UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

VINGT-HUITIÈME ANNÉE.

TOME QUATRE-VINGT-TROISIÈME

Septembre-Décembre 1903.

63532
28/1/05

PARIS
FÉLIX ALCAN, Éditeur
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1903

D
1
P6
c. 83

LA REVISION

DU PROCÈS LALLY

(1778-1786).

I.

Le procès Lally fut, parmi les procès politiques, un de ceux qui passionnèrent le plus l'opinion. La perte de nos colonies d'Asie et d'Amérique nous avait humiliés au point que nous jugions nécessaire de trouver dans l'administration ou l'armée des traîtres responsables de nos revers. Et, de même qu'une commission du Châtelet jugea un munitionnaire et un intendant de la Nouvelle-France, la Grand'Chambre du Parlement de Paris prononça sur le général Lally, à qui le Conseil supérieur de Pondichéry reprochait la ruine de l'Inde. A l'unanimité, Lally fut reconnu coupable d'avoir « trahi les intérêts du Roi et de la Compagnie des Indes » et fut décapité en place de Grève en 1766.

L'opinion a ses revirements. Le public en vint à penser que, si Lally avait commis des fautes, ou s'était montré ignorant des choses de l'Inde, ou général incapable, il n'avait pas, pour cela, commis de crime. On vit en lui la victime d'un gouvernement qui s'était cru dans la nécessité d'expliquer des désastres dont il rougissait. On s'étonna que Louis XV n'eût pas envoyé Lally devant un conseil de guerre, seul compétent pour juger de faits militaires. On accusa ses juges d'ignorance; on les soupçonna de prévention; et ce fut pour Voltaire une occasion nouvelle de faire campagne contre la magistrature souveraine. Il excita le jeune Lally à poursuivre la réhabilitation de son père; il mourut l'année même où le Conseil d'État cassait l'arrêt de 1766; mais Lally fils avait assez de vigueur morale et de talent pour soutenir sa cause devant deux parlements et, par deux fois encore, devant le Conseil d'État.

Connu d'abord sous le nom de chevalier de Tolendal et capitaine de cavalerie au régiment des cuirassiers, le jeune Lally fondait sa qualité sur un acte de mariage de son père avec une dame de Maulde, Félicité Crafton, et sur un « extrait baptistaire. » S'ils ne prouvaient pas qu'il fût enfant légitime, ils attestaient du moins qu'il avait été légitimé ; ce qui le mettait, disait-il, en état d'entamer un procès en revision.

Il s'était assuré l'appui des Dillon, dont le crédit était grand auprès de la Reine. D'origine irlandaise, comme lui, les Dillon avaient obtenu de la Reine qu'elle le soutînt au Conseil d'État. Et Marie-Antoinette s'était prise à désirer ardemment son succès. Elle se passionnait pour sa cause, le nommait son « petit martyr, » le reconnaissait comme comte de Lally, le faisait reconnaître par la famille royale et le Roi, et, avec le brevet de colonel, obtenait pour lui un secours de quarante mille livres. Au comble de la joie, les Dillon célébraient déjà sa victoire sur le Parlement de Paris. Il se formait, d'ailleurs, un parti Lally. Les philosophes, gens de lettres et journalistes, sans distinction d'opinions, depuis Condorcet jusqu'à Linguet, se groupaient dans une commune haine contre une magistrature ennemie-née de la presse ; les femmes s'éprenaient du beau cavalier de vingt-sept ans dont la piété filiale faisait, à leurs yeux, un héros ; et le grand public suivait[1].

Le jeune Lally a exposé ses raisons contre l'arrêt de 1766 dans un écrit longtemps cité comme chef-d'œuvre oratoire, le *Mémoire produit au Conseil d'État par Trophime-Gérard, comte de Lally-Tolendal, capitaine de cavalerie au régiment des cuirassiers*[2]. Il y soutient que l'arrêt est nul, parce que, dans

1. *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville, de 1777 à 1792*, publiée par de Lescure. Paris, 1866, 2 vol. in-8°, t. I, p. 27, 172, 181. — *Correspondance secrète, politique ou littéraire, ou Mémoires pour servir à l'histoire des cours, des sociétés et de la littérature en France, depuis la mort de Louis XV*. Paris, 1787, 18 vol. in-8°, t. IV, p. 139; t. VI, p. 11. — *Anecdotes du règne de Louis XVI*. Paris, 1791, 6 vol. in-12 (par Pierre-Jean-Baptiste Nougaret), t. VI, p. 243 et 244. — Condorcet, *Œuvres*. Paris, 1847, t. IV, p. 455. — Bibl. nat., mss. fr. 6682, fol. 494, et 6683, fol. 278 (Journal de Hardy).

2. *Barreau français*, collection des chefs-d'œuvre de l'éloquence judiciaire en France. Paris, 1823, 17 vol. in-8°, 1re série, t. V, p. 1-346. — Bibl. nat., 4° Fm. 15837-15839. *Mémoire produit au Conseil d'État du roi par Trophime-Gérard, comte de Lally-Tolendal, capitaine de cavalerie au régiment des cuirassiers, dans l'instance en cassation de l'arrêt du 6 mai 1766 qui a con-*

le cours du procès fait à son père, il y a eu contravention formelle aux « lettres d'attribution » déférant au Parlement de Paris non le seul cas du général vaincu, mais tous les délits commis aux Indes, soit avant, soit après l'envoi des troupes commandées par lui. Louis XV avait voulu, dit-il, s'enquérir des déprédations et concussions qui furent les vraies causes de la ruine des Français en Inde, et c'est précisément ce qu'on a tenu à lui cacher. Il n'a pas su quels scandaleux profits réalisaient sur la Compagnie des Indes les fermiers ou régisseurs chargés de l'entretien des cipayes, de la nourriture des bêtes de trait ou de la fortification des places. Il n'a pas su que les places demeuraient sans défense et que nul ne mettait sur pied les effectifs convenus. Et, donnant cours à sa passion, le jeune Lally ajoute : En procédant comme l'exigeaient les « lettres d'attribution, » on eût vu partout « le plus grand désordre, la prodigalité la plus outrée, l'esprit de cupidité, l'insubordination, un despotisme absolu, des abus sans nombre, aucun compte rendu à la Compagnie de la régie de ses revenus et de leur emploi, aucune délibération sur les baux, aucun examen de compte à leur expiration, aucun procès-verbal sur les non-valeurs. On eût vu cette masse énorme d'infidélités, de prévarications, de brigandages, de cruautés, de crimes, que j'ai détaillés ou indiqués dans la première partie de ce *Mémoire*. On n'eût pas conclu que mon père était innocent, mais on eût conclu qu'il y avait des coupables avant l'époque où il avait pu le devenir. On eût conclu que ces coupables avaient perdu le droit d'inculper qui que ce soit. On eût examiné leur gestion. On eût obéi au souverain. »

Avant de juger le général commandant en Inde, il aurait donc fallu poursuivre les administrateurs de l'Inde. Or, c'étaient là justement les accusateurs de Lally. Ils avaient éclairé contre lui la procédure et l'avaient dirigée; il y avait eu, de leur fait, cabale et complot de calomnie, car les témoins à charge avaient lu des dépositions calquées sur un libelle rédigé par un de leurs agents, le jésuite Lavaur, ennemi personnel de l'accusé. Telle est, du moins, la version de Lally. Dans sa perfidie, Lavaur aurait

damné à mort le feu comte de Lally, son père, et signifié pour défense à M. le procureur général du parlement de Normandie dans l'instance renvoyée en cette cour par l'arrêt du Conseil qui a prononcé la cassation (signé : le comte de Lally-Tolendal). Rouen, veuve Besongne et fils, 1779, 3 parties en 3 vol. in-4°.

même composé deux écrits sur le commandant des troupes de l'Inde, une apologie et une diatribe, comme s'il se fût réservé d'user de l'une ou de l'autre à l'occasion. Il mourut en 1763, sans avoir été entendu comme témoin, et ses amis auraient détruit l'apologie pour faire de la diatribe la base essentielle de leurs imputations[1].

Le jeune Lally s'est efforcé de mettre en contradiction avec eux-mêmes les officiers civils et militaires qui avaient déposé contre son père. Avant que le général fût en Inde, ils écrivaient, dit-il, à Versailles, que tout était perdu, si on ne leur envoyait dix millions; et, seize mois avant la capitulation de Pondichéry, ils annonçaient la chute de la place comme imminente, à moins qu'on ne la secourût. Or, ils ne reçurent ni argent ni renforts et n'en affirmèrent pas moins que Lally avait seul perdu l'Inde. L'arrêt de 1766 leur donna raison, mais en des termes contradictoires. Il déclara Lally « dûment atteint et convaincu d'avoir trahi les intérêts du Roi, de son État et de la Compagnie des Indes, d'abus d'autorité, vexations, exactions, etc. » Comment le général aurait-il pu trahir les intérêts de la Compagnie, puisqu'il n'avait jamais, dit son fils, ni touché, ni perçu, ni régi aucun de ses revenus? On lui avait commandé de prendre part à l'administration, mais il s'était borné à défendre qu'on délivrât des lettres de change « sous son attache; » il avait fait brûler « pour quinze cent mille livres de billets de caisse, sur lesquels on exerçait un monopole infâme; » mais les fermiers, régisseurs ou receveurs ne l'avaient pas approché pour lui « rendre des comptes. » Il n'avait pas davantage trahi les intérêts du Roi, car il aurait fallu, sans doute, qu'il y mît de la préméditation. Or, les juges n'avaient pas relevé la préméditation dans l'arrêt. S'il avait tout perdu sans le vouloir, c'était donc « malheur ou incapacité. » Pouvait-on pour cela le condamner à mort? On avait incriminé ses abus d'autorité, et c'était encore propos contradictoire, puisqu'il avait reçu du Roi des pouvoirs illimités. Pourquoi ne pas lui faire un crime aussi de ses hauteurs à l'égard des conseillers de Pondichéry?

Toute l'argumentation du jeune Lally tend à prouver que son père ne pouvait pas même être convaincu d'un délit, et elle se résume, à dire vrai, dans cette conclusion de son *Mémoire :*

1. Barchou de Penhoën, *Histoire de l'Inde anglaise. Conquête de l'Inde.* Paris, 1850, 5 vol. in-8°, t. II, p. 268 et 269.

Le Parlement avait été constitué juge de mon père par *lettres d'attribution;* et ces lettres ne faisaient mention que du crime de concussion, du crime de haute trahison et de l'allégation d'abus d'autorité. Donc, le Parlement ne devait juger que sur ces crimes et sur cette allégation. Le Parlement, dans son arrêt, n'a pas dit un mot du crime de concussion ni du crime de haute trahison. Donc, il a déclaré mon père innocent sur ces deux chefs. Il l'a condamné à mort en n'articulant que l'allégation d'abus d'autorité; et cette allégation vague, à peine tolérable dans une plainte, inadmissible dans un arrêt, dénuée même de sens dans le cas présent, ne peut, dans aucun cas, figurer à côté d'une condamnation à mort. Donc, le Parlement a jugé et condamné sur d'autres motifs. Tout autre chef ne pouvait jamais être de sa compétence. Donc, il a jugé ce qui n'était pas de sa compétence. Donc, le Parlement, par un même arrêt, a déclaré un homme innocent sur les chefs qu'il pouvait et devait connaître et l'a fait mettre à mort sur ceux qu'il ne pouvait ni ne devait connaître. Du moment que le juge est incompétent, il devient simple particulier. Or, qu'est-ce qu'un particulier qui donne la mort à un autre[1]?

On voit que pour l'auteur du *Mémoire*, comme pour Voltaire et les philosophes, l'exécution du général Lally fut simplement un assassinat. Nul ne saurait blâmer ce fils qui demande la réhabilitation de son père; mais comment ne pas relever dans ses écrits l'accent de la passion? Comment n'y pas signaler l'affirmation inexacte que Lally n'aurait jamais touché aux deniers de la Compagnie des Indes? Et ce procédé d'avocat qui dissimule les fautes du condamné pour mettre en relief ses qualités militaires, ses malheurs, son courage, sa fin lamentable, et tourner violemment l'opinion contre les juges? Sans doute, la majorité du Conseil d'État fut favorable au *Mémoire;* mais peut-on oublier que le Conseil était sous la main du pouvoir et que le pouvoir voulait la revision? Vingt-quatre magistrats y opinèrent pour le maintien de l'arrêt de 1766 et quarante pour sa cassation. C'est dans ces conditions que le procès fut renvoyé devant le parlement de Rouen. Par arrêt du 16 juillet 1778, le jeune Lally obtint mandement pour assigner en cette Cour le procureur général et toutes les parties, et ceux des parents de son père qui avaient adhéré à ses demandes, dans l'instance du Conseil, adhé-

1. *Barreau français*, 1re série, t. V, p. 331.

rèrent par avance à celles qu'il devait encore former à Rouen. C'étaient Ferdinand Bruno et Arthur-Charles-Marie du Vivier de Fay-Solignac et Michel O'Donnel, neveu, petit-neveu et cousin de Lally père[1].

Le procureur général, M. de Belbœuf, déclara que le renvoi du procès Lally n'était pas un renvoi pur et simple, car le principal accusé se trouvait dans le cas d'un homme mort avant que son procès fût terminé. On ne pouvait plus, en principe, ni le soumettre à une poursuite ni prononcer de jugement contre lui ; mais, la plainte originairement rendue portant accusation de lèse-majesté, on pouvait, d'après l'ordonnance, faire le procès à sa mémoire sur cette accusation. Il suffisait de lui nommer un curateur. La Cour admit ces principes et, par l'arrêt du 21 décembre 1778, elle retint le procès, en nommant Lally fils curateur à la mémoire de son père.

En vertu de cet arrêt, le curateur se persuada que nulle accusation, désormais, ne se ferait jour contre Lally, en dehors de celles qui se peuvent intenter à une mémoire. Nul n'aurait dû, par exemple, entamer d'action pour injures privées ; le procureur général était seul compétent pour provoquer l'instruction et le jugement d'un procès de lèse-majesté.

La Cour de Rouen ne se conduisit pas d'après les principes et l'esprit logique dont le curateur aurait voulu la voir animée. Elle ne se crut pas liée par son premier arrêt. Le procès lui parut affaire de parti et œuvre de passion contre le Parlement de Paris. Les ennemis de la Robe y cherchaient, à dire vrai, des armes contre elle, et dans la Robe l'esprit de corps retrouvait toute sa force, particulièrement à Rouen. Quand l'affaire fut en état, le rapporteur Mouchard demanda à être entendu, et le ministère public l'appuya ; mais la Cour rendit arrêt pour renvoyer le rapport à sept mois (1er mai 1779)[2]. D'où colère du Roi et interven-

1. Bibl. nat., ms. fr. 6682 (Hardy), fol. 494. — Bibl. nat., 4° Fm. 35164. *Dénonciation, suppliques, sommations, désistements et protestations adressés à M. le procureur général du parlement de Normandie, conformément à la consultation ci-dessus, par Trophime-Gérard, comte de Lally-Tolendal, Ferdinand-Bruno, du Vivier de Fay-Solignac et Michel O'Donnel, fils, neveu, petit-neveu et cousin du feu comte de Lally* (3 septembre 1778). Rouen, veuve Besongne et fils, 1778, in-4°.

2. Bibl. de Dijon, 19362, t. II, fol. 20 et 21 (arrêt du Conseil d'État, 1780). C'est là une collection de pièces relatives à la revision du procès Lally. Une collection analogue se trouve encore aujourd'hui dans les papiers du comte

tion personnelle de Miromesnil ; nouvel arrêt témoignant de meilleure volonté et fixant le rapport au 5 juillet ; mais les vacances approchaient et allaient tout retarder. Le Roi voulut en finir et envoya aux juges des « lettres de continuature. » En six semaines, il pouvait les acculer à la nécessité de rendre un arrêt définitif. Mais, subitement, se produisit un coup de théâtre. Un conseiller au Parlement de Paris, Duval d'Épremesnil, intervint au procès et annonça ouvertement l'intention de tout arrêter.

C'est là le principal adversaire contre lequel dut lutter le jeune Lally durant huit ans (1778-1786). Par ses origines et ses intérêts de famille, il appartenait au parti de la Compagnie des Indes, ennemie mortelle du condamné. Petit-fils d'un échevin du Havre[1] et fils d'un agent de la Compagnie, il était le neveu d'un ancien gouverneur de Pondichéry, Duval de Leyrit, homme de bien et de capacité, enveloppé naguère par Lally dans les accusations de prévarication qu'il portait, sans réserve, contre tous les administrateurs de la colonie[2].

Si l'on songe qu'aux yeux du Parlement de Paris la cassation de l'arrêt de 1766 passait nécessairement pour un outrage, comment d'Épremesnil n'aurait-il pas apporté dans la guerre qu'il fit au fils de Lally toute l'ardeur et l'âpreté d'un tempérament déjà éprouvé par les ennemis de la magistrature? N'étant encore qu'avocat du Roi au Châtelet, il s'était signalé contre les juges de Maupeou ; plus tard, il avait attaqué Turgot dans l'affaire des corvées ; il devait porter à Necker des coups décisifs en dénonçant son mémoire sur les administrations provinciales ; il combattit Lally au nom des deux puissances dont l'honneur lui tenait au cœur : l'une appartenant déjà à l'histoire, la Compagnie des Indes, l'autre encore debout et vivante, la magistrature parlementaire.

Le 9 août 1779, d'Épremesnil fait signifier au jeune Lally un

d'Épremesnil, arrière-petit-fils du fameux conseiller. Ces manuscrits sont d'ordinaire les brouillons des brochures et des mémoires publiés pendant le procès. Nous en avons eu communication et nous adressons au détenteur nos bien sincères remerciements.

1. *Recueil de la Société havraise d'études diverses*. Le Havre, 1893, in-8°, p. 155.

2. Barchou de Penhoën, t. II, p. 194. — Forneron (*Histoire des émigrés*, t. II, p. 423) a, d'ailleurs, parlé de Leyrit comme d'un « scélérat » qui avait fait échouer Lally dans l'Inde et l'avait fait condamner à Paris. Forneron affirme sans preuves ; il est l'écho des *Mémoires* de Lally.

acte où il le somme de déclarer s'il entend persister dans les imputations que le sieur de Lally s'est permises, en ses *Mémoires*, contre le sieur de Leyrit, et, demeurant sans réponse, il présente une requête à la Cour afin d'être « reçu partie intervenante dans l'instance criminelle pendante entre le procureur général et le jeune Lally. » Il vient au secours des juges, qui répugnent à réhabiliter le général condamné, et il crée un « incident » par où ils esquiveront la difficulté. Aussi bien ordonnent-ils de surseoir à toute instruction et tout jugement sur le procès principal et déclarent-ils vouloir statuer d'abord sur « l'incident » (11 août 1779).

On ne saurait dire quel fut l'émoi du public lorsque d'Épremesnil apparut à Rouen. Une foule prodigieuse d'étrangers y arrivait en même temps, car c'était à qui verrait aux prises un officier de cavalerie et un magistrat de parlement. Les admirateurs du robin soutenaient que l'officier était moins préoccupé du désir de réhabiliter son père qu'entraîné par des vues d'avancement et de fortune, et les amis de ce dernier raillaient d'Épremesnil sur son système d'intervention. Sans doute, la situation était aussi étrange que compliquée. Lally fils inculpait indirectement le Parlement de Paris, le Conseil de Pondichéry, et l'ancien gouverneur Leyrit, et d'Épremesnil, au nom d'un oncle qui n'avait pas attaqué Lally vivant, venait, après treize ans, poursuivre la mémoire de Lally décapité[1].

En renvoyant le procès à la Cour de Rouen, Miromesnil avait cru pouvoir y tirer parti de ses relations personnelles. Or, d'Épremesnil avait une grande situation en Normandie. Toutes ses attaches étaient en ce pays, non seulement au parlement de Rouen, mais au Havre, et dans la banlieue du Havre, parmi les armateurs, les grands propriétaires et les administrateurs eux-mêmes. En sorte qu'il était vraiment en état de paralyser l'action du garde des sceaux.

A Rouen, comme à Paris, la masse du public se déclara cependant pour le jeune Lally, et, certes, elle forma un parti bruyant et décidé. Rouen devint un petit Paris, et chaque événement de l'intervention d'Épremesnil y tourna toutes les têtes. Surexcitées par l'exemple de la Reine, les femmes surtout étaient pour l'officier en habit bleu, et, comme les Parisiennes lors de la querelle

1. *Correspondance secrète*, t. VIII, p. 289, et t. IX, p. 233.

de Gluck et de Piccini, elles se passionnaient et formaient dans le *parti bleu* des groupes aussi intolérants que séduisants. D'Épremesnil, qui, devant la Cour, parlait non en robe rouge, comme l'a dit Linguet, mais en robe noire, était naturellement le centre du *parti noir*. Et voici, d'ailleurs, ce qu'écrivait un publiciste venu pour la circonstance à Rouen, quelque chose comme un reporter du temps :

Il y a, en vérité, de quoi trembler que nos femmes n'aient perdu pour jamais leur caractère d'enjouement et de gaieté folâtre... Leurs bouches ne prononcent plus ces phrases compassées par l'amour pour leur imprimer une forme gracieuse; elles ne font entendre que ces mots barbares de Tanjaour, Alemparvé, Pondichéry, Trinquemalé, Karikal, qui leur donnent une contraction et des mouvements désagréables. A la place d'un tableau de Boucher ou de Greuze, on ne voit plus chez elles qu'une grande carte de la côte de Coromandel; et trois énormes volumes intitulés : *Mémoires pour le comte de Lally, vraies causes de la perte de l'Inde,* chargent ces tables de toilette où couraient Bernard, Dorat et quelquefois La Fontaine. Il ne manquerait plus, pour achever le mal, que de voir la demoiselle Saint-Quentin nous donner des chapeaux *à la Lally* et *à la d'Épremesnil,* comme elle en a donné *à la Belle-Poule*, *à la Jamaïque*, etc. Dans le choc des tourbillons femelles, celui du *parti bleu* paraît avoir été, jusqu'à présent, le plus fort. J'ai voulu lutter quelque temps contre son ascendant... « Il est si beau, m'a-t-on répondu, de voir un militaire de vingt-huit ans, éloquent et bien fait, défendre la mémoire de son père! » Cette puissante considération m'a ébranlé. On m'a menacé d'une bouderie, d'une rupture, si je ne me rangeais sous le drapeau irlandais[1] !

II.

L'histoire de l' « intervention » d'Épremesnil à Rouen s'étend de l'arrêt du 11 août 1779 à celui du 12 mai 1780. Le premier suspend le procès principal ; le second admet l' « intervention ; » et, tout naturellement, dès lors, s'interpose à nouveau le Conseil d'État.

En dépit des invectives dont il fut l'objet, d'Épremesnil se conduisit, semble-t-il, d'après des convictions arrêtées et sans mau-

1. *Lettre à mon ami, à Paris.* Rouen, 1780, p. 2 et 3.

vaise foi. Il eut le malheur de soutenir une cause qui ne passionnait pas le public contre un homme dont la passion était d'accord avec celle du public. Il se fit l'écho des regrets et des colères de la génération et du monde colonial qui avaient assisté à la perte de l'Inde; mais l'événement remontait à plus de quinze ans, et les générations nouvelles ne se préoccupaient plus de savoir à qui en incombait la responsabilité. Un soldat jeune et éloquent demandait la revision du procès de son père condamné pour avoir capitulé devant les Anglais après une résistance héroïque; il protestait contre une procédure barbare, dont son père était la victime la plus illustre, et contre un arrêt dont nul ne parlait qu'avec effroi. Comment n'aurait-il pas rallié les ennemis de l'Angleterre et tous ceux qu'indignaient les abus de la législation criminelle?

Au point où en étaient les passions, d'Épremesnil risquait donc de paraître odieux et ridicule à défendre la mémoire d'un oncle mort riche et honoré contre celle d'un général frappé du dernier supplice. Mais, si épris qu'il fût de sa popularité, il la sacrifia à ses convictions, à ses préjugés, sans doute aussi à la tactique de la Compagnie dont il était le magistrat le plus en vue. Il prit des conclusions contre le curateur à la mémoire de Lally, en demandant la suppression des *Mémoires* publiés sous le nom de cet homme, et se réserva de réclamer contre ceux du curateur s'il jugeait à propos d'en produire lui-même. Il déclara ne pas être l'adversaire des accusés qui, naguère, avaient comparu avec le général, MM. de Chaponay, Allen, de Gadeville et de Pouilly, mais se dit prêt à soutenir la cause de tous ceux qu'on avait déchargés d'accusation. En sorte que, pour introduire un « incident, » il n'entreprenait rien moins que de remettre en discussion le procès tout entier (plaidoyer du 16 février 1780)[1].

Sa confiance en son droit ou en sa force fut telle, qu'après avoir établi les motifs de sa demande, il offrit au jeune Lally de sortir de la lice s'il consentait à donner satisfaction à Leyrit. Il y a plus, le curateur ayant écrit au *Courrier de l'Europe* pour mettre au défi qui que ce fût de produire des preuves contre son

1. Bibl. de Dijon, 19362, t. II, p. 24 et 25 (Arrêt du Conseil d'État). — Bibl. nat., 4° Fm. 15836 quater. *Premier plaidoyer de M. d'Épremesnil, conseiller au Parlement de Paris, neveu de M. de Leyrit, contre M. de Lally-Tolendal, curateur à la mémoire du feu comte de Lally* (signé : Duval d'Épremesnil). Rouen, impr. de L. Oursel, 1780, in-4°.

père, le magistrat releva le défi en un langage plein d'orgueil et d'ironie. Que le curateur, disait-il, désavoue les calomnies avancées contre le gouverneur de Pondichéry, et l'on renoncera à attaquer la mémoire de Lally; qu'il y persévère, et l'on entrera dans la discussion de l'incident[1].

Le Parlement de Paris n'en désirait pas moins amener en sa faveur un retour d'opinion; il fit circuler des notes où il énumérait les jugements que, depuis le XVe siècle, il avait rendus contre ses membres indignes[2], et d'Épremesnil lui-même se fit, par moments, très humble auprès de ses confrères de Rouen. « Si j'avais su, disait-il, étouffer en moi l'horreur de l'injustice et pâlir aux apparences d'un crédit usurpé, on ne m'entendrait pas, élevant vers vous une voix inconnue, dans ce Palais, bravant pour l'un des miens les efforts d'un parti déchaîné depuis quinze ans contre les lois. Je connais les maximes de ce parti que rien n'étonne, ses moyens, ses agents, ses ressources, ses espérances; je les connais et je sens ma faiblesse; mais je connais aussi votre équité, vos lumières, votre courage. Il rassure le mien. »

Ce style est vieilli, mais il était dans le goût des contemporains, et il ne faut pas juger vagues et banales des paroles dont les allusions nous échappent. Sous les formules de respect dont usent les parlementaires à l'égard des personnes royales se cachent parfois des critiques sanglantes. Et d'Épremesnil, parlant d'un roi mal informé et de « lettres surprises, » pense aux « lettres d'évocation » qui renvoyaient à Rouen le procès Lally; et il vise directement la Reine, protectrice des Dillon. Qu'on se place, d'ailleurs, au point de vue de la caste dont il était l'organe, et peut-être ne s'étonnera-t-on pas qu'en un procès en revision elle ait vu « la majesté royale compromise, la puissance des lois affaiblie, l'autorité des magistrats foulée aux pieds, la foi des

1. Bibl. de Dijon, 19362, t. II (Arrêt du Conseil d'État). Cf. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres, depuis 1762 jusqu'à nos jours*. Londres, 1777-1789, 36 vol. in-12, t. XV, p. 72.

2. *Correspondance secrète*, t. VII, p. 376 et 377. « En 1496, un conseiller, nommé Claude Chanvreux, fut mis au pilori et fleurdelisé au front pour avoir falsifié une enquête. Le président Couci fut pendu pour concussion en 1536. Alain de Kourderey, conseiller aux Enquêtes, l'avait été aussi, en 1447, pour avoir suborné des témoins. En 1543, le président Gentil fut pendu. En 1545, le chancelier Poyet fut privé de sa dignité et condamné à cent mille livres d'amende pour péculat. En 1582, Poyle, conseiller de Grand'Chambre, fut privé de sa charge pour concussion. »

arrêts anéantie, l'existence des colonies mise au hasard, et la voix de l'Asie et de l'Europe comptée pour rien. »

Il y a dans le plaidoyer de d'Épremesnil autre chose que des considérations générales, et je relève d'abord cette objection faite au curateur sur la valeur morale de l'arrêt de 1766 : Peut-on croire, dit le magistrat, que les témoins à charge aient toujours été des parjures et tous les juges des bourreaux? Quarante-quatre, dont la plupart jugeaient depuis trente ans, ont condamné Lally d'une voix unanime. Est-il admissible qu'ils l'aient fait par système et sans souci de la justice[1]?

Suit, naturellement, le tableau des désastres amenés par Lally : le rappel de Bussy entraînant la perte des Circars du Nord; l'échec de Madras et la déroute qui suivit; la division des troupes en deux corps en présence d'un ennemi déjà supérieur en nombre; l'imprudente tentative de Wandeswah ouvrant aux Anglais la route de Pondichéry, et, par-dessus tout, la ruine de l'administration et de l'armée, résultant des violences d'un général aux trois quarts fou. A nos yeux, Lally commit des fautes immenses; aux yeux des contemporains, elles furent d'un criminel, et le Parlement chargé de le juger le condamna, comme faisait l'opinion.

Si d'Épremesnil ne pardonne pas à la coterie de la Reine de poursuivre la revision du procès, il le pardonne moins encore aux philosophes, qui sont maîtres de l'opinion, et le plus illustre d'entre eux est naturellement l'objet de ses invectives. « Des grands, dit-il, ont soutenu le curateur; des flatteurs l'ont servi; des écrivains célèbres l'ont prôné. On dit même que les derniers soupirs de M. de Voltaire ont été pour sa cause. Je lui laisse avec plaisir ce protecteur, à qui les désaveux ne coûtaient rien; qui, de son cabinet, prononçait sur les affaires sans connaître les pièces. Vous lirez les informations. La justice est assise sur l'échafaud du comte de Lally; je suis tranquille... Vers la tombe de M. de Voltaire s'avance, à pas lents, mais sûrs, la postérité, qui, dans l'écrivain le plus vanté, cherchera vainement l'homme de bien[2]. »

Il y a dans le plaidoyer de d'Épremesnil quelques morceaux brillants, mais on n'y découvre ni la méthode, ni l'aisance noble

1. *Premier plaidoyer de M. d'Épremesnil*, passim; cf. *Correspondance secrète*, t. IX, p. 274, 276.

2. Ibid., *Correspondance secrète*, p. 279; cf. La Harpe, *Correspondance littéraire*, t. III, p. 187.

et simple, ni l'ardeur contenue qui firent le succès du jeune Lally. Lorsque cet orateur prit, à son tour, la parole à Rouen (1er mars), il provoqua dans le public une indescriptible émotion. Son auditoire fondait en larmes; les gens de tout état l'acclamaient; et si d'Épremesnil s'irritait de tant d'ovations, la foule indignée le huait[1].

Le début du plaidoyer du jeune Lally n'est pas sans une certaine solennité :

Je plaide en mon nom, comme curateur à la mémoire de feu mon père, Thomas-Arthur, comte de Lally, seigneur de Tolendal, etc., lieutenant général des armées du Roi, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, inspecteur général des troupes, colonel d'un régiment d'infanterie irlandaise de ce nom, syndic de la Compagnie des Indes, commissaire du Roi et commandant en chef de Sa Majesté dans l'Inde.

Contre

M. Jacques Duval d'Épremesnil, ancien avocat du Roi au Châtelet, conseiller au Parlement de Paris, neveu, par son père, du sieur Georges Duval de Leyrit, écuyer, gouverneur de Pondichéry et président du Conseil y établi.

En présence de M. le Procureur général et autres parties. Mes conclusions sont : à ce qu'il plaise à la Cour déclarer M. Duval d'Épremesnil non recevable dans son intervention, le condamner en deux mille livres de dommages et intérêts d'indue vexation, applicables, de mon consentement, au pain des pauvres prisonniers de la Conciergerie de Rouen.

Et, dès qu'il est entré dans le vif de son sujet, le curateur présente une argumentation pressante. Pourquoi d'Épremesnil n'a-t-il pas demandé à être reçu partie intervenante contre la mémoire du général de l'Inde, alors qu'il était encore avocat au Châtelet? Aurait-il craint que le pouvoir fît obstacle à son entrée au Parlement? Où est le parti politique, ennemi des lois et de la magistrature, dont le curateur serait le chef? Et en quoi les protecteurs du curateur se déchaînent-ils contre la magistrature? En admettant sa requête en cassation, le Conseil du Roi s'est-il rendu suspect de haine contre la magistrature, lui qui se recrute dans toutes les cours? On ose dire qu'il y va du salut de la France

1. *Correspondance secrète*, t. IX, p. 287. — Bibl. de Dijon, 19362, t. II, *Arrêt du Conseil sur la requête du jeune Lally*, p. 33, 35, 37.

de ne pas réparer une iniquité. Mais qui donc oserait reprocher au Conseil du Roi d'avoir réhabilité Calas, mort sur la roue?

Passant à la vie militaire de son père, le jeune Lally soulève une explosion d'enthousiasme. Il évoque les côtés glorieux du soldat toujours dans les camps, dénué de souplesse et d'une franchise austère; dix-sept sièges où il commanda; Fontenoy, où il avait assuré la victoire, et le témoignage de ses ennemis eux-mêmes qui, dans sa défaite, l'admiraient plus que dans ses triomphes. Quand il raconte sa ruine finale, Pondichéry bloquée par terre et par mer, sans un grain de riz dans les magasins, payant la livre de chien trente-huit francs et mangeant jusqu'au cuir des souliers, avec une poignée de soldats impuissants à remuer un canon, il n'est pas, sans doute, dans la question de l'intervention; mais il fait de nos désastres en Inde une description tout autre que d'Épremesnil, toute vibrante d'orgueil militaire et filial, à Rouen même, en face de l'Angleterre, en pleine guerre anglaise! Et certes, il peut ainsi conclure, avec une ironie amère : « Voilà l'homme que le Parlement de Paris a reconnu coupable d'une trahison qui n'était pas formelle et peut-être coupable de concussions qui n'étaient pas matérielles. » Voilà celui dont il faut inscrire le nom à côté des Straffort, des Barnevelt, des Cayet, des Marillac et de tous les grands infortunés[1]!

On remarquera que, si d'Épremesnil élargit la cause pour en faire matière à invectives contre les ennemis de la magistrature et de la Compagnie des Indes, le jeune Lally en tire parti pour soulever les sentiments patriotiques du public et émouvoir sa compassion traditionnelle en faveur des victimes de l'arbitraire. Il rend aussi hommage à Voltaire, alors dans toute sa gloire; il raille d'Épremesnil d'avoir pu soutenir qu'en se présentant devant le Conseil d'État il aurait empêché la cassation de l'arrêt de 1766 et lui reproche d'avoir pu le supposer capable de reculer devant lui : « Par cela seul, dit-il, que j'ai rempli mon devoir, peut-être vous ai-je donné, à vous et aux vôtres, le droit de me haïr, et j'en fais gloire. Mais le droit de me mésestimer, aucun de vous ne l'a

1. Bibl. nat., 4° Fm. 15841. *Plaidoyer du comte de Lally-Tolendal, curateur à la mémoire du feu comte de Lally, son père, contre M. Duval d'Épremesnil, neveu par son père du feu sieur Duval de Leyrit.* Rouen, veuve Besongne et fils, 1780, in-4° (Grand'Chambre et Tournelle assemblées; audience du 29 février 1780); cf. Linguet, *Annales*, t. VIII, p. 345, 347, 351 et suiv.

ni ne l'aura jamais. Jamais vous ne m'avez jugé capable de souscrire à cette paix infâme. »

Sur la fin de son plaidoyer, il touche au fond de la question. La cassation de l'arrêt de 1766 suppose nécessairement, dit-il, une procédure nulle, sinon en totalité, du moins en partie, et c'est aux juges saisis du fond, par le renvoi, à déterminer ce qui est nul, à le remplacer par une procédure nouvelle et une instruction nouvelle. Or, on ne peut procéder contre un mort que sur le chef de haute trahison, et, dans ce cas, le procureur général est la seule partie du curateur. Si d'Épremesnil intervient comme partie tierce, il introduit un nouveau procès, confond des intérêts particuliers avec un intérêt d'État et l'accusation d'un délit privé avec celle d'un crime public et capital. Il essaie de tout brouiller, provoque d'autres interventions avec la sienne, rend le procès interminable et empêche la justification d'un innocent en créant mille accusations contre un mort. Contre qui, en effet, rendra-t-il sa plainte? Qui fera-t-il interroger? Avec qui seront confrontés ses témoins ou ses pièces? Avec qui discutera-t-on des prétendues calomnies dont on accuse Lally?

D'Épremesnil prétend intervenir parce que le fils du général fait revivre l'injure faite à Leyrit et parce que les choses se trouvent remises en l'état où elles étaient avant l'arrêt de 1766. A l'entendre, il ne manquerait en l'affaire que la tête du condamné. Pur sophisme, déclare le curateur, car personne n'a le droit de s'agréger au procureur général. Le procès est pendant entre le procureur général et le curateur. Il ne s'agit ni de juger les moyens du neveu de Leyrit ni de rechercher si Leyrit fut calomnié ou non. D'Épremesnil est-il recevable à présenter son intervention? Telle est la seule question à examiner; et le jeune Lally oppose des « exceptions, » qu'il estime « péremptoires[1]. »

Deux épisodes mettent en lumière l'esprit de chicane et d'intrigue des adversaires de la revision. L'un a trait à la comtesse d'Aché, veuve d'un des accusés de 1766; l'autre au premier président de Montholon, que le parti d'Épremesnil accusait de tenir pour Lally.

La cause venait d'être remise au 12 avril, quand Mme d'Aché, dont le mari était mort vers le commencement des plaidoiries, demanda à reprendre l'instance et suite du procès instruit contre

1. *Barreau français*, 1re série, t. V, p. 402.

lui, à la requête du procureur général. On conçoit que les héritiers d'un homme qui s'est constitué partie civile dans l'accusation d'un délit privé puissent, lui mort, reprendre l'instance pour réclamer l'intérêt civil. Mais que la veuve d'un accusé vienne demander la reprise d'une instance criminelle, cela est, à coup sûr, surprenant, et, ce qui passe le sens, c'est qu'on puisse faire signifier cette demande en reprise d'instance au comte de Lally et aux autres parties accusées au procès; c'est qu'on les somme enfin de venir plaider sur elle. Car, à supposer que le comte d'Aché, même après sa mort, dût être l'objet de poursuites criminelles, l'opposition du jeune Lally ne pouvait pas empêcher que cela fût, et, à supposer qu'il ne dût pas être poursuivi, le consentement de la même personne ne pouvait pas déterminer de poursuites. D'Aché n'avait jamais, d'ailleurs, été accusé de haute trahison, ni de lèse-majesté.

Complice de d'Épremesnil, la Cour de Rouen n'en donna pas moins acte de sa demande à la comtesse d'Aché; elle nomma Alexandre-Louis, baron d'Aché, ancien lieutenant de vaisseau, curateur à la mémoire du comte, et ce personnage se mit à la suite de d'Épremesnil, lui fit cortège aux audiences, et montra qu'il venait, lui aussi, créer un « incident » au procès principal[1].

L'affaire Montholon révèle mieux encore l'esprit de la magistrature. Le premier président avait profité des vacances de Pâques et de la remise des débats au 12 avril pour venir à Paris, où se rendaient, d'ailleurs, d'Épremesnil et le jeune Lally. Mais, grièvement blessé dans un accident de voiture, il ne fut pas en état de quitter Paris à temps; le bruit courut que d'Épremesnil avait donné sa parole de ne pas plaider en son absence, et, sur son conseil, le jeune Lally demeura à Paris. Or, le 11 avril, au soir, d'Épremesnil partit subitement pour Rouen, fit trente lieues dans la nuit, et, le 12, dès six heures du matin, parut aù Palais. Le procureur de Lally, n'étant « littéralement » autorisé qu'à faire consentir le renvoi à huitaine, ne crut pas l'être pour le demander et demeura stupéfait d'entendre d'Épremesnil plaider en l'absence de son client, qui n'avait pas d'autre avocat que lui-même. D'Épremesnil fit même plaider une cause nouvelle, la reprise d'instance des héritiers d'Aché[2].

1. Bibl. de Dijon, 19362, t. II, p. 65 (arrêt du Conseil d'État de 1780).
2. Ibid., Linguet, *Annales*, t. VIII, p. 496, 497, 498.

Tout d'abord, Lally ne vit là qu'une ruse de son adversaire, et, comme il était usuel de recommencer la plaidoirie ou le rapport qu'un magistrat n'avait pas entendus, il demanda à la Cour de déclarer nul tout ce qui s'était passé à l'audience et réclama l' « intégralité » de ses juges[1]. Mais d'Épremesnil récusa Montholon et, paraît-il, en des termes assez irrévérencieux pour provoquer les murmures du public. Son audace venait de ce qu'il était sûr de la Cour, qui déclara, d'ailleurs, Lally « non recevable » dans sa réclamation, et celui-ci quitta l'audience, résolu à n'y plus reparaître, et, de fait, n'y reparut plus[2].

Dès lors, d'Épremesnil reprit la parole et enchérit sur son plaidoyer. Il dénia au curateur la qualité de fils légitime du comte de Lally, entra dans le fond du procès de 1766 et exposa toute l'expédition de l'Inde : Sièges, batailles, négociations, affaires administratives et politiques[3]. L'avocat du sieur Allen, un des accusés, s'éleva contre ce procédé, mais fut déclaré, lui aussi, « non-recevable, » et n'eut, comme Lally, qu'à se retirer.

Certain dès lors du succès, d'Épremesnil donna libre cours à son humeur bruyante. Petit et remuant, de physionomie mobile, avec un teint bilieux et une voix éclatante, il amusait fort le public. Dans l'intervalle des audiences, et durant les délibérés, on le voyait sortir de sa place, riant haut et débitant des plaisanteries, s'asseoir sur les sièges des juges, courir et voltiger de toutes parts. Hors du Palais, il reprenait ses habitudes parisiennes et dépouillait, sans vergogne, la tenue du magistrat. Il allait au bal, et, chose quasi scandaleuse en province, il y dansait. Au foyer du théâtre, il paraissait en habit de couleur, se mêlait aux groupes et déclamait à tel point contre Lally qu'un officier le prit un jour violemment à partie.

Ses adversaires s'indignaient. Le soir, disaient-ils, d'Épre-

1. Bibl. nat., 4° Fm. 15842. *Réclamation faite à l'audience du 19 avril 1780 par le comte de Lally-Tolendal, curateur à la mémoire du feu comte de Lally, son père, contre M. Duval d'Épremesnil, neveu par son père du feu sieur Duval de Leyrit* (signé : le comte de Lally-Tolendal). Rouen, veuve Besongne et fils, 1780, in-4°.

2. Linguet, *Annales*, t. VIII, p. 493, 496, 497, etc.

3. Bibl. de Dijon, 19362, t. I, et Bibl. nat., 4° Fm. 15836 quater et 15840. *Second plaidoyer de M. d'Épremesnil, neveu de M. de Leyrit, en réplique à la réponse non imprimée ni signifiée du sieur de Lally-Tolendal, curateur à la mémoire du feu comte de Lally* (signé : Duval d'Épremesnil). Rouen, impr. de L. Oursel, 1780, in-4° de 340 p. C'est une charge à fond contre Lally père ; sur la fin seulement, il est question du droit d'intervention. — *Extrait du*

mesnil se conduit en bouffon; et, le lendemain, il reprend, au Palais, « son masque de douleur et ses échasses; » il psalmodie des lamentations sur son oncle, invoque les lois violées et la patrie, mais n'est qu'un vaniteux doublé d'un comédien. Une querelle survenant entre lui et un avocat du nom de Ducastel, tout le barreau se ligua contre l'étranger. Même parmi les juges, il éclata des discussions violentes, et, enfin, il s'en trouva jusqu'à sept pour combattre le système de l'intervention. Seize, toutefois, l'admirent, et, le 12 mai 1780, d'Épremesnil eut gain de cause[1].

Il semble ressortir des faits, qu'à des titres divers le jeune Lally et d'Épremesnil agirent beaucoup sur leurs contemporains. C'est que leur querelle fut, comme le procès de 1766, essentiellement politique. La noblesse d'épée tenait pour Lally, la Robe pour d'Épremesnil. Ceux qui n'étaient ni nobles ni magistrats prenaient souvent parti pour l'officier de cuirassiers; car, dans les classes lettrées, une foule de gens étaient gagnés aux idées de Voltaire, de Dupaty et de Servan sur la procédure criminelle. Tous rapprochaient le supplice de Lally de celui de Calas ou de La Barre; et l'affaire de la revision était pour eux une occasion de s'insurger contre une législation qu'ils estimaient monstrueuse. Ils flétrissaient des usages barbares, comme le fouet ou la marque, des peines atroces, comme la rupture des membres ou la « brûlure. » En vain d'Épremesnil fit-il crier par les rues de Paris les arrêts rendus en sa faveur; en vain distribua-t-il ses plaidoyers[2]; les ennemis de la législation criminelle demeurèrent fidèles à l'esprit de Voltaire et continuèrent d'acclamer le jeune Lally.

second plaidoyer. Paris, impr. de Lottin l'aîné, 1780, in-fol., 36 p.; cf. Bibl. nat., ms. fr. 6683.

1. Bibl. de Dijon, 19362, t. II (Arrêt du Conseil d'État de 1780 résumant la requête du jeune Lally). — *Mémoires secrets*, t. XV, p. 199, 208, 214, 230. — *Correspondance secrète*, t. IX, p. 396.

2. Les écrits publiés par d'Épremesnil, lors de son intervention à Rouen, sont : 1° la *Correspondance de MM. de Lally et de Leyrit dans l'Inde;* 2° ses deux *Plaidoyers;* 3° le *Précis de ses moyens de droit;* 4° l'*Extrait* de son second plaidoyer pour servir de réclamation à la réponse du sieur Tolendal; 5° son *Intervention réduite à sept raisonnements;* 6° sa *Déclaration au sujet de la distribution clandestine de la requête en cassation du sieur Tolendal contre les huit arrêts du parlement de Normandie;* 7° ses *Réflexions sur un écrit du sieur Tolendal supprimé par arrêt du Parlement de Paris, le 7 août 1781*. Cette liste est donnée par d'Épremesnil lui-même, au début du premier cahier de son Intervention, à Dijon (Papiers d'Épremesnil).

III.

D'Épremesnil ayant accusé les écrivains de former un parti dans l'État et de pousser les citoyens à la haine de la magistrature, les écrivains l'attaquèrent à leur tour. La presse clandestine, avec des brochures anonymes, dont la plus marquante est due à Condorcet; la presse périodique, avec le *Mercure de France*, le *Courrier de l'Europe* et les *Annales politiques, civiles et littéraires* de Linguet. Si la police ne pouvait entraver la distribution ou la vente des brochures, du moins elle était en mesure d'empêcher l'entrée en France des journaux dangereux et protégeait contre eux les gens en place; mais, l'autorité se montrant favorable aux adversaires de d'Épremesnil, ce fut en vain que le premier président demanda au secrétaire d'État des affaires étrangères de mettre en surveillance le *Courrier de l'Europe* et les *Annales*[1].

Depuis longtemps, Condorcet en voulait à d'Épremesnil, et la sortie du magistrat contre Voltaire lui servit de prétexte pour le prendre à partie. Il n'était pas seulement un savant et un philosophe épris de la théorie de la perfectibilité, mais une sorte de journaliste, touchant comme Voltaire aux questions brûlantes, avec plus de passion peut-être et tout le rigorisme d'un sectaire. Très doux, paraît-il, d'ordinaire, il devenait tel, à l'occasion, que ses amis le nommaient « le mouton enragé. » Admirateur et ami de Turgot, il avait publié, en janvier 1776, un *Écrit sans titre*, sur la corvée royale, où il faisait appel aux cultivateurs contre les propriétaires du sol et le Parlement de Paris[2]; et d'Épremesnil, depuis peu conseiller aux Enquêtes, jaloux de montrer son zèle anti-ministériel et anti-philosophique, avait dénoncé le pamphlet, faisant de lui une manœuvre nouvelle des économistes, « secte d'enthousiastes, » qui, sous couleur de combattre les préjugés, entreprenait hardiment de détruire les lois anciennes. L'avocat général Séguier avait fait son réquisitoire; et Condorcet avait vu sa brochure supprimée et « condamnée au mépris, » comme l'écrit d'un fanatique et d'un fauteur de sédition[3].

1. *Mémoires secrets*, t. XVI, p. 270.
2. Condorcet, *Œuvres*, t. XI, p. 39.
3. Arch. nat., X1B 8967, 30 janvier 1776. — Bibl. nat., ms. fr. nouv. acq. 4392

Dans une lettre à Voltaire, l'écrivain flétri a montré sa rancune contre le dénonciateur. Ce « petit Américain, disait-il, à force de faire donner des coups de fouet à ses nègres, est parvenu au point d'avoir assez de sucre et d'indigo pour acheter une charge de conseiller du Roi, brûleur de papier[1]. » Le trait est inexact, car la fortune de d'Épremesnil lui venait de son oncle Leyrit; mais Condorcet a provoqué une réponse de Voltaire, où l'on voit que les philosophes comptaient le magistrat parmi leurs pires ennemis. « L'Américain dont vous me parlez, dit Voltaire, ne m'étonne point; il m'effraie ; je sais, à n'en pouvoir douter, qu'il est de la horde des autres sauvages, qui ont juré une haine immortelle à la raison[2]. »

Pour défendre Voltaire contre le plaidoyer de Rouen, Condorcet a écrit sa *Réponse à d'Épremesnil*. Il y nie que la magistrature puisse être solidaire des imprécations d'un conseiller, elle qui compte dans son sein des hommes comme Malesherbes, La Chalotais, Dupaty, Castillon, de Morveau et du Séjour, tous honorés de l'amitié de Voltaire[3]. Il nie qu'on puisse faire de Voltaire un ennemi de la magistrature, sous le prétexte qu'il a plus de confiance en un arrêt du Conseil du Roi qu'en un arrêt du Parlement de Paris[4]. Et il affirme que la postérité verra dans Voltaire l'héroïque écrivain qui, pendant soixante ans, a plaidé la cause de l'humanité; l'apôtre de la tolérance ; le défenseur des rois contre les hypocrites qui entreprennent de les détrôner ; celui des peuples contre les prêtres qui les trompent, contre les magistrats et les tyrans subalternes qui les persécutent[5].

Et, par la force des choses, il établit un parallèle entre l'homme de la Compagnie des Indes, Leyrit, et le chef reconnu des philosophes : « Voltaire n'était pas, à vingt-quatre ans, conseiller souverain de l'Inde, mais, à vingt-quatre ans, il avait fait l'*Œdipe* et la *Henriade*. Il n'a jamais mérité d'être gouverneur marchand de Pondichéry, mais il a fait des ouvrages que l'on

(Journal d'Albestas), fol. 2393 et 2395. — *Mémoires secrets*, t. IX, p. 35. — *Correspondance secrète*, t. II, p. 353 et 379. — Bibl. de Poitiers. *Lettres patentes, arrêtés et ordonnances concernant la police du royaume*, t. II, n° 92 (Recueil factice). Arrêt du Parlement du 30 janvier 1776.

1. Condorcet, *Œuvres*, t. I, p. 88.
2. Voltaire, *Œuvres*, éd. Garnier, t. XLIX, p. 523 (16 février 1776).
3. Condorcet, *Œuvres*, t. VII, p. 37.
4. *Ibid.*, p. 30.
5. *Ibid.*, p. 52.

admirera encore, lorsqu'on ne se souviendra plus qu'il ait existé une Compagnie des Indes que parce qu'il en a parlé. » Leyrit « a rempli obscurément un emploi obscur; » Voltaire « a occupé soixante ans l'Europe de sa gloire. » Et maintenant, ajoute Condorcet, « vienne un licencié en droit, » un d'Épremesnil, qui achète un office et se croit un personnage; il se place très au-dessus d'un simple particulier « qui n'a que des talents et pas d'office... Il s'irrite de voir ce particulier plus grand que lui dans l'opinion; il s'en venge par des libelles juridiques; tout cela est dans la nature des auteurs et des pourvus d'offices. »

Comme pour affaiblir le témoignage de Voltaire en faveur de Lally, d'Épremesnil a dit que l'écrivain se prononçait sans connaissance de cause et qu'il n'avait pas vu la procédure. Condorcet relève l'affirmation et part de là pour diriger une attaque en règle contre tout le système de la procédure criminelle : « Eh quoi ! dit-il, parce que vous ne permettez pas aux citoyens de voir sur quel titre vous décidez de la vie des hommes, parce que vous cachez dans l'ombre les motifs de vos arrêts, il faudra les respecter comme des oracles ! » Paroles qui méritent d'attirer l'attention, car, dans l'ordre judiciaire, la révolution s'est faite contre la procédure secrète et les arrêts non motivés.

Et Condorcet continue avec ardeur : « Qu'on appelle ennemis de la magistrature ceux qui désirent la réforme de la jurisprudence. Qu'on enlève aux citoyens le droit d'examiner les lois, d'en discuter les inconvénients ou les avantages. Qu'on nous force d'adorer une procédure qui permet de refuser à l'accusé un conseil; qui lui ôte ce conseil quand il est en présence du juge et des témoins; qui ne permet pas à l'accusé d'avoir une copie des procédures faites contre lui, pour les examiner de sang-froid; qui lui refuse le droit de récuser les témoins dont il ne connaît l'inimitié que par les calomnies dont ils le chargent; qui ne l'admet à prouver son innocence qu'après que toute la preuve contre lui est terminée. » De la procédure sont dignes tant d'usages maintenus contre toute notion de la morale et de la dignité humaine : la torture; la peine de mort pour vol de quelques pièces d'argent; l'occultation de grossesse punie comme l'infanticide; et tant de peines atroces dont rougissent les nations civilisées[1].

1. Condorcet, t. VII, p. 30 et suiv.

Si d'Épremesnil fut atteint par le pamphlet de Condorcet, il le fut plus encore par les articles de Linguet. Linguet avait aussi des raisons personnelles d'en vouloir au magistrat. Lors de la publication du n° 26 des *Annales*, en 1778, d'Épremesnil avait prié le président de Rosambo d'aviser le garde des sceaux et le comte de Maurepas qu'au premier jour il dénoncerait le « folliculaire » aux chambres assemblées. Rosambo avait promis que Linguet ne bougerait plus. Mais Linguet reprenant ses « diatribes inflammatoires, » d'Épremesnil était allé trouver le garde des sceaux en personne, et il avait fallu tout l'effort du ministre pour empêcher l'éclat d'une dénonciation. Le journaliste fut mis au courant des démarches du conseiller, et, tout naturellement, lui voua sa haine. Or, on sait combien il était vindicatif et avec quelle âpreté il poursuivait ses ennemis[1].

Linguet fut, par ailleurs, un partisan déclaré de la liberté de la presse, et, d'Épremesnil s'en montrant l'adversaire, il combattit en lui l'autorité qui le gênait le plus. Ennemi des philosophes, il n'en avait pas moins noué des relations avec Voltaire, sinon d'une façon constante, du moins par échappées. Dans le procès du comte de Morangiès et dans le procès La Barre, il avait combattu le même combat que lui; et Voltaire avait parlé de son allié en des termes qu'on ne pouvait oublier : « M. Linguet a les outils universels avec lesquels on fait ce qu'on veut, le courage et l'éloquence. » Comment Linguet n'aurait-il pas trouvé dans l'intervention de d'Épremesnil un prétexte à tirer vengeance d'un ennemi et à faire parler de lui, en se proclamant le champion de Voltaire?

« M. d'Épremesnil, » disent les *Annales*, « a certainement la vue fine » pour apercevoir un parti dans les écrivains qui tiennent pour Lally. Tout compte fait, il en est deux qui se sont ouvertement déclarés pour ce malheureux, M. de Voltaire et Linguet lui-même. Voilà le parti formé contre la magistrature française. Voilà les hommes ligués pour ravir à d'Épremesnil le lustre qu'il cherche dans les gloires collatérales. Lui neveu, « par son père, » d'un mortel qui fit des prodiges à Chandernagor, il compte encore, parmi ses parents, un Dupleix, dont la politique porta, au plus haut degré, le renom français dans l'Inde. Qu'il se

1. Henri Carré, *Le Barreau de Paris et la radiation de Linguet*. Poitiers, 1892, br. in-8°, p. 4, 5, etc.

rassure donc. Si, par hasard, quelque neveu de Voltaire entreprend jamais de le poursuivre pour diffamation scandaleuse, il verra du moins l'ombre des siens combattre à ses côtés[1].

Et, de même que Condorcet, Linguet passe du particulier au général. Sous couleur d'attaquer d'Épremesnil, il insulte aux patriciens de la Grande Robe. Son adversaire, dit-il, est, par lui-même, une puissance redoutable, car il compte parmi « ces phénomènes précoces, ces prétendus orateurs, produits, dès l'enfance, dans le premier ordre du barreau, à l'abri d'un titre qui garantit de la critique, à qui l'opulence assure le succès sans travail, et qui, cependant, conservent ensuite dans le monde, au barreau même, une considération, une gloire, une prépondérance rarement accordées par l'aveugle public à des talents réels, mais dénués de ce faste qui en impose et de ces ressources trompeuses qui le subjuguent. » D'Épremesnil a, d'ailleurs, émis des principes qui, s'ils étaient admis, feraient la perte de l'État. Il en résulterait que « tout jugement est juste, » du moment qu'il est « rendu par des juges. » Il n'y aurait « plus de ressources contre les erreurs ou les prévarications des tribunaux ; » et la puissance du souverain en serait anéantie, puisque d'Épremesnil s'insurge contre un arrêt rendu par le souverain en personne[2].

On imagine quelle dut être la colère d'un conseiller de Parlement, ainsi vilipendé, en un temps où les gens en place en imposaient tant au public et où les parlementaires en imposaient même au pouvoir. D'Épremesnil résolut d'attaquer Linguet juridiquement, et, au préalable, se rendit à Paris, chez le sieur Le Quesne, marchand de soie, que Linguet avait chargé de faire distribuer son journal. Il voulait obtenir de Le Quesne qu'il arrêtât la vente des *Annales*.

Que se passa-t-il entre Le Quesne et d'Épremesnil? Le conseiller prétend s'être conduit avec une parfaite modération ; mais le marchand de soie l'accuse d'être venu le menacer à domicile. Il a reçu, dit-il, la visite d'un « quidam » qui, disant être

1. Ce n'est pas là une simple boutade, mais une allusion précise au mécontentement de M. de Dampierre d'Hornoy, président de la première Chambre des enquêtes au Parlement, et véritablement neveu de Voltaire. Ce magistrat aurait trouvé très mauvais qu'un conseiller de sa Chambre s'exprimât d'une façon injurieuse pour son oncle dans un écrit imprimé et distribué au Parlement. Il aurait même songé à intenter un procès à l'orateur indiscret (*Mémoires secrets*, t. XV, p. 85 ; cf. *Papiers d'Épremesnil; Correspondance*).

2. Linguet, *Annales*, t. VIII, p. 163, 169, 173, 174, 179, 185, etc.

M. d'Épremesnil, a fort maltraité, devant lui, les ministres, et l'a couvert lui-même d'injures. Entre autres extravagances, il aurait dit : « Nous verrons qui l'emportera, ou de la justice du Parlement ou de l'indulgence d'un gouvernement faible et pusillanime[1]. » Et le marchand de soie, de lui-même ou par l'influence des ennemis du conseiller, déposa une plainte chez un commissaire.

Il n'en fallut pas davantage à Linguet pour reprendre sa campagne contre le « quidam de cinq pieds deux pouces, avec des cheveux en crapeau, » qui essayait, disait-il, d'intimider ou de corrompre son agent, de supprimer les objets dont cet agent avait le dépôt.

D'Épremesnil dénonça Linguet au Parlement (18 juin 1780). Il montra en lui l'apologiste du despotisme, le détracteur de la Constitution, l'ennemi de la magistrature, le calomniateur des particuliers, le corrupteur des peuples. Cet homme, disait-il, s'est fait un coupable honneur de provoquer sa radiation du tableau des avocats ; il s'est expatrié, en vue de composer un libelle périodique ; et c'est de Londres ou de Bruxelles qu'il jette en France ses écrits diffamatoires et calomnieux[2]. Frappé déjà, et à juste titre, pour avoir outragé l'Académie française, il en est venu à outrager tout ce qui constitue l'ordre social ; il attaque les institutions, déchire les personnes en place et cependant trouve grâce devant les administrateurs qui, d'abord, l'avaient puni.

Et, poursuivant sa dénonciation, d'Épremesnil montre Linguet engagé dans une guerre sans merci contre les parlements. Linguet raille la vénalité des charges et déclare qu'en autorisant les juges à acheter leurs places, le Roi fait d'eux des marchands et les autorise à vendre la justice[3]. Il ose dire les magistrats ambitieux et d'humeur envahissante, toujours prêts à regarder le trône comme une émanation de leur substance, ou, du moins, se croyant de même origine que lui ; sans pudeur, parce qu'ils opèrent en corps ; sans pitié, parce que, pour eux, l'organe de la loi n'en est pas susceptible ; sans remords, parce que leurs plus grands écarts sont, à leurs yeux, justifiés par les formes. Les vertus, dont se glorifient les magistrats, seraient, tout au plus,

1. Grimm, Raynal et Meister, *Correspondance littéraire, philosophique et critique, 1747-1793*. Paris, 1877-1882, 16 vol. in-8°, t. XII, p. 411.
2. Arch. nat., X1B 8974, 18 juillet 1780.
3. Ibid.

celles de quelques particuliers; les atrocités qui les déshonorent seraient, au contraire, leur œuvre commune. D'Épremesnil se scandalise que Linguet ait enfin osé soutenir divers « paradoxes. » Il a affirmé que la magistrature était envahie par les élèves des Encyclopédistes et des Économistes. Il a déclaré que la suppression des Jésuites était une proscription judiciaire. Il a nié la vertu souveraine du fouet et de la marque.

Qu'on fasse la part des exagérations du polémiste, et l'on conclura que Linguet vit plus juste que d'Épremesnil. Qui nierait aujourd'hui qu'il y eut, parmi les parlementaires, tout un groupe de politiques radicaux : les Duport, les Dupaty, les Servan, les Hérault de Séchelles et tant d'autres? Qui nierait que le procès fait aux Jésuites fut, pour la magistrature souveraine une œuvre de passion, pour le gouvernement une faute politique, en d'autres termes, une faute contre l'intérêt du pouvoir? Et, quant aux peines du fouet et de la marque, peut-on reprocher à Linguet de les avoir dites « insoutenables » contre les coupables, « criminelles » contre les innocents? D'avoir dit qu'elles furent un « piège tendu aux administrateurs de la justice? » Qu'un juge honnête, mais inappliqué ou dur, devait moins hésiter à « flétrir » un homme qu'à l'envoyer à la roue, s'imaginant un peu lui faire grâce par cela seul qu'il ne le mettait pas à la torture?

Les opinions de Linguet sont aujourd'hui devenues les nôtres; mais, quand il les émit, elles paraissaient révolutionnaires et surtout injurieuses pour le corps des magistrats. On l'accusait de vouloir déconsidérer la Robe, de la signaler à la haine publique; et, de fait, il parlait d'elle avec la dernière insolence. « La Robe, disait-il, est un terrible uniforme, plus redoutable que la soutane et même que l'épée. »

D'Épremesnil n'obtint pas, auprès de ses confrères, le grand succès qu'il espérait. Et certes il y eut là de quoi le surprendre et le froisser; car il avait combattu, à Rouen, autant et plus pour l'honneur de sa Compagnie que pour celui de sa famille. Bien des gens pensèrent que les parlementaires auraient mieux fait de ne pas admettre sa dénonciation, pour ne pas compromettre leur dignité en entrant en lutte contre un particulier, mais que, la dénonciation une fois admise, ils auraient dû s'en occuper sérieusement. Or, quand d'Épremesnil eut parlé, la peur de Linguet s'empara de ses confrères. Les uns redoutèrent qu'un arrêt contre le journaliste n'aigrît encore sa bile et ne lui donnât

plus de consistance ; les autres soutinrent qu'on risquait de l'attirer en France, car il ne pouvait manquer de vouloir plaider sa cause en personne ; ceux-ci parlèrent de la « protection auguste » dont le couvrait Monsieur et du plaisir qu'éprouvaient le Roi et la Reine à lire son journal ; ceux-là craignirent de mécontenter le clergé, dont il était le champion ; et la masse des hésitants et des timides décida de renvoyer la délibération au premier jour, formule honnête appliquée aux affaires qu'on ne voulait pas résoudre.

Si d'Épremesnil fut un tempérament intraitable, ce fut du moins un caractère net et franc ; et la Compagnie qui, dans l'affaire Lally, tirait de lui tout son lustre, montra de l'égoïsme en refusant de lui venir en aide contre le publiciste qu'elle redoutait. Peut-être ne se sentait-elle plus en état de lutter ouvertement avec la puissance grandissante de la presse, et peut-être appréhendait-elle de le faire sur la question de la législation criminelle. C'est que Condorcet et Linguet, si hostiles qu'ils fussent à d'Épremesnil, soutenaient autre chose qu'une querelle particulière ; et leur compassion pour Lally, leur sympathie pour Voltaire tenaient à des causes plus hautes que l'intérêt d'une famille ou d'un homme ; elles tenaient à l'idée qu'ils se faisaient de la dignité humaine et des devoirs de la société instituant des magistrats, non pour terrifier, mais pour juger.

IV.

Si mécontent qu'il fût de la Cour de Rouen, le jeune Lally ne voulut pas présenter lui-même de requête en cassation au Conseil d'État ; et la requête émana d'un lieutenant-colonel à la suite du régiment de Brunswick, ci-devant major-général à l'armée de l'Inde, le sieur Allen de Saint-Wolston, impliqué au procès[1]. Allen était sous le coup d'un décret de prise de corps et prévoyait devoir attendre indéfiniment sa justification, car l'action de d'Épremesnil en couvrait peut-être cinquante de même nature ; et chaque intervenant pouvait, à son tour, plaider sur l'immense procès. Allen se fondait sur ce qu'une affaire criminelle devant être instruite et jugée dans le secret, la loi repous-

1. *Correspondance secrète*, t. IX, p. 424 ; cf. *Arrêt du Conseil d'État de 1780* (Bibl. de Dijon, 19362, t. II).

sait l'intervention des tiers, d'autant mieux, disait-il, qu'en la circonstance présente les parties venaient plaider à l'audience.

La requête Allen fut admise au bureau des cassations. Le maître des requêtes, Bertrand de Molleville, en fit le rapport[1], et le Conseil, cassant tous les arrêts et toute la procédure de Rouen, renvoya le procès au parlement de Bourgogne (31 juillet 1780[2]).

L'arrêt du Conseil était rédigé de façon à prévenir toute intervention nouvelle, mais n'atteignit pas ce résultat, car l'adversaire de Lally trouva, à Dijon, assez de sympathies ouvertes et d'encouragements secrets pour reprendre, en Bourgogne, la campagne qui lui avait si bien réussi en Normandie. Le public lui fut peut-être, à Dijon, plus hostile qu'à Rouen, mais les magistrats y prirent plus nettement son parti, et il s'en rencontra même pour le défendre avec une sorte de fanatisme.

Le premier président, Le Gouz de Saint-Seine, avait la réputation d'un homme « vertueux, » mais il était à ce point timide et indécis qu'il ne pouvait en aucune façon seconder le ministère. Livré d'ailleurs à un intrigant d'intelligence et de volonté robustes, le président de Bévy, il devait jouer dans le procès un rôle lamentable[3]. Bévy était un parlementaire dans toute la force du terme; et l'on raconte encore à Dijon qu'après la restauration des Bourbons il reparut le même que sous l'ancien régime[4]; il se rendait à Notre-Dame, sa paroisse, en carrosse, drapé dans son costume de président de parlement. En 1762, il s'était vu mettre à la Bastille pour un libelle écrit au cours d'un procès soulevé entre le parlement et les Élus Généraux de la province. Il ne pardonnait pas cette humiliation au pouvoir; et, comme le procès Lally mettait vraiment en présence le Parlement de

1. *Correspondance secrète*, t. IX, p. 424.

2. *Mémoires secrets*, t. XV, p. 249. — *Arrêt du Conseil privé du Roi* (31 juillet 1780). Paris, 1781, 142 p. in-4° (Papiers d'Épremesnil); cf. Bibl. nat., 4° Fm. 15841.

3. Tout indécis qu'il était, M. de Saint-Seine n'en demeurait pas moins imbu des préjugés parlementaires, et l'on en peut juger par cette sortie contre l'Église : « C'est singulier, dit-il, que ce soient des prêtres qui aient causé les plus grands maux de la France, le chancelier Duprat, Richelieu, Mazarin, Brienne, et que les chefs de la justice aient été de moitié et les esclaves de ces prêtres pour asservir la nation (Arch. de la Côte-d'Or. E. 642 (B), 4 septembre 1788).

4. Louis-Philibert Joly, seigneur de Bévy, était fils d'un président à la Chambre des comptes de Bourgogne. Né en 1736, et président en 1777, il était en fonctions en 1790, quand furent abolis les parlements (Bibl. de Dijon, de Juigné, Contin., fol. 776).

Paris et le pouvoir, il n'hésita pas à se déclarer et fut le vrai meneur de la seconde intervention d'Épremesnil.

Une chanson circula, qui le mettait en scène dans la Grand'-Chambre, et exprime assez bien les sentiments qu'on lui attribuait :

Un sifflement tout à coup s'entendit,
Et, par là, du malin esprit
L'opinion s'ouvrit.
Bévy, tout à sa furie,
D'une voix rauque s'écrie :
« De par Belzébuth !
« Je me damne depuis vingt ans et plus,
« Pour avoir le dessus,
« Et je serais vaincu !
« C'est à moi qu'on parle de vertu !
« Ne me connaît-on plus ?
« Ma loi, mes Dieux, maintenant les voici ;
« Le Parlement et le Bussy
« Sont en second ici.
« Sot auteur, sujet rebelle
« Pour un plat et noir libelle
« Je fus enfermé.
« Lors je jurai que je serais vengé ;
« C'est un point arrêté
« Que tout infortuné,
« Qui par la Cour est protégé
« Par moi est égorgé ! »

Et voici, d'autre part, le langage prêté au pauvre Saint-Seine :

M. Le Gouz reprit, tout en tremblant :
« Je voudrais sauver l'innocent,
« Je ne suis pas méchant,
« Mais mettez-vous à ma place,
« Mon précepteur me menace.
« De lui je dépens, de lui.
« Comme il se redresse ! Ah ! Dieu, j'en suis transi ;
« De l'honneur, étourdi,
« Je n'entends plus le cri.
« Je donne ma voix à l'avis
« De Monsieur de Bévy[1] ! »

1. Bibl. de Dijon, mss. 1232 (fonds Boudot, 271), fol. 125 et suiv. *Sur le jugement de M. de Lally au parlement de Dijon* (24 août 1783).

On peut saisir quelques traits des autres juges du parlement de Dijon : Le président Jeannon, très attaqué pour son orgueil et sa hauteur, aurait dit, paraît-il, que, si Lally vivait encore, il n'hésiterait pas à l'envoyer à l'échafaud. Le rapporteur de Villedieu de Torcy aurait affirmé qu'un arrêt de parlement ne pouvait jamais être dans le cas de cassation. De Courbeton et d'Arcelot étaient des conseillers généralement reconnus comme intelligents. De Lorenchet, ancien régent de l'Oratoire, était une créature de Bévy. Guyard de Balon ignorait assez la géographie pour demander à ses confrères si Golconde était en Espagne. D'Arceau avait dû naguère quitter ses fonctions pour cause de folie. De la Loge, tout jeune qu'il fût, était un enragé parlementaire. Lally ne comptait, à la Grand'Chambre, que trois partisans, Gaulthier, de la Goutte et Bouthier de Rochefort.

La discussion, reprise à Dijon entre le jeune Lally et d'Épremesnil, remet en lumière la plupart des arguments déjà présentés par eux à Rouen. Mais les documents distribués aux juges, et dans le public, offrent parfois plus de précision. Telles les brochures de d'Épremesnil, *l'Intervention réduite à sept raisonnements* et la *Lettre au rédacteur du Courrier de l'Europe*[1]. Ce sont de fermes résumés des publications antérieures, infiniment plus intéressants que le gros volume où le magistrat avait réuni d'abord ses plaidoyers.

Les deux adversaires deviennent toutefois plus âpres et plus violents, et ils échangent de telles invectives que le public, tantôt se passionne comme eux et sort des bornes, tantôt s'égaie et se prend à rire du combat dont on le fait juge.

Les mémoires de Lally accusaient Leyrit d'avoir fait sur la ferme des terres des bénéfices énormes. Il faut, déclare d'Épremesnil, que ces écrits calomnieux soient supprimés, et, tant qu'ils ne le seront pas, je continuerai de traiter le curateur « comme un homme en délire, égaré par le désespoir de ne pouvoir écraser sous ses pieds l'innocence, la vérité, les droits du genre humain, les lois françaises. » Puis il le raille de jouer à l'inspiré, de faire du bruit autour de son nom et lui dénie le droit de porter même ce nom. Il n'est pas, dit-il, le fils légitime du comte de Lally et n'a été légitimé ni par lettres du prince ni par mariage subséquent. Jamais il n'a soumis au Conseil les preuves de son état[2].

1. Bibl. de Dijon, 19362, t. II, et Papiers d'Épremesnil.
2. Ibid., *l'Intervention de M. d'Épremesnil à Dijon*, premier cahier (1781); cf. Bibl. nat., 4° Fm. 15836-15841.

Et le curateur de riposter violemment. Est-ce moi, dit-il, qui suis jaloux de renommée? J'ai pour moi le témoignage des honnêtes gens et de grands personnages, tandis que mon adversaire étaye ses affirmations sur les dires d'un ramas de palefreniers, de cabaretiers, de calfats, ou même de gens punis, les uns pour lâcheté, les autres pour brigandage, tous pour imposture, plusieurs pour assassinat[1].

D'Épremesnil et le jeune Lally publient, coup sur coup, des mémoires et des notes que le public s'arrache. D'Épremesnil, des *Réflexions à l'occasion d'un nouveau libelle*, un *Supplément au troisième mémoire* et un *Coup d'œil sur les derniers volumes du sieur Tolendal*. Les amis des parlements se demandent qui fera face aux énormes dépenses du conseiller[2]; ils en sont tout émus; mais n'en admirent que plus la « touche nerveuse » de ses écrits et en particulier une apostrophe au Roi terminant le troisième mémoire : « Mon intervention, Sire, disait-il, a rendu à la vérité son éclat et à la loi ses armes... Tout restera dans l'ordre; il m'est impossible d'en douter. Tranquille au milieu des sifflements de la calomnie et de la haine, placé au-dessus des atteintes d'un parti humilié qui décèle sa confusion par les transports d'une impuissance tournée en rage, je connais trop le pouvoir des lois françaises bien défendues et de la vérité unie à la patience pour craindre que jamais la mémoire du général Lally soit réhabilitée[3]. »

Les écrits de Tolendal ne font pas moindre sensation. Il a imprimé clandestinement, en Normandie, son *Mémoire au Conseil*, et l'a fait distribuer à Dijon. Il imprime et distribue à profusion son *Discours* devant le parlement de Bourgogne, et certes il ne néglige rien de ce qui peut servir sa cause parmi les gens de palais et sa popularité dans le grand public. On prétend qu'il caresse tous ceux qui peuvent l'aider à gagner ses juges, à les circonvenir. Il n'est pas une loge de francs-maçons où il ne s'introduise, gagne des partisans, prononce des harangues. A Dijon, comme à Rouen, il conquiert l'esprit des femmes, et celles-ci entraînent après elles les jeunes magistrats. Elles ne demeurent impuissantes qu'auprès des « vieilles perruques[4]. » Et c'est un

1. Bibl. de Dijon, 19362, t. II, *Réponse du comte de Lally-Tolendal au dernier libelle du sieur Duval d'Épremesnil*, p. 1, 7, 10.
2. Bibl. nat., ms. fr. 6684 (Hardy), fol. 257 et 261.
3. Ibid., fol. 261 (17 janvier 1783).
4. *Mémoires secrets*, t. XXIII, p. 139.

fait à ne pas oublier que la société mondaine, à Dijon, est toute pour Lally. Parmi ses protectrices en vue est la comtesse de Vogüé, qui meurt avant la fin du procès. Et, d'ailleurs, disons en passant que la franc-maçonnerie féminine est pour lui et que les loges de femmes sont alors particulièrement florissantes à Dijon. Elles possèdent dans leur sein les plus grandes dames, Mme Fardel de Daix, sœur oratrice, Mme Devoyo de Champrenault[1].

Grand est le retentissement du discours que prononce le jeune Lally, le 16 août 1783, sur la *sellette* même, selon les formes :

Messieurs, dit-il, si jamais j'ai eu besoin de votre indulgence, de votre humanité, c'est surtout aujourd'hui... Frappé d'une crainte religieuse, en entrant dans ce sanctuaire, saisi par la majesté du lieu, par le respect dû à cette auguste assemblée, le dirai-je, Messieurs, accablé depuis hier d'un deuil que j'ai particulièrement ressenti (mort de Mme de Vogüé) et qui a porté la consternation dans vos âmes comme dans la mienne, mille tourments viennent encore fondre sur moi en ce moment. Toutes mes douleurs se renouvellent, toutes mes plaies se rouvrent. Je crois voir mon malheureux père. Je le vois, Messieurs, s'avançant à ce dernier interrogatoire qui a été le commencement de ce long supplice; je le vois, dépouillé des marques glorieuses qu'il avait achetées de son sang, se soulevant à l'aspect du siège infâme qui lui était réservé, découvrant sa tête blanchie, montrant à ses juges son sein couvert de cicatrices et demandant si c'est là la récompense de cinquante ans de services. Ah! Messieurs, si quelque erreur allait m'échapper, si le zèle m'emportait, par justice, par pitié, ne m'imputez pas à crime l'égarement de la douleur et les transports de la nature[2].

Une fois entré dans le corps du sujet, l'orateur prend à partie d'Épremesnil sur l'effort qu'il fait pour tirer parti de l'attitude hésitante du marquis de Montmorency et du chevalier de Crillon; ces officiers avaient servi en Inde avec Lally et n'étaient pas venus au secours du général dans le procès de 1766.

Vous n'avez pas vraisemblablement lu, dit le curateur, un écrit

1. Arch. de la Côte-d'Or, série F, fonds Boudot, carton 24. — Bibl. de Dijon, fonds de Juigné. *Recueil de pièces sur divers sujets*, n° 44, t. V, fol. 300 et suiv. et 353. *Discours prononcé par Mme de Daix, dans la loge des femmes, le 25 janvier 1782.*

2. Grimm, *Correspondance littéraire*, t. XIII, t. 368 et 369.

intitulé : *Second Mémoire de M. d'Épremesnil à Dijon.* Je vous l'apporte, Messieurs ; je l'ouvre à la page 47, et voici le défi que j'y trouve : « Citoyens magistrats, j'ose vous répondre encore que le marquis de Montmorency ne signera jamais qu'il tient le général Lally pour un honnête homme. Signé : Duval d'Épremesnil. » Voici, Messieurs, la réponse à l'appel ; — et le curateur lit une lettre que lui écrit Montmorency : — « J'ai toujours tenu et je tiens encore le général Lally, non seulement pour un honnête homme, mais pour brave et zélé serviteur du Roi, parce que je l'ai toujours vu tel et que personne ne m'a encore fait voir le contraire. Je le dis, je le pense et je le signe. Signé : marquis de Montmorency-Laval. »

A cette lettre, Tolendal joignait un acte signé de vingt-quatre gentilshommes ayant vécu en Inde au temps de Lally et attestant que le journal de Lavaur, invoqué contre le général, était un tissu d'atrocités et d'inepties[1].

Comment d'Épremesnil a-t-il pu s'exposer au vigoureux démenti de Montmorency? C'est que les gentilshommes qui, en 1783, se déclarent pour l'ancien vice-roi de l'Inde, quand l'opinion publique est pour lui, n'ont pas osé le faire en 1766, alors que l'opinion se déchaînait en sens contraire. Ni un Montmorency ni un d'Estaing n'avaient alors protesté contre ce qui leur paraissait injuste. Il avait fallu qu'un Voltaire entreprît, plus tard, de retourner l'opinion et qu'il y parvînt. Comme un homme d'un autre âge, d'Épremesnil estime que ceux qui, dix-sept ans plus tôt, n'ont pas affronté la colère publique, sont demeurés muets parce qu'ils éprouvaient pour leur compagnon d'armes le mépris ressenti par les administrateurs coloniaux. Et, de plus, il juge peut-être aussi les autres d'après lui et pense que chacun peut ou doit, comme lui, s'opposer à l'entraînement des foules.

Il y a lieu de remarquer qu'en prétendant répondre au *Deuxième mémoire de d'Épremesnil*, le curateur ne le fait pas effectivement, et que, chose capitale, il néglige de réfuter l'argumentation de son adversaire sur le jésuite Lavaur. D'Épremesnil avait établi l'inanité du système de deux journaux par lequel Lally incriminait indirectement le Parlement de Paris.

En dépit des efforts du curateur, le parlement de Bourgogne, comme celui de Normandie, a confirmé l'arrêt de 1766. Il a condamné le curateur aux dépens et fait brûler ses écrits par la

1. *Barreau français*, 1re série, t. V, p. 361 et 362.

main du bourreau, comme injurieux à la magistrature[1]. Et voici la principale disposition de son arrêt :

La Cour, Grand'Chambre assemblée, déclare Thomas-Arthur de Lally dûment atteint et convaincu de n'avoir pas suivi ses instructions; d'abus d'autorité; d'avoir, par des discours outrageants, manifesté sa haine contre le Conseil et les habitants de Pondichery; d'avoir exercé plusieurs vexations, tant contre les membres du Conseil que contre les habitants blancs ou noirs de la colonie; d'avoir tenu des propos propres à inspirer le découragement; d'avoir, dans le temps même où il était dans un besoin pressant, commis l'usure en exigeant de la Compagnie des Indes, sous le nom d'une personne supposée, des intérêts à 30 %; d'avoir, par sa capitulation, abandonné et sacrifié les intérêts des habitants de Pondichéry et de toute la colonie, pour réparation de quoi, et autres cas résultant des procédures, a condamné la mémoire de Thomas-Arthur de Lally; Frétard de Gadeville, mis hors de cour, élargi; Chaponay, de Pouilly, Allen et Rochette renvoyés des accusations contre eux intentées, etc.

Ordonné que le *Mémoire* produit au Conseil du Roi, imprimé à Rouen, en 1779, signifié au procureur général, de la part de Trophime-Gérard de Lally-Tolendal sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice, comme contenant des faits calomnieux et faux dans leur substance et, dans les circonstances, contraires au respect dû à la magistrature, en outre, calomnieux et injurieux à la mémoire d'un grand nombre de bons et fidèles serviteurs du Roi, etc.

Du début à la fin, le président de Bévy avait conduit le procès. Il avait dressé la liste des juges, choisi le rapporteur, écarté La Tournelle, rallié les hésitants, tenu tête à l'opinion. Plus que tout autre, il fut déchiré par les satires des partisans de Lally, notamment par celles de Piis, auteur dramatique venu en Bourgogne dans la suite du curateur[2]. Il en est une qui traite ainsi le président :

Discoureur sans science,
Et dévot sans croyance,
Bévy n'a de puissance
Que par la fausseté;

1. *Mémoires secrets*, t. XXIII, p. 160. Voir l'arrêt lui-même. Bibl. nat., 4° Fm. 15836 quater.

2. De la Cuisine, *le Parlement de Bourgogne depuis son origine jusqu'à sa chute*. Dijon, 1857, 2 vol. in-8°, t. II, p. 459; cf. bibl. de Dijon, ms. 1232, fonds Boudot, 271, fol. 125.

C'est le feu sous la glace;
Sa douceur vous menace,
Et, dès qu'il vous embrasse,
On est étouffé.
Changez-moi cette tête,
Tête de forcené[1] !

Quand l'arrêt fut prononcé, le public espérait encore que « l'intervention » serait écartée. Le bruit même en courut, grâce à M. de la Loge, qui savait cependant Lally condamné. Il sortait de la séance où l'arrêt s'était rendu, quand un confrère lui demanda s'il pouvait révéler quelque chose de la délibération. Il répondit que non, et, à son tour, pria son interlocuteur de lui dire s'il y aurait comédie le lendemain. C'était un ami de Tolendal et un acteur ordinaire des comédies de salon. « Assurément, dit-il, pourvu que M. de Tolendal gagne son procès. » Une demi-heure après, de la Loge envoyait chercher un billet de comédie, et aussitôt, dans le parti Lally, on s'écrie que le procès est gagné; on vante la manière ingénieuse et délicate dont de la Loge a révélé le secret du palais. Le lendemain, on est détrompé, et de la Loge ne mérite plus qu'une « volée de coups de bâton[2]. »

Si l'on en croit Lally, la perte de son procès mit en deuil la ville de Dijon. Toutes les classes de la société y auraient manifesté en sa faveur, le peuple aurait pleuré dans les rues et il aurait fallu armer la maréchaussée pour exécuter l'odieuse lacération de ses *Mémoires*[3]. Il est, du moins, certain que ses amis tentèrent de soulever une espèce d'émeute, même dans le palais, et c'est un trait original qu'au premier rang des émeutiers parurent de jeunes magistrats, ceux-mêmes qui, d'ordinaire, jouaient, à Dijon, la comédie de salon. Sans la mort de Mme de Voguë, s'écrie d'Épremesnil, ils auraient donné à leur monde l'indécent spectacle d'une comédie le jour même de l'Assomption[4] !

Vaincu pour la seconde fois devant un parlement et n'espérant plus rien de la magistrature souveraine, Lally s'adressa au Roi, en protestant contre l'esprit de corps de ses juges et la violation de toutes les lois. Il n'attendait, disait-il, qu'une expédition de

1. *Chansonnier historique du XVIIIe siècle*, t. X, p. 116.
2. Bibl. de Dijon, ms. 1232, fol. 128 et suiv.
3. Ibid., fol. 122 et suiv. (lettre de Lally-Tolendal au Roi, 28 août 1783).
4. Ibid., fol. 124 (lettre de d'Épremesnil au Garde des sceaux, 3 septembre 1783).

l'incroyable arrêt dont il était victime pour le déférer au Conseil; il allait porter aux pieds de Louis XVI sa « tête » et « l'innocence » de son père. Il le suppliait de ne pas retirer « la main protectrice » qui le soutenait encore « au-dessus de l'abîme[1]. »

Mais, de son côté, d'Épremesnil, vainqueur, écrivait au garde des sceaux une lettre fort curieuse. Elle exprime l'état d'esprit des parlementaires, parti de résistance qui ne cédait ni à l'entraînement de l'opinion ni à la pression de la Cour. En voici d'ailleurs le texte :

Monsieur, les bons rois sont les images vivantes de la justice; les bons ministres et les bons magistrats sont les modèles de la fidélité. J'ai combattu pendant quatre ans la mémoire d'un méchant et d'un traître. Je le devais. La nature, l'honneur, la vérité, l'intérêt de l'innocence, de l'état, du trône m'en imposaient la loi. Mes efforts sont couronnés. Un arrêt solennel du parlement de Dijon vient enfin de condamner, après quarante-deux séances et treize heures d'opinions, cette mémoire, abhorrée dans toute l'Inde, en exécution d'un arrêt unanime de la Grand'Chambre du Parlement de Paris.

Je sais, Monsieur, qu'on oppose à l'arrêt de Dijon les mêmes injures et les mêmes calomnies qu'à celui de Paris; injures inouïes et calomnies atroces, autant de fois réfutées que répétées. S'il m'était permis d'unir ma faible voix à l'autorité de deux Cours souveraines, je vous supplierais de lire mon dernier écrit à Dijon, dont j'ai l'honneur de joindre un exemplaire à cette lettre. Vous y verrez, Monsieur, l'enchaînement des perfidies du général Lally; et je ne doute pas qu'il vous paraisse étrange qu'on paraisse remettre une troisième fois l'innocence en péril, pour l'intérêt personnel du bâtard d'un traître condamné par deux arrêts, dans sa personne et dans sa mémoire.

Car enfin, Monsieur, il est temps de montrer la vérité dans toute sa force et le mensonge dans toute sa laideur. Mon adversaire, qui se dit hardiment le comte de Lally-Tolendal, qui signe de ce nom ses requêtes, qui le signe dans des lettres au Roi; mon adversaire, que j'ai trop longtemps ménagé, que j'aurais plaint, que j'aurais même secouru par mon silence, sans les excès auxquels il s'est porté, est le bâtard du général Lally. La voix publique le dit, de plus, bâtard adultérin. Son premier nom fut Trophime. On l'a successivement élevé, présenté sous le nom de Valcourt, de Tolendal. Il porte ce dernier en vertu d'une permission du souverain. Les actes clandes-

1. Bibl. de Dijon, ms. 1232, fol. 122 et suiv.

tins qu'il cite, sans oser les produire ni même les imprimer, à l'appui de son usurpation d'état, on les connaît. Ils sont insuffisants ou faux. Je le soutiens, je m'en rends le garant. Et c'est cependant cet homme, dont la naissance est infectée d'un pareil vice, dont les titres sont autant de crimes, qui se vante, hélas! et qui jouit de l'avantage d'insulter les témoins les plus illustres, les juges les plus intègres, toute une colonie, trois parlements dans une correspondance directe avec le Roi! etc.

Et d'Épremesnil ne s'en tient pas là, car il redoute un retour offensif de son adversaire au Conseil d'État. Le 17 septembre 1783, il écrit une lettre-circulaire à tous les conseillers d'État et maîtres des Requêtes, et, les jugeant sans doute incapables de subir à nouveau les influences mondaines, il leur parle des « injures inouïes » et des « calomnies atroces » qui sont accréditées dans la capitale de la Bourgogne « par le bourdonnement inquiétant d'une multitude de femmes de haut parage. » Elles s'arrogent, dit-il, « le droit de décider de tout, même de ce qu'elles savent et entendent le moins[1]. »

L'affaire fut bientôt au Conseil d'État et le public fut encore, pour quelque temps, remué en sens divers. On parla beaucoup d'un échange de lettres entre M. de la Borde, premier valet de chambre de Louis XV, et le jeune Lally. De la Borde disait tous les efforts qu'il avait faits pour sauver le général, ou, tout au moins, pour obtenir un sursis. Louis XV s'était laissé attendrir, mais avait résisté quand même, « tant les cruels s'étaient emparés de son opinion. » Enfin, de la Borde ajoutait qu'il n'avait plus de crédit, mais envoyait au jeune Lally la bague portée par son père le jour de son supplice. Et l'orphelin répondait sur-le-champ : « Elle est à mon doigt! Je songe à l'instant où il l'a ôtée du sien; mes yeux et ma bouche y sont collés tour à tour. J'étouffe de joie et de douleur[2]. »

Lally produisit au Conseil du Roi un mémoire qui passa pour un chef-d'œuvre dans le fond et dans la forme[3]. D'Épremesnil, furieux, écrivit à tous les membres du Bureau des cassations, mais ne parvint qu'à les mécontenter. L'affaire traîna pour diverses raisons. Il fallut que le Bureau des cassations entendît son rap-

1. Arch. de la Côte-d'Or, série F, Pièces diverses, 17 septembre 1783.
2. *Anecdotes sur le règne de Louis XVI*, t. VI, p. 244, septembre 1786.
3. *Mémoires secrets*, t. XXXIII, p. 167.

porteur, Courtois de Minute; il fallut que devant le Conseil, solennellement assemblé, il se fit un autre rapport. Puis le Conseil prononça un interlocutoire où il était dit que le parlement de Dijon serait tenu d'envoyer les motifs de son arrêt et de remettre les charges et informations. Ce fut là un acheminement vers la décision finale du Conseil qui cassa ce qu'avait fait le parlement (4 septembre 1786)[1]. Et le Roi, ne comptant plus sur les magistrats des Cours souveraines, réhabilita de lui-même la mémoire de Lally.

La revision du procès Lally n'eut donc pas et ne pouvait pas avoir de solution juridique. Une coterie de Cour avait entrepris de la provoquer, sous l'impulsion du sentiment et dans des vues d'intrigue. Les écrivains hostiles à la magistrature et aux lois criminelles existantes avaient vu dans le protégé de la Reine un auxiliaire capable de donner l'assaut à la vieille forteresse parlementaire. L'opinion, aussi nerveuse il y a cent ans que de nos jours, avait subi l'influence de la presse, et les femmes avaient combattu pour le curateur de toute leur passion, de toute leur séduction. Parmi le déchaînement des colères tournées contre eux, les magistrats avaient cru démêler l'intention arrêtée de ruiner leur puissance et ils avaient fait bloc contre leurs assaillants. Juridiquement, d'Épremesnil l'emporta sur Lally, mais sans pouvoir raffermir le corps dont il était le champion, car on fit de lui l'esclave de la « solidarité magistrale. » On accusa les juges d'égoïsme; on les déclara inaccessibles à toute idée d'équité. Diminués dans leur prestige et leur crédit, ils ne devaient plus ressaisir que les apparences de la popularité. A peine sortis, d'ailleurs, de l'affaire Lally, ils virent un des leurs, du Paty, poser hardiment la question de la réforme pénale dans le procès des *Roués;* ils lui résistèrent avec moins de vigueur qu'au chevalier de Tolendal; et il fut clair, dès lors, qu'ils manquaient de ressort, sauf en matière politique, lorsqu'ils bénéficiaient de la confusion établie sur leurs attributions, lorsqu'ils en imposaient par leur traditionnelle opposition au pouvoir arbitraire.

Henri CARRÉ.

1. Arch. nat., V⁶ 1130-1247 (4 septembre 1786).

LE CONVENTIONNEL

PRIEUR DE LA MARNE

EN MISSION

DESTITUTION DES AUTORITÉS CONSTITUÉES.

La lutte de la Montagne contre la Gironde, on le sait, avait failli armer la province contre la capitale et peu s'en était fallu que l'idée d'unir les départements contre Paris ne triomphât en plusieurs parties du pays. La victoire définitive des Jacobins (2 juin 1793) livra aux violents leurs ennemis vaincus.

Une des premières préoccupations des Conventionnels envoyés en mission fut donc de rechercher, pour les punir, tous ceux qui, de près ou de loin, avaient eu part aux mouvements du *fédéralisme*. Prieur de la Marne, notamment, en fit, dans le Morbihan, l'un de ses plus constants soucis[1].

Aussi bien, la Bretagne avait été vivement agitée par le bruit des batailles livrées au sein de l'Assemblée. Le 3 juin, les députés du Morbihan, Gillet et Merlin, alors dans cette région, écrivaient à Paris :

Les dernières séances de la Convention causent (ici) les plus vives alarmes... Comment se peut-il donc, dit-on, qu'au lieu de s'occuper de la Constitution, qu'au lieu d'éteindre le feu de la guerre civile et de prendre les moyens de repousser l'ennemi extérieur qui envahit

1. Envoyé à Brest par décret du Comité de Salut public porté dans la séance du 30 septembre 1793 (Arch. nat., AFII, 295) et confirmé le 4 octobre suivant par la Convention nationale, il n'y resta que quelques jours. Sur l'invitation de ses collègues, alarmés des mauvaises nouvelles qui leur arrivaient du Morbihan, il partit pour ce département le 20 octobre et parvint à Vannes deux jours plus tard.

nos frontières, la Convention nationale, foulant aux pieds tous ses devoirs, consume le temps qu'elle doit à la patrie en de vaines querelles qui font perpétuellement de ses séances une arene de gladiateurs[1] ?

Quelques jours plus tard, ils continuaient :

Nous vous avons déjà donné connaissance, par différentes lettres, de la sensation qu'ont produite dans le pays les derniers événements qui se sont passés à Paris. L'arrestation de trente-deux députés, parmi lesquels il s'en trouve quatre de la ci-devant Bretagne, a mis le comble au mécontentement qui, aujourd'hui, est universel[2].

Ce mécontentement, d'ailleurs, n'avait pas tardé à se manifester par des actes.

Le 3 juin, les diverses administrations du Morbihan[3] se réunissaient et arrêtaient d'envoyer deux représentants « dans un point central qui serait déterminé, pour, concurremment avec les députés des autres départements, aviser aux moyens de sauver la république. » En même temps, ils « invitaient les neuf districts à nommer pareillement chacun un membre pris dans leur sein pour concourir à la même mesure[4]. » Le 7, ils dépêchaient des courriers pour presser ces mêmes districts de faire partir au plus tôt leurs élus pour Rennes, lieu de réunion pour les délégués de toute la Bretagne[5]. Le 16, ils décidaient l'organisation d'une force armée destinée à se rendre à Paris pour y défendre la Convention[6]. Le 21, ils recevaient avec joie les proscrits de la Gironde ; le 22 enfin, ils votaient la levée et l'équipement du bataillon départemental[7].

Et ce qui donnait une signification plus nette encore à ces actes, c'est qu'ils émanaient de toutes les administrations : des

1. A la Convention nationale, 3 juin 1793 (Arch. nat., AFII, 266).
2. 12 juin 1793 (*Ibid.*, 46).
3. Voir le nom de leurs membres (*Ibid.*, 275, plaquette 2308, pièce 3).
4. *Ibid.*, 126, plaquette 966, pièce 1.
5. *Ibid.*, 126, plaquette 970, pièce 25.
6. « Il sera organisé une force armée composée de citoyens connus par leur dévouement à la chose publique, lesquels se rendront incessamment à Paris pour, de concert avec les bons citoyens de cette ville, assurer la liberté des délibérations de la Convention, en imposer aux factieux connus et inconnus qui en arrêtent la marche et protéger la sûreté des personnes, des propriétés et de la fortune publique » (Arch. dép. du Morbihan, L. 245).
7. Arch. nat., AFII, 126, plaquette 970, pièce 25.

conseils du département, du district, de la commune, comme des tribunaux civil et criminel de Vannes[1]; c'est encore qu'ils avaient l'approbation ou mieux les applaudissements des pouvoirs des localités importantes du Morbihan[2].

Les corps constitués ne s'étaient pas contentés de délibérations secrètes, à huis-clos; diverses proclamations[3] avaient témoigné hautement de leurs sentiments fédéralistes. « A l'exemple du département, » disait le conseil général de la commune de Vannes, « nous voulons marcher d'un pas ferme dans les sentiers du patriotisme et de l'amour des lois; maintenir avec elles la liberté, l'égalité, la sûreté, la propriété, la république une et indivisible et le respect dû à la Convention nationale[4]. »

La société populaire elle-même, destinée pourtant à être le sel de la terre vannetaise, s'était jointe aux actes publics des autorités en faveur des Girondins. « Citoyens administrateurs, écrivait-elle, nous venons de lire et d'examiner attentivement votre déclaration du 16 de ce mois (juillet 1793). Nous y trouvons l'exposé sincère de votre conduite et de ses motifs. Les principes que vous y professez, les maximes républicaines qui y sont développées furent toujours les nôtres et nous adhérons, avec tous les bons citoyens, à la déclaration que vous venez d'en faire. Nous voulons comme vous la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la république[5]. »

Prieur de la Marne avait donc de vrais motifs d'affirmer, lors de son arrivée à Vannes, que tout le Morbihan était fédéra-

1. *Ibid.*, 275, plaquette 2308, pièce 3; Arch. dép. du Morbihan, L. 1271.

2. Voici notamment comment parlait le Conseil général du district d'Auray : Nous sommes désolés, « considérant l'état actuel de la France désorganisée dans toutes ses parties, sans gouvernement, sans constitution et sans loi, voyant, avec le sentiment de la douleur la plus amère, le plus bel état de l'Europe livré à l'anarchie... Que font cependant les hommes que le peuple français revêtit de toute sa confiance et de la plénitude de son pouvoir? Au lieu de s'appliquer à l'ouvrage de la constitution qu'il leur demandait, ils ne se sont occupés que d'administration; ils remplissent toutes les fonctions, tous les rôles, excepté celui qui leur était affecté; depuis huit mois, il attend en vain l'ouvrage dont ils étaient chargés. Que fait au peuple français l'existence de Marat ou de Robespierre, de Brissot ou de tel autre personnage? Ce sont des représentants qu'il lui faut et des représentants amis de la chose publique qui en veuillent l'avancement et l'opèrent » (Arch. nat., AFII, 125, plaquette 961, pièce 49; cf. Arch. dép. du Morbihan, L. 251).

3. Cf. Arch. dép. du Morbihan, 16 juillet 1793, L. 251.

4. *Ibid.*, séance du 18 juillet 1793.

5. *Ibid.*, L. 251.

liste. Il allait, sans tarder, faire expier ce crime aux imprudents administrateurs. Il commença par ceux du chef-lieu.

I.

Il est curieux de rappeler en quels termes il raconte sa première rencontre avec eux : « Nous recevons d'abord, écrit-il, la visite des corps constitués, dont l'aspect seul annonce des coupables qui redoutent la vengeance de la loi prête à les frapper. Visage froid, air apprêté, patriotisme contraint; nous ne reconnaissons aucun des aimables traits de nos bons sans-culottes[1]. »

Le terrible conventionnel, dont la présence dans le Morbihan paraissait jusque-là sans objet et qui « regardait autour de lui ce qu'il importait de faire pour le peuple[2], » crut, à cette vue, avoir enfin découvert un champ d'action digne de son zèle : il allait renouveler les administrations du département tout entier.

Dès le lendemain de sa venue[3], il requérait le procureur général syndic « de lui remettre, sur-le-champ, tous les registres... sur lesquels se trouvaient les arrêtés pris depuis le mois de mai dernier, et, en même temps, une expédition de tous ceux qui avaient été pris par l'administration relativement aux événements du 31 mai de cette année[4]. »

Sur ces entrefaites, il acceptait les services d'un certain Barré-Manéguen[5], administrateur du district d'Auray, que nous aurons l'occasion de retrouver, et en faisait[6], sous le nom de procureur général syndic du département, l'exécuteur inconfusible des ordres qu'il se disposait à lancer.

Désormais, il peut entrer résolument en campagne. Le 6 brumaire, an II (27 octobre 1793), il destitue la municipalité[7] et

1. Arch. nat., AD$_{I}$, 81, 6.
2. Arch. nat., AD$_{I}$, 81, 4.
3. 2 brumaire an II (23 octobre 1793).
4. Arch. nat., AF$_{II}$, 126, plaquette 971, pièce 14; *Ibid.*, 125, plaquette 959, pièce 8.
5. Cf. Barré à Prieur (s. d.); *Ibid.*, plaquette 961, pièce 20.
6. 8 brumaire.
7. Voir la minute de son arrêté (Arch. nat., AF$_{II}$, 126, plaquette 971, pièce 57). — Toutes ces pièces portent : « En vertu des pouvoirs à nous donnés. » Le Comité de Salut public disait dans son décret qu'il envoyait Prieur et Jeanbon Saint-André à Brest « pour y prendre, relativement à la marine, toutes les mesures de salut public qu'ils croiraient nécessaires et qu'ils exerceraient soit à l'égard de la marine, soit à l'égard des autorités constituées des

réorganise la garde nationale[1]. Le surlendemain, 8 brumaire, c'est de l'administration municipale qu'il s'occupe ; l'arrêté suivant fixe le sort de ses membres :

Au nom de la République,

Nous, représentant du peuple dans les départements maritimes, en vertu des articles 6 et 7 de la loi du 16 août dernier et en vertu des pouvoirs à nous donnés par la Convention nationale, avons arrêté ce qui suit :

Art. 1er. — Les administrateurs ci-dessous désignés (suivent vingt-huit noms) sont destitués de leurs fonctions et seront, conformément à la loi..., mis en état d'arrestation dans la maison de sûreté de cette ville et les scellés apposés sur leurs papiers.

. . . . . .

Art. IV. — Le citoyen Barré-Manéguen, procureur général syndic, est chargé de l'exécution du présent arrêté ; il nommera tels commissaires qu'il jugera convenable pour l'apposition des scellés, et il est enjoint à toutes les autorités civiles et militaires d'obtempérer aux réquisitions qu'il fera à cet effet[2].

Deux jours plus tard, un second arrêté cassait l'ancien comité de surveillance[3]. C'était, en comptant les notables, adjoints à la municipalité, cinquante fonctionnaires sacrifiés en quelques heures.

Le 11 brumaire vit des exécutions presque aussi nombreuses. Des arrêtés, conçus en termes semblables, privaient de leurs fonctions et jetaient en prison les administrateurs du district, les juges du tribunal de commerce, ceux des tribunaux civil et militaire, le commandant temporaire des troupes cantonnées de la rivière de la Vilaine jusqu'à Port-Navalo, le commissaire supérieur du conseil exécutif pour le recrutement des armées[4]. Tous avaient ordre de se rendre, sans retard, au lieu assigné pour leur détention, en même temps qu'ils voyaient apposer les scellés sur leurs papiers[5].

divers départements qu'ils parcourraient, les mêmes pouvoirs qu'avaient les représentants du peuple près les armées » (Arch. nat., AFII, 295).

1. Le décret de réorganisation est daté du 8 brumaire. Cf. *Ibid.*, 125, plaquette 958, pièce 22.

2. Arch. dép. du Morbihan, L. 254.

3. Arch. nat., AFII, 125, plaquette 958, pièce 18.

4. Voir tous ces arrêtés (Arch. dép. du Morbihan, L. 254).

5. Voir l'ordre de Barré-Manéguen enjoignant au comité de surveillance

On devine sans peine quel retentissement eut à Vannes et dans tout le Morbihan ce coup de théâtre qui remplissait les cachots de ceux qui, jusque-là, y avaient si facilement enfermé les autres; de ceux qui devaient passer pour les colonnes du nouvel édifice gouvernemental.

Prieur reçut quelques félicitations pour sa vigueur[1]; il semble néanmoins qu'une sorte d'épouvante ait dominé tous les autres sentiments.

Quant aux fonctionnaires ainsi congédiés, ils durent, pendant les dix mois que dura leur captivité, faire d'amères réflexions sur la caducité de la puissance la mieux établie[2]. Alors du moins tous se soumirent au châtiment qui les atteignait avec un rare stoïcisme[3], comme il appert des lettres que presque tous adressèrent aux sous-ordres de Prieur. En voici deux à titre de curiosité.

Dubodan fils, ancien maire de Vannes et administrateur du département, écrivait :

A la maison d'arrêt, le 10e jour du second mois de l'an II (31 octobre 1793).

Citoyen,

J'ai reçu, joint à votre lettre du jour d'hier, l'arrêté du citoyen Prieur, représentant du peuple, en vertu duquel je suis détenu. Je vous suis obligé de m'en avoir épargné la notification par un officier ministériel. Ma soumission égalera toujours mon attachement à la loi.

DUBODAN fils[4].

« d'envoyer des commissaires pour faire conduire dans la maison de sûreté et apposer les scellés de la municipalité sur les papiers des citoyens déchus de leurs fonctions » (29 octobre 1793) (Arch. dép. du Morbihan, L. 1271). — On ne leur épargna pas les mesures vexatoires et les visites domiciliaires (31 octobre) (*Ibid.*, 252).

1. Cf. Arch. nat., AFII, 126, plaquette 970, pièce 17.

2. Leur détention ne fut pourtant pas fort rude; l'un d'eux écrit : « Nous vivons tous ensemble et nous nous amusons assez bien. Les aristocrates qui étaient ici avant nous et ceux qu'on y envoie tous les jours ne sont pas trop aises de nous voir tout près d'eux. Hier, on nous amena tout ce qu'il y avait de nonnes en la ville et aux environs, de sorte que c'est ici la plus jolie ménagerie du monde, et à la vérité il y a de quoi s'amuser à voir toutes ces figures. » Cf. *Georges Cadoudal*, Pièces just., p. 367.

3. Ils auraient eu d'ailleurs fort mauvaise grâce à se plaindre; on leur appliquait les procédés auxquels les premiers ils avaient eu recours contre leurs adversaires. Cf. 1er frimaire an II (21 novembre 1793) (Arch. dép. du Morbihan, L. 823).

4. Arch. dép. du Morbihan, L. 248.

L'ancien procureur général syndic du département disait de son côté : j'ai reçu l'arrêté du citoyen Prieur ; « aussitôt que j'ai appris que vous l'aviez consigné sur les registres du secrétariat du département, je me suis empressé de signaler ma parfaite soumission à la loi et à l'autorité souveraine de la Convention nationale. Je me suis rendu à la municipalité et n'ai voulu rentrer chez moi qu'avec des commissaires qui, à ma réquisition, ont mis les scellés sur mes papiers. Je me suis rendu ensuite dans cette maison qui m'a été désignée[1]. »

II.

Une exécution en bloc comme celle qui nous occupe ne pouvait guère se faire sans erreur. Aussi, les réclamations affluèrent-elles bientôt. « Je suis surpris d'être compris dans la disgrâce du département, m'en étant retiré dès le mois de juin, écrit celui-ci. D'ailleurs, je n'ai point signé les arrêtés des 2 et 3 de ce mois ; je n'ai même eu nulle part à ces délibérations ; car, du 26 avril au 15 juin, j'ai été absent de Vannes. Au surplus, depuis la fondation de la république, le bonnet de la liberté plane sur le sommet de ma maison... La Montagne, à laquelle je suis sincèrement attaché, a sauvé la patrie. Telle est ma profonde conviction[2]. »

On a pris la signature de mon frère pour la mienne dans les délibérations de la municipalité des 6 et 7 juin relatives à la force départementale, assure un autre. Je ne les ai point signées, et je n'en ai signé aucune, absolument aucune depuis le 2 juin, époque à laquelle on n'avait pas et on ne pouvait pas avoir encore connaissance à Vannes des fameuses journées des 31 mai et 2 juin. Vous avez les registres de la municipalité (vérifiez mes dires).

Je suis, avec les sentiments les plus républicains, citoyen représentant du peuple,

Le citoyen Bauny,
Directeur de l'enregistrement.

P.-S. — Veuillez bien confronter la signature de mon frère avec la mienne[3].

1. Arch. dép. du Morbihan, L. 248.

2. « Le sans-culotte Chaignart » à Prieur, 3 frimaire an II (23 novembre 1793) (Arch. nat., AFII, 276, plaquette 2312, pièce 32). — En fait, son nom ne se trouve pas sur les registres de ces jours. Cf. Arch. dép. du Morbihan, L. 1271.

3. A Prieur, Vannes, 9e jour du second mois de l'an II (30 octobre 1793) (Arch. nat., AFII, 126, plaquette 965, pièce 15).

D'autres se présentent avec des réclamations moins fortement motivées, mais dignes pourtant de quelque considération.

C'est d'abord Périer, du directoire du département. Il avait reçu l'ordre d'arrestation avec grande soumission, car il croyait qu'aucun membre des administrations n'était épargné. Mais il a su depuis que ceux-là seulement étaient punis qui avaient signé les arrêtés concernant la force départementale. Or, il ne l'a fait pour aucun. Il réclame donc son élargissement. De la sorte, termine-t-il, « vous rendrez à la patrie un citoyen dont le civisme ne s'est jamais démenti, un patriote de 89, enfin vous lui rendrez un Montagnard bien prononcé[1]. »

Et comme s'il avait craint que cet appel vibrant n'eût pas de retentissement et d'effet, il prie le procureur général syndic d'intervenir vigoureusement en faveur d'un citoyen si méritant[2].

Sans doute, confesse un second coupable, « induit en erreur par des terreurs paniques pour la Convention nationale, je m'étais moi-même inscrit comme individu dans la force départementale; mais, convaincu bientôt de l'activité et de la liberté de la Convention comme de l'illégalité et de l'inconséquence de cette mesure, que je crois liberticide, je me suis retiré du corps administratif, qui l'a résolue sans ma participation[3]. »

Ce brave sans-culotte se voyait déjà si sûrement en liberté qu'il terminait sa requête en demandant une place d'accusateur public. « Je vous présente en moi un citoyen invariablement attaché à la Révolution depuis son berceau... Je n'entends par cette démarche ni vous engager à une sollicitation qui n'est point dans votre caractère, ni devoir à l'indulgence et à la commisération seules une place qui me déshonorerait à ces titres. Ma réclamation est aussi républicaine que mes principes et ma conduite; mais la fierté républicaine n'exclut pas la reconnaissance, un mot de votre part vous assurera la mienne[4]. »

Le commandant Laumailler plaidait sa cause d'une manière un peu moins naïve : il faisait un court résumé de sa vie et rap-

1. 17 brumaire an II (7 novembre 1793) (*Ibid.*, plaquette 961, pièce 21). — C'est le témoignage que lui rendirent les administrateurs d'Hennebont (*Ibid.*, plaquette 962, pièce 4).

2. Arch. dép. du Morbihan, L. 248.

3. Lettre de Graveran, ancien administrateur du département (Arch. nat., AFII, 125, plaquette 961, pièce 23).

4. Arch. nat., AFII, 125, plaquette 961, pièce 23. Cf. *Ibid.*, 275, plaquette 2310, pièce 48.

pelait les deux signatures qu'il avait données à l'adresse d'adhésion envoyée de Vannes à la Convention après la triste journée du 21 janvier. Puis, enthousiasmé sans doute par le spectacle de ce qu'il avait osé, il concluait : « Citoyen représentant, je lis dans votre âme sensible; elle a déjà prononcé que, loin d'être coupable, je me suis constamment efforcé à bien mériter de ma patrie. Rendez justice à un vrai sans-culotte qui n'a pensé et agi que pour le maintien de la république une et indivisible[1]. »

Le président de l'administration départementale apportait des arguments d'autre sorte, mais tout aussi puissants sur un cœur de conventionnel : « J'ai acheté des biens d'émigrés, » écrivait-il à Prieur, « j'ai acheté des biens nationaux, j'ai fait tout ce qui est d'un bon révolutionnaire[2]. » Il eût pu ajouter que, dès le 3 décembre 1792, il avait déposé au conseil général du Morbihan ses titres de noblesse et demandé leur destruction[3]; ce qui, sans aucun doute, méritait une récompense.

Parfois, ces réclamations étaient faites par des amis : « J'ai eu des relations avec ce particulier, je l'ai toujours vu dans de bons principes, » écrivait-on de Bosquet, l'un des membres du district[4].

Un peu plus tard, le procureur général syndic entrait lui-même en scène pour obtenir de Prieur la réparation des iniquités commises. « Prieur, écrivait-il, il me semble convenir à la justice qui t'anime que tu m'autorises à diminuer la durée de l'arrestation que tu as ordonnée envers des citoyens que j'aime parce que je les estime et que j'estime parce que je leur ai toujours connu un cœur droit, malgré l'erreur de leur esprit[5]. » Une autre fois il disait encore : « Je t'ai prouvé mon obéissance à la loi par l'exécution de tes arrêtés. La voix du devoir a fait taire celle du cœur; me refuserais-tu le plaisir de rendre à la jouissance du

1. A Prieur (*Ibid.*, 276, plaquette 2311, pièce 61).

2. *Ibid.*, 126, plaquette 967, pièce 32.

3. *Ibid.*, pièce 36.

4. A Prieur (Arch. nat., AFII, 125, plaquette 962, pièce 15). — Ce Bosquet ne devait pas être un inconnu pour Prieur. A peine ce dernier était-il arrivé à Vannes que ce citoyen lui avait dénoncé les prêtres fidèles et indiqué les mesures qu'il jugeait propres à les réduire. Il terminait par ces mots : « Sans églises, sans harnois et bricoles, les prêtres seront des tristes saints; vous aurez enlevé à ces monstres leur venin et ils seront moins dangereux. » 3e jour du second mois (24 octobre 1793) (Arch. nat., AFII, 126, plaquette 967, pièce 37).

5. 29 brumaire (19 novembre 1793) (*Ibid.*, 276, plaquette 2311, pièce 66).

premier de tous les biens, la liberté, des hommes que j'estime et que j'aime parce que je sais qu'ils aiment la patrie[1]. »

Enfin, les sociétés populaires intercédaient à leur tour. Celle de la Roche-Sauveur (La Roche-Bernard) donnait un certificat de civisme à Moreau, son ancien président, membre de l'administration départementale; elle affirmait le connaître à fond : « C'était un homme qui n'avait jamais varié dans les bons principes..., un franc républicain et sans-culotte[2]. »

Le comité de surveillance de Vannes se prononçait non moins affirmativement en faveur de ce Laumailler, dont nous venons de parler; il envoyait même un courrier au représentant du peuple pour « réclamer, au nom de la patrie en danger, que le citoyen Laumailler... fût rendu à ses fonctions et à la confiance du comité[3]. »

Assailli de toutes ces requêtes, Prieur cherche à s'éclairer sur leur sérieux. Il interroge[4], s'entoure d'informations, se fait présenter les registres où sont consignées les délibérations des corps constitués[5]. Il n'avait reçu que depuis deux jours, par exemple, la réclamation de Périer quand il demandait aux administrateurs du district de Hennebont, petite ville où ce citoyen avait vécu, de prendre sur la conduite de cet homme les renseignements les plus sûrs et les plus républicains[6]. » On lui répond que, jusqu'à son départ pour Vannes, Périer « n'avait montré que du civisme tant par ses actions que par ses discours[7]. » Mais cela ne suffit pas à l'exigeant vengeur de la Montagne.

Sur ces entrefaites, son collègue Tréhouart intervient en faveur du prisonnier et le prie « d'examiner sa pétition, et, s'il est possible, d'allier la justice et l'humanité, de réunir ses sentiments aux siens pour accorder au détenu sa liberté[8]. » Prieur

1. Compte de Jean-Fr. Barré-Manéguen, fol. 4 (Arch. dép. du Morbihan, L. 254).

2. Arch. nat., AFII, 126, plaquette 966, pièce 37. — Celle de Vannes écrivit en faveur des détenus quelques jours seulement avant leur élargissement (Arch. dép. du Morbihan, L. 1271).

3. Arch. nat., AFII, 125, plaquette 961, pièce 13. Cf. Arch. dép. du Morbihan, L. 1251, fol. 2.

4. Arch. nat., AFII, 125, plaquette 962, pièce 25; *Ibid.*, 126, plaquette 968, pièce 19.

5. *Ibid.*, 125, plaquette 960, pièce 17; 126, plaquette 972, pièce 74.

6. *Ibid.*, 125, plaquette 961, pièce 49.

7. *Ibid.*, plaquette 962, pièce 4.

8. *Ibid.*, 277, plaquette 2321, pièce 39.

hésitait toujours, comme s'il n'eût pu consentir à lâcher si facilement sa proie. J'aurais bien désiré, mandait-il à l'un des commissaires de la Convention dans le Morbihan, délivrer Périer de ses fers; « mais il a signé un des arrêtés fédéralistes. Vérifie le fait, et, s'il était une erreur et qu'il n'eût rien signé, la commission administrative devrait le mettre en liberté[1]. » La recherche prescrite eut lieu et l'on constata que Périer n'était point coupable[2]. En conséquence, il fut élargi le 11 frimaire, an II (1er décembre 1793), après un mois d'incarcération.

Quelques jours plus tard, 18 frimaire, éclairé sans doute par ce fait, Prieur lançait un décret en vertu duquel « les détenus pour avoir adhéré à des actes fédéralistes qui prouveraient n'avoir signé aucun de ces actes ni y avoir concouru par leur présence[3], » pourraient, après examen, être rendus à leurs familles.

Ce n'était là qu'un mouvement passager de commisération et d'équité, et bientôt Prieur se rejeta brusquement en pleine sévérité. Il écrivait, le 21 frimaire (11 décembre), à son collègue Tréhouart : « Surtout ne fais mettre en liberté aucun des administrateurs destitués; tu contreviendrais formellement à la loi qui ordonne leur arrestation jusqu'à la paix... La pétition qui t'a été présentée (en leur faveur) est un piège que l'on te tend; tous les fonctionnaires publics qui l'ont signée sont suspects et méritent d'être destitués; ils sont chargés d'exécuter les lois et ils ont la lâcheté d'en demander l'infraction. Je te charge de leur en témoigner mon indignation[4]. »

Sous l'empire du même sentiment d'irritation, il manifeste, un peu plus tard, le dessein de traduire les inculpés devant le tribunal révolutionnaire de Brest. Dans l'impossibilité où il était, disait-il, de tenir compte des « pétitions qu'on lui adressait journellement pour l'élargissement de ces prisonniers, il voulait leur procurer des juges. S'ils étaient innocents, ils seraient élargis; s'ils étaient coupables, ils subiraient la peine prononcée par la loi. »

Il fallut efforts sur efforts pour le faire renoncer à ce projet,

1. *Ibid.*, 125, plaquette 969, pièce 18.
2. Vérité Corbigny à Prieur (*Ibid.*, 276, plaquette 2313, pièce 18). Barré-Manéguen à Prieur (*Ibid.*, 125, plaquette 961, pièce 19; Arch. dép. du Morbihan, L. 1271).
3. Arch. dép. du Morbihan, L. 1271.
4. Prieur à Tréhouart (Arch. nat., AFII, 277, plaquette 2321, pièce 69).

dont les terroristes eux-mêmes étaient effrayés; car, à leur avis, « il n'avait été que trop démontré combien les tribunaux révolutionnaires étaient redoutables même pour l'homme vertueux et innocent[1]. »

Ces intermittences de sévérité et d'indulgence entre-bâillaient la porte des prisons, et quelques-uns purent s'en échapper successivement. Sur les dix-neuf administrateurs du département[2] jetés dans les cachots du Petit-Couvent, le 8 brumaire, dix-sept étaient encore sous les verrous le 14 fructidor suivant, dix mois plus tard; sur treize membres du district, deux, à la même date, avaient été libérés; les juges des divers tribunaux avaient été moins heureux, pas un n'avait recouvré la liberté, ils restaient tous les onze incarcérés[3]; les officiers municipaux ne s'étaient guère trouvés plus favorisés que ces derniers; nous n'en voyons que deux de délivrés sur douze[4].

Ce n'est pas pourtant qu'ils se soient abandonnés eux-mêmes,

1. Compte-rendu de Mancel, ancien membre de la commission administrative du Directoire du département du Morbihan (Arch. dép. du Morbihan, L. 252).

2. L'un d'eux, Bienvenu, était incarcéré à Guidel (Arch. dép. du Morbihan, L. 1181. Cf. Arch. nat., AFII, 125, plaquette 958, pièce 19; Arch. dép. du Morbihan, L. 1271).

3. Cf. Arch. nat., AFII, 125, plaquette 958, pièces 41, 45.

4. Quand on les remettait de la sorte en liberté, ce n'était pas toujours qu'on les crût innocents. L'un des membres du district, par exemple, obtenait cette faveur parce qu'il « était nécessaire à une exploitation de bois pour le compte de la République » (Arch. dép. du Morbihan, L. 1251, fol. 4). — On sait que, le 14 fructidor an II (31 août 1794), la Société populaire de Vannes « sollicita par acclamation et obtint du comité de surveillance de la même commune l'élargissement provisoire de tous ces détenus » (*Mémoire justificatif...*, p. 38; Arch. du collège Saint-François-Xavier). — A cette occasion, l'agent national, Jehanno, écrivit au comité : « Vous m'avez appris officiellement que les détenus..., pour avoir adhéré à l'envoi d'une force départementale, obtiendraient une liberté provisoire; j'apprends depuis, par le bruit public, qu'ils sont tous sortis. Dans des circonstances moins critiques, vous m'avez demandé mon avis; si dans celle-ci vous me l'aviez également demandé, je vous aurais répondu, comme je vous écris officiellement aujourd'hui, que la loi révolutionnaire s'exécute révolutionnairement et que vous avez enfreint celle du 14 frimaire. Lisez l'article 12 de ce décret et vous serez convaincus de la responsabilité que vous avez attirée sur vos têtes. Comme vous-mêmes, mieux que vous, partie des détenus ayant été mes collègues, je les connais pour les victimes de l'erreur d'un moment; leur patriotisme m'est connu; mais la loi est là et vous devez attendre, pour mettre à exécution votre arrêté, la décision du comité de surveillance générale » (Arch. dép. du Morbihan, L. 1251, fol. 81). Ils ne furent définitivement libérés que le 15 frimaire an II (*Ibid.*, L. 1272).

loin de là : les apologies de leur conduite se succédèrent pressantes et parfois même éloquentes, de cette éloquence, il est vrai, touffue et boursouflée si fort dans le goût de l'époque. Celle du 14 frimaire (4 décembre 1793) semble la plus suggestive. « Notre patriotisme, y lisons-nous, est connu ; depuis le commencement de la Révolution, nous avons constamment travaillé pour elle... Un moment, il est vrai, un excès de zèle nous égara ; mais, bientôt détrompés, reconnaissant avec indignation que nous avions été le jouet d'une intrigue qu'il nous avait été impossible de pénétrer, nous avons réparé autant que possible notre première imprudence.

« Parlerons-nous de nos démarches pour accepter nous-mêmes et faire accepter par les communes la Constitution, avant même qu'elle eût été officiellement envoyée à l'adresse du département ? Elles sont connues de tous... Dirons-nous que des premiers nous avons voté la république et la mort du tyran ?... Dirons-nous que, par des adresses énergiques et honorablement mentionnées, nous avons voué au mépris et à l'exécration les infâmes Toulonnais ?

« On nous accuse de fédéralisme ; ce soupçon seul fait notre tourment ; jamais une idée aussi absurde n'est entrée dans notre esprit...; jamais nous n'avons épousé le parti des Brissotins, des Girondins et de leurs complices... Nous étions Montagnards avant que ce terme eût pour nous une signification précise. Pourrions-nous ne pas l'être aujourd'hui que la Montagne n'est que la Convention elle-même, aujourd'hui qu'il est démontré que la Montagne a servi la chose publique[1] ? »

Si Prieur, disaient-ils une autre fois, « avait consulté les registres et les actes des administrations et des tribunaux, il aurait vu qu'il n'est point d'efforts possibles qui n'aient été faits pour assurer l'exécution des lois ; que des mesures révolutionnaires ont souvent devancé les lois qui les ont ensuite consacrées ; que c'est ainsi que les premières voies de rigueur employées contre les anciens curés et vicaires furent étendues, dans le département, à tous les ecclésiastiques qui avaient refusé de prêter le serment de fidélité à la patrie, qu'ils y étaient incarcérés longtemps avant la loi du 27 août, que le fanatisme a été en conséquence poursuivi avec vigueur et sans relâche. Les seuls

1. Arch. dép. du Morbihan, L. 241.

prêtres assermentés ont été protégés, parce que la loi les protégeait; les autres ont été sévèrement proscrits et forcés de bonne heure à cacher dans l'ombre leurs manœuvres criminelles et leur coupable existence[1]. »

III.

Si, pour l'ordinaire, de tels plaidoyers ne valurent pas la liberté à des hommes dont le zèle révolutionnaire avait été si brûlant, du moins ils apportèrent à plusieurs d'appréciables adoucissements dans leur captivité. Les terroristes savaient qu'en usant ainsi de bienveillance ils travaillaient au fond pour des amis[2]. Il n'en est que plus intéressant d'entendre quelques-uns de ces demi-héros soutenir leur cause personnelle auprès des maîtres du jour.

Voici d'abord l'un des membres de l'administration départementale; il demande sans détours d'être incarcéré à domicile; sa santé délabrée souffrirait du séjour dans une maison d'arrêt. « Je ne vous dirai rien, termine-t-il, de mon patriotisme, je me flatte qu'il est connu, et qu'un moment d'erreur, et qui était contre mon vœu particulier, lequel vœu particulier j'ai énoncé dans le temps au club, ne me fera pas perdre l'estime et la confiance des républicains[3]. »

C'est encore l'état de sa santé qu'un second commence par mettre en avant. « Il est nécessaire, écrit-il, que je profite de cette saison pour quelques remèdes qui m'ont été indiqués. » Puis il continue : « J'ajouterai à cela que je suis père d'un enfant que je n'ai pas encore vu et dont la mère, mal remise de ses couches, attend avec impatience que j'aille le reconnaître. La vie de cet enfant qui souffre de la situation de sa mère dépend peut-être de mon empressement à la satisfaire. C'est pour ces motifs que je demande un congé de quelques jours avec la liberté de me

1. *Mémoire justificatif pour les anciens fonctionnaires publics du département du Morbihan*, p. 8 et 9; Arch. du collège Saint-François-Xavier.

2. Cf. Compte-rendu de Mancel; Arch. dép. du Morbihan, L. 252.

3. Fages à l'agent national (Arch. nat., AFII, 126, plaquette 965, pièce 12). — La Société populaire régénérée « reconnaissait le citoyen Fages pour un des plus chauds partisans de la Révolution et de la République; il s'était constamment montré l'ennemi des principes religionnaires; il avait développé dans plusieurs séances (qu'il présidait) une grande énergie révolutionnaire » (Arch. dép. du Morbihan, L. 1272).

rendre chez le citoyen Lauzer, près Auray, où résident ma femme et mes enfants. Quelque temps qu'on assigne à ce congé, je t'en aurai toujours une grande obligation... Au surplus, la proximité de la campagne de Lauzer me mettra à même de me représenter dans le jour même où j'en serai requis[1]. »

Un troisième sollicite un moins lointain déplacement : il voudrait « la permission d'aller deux ou trois fois par décade passer quelques heures dans son cabinet[2]. » Un quatrième souhaiterait d'être autorisé à se rendre « à sa campagne (à trois ou quatre kilomètres de Vannes), en Arradon, toutes les fois qu'il y aurait besoin[3]. » Un cinquième enfin réclame davantage : « La Révolution l'a privé de plusieurs emplois lucratifs, et pourtant il a toujours été l'un de ses plus fermes appuis ; ses moyens de subsister sont bien faibles en raison des charges qu'il a ; son épouse, d'une santé fort délicate, est sur le point d'accoucher et ne peut, en cet état, vaquer aux soins d'une nombreuse famille ni surveiller sa maison ouverte chaque jour aux militaires qui logent à Vannes. Il demande donc aux citoyens administrateurs de vouloir bien consentir qu'il soit en arrestation chez lui et qu'il puisse encore partager avec ses enfants le peu de pain qui lui reste. La justice et la morale, termine-t-il, sont à l'ordre du jour ; mettez-y aussi l'humanité, j'ose la réclamer toute en ma faveur[4]. »

C'est surtout leurs intérêts temporels qui poussent Lauzer à solliciter l'autorisation de se rendre à l'Isle-aux-Moines, dans le golfe du Morbihan, et Poussin à ses fermes[5].

Mais, sur ce point, rien de plus instructif que la lettre suivante de Bosquet, l'un des membres du district :

Vannes, le 4 fructidor de l'an II de la république une et indivisible.

Égalité, Unité, et prompte Liberté.

Citoyen et ancien collègue,

J'apprends que, le 7 de ce mois, on procède à la vente définitive et adjudication de la terre de Moréac, commune d'Arradon, et métairies en dépendant. Je me propose de la faire valoir. En conséquence,

1. Boullé aîné à l'agent national, 22 floréal an II (11 mai 1794) (Arch. dép. du Morbihan, L. 1270).
2. Caradec à Jehanno, 19 floréal (8 mai 1794) (*Ibid.*).
3. Lefebvrier au district, 23 fructidor (9 septembre 1794) (*Ibid.*).
4. Lemenez aux membres du département, 20 germinal (9 avril 1794) (*Ibid.*).
5. *Ibid.*, L. 1272.

j'écris au comité de surveillance pour obtenir la permission de sortir ce jour-là. Je me persuade qu'elle ne me sera pas refusée, puisqu'elle a déjà été accordée à d'autres (et qu'un membre du district n'est pas inférieur à un membre du département). J'aimerai (*sic*) aussi qu'on me jugea (*sic*) assez grand pour aller tout seul[1].

Parfois, on semble avoir mis peu d'empressement à satisfaire à de telles requêtes, et les solliciteurs[2] étaient contraints de renouveler à plusieurs reprises leurs instances. « Tu m'avais promis, » écrit l'un d'eux à l'agent national, « de venir toi-même me prendre pour me conduire à ma campagne, où tu sais que j'ai le plus pressant besoin de veiller..., et je t'ai attendu en vain chaque jour depuis un mois[3]. » Pour l'ordinaire, néanmoins, ces suppliques étaient bien accueillies. Il nous reste une liste, datée du 19 germinal, an II (8 avril 1794), portant le nom de seize détenus qui, à cette époque, avaient profité des adoucissements réclamés[4]; et c'est aux prisonniers fédéralistes plus justement qu'aux autres qu'il faut appliquer les lignes suivantes de Prieur : « Malgré la sévérité des lois et les ordres les plus précis donnés aux comités de surveillance, les détenus sont en correspondance habituelle avec leurs familles; ils trouvent d'autant plus de facilités que leur surveillance est confiée à des hommes qui ont toujours eu avec eux des relations soit d'affaires soit de parenté. »

IV.

En dépit de tels adoucissements, la main du représentant du peuple avait été dure pour ces auxiliaires de la première heure, ces pionniers de la république, ces promoteurs du mouvement révolutionnaire dans le Morbihan.

1. A Jehanno (Arch. dép. du Morbihan, L. 1270).

2. Cf. Lettres de Caradec, 27 frimaire an II (17 décembre 1793), 19 floréal (8 mai 1794), 22 floréal (11 mai) (Arch. dép. du Morbihan, L. 1272).

3. A Jehanno, 30 messidor an II (18 juillet 1794) (*Ibid.*, 1272). — « Quoi, Barré, » écrivait Glais jeune, « toi qui m'as toujours prouvé de l'amitié dans tous les temps, oublierais-tu celui qui t'en a toujours montré et qui se flattait de trouver en toi son ami et son défenseur? Ma femme t'a prié d'intercéder en ma faveur et tu ne le fais pas! » 9 frimaire an II (29 novembre 1793) (Arch. dép. du Morbihan, L. 249).

4. Cf. *Ibid.*, 1271 et 1272. A la date du 22 floréal an II (11 mai 1794), Legris assure « être le seul de la ci-devant municipalité » sous les verrous ce jour-là (Arch. dép. du Morbihan, L. 1270).

On ne se sent guère pourtant disposé à les plaindre; ils subissaient, en quelque sorte, la peine du talion; on leur faisait, avec certains ménagements, ce que trop souvent, avec brutalité, ils avaient fait à autrui. Qu'on lise, par exemple, l'arrêté que signaient les membres du conseil général du département le 14 août 1792 :

Art. 1er. — Les administrations de district sont autorisées à arrêter et faire conduire directement à la citadelle de Port-Louis tous les ecclésiastiques non assermentés, vagabonds ou perturbateurs, et généralement tous ceux dont la détention leur paraîtra utile à la tranquillité de leur ressort.

Art. 2. — Sans préjudice de cette mesure, le conseil se réserve et à son directoire de prendre contre tous les ecclésiastiques non assermentés de son territoire et suivant les circonstances tous et tels arrêtés qu'ils jugeront convenables.

Art. 3. — L'Assemblée nationale sera suppliée d'ordonner la déportation de tous les ecclésiastiques du royaume non assermentés[1].

Ce décret odieux n'était que la confirmation écrite de ce qu'ils avaient fait précédemment en approuvant les mesures prises par le district d'Hennebont « contre deux prêtres coupables, entre autres, d'avoir travaillé à éloigner du curé constitutionnel[2]; » comme si les prêtres fidèles eussent dû, sans réagir, laisser le schisme s'introduire au milieu de leur troupeau.

L'année suivante, ces mêmes administrateurs, sans jugement régulier, mettaient en état d'arrestation, sous la surveillance du district et de la municipalité d'Hennebont, quatorze de leurs concitoyens « comme très suspects d'avoir des liaisons avec les ennemis de la chose publique[3] et dangereux pour la conduite qu'ils avaient tenue pendant la Révolution[4]; » ils écrivaient aux ministres, sans vérifier l'accusation, pour faire priver de sa pension, c'est-à-dire d'un bien qui lui appartenait, un employé

1. Arch. dép. du Morbihan, L. 961. — Il faut noter que cet arrêté féroce allait formellement contre la loi, qui contraignait au serment ceux-là seuls qui restaient en place et non ceux qui étaient libres ou démissionnaires. — Voir également la lettre qu'écrivait à Prieur, à peine arrivé à Vannes, le citoyen Bosquet, administrateur du district, 3 brumaire an II (24 octobre 1793) (Arch. nat., AFII, 126, plaquette 967, pièce 37).

2. Arch. dép. du Morbihan, L. 941.

3. *Ibid.*, 823, 11 avril 1793.

4. *Ibid.*, 942, septembre 1793.

retraité qu'on « leur avait dépeint comme un aristocrate outré et un distributeur de feuilles inciviques[1]; » dès le mois de janvier 1793, par une adresse à la Convention, « ils réclamaient une forme plus prompte, plus rigoureuse et plus simple de procéder contre les ennemis intérieurs de l'État, contre les traîtres et les rebelles[2]; » ils chassaient des écoles et des hôpitaux les ecclésiastiques et les religieuses[3].

Faut-il rappeler encore qu'ils avaient poussé à la condamnation de Louis XVI[4], et qu'en apprenant l'exécution du malheureux prince ils avaient, le 26 janvier, « exprimé à nos législateurs l'adhésion la plus formelle à la mesure sévère que la justice leur avait dictée pour le salut de la chose publique[5]; » que souvent ils avaient devancé les lois en prenant des mesures révolutionnaires, plus tard seulement sanctionnées par l'autorité législative[6]? Ils en étaient même venus à promettre une gratification de soixante livres à tous ceux qui arrêteraient un ecclésiastique réfractaire[7], » ce qui signifie fidèle à ses engagements vis-à-vis de l'Église et à sa conscience.

Et ce qui achève de nous faire connaître ces hommes, c'est que dix mois de captivité ne les avaient pas éclairés sur l'odieux de leur conduite et qu'ils se vantaient avec complaisance de ces persécutions[8]. On avouera pourtant qu'alors ils n'étaient guère récompensés de leur zèle!

Nous n'oserions jamais supposer qu'ils se consolèrent de tant de déboires en voyant qu'autour d'eux on n'était ni plus heureux ni mieux traité. Prieur, en effet, ne se contenta pas de tout bouleverser, de tout changer à Vannes : les diverses administrations des autres localités subirent un sort pareil soit dans les jours qui suivirent son arrivée dans le Morbihan, soit quelques mois plus tard, lorsqu'il établit le gouvernement révolutionnaire.

La cause mise en avant fut encore l'adhésion à des actes fédéralistes; car, à peine la nouvelle administration départementale

1. *Ibid.*, 941, 23e jour du second mois (13 novembre 1793).
2. *Mémoire justificatif pour les anciens fonctionnaires publics du département du Morbihan*, p. 32; Arch. du collège Saint-François-Xavier.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*, p. 34.
5. Arch. dép. du Morbihan, L. 942.
6. *Mémoire justificatif...*, *ut supra*, p. 9.
7. *Ibid.*, p. 8.
8. *Ibid.*

était-elle installée qu'il la chargeait « de prendre sur-le-champ toutes les mesures nécessaires pour lui procurer des renseignements précis sur les administrateurs de districts, municipalités et autres fonctionnaires publics qui avaient coopéré ou adhéré à des arrêtés liberticides tendant au fédéralisme, subversifs de l'unité et de l'indivisibilité de la république ou qui auraient donné des marques particulières d'incivisme, quand même ces administrateurs ou fonctionnaires publics auraient donné leur rétractation[1]. »

Partout donc, amenées par d'assez fréquentes dénonciations[2], les destitutions se répétèrent comme les emprisonnements[3]; partout aussi se multiplièrent les réclamations[4] contre des sévérités hâtives; çà et là pareillement, des adoucissements au régime ordinaire des prisons[5].

1. Vannes, 14e jour du second mois, an II (4 novembre 1793) (Arch. nat., AFII, 126, plaquette 972, pièce 86). — On sait, d'ailleurs, que Prieur se fit fréquemment aider par des commissaires choisis par lui qu'il envoyait dans les différentes localités. Cf. Arch. dép. du Morbihan, L. 1077.

2. Cf. Arch. nat., AFII, 125, plaquette 964, pièce 2; Arch. dép. du Morbihan, L. 942, 1077. — Notons spécialement ce qu'on appelait *scrutins épuratoires :* on consultait les plus ardents révolutionnaires d'une localité et on leur demandait quels administrateurs à leur sens méritaient d'être destitués et remplacés. Cf. Arch. nat., AFII, 276, plaquette 2316, pièce 8; *Ibid.*, plaquette 972, pièce 83.

3. Parfois, cependant, Prieur se montra moins terrible. J'ai destitué les municipalités fédéralistes, écrivait-il, mais n'ai point mis leurs membres en arrestation; « ils ont senti le prix de cette justice nationale, et les cris de : *Vive la Convention, Vive la Montagne* m'ont fait espérer que la reconnaissance pouvait produire quelques bons effets sur ces hommes qui, pour être excellents républicains, n'ont besoin que de plus de lumière. » Prieur au comité de Salut public, 21 pluviôse (9 février 1794) (Arch. nat., AFII, 175).

4. Quelques-unes méritent d'être tirées de l'oubli. Un administrateur de Port-Liberté (Port-Louis), après avoir dit sans détours à Prieur qu'il avait puni sans « avoir examiné et approfondi suffisamment la conduite des autorités, » ajoute : « Une culture de rhubarbe, dont je m'occupe avec succès depuis onze ans, est un second motif en faveur de ma réclamation! Rends-moi à la liberté ou je subis de grandes pertes! » 5 messidor an II (23 juin 1794) (Arch. dép. du Morbihan, L. 961). Lire (*Ibid.*, 248) la réclamation « du républicain et vrai sans-culotte Leroux. » — Le citoyen Èdre, de Josselin, écrit : « Je suis, depuis huit jours, dans la maison d'arrêt de cette commune...; je vis tranquillement dans ma captivité, parce que, grâce à l'Être suprême, je n'ai aucun reproche à me faire; j'ai l'âme pure et droite et les sentiments d'un vrai républicain... Fort de ma conscience, j'attends avec impatience la décision du citoyen Prieur... Mille choses à tes confrères et à ta *chère moitié* » (Arch. dép. du Morbihan, L. 248).

5. Deux membres du district d'Hennebont, par exemple, sont prisonniers

Il paraît inutile d'insister sur ces détails qui, au fond, seraient la reproduction de ceux que nous avons fait connaître en parlant de Vannes. Notons seulement que les administrateurs punis avaient eux aussi, pour l'ordinaire, devancé, dans la voie de l'arbitraire et de la tyrannie, ceux dont ils étaient les victimes; qu'on se servait contre eux des armes qu'ils avaient maniées contre des innocents, coupables, tout au plus trop souvent, de n'adorer pas ce qu'ils adoraient eux-mêmes.

P. Bliard.

(*Sera continué.*)

sur parole, et Prieur permet d'enlever les scellés de leurs papiers (Arch. dép. du Morbihan, L. 942). — Voici en quels termes l'un d'eux écrivait au représentant lors de son arrestation : « Tu m'as destitué, la loi t'y autorise, et je ne m'en plains pas; tu as séquestré mes papiers, je t'en remercie; je voudrais que tu pusses lire dans mon âme jusqu'à ma dernière pensée; » 19e jour du second mois (9 novembre 1793) (Arch. nat., AFII, 125, plaquette 961, pièce 45). — En fait, le sans-culotte Prieur eût facilement reconnu un semblable.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA GUERRE DE CENT ANS A LA MORT DE BENOIT XII.

L'INTERVENTION DES CARDINAUX AVANT LE CONCLAVE ET DU PAPE CLÉMENT VI AVANT SON COURONNEMENT

(25 avril-19 mai 1342).

Lorsque Benoît XII mourut, le 25 avril 1342, la France et l'Angleterre étaient engagées dans une lutte sanglante dont les esprits, même les plus perspicaces, ne pouvaient alors prévoir ni la durée ni les conséquences. Les hostilités duraient depuis cinq ans, interrompues par des trêves successives ou des armistices temporaires; les belligérants étaient opiniâtrément aux prises, et le différend franco-anglais, au lieu de s'assoupir ou de se dissiper, renaissait au contraire avec plus d'acuité et s'envenimait de jour en jour. C'est en vain que Louis de Bavière, l'empereur excommunié, ou le roi de Castille, Alphonse XI, avait essayé de séparer les deux adversaires. C'est en vain encore que le pape Benoît XII avait voulu interposer sa médiation. Leurs tentatives avaient échoué. Après avoir envahi deux fois la France, mais sans succès, après les deux campagnes de Thiérache en 1339 et de Tournaisis en 1340, Édouard III, bien résolu dès lors à combattre à outrance, se préparait dans son île pour une nouvelle campagne. Les uns disaient qu'il attaquerait Philippe VI du côté de la Guyenne, d'autres qu'il envahirait de nouveau la France par le Hainaut ou la Flandre. Les plus clairvoyants affirmaient, — mais on ne croyait guère à leurs conjectures, — qu'Édouard III débarquerait en Bretagne pour soutenir Jean de Montfort contre Charles de Blois, pour intervenir directement dans la guerre de Succession bretonne, se faire reconnaître, s'il était possible, suzerain du duché de Bretagne, et fortifier ainsi ses prétentions au trône de France, en élargissant pour ainsi dire le champ de la question dynastique. La lutte devait donc inévitablement reprendre, et sur

un théâtre nouveau ; la diplomatie pontificale essaya de l'arrêter. Grâce à des efforts persévérants, Benoît XII avait obligé Philippe VI et Édouard III à vivre sous un régime de paix armée. Ce pontife, imbu de principes théocratiques et désireux d'être choisi pour arbitre dans toutes les questions européennes, cet esprit dominateur et impérieux avait, par une intervention constante, réussi à mener en laisse un roi de France imprévoyant et pusillanime, à contrecarrer maintes fois les desseins secrets d'un roi d'Angleterre hardi et entreprenant. Il avait ainsi obtenu que les trêves, jadis signées à Esplechin, après le siège de Tournay, fussent prorogées, en attendant qu'un traité définitif réglât les questions litigieuses. Il avait pu suspendre momentanément les hostilités et, grâce à son ascendant, s'ériger en médiateur indispensable. Il mourut au moment où le roi d'Angleterre faisait de nouveaux armements et équipait une nouvelle flotte[1].

Sa mort jeta les cardinaux dans l'inquiétude et l'angoisse. Ils craignirent que Philippe VI de Valois, ce fils soumis, ne secouât la tutelle du Saint-Siège, que le roi d'Angleterre ne profitât du conclave pour repousser les objurgations pontificales et prendre l'offensive. Désireux d'assurer au monde chrétien la paix nécessaire à sa prospérité et de faire cesser les discordes entre princes, bien décidés à faire respecter les droits de la papauté, c'est-à-dire à maintenir à tout prix cette politique d'intervention, qui avait été le triomphe du pape défunt, ils tinrent à proclamer hautement, au lendemain même de la mort de Benoît XII, que, malgré l'interrègne, malgré le conclave, qui pouvait durer de longs mois, comme à la mort de Clément V avant l'avènement de Jean XXII, l'élection du futur pape ne modifierait en rien la politique traditionnelle du Saint-Siège ; ils avertirent les princes chrétiens que le Sacré-Collège « prenait le gouvernail de la barque de saint Pierre, momentanément privée de son pilote, et de l'Église pendant toute la durée de son veuvage. »

D'après le protocole en usage à la cour d'Avignon, le conclave ne devait s'ouvrir qu'au lendemain de la neuvaine[2], — car les véritables funérailles, les *Novemdiales*, faites à la cathédrale d'Avignon duraient neuf jours. Benoît XII étant mort le 25 avril, la neuvaine finissait le 3 mai. Ce fut donc dans cet intervalle que les cardinaux des trois collèges, évêques, prêtres et diacres, délibérèrent sur le différend

1. Eugène Déprez, *les Préliminaires de la guerre de Cent ans, la Papauté, la France et l'Angleterre (1328-1342)*. (86e fascicule de la *Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 1902.)

2. Eugène Déprez, *les Funérailles de Clément VI et d'Innocent VI, d'après les comptes de la cour pontificale*. (*Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, tome XX (1900), p. 235-250.)

franco-anglais et résolurent d'intervenir dans la guerre de Cent ans. Il ne semble pas qu'il y ait eu un camerlingue chargé des affaires par intérim. Les cardinaux présidèrent à la Chambre apostolique, réglèrent les affaires de l'Église et délibérèrent en commun. Le doyen du Sacré-Collège était alors Raymond-Guillaume des Farges, cardinal-diacre de *Santa Maria Nova*. Ce fut peut-être lui qui présida les réunions de l'assemblée. Le Sacré-Collège comptait dix-neuf membres[1]. Un des cardinaux avait été nommé par Clément V, douze par Jean XXII et six par Benoît XII. Quinze étaient français, pour la plupart aquitains[2], trois italiens[3], un espagnol[4]. Deux d'entre eux, Gaillard de la Motte et Raymond des Farges étaient neveux de Clément V; Gozlin-Jean Duèze, Bertrand de Poyet et Imbert Dupuy étaient les neveux de Jean XXII; Guillaume Curty était neveu de Benoît XII. Au sein de cette assemblée, ils représentaient bien l'esprit de la tradition.

Après des délibérations successives[5], les dix-neuf cardinaux[6] décidèrent, le 2 mai, d'envoyer en France et en Angleterre deux nonces

1. Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi.*

2. Raymond-Guillaume des Farges, promu cardinal-diacre de *Santa Maria Nova* le 15 décembre 1305; — Gozlin-Jean Duèze, évêque de Cahors, vice-chancelier de l'Église romaine, cardinal-évêque d'Albano, Bertrand de Poyet, cardinal-évêque d'Ostie, Bertrand de Montfavet, cardinal-diacre de *Santa Maria in Aquiro*, et Gaillard de la Motte, cardinal-diacre de *Santa Lucia in Silice*, promus le 17 décembre 1316; — Pierre Després, cardinal-évêque de Palestrina, promu le 20 juin 1317; — Jean de Comminges, cardinal-évêque de Porto, et Imbert Dupuy, cardinal-prêtre du titre de la basilique des douze apôtres, promus le 11 décembre 1327; — Hélie Talleyrand, cardinal-prêtre du titre de Saint-Pierre-aux-Liens, promu le 24 mai 1331; — Pierre Bertrand, cardinal-prêtre du titre de saint Clément, promu le 20 décembre 1331; — Bertrand de Deux, cardinal-prêtre du titre de saint Marc, Pierre Roger, cardinal-prêtre du titre des saints Nérée et Achillée, Guillaume Curty, cardinal-prêtre des Saints-Quatre couronnés, Bernard d'Albi, cardinal-prêtre du titre de saint Ciriace, et Guillaume Dore, cardinal-prêtre du titre de saint Étienne-au-Caelius, promus le 18 décembre 1338.

3. Annibaldo Gaetani de Ceccano, cardinal-évêque de Tusculum, Giovanni Colonna, cardinal-diacre de Sant' Angelo, promus le 18 décembre 1327; Gozzo de Rimini, cardinal-prêtre du titre de *Santa Prisca*, promu le 18 décembre 1338.

4. Pedro Gomez, cardinal-évêque de la Sabine, promu le 18 décembre 1327.

5. On ne trouve aucun renseignement dans les *Vitae Paparum* de Baluze ni dans le livre de Souchon, *Die Papstwahlen von Bonifaz VIII bis Urban VI und die Entstehung Schismas, 1378* (1888).

6. Baluze (*Vitae Paparum*, I, 228) prétend que dix-sept cardinaux seulement assistèrent au conclave. Était seul absent Bertrand de Montfavet, qui souffrait de la goutte, ce qui porte le chiffre des présents à dix-huit. (Déprez, *les Préliminaires de la guerre de Cent ans*, p. 389.)

qui furent immédiatement désignés : Guillaume Ami, évêque d'Apt, et maître Guillaume de Norwich, doyen de l'église de Lincoln, chapelain et auditeur des causes du palais apostolique. Tous deux étaient des diplomates habiles en qui Benoît XII avait jadis placé toute sa confiance[1]. Leurs services avaient été surtout appréciés récemment, en 1340, alors que le roi d'Angleterre avait assiégé Tournay. Ils avaient négocié avec Philippe VI et avec Édouard III et s'étaient acquittés à merveille de leur tâche. Guillaume Ami et Guillaume de Norwich, jadis chargés de missions importantes, passaient pour connaître dans ses moindres détails la question franco-anglaise; ils étaient présents aux trêves d'Esplechin. Eux aussi représentaient l'esprit de la tradition. Le choix des cardinaux était donc très heureux.

Les deux nonces quittèrent aussitôt Avignon ; la chancellerie pontificale leur délivra des sauf-conduits. Tous les ecclésiastiques, de quelque rang et qualités qu'ils fussent, tous les seigneurs temporels, ducs, marquis, comtes et barons, sénéchaux et capitaines, villes et communautés reçurent l'ordre de leur prêter, en toutes circonstances, aide et assistance et d'obéir à toutes leurs réquisitions[2]. Guillaume Ami et Guillaume de Norwich étaient, en outre, chargés de présenter à Philippe VI et à Édouard III des lettres que les cardinaux écrivirent le 2 mai. Le Sacré-Collège suppliait les deux rois de cesser une lutte sanglante, d'écouter ses chaleureuses exhortations pour éviter les effets désastreux de la guerre, de suspendre les hostilités en signant de nouvelles trêves ou en prorogeant à nouveau celles qui avaient été signées précédemment[3]. Les reines Jeanne de France et Philippine d'Angleterre reçurent également des lettres, où les cardinaux les priaient d'exhorter leurs époux à faire la paix, en attendant que le nouveau pape travaillât à la réconciliation des deux cousins, des deux royaumes, des deux peuples[4]. Des plénipotentiaires avaient été désignés tant du côté anglais que du côté français pour jeter les bases d'un traité de paix. Les conférences devaient se tenir prochainement, bien que le lieu et la date n'eussent point encore été fixés. Les cardinaux écrivirent aux négociateurs français et anglais, les priant de faire bon accueil aux nonces porteurs d'instructions détaillées et spéciales[5]. Ils sollicitèrent égale-

1. Déprez, *op. cit.*, p. 337, 338, 348, 353. — Guillaume Ami était alors prévôt de Lavaur.
2. *Pièces justificatives*, n° VII.
3. *Pièces justificatives*, n° I.
4. *Pièces justificatives*, n° II.
5. *Pièces justificatives*, n° III.

ment l'intervention du comte de Hainaut, dont la médiation pouvait être efficace si elle était offerte dans le plus bref délai[1]; ils prièrent la comtesse de Hainaut de leur ménager son appui pour la réconciliation des deux adversaires; ils la remercièrent du zèle infatigable qu'elle avait jusque-là déployé pour la réussite de sa généreuse tentative[2]. Ils firent enfin des démarches auprès des alliés et des partisans de Philippe VI et d'Édouard. C'est ainsi que les échevins de la ville d'Ypres, dont le concours paraissait utile, furent également priés d'intervenir[3].

Le lendemain du jour où le Sacré-Collège avait fait expédier par la chancellerie pontificale les lettres dont il avait arrêté la teneur dans la délibération du 2 mai, les cardinaux entrèrent respectivement dans les chambres secrètes qui avaient été réparées, nettoyées ou nouvellement construites par l'architecte du palais pour la durée du conclave (3 mai 1342). Le même jour, de Londres, Édouard III écrivait aux cardinaux, non seulement pour leur transmettre ses condoléances à l'occasion de la mort de Benoît XII, mais pour les prier de procéder sans retard à l'élection future. « En ces temps troublés, disait-il, où la discorde désunissait les princes et menaçait la paix de l'Église, il craignait les lenteurs du conclave et les dissentiments des cardinaux, comme en 1314. Espérons, ajoutait-il, que vous saurez donner à l'Église, pour le moment veuve, un pilote capable de bien diriger la barque de saint Pierre[4]. » Contrairement aux prévisions et aux espérances du roi d'Angleterre, le conclave de 1342 ne dura que quelques jours. Le mardi, 8 mai, Pierre Roger, jadis archevêque de Rouen, cardinal-prêtre du titre des saints Nérée et Achillée, fut élu pape sous le nom de Clément VI[5]; le lendemain, Annibaldo de Ceccano, cardinal-évêque de Frascati, et Raymond des Farges, cardinal-diacre de *Santa Maria Nova*, annoncèrent immédiatement à Édouard III l'heureuse nouvelle[6].

A peine élu, le nouveau pape ne se borna pas à faire appeler les cardinaux dévoués à l'Angleterre[7]. Il écrivit aussitôt, le 10 mai, à

1. *Pièces justificatives*, n° IV.
2. *Pièces justificatives*, n° V.
3. *Pièces justificatives*, n° VI.
4. Rymer, *Foedera et conventiones, Record Edition*, II[4] 123; Record Office, *Roman Rolls*, 744; Déprez, *les Préliminaires de la guerre de Cent ans*, p. 390.
5. Pierre Roger, successivement moine à la Chaise-Dieu, abbé de Fécamp, évêque d'Arras, archevêque de Sens, puis de Rouen. (Déprez, *op. cit.*, p. 390.) — Les *Vitae Paparum* disent que Clément VI fut élu le 7 mai. (Baluze, I, 244.)
6. Rymer, *Foedera*, II[4] 123 (9 mai 1342).
7. Déprez, *op. cit.*, p. 390. « Écrivez à Édouard III, leur avait-il recom-

Philippe VI et à Édouard III pour ratifier les mesures que le Sacré-Collège, dont il faisait alors partie, avait prises dans l'intervalle qui s'était écoulé entre la mort de son prédécesseur Benoît XII et la réunion du conclave. Aussi bien voulait-il prouver au début de son pontificat qu'il n'entendait point changer de politique ni rompre en visière avec celle qu'avaient suivie Benoît XII et après lui les cardinaux, ses collègues de la veille. Il écrivit à Philippe VI qu'il avait toujours été un des plus chauds partisans d'une entente durable entre la France et l'Angleterre, qu'il avait travaillé sans relâche à cimenter cette réconciliation souhaitée, bien avant son élévation à la tiare, et qu'il suppliait les deux cousins de faire la paix sous sa médiation. C'était son vœu le plus cher, alors qu'il prenait en main la direction des affaires de sa chrétienté; c'était également le vœu des cardinaux, dont les sentiments restaient les mêmes. Il renouvelait en conséquence les pouvoirs donnés huit jours auparavant par le Sacré-Collège aux deux nonces, Guillaume Ami et Guillaume de Norwich[1]. Un courrier spécial partit à bride abattue d'Avignon, le 12 mai, pour retrouver les deux nonces, alors en route pour Paris[2] et Londres, et qui avaient quitté la cour pontificale au début du conclave. Clément VI avait voulu leur faire part aussitôt de sa nomination. C'est ainsi qu'ils reçurent une bulle confirmant leur mandat[3]. Ils étaient chargés de présenter à Philippe VI, et à Édouard III tout d'abord, les lettres des cardinaux écrites le 2 mai et celles du nouveau pape expédiées le 10. En même temps qu'à Philippe VI, Clément VI avait écrit à la reine de France[4], aux plénipotentiaires français et anglais qu'il espérait voir bientôt arriver à Avignon, où se tiendraient les conférences[5].

Les lettres que les deux nonces remirent aux destinataires sont celles que nous publions en Pièces justificatives. Elles sont extraites d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale, qui a jadis appartenu à Antoine Faure[6]. Ce manuscrit date de la fin du XIVe siècle; il a dû

mandé tout spécialement, qu'il peut se réjouir du choix des cardinaux. Car je suis né dans le duché de Guyenne et j'ai en outre prêté le serment de fidélité au roi d'Angleterre lorsque j'étais archevêque de Rouen. C'est assez dire quels liens m'unissent à lui et combien je désire la paix et la prospérité de son royaume. »

1. *Pièces justificatives*, n° VIII.

2. Arch. Vat., *Introitus et Exitus*, n° 195, fol. 18; Déprez, *op. cit.*, p. 391, n. 1.

3. *Pièces justificatives*, n° IX.

4. *Pièces justificatives*, n° X.

5. *Pièces justificatives*, n° XI.

6. Bibl. nat., lat. 4122 (166 folios). — Deux copies (XVIIe siècle) de ce

être écrit à Avignon, sous Clément VII, pendant le schisme, car l'écriture est la même que celle de certains registres aujourd'hui conservés aux archives du Vatican et qui datent de cette époque[1]. Le copiste n'a pas transcrit intégralement une année des secrètes de Clément VI. Il a extrait diverses bulles des registres de la correspondance secrète, notamment à partir de l'an IV du pontificat; souvent même, il a omis de transcrire la date des actes. A la fin de sa transcription, il a ajouté les lettres que nous publions. Notons encore qu'il a extrait ces bulles d'un registre spécial où elles n'étaient pas numérotées. Les lettres des cardinaux et celles de Clément VI avant son couronnement ne formaient sans doute pas un ensemble assez complet pour que le scribe de la chancellerie pontificale ait jugé à propos de les numéroter dans le cahier où elles étaient enregistrées.

Ces documents, suivant le point de vue sous lequel on les envisage, présentent un réel intérêt. Tout d'abord, ils nous prouvent qu'il existait, dans les archives du Saint-Siège, des registres spéciaux où les *Scriptores* enregistraient les lettres de chancellerie expédiées par les cardinaux pendant les conclaves et par les papes élus avant leur couronnement. Ces registres ont malheureusement disparu; il est donc intéressant d'en retrouver aujourd'hui quelques vestiges pour ce qui touche au conclave de 1342. Les bulles de Clément VI élu, avant son couronnement, qui eut lieu le 19 mai[2] dans l'église des Frères Prêcheurs d'Avignon, sont même d'autant plus précieuses que les Lettres secrètes de la première année du pontificat manquent aux archives actuelles du Vatican[3]. Elles comblent donc, dans une certaine mesure, une lacune fort regrettable.

Ces documents apportent, en outre, une contribution intéressante aux études de diplomatique pontificale. Les cardinaux, dans leurs missives, s'intitulent : « Nous, par la miséricorde divine, cardinaux, évêques, prêtres et diacres de la sainte Église romaine; » au lieu de se terminer par un salut et l'annonce de la bénédiction apostolique, l'adresse comprend un salut de forme différente, « in vero salutari salutem, et successibus prosperis habundare, » ou bien encore

manuscrit existent à la Bibl. nat. (lat. 4123 et 4124); la première a appartenu à Baluze, la seconde à Colbert.

1. Je citerai notamment le registre 62, *De negociis Tartarorum.*

2. La cérémonie avait été primitivement fixée au 12 mai, jour de la Pentecôte. Elle fut reculée au dimanche suivant 19 mai. (Déprez, *op. cit.*, p. 391, n. 2.)

3. Déprez, *Clément VI (1342-1352). Lettres patentes, closes et curiales publiées ou analysées d'après les registres conservés aux archives du Vatican.* (*Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome,* série in-4°, 1er fascicule, 1901.)

« salutem in eo qui est omnium vera salus, » ou bien un simple salut, sans bénédiction, « salutem in Domino. » Ils appellent le roi de France « Sérénissime et excellent prince, le très cher fils de l'Église, Philippe, roi de France illustre; » ils ne tutoient ni les rois ni les reines. Leurs actes sont datés avec le quantième à la romaine, l'indication de l'année civile et la mention de la vacance du siège apostolique. Les bulles de Clément VI élu nous suggèrent également des observations intéressantes. Le pape s'intitule « élu serviteur des serviteurs de Dieu. » Il date ses actes avec le lieu, le quantième à la romaine et l'indication « avant les cérémonies de notre bénédiction et de notre couronnement, » sans qu'il mentionne l'année du pontificat. Il faut remarquer également, et le nouvel élu s'empresse de le faire observer aux destinataires, que la bulle de plomb mise au bas de l'acte en parchemin, qu'elle pende sur lacs de soie ou cordelettes de chanvre, ne porte pas sur l'une de ses faces l'inscription : Clemens $\overline{\text{PP}}$ VI[1]. D'après le formulaire en usage à la cour pontificale, la chancellerie se servait, pour les actes libellés avant le couronnement, d'une matrice de sceau simple. La bulle en plomb, dont le revers était uni, ne portait sur l'une de ses faces que l'empreinte des têtes des apôtres Pierre et Paul, cantonnées de points dont le nombre était invariablement le même avec la mention : $\overline{\text{SPA}}$, $\overline{\text{SPE}}$ (Sanctus Paulus, Sanctus Petrus). Il pourrait donc arriver que l'on trouvât des bulles présentant cette particularité sigillographique sans que l'on soit autorisé à mettre en doute l'authenticité du document.

Enfin, il serait superflu d'insister sur l'importance de ces documents au point de vue même de la guerre de Cent ans. La rivalité de la France et de l'Angleterre était bien, en 1342, l'actualité, la question du jour qui excitait la curiosité des contemporains ou préoccupait les diplomates du temps. Nous en avons la preuve manifeste dans les délibérations du Sacré-Collège et les décisions d'un pape nouvellement élu et pas encore revêtu de la tiare. La guerre de Cent ans devait sans doute être pour eux un bien grand sujet de préoccupation pour que les rares documents qui subsistent, et pour une période de moins d'un mois, se rapportent uniquement aux tentatives faites par le gouvernement pontifical pour amener un rapprochement entre deux nations ennemies.

Eugène Déprez.

1. « Ceterum celsitudo regia non miretur quod bulla nostra non exprimens nomen nostrum est appensa presentibus, que ante benedictionis et coronacionis nostre solennia transmittuntur, quia hii qui hactenus in Romanos pontifices electi extiterunt, non consueverunt in bullandis litteris ante dicta solennia integra bulla uti, sed modum hujusmodi observare. »

I.

Avignon, 2 mai 1342.

Les cardinaux du Sacré-Collège, réunis après la mort de Benoît XII, supplient Philippe VI de Valois et Édouard III de cesser une lutte sanglante qui épuise leurs royaumes. Ils les adjurent de suspendre les hostilités en signant de nouvelles trêves. Ils leur annoncent l'envoi en France et en Angleterre de deux nonces apostoliques, Guillaume Ami, évêque d'Apt, et William de Norwich, doyen de Lincoln. (Bibl. nat., lat. 4122, fol. 155 r°.)

Miseracione divina episcopi, presbiteri et diaconi Sancte Romane ecclesie cardinales, serenissimo et excellenti principi, carissimo ipsius ecclesie filio, domino Philippo, Dei gratia regi Francie illustri, in vero salutari salutem, et successibus prosperis habundare. Profundis meditacionibus attendentes gravia tam personarum et rerum quam animarum amarius plangenda pericula, que jam ex guerris et commocionibus bellicis, inter excellenciam vestram regiam et illustrem principem dominum Edwardum regem Anglie, procurante hoste humani generis cunctorum incentore malorum, dudum suscitatis, invicem provenerunt, et ampliora exinde, hoste instigante predicto, qui delicias humane quietis amaricare non desinit, proventura, nisi salubribus occurratur remediis, verisimiliter formidantes, ut pacis Deo grate ac utrique vestrum accommode, sublatis guerrarum et dissensionum hujusmodi calamitatibus, interveniret hinc inde serenitas, ferventibus desideriis peroptamus. Sane quia speramus in eo qui dat esse rebus, et dispensat ineffabili providencia munera gratiarum, quod ipse supra cuncta tenens in excelsis imperium per electionem nostram concordem et celerem sacrosanctam Romanam ecclesiam pastoris solacio presencialiter viduatam, de utilis letificabit provisione pontificis, per cujus salubria studia et operosas solicitudines inter vos et regem prefatum Anglie ac utriusque adjutores, valitores, alligatos et subditos mutua concordia, Deo placibilis, totique christianitati, que propter guerras et dissensiones predictas non parum concutitur, perutilis, pacis actoris suffragante gratia, subsequetur; nos, quibus hoc tempore, quo vacante ecclesia Romana pastore incumbit in talibus oportunum remedium adhibere, regalem rogamus excellenciam et per Dei misericordiam obsecramus obnixe quatinus pacis ejusdem inenarrabilibus commodis et guerrarum ipsarum scandalosis et periculosis discriminibus, quibus divina majestas graviter offenditur, in scrutinio regie consideracionis adductis, pro divina et ejusdem ecclesie reverencia proprieque salutis obtentu, ac nostrarum intercessionum et exhortacionum interventu, ad pacem ipsam et concordiam cor regium benignius inclinantes, ab earumdem guerrarum fremitibus et congressibus bellicosis initis seu prorogatis treugis, que pacis ymaginem habeant interim invicem usque ad oportuni temporis spacium, infra quod per pastorem, quem

providencie divine clemencia ipsi ecclesie dederit, possit intendere super pace ipsa commodius, nisi perfecta fuerit interim, duraturis, prorsus cessare velitis. Verum quia vox viva sepe arcius quam mortua cordibus imprimere consuevit, venerabilem fratrem Guillelmum, episcopum Aptensem, virum utique litterarum sciencia et circumspectionis maturitate preditum, ac fervidum honoris et commodi regii zelatorem, nuncium nostrum, de intencione nostra plenarie super hiis informatum, ad vestre sublimitatis presenciam propterea providimus specialiter destinandum, precibus et exhortacionibus adicientes predictis, ut ipsum audire favorabiliter eidemque super explicandis pro parte nostra circa premissa fidem adhibere credulam et predictis exhortacionibus nostris de fonte caritatis prodeuntibus, sic velit affectu benivolo pariter et effectu annuere regia celsitudo, quod a Deo qui pacem diligit et in viis delectatur pacificis, illam beatitudinem assequi quam pacificis repromittit veritas, ac a nobis et apostolica sede preconiis digne laudis et commendacionis mereatur attolli. Datum Avinione, VI nonas maii, anno Domini millesimo trecentesimo quadragesimo secundo, apostolica sede vacante.

Item in e. mo. prefato regi Anglie, verbis competenter mutatis, ut, ubi supra dicitur : « venerabilem fratrem Guillelmum episcopum Aptensem », dicatur : « dilectum filium magistrum Guillelmum de Norwico, decanum ecclesie Lincolniensis, apostolice sedis capellanum et causarum palacii apostolici auditorem ». Datum Avinione, VI nonas maii, anno Domini millesimo trecentesimo quadragesimo [secundo], apostolica sede vacante.

II.

Avignon, 2 mai 1342.

Les cardinaux supplient les reines de France et d'Angleterre d'exhorter leurs époux à faire la paix en attendant que le pape qu'ils vont élire essaye de les réconcilier. (Bibl. nat., lat. 4122, fol. 155 v°.)

Miseracione divina episcopi, presbiteri et diaconi Sancte Romane ecclesie cardinales, serenissime principisse carissime ipsius ecclesie filie, domine Johanne, Dei gratia regine Francie illustri, salutem in eo qui est omnium vera salus. Dum intra nostra precordia diligenti meditacione revolvimus tam personarum et rerum quam animarum amarius plangenda pericula, que dissensiones et guerre dudum inter illustres principes dominos Philippum Francie virum vestrum et Edwardum Anglie reges invicem ac valitores et alligatos eorum, procurante hoste humani generis caritatis emulo, suscitare produxerunt pro dolor hactenus, et proventura exinde imposterum, nisi salubribus occurretur remediis, formidamus, pacis et unitatis mutuam Deo gratam concordiam inter reges prefatos ac valitores et alligatos ipsorum, ut malis et periculis obvietur hujusmodi, ferventibus appetimus desideriis refor-

mari. Sane quia hoc tempore, quo ecclesia Romana vacante pastore nobis incumbit in talibus de oportuno, quantum possumus, remedio providere, supradictis regibus per nostras litteras ipsos rogando, attencius exhortando, scribimus ut inclinantes ad pacem et concordiam hujusmodi corda sua, cessare velint a guerrarum et congressuum hostilium insultibus, initis seu prorogatis treugis pacis ymaginem habentibus usque ad oportuni temporis spacium, infra quod divina providencia supra cuncta tenens imperium per nostram electionem celerem et utilem eidem ecclesie providerit de pastore, per cujus salubria studia et operosas solicitudines unitatis et pacis concordia hujusmodi suffragante, regis eterni et pacifici gratia, nisi perfecta fuerit, interim reformetur, serenitatem vestram rogamus et in Domino attencius exhortamur quatinus pro divina et ejusdem matris ecclesie reverencia erga regem prefatum Francie ut predictis exhortacionibus utique salubribus efficaciter acquiescat, instare velit viis et modis oportunis vestra serenitas, et ut negocium predictum ad statum dirigatur pacificum interponere sedule partes suas. Porro cum venerabilem fratrem Guillelmum, episcopum Aptensem, de intencione nostra plenarie super hiis informatum, honoris et commodi regii fervidum zelatorem, ad eundem Francie regem, concessa per nos eidem super explicandis memorato regi circa hec credencia, specialiter destinemus, precibus nostris adicimus ut ipsum benigne audire ac fidem adhibere velit credulam in hac parte. Datum Avinione, VI nonas maii, anno Domini millesimo trecentesimo quadragesimo secundo, apostolica sede vacante.

In c. mo. Philippe regine Anglie illustri, verbis competenter mutatis, et specialiter ubi dicitur : « venerabilem fratrem etc. », dicatur : « dilectum filium magistrum Guillelmum de Norwico, decanum ecclesie Lincolniensis, apostolice sedis capellanum et causarum sacri palacii auditorem », de intencione nostra etc. Datum ut supra.

III.

Avignon, 2 mai 1342.

Les cardinaux prient les plénipotentiaires désignés par Philippe VI et Édouard III pour jeter les bases d'un traité de paix de vouloir bien accueillir favorablement les nonces porteurs des instructions du Saint-Siège. (Bibl. nat., lat. 4122, fol. 156 r°.)

Miseracione divina episcopi, presbiteri et diaconi Sancte Romane ecclesie cardinales, dilectis filiis tractatoribus super negocio pacis reformande inter excellentes principes carissimos ipsius ecclesie filios, dominos Philippum Francie et Edwardum Anglie reges illustres, pro parte prelibati regis Francie deputatis, salutem in Domino. Cum, inter excellentes principes carissimos in Christo filios dominos Philippum Francie et Edwardum Anglie reges illustres invicem pro dolor periculose nimium

dissidentes, pacis Deo grate ac utrique ipsorum accommode totique christianitati perutilis concordiam reformari desideriis affectantes intensis, eisdem nostras oportunas dirigamus litteras super hoc et speciales nuncios destinemus, devocionem rogamus et attencius in Domino exhortamur quatinus venerabili fratri Guillelmo, episcopo Aptensi, honoris et comodi prefati regis Francie fervido zelatori, uni ex ipsis nunciis quem ad regem ipsum mittimus, fidem credulam super hiis, que vobis pro parte nostra circa negocium reformacionis dicte pacis explicanda duxerit, adhibeatis, ut exhortaciones et preces nostre de fonte caritatis manantes utique, quas eidem regi Francie dirigimus, votivum et felicem consequantur effectum, sic prompte et benivole curetis interponere solicitudinis vestre partes quod preter perennis mercedis premium, quod inde mereri poteritis, vestra devocio merito valeat commendari. Datum Avinione, vi nonas maii, anno Domini millesimo trecentesimo quadragesimo secundo, apostolica sede vacante.

In e. mo. alia tractatoribus pro parte regis Anglie deputatis, quod dilecto filio magistro Guillermo de Norwico, decano ecclesie Lincolniensis, sedis Apostolice capellano, causarumque sacri apostolici palacii auditori credant etc., verbis competenter mutatis. Datum ut supra.

IV.

Avignon, 2 mai 1342.

Comme la comtesse de Hainaut avait travaillé sans se lasser à la réconciliation des rois de France et d'Angleterre, les cardinaux la supplient de persévérer dans son œuvre généreuse et l'assurent de leur gratitude. (Bibl. nat., lat. 4122, fol. 156 r°.)

Miseracione divina episcopi, presbiteri et diaconi Sancte Romane ecclesie cardinales, dilecte filie nobili mulieri Johanne comitisse Hanonie, in vero salutari salutem. Quantos labores et efficaces solicitudines, ut inter excellentes principes dominos Philippum Francie et Edwardum Anglie reges illustres procurante hoste humani generis invicem periculose nimium dissidentes ac valitores et alligatos eorum unitatis et pacis reformaretur concordia, hactenus tue circumspectionis prudencia subierit indefesse, non solum apud sedem Apostolicam sed in diversis aliis partibus fama celebris hactenus divulgavit, nos igitur easdem solicitudines multipliciter in Domino commendantes, nobilitatem tuam rogamus et attente in Domino exhortamur quatinus, consideranter attendens quod non inchoantibus sed perseverantibus est corona glorie repromissa, a prosecutione premissorum, que non carent procul dubio meritis, et famam augent tui nominis et honoris, tue solicitudo diligencie non tepescat. Sane cum nos, quibus hoc tempore quo ecclesia Romana pastore vacat, quantum possimus circa hoc providere incumbit, reges memoratos ad desistendum a guerrarum fremi-

tibus et treugas pacis habentes ymaginem usque ad oportuni temporis spacium, infra quod per pastorem utilem, quem per electionem nostram, ut speramus, celerem eidem ecclesie divina clemencia dederit, valeant pacis hujusmodi tractari consilia, nisi provenerint interim, duraturas ineundum vel eciam prorogandum, per nostras litteras et nuncios exhortemur, precibus nostris adicimus ut labores in hac parte continuando pristinos quod reges ipsi eorumque valitores et alligati predictis nostris acquiescant exhortacionibus interponere studeas partes tuas, ita quod perennis exinde mercedem acquiras premii et apud dictam sedem et nos digne commendacionis titulis attollaris. Dat. Avinione, VI nonas maii, anno Domini millesimo trecentesimo quadragesimo secundo, apostolica sede vacante.

V.

Avignon, 2 mai 1342.

Les cardinaux supplient le comte Guillaume de Hainaut d'intervenir sans retard entre la France et l'Angleterre au nom de l'humanité et de la paix qui doit régner entre les princes chrétiens. (Bibl. nat., lat. 4122, fol. 156 v°.)

Miseracione divina episcopi, presbiteri et diaconi Sancte Romane ecclesie cardinales, spectabili et magnifico viro dilecto filio Guillelmo, comiti Hanonie, salutem in Domino. Non sine cordium amaritudine gravibus tam personarum et rerum quam animarum amarius plangendis periculis, que dissensiones et guerre inter egregios principes, dominos Philippum Francie et Edwardum Anglie reges illustres, eorumque valitores, alligatos et subditos, hoste procurante humani generis, suscitate produxerunt, pro dolor, intellectis, ferventibus desideriis optaremus ut obviando gravioribus dispendiis, que guerrarum ipsarum fremitus, nisi salubribus obsistatur remediis, imposterum producere comminantur, inter reges ipsos invicem ac valitores et alligatos eorum pacis Deo grate ipsisque ac toti christianitati perutilis reformaretur concordia, per quam, sublatis guerrarum calamitatibus et odiorum extirpatis vepribus, sicut conjunguntur nexu sanguinis, sic illo faciente qui concordiam operatur in sublimibus animarum idemptitatibus mutentur. Sane cum regibus prefatis eos exhortando et obsecrando ut ad hujusmodi pacis reformacionem inclinantes benignius corda sua, treugas pacis habentes ymaginem usque ad oportuni temporis spacium, infra quod per electionem nostram concordem et celerem ecclesie Romane presencialiter viduate pastore, provisione perutili subsecuta, pastor futurus pacis hujusmodi possit tractare consilia, duraturas inire seu prorogare per se suosque predictos valitores et alligatos hinc inde velut ab hostilibus et bellicis congressibus abstinere scribamus, et nichilominus venerabilem fratrem, Guillelmum episcopum Aptensem, ad memoratum Francie ac dilectum filium sacri palacii auditorem, ad prelibatum Anglie reges informatos de intencione nos-

tra plenarie, quibus super explicandis circa premissa dedimus credenciam, destinemus, nobilitatem tuam rogamus in Domino et hortamur quatinus bona inenarrabilia que tam regibus ipsis quam eorum amicis et subditis totique christianitati non parum periculose propter guerras concusse predictas provenire, quantaque mala irreparabilia vitari poterunt, deducens in recte consideracionis et discussionis examen, super eisdem treugis inter memoratos reges et aliorum quorum interest ineundis seu prorogandis et ut ad pacem hujusmodi se coaptent, tam per te quem hoc negocium satis taugit de proximo quam alias viis et modis expedientibus sic velis prebere consensum et alias interponere cedule (*sic*) partes tuas, quod bonum pacis hujusmodi proventurum, ut speramus, exinde facilius, plenius et perfectius subsequatur, tueque devocionis sinceritas apud nos et sedem eandem condignis commendacionibus attollatur. Datum Avinione, VI nonas maii, anno Domini millesimo trecentesimo quadragesimo secundo, apostolica sede vacante.

VI.

Avignon, 2 mai 1342.

Les cardinaux prient les échevins et communauté d'Ypres d'intervenir entre les deux rois pour faire cesser les hostilités. (Bibl. nat., lat. 4122, fol. 157 r°.)

Miseracione divina episcopi, presbiteri et diaconi Sancte Romane ecclesie cardinales, dilectis filiis advocato, scabinis, consulibus et comuni ville Yprensis, Morinensis diocesis, salutem in Domino. Si personarum et rerum dispendia varia, que vobis et toti patrie Flandrie dissensiones et guerre, quas inter excellentes principes dominos Philippum Francie et Edwardum Anglie reges illustres hostis humani generis hiis preteritis suscitavit temporibus, diligenter attenderitis et ad memoriam revocaveritis bona innumera que spiritualiter et temporaliter tempus subministrat tranquillitatis et pacis, de prudencia vestra procul dubio supponimus quod ad pacem procurandam et ad amplectendam guerrarumque vitandos fremitus, studia vestra, quantum in vobis fuerit, proinde dirigetis. Sane cum vos pacem Deo gratam totique Christianitati accommodam inter reges prefatos invicem eorumque valitores et alligatos reformari desideriis optantes intensis, eos ut ad pacem ipsam inclinantes benignius corda sua, treugas pacis habentes ymaginem usque ad oportuni temporis spacium, infra quod pastor, quem per electionem nostram concordem et celerem divina clemencia ecclesie Romane viduate presencialiter dederit, reformari ejusdem pacis concordia valeat, nisi perfecta fuerit, interim duraturas, ineant vel prorogent per nostras litteras exhortemur, universitatem vestram rogamus et in Domino exhortamur attente quatinus hiis que premisimus et aliis que vobis possunt circa hec occurrere, in scrutinio recte consideracionis adductis, vestrum super premissis, quantum in vobis

fuerit, prompte et benivole prestantes assensum, negocium hujusmodi ad statum dirigatur et deducatur pacificum, sic curetis devotis affectibus interponere, sicut ad vos pertinuerit, partes vestras quod, succedentibus largiente Domino prosperis, adversa fugentur de illis partibus vestreque circumspectionis devocio apud sedem apostolicam et nos merito valeat commendari. Datum Avinione, ut in proxima precedenti.

VII.

Avignon, 2 mai 1342.

Sauf-conduit accordé par les cardinaux à l'évêque d'Apt, nonce envoyé en France. (Bibl. nat., lat. 4122, fol. 157 v°.)

Miseracione divina episcopi, presbiteri et diaconi Sancte Romane ecclesie cardinales, venerabilibus fratribus archiepiscopis et episcopis et dilectis filiis electis, abbatibus, prioribus, decanis, prepositis, capitulis quoque, conventibus, ceterisque personis ecclesiasticis regularibus et secularibus exemptis et non exemptis Cisterciensium, Cluniacensium, Premonstratensium, Camaldulensium, Sanctorum Benedicti et Augustini et aliorum ordinum ac domorum Hospitalis Sancti Johannis Jerosolimitani, Sancte Marie Theutonicorum, Calatravensium et Humiliatorum magistris, prioribus et preceptoribus nec non nobilibus viris, ducibus, principibus, marchionibus, comitibus, baronibus, senescallis, justiciariis, potestatibus, capitaneis, rectoribus, bajulis, officialibus ceterisque dominis temporalibus, universitatibus quoque et comunitatibus civitatum, terrarum, castrorum, villarum et aliorum quorumcumque locorum et aliis universis et singulis, ad quos presentes littere pervenerint, salutem in Domino. Cum venerabilem fratrem Guillelmum, episcopum Aptensem, ad partes regni Francie pro certis negociis ecclesiam Romanam ac statum dicti regni prosperum tengentibus (*sic*) specialiter destinemus, universitatem vestram rogamus et attencius in Domino exhortamur quatinus eundem episcopum, cum per terras, portus, districtus et loca vestra transiverit, benigne recommendatum habentes, ei de securo conductu, si a vobis illum petierit, eundo morando et redeundo sic prompte ac libere pro divina et apostolice sedis reverencia providere curetis, quod ipse de vobis grata referre valeat, vosque inde possitis merito commendari. Datum ut in precedentibus.

VIII.

Avignon, 10 mai 1342.

Clément VI supplie le roi de France de signer la paix avec le roi d'Angleterre. (Bibl. nat., lat. 4122, fol. 458 r°.)

Clemens electus, servus servorum Dei, carissimo in Christo filio Philippo regi Francie illustri, salutem, etc. Etsi commotionis periculose dissi-

dium, quod dudum inter magnificenciam regiam et carissimum in Christo filium nostrum Edwardum, regem Anglie illustrem, non sine multis dispendiosis discriminibus hostis humani generis, pacis et caritatis emulus, hactenus suscitare invicem studuit, sopiri per vias pacificas et accommodas, precisis odiorum et rancorum vepribus, antequam essemus ad apostolice dignitatis assumpti fastigium, ferventibus desideriis sic utiliter et honorabiliter optaremus, quod, sicut vos invicem nexus sanguinis et affinitatis conjungit, ita perstiteritis mutue reformato pacis ejusdem federe animorum idemptitate connexi, eadem tamen assumpcio desideria nostra hujusmodi non minuit procul dubio, sed adauxit. Sane cum nuper, apostolica tunc sede vacante, venerabiles fratres nostri, episcopi, presbiteri et diaconi Sancte Romane ecclesie cardinales, de quorum numero tunc eramus, attendentes gravia personarum et rerum et animarum amarius plangenda pericula, que jam pro dolor guerre hujusmodi produxerunt, et graviora que comminabantur imposterum producere, nisi remediis occurreretur salubribus, verisimiliter formidantes, litteras suas ac venerabilem fratrem nostrum Guillelmum, episcopum Aptensem, data sibi super explicandis circa premissa credencia, serenitati regie providerint transmittendos, rogando et hortando serenitatem eandem attencius ut pro divina et apostolice sedis reverencia proprieque salutis obtentu, premissis et aliis que circumspectioni regie poterant in hac parte occurrere, in scrutinio regie consideracionis adductis, ad pacis hujusmodi concordiam inclinans cor regium et coaptans, cessare vellet ab ipsis guerris, ac treugas pacis representantes ymaginem inire cum rege prefato vel dudum initas prorogare usque ad oportuni temporis spacium, infra quod per eligendum tunc Romanum pontificem intendere posset commode circa tractatum pacis hujusmodi, duraturas, nos subsequenter ad perferendum onus apostolice servitutis, licet insufficientibus meritis superna dispositione vocati, quia premissa per nos et eosdem fratres, ut premittitur, facta fuerunt, velut Deo placibilia ac utrique vestrum totique christianitati, si votivum habeant exitum, non parum accommoda grata fuerunt et sunt multipliciter et accepta, prefato episcopo mandavimus ut ad regiam presenciam incunctanter se transferre procurans, predictas presentet celsitudini regie litteras et alia que sibi circa premissa injuncta extiterant prudenter et diligenter ac eciam nostro nomine exequatur. Cum autem nos studiosis vigiliis et sedulis solicitudinibus super reformatione ipsius concordie, prout eciam ad nostrum spectat officium, laborare divina nobis assistente gratia intendamus, regalem rogamus excellenciam et in Domino attencius exhortamur quatinus premissis exhortacionibus affectu pariter et effectu pio et benivolo condescendat, nos itaque supradicto regi Anglie sub simili forma scribimus, sicut eciam per fratres nostros predictos ac nos cum eis scriptum extiterat et certus nuncius destinatus. Porro cum dicte pacis reformacio insideat plurimum cordi nostro, nec nostra nec fratrum ipsorum extitit intencio quod tractatores

hinc inde super ea deputati a tractatu ipsius, prout comode poterunt procedere propter hoc desistant quomodolibet vel quiescant. Ceterum celsitudo regia non miretur quod bulla nostra non exprimens nomen nostrum est apensa presentibus, que ante benedictionis et coronacionis nostre solennia transmittuntur, quia hii qui hactenus in Romanos pontifices electi extiterunt, non consueverunt in bullandis litteris ante dicta solennia integra bulla uti, sed modum hujusmodi observare. Datum Avinione, ante predicte benedictionis et coronacionis nostre solennia, VI idus maii.

IX.

Avignon, 10 mai 1342.

Clément VI renouvelle la commission donnée au nonce pontifical Guillaume Ami. (Bibl. nat., lat. 4122, fol. 158 v°.)

Clemens electus, servus servorum Dei, venerabili fratri Guillelmo, episcopo Aptensi, salutem et apostolicam benedictionem. Quia negocium, pro quo nuper te venerabiles fratres nostri, episcopi, presbiteri et diaconi Sancte Romane ecclesie cardinales, de quorum existebamus numero, tunc apostolica sede vacante, miserunt ad partes Francie, insidet admodum cordi nostro, volumus quod circa prosecutionem ejusdem negocii adhibita fideli et solerti diligencia studeas laborare. Et ecce quod nos ad apicem summi apostolatus, licet insufficientibus meritis superna disposicione vocati, carissimo in Christo filio nostro Philippo, regi Francie illustri, et aliis, de quibus nobis expediens visum est, per litteras nostras scribimus juxta formam quam cedula continet presentibus interclusa; quare litteras, ipsas una cum aliis fratrum predictorum, quas tecum detulisti, primo videlicet fratrum ipsorum et subsequenter nostras presentans, in premissis operosam, prout ad te pertinuerit, adhibere diligenciam non postponas, rescripturus nobis quantocius que quomodolibet gesseris in hac parte. Porro super presentatione litterarum que per nos diriguntur communitatibus Flandrie te geras provide, prout in quadam parva cedula interclusa etiam presentibus continetur. Ceterum tua fraternitas non miretur quod bulla nostra... Datum Avinione, ante predicte benedictionis et coronacionis nostre solennia, VI idus maii.

X.

Avignon, 10 mai 1342.

Clément VI prie la reine de France d'exhorter son époux à faire la paix. (Bibl. nat., lat. 4122, fol. 159 v°.)

Clemens electus, servus servorum Dei, carissime in Christo filie Johanne,

regine Francie illustri, salutem, etc. Licet reformacionem pacis mutue inter carissimos in Christo filios nostros Philippum Francie, virum tuum, et Edwardum Anglie reges illustres, quos hostis humani generis ad periculosa dissidia per guerrarum et insultuum bellicorum fremitus hactenus pro dolor concitavit, antequam ad perferendam sarciuam servitutis apostolice nos, quamvis indignos, assumpsisset divina miseracio, intensis desideriis optaremus, eadem tamen assumpcio desideria nostra hujusmodi de fonte caritatis prodeuncia non minuit procul dubio, sed adauxit. Sane cum nuper, tunc apostolica sede vacante, venerabiles fratres nostri episcopi, presbiteri et diaconi Sancte Romane ecclesie cardinales, de quorum numero tunc eramus, attendentes gravia et dispendiosa pericula, que guerre produxerunt predicte hactenus, queve producere comminabantur imposterum, nisi remediis obviaretur salubribus, verisimiliter formidantes, serenitatem regiam rogandam duxerint et hortandam quod cum ipsis prefatis regibus suas exhortatorias litteras et speciales nuncios destinarent se inclinantes ad pacem, ab eisdem guerris desistentes, ac treugas pacis representantes ymaginem inire seu dudum initas prorogare vellent usque ad oportuni temporis spacium, infra quod per eligendum tunc Romanum pontificem posset intendi commode dicte pacis tractatui, duraturas, pro divina et apostolice sedis reverencia instaret apud eundem regem Francie sedule ut exhortacionibus predictis pio et benivolo acquiesceret animo, et alias, ut negocium hujusmodi ad statum dirigeretur pacificum, interponeret efficaciter partes suas, necnon venerabili fratri nostro Guillelmo, episcopo Aptensi, honoris et commodi regii fervido zelatori, quem ad regem ipsum Francie, concessa sibi credencia, propter hoc destinarunt, benigne vellet audire regia prudencia et super explicandis hujusmodi fidem credulam adhibere. Nos ea que a nobis et eisdem fratribus tunc super contentis in eisdem litteris facta fuerunt, velut Deo placibilia et utrique regum ipsorum totique christianitati, si felicem sorciatur effectum, accommoda, grata tunc et nunc habentes pariter et accepta, dicto episcopo expresse mandavissemus ut premissa eidem injuncta, ut prefertur, et imposita prosequi, quantum in ipso fuerit, eciam nostro nomine fideliter et diligenter procuret. Quocirca serenitatem regiam rogamus eandem et in Domino Jhesu Christo attencius exhortamur quatinus benivolis et sedulis operacionibus pro divina et ejusdem sedis reverencia elaboret, ut rex ipse predictis exhortacionibus, quantum cum honore regio fieri poterit, effectualiter acquiescat, certam de nobis, filia in Christo carissima, fiduciam habitura quod ad hoc, sicut decenter et honeste per nos fieri poterit, assistente nobis pacis actoris gracia, studiis ferventibus intendemus. Ceterum regalis excellencia non miretur quod bulla nostra... — Datum ut in precedenti.

XI.

Avignon, 10 mai 1342.

Clément VI prie les plénipotentiaires anglais et français de continuer les pourparlers de paix. (Bibl. nat., lat. 4122, fol. 159 r°.)

Clemens electus, servus servorum Dei, dilectis filiis tractatoribus super negocio reformande concordie inter carissimos in Christo filios nostros Philippum Francie et Edwardum Anglie reges illustres dissidentes invicem, pro parte regis ejusdem Francie deputatis, salutem et apostolicam benedictionem. Pridem, apostolica sede vacante, venerabiles fratres nostri episcopi, presbiteri et diaconi Sancte Romane ecclesie cardinales, de quorum numero tunc eramus, commoda varia que mutua inter carissimos in Christo filios nostros Philippum Francie et Edwardum Anglie reges illustres concordia si eam, ut optamus, dederit Altissimus, repromittit et inextimabilia dispendia que ipsorum discordia, si duraret, quod advertat misericordiarum dominus, comminatur, diligencius attendentes, cupientesque pacis ejusdem reformari federa et vepres dissensionum et odiorum inter eos radicitus extirpari, eisdem regibus suas oportunas litteras super hoc et speciales nuncios, concessa eis super explicandis circa premissa credencia, destinarunt, vosque rogarunt per alias suas litteras ut venerabili fratri nostro Guillelmo, episcopo Aptensi, honoris et commodi regii fervido zelatori, uni ex ipsis nunciis ad prefatum Francie regem transmisso, super exponendis vobis circa ea que concernunt dicte concordie fidem adhiberetis credulam et ut exhortaciones et preces memorato regi Francie a fratribus ipsis directe votivum et felicem possent effectum consequi, partes vestre solicitudinis interponere curaretis. Sane nos qui, licet insufficientibus meritis, sumus ad perferendum onus apostolice servitutis superna disposicione vocati, quod a nobis et fratribus nostris in hac parte ceptum extitit ad honorem Dei et utriusque partis commodum perfici desiderabiliter affectantes, sinceritatem vestram rogamus et in Domino attencius exhortamur quatinus preces et exhortaciones vobis per eosdem fratres directas, ut premittitur, quas nostras reputamus, merito sit ad effectum felicem et votivum, quantum in vobis fuerit, perducere studeatis, quod inde perennis mercedis acquiratis premium et a nobis ac sede predicta debeatis commendacionis attolli titulis non indigne. Ceterum non miremini quod bulla... — Datum Avinione, ante predicte benedictionis et coronacionis nostre solennia, VI idus maii.

CUVILLIER-FLEURY ET JULES MICHELET

D'APRÈS DES LETTRES INÉDITES.

Le second volume du *Journal et Correspondance* de Cuvillier-Fleury l'emporte encore en intérêt sur les précédents. Il comprend les années 1832 à 1851. A côté de pages exquises sur le voyage à Naples pour les fiançailles du duc d'Aumale ou sur le séjour de la reine d'Angleterre au château d'Eu, on y trouvera des pages admirables sur l'attentat Fieschi, sur la mort du duc d'Orléans, sur la guerre d'Algérie et les débuts militaires du duc d'Aumale, sur les jours d'exil à Claremont, des lettres très intéressantes du duc d'Orléans et du duc d'Aumale. La vie de cour et de famille de Louis-Philippe aux Tuileries et à Neuilly est retracée dans ces pages avec une vivacité charmante, et l'attachement de Cuvillier-Fleury à la famille royale n'ôte rien à la netteté et à la liberté de son jugement. On y découvre aisément ce qui a fait la faiblesse du régime : avec beaucoup d'honnêteté, de bonne volonté, d'amour du pays et du bien public, l'horizon politique de Louis-Philippe et de ses ministres était si restreint qu'ils n'ont rien su faire pour donner au régime qu'ils représentaient des racines solides dans la nation. Cuvillier-Fleury sentait ce qu'il y avait de dangereux dans cette étroitesse de vues, dans les préoccupations d'amitiés et de goûts personnels qui jouaient le rôle prépondérant dans les crises ministérielles et qui ramenaient toute la politique à des coteries de salon. Lui-même était à cette époque un libéral ardent; il aurait voulu une politique largement nationale et réformatrice, telle que la rêvait le duc d'Orléans. Il allait même très loin dans le sens de la démocratie et de la libre-pensée. Il est surprenant que son journal ne contienne rien sur Michelet et sur l'agitation que causèrent, de 1842 à 1847, ses cours du Collège de France. Michelet fut jusqu'en 1844 professeur de la princesse Clémentine, un habitué des Tuileries et de Neuilly; le duc d'Aumale se plaisait à écouter les leçons données a sa sœur. Cuvillier-Fleury, précepteur du prince, dut y assister plus d'une fois, car il était un admirateur fervent du grand historien. Nous voudrions savoir par son journal l'impression produite dans la famille royale par le cours de Michelet et de Quinet sur les Jésuites. Michelet, dans

son journal de cette époque, nous dit qu'on commença par le féliciter, puis il sentit la froideur et la gêne succéder à l'approbation, et enfin, en 1845, au moment où il entreprit d'écrire l'histoire de la Révolution, il rompit ses relations avec la famille royale pour être libre aussi bien dans ses cours du Collège de France que dans ses livres. Cuvillier-Fleury n'était pas de ceux que la hardiesse de Michelet effrayait. Comme le *Journal des Débats* d'alors, où il écrivait déjà, il prenait, avec Michelet, parti contre les Jésuites avec une passion poussée jusqu'à l'injustice. Dès 1835, nous le voyons remercier Michelet de l'envoi des *Mémoires de Luther*. Dans une lettre du 25 décembre, il lui dit :

Combien je suis heureux de pouvoir vous remercier doublement aujourd'hui, et de l'honneur que vous m'avez fait en pensant à moi et du plaisir sérieux et profitable que m'a causé la lecture de votre excellent livre! J'ai une vieille habitude de vous lire, à laquelle je tiens beaucoup, comme à une de mes meilleures; mais votre bienveillance pour moi augmenterait, s'il était possible, mon entraînement naturel vers vos ouvrages, dont le succès est à la fois si brillant et si durable.

Le 1er mars 1840, il remercie Michelet de l'envoi de son dernier volume de l'Histoire de France :

Je vous lirai, lui écrit-il, comme je vous ai toujours lu, avec l'attention qu'on doit aux livres sérieux et l'entraînement qui attire à votre suite tous ceux que charme une si brillante imagination, mise au service d'un esprit si puissant et si profond.

Le 8 mai 1843, il félicite Michelet d'avoir osé attaquer les Jésuites au Collège de France :

La voie d'énergique réaction dans laquelle vous êtes entré, écrit-il du Palais-Royal, où il habitait en qualité de secrétaire des commandements du duc d'Aumale, est *trop exactement* celle que je voudrais suivre, pour que je n'éprouve pas à la fois un surcroît de respect pour vos utiles travaux et de profonde sympathie pour votre personne.

Cette sympathie se manifeste avec une vivacité plus grande encore dans une lettre du 25 juillet :

Vous avez commencé une lutte dont l'issue n'est pas douteuse si vous persévérez. Les premiers coups portés par votre main ont fait reculer l'ennemi; mais le jésuitisme est un ennemi qui ne recule que pour se cacher et qui trouve de nouvelles forces dans l'ombre, où il conspire contre la société nouvelle. C'est donc au sein même de sa retraite qu'il faut le poursuivre; c'est dans sa paix qu'il faut le troubler. Oh! sans doute, il aimerait à marcher paisiblement au triomphe et à la con-

quête. Il n'aime pas le bruit et il abhorre le scandale. Le scandale, c'est qu'il existe. Vos vives attaques ont mis une fois de plus en question son existence tant de fois menacée, tant de fois détruite, *fecundaque poenis viscera*. Gloire à vous, Monsieur, gloire à vos compagnons de lutte!

Et le 7 août il lui disait encore, dans la lettre où il lui transmettait les félicitations du duc d'Aumale pour le mariage de Mlle Michelet avec Alfred Dumesnil :

Tant mieux, Monsieur, si vous avez vendu vos *Jésuites* à 5,000 exemplaires! J'espère que cela veut dire 100,000 lecteurs. Vous aurez donc fait à la fois un excellent livre et une profitable démonstration.

Enfin, le 30 mars 1845, il écrit à Michelet pour le féliciter de son *admirable préface* (celle de l'ouvrage : *le Prêtre, la Femme et la Famille*, parue le 25 mars dans la *Revue indépendante*), qu'il lit et relit :

Merci pour le plaisir qu'elle m'a fait, pour le bien qu'elle fera! Vous avez répondu à vos détracteurs en leur mettant la main sur les battements de votre cœur. Pour eux, à qui rien ne bat sous la poitrine, *nil salit*, c'est une cruelle réponse; elle accable et désespère leur impuissance.

Il est curieux de lire aujourd'hui ces paroles, de voir comment pensaient et parlaient, en 1843 et 1845, sur les Jésuites et le jésuitisme les orléanistes libéraux, appartenant à la Cour même, et dont les opinions étaient celles du duc d'Orléans et du duc d'Aumale. Il en était autrement de Louis-Philippe, qui cédait alors à d'autres tendances et croyait politique de se rapprocher des catholiques. On peut mesurer, par les citations de Cuvillier-Fleury et par l'attitude qu'ont aujourd'hui les successeurs des orléanistes libéraux vis-à-vis des Jésuites et des autres congrégations religieuses, du profond changement qui s'est produit au sein de la bourgeoisie française depuis soixante ans[1].

Gabriel Monod,
Membre de l'Institut.

1. Théophile Gautier écrivait aussi à Michelet en 1843 : « Je vous remercie beaucoup de m'avoir envoyé votre livre contre les *Jésuites*, que je n'aime pas plus que vous ne les aimez. C'est une très utile et très excellente action que vous venez de faire là, et tous les libres-penseurs vous en sauront un gré infini. »

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

MOYEN AGE.

Publications de textes. — Héritière scientifique de la congrégation de Saint-Maur, l'Académie des inscriptions et belles-lettres s'est imposé la tâche de continuer le recueil des *Historiens de France*, et, grâce à elle, dix volumes ont paru renfermant la majeure partie des monuments du XIIIe siècle et du début du XIVe. Mais, en somme, l'entreprise marchait bien lentement, et certains esprits chagrins opposaient à cette sage lenteur la rapidité sur laquelle s'entassaient chez nos voisins de l'est les volumes des *Monumenta Germaniae*. Il y avait lieu à réforme; il fallait mieux organiser le travail. On s'est donc depuis quelques années décidé à changer de système, à abandonner le majestueux format in-folio, qui n'est plus guère en faveur aujourd'hui, et à créer, sous ce même titre d'*Historiens de France*, une nouvelle série in-4°, où prendront place soit des documents jusqu'ici injustement négligés, soit des textes nouvellement découverts. Trois volumes de cette nouvelle série viennent de paraître ou vont paraître : tout d'abord de M. A. Longnon, membre de l'Institut, le deuxième volume d'un recueil des anciens pouillés des diocèses de France; il comprend la province de Rouen; le nom de l'éditeur suffit à recommander l'ouvrage. C'est ensuite le fameux inventaire des comptes royaux, ou Table de Robert Mignon, document de premier ordre pour l'histoire politique, financière et administrative de Philippe le Bel et des rois ses fils; l'éditeur est M. Ch.-V. Langlois, qui a préparé et imprimé le texte sous la haute surveillance de M. L. Delisle. Enfin, M. Longnon s'est chargé, à titre de commissaire responsable, de présenter au public le premier volume d'un recueil des obituaires français, préparé par l'auteur du présent Bulletin. Ce volume renferme les nécrologes des diocèses de Sens et de Paris; le tome II, actuellement sous presse, donnera ceux de Chartres et d'Orléans. Ce sont des textes souvent cités, dont l'usage n'est pas toujours facile, mais qui, ainsi réunis, fournissent

mille renseignements sur l'histoire de l'ancienne France. Espérons que l'Académie persévérera dans ses projets; en quelques années d'efforts, on pourrait mettre à la disposition du public la majeure partie des documents encore inédits relatifs aux premiers temps de la monarchie capétienne; pour cette période, tout le travail critique est à reprendre par la base. D'une foule d'auteurs proprement français, on n'a pas encore d'éditions conformes aux règles de la critique moderne, et beaucoup de savants seraient heureux de voir paraître, dans un format commode et à des prix abordables, tels grands chroniqueurs publiés dans les *Historiens de France* par morceaux et d'une façon trop souvent imparfaite.

La *Chronique d'Antonio Morosini*, publiée, pour la Société de l'histoire de France, par MM. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, est aujourd'hui complète en quatre volumes. Le tome III, qui embrasse les années 1429-1433, est le plus intéressant pour les historiens français; il renferme, en effet, l'analyse ou le texte de plusieurs lettres extrêmement précieuses sur la mission de Jeanne d'Arc. C'est, sans contredit, le morceau le plus important découvert sur le sujet depuis tantôt quarante ans, et cette découverte aurait fait la joie de J. Quicherat. Morosini se contente d'analyser les lettres de ses correspondants, et ces lettres renferment un peu de tout : renseignements précis et exacts, faux bruits qui courent et que les auteurs des lettres répètent sans les avoir vérifiés, enfin prévisions pour l'avenir confirmées ou démenties plus tard par l'événement. Ce n'est donc pas une histoire détaillée et suivie de cette merveilleuse aventure, c'est plutôt un *journal* au sens moderne du mot. Ces correspondances font connaître l'impression produite par les faits sur les contemporains plutôt que les faits eux-mêmes; mais cette remarque n'est pas pour diminuer la valeur de l'œuvre. Celle-ci a d'ailleurs été fort habilement mise en lumière par les deux éditeurs; à la traduction de M. Dorez, M. Lefèvre-Pontalis a joint une riche et copieuse annotation et une introduction étendue sur l'auteur et l'ouvrage; signalons, en outre, de nombreux appendices, où sont étudiées quelques questions accessoires, dont beaucoup touchent l'histoire de la Pucelle. Pour conclure, source nouvelle s'ajoutant à l'historiographie déjà si riche du xve siècle et présentée avec tous les éclaircissements et l'appareil critique nécessaires.

Les *Mémoires du vicomte de Turenne*, réédités par M. Baguenault de Puchesse pour la Société de l'histoire de France (1901), sont incomplets et n'ont sans doute jamais été terminés par l'auteur; celui-ci les écrivit en 1609 pour l'enseignement de son fils, et, soit faute de temps, soit crainte de ne pouvoir mettre en assez beau jour

sa conduite sous le règne de Henri IV, il paraît en avoir interrompu la rédaction à la veille de la bataille de Coutras. Le texte est d'un haut intérêt, non pas qu'on puisse accepter sans examen toutes les assertions du vicomte de Turenne; celui-ci était de caractère passablement autoritaire, brouillon et tracassier, mais il a joué, en somme, un rôle de tout premier ordre dans les guerres religieuses au temps de Henri III; il a été un des chefs du parti réformé dans le midi de la France et un auxiliaire actif, sinon toujours obéissant, du futur Henri IV. M. Baguenault de Puchesse a revu le texte imprimé, assez défectueux, sur divers manuscrits plus ou moins anciens et corrigé à beaucoup d'égards la leçon reçue. En appendice, il donne trente-trois lettres inédites du roi de Navarre à son lieutenant, plus un certain nombre de lettres, rapports, avis, etc. En somme, publication utile pour l'histoire du XVIe siècle. La plupart des mémoires célèbres de ce temps ne sont encore connus que sous une forme extrêmement défectueuse et auraient besoin d'être soumis, comme ceux du vicomte de Turenne, à une sévère revision.

Avec le tome III s'achèvent les *Mémoires du chevalier de Quincy*, publiés, pour la même Société, par M. L. Lecestre (1901). On en a déjà indiqué l'intérêt pour l'histoire militaire des dernières années de Louis XIV. L'auteur n'est pas un écrivain de profession; mais, officier, il a pris une part active à la guerre de succession d'Espagne et n'a quitté le service qu'après la paix de Rastadt. Dans une longue introduction, M. Lecestre fait l'histoire de la famille Sévin de Quincy, famille bourgeoise et parlementaire, qui avait, vers la fin du XVIe siècle, acheté la seigneurie de Quincy, près de Meaux; il fait également la biographie de l'auteur des *Mémoires* et explique comment ceux-ci ont été composés, tardivement, entre 1738 et 1745. Ils n'en sont pas moins suffisamment exacts, le chevalier ayant utilisé d'anciennes notes sur ses campagnes et ayant pris comme base de son récit l'*Histoire militaire du règne de Louis le Grand*, publiée en 1726 par son frère aîné, le marquis de Quincy; il ne se gêne pas, d'ailleurs, pour relever dans ce grand ouvrage quelques erreurs, et M. Lecestre fait remarquer que le marquis avait lui-même utilisé parfois des notes de son frère et que ces notes l'avaient induit en erreur. Il ne faut pas chercher dans ces mémoires de Quincy un récit brillant des faits; mais il fournit sur le monde militaire au temps de Louis XIV un témoignage honnête et sincère, celui d'un homme ayant vu beaucoup et assez instruit pour juger les grands chefs.

M. J. Tardif vient de terminer son édition du *Très ancien coutumier de Normandie* et de faire paraître la deuxième partie du tome I

de cette publication minutieusement préparée[1]. Ce nouveau volume renferme une ancienne traduction française des *Statuta et consuetudines*, éditée déjà par Marnier en 1839. On ne connaît de l'ouvrage qu'une seule copie manuscrite, complète, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, de la fin du XIIIe siècle, et quelques fragments dans divers manuscrits que M. Tardif décrit longuement. La traduction, assez exacte, souvent même littérale, date du milieu du XIIIe siècle et paraît être l'œuvre non d'un Normand, mais d'un Français; du moins, l'éditeur n'y a noté aucune des particularités dialectales propres à la Normandie; elle semble, d'ailleurs, avoir été écrite dans la Haute-Normandie, vers Rouen, entre 1248 et 1270. M. Tardif examine encore la traduction d'une version abrégée du *Très ancien coutumier*, donne du tout un texte minutieusement dressé et termine par une longue table analytique et par un glossaire.

La Société des archives historiques du Maine vient de faire paraître une nouvelle édition des *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*[2], ouvrage de grande valeur, jadis publié par Mabillon, d'après des copies plutôt défectueuses, et dont une partie a fait, il y a quelques années, l'objet des derniers travaux de Julien Havet. Le volume est dû à deux ecclésiastiques du Mans, MM. Besson et Ledru; non content de donner le texte du précieux recueil d'après le manuscrit du Mans, ils y ont joint une longue préface, où ils étudient nombre de problèmes obscurs, souvent examinés et dont ils cherchent à donner une nouvelle solution.

Le sujet est difficile; en effet, les *Actus* proprement dits, c'est-à-dire la première partie de l'ouvrage (la suite étant parfaitement authentique et ne donnant lieu à aucune difficulté), ont assez mauvaise réputation. L'auteur, qui vivait au IXe siècle, passe pour un faussaire peu scrupuleux, et si Julien Havet avait montré qu'on ne saurait, en bonne justice, le rendre responsable de tous les crimes de lèse-histoire dont on l'a chargé, de l'étude critique à laquelle il avait soumis l'œuvre il semblait résulter que ce chroniqueur était à la fois fort ignorant et peu scrupuleux. Mgr Duchesne, ayant eu à employer les *Actus*, ne s'était pas montré moins sévère. De là le mauvais renom de l'auteur du IXe siècle.

MM. Besson et Ledru ont entrepris de disculper le cierc manceau de toutes ces inculpations et examiné un à un les articles du long réquisitoire dressé par leurs devanciers. On ne saurait ici discuter points par points leurs thèses, dont l'exposé occupe 140 pages com-

1. Paris, Picard, 1903, in-8° (Société de l'histoire de Normandie).
2. Le Mans, au siège de la Société, 1902, in-8°.

pactes. Voici d'abord quelques articles sur lesquels ils sont d'accord avec Havet; les *Actus* sont bien l'œuvre d'un clerc du Mans, peut-être du chorévêque David, d'un homme connaissant les archives épiscopales et au courant de l'administration du diocèse; ils supposent encore, et l'hypothèse paraît séduisante et fort acceptable, que l'auteur a voulu moins faire une histoire complète de l'église mancelle qu'instruire Aldric, nouveau venu dans le pays, des droits et prérogatives de sa charge. De là le soin qu'il prend de marquer les droits de l'évêque sur les abbayes, l'insertion des donations faites à l'église mère, la reproduction d'actes prouvant les droits de juridiction des anciens évêques. L'auteur a visiblement imité le *Liber pontificalis* de Rome, mais en s'en tenant aux détails utiles à son objet, qui était de prouver les droits supérieurs de l'église du Mans.

Faut-il suivre les auteurs plus loin et admettre avec eux que l'auteur, le chorévêque David, n'a été ni faussaire ni négligent? Faut-il également admettre qu'il a eu entre les mains d'anciennes vies des évêques du Mans, antérieurs au VIe siècle, écrites en prose rythmée, plus tard corrompues et développées selon le goût populaire? Autant de points difficiles, sur lesquels les savants éditeurs ne nous ont point pleinement convaincu. Tout d'abord, il nous paraît impossible d'admettre l'existence au Mans, au IXe siècle, d'une tradition ferme et constante sur la suite des premiers évêques. MM. Besson et Ledru ne semblent pas s'être suffisamment rendu compte de la manière dont au moyen âge se transmettaient les notions historiques. Ils critiquent quelque part Grégoire de Tours à propos de la liste des évêques de Tours; ils ont peut-être en partie raison, mais ils sont injustes pour le grand évêque; celui-ci a commis quelques erreurs, mais il a sur ses successeurs du IXe siècle un grand mérite : il a su ignorer; ne trouvant aucun nom d'évêque pour une longue suite d'années, il n'a point cherché à combler cette lacune au moyen de personnages imaginaires. Pourrait-on louer de même la prudence de l'auteur du IXe siècle? Sa liste des anciens évêques du Mans est bien difficile à défendre. D'autre part, la vie de saint Julien, par laquelle s'ouvrent les *Actus*, est une incohérente et singulière composition. Elle met le saint au Ier siècle de l'ère chrétienne et le rattache par conséquent au cycle des légendes dites apostoliques; mais l'auteur, quel qu'il soit, témoigne d'une complète ignorance des choses de l'époque impériale; suivant lui, le pays du Mans est alors gouverné par un *princeps;* saint Julien, compagnon de saint Denis (l'auteur attribue à celui-ci les œuvres de l'Aréopagite, ce qui suffit pour marquer la date de cette partie de la composition), parcourt libre-

ment le pays, convertissant les païens, renversant les temples, et, après ces exploits, il meurt paisiblement, entouré du respect et de l'affection de tous, idolâtres et chrétiens. Ces détails suffisent; quelques faits peuvent être empruntés à une source plus ancienne; mais, dans l'ensemble, l'œuvre, d'une banalité extrême, est relativement récente et sans aucune valeur pour l'histoire.

Les éditeurs reconnaissent volontiers que cette biographie ne saurait être antérieure à l'époque carolingienne, mais, sur un autre point essentiel, ils combattent formellement les théories de Julien Havet et de Mgr Duchesne. Ceux-ci estimaient qu'au IXe siècle l'église du Mans n'avait pas d'histoire, et qu'on dressa alors une liste des évêques en recueillant et en classant tant bien que mal les noms de pontifes relevés sur les monuments ou conservés par la tradition. Les objections de MM. Besson et Ledru à cette théorie ne nous ont pas paru concluantes; le mot *invenit*, dans le texte cité, nous semble bien avoir le sens que Havet lui a donné, et croire qu'au temps d'Aldric l'église du Mans possédait, touchant les premiers évêques, une tradition fermement établie et constante nous paraît une pure illusion; c'est également s'abuser que supposer chez les clercs lettrés de ce temps le moindre scrupule; c'est leur prêter un amour pour la vérité historique que bien peu ont connu.

Touchant une autre question en litige, la date de composition des vies des saints manceaux, il y aurait encore bien des réserves à faire; quelques parties de ces documents étant en prose plus ou moins rythmée, MM. Besson et Ledru en profitent pour les dater du VIe siècle au plus tard. Ils s'inspirent, sans le nommer, des travaux de Mgr Bellet sur la vie de saint Martial, mais ils n'ignorent pas sans doute que cette thèse aventureuse a été fortement contestée. Le sens du rythme s'est perdu lentement au cours de la période barbare, mais cette pratique littéraire n'a pas disparu à une date fixe, et on a cité des écrits beaucoup plus récents que le VIe siècle qui prouvent la persistance assez tardive de cet artifice littéraire. A notre avis, tout en admettant que l'usage a fini par disparaître, il faut ne pas user trop souvent de ce moyen de critique, et l'existence dans un texte latin de quelques phrases plus ou moins rythmées ne saurait faire oublier les marques de modernité qu'on y constaterait d'autre part. Quant à parler de la valeur des traditions de l'église du Mans au IXe siècle, c'est encore, nous semble-t-il, commettre un abus de langage; on sait avec quelle rapidité, à toute époque, se forme une tradition même erronée; comment la vérité s'altère en peu d'années en passant de bouche en bouche. Le chorévêque David faisait vivre saint Julien au Ier siècle, il vivait lui-même au IXe. Que saurait

aujourd'hui des faits de l'an 1100 un homme disposant de moyens d'informations aussi médiocres? Faut-il s'étonner qu'il commette les erreurs les plus grossières, qu'il fasse consacrer par saint Martin de Tours deux évêques du nom de Victurius, dont le second mourut en 490? Ce seul exemple montre que notre auteur ne savait rien de la chronologie des temps anciens, qu'il travaillait, comme on disait jadis, sur des mémoires bien imparfaits, ou plutôt qu'il se laissait guider uniquement par son imagination.

Les éditeurs ont été également conduits à étudier à nouveau après Julien Havet la question des rapports entre l'évêque Aldric et le monastère de Saint-Calais; très favorables à l'évêque du IXe siècle, ils dénient toute valeur probante au jugement rendu par le tribunal royal et donnent raison au prélat contre les moines. Leurs arguments sont nombreux et présentés avec beaucoup d'habileté; au point de vue disciplinaire, ils paraissent avoir raison; touchant la bonne foi d'Aldric et la valeur probante des actes fournis par lui, il y aurait lieu de faire quelques réserves. On doit toutefois leur concéder que le jugement de Verberie ne fut pas exempt de passion et que l'évêque fut jugé sans avoir été entendu; très habilement, les moines de Saint-Calais avaient su intéresser à leur triomphe le souverain lui-même, Charles le Chauve.

En somme, le volume publié par MM. Besson et Ledru est fort intéressant; les textes édités par eux méritaient les honneurs d'une nouvelle impression, et ils paraissent entourés de tous les éclaircissements nécessaires. On a désormais tous les éléments pour écrire une histoire scientifique de l'église du Mans, des origines au milieu du XIIIe siècle; souhaitons qu'un homme courageux entreprenne cette tâche et fasse oublier une compilation bien connue, trop souvent citée et vraiment indigne de l'illustre compagnie à laquelle l'auteur avait l'honneur d'appartenir.

Deux nouveaux volumes des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* ont vu le jour en 1902 : ce sont les tomes XXXI et XXXII de la collection[1]. Le second renferme la suite des registres de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély (1412-1427). Cette publication se recommande d'elle-même; on y trouve le tableau en raccourci de la vie publique dans une ville de province au XVe siècle; on peut aussi y noter beaucoup de renseignements sur les affaires du temps, qui se traduisent toujours par quelque gêne pour les habitants de la ville et par une charge pour les finances communales. Le tome XXXI renferme des textes et des mémoires variés. C'est

1. Paris, Picard, in-8°.

d'abord une biographie étendue de Renaud VI de Pons, vicomte de Turenne et de Carlat, par M. J. Chavanon, archiviste du Pas-de-Calais ; ce mémoire, qu'accompagnent un grand nombre de curieuses pièces justificatives, est une thèse de l'École des chartes. Renaud de Pons, baron peu scrupuleux, fut un de ces seigneurs aquitains qui, par intérêt plus que par conviction, embrassèrent la cause des Valois lors de la rupture du traité de Brétigny. Il fut largement payé de sa conversion plus ou moins sincère et chargé notamment, à plusieurs reprises, d'assurer l'observation des trêves conclues sous Charles VI entre les deux royaumes. M. Chavanon emploie plusieurs chapitres à l'étude de cet office de conservateur des trêves souvent mentionné par les chroniqueurs et encore mal connu. — A la suite de cet intéressant travail, M. de Brémond d'Ars publie quatre lettres d'un autre sire de Pons, Jacques, qui, impliqué en 1446 dans une intrigue assez obscure, dut quitter la cour de Charles VII et se réfugier en Espagne; l'aventure avait un instant réduit ce puissant seigneur à la mendicité. Ces lettres sont extrêmement curieuses; Jacques de Pons paraît avoir été dénoncé par le sire de Coëtivy, l'un des favoris du roi à ce moment. — Nous citerons encore un joli document publié par M. de Steyert : un prieur de Bouteville, église dépendante de l'abbaye de Savigny, au diocèse de Lyon, avait été déposé par l'abbé à la suite de dénonciations; il voulut se réhabiliter et obtint, en 1516, de faire procéder à une enquête touchant la moralité des témoins entendus contre lui. Le document est peu édifiant, et le bon religieux accuse naturellement ses ennemis de tous les crimes; c'était son droit de revanche. Il ne ménage pas ses confrères en prêtrise et les traite ouvertement de concubinaires, de voleurs et d'ivrognes. — Nous trouvons ensuite un curieux mémoire, œuvre d'un ancien chanoine de Saintes, Taillet, sur l'église de cette ville de 1789 à la fin de 1796; l'auteur est naturellement un ennemi ardent des prêtres assermentés et trace un tableau, probablement poussé au noir, des mœurs et de l'esprit du clergé constitutionnel; certains historiens jugeront ce clergé d'après lui; il serait peut-être prudent de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire les dires d'un témoin aussi passionné. Il y eut probablement bien des brebis galeuses et beaucoup d'âmes faibles dans l'Église française d'alors, mais on y compta aussi beaucoup d'esprits élevés qui eurent le seul tort d'avoir, en fait de discipline, des opinions non ultramontaines, et dont l'existence fut toujours des plus dignes. C'est, au fond, une question d'espèce, et l'historien, digne de ce nom, se refusera toujours à juger des milliers d'accusés sur les seules allégations d'adversaires aussi passionnés. — Enfin, le volume se termine par

quelques notes de faible intérêt sur la commanderie de Saint-Antoine-du-Bois, de l'ordre de Malte; ces notes datent du XVIIIe siècle.

Le *Chartrier de l'abbaye de Saint-Pons hors les murs de Nice*, préparé par le comte E. Cais de Pierlas et publié par M. G. SAIGE[1], ne fait pas partie des riches archives princières de Monaco. Le premier des deux éditeurs en avait réuni les éléments au cours de longues recherches dans les archives publiques et privées. M. Saige, chargé d'achever l'impression du recueil, a ajouté une introduction sommaire, un certain nombre de documents nouveaux et une table. La plupart des chartes originales ont péri, on ne sait trop quand, et le comte de Pierlas avait dû se contenter pour les plus anciennes de copies plus ou moins exactes, parfois même de simples analyses rédigées par des érudits des derniers siècles. Dans la préface, M. Saige fait l'histoire de ce fonds d'archives et donne quelques renseignements sur l'abbaye de Saint-Pons. Prospère jusque vers le milieu du XIIIe siècle, elle tombe alors dans une profonde décadence; les revenus en diminuent chaque jour, la plupart des moines sont d'une ignorance extraordinaire, et, après avoir traîné une longue et pénible agonie, le monastère finit au XVIIIe siècle par être réuni à la mense épiscopale de Nice. Telle est, dans les grandes lignes, l'histoire de cette communauté; c'est celle de la plupart des anciens monastères bénédictins.

OUVRAGE D'HISTOIRE GÉNÉRALE. — La troisième édition de la *Controverse de l'apostolicité des églises de France au XIXe siècle*, par M. l'abbé HOUTIN[2], trouvera certainement auprès des érudits le même accueil que les précédentes. Non seulement l'auteur y critique avec une fine raillerie les singulières élucubrations de l'école légendaire, mais encore il a joint à son exposé une bibliographie critique de tous les ouvrages publiés par les deux partis. La lecture de l'ouvrage afflige et console à la fois; on souffre de voir tant de pieux ecclésiastiques prendre avec une telle ardeur la défense de traditions incohérentes et ridicules, étaler avec une naïveté regrettable une mentalité aussi particulière; on souffre aussi de voir un ordre illustre, celui de Saint-Benoît, renier avec le funeste D. Guéranger et le non moins funeste D. Piolin les grandes traditions de leurs devanciers, donner pour des modèles de critique les compilations enfantines d'un Faillon ou d'un Darras. Mais on se reprend à espérer en voyant cette même école légendaire perdre peu à peu de son

1. Impr. de Monaco, 1902, in-4°.
2. Paris, Picard, 1903, in-8°.

crédit et une partie notable du clergé français donner l'exemple de la vraie critique en ces matières délicates, où la vanité est intéressée plus que la foi.

Les Origines de l'église de Tournai, de M. Warichez, font partie du *Recueil de travaux publiés par les conférences d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain*[1]. L'ouvrage s'ouvre par une étude critique des sources, bien conduite et qui aboutit à des conclusions assez pessimistes; les diplômes sont peu nombreux, plusieurs ne sont point authentiques, les vies de saints bien postérieures et souvent peu dignes de foi; enfin, les chroniqueurs plus récents, y compris Hermann de Saint-Martin, ne rapportent sur les temps anciens que des légendes indignes de toute créance. La *Vita S. Eleutherii*, par exemple, date probablement du XIIe siècle, et elle est en grande partie l'œuvre d'un chanoine, Henri, auquel elle aurait été miraculeusement dictée au cours d'une vision. Les vies de saint Médard sont un peu moins indignes de confiance, mais elles sont encore bien récentes, et l'une d'elles, celle de Radbod (XIe siècle), est tout entière à rejeter. De l'étude minutieuse de ces documents peu sûrs, M. Warichez tire les conclusions suivantes : Le christianisme a été prêché dans le pays de Tournai au temps de la tétrarchie par saint Piat; mais saint Éleuthère fut le premier évêque du pays. Il vivait au VIe siècle; après lui, le siège reste quelque temps indépendant, puis il est uni à celui de Noyon; mais rien ne permet d'affirmer, comme on l'a répété souvent, que saint Médard ait régi à la fois les deux diocèses; le fait n'est pas affirmé avant le XIe siècle, par Radbod, auteur indigne de toute confiance; le premier évêque, à la fois de Tournai et de Noyon, est saint Acharius (626-638). Après avoir ainsi rectifié la liste épiscopale jusqu'à la fin du IXe siècle, l'auteur donne quelques détails sur la géographie du pays, la constitution et les divisions intérieures du diocèse. Puis il parle longuement de l'organisation de l'église cathédrale, du culte des saints, de l'origine du pouvoir temporel des évêques, qu'on essayera de légitimer plus tard en fabriquant un faux diplôme de Chilpéric Ier, aujourd'hui définitivement condamné. Enfin, il termine par quelques pages sur les anciennes abbayes du diocèse et sur la vie sociale. Pour conclure, monographie intéressante, bien conduite et qui renferme beaucoup de vues nouvelles touchant des faits trop souvent répétés sans examen critique depuis des siècles.

M. P. Viollet vient de terminer son *Histoire des institutions poli-*

1. Louvain; Paris, Fontemoing, 1902, in-8°.

tiques et administratives de la France[1]. Inutile de faire l'éloge de l'ouvrage; tous ceux qui s'occupent de la période médiévale ont eu occasion de le consulter et rendent pleine justice à l'étendue des informations de l'auteur, à la netteté de l'exposition, à l'originalité des vues. M. Viollet a moins cherché à être complet sur chaque détail qu'à dégager la vie même des institutions qu'il étudie, qu'à montrer leur lente évolution, leur action sur le développement politique et social de tout le royaume. C'est, à notre connaissance, un des livres dont la lecture serait la plus profitable aux législateurs et aux politiques de nos jours; ils y verraient comment, en matière d'organisation sociale comme en médecine, la meilleure méthode est le plus souvent la méthode expectante; comment aussi, pour emprunter à M. Viollet ses propres termes, le plus souvent l'*activité de la société est en raison inverse de l'activité de l'État*. Mais demander à un doctrinaire de ne point légiférer, c'est prêcher dans le désert, et la manie de réglementer, prise par les modernes au droit romain de la décadence, ne semble pas près de se perdre. En tout cas, l'Europe moderne, gouvernements bourgeois et capitalistes, opposants socialistes, n'ont point encore d'autre idéal. Faut-il donc répéter le vieil axiome de Mme de Staël, qu'en France la liberté est ancienne et le despotisme moderne? Nullement; le moyen âge, en effet, n'a guère connu la liberté telle que nous la concevons, la liberté de l'individu, mais il a connu la liberté sous forme d'organismes particuliers fonctionnant librement dans le corps social, ce qui n'est point du tout la même chose. Toutefois, si étrangères que paraissent à des libéraux modernes des organisations telles, par exemple, que celle des communes ou des corporations, il faut bien reconnaître que leur expansion et leur floraison ont été extraordinaires et que la centralisation monarchique qui a détruit tous ces corps puissants paraît, à qui lit attentivement l'ouvrage de M. Viollet, vraiment bien pauvre et bien inféconde.

Ce tome III se compose de deux parties distinctes : d'une part, l'histoire des communes et des corporations; d'autre part, celle des administrations monarchiques du XIIIe au XVIe siècle. Sur les communes, le résumé de M. Viollet est fort intéressant, plein de vues ingénieuses, et, comme on dit aujourd'hui, éminemment suggestif; l'auteur y montre surtout fort bien la vanité de la plupart des systèmes imaginés pour expliquer cette extraordinaire floraison des XIe et XIIe siècles et explique comment cette floraison est un phéno-

1. Tome III. Paris, Larose, 1903, in-8°.

mène social et non national. Il expose comment, d'abord groupement égalitaire, les communes deviennent bientôt fatalement oligarchiques, la gestion des affaires publiques se trouvant accaparée par un petit nombre de riches bourgeois. De là ces nombreux abus qui, au XIIIe siècle, servent de prétexte à la monarchie déjà ombrageuse pour s'immiscer dans l'intérieur de ces grands corps et travailler sourdement à les détruire, travail plusieurs fois séculaire auquel nous devons en grande partie l'atonie de la vie provinciale aux temps modernes. M. Viollet montre également fort bien pourquoi l'Église fut en général hostile aux communes; peut-être aurait-il pu insister davantage sur une des causes profondes de cette hostilité, à savoir que l'Église étant devenue tout entière féodale, la création des communes diminuait son patrimoine en théorie intangible et inaliénable. En ce qui touche le midi, il y aurait encore lieu de faire deux réserves; l'insurrection a joué plus souvent que ne l'estime l'auteur un rôle dans la formation des grandes communes (voir p. 32); puis il faut distinguer absolument les grandes communes de ce pays, véritables républiques à la mode italienne (il y en eut d'ailleurs fort peu), et les simples consulats, si nombreux des Alpes à l'Océan. Mais, dans l'ensemble, tout le chapitre est excellent. L'auteur a marqué également fort bien les traits principaux de la réaction féodale du XIVe et du XVe siècle; c'est alors qu'apparaît avec tous ses caractères ce curieux régime aristocratique : administration judiciaire déplorable, fiscalité avide et capricieuse, esprit de caste, caractères dont quelques-uns survivent encore aujourd'hui dans certains pays, imprégnés pourtant par ailleurs d'esprit moderne, en Allemagne, par exemple et en Angleterre. En somme, la féodalité militaire a fait chèrement et trop longtemps payer les services qu'elle a pu rendre au monde durant les premiers siècles de son existence; il est bien probable que l'histoire, à mesure qu'on le connaîtra mieux, jugera de plus en plus sévèrement ce régime.

Des communes, M. Viollet passe aux corporations, qui ont joué un rôle de premier ordre lors de la formation des villes libres du moyen âge. Il insiste sur la lutte entre le travail libre et le travail corporatif et montre comment, ouvertes à tous au moyen âge, les corporations industrielles sont devenues peu à peu des corps oligarchiques pour produire enfin ces maîtrises et ces jurandes dont on a fait tant de fois le panégyrique et qui n'étaient qu'une forme de la domination capitaliste. La corporation est au contraire, à l'origine, une organisation égalitaire, à tel point qu'elle en arrive à tuer la concurrence; le système, à certains égards, est exagéré et fâcheux; il avait,

il est vrai, l'avantage d'assurer la bonne qualité des objets fabriqués. Ici encore, par ses exigences fiscales, par une réglementation compliquée et excessive, la royauté contribua à ruiner ces vieilles institutions au lieu de laisser agir le temps et la libre concurrence. C'est encore là un effet de cette politique étatiste, en si grande faveur de nos jours.

Le chapitre sur les États généraux et provinciaux n'est pas moins attachant; j'y note de bonnes remarques sur les ressemblances entre les anciennes assemblées plénières, ou *parlamenta* des premiers temps de la monarchie, et les États généraux convoqués irrégulièrement et dans des circonstances difficiles, à dater de Philippe le Bel, par la monarchie; j'y note encore une appréciation équitable de l'œuvre des États de 1356-1357, si injustement décriés aujourd'hui par des historiens qui oublient trop les désastres de Crécy et de Poitiers et la perfidie du dauphin Charles et réservent toute leur indignation pour Étienne Marcel. Ce tribun fut coupable, il ne sut pas dominer son parti; mais il est vraiment excessif de faire l'apologie sans réserve du gouvernement d'alors et d'oublier les fautes et les malversations dont il se rendit coupable.

La suite du volume est occupée par un tableau succinct de l'administration royale du XIIe à la fin du XVe siècle. C'est un intéressant résumé de tout ce qu'on a écrit sur le sujet depuis tantôt cinquante ans; mais l'auteur ne se contente pas d'analyser les travaux de ses devanciers; il émet, en plus d'un cas, des remarques personnelles, et certaines parties de l'exposé sont entièrement originales. Citons les pages sur la vénalité des offices, sur la décadence des sénéchaux et des baillis, sur les tentatives faites à la fin du moyen âge pour créer une nouvelle administration judiciaire indépendante, répondant tant bien que mal à la complexité croissante de l'ordre social. Les derniers chapitres sur les parlements, les Chambres des comptes, le Conseil royal et les finances appelleraient les mêmes remarques; mais il nous est impossible de suivre M. Viollet sur ce terrain. Ce bref compte-rendu donne une idée suffisante de ce qu'est ce tome III et dernier de l'ouvrage; on doit en recommander la lecture à quiconque prend intérêt à notre ancienne histoire. L'auteur ne s'interdit pas de faire allusion à des faits, à des institutions plus modernes, mais c'est toujours sous forme discrète, et on sent qu'on n'a affaire ni à un admirateur aveugle, ni à un détracteur passionné de l'ancien temps. Prenons, pour terminer, bonne note de la promesse exprimée dans la conclusion; M. Viollet s'engage, si le temps ne lui est pas trop parcimonieusement mesuré, à poursuivre cette étude des insti-

tutions de l'ancienne France jusqu'à 1789; souhaitons qu'il tienne cet engagement; ici, il se trouvera sur un terrain à peine défriché, et il est grand temps qu'un esprit éclairé et judicieux donne son opinion sur toutes ces institutions confuses, mal connues et le plus souvent mal jugées.

Le sujet que M. Dupont-Ferrier étudie dans son volumineux ouvrage est, on peut le dire, presque entièrement nouveau[1]; on connaît assez bien aujourd'hui les institutions administratives du XIIIe siècle, on a quelques notions de celles du XIVe; mais, pour les règnes de Charles VII et de Louis XI, on en est réduit à quelques vagues assertions. On parle souvent, sans trop préciser, de la politique unitaire et centralisatrice des derniers Valois, mais on n'a pas encore recherché par quels moyens, à l'aide de quels fonctionnaires ces princes sont arrivés à leurs fins. Les causes de cette longue négligence sont nombreuses et faciles à marquer; c'est d'abord la dispersion, l'éparpillement des documents d'archives, la destruction de beaucoup d'anciens titres au XVIIIe siècle, enfin le caractère même du sujet qui exige des recherches immenses, des fouilles dans des collections manuscrites mal classées, en un mot toute une longue préparation devant laquelle les travailleurs les plus intrépides ont reculé jusqu'ici. M. Dupont-Ferrier a eu plus de courage; c'est son mérite; ajoutons-en un autre, celui d'avoir tiré de ces recherches prolongées un livre clair et bien composé, facile à consulter, où les détails d'histoire locale abondent, sans que l'auteur se soit interdit d'exprimer des idées générales, dont beaucoup méritent considération.

Un mot d'abord de l'économie de l'œuvre; elle se divise en cinq livres, où l'auteur étudie successivement la géographie administrative du royaume au XVe siècle, le personnel administratif, le rôle joué par ce personnel dans les provinces, les résultats politiques obtenus, enfin la part de toute cette organisation dans le développement social et politique de la France.

Le premier livre, le plus court, est accompagné d'une carte dont il est le commentaire; l'auteur y montre comment aucune règle n'a présidé à la création et à la délimitation des bailliages et des sénéchaussées, comment à cet égard la royauté a toujours agi au jour le jour, sans suivre de plan rigoureux. Il montre encore qu'au

1. *Les Officiers royaux des bailliages et des sénéchaussées et les institutions monarchiques locales à la fin du moyen âge.* Paris, 1902, in-8° (*Bibl. de l'Éc. des hautes études*, fasc. 145).

xve siècle le gouvernement ne possède pas de liste de ces bailliages avec leur étendue, et que de là naissent à tout instant des conflits de juridiction; chaque nouveau bailliage, à peine créé au détriment de sièges plus anciens, doit lutter contre l'animosité, la résistance des anciens officiers atteints dans leur importance; de là des combats homériques qui nous scandalisent, nous modernes habitués à une certaine régularité, mais qui laissaient nos ancêtres parfaitement indifférents. Si le siège nouvellement créé est aux mains de gens actifs et bien appuyés en cour, il vivra; sinon, il est destiné à succomber dans cette lutte pour l'existence. En un mot, la royauté crée un peu au hasard une foule de nouveaux organes administratifs, quitte à défaire son œuvre si elle apparait peu viable et si elle blesse trop d'intérêts. Cette incohérence, ce laisser aller, est une conséquence fatale du gouvernement personnel tel que le pratiquent Charles VII et Louis XI. Comme on l'a fort bien dit, la royauté se contenta toujours à l'intérieur du provisoire, laissant au libre jeu de la vie sociale le soin de réparer les fautes et d'annuler les mesures mal prises.

Dans le livre II, beaucoup plus étendu, l'auteur étudie le personnel administratif : ce sont d'abord les gouverneurs, officiers à la fois civils et militaires, en théorie représentants souverains du prince. Ils sont toujours ou des princes royaux ou des gens de haute noblesse. La plupart ne résident guère; institués au xive siècle, lors des guerres anglaises, ils ont été maintenus, mais ne rendent que peu de services et deviennent même dangereux en temps de troubles. La royauté éprouvera plus tard beaucoup de difficultés à les annihiler et à les réduire. En temps normal, leur action dans les provinces est plutôt faible. Beaucoup plus agissants sont les fonctionnaires des bailliages et des sénéchaussées; M. Dupont-Ferrier les énumère dans leur ordre hiérarchique; il montre comment, ici encore, les chefs ne résident, pas plus que les gouverneurs; les charges de baillis et de sénéchaux deviennent vénales et souvent héréditaires dès la fin du xve siècle, c'est-à-dire que, dès lors, elles ont perdu toute importance. L'autorité est exercée par les juges mages, les lieutenants civils et criminels, les receveurs des finances, qui, eux résidant, étudient et expédient les affaires; sur le choix, le mode de nomination, l'activité de ces fonctionnaires, l'auteur entasse des détails intéressants; il note l'absence complète de règles fixes pour le choix et la nomination, l'augmentation continue du nombre des offices; il montre encore qu'en aucun cas les attributions des titulaires ne sont exactement déterminées. Au-dessous de ce haut con-

seil administratif pullulent les agents inférieurs : ici, prévôts; là, baillis; ailleurs, vicomtes, châtelains, juges, sergents, notaires; c'est tout un monde vivant sur les sujets du roi et cherchant tout naturellement à tirer le meilleur parti possible de la fonction. Tous ces microbes administratifs sont d'ailleurs animés de sentiments passablement combatifs; de là des luttes ridicules, souvent fort prolongées, que closent de temps à autre des arrêts de compétence ou de conflit des cours supérieures. En un mot, des offices se multiplient dès lors de façon inquiétante; la bureaucratie existe déjà, et, à peine née, elle a tous les défauts du système; tous ces officiers sont, à des titres divers, des représentants du pouvoir souverain, détiennent une part de l'autorité publique et forment comme un réseau aux mailles étroites qui couvre le territoire du royaume.

Le livre III étudie les institutions monarchiques en elles-mêmes; ici encore, l'auteur constate le même esprit d'incohérence. Le roi attribue en apparence aux gouverneurs des pouvoirs exorbitants, qu'il les empêche d'ailleurs d'exercer. Les baillis et les sénéchaux ne résident guère, et leur charge est remplie sur les lieux par leurs conseils, c'est-à-dire par l'ensemble des officiers royaux de la circonscription, auxquels s'adjoignent souvent un certain nombre de conseillers extraordinaires. Ces agents correspondent directement avec le gouvernement central et surveillent toutes les branches, tous les détails de l'administration publique. M. Dupont-Ferrier passe en revue successivement tous ces sujets et consacre un long et intéressant chapitre aux institutions judiciaires (criminel, civil et contentieux); à noter beaucoup de renseignements sur divers détails de procédure : torture, appels, relations entre les tribunaux des provinces et les parlements, etc.

Aux institutions militaires est réservé un chapitre entier plein de renseignements utiles sur la répartition des places fortes, les garnisons, les compagnies d'ordonnance et les francs-archers, le ban et l'arrière-ban; il suffit de comparer ces longues pages pleines de faits précis et sobrement exposés aux maigres renseignements fournis par Boutaric dans un livre déjà ancien, pour juger de la nouveauté de l'ouvrage de M. Dupont-Ferrier. Mais encore plus attachant est le chapitre sur les institutions financières locales; c'est toute une étude approfondie de la matière, et on sait combien elle est difficile. La distinction entre recettes domaniales et recettes non domaniales était mal établie dès le xve siècle, les sources des revenus royaux à la fois innombrables, irrégulières et de rendement inégal. Tout cela est étudié ici dans le plus grand détail; l'auteur énumère et définit tous ces

droits variés, montre comment ils étaient perçus, quelle part servait à couvrir les frais de l'administration locale, quelle part en était transmise au gouvernement central; enfin, il étudie sommairement les règles de la comptabilité et de l'apurement des comptes.

Mais ce travail d'unification, auquel s'occupent si activement ces milliers d'agents épars dans tout le royaume, ne marche pas partout du même pas. Certaines provinces sont restées réfractaires : la Provence, par exemple, réunie seulement en 1481, et le Dauphiné. M. Dupont-Ferrier réserve à ces deux provinces deux chapitres particuliers : pour la première, il montre comment, grâce à cinquante ans d'efforts, la couronne finira par obtenir l'assimilation complète. Même politique en Dauphiné; ici, elle est inaugurée par le futur Louis XI, qui, dès 1440, réside ordinairement dans le pays et y fait, pour ainsi dire, son apprentissage de roi; mêmes résultats aussi : peu à peu, les institutions administratives de la province perdent leurs caractères particuliers, et tous ces traits distinctifs ne seront bientôt plus qu'un souvenir.

Le dernier livre de l'ouvrage renferme les conclusions générales de l'auteur. C'est une longue étude sur l'esprit et l'action politiques des institutions locales au temps de la monarchie. Tout d'abord, M. Dupont-Ferrier parle du fonctionnarisme; l'agent du roi ne dépend plus que de ce dernier et est peu à peu affranchi de toute attache locale; en travaillant pour son maître, il travaille pour lui-même. Sans doute, tout cela reste longtemps assez confus; la sphère d'action de chaque officier est mal délimitée, le moyen âge ne s'étant guère soucié de ce que nous appelons la séparation des pouvoirs; mais tous ces officiers poursuivent le même but : ruiner l'ancien état de choses, réduire à l'impuissance la féodalité, restreindre l'autorité de l'Église, supprimer les municipalités indépendantes. On peut dire que, grâce à la fatigue du pays, excédé de longues guerres et ruiné par les troubles, ils ont atteint leur but. Ils ont créé, en somme, la monarchie absolue du XVIe siècle, encore renforcée après les guerres de religion. L'impression qui se dégage de tout l'ouvrage est plutôt triste; tant d'efforts pour arriver à la monarchie absolue de Louis XIV, puis à la centralisation exaspérée du premier Empire, c'est beaucoup pour des avantages passagers et bien discutables. Ajoutons qu'avec une imprévoyance vraiment coupable, tous les souverains, une fois leur objet atteint, une fois les résistances vaincues, n'ont rien fait pour régler et asseoir le nouvel ordre de choses, pour donner au pays un peu de bonheur et de repos; de la force concentrée en leurs mains, ils n'ont usé que pour poursuivre à l'ex-

térieur des entreprises parfois téméraires et trop souvent incohérentes et mal conçues.

L'ouvrage de M. F. Guillon[1] renferme moins une étude sur le célèbre satirique Jean de Meung qu'un essai d'histoire philosophique du moyen âge. Jusqu'ici, les meilleurs juges dataient le *Roman de la Rose* d'environ 1277; M. Guillon en place l'achèvement sous le règne de Philippe le Bel et en tire la matière de toutes sortes de réflexions sur le gouvernement de ce prince aussi bien que sur la vie morale, intellectuelle et religieuse en France à la fin du XIIIe s.; n'oublions pas divers chapitres additionnels sur l'origine du droit divin et de la noblesse, chapitres pleins d'excellentes intentions, mais qui dénotent aussi une information insuffisante. Le travail est singulièrement disposé; M. Guillon commence par affirmer sa thèse sans démonstration, puis analyse longuement le roman, où il note naturellement des allusions à une foule d'événements du règne de Philippe IV; on pourrait aussi bien y trouver des allusions au grand schisme. Dans un appendice, il se décide à donner ses preuves; et celles-ci ne sont guère convaincantes; il soutient, contrairement à l'opinion de tous les critiques, que les vers, où le poète parle de Charles Ier d'Anjou comme vivant (ce prince mourut en 1285), sont de Guillaume de Lorris et non de Jean de Meung; mais il ne donne aucune preuve à l'appui de cette affirmation. Quant aux vers sur le comte d'Artois, cités p. 92, ils s'appliquent certainement au comte Robert II, tué en 1302, mais il n'est nullement nécessaire de les croire composés après cette date. La phrase est assez obscure; pour l'interpréter dans le sens de l'auteur, il faudrait d'autres preuves qui manquent. A la croisade de Tunis, puis en Navarre sous Philippe III, Robert se distingua par son courage chevaleresque, et le fait se concilie parfaitement avec la date approximative de 1277, adoptée par les meilleurs critiques pour celle de l'achèvement du *Roman de la Rose*. Il y aurait encore bien des remarques à faire sur l'ouvrage; il témoigne de lectures étendues, mais plus ou moins bien digérées, et on pourrait y noter plus d'une assertion erronée et beaucoup de jugements téméraires. On a le droit de ne pas aimer le moyen âge, mais encore ne doit-on pas en faire la caricature. Jean de Meung est avant tout un satirique; il faut, dans une grande mesure, atténuer ses critiques. M. Guillon trouverait-il équitable de juger la société moderne tout entière d'après tel pamphlet célèbre paru de nos jours?

1. *Jean Clopinel, dit de Meung. Le Roman de la Rose considéré comme document historique du règne de Philippe le Bel.* Paris, Picard, 1903, in-8°.

La plupart des historiens français ont jugé sévèrement les variations monétaires du règne de Philippe le Bel, et beaucoup n'ont pas hésité à qualifier ce roi de faux monnayeur. M. le colonel Borrelli de Serres, dans un très intéressant mémoire, *les Variations monétaires sous Philippe le Bel*[1], discute longuement ces accusations. L'auteur s'est proposé un double but, tout d'abord critiquer les sources de l'histoire monétaire du règne et montrer la valeur respective de chacune de ces sources, puis faire l'histoire des différentes émissions ordonnées par Philippe jusqu'au rétablissement de la monnaie forte en 1306. Il soutient plusieurs opinions très nouvelles; cette période de vingt ans n'aurait vu que six variations de monnaies, et non vingt-deux, comme on le dit d'ordinaire; en outre, ces variations seraient avant tout des mesures administratives, dictées par une ignorance absolue des lois économiques, mais n'auraient pas le caractère frauduleux qu'on leur prête, comme l'a déjà montré M. d'Avenel. Le prix du métal brut varie sans cesse tout comme les rapports entre l'or et l'argent, et la monnaie de compte étant de taille immuable, la monnaie royale se répand de plus en plus et tend à remplacer toutes les autres dans la circulation; par suite, pour garantir le trésor royal contre des pertes et aussi pour accroître le gain, les agents sont entraînés à varier la taille et la loi des espèces. Beaucoup de ces mesures étaient maladroites et n'ont pu remédier au mal qu'on prétendait guérir, mais M. Borrelli de Serres se refuse à voir là-dedans une altération voulue des monnaies. Ce mémoire, très fouillé, très documenté, mais que l'aridité du sujet rend passablement dur à lire, est à signaler aux historiens et aux économistes; il se termine par une note sur la valeur relative du marc de Paris et du marc de la Rochelle, par des listes des prix de l'or et de l'argent purs; puis viennent quelques observations sur les monnaies seigneuriales et sur la taille du denier parisis. Aux numismatistes, il appartient d'examiner à fond les théories de l'auteur.

De toutes les reines de France, aucune peut-être n'a laissé plus mauvais renom qu'Isabeau de Bavière; des chroniqueurs du temps, aucun, sauf peut-être l'indulgent Froissart, ne lui épargne les plus sanglants reproches; des pamphlétaires sans scrupules lui ont prêté tous les vices, et cette mauvaise réputation paraît si bien établie qu'aucun historien moderne n'a essayé une justification impossible. Un jeune érudit, M. Marcel Thibault, a jugé qu'il y avait là un problème à étudier, et il a voulu reviser ce vieux procès; il a voulu,

1. Extrait de la *Gazette numismatique française*, 1901 et 1902.

sans aucun parti pris, montrer les raisons de cette unanime hostilité et peindre l'âme et l'esprit de cette reine décriée[1]. La première partie de l'ouvrage, qui vient de paraître, renferme la biographie d'Isabeau de sa naissance à l'an 1405, à la veille de la grande lutte entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne. L'auteur, faisant table rase des opinions reçues, s'est attaché à reconstituer l'histoire de son héroïne, à peindre son caractère, le milieu où elle vécut, enfin à montrer comment, à la jeune allemande simple et un peu naïve de 1383, se substitua la princesse sensuelle, dépensière et intrigante de 1405. La cour de France, quand elle y parut, n'était plus le milieu sérieux et un peu austère du temps de Charles V; la sage politique, l'esprit d'économie avaient disparu; des princes prodigues et avides, un roi jeune, fougueux, plein de bonnes intentions, mais passablement écervelé et ardent aux plaisirs, tenaient la place du froid Charles V et de ses prudents conseillers. C'était l'aurore de cette ère de folie et d'absurdité, qui devait aboutir au désastre d'Azincourt et au traité de Troyes. Transportée subitement de la cour tranquille et rustique de Munich dans ce monde nouveau, Isabeau s'acclimate bientôt, mais, durant les premières années, elle se contente de satisfaire ses instincts de coquetterie et de luxe, de dépenser sans compter et d'aimer sincèrement son mari. L'union royale est féconde, mais les époux sont trop jeunes et ont pour rejetons de misérables êtres dont la plupart ne dépassent pas la première enfance. Puis un grand malheur frappe la reine; Charles VI, miné par une débauche précoce, abandonné à toute la fougue de son tempérament, tombe dans la démence; pendant quelques années, la reine lutte courageusement contre la maladie, puis elle finit, et vraiment elle n'était pas à cet égard sans excuse, par répugner à la compagnie de cet insensé, et chez elle l'ambition commence à naître. La femme frivole et écervelée se transforme en une femme de tête, sans aucuns scrupules, qui veut régner, dominer les partis et se faire sa place dans le gouvernement. Mais la tâche dépassait ses forces, et elle doit subir l'influence néfaste de son frère, le prince Robert, réfugié en France à la suite de querelles de famille, et qui, s'y trouvant bien, n'éprouve aucun désir de regagner les bords du Danube; les agissements de cet étranger, avide et sans scrupules, contribueront fort à l'impopularité de la reine; puis elle a pour guide et conseiller Philippe, duc de Bourgogne, tête froide, politique prudent, qui fait de sa partenaire un instrument docile; enfin, quand

1. *Isabeau de Bavière, reine de France. Sa jeunesse.* Paris, Perrin, 1902, in-8°.

Philippe est mort, en avril 1404, Isabeau s'en remet aux mains de son beau-frère, le duc d'Orléans. On sait quels bruits dès lors coururent, bruits précieusement recueillis et propagés par les ennemis de la reine. Cette liaison aurait été autre chose qu'une alliance politique, et M. Thibault a dû à son tour examiner ce problème amoureux. Il l'a fait avec beaucoup de discrétion, et ses conclusions sont très prudentes. Il n'existe aucun témoignage direct, aucun aveu, uniquement des allégations vagues, peu précises, des allusions à un grand scandale; la plupart se trouvent dans les œuvres de pamphlétaires, ennemis éhontés d'Isabeau et du duc Louis. M. Thibault conclut que beau-frère et belle-sœur ne furent probablement qu'alliés politiques et jamais amants. On doit louer l'auteur de cette réserve; toutefois, il ne paraît pas avoir suffisamment tenu compte de tous les faits authentiques, notés par lui dans les textes. En 1404 et 1405, la reine a complètement délaissé son mari; elle vit dès lors dans une intimité étroite avec le duc, prince d'une immoralité notoire; ils passent ensemble de longs mois, seuls, loin de la cour, sous le même toit; on les voit se donner des rendez-vous dans le jardin des religieux Célestins; la reine néglige de plus en plus ses enfants, que jusqu'ici elle a aimés; enfin un prédicateur populaire, Jacques le Grant, ose reprocher à la reine elle-même, en pleine chaire, de honteux débordements, l'appelant la reine Vénus, et ces mauvais bruits courent partout, à la cour comme au dehors; des dames d'honneur sont expulsées pour les avoir accueillis et colportés. Soyons aussi réservés que possible, négligeons comme indignes de créance les mensonges du *Pastoralet*, il faudra reconnaître qu'Isabeau et son beau-frère avaient tout au moins manqué de prudence et justifié tous les soupçons. Tous deux sans doute étaient pieux, mais la dévotion n'empêchait pas Louis d'Orléans de négliger sa femme Valentine et de se livrer à des amours adultères; plus tard enfin on portera contre l'honneur de la reine des accusations plus formelles et plus précises. Que faut-il conclure de tout cela? Tout ou rien, suivant l'humeur personnelle de chacun. On a dit souvent que la calomnie ne doit point trouver accès dans l'histoire; reconnaissons du moins que, dans ce cas présent, cette calomnie risque fort de n'être qu'une médisance. L'ouvrage de M. Thibault, écrit avec soin et élégance, est un bon début; l'auteur s'est bien gardé de chercher à faire l'éloge de la princesse dont il écrivait l'histoire; dans le prochain volume, il aura à remplir une tâche encore plus difficile, il devra peindre la femme odieuse que fut plus tard Isabeau, montrer en elle une mère se déshonorant à plaisir pour déshériter son propre fils,

l'inspiratrice du traité de Troyes, l'alliée d'Henri V et du duc de Bedford.

Les archives des rois angevins de Naples, collection si précieuse pour l'histoire de la domination française en Italie, sont encore aujourd'hui imparfaitement explorées, et l'ensemble en est tellement considérable que les chercheurs pourront longtemps encore faire de véritables découvertes dans les 378 registres de chancellerie, partie principale de la collection. M. G. Yver vient d'en tirer les éléments d'un ouvrage étendu sur *le Commerce et les marchands dans l'Italie méridionale au XIIIe et au XIVe siècle*[1]. Les princes angevins, le sombre Charles Ier, le pieux Charles II ou leur successeur Robert, ne se sont point contentés d'être des administrateurs intelligents et actifs, ils ont encore cherché, comme l'empereur Frédéric avant eux, à mettre en valeur leurs états du sud de l'Italie, à tirer parti des richesses naturelles de cet admirable pays, trop longtemps délaissé et qui aujourd'hui encore est un champ ouvert aux capitalistes étrangers. D'idées moins étroites que leurs parents de France, ils ont compris que le commerce et l'agriculture pouvaient seuls subvenir à leurs besoins d'argent, payer les frais énormes de leurs entreprises politiques et de leur cour luxueuse; aussi n'hésitèrent-ils pas à se faire négociants, et M. Yver les regarde comme les premiers et les plus actifs marchands de leur royaume. De là, dans ces registres de chancellerie, une foule de documents, dont les similaires n'existent ni dans les rôles anglais ni dans les registres du Trésor des chartes français; de là aussi une préoccupation constante de faire servir à la prospérité du commerce les relations politiques avec les souverains étrangers, chrétiens et musulmans. Les princes angevins cherchent à entrer en relation avec les khans tartares comme avec les sultans d'Égypte et passent des traités de commerce, des conventions avec les émirs africains aussi bien qu'avec les républiques italiennes. Ils rédigent minutieusement les règles imposées au commerce extérieur, attirent dans leurs états des négociants, des ouvriers et des banquiers, cherchent à créer dans l'Italie méridionale un certain nombre d'industries nouvelles, enfin s'attachent à faire de Naples et des autres villes maritimes de leurs états des ports fréquentés assidûment par tous les patrons de la Méditerranée. M. Yver met en lumière les divers côtés de cette rénovation commerciale; tout d'abord,

1. Paris, Fontemoing, 1903, in-8°. Cet ouvrage, neuf dans toutes ses parties, est une thèse de doctorat qui n'a pas été louée, lors de la soutenance, comme elle méritait de l'être.

elle apparaît un peu factice et œuvre d'étrangers; au moyen âge, semble-t-il, aussi bien que de nos jours, cette région de l'Italie ne pouvait se développer par elle-même. Aussi cette prospérité sera-t-elle éphémère et ne survivra pas aux désastres financiers qui frappent l'Italie centrale vers le milieu du XIVe siècle. D'autre part, les opérations des princes angevins sont de nature très variée et vont de la vente des bestiaux et des céréales de leurs domaines à la course et à la traite. Le régime économique est foncièrement protectionniste, et les excès de la fiscalité compromettent plus d'une fois le succès de mesures plus sages émanées des conseils royaux; trop souvent des taxes malencontreuses, perçues avec trop de rigueur, éloignent du royaume ces marchands mêmes qu'on voudrait y fixer. Le moyen âge, il est vrai, n'a point connu d'autres doctrines économiques, et certaines des mesures prises par les rois angevins ne seraient point désavouées par beaucoup de ministres modernes. En un mot, cette prospérité n'est guère que de surface, et la vie économique du pays n'en est point profondément modifiée; les routes de terre restent mal entretenues, peu sûres, hérissées de bureaux de péages; les voyageurs sont exposés aux exactions de barons pillards, aux attaques de bandes de brigands. Dès lors, en effet, le banditisme est la plaie, le fléau de cette région de la péninsule, et les agents royaux sont impuissants à le détruire. En somme, l'ouvrage de M. Yver est fort intéressant et ajoute beaucoup à ce que nous savons du commerce méditerranéen au moyen âge; l'auteur a tiré bon parti d'une mine précieuse de documents encore mal explorée; ces registres angevins, à en juger par tout ce qu'il a su en tirer, réservent encore bien des surprises agréables aux historiens futurs.

Histoire locale. — L'étude de M. G. Quignon sur *Daours en Amiénois*[1] est un bon travail d'histoire locale. L'auteur s'est exactement renfermé dans les bornes de son sujet et n'a dit que ce qu'il fallait. Daours en somme n'a pas d'histoire; c'est d'abord une seigneurie de moyenne importance, qui appartint à diverses familles nobles, dont les plus connues sont celles de la Trémoille et d'Ailly; le bourg a naturellement beaucoup à souffrir des guerres dont la vallée de la Somme est le théâtre au XVe et au XVIe siècle; il reverra l'invasion étrangère en 1815 et en 1870. La vie du village s'écoule monotone; à l'agriculture se joint l'industrie au XIXe siècle; situé sur le canal de la Somme, il voit s'élever un certain nombre d'usines, plus ou moins prospères suivant les temps, et rapidement il se pro-

1. Paris, Champion, 1903, in-8°.

duit dans les habitudes sociales une profonde transformation que M. Quignon étudie avec soin. Là comme partout, cette transformation a ses bons et ses mauvais effets; le bien-être se développe, mais les besoins deviennent plus grands, et tandis que la classe agricole garde ses habitudes de patiente économie, la classe ouvrière est rongée par l'alcoolisme, se montre trop souvent imprévoyante et perd tout goût pour l'épargne; aucun progrès n'est complet, et chaque état social présente ainsi des tares et des qualités. A citer comme particulièrement intéressants le chapitre sur l'exploitation des tourbières et l'histoire des procès pour les vaines pâtures avant la Révolution; notons également ce que l'auteur dit des agissements de la féodalité fiscale aux derniers temps de la monarchie, de la condition sociale du clergé et de l'administration paroissiale.

Depuis quelques années, il s'est fondé dans certains arrondissements de Paris des sociétés pour l'histoire des différents quartiers de la grande ville; la tentative n'est pas sans intérêt, et quelques-uns des travaux publiés par ces sociétés méritent d'être signalés. L'une d'elles, et non la moins active, s'occupe d'Auteuil et de Passy, deux villages pour ainsi dire sans passé, dont le territoire a servi à former le XVIe arrondissement. M. Auguste Doniol vient d'écrire l'histoire de cette circonscription administrative[1]. C'est avant tout de l'histoire anecdotique, la seule possible. Auteuil et Passy, communautés formées aux dépens de la grande forêt de Rouvray, qui s'étendait jadis de Saint-Ouen aux abords du Louvre, ne sont guère connus que depuis le XVIIe s., depuis le moment où beaucoup de littérateurs et d'artistes vinrent y chercher un air plus pur et un refuge contre les embarras de Paris. La vogue devait se maintenir longtemps, même après l'annexion de 1860. On peut même affirmer que, jusqu'à cette dernière date, l'aspect de ce faubourg parisien ne changea guère. Une fois Auteuil et Passy englobés dans la grande ville, il en est allé tout autrement, et c'est toute une cité nouvelle et très moderne qui a remplacé les jardins et les cultures. Ce travail de transformation, à peu près achevé aujourd'hui, est raconté avec mille détails fort intéressants par M. Doniol; l'auteur parle longuement des travaux de voirie et d'assainissement; tout cela est utile à connaître, les auteurs de ces grandes opérations disparaissant peu à peu, et l'histoire contemporaine étant la plus ignorée de toutes. Illustré abondamment de plans, de vues et de portraits, l'ouvrage

1. *Histoire du XVIe arrondissement de Paris*. Paris, Hachette, 1902, gr. in-8°, gravures et plans.

est à la fois un livre de science et de lecture. En appendice, M. Doniol a reproduit beaucoup de dissertations et de notes communiquées par divers chercheurs à la Société d'Auteuil et de Passy, dont il est le président. Pour conclure, c'est l'histoire d'une ville neuve de nos jours, mais cette histoire ne parle guère de politique, les révolutions, sauf en 1871, n'ayant jamais eu d'échos dans ce paisible coin de la banlieue parisienne.

Le château de Valmont, jadis propriété de la grande famille normande des Estouteville, appartient aujourd'hui à M. le professeur Lannelongue, qui, non content de l'avoir restauré, d'avoir rendu quelques siècles d'existence à ces vieilles pierres, a voulu faire revivre le nom des anciens maîtres. De cette pensée pieuse est sorti le beau volume dont nous donnons le titre plus bas[1]. On y trouvera tout d'abord des *Notes descriptives sur la contrée de Valmont*, essai plein d'humour, dû à la plume du savant professeur; il y parle avec amour du pays, du château, des habitants; de temps à autre l'homme de science perce sous le propriétaire, et ce sont de longs détails sur la faune et la flore du sol normand. A la suite vient une histoire de la maison d'Estouteville par le neveu de M. Lannelongue, M. G. de la Morandière. Cette famille paraît descendre d'un chef normand, établi au xe siècle dans ce coin du pays de Caux, mais le premier seigneur connu, Robert, est cité seulement en 1066. Dès lors, les degrés sont assez bien établis, et la puissante famille est souvent nommée dans les historiens anglais et normands; elle fonde la grande abbaye de Valmont; dépouillée après la bataille de Tinchebray, elle recouvre en 1177 une partie de ses domaines, grâce à la faveur du roi Henri II. Plusieurs Estouteville vont guerroyer en terre sainte. Au xiiie siècle, après la conquête française, ils sont au premier rang de la noblesse de la province et se montrent tout aussi fidèles aux nouveaux maîtres du pays que jadis aux Plantagenets. Dans l'intervalle, ils ont essaimé en Angleterre, mais la branche de l'île disparaîtra de la scène politique dans le premier tiers du xive siècle. Au cours de la guerre de Cent ans, les d'Estouteville restent fidèles aux Valois; parmi eux, on compte deux personnages marquants : Louis d'Estouteville, qui défend vaillamment le Mont-Saint-Michel, seule place restée française dans toute la Normandie, et le cardinal Guillaume, qui attache son nom à la réhabilitation de Jeanne d'Arc. Sous Louis XI, les d'Estouteville sont en grande faveur

1. *Histoire de la maison d'Estouteville en Normandie.* Paris, Delagrave, in-4°, planches.

et figurent dans toutes les grandes affaires sous des noms particuliers : Torcy, etc. Le dernier représentant mâle de la race meurt en 1517, ne laissant qu'une fille, Adrienne, qui épouse en 1535 François de Bourbon-Vendôme, comte de Saint-Pol. La seigneurie, bientôt érigée en duché, passe ensuite de mains en mains et finit par échoir à la famille princière de Monaco. L'ouvrage, luxueusement imprimé, accompagné de belles planches, est dans l'ensemble fort intéressant. On pourrait chicaner l'auteur sur quelques détails, qui témoignent d'une certaine inexpérience des documents du moyen âge; mais ce sont vétilles sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister; le volume, de lecture attrayante, donne une histoire très convenable de cette lignée d'Estouteville, une des plus illustres à coup sûr de toute la Normandie.

Tout près de Châlons-sur-Marne s'élève une église des xve et xvie siècles, justement réputée des archéologues et connue sous le nom de Notre-Dame-de-l'Épine; on raconte que les fondements en furent jetés vers l'an 1400 ou 1419 à la suite de la découverte par des bergers dans un buisson d'une statue de la Vierge, et cette légende a été encore tout récemment insérée, sous une forme passablement incohérente, dans le bréviaire de Châlons. M. l'abbé Misset vient de faire la critique de cette tradition locale[1], et il prouve sans réplique : 1° que la légende du bréviaire est fautive et fourmille d'erreurs historiques grossières; 2° qu'elle ne s'est formée qu'au xviie siècle; 3° que le pèlerinage est bien antérieur au xve siècle et qu'il date au plus tard des débuts du xiiie. Une fois ces constatations faites, l'auteur recherche l'origine de ce culte spécial (la Vierge dans un buisson), et montre, par une foule d'arguments ingénieusement déduits, que la légende miraculeuse s'est formée sur un bas-relief représentant Moïse devant le buisson ardent. La paroisse sur laquelle était située l'église Notre-Dame-de-l'Épine appartenait aux Victorins; or, ceux-ci, dans leurs explications mystiques de l'Écriture, conformes d'ailleurs à la tradition des Pères, faisaient de ce buisson le symbole du peuple juif, race épineuse, du sein de laquelle devait sortir la Vierge, rose immaculée. M. Misset cite à ce propos une foule de textes d'Hugues, de Richard et d'Adam de Saint-Victor, rappelle le fameux tableau d'Aix et en conclut que l'église de l'Épine fut construite par les chanoines de Saint-Victor, en l'honneur d'un des symboles de la Vierge mère. Tout ce raisonnement, fort bien conduit, entraîne la

1. *Notre-Dame-de-l'Épine, près Châlons-sur-Marne. La légende et l'histoire, le monument et le pèlerinage.* Paris, Champion, 1902, in-8°.

conviction; la vérité est même ici plus attrayante que la légende; celle-ci est banale et a été mille fois répétée; l'explication de l'auteur est au contraire plus conforme aux traditions mystiques et parle davantage à l'imagination.

M. J. de Jaurgain vient de faire paraître la seconde partie de son étude historique et critique : *la Vasconie*[1]; le volume est tout entier occupé par de longues généalogies des familles princières, ducales et comtales de la Gascogne et des pays voisins, du IXe au XVe siècle. La *Revue historique* a précédemment parlé du premier tome et a rendu justice à l'effort méritoire de l'auteur pour démêler la vérité au milieu des notes contradictoires et de valeur douteuse, seules bases de l'histoire ancienne de cette partie de la France; on avait seulement regretté, qu'au lieu de s'attarder à combattre les érudits plus anciens, l'auteur n'eût point repris le travail par la base, réuni et daté exactement les actes authentiques (ils sont au demeurant peu nombreux, beaucoup des documents qu'on allègue étant faux ou suspects); une fois exécuté ce travail préliminaire, il eût dressé lui-même ses listes, en se résignant à beaucoup ignorer. Le tome II, nouvellement paru, suffirait à justifier ces observations. Bladé, dont M. de Jaurgain critique sans aucune miséricorde les procédés critiques, était sans doute trop sévère pour certains documents; son exposition manquait de clarté, mais en somme il avait vu juste, il avait reconnu combien toutes ces vieilles généalogies étaient sujettes à caution et que beaucoup de princes mentionnés d'après elles étaient sans doute imaginaires. Moins défiant, M. de Jaurgain accepte toutes ces légendes les yeux fermés, et, dès les premières pages de son livre, nous notons un certain nombre de faits, de dates et de noms controuvés. Loup Ier est cité par trois ou quatre textes, mais aucun ne parle de ses origines et de son mariage; on sait seulement qu'il administrait pour le compte des rois francs tout le sud-est de la Gaule, y compris Toulouse, qu'il vivait en 672 et 673 et qu'il dut périr à Limoges. Rien ne prouve que le duc Eudes ou Yon (et non Odon), qui paraît après lui, fût son fils, et les dates de sa vie, données par l'auteur, sont presque toutes hypothétiques. Quant à la descendance d'Eudes, seule la charte d'Alaon nous renseigne à ce sujet, et il est regrettable de voir employer dans un ouvrage sérieux un document aussi justement discrédité. En général, M. de Jaurgain ne s'est pas assez défié de tous ces textes généalogiques, qui ont pullulé sur le terrain gascon comme une mauvaise

1. Pau, impr. Garet, 1902, in-8°.

herbe. La précision des renseignements, la suite exacte des degrés auraient dû éveiller ses soupçons. Quand on sait de quelle obscurité est entourée soit l'origine soit la filiation des plus grandes familles féodales, on est quelque peu étonné de voir ces actes gascons marquer exactement les dates de mariage et de mort, que dis-je? de naissance de tous ces petits princes pyrénéens. On ignore encore la suite certaine des comtes de Toulouse, marquis de Gothie, et pourtant les chartes abondent dans la région languedocienne pour les xe et xie siècles, mais, grâce à ces bons généalogistes, on sait que telle dame de petite noblesse est morte en mal d'enfant *à l'âge de quarante-neuf ans*, que tel baron obscur périt dans un combat, livré tel jour, à tel endroit. Tout cela rappelle un peu le *Petit roi de Galice* d'Hugo, mais la poésie n'est pas l'histoire. Dans d'autres cas, on peut reprocher à l'auteur de solliciter un peu les textes; en 932, dit Flodoard, un certain *Lupus Asinarius Vasco* vint rendre hommage au roi Raoul; de quel droit M. de Jaurgain fait-il de ce personnage obscur un comte de Comminges (p. 287)? Même page, il cite un Garcia, vicomte en 833; mais à cette date les vicomtes sont des officiers administratifs, le terme est encore fort rarement employé, et c'est commettre une erreur singulière que croire qu'au ixe siècle les fils de comtes s'appelaient vicomtes du vivant de leurs pères. Si la charte alléguée énonce pareil fait, elle est certainement fausse. Ailleurs (p. 292), il fait épouser par un comte de Carcassonne, Roger, la femme de son oncle; le fait serait étrange, même aujourd'hui; en tout cas, au moyen âge, pareille union était défendue par l'Église. Un peu plus loin, M. de Jaurgain s'évertue à rattacher les comtes de Bigorre aux prétendus descendants du duc Eudes du viiie siècle et crée un certain Centule-Loup, que ne mentionnent ni chartes ni chroniques; ce personnage irréel serait mort en 812. Tout ce qui suit est inacceptable, et la pièce citée p. 358-359 ne saurait être du ixe siècle, les formules s'y opposent, la date au surplus en a été corrigée. Je sais bien qu'on nous renvoie au fameux *Codex de Meya*, mais ce document, tout comme certaines chartes de Saint-Orens de Lavedan, aurait besoin d'être examiné de près. Pour nous résumer, il est regrettable de voir tant de travail inutile, faute d'une bonne méthode. Que M. de Jaurgain reprenne son œuvre par la base; qu'il dresse, nous insistons, une liste critique des quelques textes authentiques qu'on possède pour l'histoire de la Gascogne, de 778 à l'an 1000 par exemple; il citera moins de noms étrangers, rapportera moins de détails réputés pittoresques, mais il fera œuvre vraiment utile.

Le *Gallia christiana* est certainement un des meilleurs travaux de l'érudition bénédictine, mais, sans manquer au respect dû aux savants auteurs, on doit reconnaître que certains volumes paraissent aujourd'hui insuffisants; le premier volume surtout (provinces d'Arles, d'Aix et d'Auch) est particulièrement incomplet. L'abbé Albanès a comblé en partie cette lacune dans son *Gallia christiana novissima* et donné des églises de Provence une histoire infiniment plus exacte. Jusqu'ici, la Gascogne est moins bien partagée. Il est d'autant plus nécessaire de signaler la nouvelle *Histoire des évêques de Dax* de M. l'abbé Degert[1]. Le sujet à traiter était difficile; les textes publiés sont peu nombreux, quelques-uns, employés par les anciens érudits, suspects ou faux; enfin certaines périodes de cette histoire ont été comme à plaisir obscurcies de nos jours par des travaux peu critiques. M. Degert nous paraît s'être heureusement acquitté de sa tâche; il a su à la fois écarter les anciennes légendes inventées touchant les premiers évêques de Dax, rejeter les pièces fausses et se résigner à ignorer, là où manquaient les textes. Dès le début, il remarque combien vagues sont les renseignements donnés sur le premier évêque présumé d'*Aquae Tarbellicae*, saint Vincent; on n'a sur lui qu'une courte mention ajoutée à la fin du VIIIe siècle à une copie du martyrologe dit de saint Jérôme, et tout ce que racontent les bréviaires du moyen âge, et à plus forte raison les auteurs plus modernes, est très banal et purement imaginaire. En somme, jusqu'à la fin du IXe siècle, on n'a que des noms, sans plus, et avec de grandes lacunes. La suite est mieux connue; si on ignore encore beaucoup de détails de la vie des prélats des Xe, XIe et XIIe siècles, on peut, dans une certaine mesure, étudier leur rôle en Novempopulanie. Plus tard, naturellement, l'histoire devient plus touffue et plus abondante, et M. Degert donne des prélats des derniers siècles de la monarchie des biographies attachantes, bien informées et impartiales. Sans doute, il se montre assez sévère pour certains prélats jansénistes du XVIIe et du XVIIIe siècle, le jansénisme passant aujourd'hui pour une hérésie, mais il reconnaît aussi loyalement les hautes qualités de ces princes de l'Église, suspects de tendresse pour Port-Royal. Dans l'ensemble, travail bien conduit, qui témoigne en faveur de la renaissance des études historiques dans le sud-ouest de la France.

Auguste Molinier.

1. Paris, Belhomme et Briguet, 1903, in-8°.

RÉVOLUTION ET EMPIRE.

Dans son livre *Talleyrand, évêque d'Autun*[1], M. Bernard de Lacombe nous donne pour ainsi dire la préface de l'existence du futur prince de Bénévent, existence qui devait se dérouler dans une direction si différente de celle que lui avaient imposée la piété de ses parents et une infirmité de naissance. C'était « une profession pour laquelle il n'était point né, » ainsi qu'il l'écrivait très véridiquement au pape quelque temps avant sa mort, et pourtant, sans l'explosion révolutionnaire, il y aurait persévéré sans doute et serait devenu, grâce à ses aïeux et à ses mérites, cardinal de la sainte Église romaine, tout comme Dubois et Tencin, Bernis et Rohan. L'auteur semble croire moins connue qu'elle ne l'est en réalité la jeunesse de Talleyrand, ses études au collège d'Harcourt et à Saint-Sulpice, où déjà les femmes et le jeu l'occupaient bien plus que la théologie. Ses amis et ses ennemis, — sans parler de lui-même, — nous ont entretenu de la double existence de l'abbé de Périgord comme travailleur dans le monde ecclésiastique et comme jouisseur dans le monde des salons, où sa hautaine et nonchalante élégance rivalisait de succès avec les Choiseul et les Narbonne. Ce qui est vraiment neuf dans notre volume, ce sont les détails fournis sur l'activité déployée dans son diocèse par l'adroit agent général du clergé de France quand on eut enfin décidé Louis XVI, non sans beaucoup de peine, à le nommer évêque d'Autun. Sacré comme successeur de saint Léger, en janvier 1789, alors que déjà la Révolution s'annonçait, le nouvel évêque parvint à séduire son clergé par sa connaissance parfaite des affaires et son amabilité personnelle, se fit députer par lui aux États généraux et inspira dans une large mesure le cahier de son ordre. Mais le prêtre s'effaça dès le premier jour devant le politicien; une fois député, Talleyrand se garda bien de revenir à l'ombre de sa cathédrale[2], et quelques rares mandements, plus ou moins onctueux, — encore sont-ils de lui? — rappellent seuls encore son ministère pastoral durant les mois prochains. Son rôle à l'Assemblée nationale est si connu que M. de Lacombe n'a

1. Bernard de Lacombe, *Talleyrand, évêque d'Autun, d'après des documents inédits.* Paris, Perrin et Cie, 1903, VIII-302 p. in-18, portrait.

2. Un accident de voiture, dans un voyage à la rencontre du premier consul, le ramène une fois encore à Autun, en 1802; pendant qu'on raccommodait son carrosse, l'ex-évêque fut, dit-on, l'objet d'une manifestation silencieuse de la part de ses anciennes ouailles, restées plus dévotes que lui.

guère pu que répéter ce que ses devanciers ont raconté à ce sujet. Mais nous lui devons par contre des renseignements nouveaux sur les troubles que porta dans le diocèse l'introduction de la constitution civile du clergé; l'influence de l'évêque devait encore être assez grande à ce moment puisque la majorité des desservants et des curés (341 contre 237) prêta le serment demandé. M. de Lacombe quitte son héros au moment où l'intrus schismatique de Saône-et-Loire dépose, en janvier 1791, la mitre épiscopale qu'il avait portée pendant deux ans; bien qu'il n'ait point été tendre pour le personnage si peu correct dont il avait à retracer tant de graves défaillances, on voit que l'auteur partage les espérances de l'éloquent et habile confesseur qui sut ramener au bercail, on le sait, à la toute dernière heure, l'ex-évêque d'Autun[1], car, s'il n'a point « imité les vertus chrétiennes qu'il a connues, du moins il ne les a point blasphémées. »

Quelle différence de tempérament, quel contraste moral entre ce diplomate sceptique qui ne voulait surtout point de zèle, et l'enthousiasme brûlant, la foi révolutionnaire de Mme Roland! Nous avons parlé, dans l'un de nos derniers bulletins, du premier volume des *Lettres* de cette femme célèbre, si supérieurement éditées par M. Claude Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse[2]. Le second, infiniment plus intéressant pour l'histoire générale, embrasse les années 1788 à 1793 et les notes explicatives y sont prodiguées avec une compétence remarquable et un soin minutieux. Elles permettent de tirer maintenant tout le profit possible de cette correspondance, qui ne reste pas sans lacunes, mais permet, dans sa forme actuelle, pour la première fois, de mieux comprendre ou de rectifier les *Mémoires*. Au début, dans la solitude champêtre du Clos, Mme Roland s'occupe toujours de ses études favorites d'histoire naturelle; elle envoie des cloportes dans une petite boîte à l'ami Bosc, à Paris; elle l'interroge sur ses turneps, et même, en 1789, elle trouve le temps de piocher le *Systema naturae* de Linné ou les *Spicilegia* de Pallas. Mais, dès juin 1788, elle traite Necker de « charlatan » et, le 27 juillet 1789, elle nous étonne par cette véhémente apostrophe : « Non, vous n'êtes pas libre; personne ne l'est encore, et si l'Assemblée nationale ne fait pas en règle le procès de deux têtes illustres ou que de généreux Décius ne les abattent pas, vous êtes tous f...tus! »

1. C'est d'après les dossiers copieux, formés jadis par l'évêque Dupanloup sur l'illustre pécheur qu'il avait, sinon converti, du moins administré, dossiers légués à M. de Lacombe père, que l'auteur a composé en partie son récit.

2. *Lettres de Mme Roland*, publiées par Claude Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse. T. II : *1788-1793*. Paris, E. Leroux, 1902, 827 p. gr. in-8°.

Ce pessimisme politique, si remarquable à un moment où l'enthousiasme de la victoire règne partout, se montre encore dans ses lettres du 6 et 7 octobre, véritable programme d'insurrection envoyé de Lyon aux patriotes de la capitale, afin qu'elle s'unisse à la province au cri de : « Vive le peuple et meurent les tyrans! » En mai 1790, elle voit « avec plaisir » les numéros de l'*Ami du peuple* de Marat; quand elle accompagne Roland envoyé à Paris pour les affaires de la municipalité lyonnaise, elle parle de l'Assemblée constituante comme d'un « antre abominable, » d'un enfer où la raison, la vérité, la justice sont conspuées, étouffées et honnies. Elle reste toujours ainsi singulièrement en avance, dans son exaltation, de la moyenne de l'opinion publique dans le pays[1]; elle le reste jusqu'aux massacres de septembre. Le 5, elle se réveille brusquement « sous le couteau de Robespierre et de Marat, » et, quelques jours plus tard, elle pousse ce cri désespéré : « Vous connaissez mon enthousiasme pour la Révolution..., eh bien, j'en ai honte...; elle est devenue hideuse. » A partir de ce moment, elle reste en dehors du mouvement qui s'accentue de jour en jour, et, si elle lutte encore, elle ne se cache pas qu'elle marche à la défaite. « Assurément, » dira-t-elle, dès décembre 1792, « la fin de la Révolution n'est pas bien claire...; mais j'ai la persuasion que mon mari y trouvera sa gloire et le pressentiment qu'elle sera payée de notre vie. » Elle ne se trompait pas; six mois plus tard, Roland était hors la loi, elle-même en prison et, le 8 novembre, sa tête tombait sur l'échafaud. Trois jours après, son vieil époux, désolé d'avoir perdu la compagne et l'inspiratrice de son existence, plus désolé encore d'avoir perdu son amour, las de vivre, se perçait de son épée dans l'avenue du château de Coquetot. Il ressort, en effet, sans conteste possible, des lettres des derniers mois et des notes de M. Perroud que Mme Roland, après s'être si vaillamment et doucement défendue contre l'amour de Bancal des Issarts, s'était laissée aller à une passion, pure encore, mais ardente, pour Buzot, qu'elle n'avait pas su ou voulu la cacher à son mari et qu'elle avait salué, pour ce motif, avec une espèce de joie, la prison, qui permettait les épanchements et les aveux, la mort, qui conciliait dans une harmonie suprême l'amour et la vertu. On n'étudie pas, sans une sympathie douloureuse, ces bouillonnements d'âme d'un intérêt psychologique si profond. Cette femme si peu féminine par moments, cette mère si singulière et si

1. Après Varennes, elle s'attend, dans « une horreur silencieuse, » à voir les patriotes massacrés par les « satellites d'un homme abominable, » c'est-à-dire La Fayette!

froidement perspicace sur la nullité de son enfant, cette épouse si aveugle sur les défauts et les lacunes dans l'esprit de son mari, cette politicienne si partiale pour ses amis, si injuste pour ses adversaires de droite et de gauche, mais au cœur si généreux, si passionnément épris de liberté, mérite une biographie scientifique et sympathique à la fois que nous attendons toujours; grâce au beau recueil de M. Perroud, les matériaux en sont réunis maintenant à souhait.

Le nom de La Fayette se place assez naturellement dans le voisinage de celui de Mme Roland et de l'évêque d'Autun, encore que sa *Correspondance inédite*, publiée par M. Jules Thomas[1], ne renferme que des lettres écrites de prison et d'exil, de 1793 à 1801, et se rapportant donc à l'époque du Directoire et du Consulat plutôt qu'à l'ère révolutionnaire. Mais à côté de cette correspondance[2], d'un intérêt en somme assez médiocre (elle ne comprend que cinquante-sept pièces, dont plusieurs sont de simples billets), notre volume renferme une « étude psychologique, » très approfondie, sur celui que nos pères appelaient, en 1830, « le héros des Deux-Mondes » et basée, non pas sur ces pièces seulement, mais sur tout l'ensemble des mémoires et des lettres du général, publiés par sa famille de 1837 à 1838. En lisant cette étude de M. Thomas, il ne semblerait pas qu'il soit resté grand'chose de l'enthousiasme général qu'excitait autrefois le jeune marquis sentimental ou le vieux révolutionnaire. L'auteur nous montre en lui un être impulsif, qui n'a jamais sérieusement étudié les hommes ni les événements, qui n'est jamais sorti de l'atmosphère de certains préjugés et qui, depuis sa dix-huitième jusqu'à sa soixante-quinzième année, se montra essentiellement inapte à jouer un rôle politique sérieux. Ni de 1789 à 1792, ni en 1830 il ne fut à aucun moment un véritable « gouvernant. » Sans doute, il provoqua par ses « coups de tête d'impulsion psychique » des « mouvements sociaux incroyables d'élan et de réaction; » mais il se montra toujours impuissant à diriger sa personnalité même. L'abandon de l'armée du Nord, le 19 août 1792, fut le plus décisif de ces « mouvements de folie[3], » et tout le reste de sa

1. *Correspondance inédite de La Fayette, 1793-1801.* Lettres de prison, lettres d'exil, précédées d'une étude psychologique par Jules Thomas, professeur agrégé de philosophie. Paris, Delagrave (1903), 389 p. in-8°, portrait.

2. Le dossier en a été constitué jadis par Louis Romeuf, aide de camp du général, mort à la Moskowa en 1812. Il en ressort, avec évidence, que les éditeurs des manuscrits de L. F. ont fait subir aux textes de 1837-1838 des transpositions, additions, suppressions qui en rendent l'authenticité parfois douteuse.

3. On peut répondre à M. Thomas que, si La Fayette n'avait point pris la

carrière s'en est ressenti. M. Jules Thomas nous semble un peu bien sévère pour ce *bourgeois*, ce *juste milieu* auquel il reproche d'avoir eu une « antipathie profonde » pour la démocratie. On peut, — je suis d'accord là-dessus avec le professeur de philosophie, — se refuser à sacrer La Fayette grand homme, mais il faudrait lui tenir compte au moins de ses intentions. Quand il était porté et soulevé par les premiers flots du torrent révolutionnaire avant d'être balayé par lui, il croyait, lui aussi, obéir à coup sûr « aux termes qui, selon l'expression un peu obscure de M. Thomas, ouvrent et garantissent l'avenir » et qui sont : « Action et justice. » Il s'estimait, — trop naïvement peut-être, — homme d'action et voulait sincèrement le triomphe de la morale[1] et de la justice dans le monde[2].

Si les études d'*histoire générale* sur la Révolution nous font un peu défaut cette fois, nous avons, par contre, la satisfaction de mentionner plusieurs travaux d'*histoire provinciale et locale* très dignes d'éloges.

Signalons, en premier lieu, la thèse de doctorat de M. Marcel Bruneau, inspecteur d'Académie, sur les *Débuts de la Révolution dans les départements du Cher et de l'Indre, 1789-1791*[3]. C'est une excellente monographie sur l'éveil à la vie politique de ces régions du centre, où l'agitation fut toujours moins violente que dans l'ouest ou le midi; basée sur une étude approfondie des actes publics, des procès-verbaux officiels, des correspondances privées, elle est évidemment l'œuvre d'un esprit prudent, désireux d'aller au fond des choses, étranger aux passions du passé et même à celles du jour. Aussi le livre de M. Bruneau nous offre-t-il un tableau fidèle des aspirations, des émotions et des épreuves des populations berrichonnes avant et pendant l'activité législative de la Constituante. On peut regretter seulement que l'auteur n'ait pas fait entrer davan-

fuite par ce coup de tête qu'on lui reproche, il aurait été infailliblement privé de la sienne, tôt ou tard, ainsi qu'il advint à tous les autres *ci-devants* un peu marquants déjà, même à ceux qui se républicanisèrent le plus : Luckner, Biron, Beauharnais, Custine, etc.

1. Je ferais une exception pourtant pour l'attitude piteuse de La Fayette avant Brumaire, quand il se propose de « pêcher dans le margouillis national » et s'écrie : « S'il se fait quelque chose d'heureux en France, nous en serons! » (p. 177).

2. Il y a plusieurs fautes d'impression dans les noms propres et les noms de lieux; quelques autres fautes aussi : Magdebourg n'est pas « la capitale de la Saxe » et surtout Neisse n'est pas « à l'extrême frontière de la Sibérie. »

3. Marcel Bruneau, *les Débuts de la Révolution dans les départements du Cher et de l'Indre (1789-1791)*. Paris, Hachette, 1902, 470 p. gr. in-8°.

tage dans le présent récit le contenu d'un autre travail manuscrit qu'il annonce (*la Préface de la Révolution dans le Cher et l'Indre. La convocation des États généraux, 1788-1789*) et qui en était l'introduction nécessaire; on voudrait aussi que ce récit fût, par endroits, un peu plus vivant et que certains chapitres fussent un peu moins courts[1]. Mais on trouvera dans les vingt-cinq subdivisions de ce volume à peu près tout ce qu'on peut désirer savoir sur l'organisme ancien de la région, sur l'organisation des administrations nouvelles, départements et municipalités, sur les gardes nationales, sur l'agitation politique dans les villes et les campagnes, depuis la *grande peur des brigands* jusqu'aux séditions militaires, sur le fonctionnement de la justice, la levée des impôts, la vente des biens nationaux, la situation de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, sur le conflit des classes sociales, la question religieuse, etc. Il est surtout curieux de constater la différence de tempérament politique existant, dès cette époque, entre les deux parties de l'ancien Berry; dès après la fuite de Varennes, le Cher passe à la nuance avancée, l'Indre reste modérément constitutionnelle. Le caractère pacifique de la région se traduit par une égale répugnance pour le service militaire; dans tout le Cher, on ne trouve pas, en 1791, les trois cent cinquante soldats de réserve réclamés par la loi; dans l'Indre, ce fut encore pire; le nombre de ceux qui se présentèrent fut « simplement dérisoire. » Mais, aussi, les soulèvements populaires d'autres provinces ne se produisirent pas contre la noblesse territoriale, et M. Bruneau croit pouvoir affirmer que, pour l'époque étudiée par lui, nulle part on ne toucha aux archives du seigneur, qu'aucun terrier ne fut détruit, qu'aucun incendie ne fut allumé, aucun château pillé dans les campagnes. Le contingent de l'émigration fut en conséquence médiocre[2] et la répulsion manifestée contre la constitution civile du clergé moindre qu'ailleurs[3]. L'Indre reste,

1. Ainsi, le VIe (*Unité morale*) n'a qu'une page et demie; le XIXe (*Instruction publique*) m'a paru particulièrement maigre, n'ayant que *trois* pages; même chiffre pour le chapitre XX (*Assistance publique*) et pourtant, dans l'un et l'autre, il y aurait beaucoup à dire. Je comprends mieux qu'il n'y ait qu'un peu plus d'une page pour les travaux publics, si on n'en a plus entrepris depuis 1789.

2. Fin novembre 1791, le Cher comptait cinquante-cinq émigrés, l'Indre quatre-vingts; encore beaucoup n'étaient-ils que *propriétaires*, ne résidant jamais dans le pays.

3. Dans l'Indre, en 1791, plus un seul couvent d'hommes ne subsiste; dans le Cher, il en reste deux provisoirement. Dans l'Indre, 291 prêtres prêtent le serment constitutionnel; 48 seulement le refusent. Dans le Cher, les réfractaires sont plus nombreux, surtout dans le district de Bourges; mais, dans les trois autres districts, il y a 112 *oui* contre 37 *non*.

jusqu'à la fin du récit, du côté des Feuillants, tandis que le Cher, grâce à certains chefs, parmi lesquels il faut nommer tout d'abord le nouvel évêque constitutionnel Torné, est entraîné vers les Jacobins, et la lutte entre les réfractaires et les assermentés y est menée, de part et d'autre, avec une égale âpreté, par des moyens plus ou moins honnêtes, toujours les mêmes, que le fanatisme clérical et le fanatisme antireligieux emploient, jusqu'à ce jour, pour faire triompher leurs doctrines. Espérons que M. Bruneau continuera, dans un avenir prochain, des études aussi heureusement commencées.

Nous sommes persuadé qu'on lira avec un intérêt tout aussi vif le troisième tome des *Études sur la Révolution en Périgord*, que vient de publier M. Georges Bussière[1]. Le premier volume s'appelait : *la Bourgeoisie périgourdine au XVIIIe siècle;* le second : *le Mouvement électoral de 1789;* le présent travail, enfin, porte comme sous-titre : *la Révolution bourgeoise; l'organisation spontanée. La Révolution rurale; la fin de la féodalité.* C'est une étude d'économie sociale tout autant que purement historique; l'auteur a voulu nous y faire saisir la physionomie des populations urbaines et rurales du Périgord, relater la répercussion, sur un point donné du territoire, des mesures législatives qui « tendirent à régler les périlleux rapports de la nouvelle couche sociale avec la féodalité récalcitrante. » Il a étudié, dans ce but, une longue série de dossiers spéciaux dans un fonds d'archives copieusement pourvu; il les a mis en œuvre sans parti pris, sans autre désir que celui de rencontrer au bout de ses recherches la vérité historique. En présence du conflit des passions et des prétentions contraires, il s'est efforcé d'instruire la cause en magistrat impartial, et l'on peut dire qu'il a fort heureusement rempli cette tâche. On ne rencontrera pas beaucoup d'histoires locales et de monographies de ce genre où se trahisse si peu l'écho, dans un sens ou dans l'autre, des grandes querelles de principes et des amertumes que la Révolution suscite encore parmi nous; on n'en rencontrera aucun où des matériaux aussi abondants aient fourni une trame plus solide à des tableaux si variés et si vivants, soit que l'auteur nous présente la députation périgourdine à Versailles : le comte de la Roque de Mons, le marquis de Foucauld de Lardimalie, l'archiprêtre Delfau et tous les obscurs robins du tiers ordre, qui ne réussirent pas à surgir de leur anonymité historique; soit qu'il nous fasse connaître les *hommes nouveaux* qui dirigent la politique locale après 1789 : Jacques Malleville, Élie Lacoste,

1. *Études historiques sur la Révolution en Périgord*, par Georges Bussière. 3e partie. Paris, E. Lechevalier, 1903, XI-488 p. in-8°.

Lamarque; les futurs conventionnels : Pipaud de Grange, décapité, comme ami des Girondins, pendant la Terreur; les frères Beaupuy, Nicolas, des Cinq-Cents et du premier Sénat; Michel, l'ami de Wordsworth, le divisionnaire de Moreau, tué dans la fameuse retraite de 1796, et bien d'autres. Nous étudions, avec l'auteur, l'organisation de la milice bourgeoise après la « grande peur » de juillet 1789, les rivalités naissantes entre les bourgeois et le « peuple, » poussé par les démagogues, secrètement au service de la noblesse, contre le tiers rentier. Mais c'est surtout la guerre des chaumières contre les châteaux, guerre racontée, avec tant de verve, d'après les dossiers judiciaires du temps, qui donne au livre de M. Bussière un intérêt particulier. Ces plantations de *maïs*, cette chasse aux girouettes et aux bancs d'église qui se poursuivent durant le printemps et l'été de 1790, jacqueries, relativement pacifiques[1], dirigées par un Michel Rey, un Laval, dit Repayré, un Louis Chantal et bien d'autres qui durent en répondre devant les cours prévôtales, forment un tableau d'une attraction singulière. On remarquera aussi l'attitude singulière, parfois sournoisement bienveillante, parfois jalouse, du bas clergé vis-à-vis des révoltés et les sourdes rivalités de ville à ville qui se manifestent jusque dans les scènes sentimentales de la fédération de toutes les communes du département. M. Bussière déclare, dans sa préface, qu'il arrête ici ses recherches; il serait vraiment regrettable qu'un écrivain aussi bien doué pour saisir le mouvement révolutionnaire et pour le dépeindre ne continuât pas sa tâche; il nous doit positivement la suite de ses *Études sur la Révolution en Périgord*.

Ce ne sont plus des descriptions, ce sont surtout des chiffres et des noms propres que nous trouvons dans le gros volume, malheureusement posthume, de M. François Rouvière, sur l'*Aliénation des biens nationaux dans le Gard*[2]. Bien qu'il paraisse imprimé depuis deux ans, il ne nous est que tout récemment parvenu; c'est le dernier travail d'un savant qui a beaucoup écrit sur l'histoire de sa région natale et qui a publié, en particulier, une *Histoire de la Révolution française dans le Gard*, en quatre volumes (Nîmes, 1887-1889). La présente étude est une contribution des plus utiles à l'histoire économique de cette même période, et elle prendra une

1. Nous croyons cependant que M. Bussière a un peu trop idylliquement décrit ces envahissements de châteaux et ces festoiements champêtres; ceux qui en étaient atteints avaient le droit de se sentir humiliés et violentés, et l'on sent fort bien la griffe du paysan, même quand il fait patte de velours.

2. François Rouvière, *l'Aliénation des biens nationaux dans le Gard*. Nîmes, Gervais-Bedot, 1900, 818 p. gr. in-8°.

bonne place dans la série, trop peu nombreuse encore, des dossiers qui nous permettront, quand leur nombre aura décuplé, de nous faire un jour une idée plus exacte du mouvement de la propriété immobilière en France tel qu'il fut provoqué par l'action législative durant l'époque révolutionnaire. On trouve dans ce volume un double catalogue. Le premier est celui des biens nationaux de *première origine*, c'est-à-dire ceux du clergé, des religionnaires fugitifs, des domaines de la couronne, des congrégations et associations supprimées. Il comprend un total de 2,725 acquéreurs; le nombre des propriétés *bâties* acquises est de 680, et les procès-verbaux font foi que des nobles et des prêtres ont enchéri des biens ecclésiastiques aussi bien que les bourgeois et les paysans. Le second catalogue est celui des biens de *seconde origine*, c'est-à-dire ceux des émigrés[1], des condamnés à mort et à la confiscation du tribunal révolutionnaire, des conscrits réfractaires, etc. Il comprend les terres de 141 particuliers, qui ont été partagées entre 1,591 acquéreurs. Le livre de M. Rouvière classe, dans une série de tables alphabétiques, tous les noms propres d'hommes, les noms des localités, ceux des ordres religieux, des émigrés, de sorte qu'on trouvera facilement les renseignements qu'on peut chercher dans des documents de ce genre. On n'arrive malheureusement pas à se faire une idée suffisamment claire de la valeur vénale des biens par les prix de vente indiqués; il y a eu, de 1791 à 1798, de telles variations dans la valeur des assignats que les chiffres consignés dans les registres ne représentent rien de précis avant d'avoir été réduits d'après le tableau officiel des variations, long et fastidieux travail auquel l'auteur ne s'est point assujetti[2].

Plusieurs autres volumes parus dans ces derniers mois se rapportent à la question ecclésiastique, sujet si important par lui-même et auquel les discussions politiques et religieuses actuelles donnent un regain d'actualité. M. l'abbé Durand, directeur du petit-séminaire de Beaucaire, a consacré plus de 700 pages à la biogra-

1. Je me plais à signaler une belle lettre du maréchal de camp Guichard de la Linière, écrite à son fils émigré, le 26 juillet 1792 : « Je ne me consolerais jamais si un de mes fils renonçait à son pays... Ceux que la fougue du moment rend coupables du crime d'émigration ne voient pas sans doute qu'ils manquent d'abord au plus sacré des devoirs, celui d'être fidèles à leur patrie. » On voit qu'il y avait des nobles qui, dès alors, savaient penser et agir en citoyens.

2. On aurait aussi voulu que l'auteur expliquât, dans l'introduction, une foule d'expressions, indiquant des mesures et des poids, qui sont inconnues ailleurs que dans le midi (par exemple : *bédiques, salmées, civadières, poignadières, sétérées, etc.*).

phie d'*Un prélat constitutionnel : Jean-François Périer*[1]; c'est un bien gros volume pour un personnage auquel on ne s'intéresse guère et dont il ne dit pas lui-même beaucoup de bien, encore qu'il s'efforce d'être impartial à son égard. Entré à l'Oratoire en 1760, le P. Périer était supérieur de l'École militaire d'Effiat au début de la Révolution et avait le malheur d'être « l'un des sectateurs de Jansénius, ces semi-protestants adversaires haineux du Saint-Siège. » Aussi ne saurait-on s'étonner qu'il ait accepté son élection comme évêque du Puy-de-Dôme, où il lutta péniblement contre son clergé réfractaire, et qu'il quitta pour se réfugier à Grenoble, sa ville natale, pendant la Terreur. Un des plus actifs collaborateurs de Grégoire pour la restauration de l'Église constitutionnelle, Périer fut un des douze évêques intrus imposés par Bonaparte au choix de Pie VII, et cela empêche l'auteur, imbu des plus pures doctrines ultramontaines[2], de le condamner avec trop de véhémence, encore qu'il ne dissimule guère ses sentiments intimes à cet égard[3]. Le nouvel élu d'Avignon fut un des plus dévotieux flagorneurs du nouveau César et de son pouvoir absolu[4]; malheureusement, il ne put pas changer assez à temps l'adresse de ses lettres pastorales au moment de la chute de l'Empire, et le gouvernement des Bourbons le mit d'abord en quarantaine au milieu de son propre clergé, puis amena sa démission « volontaire » en 1817 en lui donnant, en échange de sa mitre, une stalle de chanoine au chapitre de Saint-Denis. Périer fut un type accompli de cette versatilité de convictions trop commune dans les époques troublées, qui procure bien certains avantages momentanés aux habiles, mais laisse généralement leur mémoire en butte aux haines des violents et à la pitié méprisante de tous les partis.

C'est encore de l'Église de France pendant la Révolution que nous entretient M. l'abbé Sicard dans le plus récent volume de ses

1. *Un prélat constitutionnel : Jean-François Périer* (*1740-1824*), par l'abbé Albert Durand. Paris, Blond et Cie, 1902, XIX-677 p. gr. in-8°, portrait.

2. Ainsi, l'auteur, qui marque ses convictions politiques en parlant de « l'assassinat juridique » de Louis XVI, déclare que c'est « une stupéfiante doctrine » d'établir qu'un « mariage fait seulement à l'église est aujourd'hui nul » et que les principes du gallicanisme sont « de véritables miasmes de l'ordre intellectuel. »

3. Il faut l'entendre reprocher à Napoléon « son orgueilleuse présomption » de secouer « le joug de la loi divine et de se soustraire à la juridiction spirituelle du vicaire du Christ, » qui a le droit imprescriptible de le frapper de ses foudres.

4. Il alla jusqu'à dénoncer au ministre les « principes démocratiques » des protestants du Gard comme « dangereux dans une monarchie. »

études sur l'*Ancien clergé de France*[1]; celui-ci porte le sous-titre : *les Évêques pendant la Révolution. De l'exil au Concordat*[2] et n'est qu'une suite au tome précédent. C'est un ouvrage écrit avec talent, mais non sans quelque parti pris. Nous y suivons d'abord les prélats émigrés « sur les chemins de l'exil » et l'on nous y dépeint leur situation, tantôt assez favorable, tantôt plus que modeste, sur le continent européen ou dans les îles Britanniques; la plupart des traits de ce tableau nous étaient déjà connus, soit de vieille date, soit par des travaux récents inspirés par un esprit analogue[3]. On lira avec plus de curiosité l'exposé de la « politique épiscopale de l'émigration » telle qu'elle se personnifie dans les « prélats » politiques : M. de la Fare; M. de Conzié; le cardinal Maury; le cardinal de Rohan, qui s'autorise de son titre de prince du Saint-Empire pour armer contre la France; M. de Hercé, l'évêque de Dol, qui se jette en personne dans la guerre civile et y périt glorieusement en héros (p. 217). M. Sicard assure que ces fanatiques adversaires de la France nouvelle n'étaient qu'une minorité relativement très faible et que l'épiscopat se serait rallié volontiers à la République si celle-ci n'avait été persécutrice[4]. Mais encore en 1801, l'un de ses membres, et non le moindre, un cardinal, écrivait : « La *très grande majorité* des évêques français, fidèle au serment de sa naissance, *ne se détachera jamais* de son roi, » et, à la même date, l'évêque de Béziers proclamait que, « sans royauté légitime, point de catholicité en France. » Quant au mouvement, si prestigieux dans sa généralité, au dire de l'auteur, de la renaissance spontanée du culte par toute la France avant le Concordat, et, tout en accordant qu'il y eut en maints endroits un *réveil* catholique très sensible, je dois faire remarquer pourtant que des autorités considérables n'admettent pas du tout cette universalité « de la renaissance du catholicisme opérée toute seule » et l'existence d'un culte régulier déjà reconstitué dans

1. Le premier volume de l'*Ancien clergé*, intitulé : *les Évêques avant la Révolution*, et le second : *les Évêques pendant la Révolution; de 1789 à l'exil*, sont à leur troisième édition.

2. Paris, Lecoffre, 1903, 570 p. in-8°.

3. Il y a là certainement plus d'un détail touchant, plus d'une page qui impressionnera douloureusement tout esprit capable d'émotions généreuses; mais on voudrait que ces descriptions émanassent un peu moins exclusivement des victimes elles-mêmes ou de leurs admirateurs. Il serait intéressant d'avoir les rapports des autorités de surveillance sur cette immigration ecclésiastique; peut-être seraient-ils moins uniformément louangeurs.

4. Au fond, M. Sicard comprend si peu la possibilité d'une entente qu'il trouve « étrange » que l'évêque de Saint-Papoul ait donné cinquante louis pour les volontaires allant combattre les rebelles de Vendée (p. 271).

quarante mille paroisses[1]. Félicitons, en terminant, M. l'abbé Sicard d'avoir compris qu'il est certaines pentes qu'on ne remonte pas; plus éclairé, plus prudent que l'évêque de Sisteron, qui déclarait, il y a cent ans, que « l'acte de la soumission aux lois de la République est une espèce d'apostasie contre la religion catholique, » il affirme que les principes de 1789 « seront certainement (pour l'Église) sa meilleure protection au xxe siècle. » Elle aurait été plus avisée en s'en apercevant un peu plus tôt.

On n'a plus à faire l'éloge du magistral ouvrage de M. Albert Sorel sur l'*Europe et la Révolution française*[2]. Depuis bientôt vingt ans qu'en a paru le premier volume, l'autorité de cette œuvre s'est imposée, d'une façon de plus en plus incontestée, non seulement à l'opinion publique de France, mais à celle des cercles compétents de l'Europe tout entière. On ne regrette qu'une chose, c'est que chaque nouveau volume de ce beau travail soit si lent à paraître, et encore hésite-t-on presque à exprimer ce regret. Car on ne voudrait pas que l'auteur mît la moindre hâte à buriner, en son style impeccable, ses jugements sur les hommes et les événements, à retracer ces tableaux d'ensemble si vivants et si complets, à exposer ces considérations si pénétrantes sur les conséquences naturelles de tel acte politique que nous saluons presque à chaque page avec une jouissance à la fois littéraire et scientifique. On craindrait de voir se déranger l'harmonieuse ordonnance de ce splendide édifice, et l'on comprend que le maître architecte, désireux de travailler pour l'avenir, prenne son temps pour en dresser les assises successives. Ce cinquième tome embrasse les années 1795 à 1799 et se résume dans l'antithèse de ses deux livres : *Bonaparte* et *le Directoire*. Il nous raconte les misères et les luttes mesquines du dedans, Fructidor et Prairial, et les gloires du dehors, les campagnes agressives de la République débordant sur l'Italie et l'Allemagne, menaçant l'Angleterre chez elle et, jusqu'au fond des Indes, Léoben et Campo-Formio. Puis aux victoires de Bonaparte, parti pour l'Orient, succèdent les luttes périlleuses dans la péninsule, l'invasion de Souvarow, les assauts de la seconde coalition, croisade antirévolutionnaire menée par des sceptiques, au milieu desquels le vieux soudard russe est peut-être le seul croisé sincère. Dangereuse pourtant dans l'état

1. « Quels étaient donc les prêtres qui l'exerçaient? » demande assez ironiquement M. le cardinal Mathieu (*le Concordat de 1801*, p. 323). « Il n'y en avait presque plus. »

2. *L'Europe et la Révolution française*, par Albert Sorel, de l'Académie française. 5e partie : *Bonaparte et le Directoire, 1795-1799*. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1903, 499 p. in-8°.

misérable des finances du pays, vu l'incapacité de ses gouvernants et le dénuement de ses armées, l'attaque est repoussée sans doute, mais trop tard pour sauver la liberté; car la France, énervée, réclame un sauveur, et le récit de M. Sorel se clôt sur l'attentat triomphant de Brumaire. Je ne sais vraiment quels chapitres de ce nouveau volume je dois recommander spécialement à l'admiration du lecteur[1]. Tout y intéresse par le rare talent de l'exposition, par le choix heureux des formules et des images, par l'élégance et la netteté tout à la fois avec laquelle sont présentés et résolus les problèmes controversés que l'auteur rencontre sur son chemin[2]. Alors même que sur certains points, — questions de principes plutôt que de détails, — on ne serait pas entièrement d'accord avec M. Sorel, on se décide malaisément à le contredire, tant on le sent maître absolu de son sujet et arrivé, pour son compte, à la solution « nécessaire[3]. » On craint presque autant de déranger ses constructions historiques qu'on se trouverait ridicule en s'avisant de corriger son style. On se rend trop bien compte qu'on est en présence d'une œuvre d'art et qu'il n'est pas permis de la mutiler.

1. Je signalerai pourtant le chapitre du premier livre, intitulé : *le Proconsulat de Bonaparte*, où il nous le montre, en sa villégiature quasi-royale de Mombello, comme jadis Jules César en Gaule, méditant et préparant les éléments de sa grandeur prochaine; les pages sur Hoche; le tableau de Brumaire, plus sobre, plus équitable en ses nuances que celui de M. Vandal; les considérations finales sur les causes profondes du succès et de la chute de Bonaparte, dont le pouvoir impérial s'effondre en 1814 d'une façon non moins lamentable et plus méritée peut-être que la dernière représentation républicaine dans l'Orangerie de Saint-Cloud.

2. Je citerai, comme exemple, l'exposé si concluant, dans sa sobriété voulue, de l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastatt, qui résume, en dix pages, toute une bibliothèque de polémiques internationales et repousse les assertions autrichiennes les plus récentes, « plaidoiries de casuistes devant un jury de badauds. »

3. Pour nous faire mieux comprendre, nous citerons une des appréciations où nous sommes en désaccord avec l'éminent historien. M. Sorel reproche aux membres du Directoire (p. 366) de n'avoir pas été des *hommes d'État*. Il le prouve, en démontrant qu'ils ne se soutenaient qu'en proscrivant toujours au dedans, en conquérant toujours au dehors; il leur reproche d'avoir pratiqué « l'invasion indéfinie qui consterne les nations, les accable, les révolte. » Je ne m'inscris nullement en faux contre cette caractéristique de la politique directoriale; j'admets le réquisitoire. Mais je me demande comment on peut alors admirer à ce point Bonaparte, car, enfin, qu'est-ce que toute l'histoire du premier Empire, sinon la mise en œuvre de cette même politique de conquête indéfinie qui consterne d'abord les nations, mais les pousse ensuite à la révolte? Les conséquences ont été les mêmes; pourquoi Napoléon serait-il, plus que les autres, un *homme d'État*, si par ce mot nous n'entendons que ceux qui ont travaillé à la grandeur *permanente* de leur pays?

Le travail exclusivement technique de M. Ed. Gachot nous retient en Italie pour y suivre la campagne de Souvarow en 1799[1]. L'auteur méritant de la *Première* (*1795-1798*) et de la *Deuxième campagne d'Italie* (*1800*) intercale à sa place chronologique ce nouveau volume consacré au célèbre feld-maréchal russe, ce héros si bizarre qui combattait parfois en chemise et pieds nus et derrière lequel un cosaque portait sa chaise percée, mais qui n'en possédait pas moins, avec une extraordinaire bonne opinion de lui-même, quelques-unes des qualités requises d'un bon général en chef. M. Gachot nous a habitués à l'étude attentive de la topographie des champs de bataille et des manœuvres stratégiques des armées en présence, à une appréciation impartiale des personnages militaires, français ou étrangers, qu'il rencontre sur sa route. Il est resté fidèle à ses bonnes habitudes et montre une louable franchise en parlant des exploiteurs éhontés, civils et militaires, qui suivaient alors et déshonoraient nos armées, vendant bien cher à la malheureuse Italie ce qu'ils appelaient sa liberté. Quand il quitte le terrain professionnel, il n'est pas toujours également bien inspiré; on s'étonnera du « libéralisme le plus éclairé » qu'il vante chez Catherine II, ou de la comparaison assez inattendue entre Souvarow et Wallenstein; un moment d'oubli lui fait expulser du Directoire Merlin de Douai, le 30 prairial, pour le faire remplacer par le même Merlin (p. 313). Sa connaissance de l'allemand semble imparfaite[2]; on peut douter aussi que le généralissime, quelque excentrique qu'il fût, ait osé tenir devant Mélas le discours aux députés génois que lui attribue l'auteur, « d'après les papiers de M. le comte R... à Gênes. » Il faudrait, pour y croire, une source d'apparence moins anonyme. Bon livre en somme et qui sera très utile aux *étudiants* professionnels[3].

M. Gilbert Stenger a consacré à la *Société française pendant le Consulat* le tome I, semble-t-il, de toute une série[4]. L'auteur, très

1. *Les Campagnes de 1799. Souvarow en Italie*, par Édouard Gachot. Paris, Perrin et Cie, 1903, VI-495 p. in-8°, portrait et cartes.

2. Il traduit par « la maison Gubernial » le mot qui signifie « l'Hôtel du gouvernement » (p. 14) et le mot plus ou moins russe *pakferden* (*packpferde* = chevaux de bât) par *sacs à chevaux*. P. 109, la phrase « chaque zug il y aura quatre schutz par C. » ne signifie nullement « chaque *jour* il y aura quatre *abris* par *commandement*, » mais « dans chaque *peloton* il y aura quatre *tirailleurs* » (à exécuter par *Chasteler*, son *ad latus* autrichien).

3. Il y a trop de noms propres estropiés. Lire : *Ginguené, Smolensk*, les grenadiers du *Banat*, *Valenza*, *Auersperg*, etc., pour *Guinguené*, *Smolenk*, les grenadiers de *Banater*, *Valence*, *Ausperg*, etc.

4. Gilbert Stenger, *la Société française pendant le Consulat. La renaissance de la France*. Paris, Perrin et Cie, 1903, III-447 p. in-18.

apprécié dans le monde des lettres, de la *Petite Beaujard* et des *Misères du divorce*, a voulu prendre place parmi les historiens; ce n'est pas tant l'histoire politique et militaire du temps qu'il a voulu décrire, mais les mœurs, les modes et les idées, la vie sociale en un mot, d'après le témoignage des journaux et des mémoires contemporains et des mille publications éphémères du jour. On voit, à la lecture, qu'il n'a point épargné sa peine et qu'il a vraiment parcouru de très nombreux volumes et de plus nombreuses brochures pour y choisir « les couleurs propres à former les reliefs » de son œuvre, « œuvre d'observateur et de philosophe plutôt que d'historien. » Il a composé de la sorte un tableau très brillant, espèce de kaléidoscope dont les facettes multicolores brillent devant nos yeux et les éblouissent; mais le choix des éléments de ce tableau n'a peut-être pas été fait toujours avec bonheur; trop souvent, il a tiré de quelques traits isolés des conclusions générales[1] et reproduit telle anecdote piquante ou tel mot traditionnel qui appartient à la légende bien plutôt qu'à l'histoire. Nous avons de la sorte, par exemple, un double tableau du Paris d'alors, lamentable autant que piquant, mais qui, par moments, présente trop les apparences d'un pamphlet[2]. Au point de vue même de la forme, c'est un procédé fatigant pour le lecteur que cette accumulation prodigieuse de menus détails, enfilés l'un à la suite de l'autre, dont certaines pages sont encombrées et qui se présentent d'ailleurs sans renvois d'aucune sorte, actes du gouvernement, nouvelles artistiques et littéraires, nécrologes et revues de modes, mêlés aux cancans du jour[3]. Il serait injuste de s'appesantir sur de légères erreurs, comme on peut en relever partout[4], mais il en est de plus graves et qui, permises

1. Un exemple caractéristique se rencontre, dès le début, dans le premier livre, intitulé : *la Ruine de la France*. Les données, groupées là pour former un tableau lugubre, sont vraies assurément pour certaines régions de l'ouest ou du midi; elles sont d'une formidable exagération pour certaines autres.

2. Rien ne serait plus facile, en prenant notre littérature satirique, nos petites et grandes feuilles de chantage, notre littérature pornographique, d'en retracer d'aussi repoussants pour l'Empire, la Restauration, le règne de Louis-Philippe, le second Empire ou la troisième République; ce ne serait pas non plus de l'histoire.

3. Voy., par exemple, l'énumération vraiment épique de la p. 274. La facture même du récit rappelle, par moments, les *couplets* des dernières œuvres de Zola : « Et dans toute la France la ferveur religieuse ne diminuait pas... Et les travaux de Paris se poursuivaient sans relâche..., » où l'achat des tableaux de Rubens se continue par l'arrivée de l'éléphant mâle qui vient consoler « l'infortunée femelle restée veuve depuis deux ans » (p. 277).

4. Ainsi, l'auteur nous fait sourire en nous montrant le gros et prudent Cambacérès « résistant de toutes ses forces à l'élan qui emportait la France vers la

au romancier, ne le sont pas à l'historien, telle la découverte d'un compagnon de naufrage de La Pérouse en 1804, *canard* emprunté à quelque journaliste de l'époque, s'il n'y a point confusion complète de personnes[1].

Parmi les actes les plus importants du Consulat, l'un de ceux qui ont marqué le plus profondément dans l'histoire et dont la vie ou la mort nous réserve encore bien des surprises, c'est le *Concordat de 1801*[2]. C'est à en retracer les origines, à raconter les péripéties des négociations fameuses dont il est sorti que M. le cardinal Mathieu a consacré son plus récent volume. Bien que les promesses du titre soient suffisamment justifiées par l'adduction d'un certain nombre de pièces nouvelles[3], on ne saurait prétendre que son livre change d'une façon bien notable les données qui nous sont devenues familières depuis la publication des ouvrages du comte d'Haussonville et du P. Theiner et celle du grand recueil de M. le comte Boulay de la Meurthe. Dédié « à Sa Sainteté le pape Léon XIII, glorieusement régnant, » notre ouvrage est rédigé naturellement dans un sens favorable aux prétentions actuelles du Saint-Siège; mais il s'efforce de rendre à César ce qui est dû à César et ne voit nullement dans les offres de Bonaparte « les insidieuses propositions d'un usurpateur hypocrite, » comme l'insinuait, de Mitau, Louis XVIII écrivant à Pie VII; il y constate, au contraire, le désir sincère de trouver un *modus vivendi* avec l'Église, ce en quoi il est certainement dans la vérité historique. Le premier consul était de bonne foi, car il tenait

servitude; » il nous étonne en faisant établir en *Franconie* une école de sages-femmes par un membre du Tribunat ou en racontant que l'empereur François II était (en 1800) « le protecteur de la *Confédération germanique*, etc. »

1. Personne n'ignore (grâce au musée de la Marine, au Louvre) que Dillon n'a retrouvé les premières traces du grand navigateur, disparu sur les récifs de Vanikoro, qu'en 1826, et que c'est en 1828 seulement que Dumont d'Urville rapporta les reliques des naufragés. — Plusieurs noms de personnes et de lieux sont estropiés; lire, par exemple, *Audrein*, *Kaiserslautern*, *Herimoncourt*, *Cholmondeley*, etc., pour *Andrein*, *Gailautern*, *Hérimancourt*, *Chalmondeley*, etc.

2. *Le Concordat de 1801, ses origines, son histoire*, d'après des documents inédits, par le cardinal Mathieu. Paris, Perrin et Cie, 1903, 383 p. in-8°.

3. Parmi les plus importantes, nous signalerons la note adressée à Consalvi par Bernier, le 18 juillet 1801, et quelques autres, tirées de la collection rarissime de documents imprimés pour la congrégation des cardinaux lors de la discussion des différents projets, collection retrouvée par M. Mathieu aux dépôts du Vatican. L'auteur a également constaté la falsification, par Crétineau-Joly, d'un passage des *Mémoires de Consalvi*, qui avait donné lieu jadis à de vives polémiques et qui, décidément, n'existe pas dans l'original.

essentiellement à s'assurer le concours de la papauté, ayant besoin d'un « instrument de règne » vis-à-vis des rois et de ses futurs sujets et espérant le trouver en elle. Seulement, il entendait ne pas franchir certaines limites, et s'il se résignait à paraître « un apôtre éloquent de la divinité de Jésus-Christ, » ainsi que l'affirme Lacordaire, il se refusait à laisser à son vicaire trop de puissance en ce monde. Il ne lui convenait pas de faire amende honorable au nom de la Révolution, qui l'avait porté au pinacle, « par un acte public et solennel qui répare tous les scandales donnés par la République française[1]; » il ne lui convenait pas davantage de rentrer dans les traditions de l'ancien régime, d'accepter la situation surannée de défenseur et de glaive de la foi et de s'engager vis-à-vis du Saint-Siège « à conserver l'Église catholique dans toute la pureté de ses dogmes et dans l'exercice de sa discipline. » Comme il avait dans l'opinion publique d'alors un appui tout aussi solide que la papauté dans la foi tiède des foules chrétiennes, Bonaparte put faire triompher, en définitive, ses prétentions, amener le pape à déposer (en douceur) une foule d'évêques canoniquement élus, à en reconnaître d'autres, intrus et schismatiques, comme frères en Jésus-Christ, joindre même, comme corollaires au Concordat, les articles organiques, malgré les plus vives protestations de la curie romaine. Envisagé à ce point de vue, le Concordat n'est plus assurément « l'œuvre d'un héros et d'un saint, » comme le disait le flagorneur Cacault, mais son histoire est d'autant plus curieuse et d'autant plus à méditer que nous en connaissons mieux maintenant les dessous. Le livre de M. le cardinal Mathieu se lit agréablement; il est bien documenté; l'exposition en est claire et lucide; le ton généralement courtois, et les amateurs y relèveront certains traits bien décochés qui égaient la gravité, quasiment officielle du narrateur, d'un demi-sourire diplomatique. Les portraits des principaux acteurs de ce drame ont été soigneusement burinés par un artiste expert; tous ne le sont pas avec une égale sympathie bien entendu. Pie VII et ses représentants, l'habile Consalvi, le timide Spina sont placés en pleine lumière[2], Bonaparte assez équitablement traité, tandis que les adversaires, schismatiques ou libres-penseurs, sont plus ou moins malmenés[3], et les amis du second degré eux-mêmes pour-

1. Comme le réclamait le cardinal Albani (Mathieu, p. 141).

2. Même le cardinal de Rohan est « presque réhabilité, grâce à M. Frunck-Brentano » (*sic*).

3. Ainsi Grégoire, le « pape de l'Église artificielle, » est bien durement portraituré. Talleyrand est appelé *Mathan* et l'on parle un peu trop souvent de Mme Grand. Les rhumatismes dont fut affligé le ministre des Affaires étrangères

raient se trouver un peu maltraités par notre historien[1]. On regrettera, pour l'auteur, des sorties politiques trop fréquentes[2], fort goûtées sans doute dans certains salons dévots, mais qui pourraient faire hésiter un peu le critique à classer ce volume, si intéressant d'ailleurs, parmi les travaux *scientifiques*, comme aussi certaines exagérations de style qui témoignent d'un étrange manque de sang-froid[3].

Ce n'est pas un acte seulement de la carrière de Napoléon Ier, c'est son activité tout entière que nous embrassons, comme d'un coup d'œil, en feuilletant les deux volumes de M. Léonce de Brotonne, dans lequel ce chercheur patient et heureux a réuni ses *Dernières lettres inédites*[4]. Ils renferment 2,326 numéros, qui s'échelonnent de décembre 1793 à juin 1815; c'est un apport considérable de plus de 1100 pages à l'énorme correspondance impériale mise au jour depuis le moment où les commissions de Napoléon III commencèrent leur tâche, et aux suppléments, plus instructifs peut-être, qui ont paru depuis la chute du second Empire. Tout, il est vrai, n'est pas également intéressant; on y trouvera çà et là des râclures et des rognures, négligées à bon droit par les premiers éditeurs[5]. Mais tous ceux qui auront le temps et la patience de parcourir le recueil de M. de Brotonne y trouveront bien des pièces vraiment curieuses, écartées jadis pour des raisons trop peu scientifiques[6] et qui font revivre devant nous, avec une singulière

au moment de la signature du Concordat « furent un véritable bienfait pour l'Église et la France » (p. 223).

1. Après tous les services rendus par l'abbé Bernier, le futur évêque d'Orléans, le cardinal réservé *in petto*, que l'auteur a bien mis en lumière, il est cruel de terminer son rôlet par l'affirmation d'un de ses fervents admirateurs, qu'il y « avait du venin dans ses plus suaves paroles. »

2. Pourquoi, dans une étude de ce genre, les attaques contre le gouvernement (p. 78, 131), contre les conseillers d'État, « émigrés à l'intérieur » (p. 330), contre « les fortes têtes du Parlement » (p. 101), contre les républicains de Nancy (p. 40), contre les jurisconsultes que ne cesse de hanter « le *fantôme* de la mainmorte » et qui, « fils de Calvin, fils de Jacob, fils de la veuve, » sont toujours là « pour rationner l'Église? » (p. 96). — Que vient faire ici (p. 335) l'affaire Dreyfus?

3. Qu'est-ce que « ce grand complot permanent et international contre les croyances chrétiennes » et à quoi bon nous montrer « les vieillards gouvernant l'Église... poussés à bout, » tendant paisiblement « leur tête au glaive, en disant : « Nous sommes prêts à mourir? »

4. *Dernières lettres inédites de Napoléon*, collationnées sur les textes et publiées par Léonce de Brotonne. Paris, H. Champion, 1903, xxx-556-542 p. in-8°.

5. Je citerai, à titre d'exemples, les nos 32, 345, 419, 618, 1092, 1247, 1570, etc., vraiment inutiles.

6. C'est une des particularités les plus amusantes du recueil de M. de Bro-

puissance, le génie impérieux du maître, son besoin de tout savoir[1] et de connaître en détail son vaste empire et sa fidèle armée[2], son mépris aussi pour les principes de justice[3], sa faiblesse à l'égard des siens, ses accès de cabotinage qui attiraient les niais, mais détournent de lui les esprits réfléchis[4]. En parcourant d'affilée cet énorme dossier, on aperçoit plus clairement encore combien, du commandant d'artillerie devant Toulon jusqu'au monarque quasi-constitutionnel des Cent-Jours, l'homme a peu changé. Disons encore que la plupart des lettres, réunies ici, sont des billets assez courts, parfois aussi de simples annotations autographes à des pièces officielles; il faudrait entrer soi-même dans d'innombrables détails pour faire comprendre la variété prodigieuse des matières abordées dans ce nouveau supplément à la *Correspondance de Napoléon*, qui sera sans doute pour longtemps le dernier. Car, après les recherches prolongées de tant de travailleurs émérites, il n'est guère probable qu'il reste encore des pièces vraiment importantes cachées soit dans les dépôts publics, soit dans les collections particulières, ni surtout qu'on les y découvre autrement que par un heureux hasard[5].

tonne que les avis échangés et les annotations mises par les commissaires de Napoléon III, MM. de la Borde, Turpin, Rapetti, Chépy, Gaullieur, au bas des pièces réservées avant 1870. Le dernier nommé semble avoir été le plus accessible aux considérations scientifiques, les autres se guidaient d'ordinaire sur des préoccupations dynastiques et le désir de ne pas toucher à la légende officielle. Voy., par exemple, les n°s 89, 96, 121, 161, 176, 204, etc. Un de ces censeurs officiels ignore l'existence d'un conseiller d'État, membre de l'Académie française (p. 107).

1. Ce désir, légitime chez lui, légitime aussi pour nous, n'est malheureusement pas partout satisfait. Il y a toute une série de numéros (par exemple, 84, 253, 256, 262, 283, 450, 468, 521, etc.) qui sont absolument inutiles, puisqu'on ne sait pas de quoi il s'agit. Je ne reproche nullement au très consciencieux éditeur de ne pas en avoir trouvé la clef; mais à quoi bon collectionner des énigmes?

2. Je note cependant, dans une lettre du 27 juillet 1813, que cette armée compte 80,900 réfractaires.

3. Je citerai notamment la lettre à Fouché, du 23 septembre 1809, dans laquelle Napoléon, pour briser la résistance des habitants de Wesel, ordonne d'amener les fils des principaux habitants dans des lycées de France et en demande la liste. « Mon intention est de m'assurer de cette ville par des mesures violentes, s'il le faut, même en changeant la population. »

4. Je ne mets pas en doute la réalité de l'affection de l'empereur pour son fils, mais j'ai le droit de parler de cabotinage quand je le vois écrire, le 16 février 1814, à M. de Cadore, en le chargeant de faire graver un portrait du roi de Rome : « Il faudrait qu'il fût en habit de garde national et je désirerais que ce sujet fût gravé en mettant au-dessus : « Je prie Dieu pour mon père et la « France! » Cette petite gravure, si elle pouvait être faite en quarante-huit heures et mise en vente, serait d'un bon effet » (II, p. 507).

5. Parmi les fautes d'impression, assez rares, je signale seulement (I, p. 111) :

C'est un travail d'ensemble aussi, sur Napoléon, mais limité à son activité comme homme de guerre, que M. le commandant Camon veut donner dans son grand ouvrage sur la *Guerre napoléonienne*[1], dont la première partie, intitulée *Précis des campagnes*, vient de paraître en deux volumes. Professeur d'art militaire à l'École d'application de l'artillerie et du génie, l'auteur a voulu « faire la théorie de la guerre napoléonienne, » que l'empereur avait songé parfois à établir lui-même, sans jamais en trouver le loisir, durant ses années d'exil. Il a réuni les éléments de son travail dans la correspondance du grand général elle-même, dans les notes et les commentaires isolés qui nous restent de lui, dans les souvenirs et les conversations de ses compagnons de Sainte-Hélène. La seconde partie de l'ouvrage sera intitulée *Batailles*, la troisième *Théorie et technique*. Celle qui a paru nous donne un aperçu sommaire des campagnes d'Italie (1796-1797-1800), d'Allemagne (1805), de Prusse (1806-1807), d'Autriche (1809), de Russie (1812), d'Allemagne (1813), de France (1814) et de Belgique (1815). On voit qu'il manque, sans qu'on s'explique pour quelles raisons il a été supprimé, l'historique des deux campagnes d'Égypte et d'Espagne. L'auteur déclare avoir voulu donner « moins des détails minutieux sur les manœuvres et les combats » que « l'idée absolument exacte de ce que Napoléon a voulu faire. » De nombreux croquis facilitent la compréhension du texte et permettent de suivre la démonstration des principes générateurs de la stratégie napoléonienne. Il semble bien qu'une fois conçus, ils n'ont plus guère varié depuis : manœuvrer sur les derrières de l'ennemi ou l'attendre dans une position centrale favorable, selon que ses propres forces étaient plus ou moins supérieures, égales ou inférieures à celles de l'adversaire, puis les concentrer tout à coup sur un seul point, masser son artillerie pour faire brèche et rompre enfin l'équilibre des forces en conflit en se jetant sur l'ennemi démoralisé pour l'écraser d'un coup de bélier. La formule semble élémentaire; le difficile est de l'appliquer, et le génie militaire de Bonaparte consista précisément à savoir employer toujours les moyens utiles au moment opportun. Pour pouvoir agir de la sorte, il faut connaître à fond ses propres ressources et savoir calculer, sans trop grosses erreurs, celles des adversaires; il faut savoir réparer aussi, sans hésiter, les fautes des subordonnés et les siennes commises sur le champ de bataille. Seulement, il arrive un moment où l'on « a cassé

le général Chénier rappelé d'Italie, pour cause de démêlés avec Bonaparte, en *1789*. Au n° 1222 (I, 554) manque le mot *que*. — N° 1925 (II, 348), il faut lire le deuxième *ban* et non le deuxième *bataillon*.

1. Paris, R. Chapelot et Cie, 1903, XI-275-199 p. in-8°.

tous les ressorts » (II, 195), où la lassitude a envahi les chefs, où les vieux soldats d'Italie, d'Austerlitz et de Iéna ont disparu, où les ennemis, à force d'être vaincus, ont fini par profiter de ces leçons de choses et par connaître la tactique du maître, où le principe supérieur de l'élan patriotique, de l'indépendance nationale semble plus vivant dans les camps alliés, plus riches en soldats. Ce jour-là, l'épopée impériale est bien finie, malgré tout le génie, nullement encore diminué, de l'empereur; on se demande seulement s'il est vrai que « tout ce sang répandu sur les champs de l'Europe était nécessaire pour faire pousser, à trente ans de là, les germes révolutionnaires envolés de France en 1793 » (II, 196).

MM. Allombert et Colin ont fait paraître le tome second de *la Campagne de 1805 en Allemagne*[1], qu'ils publient pour la Section historique de l'État-major et dont nous avons déjà parlé. Ce gros volume, de près de neuf cents pages, nous raconte, d'après la méthode connue (introduction historique plus générale et résumant le côté politique et diplomatique[2], puis reproduction de pièces de toute nature, correspondances administratives, ordres de marche, etc.), la concentration de la Grande Armée, sa mise en mouvement à l'intérieur de l'empire, l'arrivée de Napoléon à Strasbourg, la diversion de Lannes et de Murat du côté de la Forêt-Noire, l'entrée des Autrichiens en Bavière, la marche des troisième, quatrième et sixième corps du Rhin au Neckar, celle de Bernadotte à travers le margraviat d'Ansbach. Nous nous arrêtons, au début du mois d'octobre, dans le voisinage d'Ulm, sans nous occuper encore du blocus de la vieille ville impériale. On comprend quelle abondance de détails nouveaux, pour l'histoire militaire proprement dite, devra fournir un recueil qui consacre aux opérations préliminaires des trois semaines, qui vont du 18 septembre au 6 octobre, un espace aussi considérable. Ce qui frappe le plus à la lecture de certaines pièces, c'est de constater qu'à ce moment déjà la grande machine militaire ne fonctionne pas sans notables accrocs, malgré la sollicitude toujours en éveil du machiniste en chef[3].

1. *La Campagne de 1805 en Allemagne*, par P.-C. Allombert, contrôleur de l'administration de l'armée, et J. Colin, capitaine d'artillerie. T. II. Paris, R. Chapelot et Cie, 1902, 889 p. gr. in-8°, cartes.

2. On y retrouvera les lettres si curieuses, d'ailleurs connues déjà, adressées par Napoléon à Didelot, son chargé d'affaires à Stuttgart, et au landgrave de Hesse-Darmstadt, qui caractérisent sa manière d'être avec les princes de la future confédération du Rhin.

3. Ainsi, entre Metz et Landau, 300,000 cartouches du 4e corps sont trempées et perdues; le biscuit manque, les charretiers désertent en foule avec leurs chevaux; les maréchaux donnent chaque jour des marques de la mauvaise har-

C'est également une suite à sa *Campagne de l'empereur Napoléon en Espagne* que nous offre M. le commandant Balagny[1]. Son second volume continue l'exposé minutieux des faits et gestes de cette campagne, depuis le moment où l'empereur prend à Burgos la direction des opérations de l'armée principale (15-23 novembre 1808), tandis que Soult et Lefèvre opèrent, sur la droite, contre les troupes de Blake et de La Romana en Galice. Nous le suivons ensuite vers Aranda (23-29 novembre), et, pendant qu'il y séjourne, Lannes et Moncey gagnent, sur sa gauche, la bataille de Tudela[2] et ouvrent ainsi le chemin de Madrid. L'auteur s'arrête ensuite longuement au brillant combat de Somosierra, où se distinguèrent les chevau-légers (pas lanciers) polonais; l'effort sanglant fait ce jour-là (30 novembre) n'était point indispensable, selon lui, pour forcer le passage vers le sud et pour amener la capitulation de la capitale[3]. Le volume se clôt chronologiquement par le récit des opérations de Soult et de Lefèvre de fin novembre à la première semaine de décembre. Deux chapitres annexes nous renseignent sur les marches et les luttes des Espagnols et de l'armée anglaise de sir John Moore, en retraite vers le Portugal, durant le même laps de temps. C'est donc l'histoire d'un seul mois que nous retrace M. le commandant Balagny dans un volume de plus de sept cents pages, qui ne renferme pas seulement un tableau détaillé des opérations militaires proprement dites, mais fournit bien des détails caractéristiques sur l'armement et l'approvisionnement de l'armée[4], sur les rapports

monie qui règne entre eux; le 28 septembre, les ambulances n'ont pas encore paru à l'armée, etc.

1. *Campagne de l'empereur Napoléon en Espagne* (*1808-1809*), par le commandant bréveté Balagny. T. II. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1903, 712 p. in-8°, plans et cartes.

2. En discutant l'attitude de Ney, M. B. n'admet pas le reproche, que fit Lannes à son collègue, d'avoir immobilisé ses propres troupes par jalousie; il aurait simplement mal compris un ordre de Napoléon, ordre forcément peu précis, à cause de la date à laquelle il fut donné.

3. L'étude approfondie à laquelle se livre l'auteur sur cette charge célèbre montre, une fois de plus, combien il faut se défier parfois, non seulement des bulletins officiels, mais aussi des affirmations de témoins oculaires désintéressés. Ainsi Ségur, acteur et témoin de choix dans l'affaire, montre dans son récit « une imagination extraordinairement féconde. » M. B. a mis beaucoup de sang-froid et d'équité dans cette enquête délicate, embrouillée par tant de prétentions opposées.

4. Je citerai la lettre si curieuse de l'empereur au général Dejean, du 14 novembre 1808 : « Tout cela, ce sont des contes pour les enfants; je n'ai rien, je suis nu, mon armée est dans le besoin et vos bureaux se moquent de moi... Ceux qui sont à la tête sont des sots ou des fripons. Jamais on n'a été plus indignement servi et trahi. » Et Soult écrivait à Berthier, le 29 novembre :

déjà plus que froids entre les lieutenants de l'empereur, malgré la présence du maître[1], et sur d'autres points encore de cette entreprise mémorable, qui mérite d'être étudiée avec d'autant plus de soin qu'elle marque le commencement d'une décadence, lente encore, mais perceptible dès lors pour les esprits attentifs, du système napoléonien, qui écrasait l'Europe[2].

Avec l'Espagne a commencé pour l'Empire l'ère des difficultés, avec la Russie commence celle des revers. Nous y assistons, une fois de plus, par la lecture du fragment des *Mémoires de Langeron* sur les campagnes de 1812, 1813, 1814, publié d'après le manuscrit original par un éditeur anonyme pour la Société d'histoire contemporaine[3]. Né en 1763, colonel français avant la Révolution, Andrault de Langeron émigrait dès 1790, combattait d'abord ses compatriotes dans les rangs des Autrichiens aux Pays-Bas, puis devenait lieutenant général au service de Russie et commandait successivement les troupes du tsar contre les Turcs, les Suédois et les Français. Il a écrit des mémoires, restés longtemps inédits, dont une première partie (*l'Invasion austro-prussienne, 1792-1794*) a été mise au jour, en 1895, par M. Léonce Pingaud. Aujourd'hui, c'est une autre série de chapitres intéressant spécialement notre histoire que M. L.-G. F. livre à la publicité en les faisant précéder d'une très longue introduction d'un caractère presque exclusivement technique, destinée à contrôler le récit du général russe et à en apprécier la valeur documentaire. Langeron ne manquait pas d'une certaine réputation militaire

« L'administration du corps d'armée est nulle..., il n'y a pas un commissaire qui soit seulement passable..., la plupart des employés sont de la canaille. »

1. Ainsi, Lannes écrivait à l'empereur, le 28 novembre, en parlant de Moncey : « Jamais je n'ai vu un homme plus froid et plus fait pour intimider le soldat français, » tandis que, le 1er décembre, Moncey apostrophait Ney sur « sa conduite aussi extraordinaire » (au moment du blocus de Saragosse) et s'écriait : « S'il arrive malheur, la responsabilité en pèsera tout à fait sur vous. »

2. Au moment de clore ce bulletin, nous recevons le monumental ouvrage de M. le lieutenant-colonel Eugène Titeux sur le général Dupont (*le Général Dupont, une erreur historique, d'après des documents inédits*. Puteaux-sur-Seine, Prieur et Dubois, 1903, 594-785-724 p. in-4°). On comprend qu'il nous soit impossible d'apprécier déjà, en connaissance de cause, un travail de dimensions si considérables, fruit d'études prolongées pendant plusieurs années et traitant à fond l'un des plus délicats problèmes des campagnes d'Espagne, alors surtout qu'il le résout d'une façon tout opposée à la tradition courante. Nous nous réservons donc de revenir sur le livre de M. le colonel Titeux, mais nous tenions à en signaler, dès aujourd'hui, l'apparition.

3. *Mémoires de Langeron, général d'infanterie dans l'armée russe, campagnes de 1812, 1813, 1814*, publiées, d'après le manuscrit original, par L.-G. F. Paris, A. Picard, 1902, cxx-524 p. in-8°, carte.

et la pratique prolongée de la guerre lui avait constitué une capacité professionnelle qu'il était très disposé à s'exagérer à lui-même, ce qui le pousse à condamner avec aigreur les fautes ou prétendues fautes de ses collègues ou des alliés de l'empereur Alexandre. L'éditeur anonyme juge assez sévèrement, en somme, l'auteur de ces mémoires, personnage passablement superficiel[1] et crédule[2], absolument hostile « à la plus atroce des révolutions qui ait jamais ensanglanté le globe, » tout à fait indifférent, semble-t-il, à l'idée de combattre le drapeau de sa patrie[3]. Néanmoins, il est certain qu'on pourra trouver dans son récit plus d'une donnée utile sur ce qui s'est passé, soit durant la retraite de Russie[4], soit pendant la campagne de Saxe et de Silésie, soit pendant la marche des alliés contre Paris, tout en contrôlant ses affirmations et en tenant compte de sa vanité parfois ridicule[5].

Les derniers efforts tentés par l'empereur pour forcer la Fortune à lui accorder une revanche font l'objet d'une étude d'ensemble de M. Henri Couderc de Saint-Chamant, intitulée *Napoléon, ses dernières armées*[6]. Travail d'ordre essentiellement technique, le livre de M. de Saint-Chamant nous fournit, d'après les archives de la Guerre, un tableau très détaillé de l'armée royale au moment du retour de l'île d'Elbe, des efforts faits par l'empereur pour recruter, vêtir et réorganiser une armée nouvelle, jusqu'au jour de l'ouverture de la lutte suprême contre la coalition. Ce n'est donc ni un récit d'ensemble sur les Cent-Jours, comme celui de M. Henry Houssaye, ni une étude stratégique sur la courte campagne qui aboutit au désastre de Waterloo. L'auteur n'est point sorti des limites étroites qu'il s'est tracées lui-même, mais il a très consciencieusement fouillé son sujet, en s'appuyant sur les dossiers officiels. On emporte, malgré cela, de la lecture de son ouvrage la conviction que l'enthousiasme sincère de beaucoup des anciens soldats de Napoléon ne fut nullement par-

1. Il faut voir comment, en racontant les querelles entre York, Blücher et Gneisenau, à Jauer (p. 247), il se vante presque de ne pas savoir l'allemand !

2. Il l'est au point qu'il raconte que Mme de Staël travaillait pour Bernadotte, afin de devenir reine de France en l'épousant, après son divorce (p. 455).

3. Quand il parle de la désertion du général Jomini, il ajoute avec une inconscience parfaite qu'elle « lui fit peu d'honneur. » Et cependant Jomini était Suisse et non pas Français comme lui !

4. Il donne sur elle des détails horribles (p. 89-92-93).

5. On ne peut lui donner tort quand il signale « le fol entêtement » de Napoléon à rester à Dresde après les défaites de Grossbeeren et de Kulm, mais quelle lourde et déplaisante ironie d'ajouter : « Depuis l'armistice de Silésie, il faisait absolument tout ce que nous voulions; on ne pouvait être plus poli » (p. 321).

6. *Napoléon, ses dernières années*, par Henri Couderc de Saint-Chamant, capitaine de cavalerie. Paris, E. Flammarion (1903), 577 p. in-8°, carte.

tagé par la masse de la population; que le nombre des officiers, se refusant à reprendre du service, fut plus grand qu'on ne l'imagine d'ordinaire; que la désertion parmi les levées nouvelles fut énorme. Avant comme après les événements de mars 1815, « la révolte active ou passive, sourde ou audacieuse, la mollesse ou l'inertie des uns, la malveillance et la trahison des autres mirent sans cesse sur son chemin les obstacles et les embûches. » Mais l'auteur conclut que, trahi par la fortune, l'empereur « ne l'a pas été par son génie; jamais il n'a été plus admirable d'activité, plus merveilleux organisateur que dans les Cent-Jours » (p. 423). Tout le monde ne partagera point peut-être cette manière de voir en constatant, d'après M. de Saint-Chamant lui-même, que l'empereur s'obstine à supputer, tant pour le nombre de ses soldats que pour ses armements en chevaux et canons, des chiffres infiniment plus élevés qu'ils n'étaient en réalité; quand on le voit s'imaginer, ou du moins affirmer, contre toute évidence, que Brune à Marseille, Lecourbe dans le Jura, Suchet à l'armée des Alpes, Rapp en Alsace ont tous les moyens nécessaires pour tenir tête à l'ennemi, alors qu'ils sont en face de forces écrasantes. On peut douter aussi qu'il ait conservé jusqu'au bout cette autorité dictatoriale d'autrefois, qui faisait une partie de sa puissance morale, quand on constate les cas fréquents d'indiscipline parmi les généraux, dont aucun ne veut se subordonner à l'autre et qui regardent trop volontiers leurs supérieurs ou leurs collègues comme des ganaches ou des imbéciles[1]. En tout cas, l'ouvrage de M. de Saint-Chamant, avec les nombreuses pièces justificatives qui y sont jointes, rendra de notables services aux historiens qui voudront établir, sur des bases précises, l'état des forces matérielles de la France au mois de juin 1815.

Nous terminerons ce bulletin en mentionnant un nouveau volume de M. Arthur Chuquet. L'historien des guerres de la Révolution commence à réunir ses *Études historiques*[2], comme il a déjà réuni ses *Études de littérature allemande*. Quand il s'agit d'un écrivain et d'un savant de la valeur de M. Chuquet, on ne peut que se réjouir de le voir grouper en volumes des mémoires, des notices, des esquisses biographiques qui, restés isolés dans les revues, risqueraient d'échapper à l'attention, trop diversement sollicitée de nos jours, des travailleurs futurs. Il y a toujours plaisir à relire ces

1. Nous citerons, comme exemple, la très curieuse lettre intime, concernant Rapp, écrite à Soult par le maréchal de camp Gressot (p. 506).

2. Arthur Chuquet, *Études d'histoire*, 1re série. Paris, A. Fontemoing, 1903, 288 p. in-18.

études à la trame si solide, soit que, quittant pour un instant l'histoire du XVIIIe et du XIXe siècle, l'auteur nous raconte le siège de Mézières par François de Sickingen en 1521 et la vaillante défense qu'y fit Bayard, soit qu'il nous conduise dans la Corse d'avant 1789 et nous y fasse assister aux péripéties douloureuses du procès d'Abatucci (1778-1786), ce brave soldat condamné aux galères par un véritable déni de justice, soit enfin qu'il esquisse la silhouette un peu mièvre de Cornélie Schlosser, la sœur de Gœthe, âme passionnée et maladive, morte après trois ans de mariage avec un brave homme qui ne sut pas la rendre heureuse. Mais le morceau capital du volume (p. 147-288), c'est l'étude très détaillée, si pondérée, si sympathique pourtant, consacrée à Georges Forster, de révolutionnaire mémoire. Voyageur et savant cosmopolite que son tempérament inquiet et sa soif de connaître promenèrent d'abord autour du monde avec le capitaine Cook, il fut plus tard alchimiste et rose-croix à Cassel, professeur à Wilna, conseiller aulique et bibliothécaire à Mayence. Le mouvement de 1789 excita son enthousiasme; il vint assister à Paris à la fête de la Fédération de 1791, et, quand plus tard Custine s'empara de la résidence électorale, Forster se rallia aux *patriotes* locaux, devint membre de la Convention rhénane et fut délégué par elle pour aller en France, en mars 1793, demander l'incorporation des territoires de la rive gauche du Rhin aux représentants de la République. Mais ce séjour à Paris, qu'il avait tant désiré, devint pour lui une cause de tristesse et de découragement. Non seulement il vit Mayence retomber sous le joug prussien, mais lui-même mis au ban de l'opinion publique en Allemagne; séparé de sa femme adorée, Thérèse, qui l'abandonna pour un mari plus fidèle et moins agité, rongé par la phtisie, il assiste à la proscription de ses amis de la Gironde, au triomphe de Robespierre qu'il déteste, et, désormais pessimiste, il prédit tristement l'avènement de la dictature militaire prochaine; c'est ainsi qu'il s'éteint dans la capitale enfiévrée par la crise de la Terreur, ignoré des uns, honni par les autres, presque oublié de ceux qui lui étaient le plus chers, le 10 janvier 1794. On ne peut que remercier M. Chuquet d'avoir donné une forme si littéraire aux sympathies que lui ont refusées longtemps ses compatriotes et qu'il méritait au moins de trouver parmi nous. Car il a compris la Révolution, qui vibra dans son âme, il aima la France et la Liberté, et, comme l'a dit son biographe, « quelles qu'aient été ses défaillances et ses erreurs, on l'a nommé, on le nommera encore le noble Forster. »

Rod. Reuss.

CORRESPONDANCE.

LE CONGRÈS DE ROME.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur, dans le dernier numéro de la *Revue historique,* nous lisons dans le compte-rendu du Congrès tenu à Rome en avril dernier : « Le Congrès international d'histoire tenu à Rome du 2 au 9 avril était la suite du Congrès d'histoire diplomatique tenu à la Haye en 1898 et du Congrès d'histoire comparée tenu à Paris en 1900. » Collaborateurs de M. de Maulde, fondateur et organisateur de ces derniers Congrès, nous tenons à faire savoir que le Congrès de Rome n'a aucun rapport, scientifiquement ou pécuniairement, avec les Congrès de la Haye et de Paris. Nous vous serons reconnaissants de vouloir bien insérer cette lettre dans le prochain numéro de la *Revue historique.* — Les secrétaires : *pour le Comité français,* B. Faulquier ; *pour le Comité étranger,* Michel Holban.

Le sens de cette réclamation m'échappe. J'ai eu soin d'indiquer que chacun de ces Congrès a eu son individualité propre : le premier, *Congrès d'histoire diplomatique;* le second, *Congrès d'histoire comparée;* le troisième, *Congrès international d'histoire.* Chacun d'eux a été la suite de l'autre, sans en être vraiment dépendant. Il est très vrai que le Congrès de Rome a été tout à fait indépendant *pécuniairement* du Comité du Congrès de Paris. Il a somptueusement vécu de ses propres ressources. Il a été aussi original *scientifiquement.* Le Congrès de la Haye n'était qu'un embryon de congrès. Celui de Paris, beaucoup plus important, comme on peut s'en convaincre par les très intéressantes *Annales* qui en ont été publiées, laissait encore énormément à désirer, et il a passé presque inaperçu dans le brouhaha de la grande foire internationale de 1900. Celui de Rome, quoiqu'il fût loin d'être parfait, a été, tant au point de vue de l'organisation qu'à celui du nombre et de la valeur des membres qui y ont pris part et de l'importance des communications, des discussions et des résolutions, très supérieur au Congrès de Paris. — Mais il serait tout à fait erroné de croire qu'il n'y eut aucun lien entre le Congrès de Paris et celui de Rome. On avait déjà, à Paris, résolu de tenir un

nouveau congrès à Rome en 1902. Mon ami M. de Maulde est venu en Italie en 1901 pour s'occuper de son organisation. C'est lui qui en avait offert la direction à M. Païs et la présidence à M. le comte de San-Martino. Je l'ai vu alors; j'en ai longuement causé avec lui et l'ai prévenu des difficultés que le Congrès allait rencontrer. Je n'ai pas à insister ici sur les erreurs qui ont fait échouer le projet préparé par M. de Maulde. Grâce à M. Villari et à ses dévoués collaborateurs, grâce aux sociétés d'histoire romaines et provinciales et au libéral concours du gouvernement italien et de la municipalité de Rome, le Congrès, qui n'avait pu avoir lieu en 1902, eut lieu avec un brillant succès en 1903, et il n'est que juste de faire remonter à M. de Maulde une part de ce succès, car, sans les Congrès de la Haye et de Paris, sans les démarches faites par lui en 1901, on n'aurait probablement pas eu l'idée de réunir à Rome un Congrès international d'histoire, et il est bien, non sans doute pécuniairement ni scientifiquement, mais moralement, la suite des deux Congrès antérieurs.

Gabriel Monod.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Weltgeschichte (publiée par un groupe de collaborateurs, sous la direction de H.-F. Helmolt). Leipzig et Vienne, Bibliographisches Institut. Tome I, 1899, x-630 p. gr. in-8°; tome IV (2e dans l'ordre de publication), 1900, x-574 p. gr. in-8°[1].

C'était presque un dogme dans le monde des historiens allemands que le temps était passé des « Histoires universelles ». O. Lorentz avait péremptoirement expliqué pourquoi on ne peut pas faire une histoire d'ensemble de l'humanité, et Bernheim n'avait osé protester que timidement (*Lehrbuch der historischen Methode,* 2e éd., p. 46), avouant que l'histoire universelle reste « un idéal. » Ce préjugé n'a pas arrêté le groupe d'historiens et de géographes formé depuis 1894 sous la direction de Helmolt pour publier une *Weltgeschichte* en huit volumes.

Il est vrai que l'entreprise était fondée sur un plan entièrement nouveau dont aucun historien n'avait encore conçu la pensée. Au lieu de chercher à exposer dans un ordre chronologique l'évolution de l'humanité civilisée, la direction, sous l'influence des idées anthropogéographiques de Ratzel, a résolument adopté un groupement d'après des points de vue ethnographiques. Les pays sont rangés d'après leur position géographique, en allant de l'Orient vers l'Occident, et l'histoire de chaque peuple vient à son rang; voici dans quel ordre :

Tome I : après les généralités (p. 1-106) et la période préhistorique (p. 107-180), l'Amérique et l'océan Pacifique.

Tome II : l'Océanie, l'Asie orientale et l'océan Indien.

Tome III : l'Asie occidentale et l'Afrique (y compris les Arabes et l'Islam).

Tome IV : les pays méditerranéens, Asie Mineure, Macédoniens, christianisme, Afrique du Nord, Grèce, Italie jusqu'à l'invasion, Espagne jusqu'à nos jours.

Tome V : l'Europe orientale, les Slaves et la Baltique.

Tome VI : Romains et Germains (depuis l'invasion).

Tomes VII et VIII : Europe occidentale et océan Atlantique.

Suivant ce plan, l'arrivée de Christophe Colomb en Amérique, la création des colonies espagnoles, françaises, anglaises sont racontées avant que le lecteur ait été averti de l'existence de l'Italie, l'Espagne, la France, l'Angleterre. Le conflit des colonies anglaises avec le gou-

1. Il sera rendu compte plus tard de la première moitié du tome III et du tome VII, publiés depuis.

vernement anglais arrive à son rang sans que le nom de Parlement ait été prononcé. Les colonies hollandaises et l'Inde britannique auront leur histoire avant l'histoire de la Hollande et de l'Angleterre. La conquête d'une partie de l'Empire romain par les Musulmans précède la fondation de Rome; les rois de Macédoine et même les Séleucides et les Lagides sont placés avant les rois de Mycènes, avant Sparte et Périclès, et l'histoire du général Prim avant la création de l'empire de Charlemagne.

Les objections à ce système sont si évidentes que M. Helmolt a dû se les faire, et, s'il ne s'est pas laissé arrêter, c'est qu'il a eu des raisons meilleures de passer outre. C'est qu'en réalité il ne songeait pas à une « histoire du monde » au sens ancien, une histoire de l'humanité ou de la civilisation ; il voulait une histoire de la terre habitée, où l'on pût mettre en lumière les actions réciproques des différents pays et le rôle des océans qui les relient. L'histoire des différents peuples devenait l'accessoire; elle se réduisait à une série de notices destinées à rappeler les principales aventures des populations de chaque pays et il importait peu dans quel ordre ces notices seraient rangées, puisqu'il ne pouvait y avoir aucun lien entre elles. L'intérêt de l'ouvrage n'est pas dans les notices historiques, il est dans les parties géographiques ou plutôt anthropogéographiques.

Les différentes histoires publiées dans les deux volumes parus les premiers : Amérique, par K. Haebler; — Peuples anciens de la mer Noire et la Méditerranée orientale, par G. Brandis ; — Naissance et propagation en Orient du christianisme, par W. Walther; — Afrique du Nord, par H. Schurtz; — Grèce, par R. von Scala; — Peuples primitifs de la péninsule apennine, par C. Pauli; — Italie et Empire romain, par J. Jung; — Péninsule pyrénéenne, par H. Schurtz, sont presque toutes des résumés assez sommaires. Les collaborateurs, dociles sans doute aux instructions de la direction, se sont abstenus de toute référence et, ce qui est plus fâcheux, même de toute indication bibliographique. C'est dire que leur travail ne s'adresse qu'au grand public, au public des Encyclopédies et des Lexiques de la conversation. Dans l'espace restreint qu'on leur accordait et avec l'interdiction des références, ils ne pouvaient faire œuvre scientifique. Peut-être, en sacrifiant les péripéties de l'histoire extérieure et un grand nombre de noms de personnages et de batailles, auraient-ils pu chercher à donner une idée du caractère et de l'évolution des différents peuples. Mais ils semblent avoir eu la consigne de respecter la série traditionnelle des événements extérieurs ; aussi leur récit, sec et abstrait, donne-t-il le plus souvent l'impression d'un devoir d'élève consciencieux. Il faut faire exception toutefois pour l'histoire des peuples primitifs d'Amérique (la forme du résumé scolaire reparaît avec l'histoire du Mexique et domine tout le reste de l'histoire américaine, y compris les États-Unis).

Les parties les plus intéressantes pour un historien, — dirai-je les

seules? — sont les généralités et les chapitres d'anthropogéographie.

L'introduction, « l'Idée d'histoire du monde, » par Helmolt (p. 3-20), expose fortement, dans une langue un peu solennelle, l'utilité des études d'ensemble, la solidarité et l'uniformité croissante des différentes espèces d'hommes, la nécessité de « ne pas laisser de lacunes dans la chaîne des influences réciproques, » ce qui est la justification du plan géographique de l'ouvrage, seul procédé pratique pour ne laisser de côté aucune parcelle de l'humanité.

La section « l'Humanité comme phénomène vital de la terre » (p. 63-104) est un résumé de l'anthropogéographie de Ratzel, donné par l'auteur lui-même.

La « Préhistoire de l'humanité » (p. 107-178), de J. Ranke, est un bon abrégé d'archéologie préhistorique, substantiel et clair, peut-être un peu trop exclusivement fondé sur les découvertes faites en Allemagne.

Quant à la section 2, « Idées fondamentales d'une histoire du développement de l'humanité, » de J. Kohler, c'est un écrit de philosophie abstraite; je n'y comprends pas grand'chose et je crains que ce ne soit pas ma faute.

Ce qu'il y a de plus neuf, ce sont les deux chapitres sur l'histoire des mers, l'océan Pacifique (tome I), la Méditerranée (tome IV). L'auteur, le comte de Wilczek, est mort avant de les avoir achevés; ils ont été mis au point, le premier, par K. Weule, le second, par Helmolt. C'est une tentative pour faire ressortir l'action des mers sur les relations entre les pays qui les entourent et sur l'évolution des habitants de ces pays.

L'ouvrage est illustré de planches hors texte, quelques-unes en couleur, de valeur très inégale. Il y a de bonnes reproductions de peintures primitives américaines, des photographies assez bien choisies de ruines et de monuments, et aussi des reconstitutions très conjecturales de monuments antiques, des fac-similés d'écritures très inutiles et jusqu'à des reproductions de tableaux historiques sans valeur.

Dans l'ensemble, l'entreprise est originale et intéressante; il serait prématuré de dire si elle est réussie.

Ch. Seignobos.

Sacred Books of the Buddhists. Translated by various oriental scholars and edited by F.-Max Müller, published under the patronage of His Majesty Chūlālankarana, king of Siam. Vol. II : *Dialogues of the Buddha*, translated from the pāli by T.-W. Rhys Davids. London, 1899. In-8°, xxvii-334 pages.

Cette collection des « Livres sacrés des Bouddhistes » est placée sous le patronage du roi de Siam Chūlālankarana (Chulalongkorn). On sait que ce monarque a déjà donné des preuves de son goût pour les études

bouddhiques en faisant éditer à ses frais l'énorme collection complète du Tipitaka pāli (c'est-à-dire *les Trois corbeilles,* sorte de Bible des Bouddhistes) dont il a généreusement distribué des exemplaires à diverses bibliothèques d'Europe et d'Amérique. Il y a dans ces encouragements intelligents et ces entreprises scientifiques une initiative intéressante qu'il importe de signaler aux lecteurs occidentaux.

Dans la masse des textes du Tipitaka, M. Rhys Davids a choisi le Dīgha et le Majjhima Nikāyas, recueils de Suttas, dialogues où le Bouddha est mis en scène. Il a tiré de ces recueils treize Suttas, qui lui ont semblé particulièrement dignes d'attention, et les a traduits. Rien n'est plus légitime, mais à la condition d'indiquer qu'il y a eu choix arbitraire, et M. R. D. ne l'a pas fait; pour un lecteur non averti, ces treize dialogues apparaissent comme un ensemble transmis tel quel par la tradition. La traduction est précédée d'une préface d'allure historique sur l'âge probable de ces dialogues. M. R. D. tient cette partie du Tipitaka pour très ancienne; il suggère la date du ve ou vi^e^ siècle av. J.-C. Ses arguments, malgré leur liste soigneusement étiquetée, peuvent se ramener à trois groupes. Aucune date n'apparaissant dans tout l'ouvrage, — selon la coutume générale en Inde, — nous ne pouvons, que par comparaison avec d'autres œuvres et par inférence ou déduction, proposer une date probable. Ces points de comparaison sont le Milinda et le Kathā Vatthu d'une part, — puis les inscriptions d'Aśoka, — enfin une indication est tirée de la présence des mêmes textes dans différents ouvrages canoniques. Cette dernière raison ne tendrait tout au plus qu'à prouver l'antériorité de ces passages identiques par rapport aux livres qui les citent; mais ceux-ci n'étant même pas datés approximativement, le renseignement semble précaire. Seul le fait suivant semble permettre une inférence plus précise : le Peta Vatthu et son complément le Vimāna Vatthu, qui, d'après leur contenu, seraient les derniers en date des 5 Nikāyas, citent l'histoire du roi Pingalaka. Dhamma pāla, commentateur du ive siècle ap. J.-C., le fait mourir deux cents ans après le Bouddha. Donc ces deux Vatthus sont postérieurs à cet événement. Mais quelle est la valeur du témoignage de Dhamma pāla? Quel rapport unit nos dialogues à ces deux sections, quelle preuve, quelle probabilité même qu'ils soient contemporains ou antérieurs? De plus, cette indication ne nous fournit encore qu'un point de départ : qu'on place, suivant l'opinion courante, le Nirvāna du Bouddha en 543 av. J.-C. ou comme M. R. D. en 479 av. J.-C. et qu'on ajoute deux cents ans, on arrive au milieu soit du ive soit du iiie siècle av. J.-C., époque sensiblement plus basse que celle suggérée par l'auteur (v^e^-vi^e^ siècles), et rien, — sauf autre preuve, — ne nous empêche d'accrocher cette compilation à telle ou telle date plus récente encore. Restent les inscriptions du roi Aśoka. Mais, comme M. R. D. le remarque lui-même, aucune ne porte la mention de ces dialogues. L'édit de Bhabra, qui cite des textes canoniques, ne parle pas des 5 Nikāyas, et quant au terme de Suttantika

ou Pañca-nekāyika, qui oserait affirmer qu'il s'applique à ces mêmes Nikāyas, dont nous avons la rédaction écrite et que nous connaissons seuls? L'argument le plus solide repose sur l'examen du Milinda et du Kathā Vatthu; le premier, postérieur aux Pitakas pālis, daterait, à peu près, de l'ère chrétienne. Le malheur, c'est qu'il est impossible de prouver, dans l'état actuel des études, si le Milinda est l'original d'une copie qui servit à deux traductions chinoises ou la copie de cet original, et par suite de lui assigner une date même approximative. Le Kathā Vatthu, nous assure M. R. D., a été rédigé sous Aśoka. Mais sur quelles autorités se fonde-t-il? « According to the views prevalent at the end of the fourth century A. D. in Kāñcipura in South India and at Anurādhapura in Ceylon and recorded therefore in their commentaries by Dhamma pāla and Buddhaghosa » (Introd., p. x); c'est-à-dire d'après des traditions locales et des commentateurs de la fin du IVe siècle ap. J.-C., soit plus de cinq cents ans après l'événement rapporté! Et la date même citée est contestable, et la valeur des témoignages de Dhamma pāla et de Buddhaghosa sujette à caution. On le voit, rien n'est plus malaisé que de chercher un point d'appui sur ces bases fuyantes et d'essayer de trouver dans des écrits non datés et flottants l'âge probable d'une composition non datée elle-même. La seule ressource, en attendant mieux, serait, semble-t-il, de recourir à la philologie pour fournir quelque indication d'après la langue ou le style; mais les études du pāli sont-elles, à l'heure présente, assez avancées pour permettre quelque hypothèse sur ces données?

Ces réserves faites, il convient de louer le travail de M. R. D. comme il le mérite. Chacun des treize Suttas est précédé d'une introduction analysant et éclaircissant les idées développées par les interlocuteurs. Outre l'intérêt de ces explications, chacun de ces avant-propos contient nombre de remarques utiles. Dans l'introduction générale, M. R. D. proclame la nécessité pour traduire convenablement en langue européenne la pensée bouddhique ou hindoue et en marquer les stages successifs, de s'appliquer à élucider chaque terme spécial par des rapprochements avec d'autres textes, des citations du pāli, même une exposition complète des vues de l'auteur. Il nous met en garde (*Sāmañña-phala Sutta,* Introd., p. 64) contre le penchant à vouloir faire tenir toute une doctrine en une formule et nous avertit (*Brahma-Jāla Sutta,* p. XXVI-XXVII) de ne pas trop nous fier à la classification habituelle de tous les systèmes philosophiques de l'Inde en six classes (darśanas). Fidèle à cette méthode de précision rigoureuse fondée sur l'étude attentive et la comparaison des textes, il essaie d'approfondir le sens du mot Lokāyata (*Kūtadanta Sutta,* Introd., p. 166-172) à l'origine, peut-être, employé au sens de connaissance de la nature et arrivant à signifier athéisme et matérialisme. De même encore (*Mahali Sutta,* Introd., p. 190-92), l'expression sambodhi-parāyano est identifiée avec l' « Arahatship, » l'état d'Arahat (Arhat, digne de recevoir l'illumination finale). Dans cette introduction (p. 193-96), une discussion sur

les différentes appellations jette un jour curieux sur la vie sociale de l'Inde vers l'époque de ce dialogue. L'observation que les castes ne formaient pas des barrières aussi rigides que nous sommes tentés de l'imaginer en Occident, vaut aussi la peine d'être relevée (voir *Ambattha Sutta*, Introd., et *Lohicca Sutta*, Introd., *passim*). La dissertation à tendances historiques sur le contenu, variable suivant les temps, de l'idée qu'on se faisait couramment du Brahmane (*Sonadanda Sutta*, Introd., p. 140-41), la remarque sur la tolérance dont l'auteur du dialogue rapporte l'application dès le temps du roi Ajātaśatru, contemporain du Bouddha (*Sāmaññā phala Sutta*, p. 57), enfin les tentatives pour serrer de près les pensées philosophiques en les rapprochant des théories adverses[1] sont nécessaires pour se former quelque idée de la vie philosophique de l'Inde au moment où ces dialogues furent composés. De fines analyses des procédés d'exposition, de la différence entre les dialogues personnels et littéraires de Platon et ces œuvres anonymes destinées à être répétées phrase à phrase et apprises par cœur, produits de compilateurs préoccupés surtout de la doctrine, sont précieuses pour la juste appréciation du texte.

Si ce texte lui-même n'offre pas l'intérêt dramatique et varié des dialogues de Platon, il contient cependant plus d'une exposition habilement présentée et surtout de curieux renseignements sur les différentes manières d'envisager le problème de la vie suivant les écoles florissantes autour du Bouddhisme. Le procédé de développement est presque toujours le même : des gens avides de connaître la vérité, Brahmanes jeunes ou vieux, roi, ascète, mendiant viennent proposer une difficulté au Bouddha. Il expose la thèse de ses adversaires et la sienne ensuite, qui s'y trouve conforme pour toutes les pratiques morales. Les esprits incertains se déclarent convaincus et se rallient à sa doctrine. Les actes purement matériels, — sacrifice, ascétisme du corps, — sont non pas rejetés, mais, selon une méthode socratique, repris au compte du Bouddhisme en donnant aux mots une signification élevée et morale. Ce n'est pas le sacrifice d'un animal qui importe, mais le sacrifice de ses mauvais penchants, de sa personne. L'ascétisme est louable, si c'est de l'ascétisme moral qu'il s'agit. Un Brahmane peut se trouver supérieur aux autres hommes s'il l'emporte, en effet, par sa valeur morale. Et c'est à la dialectique de Socrate que fait penser tel dialogue où le Brahmane Sonadanda finit par être convaincu que le Bouddha prêche la même doctrine que lui; à l'esprit de Socrate, quand le Bouddha, se refusant à des miracles, refusant de traiter les questions métaphysiques, borne toute l'ambition de l'homme à s'occuper de sa conduite en cette vie. C'est plaisir de constater avec quelle

1. La méthode semble plus sûre que de rappeler des noms et des systèmes occidentaux dont la connaissance, ne jetant aucune lumière sur les théories hindoues, ne peut qu'introduire de la confusion (voir *Kevaddha Sutta*, Introd., p. 274).

ironie discrète sont étalés les efforts inutiles de tous les constructeurs d'édifices métaphysiques et des sectes qui n'ont point aperçu la vraie voie; il y a une délicate finesse dans l'apologue conté par le Bouddha au jeune Kevaddha : un Bhikkhu (mendiant), voulant savoir où finissent les cinq éléments, s'adressa successivement à tous les dieux jusqu'au grand Brahma en personne qui lui dit, en se détournant, par pudeur des autres dieux, que lui-même n'en savait rien. Et alors le Bouddha interrogé répondit : « La question est mal posée; le monde est en nous; où finit la pensée, là s'arrête le domaine accessible à l'homme. » Ces conceptions ne choquaient nullement l'esprit hindou, étaient même répandues autour du Bouddha et plus d'un de ses adversaires aurait pu se les approprier. Mais le Bouddhisme contenait en outre un élément original qui le distinguait; c'est le terme assigné dans tous les dialogues aux efforts vers le progrès moral, la délivrance, le salut, l'état d'Arahat. A maintes reprises, le Bouddha marque les étapes de cette ascension; M. R. D. les a nettement résumés dans l'Introduction au *Sāmaññā phala Sutta,* p. 57-58. Elles se ramènent à la destruction des passions, à la concentration de l'esprit, à l'extase et enfin à l'anéantissement suprême, au Nirvāna. Renoncez aux liens du monde, donnez-vous tout entier à la méditation, à la scrupuleuse observation des règles de conduite propres à vous porter jusqu'au détachement absolu, à l'intelligence parfaite, au bonheur.

Un Index des matières et des noms propres, un autre des mots pālis terminent heureusement ce volume.

En somme, ce livre, par la conscience de la traduction accompagnée de précieuses notes philologiques ou explicatives, par les excellentes introductions qui précèdent chaque dialogue et par le très louable effort pour serrer de près le sens et la traduction de chaque terme philosophique, constitue un ouvrage de premier ordre pour la connaissance de la pensée bouddhique et des doctrines adverses, exposées suivant les idées des compilateurs de ces Suttas. Seuls l'essai de critique historique et l'attribution d'une date et d'une localisation même hypothétiques ne semblent pas fondés sur des preuves suffisantes.

G. Cahen.

Giuseppe Speranza. **Il Piceno dalle origini alla fine d'ogni sua autonomia.** Ascoli Piceno, Luigi Cardi, 1900. 2 vol. in-8°, xi-484 et 292 pages, avec planches et carte.

M. Speranza a écrit en huit cents pages l'histoire du Picénum depuis les origines jusqu'à la division de l'Italie en régions par Auguste. Le pays qui s'étend de Pisaurum (Pesaro) à Aternum (Pescara), entre l'Apennin et l'Adriatique, et qui forma sous l'Empire la cinquième des onze régions d'Italie, méritait d'être étudié à part. Il a joué un rôle

important à l'époque des guerres samnites, de la seconde guerre punique, de la guerre sociale, des guerres civiles. On y rencontrait des cités nombreuses, Hatria (Atri), Interamna (Teramo), Asculum (Ascoli), Firmum (Fermo), Ancona (Ancône), Urbinum (Urbin), etc. Les Picentins modernes se souviennent du passé de leur petite patrie; M. Speranza l'a raconté avec orgueil et amour. Les érudits italiens de province nous ont habitués depuis longtemps à ces amples monographies; lorsqu'elles témoignent, comme celle-ci, d'une érudition réelle en même temps que d'un vif attachement au sol natal, on leur pardonne aisément quelques imperfections dont la moindre ne serait pas leur longueur même.

M. Speranza connaît bien la littérature particulière de son sujet; il a dressé une copieuse liste d'ouvrages, mémoires et articles relatifs soit au Picénum, soit aux villes et villages qu'il renferme. Il a lu en outre beaucoup de livres récents d'histoire romaine, en italien et en français; les travaux allemands lui sont évidemment moins familiers. On regrette qu'il ait cru nécessaire de nous donner un résumé trop substantiel de ses lectures. Le premier livre traite des populations primitives du Picénum; l'auteur connaît les théories nouvelles de MM. Pigorini et Sergi et du P. de Cara; il s'attarde à les reproduire; au lieu de relever simplement les découvertes préhistoriques faites en Picénum et d'énoncer les inductions qu'elles permettent, il disserte abondamment sur l'origine et l'expansion des Ligures, sur la civilisation des Pélasges, etc. Le second livre nous montre le Picénum envahi par les tribus sabines auxquelles il doit son nom; M. Speranza croit pouvoir affirmer que cette invasion n'eut pas lieu avant la seconde moitié du IIIe siècle de Rome (p. 144); c'est peut-être trop préciser, et les arguments allégués ne sont pas décisifs. Pour faire le tableau de la civilisation du Picénum avant sa soumission à Rome, l'auteur s'est inspiré beaucoup moins de ce qu'on sait des Picentins spécialement que de ce qu'on connaît en général des peuples italiques. On trouve au troisième livre un récit trop détaillé des campagnes d'Annibal et de la guerre sociale; le meilleur chapitre serait celui qui est consacré à cette place — un peu tard — aux plus anciennes inscriptions picentines dialectales; malheureusement M. Speranza ne connaît pas les deux ouvrages essentiels de Planta et Conway sur les dialectes italiques. Dans l'exposé des guerres civiles au quatrième livre on perd un peu de vue le Picénum. Il est question au cinquième de la part prise aux événements du Ier siècle avant J.-C. par quelques Picentins (Labiénus est le plus célèbre), et de l'organisation nouvelle du pays par Auguste; au lieu de décrire les institutions municipales en termes très vagues et qui seraient vrais pour toutes les contrées de l'Empire, il aurait été intéressant d'étudier plus en détail, d'après les inscriptions, chaque cité du Picénum. Il est vrai que cela eût amené l'auteur à sortir des limites chronologiques qu'il s'était arbitrairement assignées; mais s'il ne voulait parler que du Picénum indépendant, il aurait dû s'arrêter aux guerres

puniques, et s'il entendait s'occuper du Picénum romain, il était nécessaire d'en suivre les vicissitudes sous l'Empire.

Le volume a été édité à Ascoli; trop de fautes d'impression y sont restées; les noms propres étrangers surtout ont eu à souffrir (Léturneau, Bossier, Hensen, Des-Jardins et De-Jardins, la *Sculpture grecque* de Collignon datée de 1792, etc.). Les auteurs grecs ne sont jamais cités qu'en traduction latine. La carte jointe à l'ouvrage donne du Picénum une idée très insuffisante; le relief du sol n'y est pas figuré; elle n'a d'autre utilité que d'indiquer la position des localités nommées dans le texte. Il manque au travail consciencieux de M. Speranza d'être plus condensé, plus resserré, mieux délimité; pour bien faire enfin, une étude historique de ce genre devrait s'appuyer sur un examen de la géographie ancienne du pays et se compléter par une description topographique des principales villes.

Maurice Besnier.

Hungersnœte im Mittelalter. Ein Beitrag zur deutschen Wirthschaftsgeschichte des 8 bis 13 Jahrhunderts, par Fritz Curschmann. Leipzig, Teubner, 1900. In-8°, VIII-217 pages. (Fait partie des *Leipziger Studien* publiées par Buchholz, Lamprecht, Marcks et Seeliger.)

C'est un sujet fort intéressant que celui auquel M. Curschmann vient de consacrer de longues recherches. Et, si au point de vue critique son travail laisse peut-être à désirer, il est du moins d'une lecture agréable et complète utilement les chapitres ou pour mieux dire les esquisses de Karl Lamprecht (*Deutsches Wirthschaftsleben*, I, p. 1537-1557) et d'Alwin Schulz (*Höfisches Leben zur Zeit der Minnesänger*, I, p. 102). Il se compose de deux parties : la première est une synthèse, la seconde est la reproduction des passages les plus importants des annales, chroniques et autres documents que l'auteur a consultés.

Aucune étude méthodique n'avait été entreprise jusqu'à ce jour sur les famines au moyen âge, et les récits (si souvent parsemés d'exagérations) qui nous en étaient donnés n'avaient même souvent d'autre but que de mettre en relief la charité des prêtres ou des moines pendant ces grandes calamités. Si une semblable étude n'a pas au premier abord pour l'histoire générale une grande importance, on peut en dégager cependant des renseignements très utiles pour la connaissance de la vie économique au moyen âge et de l'esprit même des populations qui étaient victimes de ces fléaux.

Les indications les plus précieuses se trouvent dans les chroniques, et ordinairement dans les chroniques les plus simples, les plus terre à terre, et dont les auteurs sont de bons moines naïfs et sincères, ne se

préoccupant guère des événements que nous qualifierions aujourd'hui d'importants, des intrigues politiques ou des relations entre les peuples. Les légendes des saints, que M. Curschmann a renoncé d'ailleurs à explorer complètement, ne fournissent qu'une médiocre moisson. Il est même curieux d'observer que pas un seul des miracles dont elles contiennent le récit ne se rattache directement à une famine. Les lettres et les diplômes sont également pauvres en renseignements. Les capitulaires sont d'une lecture beaucoup plus utile.

M. C. a dû se limiter pour le temps comme pour l'espace. Ses recherches (il explique pourquoi) vont du commencement du VIIIe siècle à l'année 1317. Elles portent principalement sur l'Allemagne, mais s'étendent aussi sur toute la région située à l'est de la ligne Calais-Dijon-Lausanne, c'est-à-dire qu'elles intéressent la Belgique et une partie notable de la France et de la Suisse. Sa limite orientale est la ligne Vienne-Cracovie. Au nord, le Danemark a été laissé de côté : les documents concernant la région du nord et du nord-est, vers les confins du monde slave, ne renferment, paraît-il, que des indications insignifiantes sur le sujet qui nous occupe.

Au point de vue de la terminologie, il convient de remarquer d'abord qu'à côté du mot *fames* figure fréquemment le mot *caristia,* qui, employé d'abord pour indiquer un simple renchérissement des denrées nécessaires à la vie, devient ensuite à peu près synonyme du précédent. Un seul exemple suffirait à le prouver : il est extrait d'une charte de 1277 : *Eo anno maxima caristia in Carinthia facta est ita ut homines se invicem comederent.*

Il est intéressant de se demander quelles causes sont généralement attribuées aux famines par les contemporains. On voit là le plus souvent, dans ces siècles de foi, une punition de Dieu pour les crimes ou les méfaits des hommes. Quelquefois même on parle de l'intervention du démon; on cherche surtout à établir la coïncidence des famines avec certains phénomènes tels que l'apparition d'une comète, l'existence d'une éclipse, une aurore boréale. Les comètes surtout sont le présage d'une calamité; on ne relève pas moins de dix coïncidences de ce genre entre 868 et 1316.

Les causes véritables des famines ce sont les mauvaises récoltes dont une organisation économique défectueuse rendait parfois terribles les effets. Le paysan vivait alors à peu près uniquement de ce qu'il récoltait; la notion d'épargne n'était guère entrée alors dans les esprits. Les couvents même, qui vivaient aussi d'une vie toute agricole, presque au jour le jour, étaient durement atteints.

Les mauvaises récoltes paraissent dues le plus souvent à des hivers trop longs ou à une surabondance de neiges, quelquefois à un printemps trop pluvieux ou à un mauvais été, parfois aussi à des inondations ou à des épizooties, sans parler des guerres qui firent tant de ravages. Une guerre au moyen âge consistait principalement à dévaster le pays. Et c'est peut-être pour cela qu'il ne faut pas être trop sur-

pris de la longue durée de ces calamités. On parle de famines qui ont duré dix, douze et même treize ans. Un certain nombre d'entre elles ont une durée de sept années : réminiscence manifeste des sept années maigres de l'Égypte au temps de Joseph.

Ce qu'il est le plus difficile de connaître avec précision c'est l'étendue de la région sur laquelle sévissait le fléau. Il est évident qu'il ne faut pas prendre à la lettre les assertions de ceux qui nous parlent d'une famine régnant *per universas terras*. Mais la concordance entre les renseignements donnés par des chroniqueurs fort éloignés les uns des autres permet de dresser une sorte de statistique à laquelle il faut renoncer d'ailleurs à attribuer une précision rigoureuse. Pour les VIIIe et Xe siècles notamment, par suite des destructions qui furent la conséquence des invasions des Normands et des Hongrois, les renseignements sont trop incomplets. On trouve quatre famines *générales* au IXe siècle, deux au XIe, cinq au XIIe, une au XIIIe. Quant aux famines locales, elles sont très nombreuses. M. Curschmann n'en relève pas moins de trente-huit pour le XIIe siècle, qui fut le plus éprouvé.

Ce qu'on ne peut connaître malheureusement avec certitude ce sont les conséquences de ces famines (encore que l'auteur nous donne sur le renchérissement des prix des chiffres fort instructifs). L'état économique était alors si rudimentaire que l'agriculture ne pouvait dans une année de mauvaise récolte soutenir la totalité de la population. Les famines se firent sentir encore plus durement dans les régions de l'est que dans celles de l'ouest, où il y avait une vie commerciale et industrielle plus développée.

En présence de ce fléau, les populations firent preuve d'une grande apathie. On dit communément que les volontés sont aujourd'hui moins bien trempées qu'elles ne l'étaient jadis. Il n'est cependant pas douteux qu'elles furent au moyen âge plus faibles qu'elles ne le seraient aujourd'hui pour *lutter* contre les calamités, au moins contre celles d'ordre économique. Les famines provoquaient surtout des actes de violence; on volait sans vergogne et on pillait les boutiques des boulangers.

On combattait la disette de céréales en mangeant de la viande; l'autorité ecclésiastique levait les interdictions concernant le carême et les jours d'abstinence. On mangeait des chevaux, des ânes, des chiens, des chats, des loups, des grenouilles, des serpents et même des animaux morts. On remplaçait le pain de blé ou de seigle par le pain d'avoine; on mêlait de la terre à la farine; on se nourrissait aussi de racines, de plantes, d'herbes et d'écorces d'arbre. Il n'est pas douteux qu'on ait quelquefois (au moins jusqu'au XIe siècle) mangé de la chair humaine. Le fait est attesté par un trop grand nombre de documents pour pouvoir être mis en doute.

Certaines famines ont eu pour conséquence une effrayante mortalité, d'autres ont occasionné des pestes et des épidémies. La plupart ont déterminé des émigrations. Souvent on partait au hasard. Le plus

ordinairement on se réfugiait dans le voisinage des couvents, et surtout dans les villes où résidaient un évêque et un nombreux clergé. On comptait sur sa richesse et sa générosité. M. Curschmann eût pu, au lieu de se borner à quelques lignes, donner ici un chapitre sur la façon dont se pratiquait alors la charité. Il y eut certainement beaucoup de compassion pour les affamés; clercs et laïques nous apparaissent comme pénétrés d'un sentiment de solidarité chrétienne auquel il faut rendre hommage.

Au surplus, le livre même de M. Curschmann permet au lecteur de dégager de son travail beaucoup de réflexions, car l'auteur a eu l'heureuse idée de reproduire dans une seconde partie les principaux passages des annales qui renseignent sur le sujet. On y trouve par exemple le récit de Raoul Glaber concernant la famine de 1032 et celui de Hugues de Flavigny, la description donnée par les *Gesta Trevirorum* d'une famine dans la vallée de la Moselle en 1035, les *Gesta Anselmi Leodicensis* pour la famine de 1043, la Chronique de Saint-Martin de Tournai pour 1095, d'intéressants passages de Galbert de Bruges (pour 1125), de la vie d'Otton de Bamberg par Heribord, de la Chronique de saint Bavon, des Annales de Cambrai, etc.

Georges Blondel.

Epistulae et chartae ad historiam primi belli sacri spectantes, quae supersunt, aevo aequales vel genuinae. Die Kreuzzugsbriefe aus den Jahren 1088-1100. Eine Quellensammlung zur Geschichte des ersten Kreuzzuges, mit Erläuterungen herausgegeben von Dr Heinrich Hagenmeyer. Innsbruck, Wagner, 1901. In-8°.

Les croisades, entreprise collective de l'Europe entière, intéressaient tout le monde occidental; les lettres, publiques ou privées, écrites par les pèlerins, étaient lues avidement, circulaient de mains en mains, et beaucoup d'historiens français ou étrangers ont pris soin de les rapporter in-extenso ou d'en faire entrer la substance dans leurs récits. De ces monuments, la plupart ont péri; Riant en avait jadis dressé un inventaire critique au tome I des *Archives de l'Orient latin;* il avait noté non seulement les épîtres vraies ou fausses dont le texte subsiste, mais encore une foule d'autres que mentionnent les historiens contemporains ou postérieurs; il s'était même donné la peine de recueillir les faux fabriqués plus tard, soit au moyen âge, soit au XVIe siècle, par des rhéteurs, dont le plus connu est Donzellini. Ce travail de Riant était, en somme, complet et muni de l'immense appareil bibliographique et critique qui accompagne toutes les publications de ce célèbre érudit, mais il n'avait pas dressé le texte exact de ces documents, il avait seulement voulu fournir les éléments de cette tâche à ses successeurs.

M. Hagenmeyer, estimant, à juste titre, ces textes aussi précieux que les grandes histoires, dont il a déjà réédité quelques-unes, vient de les réunir, en les accompagnant de tous les éclaircissements et commentaires désirables. Tout compte fait, il n'a admis dans son recueil que vingt-trois lettres, y compris la fameuse épître d'Alexis Comnène à Robert de Flandre; pour chaque lettre, il a recherché et collationné toutes les copies manuscrites, sans négliger les éditions antérieures; enfin, à chaque morceau, il a consacré une dissertation, parfois assez longue et toujours fort intéressante, où il explique dans quelles circonstances il a été écrit, les renseignements qu'on y peut trouver, le degré de créance que mérite l'auteur. En tête, dans une introduction générale, il explique pourquoi il n'a pas recueilli des épîtres rapportées par des auteurs tels que Guillaume de Tyr; il montre très facilement que ces épîtres sont inauthentiques, aussi peu acceptables que les discours dont les historiens antiques émaillaient leurs compositions. Tout cela est excellent et mérite d'être lu. Excellentes également nous ont paru les dissertations consacrées à chaque lettre; mais M. Hagenmeyer rencontrera sans doute des contradicteurs, notamment en ce qui touche la fameuse lettre d'Alexis Comnène. On sait combien de fois elle a été citée par les historiens généraux, qui en concluaient que la croisade avait été déterminée en partie par les demandes de secours de l'empereur grec. Riant, on le sait, en faisait un *excitatorium*, une composition de rhétorique destinée à réchauffer le zèle des chrétiens d'Occident; d'autres, notamment M. G. Paris, estimaient également la pièce fausse, mais la croyaient composée avant la croisade de 1095, et supposaient que, par une méprise singulière, certains chroniqueurs, Robert le Moine, puis Guibert de Nogent, l'avaient transformée en un appel à la guerre sainte. M. Hagenmeyer admet cette dernière partie de la thèse de M. Paris, mais, s'il croit la forme actuelle du morceau non authentique, il suppose que l'auteur inconnu a utilisé le résumé latin d'un chrysobulle adressé par Alexis à Robert de Flandre vers 1088. La thèse paraît séduisante, et le fait de relations entre les deux princes est prouvé d'autre part; mais il faut reconnaître que le rédacteur de cette épître a pris dans ce cas, avec son modèle, de terribles licences, et qu'il a donné des détails de caractère parfois singulier imaginés par lui. Le terrain de la discussion est d'ailleurs, dès maintenant, bien déblayé; Sybel et Riant avaient déjà prouvé que les faits énoncés par ce document ne pouvaient être admis; mais, sur l'origine, la date et le caractère même de l'épître, on pourra longtemps discuter; la théorie de M. Hagenmeyer, à laquelle M. Chalandon s'est rallié dans son ouvrage sur Alexis Comnène, nous paraît d'ailleurs assez admissible.

Les autres parties du volume de M. Hagenmeyer n'appellent que peu de remarques; c'est, sous une forme fragmentaire, toute une histoire de la première croisade. Le texte même des différentes lettres est établi avec ce soin, ce luxe de variantes auxquels l'éditeur des *Gesta* anonymes nous a habitués; il a connu tous les manuscrits de chaque

morceau jusqu'à présent signalés, aussi bien que les anciennes impressions. Enfin, des notes et éclaircissements, on ne peut dire qu'une chose, à savoir que certains les trouveront peut-être trop abondants ; mais, groupés à la fin du volume, ils ne gênent point le lecteur, qui peut les consulter à son loisir. Il fera bien de ne point les négliger ; pour la lettre d'Alexis, notamment, M. Hagenmeyer est arrivé à retrouver une des principales sources littéraires de l'auteur, à savoir la Bible, et il a prouvé que, par endroits, ce morceau était un vrai centon de versets de l'Écriture. Une table chronologique des faits, alphabétique des noms et des matières, enfin un copieux glossaire complètent ce beau volume, indispensable à quiconque s'occupe de l'histoire de la première croisade.

A. Molinier.

Reinhold Röhricht. **Geschichte des ersten Kreuzzuges.** Innsbruck, Verlag der Wagner'schen Universitäts-Buchhandlung, 1901. In-8°, XII-268 pages.

Parmi les érudits modernes, il est peu d'hommes dont la carrière scientifique ait autant d'unité que celle de M. R. Röhricht. Dans la liste déjà longue de ses travaux, dont le premier date de 1868, à peine en relèverait-on deux ou trois, parmi les moindres, qui n'ont pas pour objet l'histoire des croisades. La fermeté vraiment admirable avec laquelle il s'est confiné dans ce domaine, sans presque jamais permettre à son esprit et à sa plume d'errer au dehors, comporte un exemple que feront bien de méditer les chercheurs qui trop volontiers s'attardent aux curiosités du chemin : en moins de trente années, malgré les exigences d'un professorat très absorbant, M. Röhricht a produit toute une série d'œuvres considérables aussi bien par leur valeur intrinsèque que par l'étendue des recherches qu'elles révèlent, instruments de travail indispensables à tous ceux qui s'occupent aujourd'hui de l'histoire des guerres saintes, et construits d'une main si sûre qu'on les utilisera longtemps encore, sans songer à les remplacer.

Dans les trois plus importants de ces travaux, sa *Bibliotheca geographica Palaestinae*, ses *Regesta regni Hierosolymitani* et sa *Geschichte des Königreichs Jerusalem,* tous publiés depuis 1890, il a groupé et mis en œuvre des matériaux accumulés pendant nombre d'années d'incessant labeur. Et ce ne sera pas un des moindres avantages qu'il aura retirés de la persévérance avec laquelle il a suivi sa voie, que d'atteindre ainsi le but qu'il s'était proposé, sans que rien, pour ainsi dire, soit demeuré stérile dans l'effort accompli.

Certains critiques, en rendant compte de l'*Histoire du royaume de Jérusalem,* du même auteur, avaient exprimé le regret que cette histoire ne fût pas précédée d'une introduction racontant la création des établissements latins de Palestine. M. Röhricht a voulu leur donner

satisfaction et c'est de ce désir qu'est née son *Histoire de la première croisade*.

Mais, que M. Röhricht ait eu ou non l'intention de donner à cette œuvre le caractère d'un mémoire introductif à l'*Histoire du royaume de Jérusalem*, ce n'est en tout cas pas sous cet aspect qu'elle s'offre à nous. Elle ne consiste, en effet, ni en une étude rapide des origines et des résultats de la première guerre sainte, ni en un exposé sommaire des événements principaux, ni en un examen des rapports de ces événements entre eux. En fait, c'est un regeste complet de l'expédition, dans lequel tous les faits qui s'y rattachent, même les plus insignifiants en apparence, sont l'objet d'une mention ou tout au moins d'une allusion. Pour enfermer dans un livre qui compte à peine 250 pages d'exposition tout ce que nous savons de la première croisade, M. Röhricht, fidèle à la méthode qui lui est propre, a dépouillé son récit de tous les *impedimenta* qui pouvaient en retarder la marche. Ces *impedimenta* ont été rejetés dans les notes, qui contiennent non seulement de copieuses références aux sources, mais encore la discussion des points mal établis, l'exposé des divergences qui existent, aussi bien entre les écrivains contemporains de la première croisade qu'entre leurs modernes commentateurs sur la signification et la réalité même de certains événements, enfin quelques indications touchant la valeur relative des témoignages sur lesquels repose notre connaissance de l'histoire de la croisade. Encore l'étude critique de ces témoignages a-t-elle été réduite au strict minimum. Quant au récit même de l'expédition, il est à tel point impersonnel que, lorsque la mention d'un de ces faits controversés a dû y être introduite, nous ne savons pas toujours quelle est, à son endroit, l'opinion de l'auteur ni, dans les cas où cette opinion est formulée, les raisons sur lesquelles elle se fonde. Ainsi, par exemple, M. Röhricht n'a pas manqué de prêter attention aux négociations entamées entre les croisés et l'émir El-Afdhal, un des incidents les plus obscurs et les plus curieux de la croisade; mais il n'essaie pas d'en déterminer la portée. Ainsi encore, il semble ne pas douter de l'existence des projets de croisade de Grégoire VII, et certainement ce n'est pas sans de sérieux motifs qu'il se sépare sur ce point de Sybel et de Riant. Mais ces motifs, que nous eussions voulu connaître, ne nous sont pas indiqués. Quand il rapporte l'épreuve du feu subie par Pierre Barthélemy, il reproduit le récit infiniment suspect de Raimond d'Aguilers, sans dire ce qu'il en pense.

En signalant ces particularités, qui surprennent au premier abord dans le concept apparent de l'œuvre, je ne voudrais pas donner au lecteur l'impression que ce concept soit demeuré un peu vague dans l'esprit de l'auteur. Elles peuvent, en somme, s'accorder avec le but que celui-ci s'est proposé, et elles sont en tous cas sans importance pour apprécier l'ensemble du travail.

M. Röhricht, en effet, me semble avoir eu surtout en vue d'établir, pour l'histoire de la première croisade, l'inventaire des faits que l'on

peut tenir pour certains et de ceux que l'on doit regarder comme conjecturaux, sans entrer dans la discussion des circonstances accessoires. Bien entendu, il ne s'agit pas là d'un simple travail d'enregistrement. L'œuvre personnelle de l'auteur est considérable, non seulement parce que ce n'était point chose aisée que d'assujettir l'établissement de cette sorte de régeste aux exigences d'une narration suivie et bien ordonnée, mais aussi parce qu'il était impossible de procéder avec sûreté et méthode sans connaître à fond et les sources originales et, parmi les travaux récents, tous ceux où il y avait quelque chose à apprendre. Or, il n'existe peut-être pas, dans toute l'histoire du haut moyen âge, d'événement sur lequel nous soyons aussi copieusement documentés et dont les relations ou les divers épisodes aient été l'objet d'un aussi grand nombre de monographies. Ce n'a pas été une mince besogne que de mettre en œuvre tous ces matériaux.

Faire ici une critique de détail du livre de M. Röhricht, y rechercher de menues inexactitudes, ou signaler certains points secondaires sur lesquels on pourrait la compléter, serait en méconnaître le vrai mérite, et il me semble préférable d'indiquer pourquoi, à mon avis, cette œuvre, si peu révolutionnaire en apparence, pourra être le point de départ d'études extrêmement fécondes.

La première croisade nous est connue aujourd'hui avec une abondance de détails qui permet d'en suivre presque mois par mois et à certains moments jour par jour les péripéties. Et cependant, lorsqu'il s'agit de lui assigner sa place dans l'histoire politique et sociale de l'Europe, d'en déterminer les antécédents, de dire pourquoi et comment l'Occident s'est mis en branle, d'enchaîner logiquement les principaux événements de l'expédition, il semble qu'aucune conclusion nette ne se dégage des témoignages, si précis en apparence et si nombreux, des narrateurs contemporains. Que l'on interroge à cet égard les œuvres des historiens modernes et l'on constatera qu'il n'en est pas deux, pour ainsi dire, dont les avis soient entièrement concordants. Et si, d'autre part, on essaie d'expliquer par quelqu'une des théories émises l'ensemble des circonstances qui ont entouré et jalonné la marche de l'expédition, il est impossible d'en retenir une qui ne soit pas irrémédiablement condamnée par l'existence de quelque fait dont elle ne peut fournir l'explication.

Le livre de M. Röhricht, et c'est là surtout ce qui lui assurera une place à part entre les autres histoires de la première croisade, nous fait assister à cette faillite de tous les systèmes au moyen desquels on a tenté jusqu'ici de caractériser la genèse et de tracer la physionomie de ce mémorable événement. Car, mettant en présence, d'un côté, les faits dans leur pure objectivité, et, de l'autre, les conclusions générales qu'on a prétendu fonder sur certains d'entre eux, il montre — et cela peut-être sans intention consciente de la part de l'auteur — à quel point ces conclusions sont imparfaites et insuffisamment compréhensives. M. Röhricht, dans la partie de son histoire qui traite des anté-

cédents de la croisade — et c'est celle de tout le livre où sa personnalité se dissimule le moins — a indiqué sinon toutes les causes, du moins une partie des causes, tant accessoires qu'efficientes, que l'on a placées à l'origine des croisades : appels de l'Empire grec menacé en Asie par les Turcs et en Europe par ses voisins de l'ouest et du nord; entraves apportées par les Turcs, maîtres des lieux saints de Palestine, aux pèlerinages qui, dans la seconde moitié du XIIe siècle, étaient devenus un des besoins les plus impérieux de la dévotion chez les chrétiens occidentaux; poussée de l'ascétisme sous l'influence des monastères clunisiens; esprit d'aventure développé, sinon créé, par la publication des premières chansons de gestes; misère générale en Europe, qui portait les populations à chercher ailleurs une existence moins précaire; dangers que faisaient courir aux riverains de la Méditerranée les pirateries sans cesse renouvelées des flottes égyptiennes; intérêts commerciaux. Mais, parmi toutes ces causes, en est-il vraiment une que l'on puisse considérer comme primordiale? Les unes apparaissent comme de simples contingences, les autres sont essentiellement factices ou n'eurent pas un caractère d'urgence tel que leur influence ait été réellement appréciable. Et ce qui, d'ailleurs, doit faire douter que l'une quelconque d'entre elles ou même leur concours ait agi de façon à la fois directe et très efficace, c'est que la guerre sainte ne fut ni demandée ni décidée par les peuples ou leurs conducteurs temporels, et qu'il fallut à la papauté un effort intense et persévérant pour mettre la chrétienté en mouvement. Écrits excitatoires, indulgences d'une forme et d'une étendue inusitées accordées à tous ceux qui partiraient, promesse des récompenses célestes, appât des conquêtes matérielles, fables et fraudes pieuses destinées à échauffer les imaginations, il fallut recourir à tous ces expédients pour secouer l'apathie de la multitude.

M. Röhricht, sans méconnaître, bien entendu, le rôle particulièrement actif du chef de l'Église apostolique, semble plutôt assigner comme point de départ à la croisade les appels adressés par Alexis Comnène aux chefs des nations occidentales. Du côté des documents occidentaux, ces prétendus appels ne nous sont révélés que par deux témoignages qui, peut-être, ne sont pas indépendants l'un de l'autre, le *Hierosolymita* d'Ekkehard et la *Chronique* de Bernold de Saint-Blaise, témoignages desquels on doit conclure aussi que les appels en question passèrent par la cour de Rome avant d'être connus des chrétientés d'Occident. Si l'on m'accorde qu'ils suivirent cette voie, je n'en contesterai pas la réalité; mais ce qui me paraît infiniment peu probable, c'est qu'Urbain II les ait mis en circulation sans en avoir au préalable modifié la teneur et l'esprit; car, répandus sous la forme même que pouvait leur avoir donnée Alexis, ils étaient voués d'avance au plus complet échec, la protection désintéressée de l'Empire grec étant ce dont les Latins se souciaient évidemment le moins.

Le seul spécimen qui nous soit parvenu de ces appels, à savoir la lettre d'Alexis au comte de Flandre, à supposer même qu'il n'ait pas

été forgé de toutes pièces en Occident, n'a pu sortir tel quel de la plume d'Alexis, car, sous l'aspect d'une demande de secours, il constitue en réalité l'incitation la mieux caractérisée à la conquête de Byzance par les Latins. Et, si l'on considère en même temps ce que furent, d'une part, la politique d'Urbain II à l'égard d'Alexis dans la préparation de la croisade, et, d'autre part, les relations des croisés avec cet empereur durant leur séjour sur les terres de l'Empire grec, il sera bien difficile d'admettre que la croisade — et par là j'entends la levée en masse de la chrétienté contre l'Islam — se soit faite en vertu d'un accord réel entre Grecs et Latins, les premiers devant abandonner aux seconds, pour prix du secours qu'ils étaient censés en recevoir, une partie au moins de leurs anciens thèmes de Syrie et de Palestine. En effet, Alexis fut tenu dans l'ignorance la plus complète de ce qui s'organisait en Occident à l'instigation d'Urbain II[1], si bien que, lorsque les croisés se présentèrent aux frontières de son Empire, puis vinrent camper sous les murs de Byzance, il n'en éprouva que stupeur et colère, dans la conviction où il était que la guerre contre l'Infidèle, profanateur des lieux saints, était de la part des Latins un simple prétexte, leur véritable but étant de s'emparer par surprise de Constantinople. Quant aux croisés, dont en vérité ce n'était point là l'intention, mais qui peut-être, sur la foi des écrits répandus chez eux, croyaient trouver dans Byzance un souverain faible et pusillanime dont ils feraient l'instrument de leurs desseins, ce ne fut pas, on le conçoit, sans une vive irritation qu'ils se virent contraints d'en passer par les exigences inattendues de l'empereur grec. Que, dans ces conjonctures, un conflit n'ait pas éclaté, on le dut surtout à l'habileté singulière avec laquelle Alexis tira parti d'une situation infiniment dangereuse; on le dut aussi à la prudence des chefs de la croisade, dont la plupart mirent l'accomplissement de leur mission au-dessus des vaines satisfactions de l'amour-propre.

Il me paraît donc évident que les appels de Byzance au pape, en les supposant même réels, ne furent pas la raison déterminante de l'action pontificale et que leur effet, très problématique d'ailleurs, sur les masses n'eut rien de spontané ni de décisif.

Mais si, renonçant définitivement à résoudre le problème par l'hypothèse de l'appel byzantin, nous devons écarter la seule, parmi les solutions proposées, qui rattachât la croisade, par un lien visible, à un ensemble de faits dont on pouvait la croire issue et qui permît d'expliquer pourquoi ce grand mouvement se produisit précisément à la fin du XIe s., est-ce à dire qu'il faille laisser la question en suspens aussi

1. M. Röhricht tient pour authentique la lettre d'Urbain II à Alexis Comnène, du 25 décembre 1096, par laquelle le pontife aurait informé l'empereur grec de l'arrivée prochaine des croisés. Je ne puis m'expliquer son opinion sur ce point; car, parmi les documents apocryphes relatifs à la première croisade, il n'en est pas de plus manifestement faux que ce prétendu message.

longtemps que des faits nouveaux n'en viendront pas changer la face, ou que l'on doive la résoudre par une conception qui ferait de la croisade une sorte de phénomène de germination inconsciente dont la complexité mystérieuse défierait toute analyse? Nous n'en sommes pas réduits là, je crois, et j'estime qu'il se dégage des faits connus une clarté suffisante pour qu'il soit possible de discerner, au travers de ces seuls faits, la genèse de l'expédition.

La croisade, cela est incontestable, fut l'œuvre du pape qui l'organisa et ne cessa d'en diriger l'exécution, tant par lui-même que par ses légats. Là-dessus, les témoignages concordants abondent. Prétendre en chercher l'origine en dehors des aspirations et des traditions de l'Église romaine, et, d'autre part, ne point mesurer l'importance des intérêts en jeu à la grandeur de l'effort déployé, ou supposer qu'un si vaste dessein fut mis au point sans une longue et patiente élaboration serait asseoir son jugement, sinon sur des impossibilités matérielles, du moins sur d'inquiétantes invraisemblances. Toute explication qui laissera subsister des objections de cette nature manquera de base solide. Et, par un effet opposé, toute explication qui n'aura contre elle aucun de ces illogismes sera presque certainement inattaquable à son point de départ. Or, il est une considération qui, dès le milieu du XIe siècle et antérieurement à toute idée de croisade contre l'Islam, porta vers l'Orient islamique l'attention des pontifes de Rome, qui ne cessa d'occuper leur esprit avec une force grandissante jusqu'au jour où les croisés eurent occupé la Syrie et la Palestine, et dont l'importance était telle pour les chefs de l'Église qu'aucune autre raison ne pouvait leur faire souhaiter avec une ardeur égale la conquête de ces provinces par les chrétiens d'Occident : ce fut, après la consommation du schisme grec par Michel Cérulaire (1054), la nécessité de mettre la main sur les patriarcats d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem et de soustraire les églises dissidentes d'Orient à l'influence de l'Église schismatique. Cette nécessité apparaît déjà en 1054 dans la protestation véhémente de Léon IX contre la prétention du patriarche de Constantinople de soumettre à sa juridiction directe les églises d'Antioche et d'Alexandrie. Elle s'affirme de nouveau et se précise dans les projets de croisade de Grégoire VII. Elle éclaire enfin les actes d'Urbain II dans la préparation et la conduite de la croisade, depuis les premières manifestations de la politique orientale de ce pontife jusqu'aux circonstances dans lesquelles s'établit, sous la haute direction de ses légats, le royaume latin de Jérusalem. Éclose au lendemain de la perpétration du schisme, elle grandit à mesure que devint plus complète la scission des patriarcats orientaux d'avec l'Église romaine et que s'affirma plus ouvertement la volonté des titulaires de ces patriarcats de ne plus reconnaître la primauté du siège de Rome. Et sans doute s'accrut-elle encore des appréhensions que durent provoquer en Occident la main-mise de Byzance sur le protectorat des Lieux-saints et les tentatives répétées et parfois heureuses des empereurs grecs pour reprendre leurs anciennes possessions de

Syrie et de Palestine. Quand, à la fin du XIe siècle, les noms des papes ne furent plus inscrits sur les diptyques des églises de Jérusalem et d'Antioche, elle avait atteint son plus haut degré d'urgence.

Il semblerait assez naturel de supposer qu'à cette idée première s'en soit associée, dès l'origine, une seconde que l'on vit dans la suite passer au premier rang ; à savoir que, pour écarter de l'Église apostolique universelle le péril dont elle était menacée, il fallait atteindre ce péril dans son foyer même, à Constantinople, en y substituant la domination des Latins à celle des Grecs.

Qu'elle fût en germe déjà dans l'esprit de Grégoire VII, lorsqu'en 1074 il parlait de se mettre en personne à la tête d'une armée de 50,000 hommes pour la défense de l'Empire grec, on ne saurait l'affirmer ; mais on peut le supposer, dans la mesure du moins où la connaissance que nous avons du caractère, des instincts, des visées de ce grand pape nous permet de pénétrer sa pensée intime. Ce qui est certain, c'est que vingt ans après on la trouve développée très crûment dans un écrit destiné, sans aucun doute, à stimuler l'enthousiasme populaire en faveur de la croisade, je veux parler de la lettre d'Alexis au comte de Flandre. Et, d'autre part, si l'on reconnaît que l'opinion de la cour de Byzance, touchant les intentions des croisés à l'égard de l'Empire grec, pouvait reposer sur un indice sérieux et non sur de vaines imaginations, et, qu'en fait, à la façon dont s'organisa la croisade, c'est miracle qu'il n'en soit pas sorti un conflit armé entre Grecs et Latins, on sera tenté d'admettre que la cour de Rome envisagea sans déplaisir la possibilité de ce conflit. De là à dire qu'elle voulut le faire naître par le moyen détourné d'une croisade contre l'Infidèle, sans lequel elle n'eût pu soulever les masses, il y a un pas que nous ne devons point franchir. Bien des raisons graves, sinon péremptoires, s'y opposent. Nous ne pourrions les énumérer ici sans étendre démesurément le présent article.

Si les déductions que nous venons d'exposer sont fondées, il n'en résulterait pas moins qu'à l'origine même des croisades, la guerre sainte contre l'Islam ne vint qu'au second rang dans les préoccupations des pontifes romains, et qu'en armant la Chrétienté occidentale contre l'Orient musulman, ces pontifes visèrent en réalité l'Orient schismatique. Et il n'y aurait point là de quoi surprendre; car ils conformaient ainsi leurs sentiments et leurs actes aux intérêts les plus immédiats et à la tradition la plus impérieuse de leur Église, dont l'universalité, constamment alléguée comme la démonstration de sa mission divine, était plus gravement atteinte par le schisme et l'hérésie que par l'existence de nations non gagnées encore à la foi catholique. Au surplus, nous avons à cet égard un témoignage dont il est difficile de récuser la portée, puisqu'il émane de l'homme qui, durant toute la seconde moitié du XIe siècle, fut l'âme de la politique ecclésiastique du Saint-Siège, de Grégoire VII, conseiller de Léon IX et père spirituel d'Urbain II. Sollicité de prêter son appui à l'expédition du comte Ebles de Rouci

contre des territoires occupés par les Maures d'Espagne, Grégoire VII déclarait sans ambages qu'il aimait tout autant laisser ces territoires aux mains des Infidèles que de les voir tomber entre celles de fils insoumis de l'Église.

Léon IX, Grégoire VII, Urbain II doivent être regardés comme les protagonistes de la croisade. Les deux derniers de ces papes, avant de ceindre la tiare, avaient été moines de Cluny. Dans ce foyer de vie ecclésiastique, où la papauté du XIe siècle trouva l'appui le plus sûr et le stimulant le plus actif de ses ambitions, ces deux hommes, de caractère et de mérite si différents, puisèrent une égale ardeur à combattre pour la suprématie de Rome, et sans doute y rencontrèrent-ils ensuite les agents les plus zélés de leur propagande en faveur de la croisade. Un religieux de leur ordre, peut-être obscur, rapportant certains incidents du voyage d'Urbain II en 1095, dit que ce pontife était venu en France « pour l'utilité de la sainte Église universelle. » Conscient ou non de la valeur de cette parole, il a, seul parmi ses contemporains, donné de la croisade la définition qui lui convient.

Ces développements nous ont entraîné un peu loin du livre de M. Röhricht, et je dois m'en excuser auprès du lecteur, qui eût préféré peut-être trouver ici une analyse plus minutieuse de l'ouvrage. Je ne sais pourtant s'il y aurait eu grand profit à suivre l'auteur pas à pas dans son récit et à refaire d'après lui ou à côté de lui cette histoire de la première croisade, dont nul n'avait encore rapporté avec autant de précision les principales péripéties et les menus incidents. Car l'intérêt du livre réside moins, comme je l'ai dit, dans l'assemblage même des faits, tous connus déjà, que dans la méthode d'exposition de l'auteur, méthode toute objective et par conséquent n'appelant guère la discussion.

Il me paraît utile seulement de signaler certains points auxquels M. Röhricht a accordé une attention spéciale, parce qu'il a considéré sans doute, et avec raison, que l'étude en avait été quelque peu négligée par les historiens ses devanciers : tels sont l'histoire si dramatique et si curieuse des croisades des paysans, ces folles équipées des bandes de Gautier Sans-Avoir, de Foucher d'Orléans, du prêtre Gottschalk, de Guillaume le Charpentier, vicomte de Melun, enfin de Pierre l'Ermite lui-même, qui précédèrent le passage général; puis l'histoire de la fondation de la principauté d'Édesse, le récit des marches et contre-marches, des tergiversations et des querelles des croisés entre l'époque de leur installation définitive dans Antioche et celle de leur départ pour Jérusalem; l'élection et le caractère du gouvernement de Godefroy de Bouillon.

Dans une série d'*Appendices,* l'auteur a groupé des renseignements dont il n'avait pu faire état dans le corps même de l'ouvrage. On y trouvera un tableau très complet des principautés musulmanes à l'époque de la première croisade, une étude comparative des relations du discours d'Urbain II à Clermont, que nous ont laissées Robert Le Moine, Foucher

de Chartres et Guibert de Nogent, une énumération des textes relatifs à l'oie prophétique et à la chèvre miraculeuse qui accompagnaient les croisades des paysans; enfin, la reproduction, d'après une version anglaise de Guy Le Strange, d'une description d'Antioche au milieu du XIIe siècle, contenue dans une lettre d'Ibn-Butlan, que nous a conservée le dictionnaire de Yakoût.

J'ajoute, en terminant, que M. Röhricht, dans une délicate pensée, a dédié son livre au savant éminent dont les travaux ont plus que tous autres contribué, en ces dernières années, au progrès des études concernant l'histoire de la première croisade, M. le pasteur Henri Hagenmeyer.

Ch. Kohler.

C. Enlart. **L'Art gothique et la Renaissance en Chypre.** 2 vol. in-8°, avec 34 pl. hors texte et 421 fig. Paris, Leroux, 1899.

M. Enlart continue à suivre la marche victorieuse de l'art français du moyen âge à travers la chrétienté. Après avoir montré, dans un livre complet et définitif, la part qu'eurent les Cisterciens dans l'importation de l'architecture à voûtes d'ogives en Italie[1], après avoir donné, dans divers périodiques, des notes très instructives de ces « missionnaires de l'art français » dans les pays scandinaves, et sur les plus remarquables monuments de style français élevés en Espagne, il a passé aux « pays d'outre-mer, » et, avec une mission du ministère de l'Instruction publique, il a consacré plusieurs mois de rude labeur à l'exploration et au relevé des monuments élevés à Chypre par les Latins, du XIIe au XVIe siècle.

Dans les deux volumes où sont exposés les résultats de ses recherches, M. Enlart a voulu donner tout ce qu'il avait recueilli et appris, c'est-à-dire une statistique monumentale de Chypre au moyen âge, une histoire détaillée de chaque édifice, depuis sa construction jusqu'à nos jours, enfin l'histoire de l'art, étudiée dans le développement des formes et la succession des diverses influences. Peut-être l'ouvrage eût-il gagné en clarté et en relief si l'auteur avait distingué plus nettement les trois parties de son travail, et surtout s'il s'était résigné à les développer moins également. Mais, au lieu de s'attarder à une critique du plan et des procédés d'exposition, il convient de donner un aperçu de la richesse de documents, de faits et d'idées que ce livre ajoute aux connaissances acquises sur l'histoire de l'Orient latin et de l'art français.

Nous voyons passer devant nos yeux la série complète des édifices, intacts ou ruinés, dans les photographies excellentes et les dessins tou-

1. *Origines françaises de l'architecture gothique en Italie.* (*Bibl. des Écoles d'Athènes et de Rome,* fasc. 66.) Paris, Thorin, 1894, in 8°.

jours précis, souvent élégants, que M. Enlart a exécutés lui-même. Ces images forment un long décor historique, sur lequel tous les faits réunis par le comte de Mas Latrie ou relatés dans les chroniques de Philippe de Novare et de Florio Bustron semblent se transformer en tableaux animés. Nous avons là tous les châteaux, Saint-Hilarion, Chérines et Nantara, qu'ont rendus fameux, au temps de Frédéric II, la guerre des « Lombards » et les « Gestes des Chyprois. » Nous avons la plupart des grandes églises qui furent élevées par les prélats français et dotées par les Lusignan, les cathédrales des villes à demi latines et les abbayes perdues en pays grec. De tous ces monuments, M. Enlart établit la filiation artistique avec la précision d'un généalogiste. Le répertoire inépuisable de documents et de souvenirs qu'il s'est formé par de longues excursions dans toutes les provinces françaises lui fournit, pour la moindre moulure, une série de rapprochements, appuyés de croquis, qui justifient point par point toutes ses assertions. La minutie avec laquelle l'auteur a détaillé son analyse ne l'a pas empêché d'indiquer, en quelques traits énergiques, les lignes directrices du développement de l'art qu'il étudiait et la délimitation des périodes. Et, si l'on peut regretter que ces indications essentielles soient restées fragmentaires et n'aient point été condensées en une conclusion plus serrée, on n'aurait qu'à recueillir les propres expressions de M. Enlart pour exposer en quelques lignes l'histoire de l'architecture française en Chypre.

La grande île grecque a ignoré l'art roman qui produisait, sur la côte de Syrie et en Palestine, des monuments bourguignons, comme la façade du Saint-Sépulcre et la mosquée de Beyrouth. On sait, en effet, que Chypre ne fut définitivement conquise par les Latins qu'en 1191. Mais, cinq ans plus tard, elle était déjà le siège d'un second royaume, gouverné, comme le royaume de Jérusalem, par la famille française des Lusignan; et, dès lors, l'invasion des Sarrazins en Syrie, qui limitait les possessions des Latins à quelques milles de la côte, donna une importance extrême à l'île qui devait, jusqu'au XVIe siècle, braver l'effort des infidèles.

Un des premiers monuments élevés à Chypre par les Latins est la cathédrale Sainte-Sophie de Nicosie, dont toute la partie orientale a conservé les dispositions primitives. L'archevêque qui fonda cette église était un Parisien, et l'édifice lui-même présente des détails qui rappellent directement l'Ile-de-France. C'est une construction complète dans le nouveau style adopté en France, avec voûtes d'ogives et arcs-boutants. Déjà l'on remarque dans le chœur de la cathédrale de Nicosie des détails d'architecture champenoise; cette architecture est celle qui régnera à Chypre, presque sans partage, depuis le début du XIIIe siècle jusqu'au milieu du XVIe. Elle y produit ses chefs-d'œuvre dans cette période d'éclatante prospérité qui suivit la prise de Saint-Jean-d'Acre et la ruine des établissements latins en Syrie. Alors, Chypre devint, en pleine mer, le rendez-vous des voies maritimes qui faisaient

communiquer l'Occident et les pays musulmans. Elle se peupla de Vénitiens et de Génois autant que de Français. Mais il est remarquable que les Italiens n'importèrent à Chypre que des peintures. M. Enlart a signalé, dans les églises qu'il décrit, une série fort curieuse de peintures giottesques ou siennoises. Mais l'architecture reste pure de tout mélange; la cathédrale de Famagouste, commencée vers 1300, et les parties les plus récentes de la magnifique abbaye de Lapaïs sont des édifices champenois du travail le plus fin, et dont le prix se double pour l'historien de l'art si l'on pense à la rareté des monuments du XIVe siècle en France. A peine peut-on relever dans la construction et la décoration quelques archaïsmes, et aussi des dispositions inconnues dans le nord, comme les toits en terrasse, disposés sur les voûtes des cathédrales de Nicosie et de Famagouste, et qui montrent avec quelle ingéniosité le maître de l'œuvre a su adapter les modèles qu'il imitait à un climat d'Orient. Dans la seconde moitié du siècle, l'influence de la Champagne fait place à celle du midi de la France, qu'apportent avec eux les marchands de Marseille et de Narbonne, les hauts dignitaires ecclésiastiques et les légats envoyés par les papes d'Avignon. Cette introduction d'un art, qui, en France même, n'est qu'une imitation bâtarde et affaiblie de l'art du nord, fut fatale au développement de l'architecture en Chypre. Nicosie et Famagouste n'ont pas connu les audaces du style « flamboyant. » Au lieu de s'agrandir démesurément dans une forêt de meneaux aux courbes capricieuses, les fenêtres se resserrèrent en maigres lancettes; les voûtes d'ogives et les piliers s'alourdirent; la sculpture prit une raideur géométrique, et, littéralement, l'art français de Chypre fit retour vers le style roman, qui pourtant, au XIIe siècle, n'y avait pu produire aucun édifice.

Cette évolution complète, achevée en deux siècles, prêterait à des réflexions et à des comparaisons que M. Enlart, sans doute, nous donnera quelque jour. Le fait capital qui ressort de son livre, c'est que l'architecture de Chypre, après avoir eu la vie la plus féconde, s'est éteinte brusquement dès qu'elle a été isolée des sources vives du nord. Cette architecture appartient donc tout entière à la France; elle est, comme le dit heureusement M. Enlart, notre « art colonial; » et l'on ne peut qu'applaudir l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'avoir si bien reconnu ce qui fait l'intérêt de ce livre excellent en lui décernant le prix des Antiquités de la France.

E. Bertaux.

J. Roucaute. **Qua ratione et quibus temporibus fines dominii regii in Gabalitano constituti sint (annis MCLXI-MCCCVII).** Thèse. Mende, Privat, 1900. 1 vol., I-114 pages, avec carte.

De bonne heure, le Gévaudan acquit, dans la formation de l'ancienne monarchie, sa physionomie originale. Il l'a longtemps gardée. Sa condition au XVIe siècle dérive de l'organisation reçue aux débuts du XIVe.

Et là est un des liens qui rattachent au livre de M. R. sur la Ligue en Gévaudan sa thèse latine sur les origines du domaine royal gévaudanais. La question, objet de travaux antérieurs, avait déjà été reprise et renouvelée sur plusieurs points par sa publication, en collaboration avec M. Saché, des Lettres inédites de Philippe le Bel relatives à cette région.

Vers la fin du XIIe siècle, le Gévaudan est un fief épiscopal, un de ces fiefs lointains et peu accessibles rattachés d'abord par des relations assez lâches de vassalité à la royauté capétienne (bulle d'or de 1161, par laquelle l'évêque de Mende, Aldebert du Tournel, reconnait la suzeraineté de Louis VII). Mais les Capétiens ont bientôt sur le pays une prise plus effective ; les résultats de la guerre albigeoise leur donnent l'héritage de puissants vassaux du comte-évêque. Saint Louis, comme Louis VIII, suzerain du fief éminent, se trouva par là relever de son propre vassal. La puissance étant déjà de leur côté, la situation fut vite réglée par le fameux paréage de 1307, arrêté entre Philippe le Bel et Guillaume II Durant, le neveu du *Speculator*. L'acte aboutit à la distinction de trois domaines : celui du prélat ; celui du roi, chacun exerçant sa justice chez lui au moyen de ses officiers particuliers; et une terre commune, *Terra communionis, seu pariagii Gabalitani,* où les causes sont jugées et les droits perçus par des juges que nomment de concert le roi et l'évêque et qui agissent en leur nom collectif. Les paréages sont loin d'être rares dans l'ancienne France ; mais cette communauté est singulière et là est un des traits originaux du Gévaudan.

M. R. s'est attaché à la constitution et à la détermination du domaine royal depuis les origines jusqu'en 1307. Sur les documents (procédures et enquêtes entre le roi et l'évêque, inventaires des *proprietates* royales, analyses de la *Feuda Gabalorum,* retrouvés dans les Archives nationales et les archives de la Lozère) il suit l'histoire de chacune des acquisitions faites par la couronne jusqu'à l'acte célèbre du paréage de 1307 : vicomté de Grèzes ou de Gévaudan avec Marvéjols et bailie de Saint-Étienne — vallée française avec Saint-Germain de Calberte, domaine qui diminua plus tard, par aliénations ou engagements, à partir du milieu du XIVe siècle, mais qui avait fortement établi dans la région l'autorité monarchique bien avant l'époque où se fonde l'unité nationale.

M. R. en étudie l'accroissement progressif sous saint Louis, en marque les traits essentiels, en signale l'influence sur les rapports de la royauté avec le prélat de Mende et la noblesse régionale (p. 35-41), en détermine les limites, point que rendaient particulièrement délicat les conditions du paréage de 1307 et le partage de leurs attributions respectives entre l'évêque et le roi (p. 42-68).

Une table des noms de lieux et une carte de ce territoire, où les identifications sont d'une remarquable sûreté, comprenant le détail des *villae* et des *mansi,* achèvent de donner à ce travail à la fois un caractère de précision scientifique et d'utilité pratique.

P. Gachon

Dr Paul Fredericq. **Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae.** Verzameling van stukken betreffende de pauselijke en bisschoppelijke Inquisitie in de Nederlanden; vijfde deel, tijdvak der Hervorming in de zestiende eeuw, eerste vervolg (24 september 1525-31 december 1528). Gent, J. Vuylsteke; 'S Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1903. In-8°, XLVIII-485 pages.

On ne s'étonnera point sans doute qu'à propos de ce tome nouveau du *Corpus*, inauguré par M. Fredericq il y a douze ou treize ans, nous nous permettions de nous borner à une simple annonce. Ce tome est en effet déjà le quatrième qui ait paru. La composition en est identique à celle des tomes qui l'ont précédé. C'est toujours la même distribution des matières qui y figurent, le même appareil critique, imaginé pour en rendre l'usage aussi facile et aussi profitable que possible, l'observation fidèle enfin d'un plan, dont nous-même, dans cette Revue, avons eu l'occasion à plusieurs reprises de signaler les combinaisons excellentes. Il faut ajouter que c'est encore aux sources, de provenance très variée, qui avaient fourni le contenu des trois premiers volumes, qu'ont été empruntés les textes appelés à former celui-ci. Il va sans dire également que l'auteur, ayant mis dans cette œuvre tout le soin scrupuleux, toute la connaissance profonde de l'histoire des Pays-Bas, dont il a depuis longtemps donné tant de preuves, n'en retire pas moins d'honneur que de tous ses travaux précédents. Au surplus, et indépendamment de ces considérations, la nature seule des documents rapprochés par lui cette fois, l'époque à laquelle ils se rapportent, les faits dont ils sont le témoignage expressif et vivant suffiraient pour assurer à un ensemble de ce genre la valeur la plus incontestable. Comme dans le tome immédiatement antérieur, c'est encore de la Réforme qu'il s'agit ici, et dans une contrée que l'activité intense de sa vie spirituelle, politique et sociale durant le moyen âge devait rendre plus sensible peut-être qu'aucune autre à l'entraînement d'une révolution pareille, qui devait en fait, dans les péripéties tragiques où cette révolution la jeta, trouver la loi immuable de ses destinées modernes.

Charles Molinier.

Antonio Agostini. **Pietro Carnesecchi e il movimento Valdesiano.** Florence, Bernardo Seeber, 1899. In-8°, 353 pages.

Quoiqu'elle n'ait pas laissé de traces durables en Italie, la Réforme y a fait son apparition au XVIe siècle; plusieurs esprits se sont laissé gagner par les doctrines luthériennes sur la justification par la foi, la libre interprétation des Écritures, l'Eucharistie et la hiérarchie ecclé-

siastique. Ce courant d'idées mérite d'être étudié et l'on doit savoir gré aux érudits qui, comme M. Agostini, travaillent à le mettre en lumière. Toutefois, ces sujets sont encore brûlants, et c'est l'esprit dégagé de toute idée préconçue qu'il faut les aborder si on veut faire œuvre, non de parti, mais de science.

M. Agostini vient de consacrer un volume à l'un des représentants les plus illustres de ce mouvement religieux, Pierre Carnesecchi. Il l'a fait avec conscience, mettant à contribution les archives des Médicis à Florence, les procès-verbaux du Saint-Office, les archives de Venise. Avec lui, nous suivons Carnesecchi dans les péripéties de sa vie tourmentée depuis son séjour à Naples auprès de Valdès, l'inspirateur des réformateurs italiens, jusqu'à l'échafaud du pont Saint-Ange où il devait périr sous la hache, après avoir joui de la faveur pontificale sous Clément VII et avoir reçu l'accueil le plus flatteur à la cour française de Henri II et de Catherine de Médicis.

Dans des tableaux pleins de vie, l'auteur nous retrace la physionomie de Valdès, de son entourage et des réunions de théologiens, de philosophes et de lettrés que présidait à Viterbe l'illustre cardinal Pole; il évoque les figures si originales de Morone, de Vittoria Colonna qui auraient voulu, tout en conservant l'unité de l'Église sous la suprématie pontificale, rajeunir l'enseignement théologique et réformer la discipline; et, en face d'eux, les sévères figures des défenseurs de l'orthodoxie, Paul IV et Pie V.

L'auteur a voulu faire œuvre de science, il le déclare dans sa Préface, et certains passages de son livre nous prouvent la sincérité de ses efforts : parlant, par exemple, des rigueurs du Saint-Office, il ne manque pas de rappeler avec raison que les papes n'avaient pas le monopole de l'intolérance et qu'elle était au moins aussi violente dans la république protestante de Calvin, dans les états luthériens du Nord et dans la monarchie anglicane d'Élisabeth. Malgré ces efforts, est-il arrivé à la stricte impartialité? Impartialité n'est pas impassibilité, et l'on comprend fort bien que les cruautés de l'Inquisition romaine lui aient inspiré des réflexions sévères; mais n'a-t-il pas porté dans son livre des jugements incomplets ou faussés par suite d'opinions préconçues?

Il nous semble qu'il en est ainsi lorsque, à plusieurs reprises et en particulier dans la conclusion de son livre, il veut expliquer l'échec du protestantisme en Italie : il touche à peine à la raison principale de ce fait pour insister sur des explications accessoires et d'ordre tout à fait secondaire. Si l'Italie n'a pas accueilli avec faveur les doctrines luthériennes, c'est qu'elle avait intérêt, dit M. Agostini, à garder l'institution du souverain pontificat avec l'éclat tout particulier qu'elle donnait au peuple italien, avec les richesses que faisaient affluer à Rome les indulgences, les jubilés et la fiscalité de l'Église. Mais, alors, comment se fait-il que cette même raison n'ait pu empêcher ni les révoltes presque continuelles de la Rome du moyen âge contre ses papes qu'elle envoyait si souvent en exil, ni les événements plus proches de nous

qui ont enlevé au Saint-Siège la plupart de ses avantages matériels? Non, cette explication est insuffisante; la vraie raison ne doit-elle pas être plutôt cherchée dans le caractère mystique à l'excès et particulièrement antipathique à l'esprit italien du dogme farouche de la justification par la foi avec son complément naturel, le dogme de la prédestination. Si la Réforme n'a pas réussi dans l'Italie du XVIe siècle, n'est-ce pas pour la même raison qui a fait échouer le jansénisme dans la France du XVIIe? L'auteur, d'ailleurs, le reconnaît (p. 98); mais il ne donne pas à cette explication toute l'importance qu'elle mérite.

N'est-ce pas aussi une idée préconçue qui lui fait juger si sévèrement la religion des Italiens du XVe siècle? Sans doute, elle prenait dans l'âme de beaucoup de personnes un caractère trop matériel et trop formaliste et, à ce propos, la description qu'en fait M. Agostini est exacte; mais elle est en même temps incomplète. Il n'a pas mentionné l'action considérable que les mystiques ont exercée sur les foules. Enseignaient-ils une religion matérielle, saint Bernardin de Sienne, Jacques de la Marche, Bernardin de Feltre, Savonarole et tant d'autres prédicateurs qui attiraient des villes entières à leurs prédications en plein air et les convertissaient non seulement à l'observance des rites, mais surtout à la pratique de la morale et de la charité chrétiennes? Quelque importante que soit l'œuvre de Machiavel, elle ne suffit pas, comme semble le croire l'auteur, pour nous donner le secret de l'âme italienne du XVe siècle. Malgré ces réserves, le livre de M. Agostini devra être consulté par ceux qui voudront étudier le mouvement des idées religieuses dans l'Italie du XVIe siècle.

J. Guiraud.

Siège du fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'île de Ré. Relation historique publiée en latin au XVIIe siècle par Jacques Isnard, traduction française de 1879 par le Dr Atgier. 2e éd., illustrée, revue et corrigée. La Rochelle, librairie Foucher, rue du Palais.

Jacques Isnard, avocat au Parlement de Paris et historiographe de Louis XIII, auteur de cette relation latine, a publié un poème latin sur le départ d'Henriette de France en Angleterre, un recueil de poésies latines sur la reddition de la Rochelle, une élégie latine sur la mort de Louis XIII, et cependant il ne figure pas dans les biographes de la Provence, son pays d'origine.

Sa relation latine du siège du fort Saint-Martin fut écrite, au jour le jour, en 1627, et terminée en même temps que le siège. L'année suivante, une traduction française anonyme parut, qui fut attribuée à Michel de Marillac, garde des sceaux, mais qui est fort défectueuse par l'obscurité du style. La relation latine d'Isnard parut avec un grand luxe d'eaux-fortes et de décorations littéraires, dédicaces, poésies au roi

ou à son ministre, mais elle parut après la traduction française. Le colonel anglais H. de Cherbury attaqua violemment, non Marillac, mais Isnard; il savait donc bien que Marillac n'était que le traducteur et Isnard l'historien original. Les illustrations ont retardé la publication. Le Dr Atgier a ajouté à sa traduction une division en chapitres pour la rendre plus aisée à consulter. Il se propose de publier plus tard la traduction de la relation anglaise de H. de Cherbury, cousin de Buckingham. On ne saurait trop le remercier et le féliciter pour cette contribution si précieuse à notre histoire nationale.

M. DE RICHEMOND.

Michel HUISMAN. **La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI. La Compagnie d'Ostende.** Étude historique de politique commerciale et coloniale. Bruxelles, Lamertin; Paris, Picard, 1902. In-8°, XII-556 pages, un index.

La Compagnie d'Ostende, ou plus exactement « la Compagnie impériale et royale établie dans les Pays-Bas autrichiens, » n'avait pas, jusqu'à présent, suffisamment attiré l'attention des historiens. Comme elle a figuré, à titre d'appoint, dans toutes les négociations européennes entre le traité d'Utrecht et la guerre de Succession d'Autriche, comme elle a contribué à déterminer le groupement des alliances, les historiens de la diplomatie, MM. Baudrillart, Edw. Armstrong, Syveton, R. Villa, n'ont pu se dispenser de parler d'elle; mais ils l'ont traitée comme un épisode, comme un objet secondaire de la politique européenne, parfois comme un caprice somptueux de l'empereur Charles VI. On ne l'a pas étudiée pour elle-même, et bien des gens en sont restés, sur son compte, à ces mots de Carlyle : « Elle ne fut qu'une simple compagnie *de papier;* elle n'expédia jamais un navire; elle ne produisit que des pièces diplomatiques et eut l'honneur d'avoir été. »

Le gros et estimable travail de M. Michel Huisman est un victorieux démenti à ces lignes dédaigneuses. Pour en établir les bases, il a été fouiller à Vienne les recueils des dépêches adressées de 1715 à 1740 par les gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs des Pays-Bas au gouvernement impérial, à Paris le fonds *Pays-Bas* des Affaires étrangères, les archives de la Haye et de Berlin, celles de Bruxelles et d'Anvers. (On s'étonnera de ne pas voir figurer dans cette énumération les archives londoniennes, qui eussent fourni à l'auteur des documents sur les rapports entre l'*East India Company* et la Compagnie flamande.) A l'inédit se sont ajoutés les recueils imprimés, si nombreux déjà pour cette période, le Du Mont, le *Recueil* de Rousset, les actes du congrès de Soissons, etc.

Nous louerons, en premier lieu, l'auteur du plan qu'il a adopté. Il avait d'abord songé à étudier d'une part les faits politiques, de l'autre les faits économiques. Il s'est vite rendu compte que ces deux séries d'événements formaient un tout indissoluble et que le seul moyen de

faire comprendre leurs relations réciproques était de les grouper dans un ordre strictement chronologique.

Il faut le louer encore de n'avoir pas limité son travail à la trop brève existence de la Compagnie d'Ostende : novembre 1722-février 1732, mais d'avoir étudié vraiment les origines (en remontant même jusqu'au traité de Munster) et l'agonie de la malheureuse Compagnie. Ce n'était peut-être pas assez pour justifier le titre général du livre : *la Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI*, car il n'y est question du commerce intérieur que dans ses rapports avec le trafic d'Extrême-Orient et du commerce international par terre qu'à propos de la Hollande.

M. H. cherche avec raison les origines de la Compagnie dans la situation économique faite aux Pays-Bas méridionaux par le traité hispano-hollandais de Munster; la fermeture de l'Escaut ruine Anvers, tandis que les sujets flamands du roi catholique sont exclus, par la volonté de leur maître, du commerce des Indes espagnoles. Entre la France et les Provinces-Unies, qui gardent jalousement leurs frontières, soumis à une métropole qui s'accorde avec l'ennemi pour lui fermer les mers, ce petit peuple industrieux étouffe; il n'a d'autre ressource que d'envoyer aux Indes, moyennant des licences particulières chèrement achetées, quelques rares *vaisseaux de registre*. En 1698, les Belges obtiennent de Charles II l'érection d'une première Compagnie des Indes qui aura pour siège, non pas Anvers bloqué, mais Ostende. Les États généraux font échouer cette tentative, et, après la guerre de Succession d'Espagne, ils imposent au nouveau gouvernement, par les traités de la Barrière, le maintien des stipulations de Munster. Ils sont soutenus en cela par l'Angleterre; et dès lors va se nouer une coalition des puissances maritimes, bientôt fortifiée par l'accession de la France, pour écraser dans l'œuf toute velléité d'expansion commerciale et coloniale de la Belgique.

Et cependant l'activité flamande et brabançonne se tournait vers les Indes. Aidés par des aventuriers français (Malouins), anglais, etc., les Belges font quelques essais, et, munis de passeports particuliers, partent pour la côte occidentale d'Afrique, pour la côte de Coromandel, où ils créent la factorerie de Cabelon. Mais ils sont plus d'une fois les victimes de la brutalité des marins hollandais et anglais, et, loin de les défendre, le lieutenant général marquis de Prié semble mettre son incapacité malhonnête au service des jalousies mesquines des puissances maritimes. Il fait tout pour empêcher ses administrés de constituer une compagnie de commerce et d'obtenir pour cette compagnie un *octroi* de l'empereur.

Elle se crée, cependant, au lendemain de l'ébranlement universel produit dans les conceptions économiques par le triomphe et la chute du système, les *bubbles* de la *South sea Company* et leurs nombreux succédanés. Instruite par l'expérience de ses rivales, la Compagnie d'Ostende adopte une organisation très supérieure à celle des autres compagnies

des Indes; elle est la première qui, au lieu de distribuer tous ses bénéfices en dividendes, ait eu la prudence de se constituer un fonds de réserve.

Ses débuts à Cabelon et surtout au Bengale (Bankibazar) sont assez malheureux. L'inexpérience des premiers agents, qui ne connaissaient rien des affaires indiennes, leurs maladresses, leurs intrigues envieuses des autres compagnies (surtout de la hollandaise), qui intriguent auprès des nababs (et au besoin les paient) pour amener l'expulsion de la *nation allemande,* tout cela n'empêche pas la Compagnie de retirer, au point de vue purement commercial, d'assez jolis profits de son entreprise. Mais c'est surtout à Canton qu'elle obtient un succès éclatant. Le port d'Ostende, chargé de la distribution des denrées de l'Inde, en liaison étroite avec la grande place financière d'Anvers, prend assez d'importance pour inquiéter Amsterdam, creuse des bassins, construit des vaisseaux. On regrettera que M. H. ne nous ait pas donné, au moyen des documents qu'il a trouvés dans les archives communales d'Ostende, un tableau plus complet et plus vivant de l'activité du port pendant cette période[1]. Il y avait là matière à quelques pages intéressantes.

Donc l'affaire était bonne. Malheureusement pour elle, l'existence de la Compagnie soulevait une question de droit public européen. M. H. nous a donné un excellent chapitre sur la pluie de pamphlets occasionnée par cette controverse. On y vit les compatriotes de Grotius faisant passer les intérêts avant les principes; on y vit Barbeyrac, l'élève de Pufendorf, battre en brèche le dogme de la liberté des mers, défendu par les porte-parole de l'empereur et des Ostendais, les Du Mont et les Pattyn.

C'est au nom du traité de Munster que les Hollandais prétendaient étrangler Ostende. Par une interprétation, pour le moins hardie, des clauses du traité, ils prétendaient transformer l'édit, par lequel Philippe IV avait réservé le commerce des Indes à ses sujets espagnols, en une obligation de droit international et intimaient à Charles VI, en termes à peine diplomatiques, l'ordre de révoquer l'*octroi* concédé aux marchands d'Ostende. Ils permettaient bien à ses sujets allemands ou italiens de commercer aux Indes, pourvu que leur port d'attache fût situé dans la Méditerranée, à Trieste, par exemple; ils n'en voulaient qu'à la Belgique.

Par l'étude de cette controverse juridico-économique, on peut dire que M. H. a complètement renouvelé l'histoire de la ligue de Vienne, de la contre-ligue de Venise, du congrès de Soissons, des préliminaires de Paris et du traité de Séville. Où les historiens voyaient trop exclusivement des compétitions dynastiques, des luttes pour l'équilibre et les fringales italiennes d'Élisabeth Farnèse, il montre qu'il y avait autre chose : la guerre à mort d'Amsterdam (et de Londres) contre Ostende. La France

1. Quelques mots, notamment p. 330, mais insuffisants.

n'a été, dans ces circonstances, que le servile instrument des puissances maritimes. Dubois (et c'est un point sur lequel le P. Bliard a passé bien légèrement) n'avait pas voulu profiter de la querelle suscitée par la Compagnie pour « grouper contre l'Angleterre toutes les nations que sa suprématie commerciale inquiétait[1]; » il promit, au contraire, d'engager l'empereur à révoquer son *octroi;* il ne s'acquitta, d'ailleurs, de cette promesse qu'avec une certaine modération. Fleury, lui, fut le *moyenneur* de la suppression de la Compagnie; on se servit de l'astucieux vieillard pour endormir et duper l'empereur et les Flamands.

Ce qui amena la ruine de la Compagnie, c'est précisément que son sort se trouva lié à celui de tous les problèmes européens. Elle fut la rançon dont Charles VI, à Paris et à Séville, paya l'illusoire reconnaissance de la Pragmatique. Il n'avait jamais soutenu avec fermeté, ni même avec dignité, les efforts de ses sujets brabançons et flamands; il sacrifia leur création à son rêve[2].

Le plus curieux, c'est que la Compagnie ne mourut pas tout de suite. Sous couleur de liquidation, elle continua à faire du commerce sous pavillons impérial, polonais, prussien, et à distribuer des dividendes. Le récit de M. H. manque un peu de clarté en ce qui concerne cette dernière période de l'activité des Ostendais (p. 514), et c'est ici que les archives de l'*East India Company* auraient pu, j'imagine, lui être d'un précieux secours. Cette Compagnie a vivement reproché aux Ostendais d'être des *interlopers,* de soutenir les *interlopers* anglais; ces accusations valaient d'être examinées.

Les dernières tentatives d'expansion commerciale de la Belgique furent étouffées au congrès d'Anvers de 1737-1738. Les puissances maritimes se servirent du traité de la Barrière pour refuser aux Pays-Bas la réciprocité commerciale, pour les traiter comme les peuples européens traitaient alors leurs colonies : un débouché qui doit absorber et non produire. « Après avoir sacrifié la Compagnie d'Ostende et privé les Belges du droit naturel de fonder « une plus grande Belgique, » Charles VI abandonnait, sans résistance, leur commerce intérieur à la merci des voisins. »

On n'a pas tous les jours l'occasion de lire un travail aussi solide et aussi instructif que celui de M. H. L'histoire commerciale, l'histoire financière, l'histoire diplomatique, l'histoire du droit public y trouvent également leur compte. Nous avons adressé à l'auteur quelques critiques[3], mais son livre est certainement la meilleure monographie qui existe d'une des anciennes compagnies de commerce et de colonisation.

Henri Hauser.

1. Huisman, p. 232.

2. Voy., p. 485, la « chanson sur l'abolition de la Compagnie d'Ostende, 1732. » Les Flamands comprirent très bien la politique de leur souverain.

3. Il est regrettable que le livre soit écrit en un français des plus incorrects.

Les campagnes du maréchal de Saxe. Première partie : *l'Armée au printemps de 1744*, par J. Colin, capitaine d'artillerie breveté. 1 vol. in-8°, 347 pages.

Louis XV et les Jacobites (*le Projet de débarquement en Angleterre de 1743-1744*), par le même officier. 1 vol. in-8°, 287 pages.

Si nous réunissons ces deux ouvrages dans la même notice, ce n'est pas seulement parce qu'ils sont du même auteur, parce qu'ils ont paru tous les deux chez l'éditeur militaire, R. Chapelot, et parce qu'ils font partie l'un et l'autre de la collection des monographies, en général excellentes, publiées sous la direction de la Section historique de l'état-major de l'armée au ministère de la Guerre. C'est surtout parce qu'un lien très étroit les unit.

Étudiant les *Campagnes du maréchal de Saxe*, le capitaine J. Colin eut à s'occuper du projet de débarquement dont la direction fut confiée à ce grand homme de guerre. Et les documents qu'il rassembla ainsi lui permirent de composer son *Louis XV et les Jacobites*, qui constitue un hors-d'œuvre de son ouvrage d'ensemble, puisqu'il y est parlé non d'une opération effectuée, mais de l'avortement d'une opération conçue plutôt même que préparée. A la vérité, l'auteur s'attache à montrer, contrairement à l'affirmation de certains historiens, que la cour de Versailles a été favorable à l'idée d'une descente en Angleterre et à une restauration jacobite et qu'elle n'avait rien négligé pour en assurer la réussite, qu'elle était décidée à aller jusqu'au bout. Peut-être trouvera-t-on, en dépit même des preuves accumulées et, d'ailleurs, présentées avec talent, que l'auteur n'a pas tout à fait raison, sans avoir tort, du reste. On voulait, tout en ne voulant pas. On désirait de bon cœur la restauration de Jacques III par Charles-Édouard; mais on n'avait sans doute qu'une confiance médiocre (et cette suspicion était justifiée) dans la valeur des agents de la conspiration. De là, probablement, cet état d'esprit en quelque sorte contradictoire qu'on relève d'un bout à l'autre de cet exposé.

Le volume intitulé *Campagnes du maréchal de Saxe* porte, comme titre courant, jusqu'à la page 191, et devrait porter jusqu'au bout, son sous-titre : « L'armée au printemps de 1744. » En effet, avant de nous montrer le fonctionnement de l'outil dont les hommes de guerre de cette époque avaient à se servir, l'auteur a cru nécessaire de nous faire connaître cet outil. On ne peut que l'en louer. L'exécution répond à la conception. Sans être précisément pittoresque et vivante, cette description de l'organisme militaire est nette, bien ordonnée, claire, intéressante. Peut-être même nous présente-t-on les choses avec une précision qu'elles ne comportaient pas. Habitués que nous sommes à la réglementation et à l'uniformité, nous ne savons pas trop faire abstraction de nos idées, et, méconnaissant le laisser-aller, la fantaisie, l'irrégularité et le décousu des institutions ou des mœurs d'il y a un siècle et demi, nous sommes portés à leur donner une apparence d'unité que

n'avaient ni les unes ni les autres. Une figure schématique peut convenir lorsqu'il s'agit de mettre sous les yeux du lecteur des règles fixes et invariables. Mais la rigidité de la géométrie ne saurait s'appliquer à un régime mal défini, comme celui sous lequel vivait l'armée en 1744. D'un corps à l'autre, d'une région à l'autre, on eût pu relever des différences considérables, et, en nous dessinant un type moyen, on ne nous donne pas une image absolument exacte de la réalité. J'ai déjà eu l'occasion de formuler cette remarque, que les narrations de batailles, qu'on trouve dans les histoires, décomposent l'action en périodes tranchées, alors que l'action a dû être le plus souvent confuse et enchevêtrée. Mais une nécessité didactique oblige à faire subir aux faits une certaine déformation, qui est commode pour en faciliter l'étude.

Le capitaine J. Colin a exécuté ce travail avec adresse et conscience. Il nous a donné, à l'appui de ses affirmations, des documents inédits et des textes intéressants qu'il a choisis avec discernement et mis en œuvre d'une façon aussi discrète qu'heureuse.

Peut-être les gens qui ne sont pas du métier auront-ils quelque peine à comprendre certaines explications, qui paraîtront fort claires aux militaires. Peut-être aussi trouvera-t-on qu'il eût été bon de présenter au lecteur les auteurs des différents documents cités, afin de le mettre en état de juger de la valeur à leur attribuer. Peut-être, enfin, regrettera-t-on l'innovation qui consiste à mettre en petit texte toutes les citations, dans le corps même d'un alinéa, règle contraire à tous les usages typographiques et à laquelle, d'ailleurs, il est dérogé page 209.

Mais, en fin de compte, ce premier volume est très bon, et il donne le vif désir de connaître les suivants, lesquels doivent former cinq parties consacrées respectivement aux campagnes successives de 1744, 1745, 1746, 1747 et 1748.

Commandant Émile Manceau.

Supplément au Lake Saint-Louis, etc., d'après beaucoup de documents inédits, par Désiré Girouard, juge de la Cour suprême du Canada. — Montréal, Poirier, Bressette et Cie, 1900. 1 vol. gr. in-8°, 140 pages.

The Fight with France for North America, by A. G. Bradley. Westminster, A. Constable, 1900. 1 vol. in-8°, xv-400 pages.

Canada under British Rule, 1760-1900, by Sir John G. Bourinot. Cambridge, University Press. 1 vol. in-12, xii-346 pages. (Cambridge Historical Series.)

I. M. Girouard avait publié, en 1893, un important ouvrage anglais, traduit plus tard en français par son fils, sur le lac Saint-Louis. Les nouveaux documents apportés chaque année aux archives d'Ottawa, qui se remplissent de copies faites dans les dépôts d'Europe, lui ont

offert l'occasion de développer, par manière d'appendice, quelques passages discutés ou discutables de son travail. Et le lecteur qui s'intéresse aux détails, souvent infiniment petits, de l'histoire canadienne, y trouvera une suffisante récolte de menus faits. Nous ne relevons ici que les principaux de ces « chapitres, » nom qui d'ailleurs ne convient guère à des études détachées : *Cavelier de la Salle, l'Expédition du marquis de Denonville, le Massacre de La Chine, l'Agriculture au XVIIe siècle, les Jésuites ont-ils trafiqué au Canada ?*

L'acte de traitrise commis, en 1687, par le marquis de Denonville, qui, ayant invité les Iroquois à un grand festin, les fit arrêter, jeter aux fers, puis expédier en France pour servir sur les galères du roi, a-t-il eu l'approbation ou la connivence du gouvernement ? Il semble bien que la cour de Versailles, sans avoir communication complète des projets du gouverneur, les connaissait cependant assez pour savoir ce qui devait arriver. Elle ne s'inquiétait en somme que d'une chose, anéantir les Iroquois comme ennemis dangereux. Les scrupules n'étaient pas habituels à Louis XIV ni à ses conseillers pour arriver à leurs fins, non plus que pour recruter l'équipage de leurs galères. Pourtant, il semble que l'on eut quelque honte de cette trahison, puisque, deux ans après, en 1689, on renvoya dans leur pays une vingtaine d'Iroquois, les seuls qui aient survécu à cette rude épreuve[1].

La fourberie de Denonville et de la France eut pour résultat une effroyable guerre de dix ans, dont l'épisode le plus terrible fut le massacre de La Chine, où les Iroquois, entre autres supplices infligés aux femmes, « excogitèrent » de nouveau cette « mort diabolique » inventée par les Gueux de Hollande et que met en gravure le *Theatrum Crudelitatis Hereticorum ;* ils en firent « crever » plusieurs « avec de la poudre. » M. G. s'est fait envoyer de Paris le fac-similé peu lisible d'une liste des victimes qu'il a pu identifier, grâce à sa parfaite connaissance des lieux et des personnes.

L'étude sur l'agriculture canadienne au XVIIe siècle nous la montre au total assez active. Il est toujours un peu difficile de discuter la prospérité du Canada sous le régime français. Lorsque les Canadiens veulent justifier leur ralliement et leur attachement à l'Angleterre, ils insistent sur la négligence de la monarchie française à leur égard et ne parlent que de leur misère précédente. S'ils désirent vanter le développement du pays, mettre en évidence leurs qualités naturelles et réfuter l'injuste dédain que semblaient leur témoigner autrefois les officiers venus de France, la note change, et les inévitables citations

1. Pierre Clément, dans sa *Police sous Louis XIV,* cite précisément l'affaire Denonville comme un exemple de la façon dont on renouvelait le personnel des galères (p. 238-39). — Il convient de rappeler ici que les procédés du Grand Roi ne sont pas absolument inconnus de nos démocraties. Aux États-Unis, où les entrepreneurs de travaux publics emploient des chiourmes de galériens, certains jurys des États sudists condamnent volontiers les accusés aux travaux publics, même pour des fautes insignifiantes, afin d'avoir toujours une réserve de main-d'œuvre qui ne coûte rien.

du voyageur suédois, Kalm, leur donnent une matière inépuisable de félicitations. La vérité, comme toujours, est entre ces deux extrêmes. Les chiffres exacts que publie M. G. ont ici leur utilité.

La question de savoir si les Jésuites ont fait la traite pour leur compte personnel a fait couler beaucoup d'encre canadienne. « Cette question, qui, sous le régime français, avait une importance politique, a divisé et divise encore les historiens » (p. 95). L'auteur, quoique élève des Sulpiciens et peu porté en faveur de la célèbre Compagnie, conclut par la négative. Il est certain que les Jésuites n'avaient pas une grosse fortune au Canada lorsque vint leur suppression[1]. Ils avaient lutté de leur mieux contre la vente de l'eau-de-vie, qui décimait les sauvages, et qui était la principale monnaie de traite. Même, en 1705, ils incendièrent leur importante mission de Michillimakinac pour la transporter hors du contact pernicieux des coureurs de bois. Leur attitude contraste heureusement avec celle des honnêtes traitants américains, cent ans plus tard, qui, après avoir répandu des flots d'eau-de-vie parmi les sauvages, s'enfermaient prudemment dans leur fort et regardaient, avec le calme d'une pieuse conscience, les Indiens ivres s'égorger, quittes à se plaindre ensuite que ces orgies sanglantes troublassent parfois leur sommeil[2]. Dans la colonisation du Nord-Amérique, les Jésuites avaient choisi la meilleure part; ce n'est point leur faute si leurs efforts ont échoué[3].

II. L'histoire générale du Canada n'est, paraît-il, guère plus connue du grand public en Angleterre qu'elle ne l'est en France. « L'écolier sait, ou du moins est censé savoir — en quoi probablement on se trompe fort — les détails de la rencontre sur les plaines d'Abraham; mais j'ose dire qu'il y a des milliers de professeurs qui n'ont jamais entendu parler de la bataille bien plus sanglante de Sainte-Foye, livrée six mois plus tard par les mêmes troupes et sur le même terrain. » M. Bradley, à qui l'on devait une excellente biographie de Wolfe dont nous avons rendu compte ici même (*Rev. hist.*, nov. 1896), offre maintenant à ses compatriotes le récit condensé, mais vivant et fidèle, d'une de leurs plus glorieuses et fructueuses conquêtes. Écrit avec verve, avec cette connaissance personnelle, précise, des lieux qui donne plus de relief aux descriptions littéraires, le livre s'adresse au public mondain et se lit avec agrément, quoiqu'il vise un peu trop à l'imitation du style de Macaulay. M. B. s'inspire naturellement aussi du pur esprit de

1. M. G. l'évalue à une trentaine de mille livres par an (p. 99). Il aurait pu trouver un autre élément d'appréciation dans la protestation de Mgr Briand, lorsque le général Amherst demanda les biens des jésuites en récompense de la part qu'il avait prise dans la campagne décisive de 1760 : « Je supplie Votre Excellence de faire attention que les biens des jésuites, les frais de régie déduits, ne rapporteraient pas à S. E., M. Amherst, plus de 400 pièces (louis) de revenu annuel » (*Mgr. Briand à Sir Guy Carleton, 1771*. Cité par Mgr Têtu, *les Évêques de Québec*, p. 314, 316-17).

2. Wrong et Langton, *Rev. of Hist. Publ., relating to Canada*, II, 70-72.

3. *Ibid.*, V, 27-38.

l'impérialisme, passablement agressif, mis à la mode par M. Chamberlain; il ne se cache pas de songer à l'Afrique du Sud, en racontant le triomphe des Anglais au Canada. En vérité, le patriotisme sonore des peuples d'aujourd'hui ne laisse pas d'être agaçant. Les Français, sans doute, sont fréquemment ridicules avec leur prétention d'éclairer le monde, et leur monnaie nouvelle, la *semeuse* de Roty, en est un fâcheux emblème; mais les Anglais sont encore plus désagréables avec leur prétention de gouverner le globe. Ce n'était assurément pas la peine de tant critiquer l'orgueil des familles nobiliaires parmi nos démocraties, pour le remplacer par une morgue patriotique non moins blessante au regard de l'étranger. M. B., par l'effet de ce sentiment, se trouve, avec d'autres historiens anglo-saxons, tomber dans une erreur grave, lorsqu'ils parlent du début de la domination britannique au Canada. « Si les foules ignorantes qui hurlent leurs pitoyables insanités contre la tyrannie anglaise, et si les quelques personnes éclairées qui, pour des motifs honteux, mais calculés, portent faux témoignage contre leurs voisins, désiraient un peu de lumière et de vérité, — ce qui n'est pas du tout probable, — l'époque dont il s'agit serait un admirable point de départ pour commencer leur enquête. Des historiens, qui n'étaient ni Français ni Anglais, ont fort bien montré que, pendant les cent cinquante ans du régime français au Canada, il n'existe pas la moindre preuve que l'on se soit occupé un seul instant du bien-être du peuple. C'étaient des esclaves, — esclaves de la corvée et du service militaire gratuit, — privés d'éducation, bourrés de superstitions et de contes grossiers pour développer leur obéissance et leur utilité comme chair à canon. Aussi n'est-il point étonnant s'ils furent heureux et stupéfaits de trouver que les Anglais, dans la vie réelle, ne ressemblaient aucunement aux Anglais des racontars cléricaux » (p. 388-389). Ainsi s'écrit l'histoire. J'avais toujours cru, pour mon humble part, que le Canada avait été trop gouverné plutôt que négligé par la cour de France[1]; et les correspondances officielles, où l'on voit le gouvernement s'inquiéter de la culture du chanvre et de l'élevage des ânes, en même temps que de l'envoi de ramoneurs et de sages-femmes, témoignait, ce semble, que la tutelle imposée à la colonie était souvent plus minutieuse qu'inerte, qu'elle devait ainsi devenir gênante en bien des cas. Mais là n'est point la question. Les Canadiens ont-ils été aussi satisfaits qu'on nous l'assure, dès la première heure, de passer sous le régime anglais? Hélas! il faudrait ici écrire un chapitre douloureux

1. « Il est vrai que le régime autoritaire de la France dans ses colonies aura contribué beaucoup à l'échec de la colonisation. Mais que l'autorité fût exercée d'une façon tyrannique, avec le mépris volontaire du bien-être des colons, ce n'est pas du tout ce que prouve l'histoire du Canada français. En réalité, l'insuccès de l'administration française vient en grande partie de son paternalisme trop bienveillant » (Wrong et Langton, VI, 9). Les fermiers eux-mêmes obligeaient parfois les seigneurs à exercer certains droits féodaux, qui étaient, comme le droit de banalité, à l'avantage du peuple (*Ibid.*, p. 196).

de l'histoire canadienne, chapitre que personne en France ni en Angleterre ne se soucie de raconter, et pour cause[1].

La vérité est que, si l'Angleterre a conservé le Canada parmi ses plus opulentes colonies, elle le doit uniquement au clergé catholique. Persuadé que la force avait décidément prononcé contre la France, le clergé, sous la direction d'un prêtre breton de Saint-Brieuc, l'abbé Briand, qui allait devenir évêque de Québec en place de Mgr de Pontbriand, opéra son ralliement avec une prestesse et une décision très différentes de l'attitude du clergé lorrain, il y a trente ans, sous l'autorité de Mgr Dupont des Loges. La paix n'était pas encore signée que l'on chantait des *Te Deum* pour le mariage du roi Georges, pour s'associer, « en sujets fidèles, à la joie des peuples qui le reconnaissaient déjà pour leur souverain; » et, quelques mois plus tard, à l'occasion du Traité de Paris, un nouveau mandement remerciait le Ciel, sauf les réserves de convenance obligatoire, de n'avoir point cessé d'aimer les Canadiens, ce dont ils pouvaient juger par la consolation qu'ils avaient de « trouver un roi débonnaire, bienfaisant, appliqué à les rendre heureux. » — Si un Jésuite ou un Récollet eût osé prononcer, en 1763, dans la cathédrale de Québec, l'admirable sermon du P. Monsabré dans la cathédrale de Metz, le jour de Pâques 1871, l'autorité religieuse l'eût fait aussitôt descendre de chaire et lui eût fermé la bouche. Mais le brave peuple canadien n'entendait point le patriotisme local avec cette désinvolture. Il boudait, morose, le nouveau régime; et, lorsque les colonies de la Nouvelle-Angleterre commencèrent de s'insurger contre la Métropole, il se fût levé, frémissant, à leur appel, si le clergé, d'une main de fer, ne l'eût maintenu dans l'ordre à coups de censures ecclésiastiques et d'excommunications. Les Canadiens qui, malgré tout, s'étaient risqués à porter les armes dans les rangs des insurgents, durent faire amende honorable à la porte de la cathédrale de Québec, puis au seuil de leur église paroissiale, avant de rentrer en grâce; et ceux qui moururent en combattant furent arrachés de leur tombe pour être enterrés dans le coin des cimetières réservé aux enfants décédés sans baptême. Encore de nos jours, le clergé canadien, chez lui, dissimule d'autant moins son rôle en la circonstance que son succès prouve l'étendue de son influence sur les habitants du Canada. Était-ce donc l'excellence du régime anglais qui déterminait sa conduite? Nullement; mais la persuasion que l'Angleterre triompherait des rebelles et que la force légitimait le droit[2]. Il convient d'ajouter que l'intolérance pré-

1. On trouve, cependant, quelques indications à ce propos dans l'*Histoire du Canada* de l'abbé Brasseur de Bourbourg, que les Canadiens critiquent amèrement et qu'ils ont empêché de réimprimer chez eux.

2. « Vous imaginez-vous qu'un aussi puissant Empire que le britannique, dont les forces maritimes sont capables de résister, pour ne rien dire de plus, à toutes celles de l'Europe réunies, en aura le démenti et qu'il ne consommera pas son entreprise? Il n'y a qu'un sot entêtement et une grande ignorance qui puisse se le persuader » (Mandement de Mgr Briand en 1776). — « Mais, » écri-

cédente et brutale de la Nouvelle-Angleterre, à l'égard du catholicisme, ne permettait pas de prévoir que cette guerre amènerait précisément l'émancipation des catholiques américains et leur donnerait une liberté dont ils tireraient un si grand bénéfice. Quoi qu'il en soit, c'est au moment où l'évêque de Québec n'avait d'assuré pour vivre que les quelques milliers de livres qu'on lui envoyait de France, c'est au moment où l'administration anglaise travaillait à ruiner les établissements religieux et à désorganiser le chapitre de Québec, que l'évêque jouait obstinément le jeu de l'Angleterre et n'accordait les sacrements aux fidèles réfractaires qu'après l'absolution de leur faute par le roi Georges. — On éprouve un sentiment de comique, mêlé d'amertume, à lire plus tard le récit de l'audience accordée, en avril 1820, par Louis XVIII à Mgr Plessis, un des successeurs et le meilleur disciple de Mgr Briand. Le roi s'inquiète de la liberté religieuse des Canadiens et parle de réclamer au nom des traités, si l'Angleterre ne la respecte pas. Il ignorait que cette liberté même servait à détacher le Canada de ses vieilles origines et que déjà se formulait cette phrase, qui, paraît-il, exprime aujourd'hui le sentiment des Canadiens à notre égard : « Ils ont encore quelque amour pour la France, mais ils en ont bien peu pour les Français. »

L'Angleterre peut donc rendre grâce à son étoile plus qu'à son mérite si le Canada continue de lui appartenir. Quant à nos sentiments actuels dont elle incrimine l'hostilité, si, depuis quatre ans, ses meilleurs amis prennent parti contre elle, ce n'est point pour des motifs vils et mesquins, — nous en aurions subi plus tôt l'influence, — mais parce que nous savons à quoi nous en tenir sur les beaux dehors qu'affiche l'impérialisme anglo-saxon. Rien ne nous serait plus facile que de dresser contre lui un violent réquisitoire en nous servant des seuls livres, revues et journaux anglais ; nous n'aurions que l'embarras du choix[1].

vait l'évêque à une de ses sœurs, « on peut dire que toute la colonie désirait que Québec fût pris [par les insurgents]; Marie a conservé cette ville, qui seule était restée fidèle, puisque les faubourgs même étaient nos ennemis. Aussi ont-ils été brûlés, soit par la ville soit par les Bostonnais; ce qui a fait bien des misérables. Ils portent la peine de leur désobéissance. »

1. Par exemple, et pour ne pas sortir du Canada : « C'est un fait élémentaire que les Canadiens de langue anglaise, dans les provinces de l'ouest, n'ont aucune amitié pour les Franco-Canadiens; que, même au parlement du Dominion, ils insultent la religion, la langue, de leurs concitoyens français... Les Franco-Canadiens ne sont assurément pas en faute sur ce chapitre; ce ne sont pas eux qui sont les agresseurs; ils ne font que défendre ce qui est leur droit de toute façon » (*The Loyalty of Canada; Quarterly Rev.*, avril 1896, p. 416). — « Le grand danger pour le développement du Canada est la possibilité d'une guerre de race entre Canadiens anglais et français... Toronto est infectée de l'esprit des Anglais au Cap de Bonne-Espérance. Vous entendez les mêmes plaintes; vous remarquez la même attitude... Vous voyez des parents anglais refuser de laisser apprendre le français à leurs enfants, bien que, grâce à l'intervention du représentant du pape, l'anglais soit aujourd'hui couramment enseigné dans les écoles françaises. ... Les Canadiens français sont dévoués

Pour revenir aux guerres d'autrefois, les Anglais, en général, et M. B., en particulier, feront sagement de réfréner un peu leur indignation contre les Français à propos des horreurs commises par nos alliés sauvages. Quand Rogers brûle jusqu'au ras du sol le village de Saint-François, y compris l'église, M. B. ajoute férocement : « On n'aura pas beaucoup de regret d'apprendre que le prêtre qui la desservait périt dans l'incendie » (p. 345). Il oublie trop vite que lui-même, dans sa vie de Wolfe, nous avait montré les coureurs anglais rapportant des scalps, au grand scandale des soldats arrivant d'Europe; que, d'après Malcolm Fraser, le capitaine Montgomery laissait scalper des prisonniers blancs par ses sous-officiers; qu'en 1763, les habitants de Carlisle, shériff en tête, scalpaient aussi les sauvages qui leur tombaient dans les mains; enfin que, pendant la guerre d'insurrection d'Amérique, le gouvernement anglais ne dédaigna point d'utiliser les Peaux-Rouges contre les insurgents, acceptant d'avance la responsabilité de leurs excès. — Que chacun fasse ici son examen de conscience et s'assure d'être sans péché avant de jeter la pierre à son voisin!

III. Le volume du Dr Bourinot est un utile complément de celui qu'il a publié en 1897 sur le *Canada*, dans la collection de l'histoire des nations entreprise par l'éditeur Fisher Unwin. Le plan des deux ouvrages diffère quelque peu; l'un et l'autre racontent l'histoire complète du pays; mais, tandis que le premier volume, sur vingt-neuf chapitres, en consacre dix-huit à l'occupation française, le second ne lui accorde qu'un chapitre sur neuf. On trouvera dans l'un des illustrations documentaires et dans l'autre une bibliographie plus complète. Nous regrettons seulement, puisque Sir John Bourinot parle de la littérature canadienne, qu'il ne donne pas les noms des meilleurs romans historiques de Gilbert Parker, dont il cite le nom, et des romanciers américains qui ont pris leur sujet dans les guerres du Canada. N'en déplaise aux critiques dédaigneux, qui déclarent ce genre littéraire faux et suranné, c'est par les romans d'aventures, pour lesquels souvent elles se passionnent sans discuter leur plaisir, que les jeunes générations apprennent à s'intéresser aux pays exotiques et à rendre justice aux efforts qui les ont peuplés. « Les mœurs et les institutions du Canada offrent d'amples éléments pour l'esprit romanesque; » on a trop négligé, jusqu'à ce jour, d'en tirer un parti convenable (p. 285-286).

R. de Kerallain.

à l'Angleterre. Ils n'aiment point la France moderne et se méfient du protestantisme militant des États-Unis... Mais, s'il leur faut jamais choisir entre deux loyalismes, celui du sang et celui de la conquête, celui de la race et celui de la légalité, le gouvernement qui les jettera dans cette impasse éveillera l'esprit de résistance sous sa forme la plus sombre » (*Canada; Edinburg Rev.*, avril 1901, p. 320, 322). — « L'impérialisme canadien est d'humeur jingoiste. Il donne toujours raison au gouvernement impérial, même lorsque celui-ci est le plus agressif; et l'on accueillerait avec enthousiasme toute acquisition nouvelle, comme celle de l'Égypte » (Wrong et Langton, *Rev. of Hist. Publ.*, t. V, p. 5, 1901; revue publiée par l'Université de Toronto).

Gr. Bates. **Rhode-Island and the formation of the Union.** New-York et Londres, Macmillan, 1898, 220 pages. (*Studies in history, economics and public law*, publiées par la Faculté de science politique de Columbia University.)

C'est une idée excellente d'avoir étudié avec détail, dans les documents contemporains, l'histoire du Rhode-Island pendant la grande crise de 1765 à 1790. Cet État, le plus petit de l'Union américaine, et l'un des plus célèbres pourtant dans l'histoire de l'évolution politique du monde (car il a le premier réalisé le gouvernement démocratique et la séparation de l'Église et de l'État), après avoir joué un rôle actif dans le mouvement d'indépendance, s'est replié sur lui-même et a obstinément refusé de coopérer à la fondation définitive des États-Unis, où il n'est entré qu'avec répugnance et le dernier.

M. Bates a commencé son travail dans le séminaire d'histoire de Cornell University sous la direction de M. M. Coit Eyler et l'a achevé à Columbia University, sous la direction de M. Osgord. Il s'est servi des documents inédits des archives de l'État et de la collection de la Société historique de Rhode-Island et des journaux. Il énumère avec précision dans sa bibliographie les documents imprimés, mais sans séparer les sources des travaux postérieurs; les inédits sont indiqués trop sommairement sous l'article *Papers* classé à son ordre alphabétique dans la bibliographie. Une description des manuscrits eût été d'autant plus utile que l'auteur se plaint de la pagination imparfaite des archives.

La revue sommaire de l'histoire de la colonie depuis 1643 aurait pu être abrégée. La partie neuve et intéressante ne commence qu'avec le chap. III (p. 72). Le conflit de la population de Rhode-Island avec le Congrès fédéral commence en 1780 à propos d'impôt. Il se combine avec le conflit entre deux partis, le gros de la population agricole, désireux de ne rien payer, et les commerçants, qui sentent le besoin de maintenir des relations avec les autres États. Pour se procurer l'argent nécessaire à la guerre, l'assemblée de Rhode-Island a eu recours au papier-monnaie, et, comme il se déprécie de plus en plus, le public réclame des mesures; le parti au pouvoir essaie de résister, mais il se forme une opposition irrésistible qui le renverse aux élections de 1786. Le nouveau gouvernement établit le cours forcé, le papier-monnaie perd presque toute valeur, et un violent conflit s'engage entre les autorités et les particuliers, qu'on veut contraindre à accepter le papier; c'est le procès célèbre de Prevets contre Weeden (un boucher de Newport qui a refusé de prendre du papier au pair), qui, après la déclaration d'incompétence du tribunal, amène un conflit entre le pouvoir législatif et le judiciaire.

Cette crise a ruiné le commerce de Rhode-Island et compromis sa réputation dans le monde américain. Le parti favorable au cours forcé

garde pourtant la majorité en 1787, grâce aux campagnes, et le cours forcé dure jusqu'en 1790. Le nouvel État fédéral des États-Unis a déjà rédigé sa constitution, élu son président et son Congrès, l'assemblée de Rhode-Island a refusé d'envoyer des délégués à la Convention de constitution. L'État se trouve ainsi isolé, méprisé de ses voisins et menacé de rupture des relations de commerce; les villes, surtout Providence, s'agitent pour demander une Convention et font une campagne de presse pour faire comprendre le danger; néanmoins, la Convention, enfin réunie en 1790, est encore en majorité antifédéraliste. C'est le parti fédéraliste de l'Union qui, ayant besoin dans le Congrès des représentants d'un État du nord pour faire contre-poids à la coalition du sud, a forcé la main au peuple de Rhode-Island en déposant un acte pour interdire les relations de commerce et réclamer à l'État l'arriéré de sa dette. L'entrée dans l'Union est enfin votée par trente-quatre voix contre trente-deux, et les représentants envoyés au Congrès sont chargés de proposer à la Constitution fédérale vingt et un amendements où M. Bates retrouve le caractère démocratique et libéral du peuple de Rhode-Island.

Ch. Seignobos.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Revue des Questions historiques.** 1903, 1er janvier. — Emmanuel Cosquin. La légende du page de sainte Élisabeth de Portugal et le conte indien des *Bons conseils* (« longtemps avant l'époque où vivait sainte Élisabeth, nous rencontrons en Europe un conte qui est identique à la prétendue histoire du page de la sainte reine; ce conte a une forme qui le rattache au thème indien des *Bons conseils;* la légende du page elle-même en a gardé la trace évidente »). — G. Clément-Simon. Un conseiller du roi François Ier : Jean de Selve, premier président du Parlement de Paris, négociateur du traité de Madrid (refait l'histoire du procès de Semblançay, du procès intenté au connétable de Bourbon; c'est seulement après l'exposé de ces deux longs épisodes, où Jean de Selve paraît à peine, que l'on expose la part prise par lui au traité de Madrid). — Albert Babeau. Les souverains étrangers en France, du xe au xviiie s. — A. Hyrvoix de Landosle. Le comte de Bonneval; documents inédits sur sa réhabilitation, son mariage et sa chute, 1714-1725 (rapports de Bonneval avec le prince Eugène, qui eut finalement raison d'écarter du service de l'empereur un homme aussi peu sûr, malgré de si grands moyens). — Victor Pierre. Religieuses françaises en exil, 1791-1803. — Léon Mirot. La messe du *Requiem* de Du Guesclin en 1389. — Henri Longnon. Un agent politique au xvie s. : Michel de la Huguerie, 1516-1616 (documents nouveaux pour la biographie de ce personnage; son caractère : il fut à la fois un ambitieux et un fanatique). — Yves de la Brière. Une lettre inédite de Henri IV (lettre missive autographe adressée à M. de Vienne en 1595).

2. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1903, janvier-avril. — H. Omont. Nouvelles acquisitions du Département des mss. de la Bibliothèque nationale pendant les années 1900-1902 (à signaler une série de 73 volumes latins et français provenant de la collection Barrois et rachetés à Londres en 1901). — L. Levillain. Le sacre de Charles le Chauve à Orléans (prouve que ce roi a été sacré seulement en 848, le 6 juin; caractère historique et juridique de cette cérémonie). — Pierre Lévêque. Trois actes faux ou interpolés des comtes Eudes et Robert et du roi Raoul en faveur de l'abbaye de Marmoutier, 887, 912, 931. — Lanore. La tapisserie de Bayeux (contredit l'opinion de Marignan, qui place l'exécution de cette broderie après 1172; elle a été faite entre 1080 et 1095 pour la cathédrale de Bayeux). — Delachenal. Date de la naissance de Charles V (Christine de Pisan s'est trompée d'une

année; Charles naquit le 21 janvier 1337 et non 1338). = Chronique : Manuscrits de la collection Phillipps acquis récemment pour la Bibliothèque nationale (114 numéros à ajouter à la liste de M. Omont indiquée plus haut).

3. — **La Correspondance historique et archéologique.** 1903, avril. — A. Lavoine. Notes historiques sur les premiers imprimeurs de l'Artois. = Mai-juin. Félix Chambon. M. Thiers et la libération du territoire (apologie de la conduite de Thiers depuis le 15 juillet 1870 jusqu'au 24 mai 1873. Quelques documents inédits provenant en partie de la bibliothèque Victor Cousin). — Paul d'Estrée. Les papiers du duc de Vendôme (publie le procès-verbal de la remise de ces papiers à Béjot, garde des mss. de la bibliothèque du roi, en 1787; ils provenaient de la Bastille).

4. — **Revue des Études anciennes.** T. V, n° 2. — P. Perdrizet. Stèle funéraire du ve siècle au musée de Candie. — C. Jullian. Notes gallo-romaines. XVIII : Remarques sur la plus ancienne religion gauloise; suite (divination, calendrier religieux). — Id. Inscription de Toulon-en-Saintonge (n'est peut-être pas antique et ne se compose peut-être que de marques de tâcherons). — Id. Sur quelques noms de lieux méridionaux (1° *Lauri mons, Cypressus*, ces deux mots se retrouvent dans deux localités voisines de Bordeaux; ils rappellent des bois sacrés de l'antiquité païenne; 2° *Oppidum ratis;* 3° *Boii* à la Teste de Buch). — P. Jouguet. Chronique des papyrus (fouilles et trouvailles de l'année 1902). — M. Clerc. L'inscription de Vitrolles.

5. — **Revue des Études historiques.** 1903, mai-juin. — Robert Lavollée. Les duels de Montmorency-Bouteville, d'après des documents inédits; 1er article (fait avec beaucoup de soin). — J. Cart. Souvenirs de Russie, 1783-1798; extraits du journal de Mlle Lienhart; fin (guerre de la Russie avec la Suède; les deux derniers partages de la Pologne; retour de Mlle Lienhart en Suisse). — Lucien Misermont. Le conventionnel Lebon avant son entrée dans la vie publique, d'après ses lettres et plusieurs documents inédits. = Comptes-rendus : *Désiré Charnay.* Manuscrit Ramirez. Histoire de l'origine des Indiens de la Nouvelle-Espagne (intéressant). — *H. Froidevaux.* Les Lazaristes à Madagascar au xviie s. (excellent). — *P. Fromageot.* La foire Saint-Germain-des-Prés (amusant). — *L. Paul-Dubois.* Frédéric-le-Grand d'après sa correspondance politique (études très honorables; ce n'est pas un livre). — *Constance H. D. Giglioli, née Stocker.* Naples in 1799; an account of the Revolution of 1799 and of the rise and fall of the Parthenopean republic (très intéressante esquisse). — *E. Couvreu.* Comment est née la constitution vaudoise de 1803 (bon; documents tirés exclusivement d'archives françaises).

6. — **Revue d'histoire moderne et contemporaine.** T. IV, 1903, 15 juin. — V.-L. Bourrilly. Le règne de François Ier. État des travaux et questions à traiter; fin (dépouillement important et instructif).

— G. Brière. Bulletin de l'histoire de l'art; année 1902. = Comptes-rendus : *G. Yver*. De Guadagniis (les Gadaigne), mercatoribus florentinis Lugduni xvi^o p. Chr. nat. saeculo commorantibus (bonne monographie). — *M. Sautai*. La manœuvre de Denain (excellent, malgré l'allure un peu trop chauvine de certains passages). — *Ch. de Coynart*. Une sorcière au xviiie s. : Marie-Anne de la Ville, 1680-1725 (fait trop vite, mais intéressant). — *Gius. Colucci*. La Repubblica di Genova e la Rivoluzione francese (important recueil de correspondances diplomatiques, en quatre volumes). — *Paul Pineau*. Le général Dugommier; sa vie, sa correspondance (compilation débordante et inutile). — *Chr. Paultre*. La taille tarifée de l'abbé de Saint-Pierre et l'administration de la taille (cette thèse n'a de valeur originale que pour la généralité de Paris et celle de Limoges).

7. — La Révolution française. 1903, 14 juin. — Pierre Conard. Les cahiers du Dauphiné en 1789. — A. Aulard. Le carnet de Bertrand Barère (le carnet sur lequel Barère prenait les notes utilisées ensuite pour le compte-rendu publié par lui dans le *Point du Jour;* comparaison des notes avec la rédaction imprimée). — Armand Lods. Deux chansons sur Rabaut de Saint-Étienne. — F. Dieudonné. La déchristianisation de la commune de Ris-Orangis (en brumaire an II). — Raymond Guyot. Le Directoire et la république de Gênes, 1795-1797; suite; fin le 14 juillet. — Charles Schmidt. Un épisode de l'histoire du machinisme en France. Les premiers « Luddites » de l'Isère en 1819 (histoire d'une émeute, vite réprimée, d'ouvriers qui, dans la ville de Vienne, voulurent détruire une grande tondeuse, dont le travail devait enlever le gagne-pain à de nombreux ouvriers drapiers). = 14 juillet. Ferdinand Dreyfus. La Rochefoucauld-Liancourt à l'assemblée du bailliage de Clermont-en-Beauvaisis et à la Chambre de la noblesse, 9 mars-10 juillet 1789 (quoique grand maître de la garde-robe et très attaché à la personne de Louis XVI, Liancourt agit et vota toujours dans le sens de sa propre maxime : « Avant d'être noble, il était citoyen »). — Cl. Perroud. Quelques notes sur les missions de l'automne en 1792. — Ch. Schmidt. Encore un document relatif à l'histoire du machinisme en France (analyse un rapport adressé à Chaptal, en l'an XI, par le citoyen Scipion Mourgue, sur la fabrication des étoffes de laine à Sedan). — Documents inédits : Deux lettres du général Dugua à Bonaparte (du Caire, en l'an VII).

8. — Mélanges d'archéologie et d'histoire. 1903, janv.-juin. — S. Gsell. Chapelle chrétienne d'Henchir-Akhrib, Algérie. — Mgr L. Duchesne. Les évêchés d'Italie et l'invasion lombarde (montre que l'invasion lombarde a fait disparaître un assez grand nombre d'évêchés dans l'Italie péninsulaire : environ 90, sur un chiffre total de 233; la conquête lombarde est donc loin d'avoir été aussi bénigne qu'on l'a dit. Observations sur la correspondance du pape saint Grégoire, qui ont fourni de nombreux détails sur cette situation). — A. Merlin. Inscrip-

tions inédites de Khamissa, Thubursicum Numidarum. — G. Périnelle. Louis XI, bienfaiteur des églises de Rome. — G. Constant. Les maîtres de cérémonies du xvie s.; leurs diaires (origine, nombre, fonctions et revenus des maîtres de cérémonies à la chapelle pontificale). — C. Enlart. Eugène Müntz ; notice biographique. — G. de Manteyer. Eugène Müntz; notice bibliographique.

9. — **Bulletin critique.** 1903, 25 mai. — *P.-F. Girard.* Histoire de l'organisation judiciaire des Romains; t. I (important). — *Id.* L'histoire des douze Tables (montre « qu'au point de vue de l'histoire générale, à celui de la philologie et au point de vue plus spécial de l'histoire interne du droit, la vieille loi décemvirale peut résister aux efforts de la critique »). = 5 juin. *Abbé Misset.* Une église des Victorins en Champagne, à N.-D. de l'Épine (cette église a été fondée au xiie s. par des Victorins attirés à Châlons par Guillaume de Champeaux. Ces Victorins avaient une grande dévotion à la Vierge; pour eux, le buisson épineux de Moïse, *spinetum,* symbolisait le peuple juif; les fleurs de ce buisson étaient les prophètes, au-dessus desquels s'élevait la Vierge. De là le nombre des églises qui, en France comme en Belgique, en Espagne, en Italie, ont été placées sous le vocable de N.-D. de l'Épine ou des Buissons). — *G. Yver.* Le commerce et les marchands dans l'Italie méridionale au xiiie et au xive s. (fait avec beaucoup de conscience et d'intelligence). = 15 juin. *L. Jérome.* Études d'histoire bénédictine : l'abbaye de Moyenmoutier, de l'ordre de Saint-Benoît, en Lorraine (ouvrage fait avec méthode et critique). — A. Tougard. Note bibliographique sur Richard Simon. = 25 juin. *Cardinal Mathieu.* Le Concordat de 1801 ; ses origines et son histoire (beaucoup de science et de talent; est-il exact de dire que, pendant cent cinquante ans, la royauté française « avait humilié la papauté et côtoyé le schisme, qui n'avait été évité que grâce à l'extrême patience des pontifes? »). = 5 juillet. *G. Boissier.* Tacite (article à consulter de R. Cahen). — *P. Ingold* et *E. Bonnardet.* Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire (intéressant; utile pour l'histoire du jansénisme, et même, en certains points, pour l'histoire générale). = 15 juillet. *Pichon.* Lactance. Étude sur le mouvement philosophique et religieux sous le règne de Constantin (très intéressant et érudit). — *Flour de Saint-Genis.* La propriété rurale en France (consciencieux, mais ce n'est qu'un essai). — *Ch. Saunier.* Les conquêtes artistiques de la Révolution et de l'Empire (bon, avec douze belles planches en phototypie). = 25 juillet. *Colucci.* La Repubblica di Genova e la Rivoluzione francese (important recueil de documents). — Mélanges Perrot. Recueil de mémoires concernant l'archéologie classique, la littérature et l'histoire anciennes).

10. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1903, n° 21. — La Suède sous la République et le premier Empire. Mémoires du lieutenant-colonel *de Suremain,* 1794-1815 (très intéressant). — *Paul Bailleu.* Correspondance inédite du roi Frédéric-Guillaume III et de la

reine Louise avec l'empereur Alexandre Ier. = N° 22. *R. Dareste.* Nouvelles études d'histoire du droit (surtout de droit grec). — *H. Singer.* Die *Summa decretorum* des Magister Rufinus (très bonne édition d'un texte intéressant, en ceci surtout qu'il est un commentaire détaillé du décret de Gratien; il a été composé entre 1157 et 1159). — *H. Ch. Lea.* The Moriscos of Spain, their conversion and expulsion (excellent). — *H. Fazy.* Histoire de Genève à l'époque de l'Escalade, 1597-1603 (récit très vivant et instructif). — *Fr. de Crue.* L'Escalade de Genève et la Ligue, d'après les documents recueillis à Paris (bon). — *O.-K. Roller.* Ahnentafeln der letzten regierenden Markgrafen von Baden-Baden und Baden-Durlach (curieux, paradoxal et assez vain quant au résultat scientifique). — *Weil.* Mémoires du général-major russe baron de Lœwenstern, 1776-1858 (bon). = N° 23. *Dessau.* Inscriptiones latinae selectae; vol. II (c'est une refonte d'Orelli-Henzen, mis au courant des progrès de l'épigraphie). — *Jos. Fischer.* The discoveries of the Norsemen in America, with special relation to their early cartographical representation (compilation utile, mais faite malheureusement d'après des ouvrages de seconde main). = N° 25. Corpus scriptorum christianorum orientalium; I : Chronica minora, interpretatus est *J. Guidi* (ce fasc. 1 contient deux chroniques syriaques de grande valeur : une chronique d'Édesse et une autre qui traite des derniers temps des Sassanides). — *H. Pirenne.* Histoire de Belgique; t. II (très remarquable). = N° 26. *Ed. Chavannes.* Dix inscriptions chinoises de l'Asie centrale, d'après les estampages de M. Ch.-E. Bonin. — *M. Wellmann.* Fragmentsammlung der griechischen Aerzte; 1er fasc. (important). — *J.-A. Garcia.* La ciudad Indiana (estimable histoire de Buenos-Ayres, depuis sa fondation jusque vers la seconde moitié du XVIIIe s.). = N° 27. *Th. Houtsma.* Recueil de textes relatifs à l'histoire des Seldjoucides; t. IV : Histoire des Seldjoucides d'Asie Mineure, d'après l'abrégé du Seldjouk-nameh d'Ibn Bibi. — *Jul. von Pflugk-Harttung.* Vorgeschichte der Schlacht bei Belle-Alliance. Wellington (cherche à établir les responsabilités de Bülow et de Wellington dans la journée du 16 juin 1815; c'est Bülow qui, par sa mollesse à exécuter les ordres reçus, a compromis l'armée prussienne. Quant à la journée de Waterloo, il est certain que le dénouement a été préparé par de nombreuses trahisons de Français qui passèrent à l'ennemi). = N° 28. *A. Rutgers van der Lœff.* De ludis Eleusiniis (livre utile, mais mal composé). — *P. Varese.* Il calendario romano all'età della prima guerra punica (étude un peu obscure, mais digne d'attention). — *G. Stenger.* La société française pendant le Consulat. La renaissance de la France (médiocre). = N° 29. Henry *Omont.* Missions archéologiques françaises en Orient aux XVIIe et XVIIIe s. (très curieux). — *A. Regnard.* Contribution à l'histoire de l'enseignement des sourds-muets (instructif, mais très exclusif; l'auteur ne paraît pas savoir tout ce que le moyen âge a fait pour les progrès de la médecine. Quant aux sourds-muets, il n'a pas connu le rôle d'initiateur joué par le bénédictin espagnol Pedro

Ponce; Juan-Pablo Bonet n'a fait que perfectionner les méthodes de son prédécesseur).

11. — Annales des sciences politiques. 1903, 15 juillet. — L. Bresson. L'agitation économique et politique aux Pays-Bas en 1903. — R. Waultrin. Le rapprochement dano-allemand et la question de Schleswig; fin. — A. Poisson. La politique douanière de l'empire allemand : le prince de Bismarck; fin (le tarif de 1879, les premières années du protectionnisme et le triomphe de l'agrarisme).

12. — Le Bibliographe moderne. 1903, janv.-avril. — H.-F. Delaborde. Le plus ancien inventaire des registres du Trésor des chartes et les registres de chancellerie (texte très intéressant pour l'histoire des archives royales). — F. Gerbaux. La papeterie de Buges en 1794. — L. Legestre. Table de la *Chronologie militaire* de Pinard. — Ch. Enschédé. Le premier ouvrage imprimé de Gutenberg, d'après Otto Hupp.

13. — Revue des Bibliothèques. 1902, oct.-déc. — L. Barrau-Dihigo. Miscellanea hispanica (1° la Bibliothèque nationale de Lisbonne; 2° cinq cartulaires des archives de la Torre do Tombo; 3° notes sur quelques mss. de la bibliothèque de Porto; 4° les entrées à la Bibliothèque nationale de Madrid, section des imprimés, de 1897 à 1901). = 1903, janvier-avril. Hahn. Note sur les Commentaires de la Faculté de médecine de Paris et sur quelques autres documents manuscrits concernant l'ancienne Faculté de médecine de Paris. — D. Serruys. Catalogue des mss. conservés au gymnase grec de Salonique. = Mai-juin. J. Gautier. Le décret de 1809 et les droits de l'État sur les mss. des bibliothèques publiques. — H. Omont. Liste des recueils de fac-similés et des reproductions de mss. conservés à la Bibliothèque nationale.

14. — Bulletin de littérature ecclésiastique. Avril 1903. — Louis Saltet. La formation de la légende de sainte Énimie (sainte Énimie est une sainte locale, dont le souvenir est attaché à la fondation du monastère de Burlatis, mais dont la vie est tout à fait inconnue; le monastère fut donné par l'évêque de Mende à l'abbaye de Saint-Chaffre, et à partir de ce moment la légende se forme. La Vie et les Miracles de la sainte ont été écrits au XIIe s.).

15. — Revue de l'histoire des religions. 1903, mars-avril. — Goblet d'Alviella. De quelques problèmes relatifs aux mystères d'Éleusis; 4e partie : la survivance des mystères. — H. de Castries. Une apologie de l'Islam par un sultan du Maroc (publie avec commentaire deux lettres adressées par l'empereur du Maroc, Moulay Ismaïl, à Jacques II, roi détrôné d'Angleterre, 26 février 1698; l'une de ces lettres est en arabe; l'autre, qui n'en est que le résumé, en espagnol). = Mai-juin. F. Picavet. Plotin et les mystères d'Éleusis. — Eug. de Faye. Introduction à l'histoire du gnosticisme au IIe et au IIIe s.; fin. — Sense. Évangiles canoniques et apocryphes; résumé, d'après le ms. anglais de l'auteur, par S. Reinach.

16. — Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée. Ve année, 1903, juin. — Les campagnes du maréchal de Saxe; 2e partie : la campagne de 1744; ch. VI : dispositions pour la défense de Courtrai; ch. VI, en juillet : siège de Furnes. — Études sur la campagne de 1799; ch. X : la démission de Joubert, janvier 1799; suite en juillet : derniers actes du commandement de Joubert. — La guerre de 1870-1871. La journée du 14 août en Lorraine; fin : la bataille de Borny; suite en juillet : la journée du 15 août en Lorraine.

17. — Revue celtique. Janvier 1903. — Seymour de Ricci. Notes d'onomastique pyrénéenne (dresse la liste alphabétique des noms propres indigènes qui se rencontrent dans les inscriptions romaines des Pyrénées. = Avril. H. d'A. de J. Conquête par les Gaulois de la région située entre le Rhin et l'Atlantique au nord des Pyrénées (relève des traces de l'occupation des Ligures dans 27 de nos départements actuels).

18. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 1903, n° 3. — L. Beauchet. Loi d'Upland; 2e article : livre du roi. — G. Renard. L'idée d'annulabilité chez les interprètes du droit romain au moyen âge; fin. — R. Grand. Les chartes de communautés rurales d'Albepierre, 1292, et de Combrelles, 1316-1366, Cantal (textes, traduction et commentaire). — G. Testaud. Un texte coutumier inédit. La coutume du comté de Clermont-en-Beauvaisis de 1496; suite. = Compte-rendu : *P. Viollet.* Les communes françaises du moyen âge (article à noter de P. Huvelin).

19. — Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence. 1903, mars-avril. — G. Platon. La *scriptura de terç* en droit catalan; suite et fin en mai-juin (le mot *terç* vient du latin *tertius;* c'est une indemnité fiscale s'élevant au tiers de l'obligation principale. La *scriptura de terç* n'était dressée à l'origine qu'à la cour de la viguerie de Barcelone; à partir du XVIe s., elle fut reçue par toutes les cours de viguerie. Elle se rapproche dès lors de notre acte authentique et finit par se confondre avec lui : ce n'est plus que la reconnaissance de dette, munie du sceau royal ou seigneurial). — Ch. Appleton. Les tablettes magiques et le droit romain (analyse un très intéressant mémoire de P. Huvelin sur cette question). — M. de la Grasserie. Des régimes matrimoniaux chez les peuples latins.

20. — Revue de Géographie. 1902, déc. — Jean Imbart de la Tour. Les rivalités internationales en Perse et dans le golfe Persique. — Lerlond. Affaires balkaniques, affaires turques; suite; fin en janv. (les intérêts des puissances dans l'empire ottoman; conclusion). = 1902, mars. Capitaine Ibos. L'Indo-Chine française. = Juin. Fr. Mury. Mœurs et coutumes des Siamois. La naissance, le mariage, la mort. = Juillet. Figuig et la question marocaine. — Lieutenant-colonel Destenave. Deux années de commandement dans la région du Tchad. — Paul Bourdarie. Islamisme et fétichisme. — Francis Mury. L'épopée Pavie; trente années à travers l'Indo-Chine et le Siam (simple résumé).

21. — Études. Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1903, 20 juin. — Adhémar D'ALÉS. Le dieu César au temps de Septime Sévère (et les origines du conflit entre le christianisme, qui cherche à réserver quelque chose à l'individu dans l'État, et l'Empire, qui veut absorber l'individu tout entier). — Jos. DE LA SERVIÈRE. Une controverse au début du XVIIe s.; Jacques Ier d'Angleterre et le cardinal Bellarmin; suite (les idées de Jacques Ier discutées par les théologiens français à la demande de Henri IV, puis aux États généraux de 1614. Opposition entre les théories présentées par le cardinal Du Perron et par Robert Miron); suite le 5 juillet (les auxiliaires du roi et du cardinal Bellarmin). — Paul DUDON. En marge du décret de Messidor (montre que, même sous Napoléon Ier, il exista des congrégations non autorisées, par exemple des religieuses que Bernier, le négociateur du Concordat promu au siège d'Orléans, n'hésita pas à couvrir de sa protection épiscopale). = 5 juillet. Pierre SUAU. Terre d'épopée; Burgos et le Cid. — Jos. BOUBÉE. Shakespeare ou Bacon (l'hypothèse que les drames de Shakespeare ont été écrits en réalité par Bacon est pour le moins très vraisemblable; elle mérite d'être étudiée avec la plus grande attention). = 20 juillet. Jos. DELARUE. Une nouvelle histoire de Rome et des papes au moyen âge (celle de Grisar). — H. CHÉROT. Louis XIII, d'après sa correspondance avec le cardinal de Richelieu (d'après le *Louis XIII* du comte de Beauchamp).

22. — Revue des Deux-Mondes. 1903, 1er juin. — CUVILLIER-FLEURY. Lettres au duc d'Aumale; dernière partie : 1842-1855. — Pierre DE SÉGUR. Le procès de sorcellerie du maréchal de Luxembourg; 2e art. : le Procès (comment l'accusation tomba finalement à plat. Renvoyé absous par le tribunal, Luxembourg fut cependant exilé par le roi à vingt lieues de Paris). = 15 juin. René PINON. Deux forteresses de la « plus grande Bretagne » : Gilbraltar et Malte. — Georges GOYAU. Les origines populaires du Concordat (d'après l'ouvrage de l'abbé Sicard). = 1er juillet. Alfred RÉBELLIAU. Un épisode de l'histoire religieuse du XVIIe s.; 1er art. : la Confrérie du Saint-Sacrement (œuvres charitables et pieuses entreprises par cette Compagnie de 1627 à 1666; se croyant formée par la Providence pour « surveiller tout ce qui se passait et tout ce qui pouvait contribuer à la gloire de Dieu, » elle fut obligée de s'entourer de mystère; autrement, son action, qui faisait concurrence en même temps à l'État et à l'Église, eût été aussitôt entravée). — Général Henri FREY. Au Pet-chi-li. Français et alliés, 1900-1901. = 15 juillet. G. GOYAU. L'Allemagne catholique entre 1800 et 1818; 1er art. : la Réorganisation de l'Église (au lendemain des traités de Vienne; collaboration entre la diplomatie romaine et les pouvoirs laïques). — Pierre LEROY-BEAULIEU. L'empire britannique au début du XXe s. La crise de l'impérialisme.

23. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1903. Bulletin de janvier-février. —

Lettre de M. Gauckler sur les découvertes faites à Carthage par le R. P. Delattre. — Delattre. Carthage ; nécropole punique voisine de Sainte-Monique. — Rapport du secrétaire perpétuel sur les travaux des commissions de publication. — Une sépulture à incinération avec inscription grecque découverte dans la vallée de l'Arc (Bouches-du-Rhône), par MM. Henri de Gérin-Ricard et l'abbé Arnaud Dagnel. — Paul Perdrizet. Une inscription d'Antioche qui reproduit un oracle d'Alexandre d'Abonotichos. — Louis Bréhier. L'introduction du crucifix en Gaule (par Narbonne, vers la fin du vie s.). — M. Collignon. Rapport sur les fouilles exécutées par M. Degrand, consul de France à Philippopoli, dans la vallée de la Toundja, en Bulgarie (on y a trouvé des objets intéressants pour l'histoire de l'industrie primitive dans la Thrace préhistorique). — Ph. Berger. Note sur une nouvelle inscription funéraire de Carthage. — H. Omont. Un plagiat littéraire au xiie s. : la vie de saint Willibrord, évêque d'Utrecht, par le prêtre Egbert (ce dernier n'a fait que copier la vie d'Alcuin mot pour mot). = Mars-avril. Dr Capitan et abbé Breuil. Les figures peintes à l'époque paléolithique sur les parois de la grotte de Font-de-Gaume (Dordogne). — E.-T. Hamy. Quelques observations au sujet des gravures et des peintures de la grotte de Font-de-Gaume (les animaux gravés et en partie peints dans cette grotte appartiennent tous à des espèces utiles à l'homme; il est probable que les hommes auxquels on doit ces dessins pensaient s'acquérir par là même, sur les animaux dessinés, « une influence analogue à celle que possède le Blanc, devenu le maître de l'Indien, dont il a pu faire le portrait »). — Émile Rivière. Découvertes gallo-romaines faites à Paris (quatre tombes d'une nécropole gallo-romaine à incinération). — Ph. Berger. Découverte d'une nouvelle inscription du temple d'Echmoun à Sidon. — R. Weill. Un nom royal égyptien de la période thinite au Sinaï. — Émile Chatelain. Le manuscrit d'Hygin en notes tironiennes.

24. — Académie des Sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu. 1903, juin, 6e livr. — Albert Sorel. Comment la paix d'Amiens fut appliquée. — Baguenault de Puchesse. Les négociations de Catherine de Médicis à Paris après la journée des Barricades, mai-juin 1588 (quelques pages). — A. Debidour. Fabvier à l'Acropole (héroïque défense d'Athènes contre les Turcs, 1826-1827).

25. — Société nationale des Antiquaires de France. 1903, 3 juin. — M. Poinssot fait un rapport sur les fouilles qu'il vient de faire à Thugga (Tunisie). — M. Monceaux interprète les inscriptions de deux pierres gnostiques. = 10 juin. M. Moreau, de Néris, signale une trouvaille de monnaies du xviie s. qui a eu lieu près de Néris. — M. Omont dépose sur le bureau, au nom de M. Delisle, un recueil de fac-similé de livres copiés et enluminés pour le roi Charles V. = 17 juin. M. Mowat signale une inscription grecque autrefois conservée à Paris dans l'église de Saint-Étienne-des-Grès aujourd'hui démolie.

— M. Cagnat explique une inscription de Khamissa (Algérie), où est mentionné Claudius Hermoguianus, proconsul d'Afrique en 361. — M. Monceaux communique une inscription chrétienne trouvée près de Tunis. Il étudie l'origine de la hiérarchie épiscopale en Afrique. = 24 juin. M. Héron de Villefosse, au nom de M. Grenier, annonce qu'un amphithéâtre romain vient d'être retrouvé à Metz. — M. Lafaye, au nom de M. Franki Moulin, de Toulon, présente des objets romains trouvés à Vinzian (Drôme). — M. Arnauldet fait une communication sur la bibliothèque de Saint-Mesmin de Missy (Loiret). — M. Pallu de Lessert lit une note sur Claudius Telemachus, proconsul d'Afrique. — M. Ruelle rappelle un texte de Lucien sur l'Hercule gaulois. = 8 juillet. M. Monceaux expose ce qu'il faut entendre dans les textes latins de l'Afrique par le titre de « siniores » appliqué au IVe s. à des laïques. = 22 juillet. M. Arnauldet discute la personnalité de Francesco de Bolognia, graveur de caractères d'imprimerie de la première moitié du XVIe s. — M. Saglio communique à la Société une élégante plaquette de bronze du début du XIVe s. représentant un tournoi. — M. Gauckler communique plusieurs inscriptions qu'il a récemment découvertes à Carthage et sur lesquelles on trouve des symboles et représentations chrétiennes très intéressantes.

26. — Société de l'Histoire du Protestantisme français. Bulletin, 1903, mai-juin. — V.-L. Bourrilly et N. Weiss. Jean Du Bellay, les protestants et la Sorbonne, 1529-1535 (le duel entre la Sorbonne et les novateurs). — J.-H. de Dompierre de Chaufepié. Mémoires de la famille de Chaufepié, 1400-1685, et Abrégé des principaux événements de la vie de Samuel de Chaufepié, 1644-1704. — H. Lehr. Estat (statistique) de l'Église (catholique) de France et de son revenu en 1644 (d'après une note en français qui se trouve dans les Mémoires, rédigés en allemand et inédits, d'Élie Brackenhoffer de Strasbourg. La somme totale des revenus de l'Église est estimée à « cent trois millions cinq cent mil escus »). — H. Clouzot. Une dragonnade en Poitou en 1681. — H. Guyot. Réfugiés huguenots à Ceylan, 1659-1760. — Geschichtsblætter des deutschen Huguenotten-Vereins (analyse des dix premiers volumes publiés par cette association des huguenots allemands, qui fut fondée en 1890).

27. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1902, 3e trim. — Barbier de Montaux. Le livre d'heures de l'abbaye de Charroux. = 4e trim. L. Dupré. Inventaire des objets acquis par les musées de la Société des Antiquaires de l'Ouest en 1902. = 1903, 1er trim. Le R. P. de la Croix. Etude sommaire du baptistère de Saint-Jean de Poitiers.

28. — Mémoires de la Société éduenne. T. XXX, 1902. — Ch. Boëll. Un chapitre de l'histoire d'Autun : l'année 1815. — A. de Charmasse. La Maison-Dieu des Quatre-Frères (quelques notes et documents relatifs à cet hospice au XIVe et au XVe s.). — J.-L. Bazin.

La Bourgogne sous les ducs de la maison de Valois, 1361-1478; chap. III et IV (bataille de Nicopolis et mort de Philippe le Hardi). — Eugène Fyot. La châtellenie de Montcenys; suite : chap. VI et VII (les comptes de la châtellenie de 1375 à 1477; Montcenys, châtellenie royale, de 1477 à 1790). — Henri Graillot. *Poculum* et *lagena;* un type de stèles funéraires en pays éduen. — P. Montarlot. Les députés de Saône-et-Loire aux assemblées de la Révolution, 1789-1799 (Talleyrand, le marquis de Digoine du Palais, Anne-Paul de Fontenay de Sommant, Repoux, Verchère de Reffye). — A. de Charmasse. Note sur une commune jurée à Autun en 1098 (commente un passage de la Chronique de Hugues de Flavigny). — Joseph Déchelette. La sépulture de Chassenard et les coins monétaires de Paray-le-Monial.

29. — Revue de Champagne et de Brie. 1901, sept.-déc. — E. de la Guérivière. Les ascendants maternels de saint Jean-Baptiste de La Salle; chap. XIII. — Souvenirs du comte de Plancy; chap. IV (préfectures de la Nièvre et de Seine-et-Marne, 1808-1814). — A. Thévenot. Monographie de la commune de Lhuître; suite (XIXe s.).

30. — Revue d'histoire de Lyon. T. II, 1903, fasc. 2. — F. Fabia. Vitellius à Lyon. — L. Galle. Pierre Louvet, sa vie et ses travaux; fin. — S. Charléty. Le régime douanier à Lyon au XVIIe s.; fin. — C. Guigue. Une miniature lyonnaise : la salle du Consulat au XVIe s. — P. Rochex. Cérémonial public de l'hostel de ville de Lyon, 1680; suite; fin dans le fasc. 3. = Fasc. 3. P.-A. Bleton. Le régiment de Lyonnais (rapide esquisse de son histoire depuis 1616). — Ph. Gonnard. Un Lyonnais à Sainte-Hélène, 1816-1821 (Jean-Claude Gors, secrétaire de Montchenu; ayant à se plaindre de son maître, il envoya au ministère français, par l'intermédiaire du comte de Balmain, des correspondances secrètes où il se plaint beaucoup de Montchenu et où il donne çà et là des nouvelles sur le prisonnier de Longwood, sur la triste vie que l'on menait à Sainte-Hélène, etc.). — Ph. Pouzet. Les anciennes confréries de Villefranche-sur-Saône. — C. Latreille. Un membre de la Petite-Église à Lyon : Claudius Prost (on sait que cette « Petite-Église » est une communauté de catholiques qui regarde le clergé actuel comme schismatique et qui reste volontairement séparée de la communion chrétienne).

31. — Revue de l'Agenais. 1903, mai-juin. — J.-R. Marboutin. Le château de Fauguerolles, commune de la Croix-Blanche. — Ph. Lauzun. Bory de Saint-Vincent et sa correspondance; suite : 1815-1832 (biographie de Bory jusqu'à sa mort et liste de ses ouvrages). — Comte de Dienne. Les rapports de l'Agenais et de l'Italie, principalement aux XVe et XVIe s. (lecture faite au Congrès international de Rome en 1903).

32. — Revue de Gascogne. 1903, avril. — Ch. Samaran. Un inventaire du château de Mazères au temps du cardinal Louis d'Este, archevêque d'Auch, août 1583. — A. Degert. L'édit de 1768 et le

clergé du Béarn (cet édit avait favorisé les évêques au détriment des curés; ceux-ci protestèrent. Leur mécontentement ne fit que grandir et leur dicta la conduite qu'ils tinrent au début de la Révolution. Publie un « Mémoire pour les curés du district de Béarn au diocèse d'Acqs, contenant des représentations au sujet de l'art. 14 de l'édit du mois de mai 1768 concernant les portions congrues »). — Abbé L. Ricaud. La fin du vieux Garaison; suite et fin. = Mai. A. Degert. Les reliques de sainte Quitterie (les plus anciens témoignages, remontant au xiiie s., attestent que ces reliques étaient en France, non en Espagne, à Saint-Pierre-du-Mas d'Aire). — Abbé Broconat. État ancien de l'instruction primaire dans quelques paroisses rurales du Gers. — J. Atan. Quatre bulles relatives à Pierre de Foix le Vieux, 1447-1455. = Juin. L. Bellenger. Les dépenses d'un écolier du collège d'Auch à la fin du xvie s. et au commencement du xviie, 1600-1606. — A. Degert. Fleurance enlevée aux Anglais (commente une lettre du pape Clément VI à Charles le Mauvais du 21 octobre 1351; il y est fait allusion à la prise de Fleurance, événement qui a dû se produire en décembre 1350 ou en janvier 1351). — Tierny et Couaix. Journal de Sentex, archer du vice-sénéchal d'Auch; suite : 1646-1665. = Juillet-août. L. Maisonneuve. Éloge de M. Léonce Couture. — A. Degert. Le jansénisme à Dax; suite (refus des sacrements). — C. Cézérac. Biane; son passé, sa coutume; notes et documents (Biane, seigneurie qui resta longtemps dans la famille de Pardailhan; la coutume lui fut octroyée en 1295 par un des membres de cette famille). — L. Mastron. Cahier des doléances du tiers État de Callian en 1789. — J. Lestrade. Un registre paroissial de Boulauc (Boulauc, autrefois Bouloc, aujourd'hui Boulaur, paroisse du diocèse d'Auch; ce registre s'étend des années 1643 à 1670).

33. — Revue historique et archéologique du Maine. 1903, 1er semestre. T. LIII, 3e livr. — Abbé L. Denis. Thorigné féodal; 1re partie : la Châtellenie; la famille de Bellanger. — Marquis de Beauchesne. Un gentilhomme manceau, soldat dans les armées de la République (d'après la correspondance de Charles-François-René de Lonlay, 1792-1793). — Abbé Louis Froger. La paroisse de Bouloire (xvie s.).

34. — Revue du Berry. 1903, 15 février. — Jos. Ageorges. Notice historique sur Lourdoueix-Saint-Michel; suite; fin le 15 mars. = 15 mars. Abbé Guidault. La ville de Saint-Gaultier pendant la Révolution; suite le 15 avril et le 15 mai. = 15 juillet. Mémoires inédits de Charles Fournier de Carles de Pradines, seigneur de Romesac, 1665-1669 (en réalité, cette autobiographie commence à l'année 1600).

35. — Revue africaine. 1902, 3e et 4e trim. — Colonel Robin. Notes historiques sur la Grande-Kabylie de 1838 à 1851; suite dans les 1er et 2e trim. de 1903. — Colonel Moinier. Campagne de J. César en Afrique, 46-67 av. J.-C.; suite dans le 1er trim. de 1903. = 1903, 1er trim. Mesnage. Une page de l'histoire de l'ancienne église d'Afrique

(étude critique sur une liste d'évêchés africains où Carthage figure, parmi les dix métropoles dépendant du siège patriarcal d'Alexandrie, avec quarante évêchés qui lui sont donnés comme suffragants; cette liste pourrait être attribuée à Hassan, qui l'aurait fait dresser pour la confection de l'impôt foncier vers 703-705). = 2e trim. N. Waille. Les fouilles de Cherchel.

36. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin archéologique et historique. T. XXX, année 1902, 4e trim. — Abbé Camille Daux. L'ordre franciscain dans le Montalbanais; suite. — Chanoine Pottier. Notes archéologiques sur le couvent des Cordeliers de Montauban. = 1903, 1er trim. Joseph Cayrou. Les seigneurs et la communauté de Montesquieu en Quercy.

---

37. — Revue d'Alsace. 1903, juillet-août. — D. Berlière. Les évêques auxiliaires de Bâle au xiiie s.; notes supplémentaires. — Souvenirs de 1813 et 1814; journal d'un habitant de Cernay (l'auteur de ces notes est Henri-Louis-Joseph-Xavier de Latouche, né à Cernay en 1747 et mort en 1828; une partie des Mémoires avait déjà paru dans les *Feuilles d'annonces de Thann et de Cernay*). — Abbé Schuler. Chronique belfortaine; suite. — Dr L. Ehrhard. Correspondance entre le duc d'Aiguillon et le prince coadjuteur Louis de Rohan; suite : février 1772. — J. Lévy. Notre-Dame-de-Bon-Secours de Winzenheim. — Charpentier-Page. Notes sur les différents procès soutenus par les communes du domaine du Rosemont contre les héritiers Mazarin pour la répartition des droits et usages dans les forêts faisant partie de la donation faite par Louis XIV en décembre 1659.

---

38. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1903, mai. — *Ph. Lauer.* Le règne de Louis IV d'Outremer (travail soigné; considérations générales, par K. Uhlirz, sur la manière d'écrire l'histoire et, en particulier, sur le plan des Annales carolingiennes). — *L.-M. Hartmann.* Geschichte Italiens im Mittelalter (une des meilleures productions sur l'histoire médiévale qui aient paru dans ces dernières années). — *Tullius R. von Sartori Montecroce.* Geschichte des landschaftlichen Steuerwesens in Tirol (bonne étude sur l'histoire financière du Tyrol, surtout au xvie s.). — *W.-E. Crum.* Coptic Monuments (catalogue d'une partie des documents coptes conservés au musée du Caire). — *A. Doren.* Studien aus der Florentiner Wirtschaftsgeschichte (importante étude sur l'industrie de la laine, du xive au xvie s.). = Avril. *Ed. Meyer.* Geschichte des Altertums; vol. III-V (ouvrage de toute première valeur, très important pour l'histoire grecque). = Mai. *Winter.* Pommersches Urkundenbuch; vol. IV : 1301-1306. — Die Geschichte des Russisch-Türkischen Krieges 1877-78 auf der Balkan-Halbinsel (histoire et documents par l'état-major russe, traduits par Krahmer; deux volumes publiés à l'occasion du 25e anniversaire de la prise de Plevna). — *Fr. Meinecke.* Das

Leben des Generalfeldmarschalls Hermann von Boyen, 1814-1848 (belle biographie). = Juin. *O. Procksch.* Geschichtsbetrachtung und geschichtliche Ueberlieferung bei den vorexilischen Propheten (important). — *H. Lœrsch.* Die Weistümer des Kurfürstentums Trier (recueil intéressant pour les institutions locales de la partie de l'ancien électorat de Trèves située sur la rive gauche du Rhin). — *A. von Bulmerincq.* Zwei Kæmmerei-Register der Stadt Riga (publication très soignée). = Juillet. *Ad. Deissmann.* Ein Original-Dokument aus der Diocletianischen Christenverfolgung. Papyrus 173 des British Museums (Deissmann a faussement interprété ce document). — *Curtze.* Urkunden zur Geschichte der Mathematik. — *Rydberg* et *Hallendorff.* Sverges Traktater. V delens 1 Hælft, 1572-1632 (important).

39. — Historisches Jahrbuch. Bd. XXIV, Heft 1. — H. Guenter. Le moyen âge tel que l'histoire se l'est représenté (ne parle que de quelques historiens allemands). — J. Schmidlin. Une lutte pour le germanisme dans la vie monastique de l'Italie (lutte entre les abbayes de Farfa et de Subiaco; cette dernière, peuplée d'Allemands, s'efforça de faire triompher aussi les Allemands à Farfa, XVIe s.). — Jul. von Pflugk-Harttung. Les dépêches envoyées par les Prussiens à Wellington avant la bataille de Ligny (revient sur la question de savoir si Wellington a, oui ou non, manqué volontairement à soutenir les Prussiens devant Ligny). — F.-X. Funk. Le canon de la messe romaine. — N. Paulus. Le voyage de Luther à Rome (Luther fut envoyé non par Staupitz, mais par sept monastères hostiles aux réformes proposées par Staupitz, et à la tête desquels se trouvait celui d'Erfurt, 1510).

40. — Neues Archiv der Gesellschaft für æltere deutsche Geschichtskunde. Bd. XXVIII, 1903, Heft 2. — W. Levison. La plus ancienne biographie de Robert de Salzbourg (ce Robert vécut au temps d'un roi des Francs du nom de Childebert, qui doit être Childebert III, par conséquent à la fin du VIIe s. et au commencement du VIIIe. Sa plus ancienne biographie, connue par un ms. de Graz, doit avoir été rédigée dans la première moitié du IXe s.). — K.-A. Kehr. Annales carolingiennes disparues (un fragment, relatif à l'année 871, a été découvert par Scheffer-Boichorst dans le *Cosmodromius* de Gobelinus Persona. Les annales perdues ont été écrites à Fulda). — Bruno Krusch. Saint Florian et son évêché; contribution à l'histoire de l'évêché de Passau (reprend la question de saint Florian à l'aide de documents nouveaux, qui lui permettent d'affirmer avec une nouvelle énergie que la légende de saint Florian n'est pas antérieure à l'époque carolingienne. Publie une « Passio beatissimi Floriani, martyris Christi »). — Fritz Curschmann. La charte de fondation de l'évêché de Havelberg (le diplôme original, délivré par Otton Ier, n'existe plus; le texte a été fortement interpolé au XIIe s., sous l'empereur Frédéric Ier). — Karl Zeumer. Le texte allemand primitif de la « paix » de 1235; le plus ancien texte de loi d'empire qu'on ait en langue allemande (texte

allemand de ce « Landfrieden » et traduction latine en regard ; rapport du texte latin avec l'allemand). — J. Schwalen. Voyage dans la Haute-Italie et en Bourgogne à l'automne de 1901 ; suite. — W. Levison. Fragments d'une chronique latine trouvés à Gœttingue (et publiés par Dziatzko ; deux de ces fragments appartiennent à une Passio des martyrs romains Chrysanthus et Daria). — Paul de Winterfeld. La vie métrique de saint Gall le Confesseur (corrections). — Id. La suppression du duché de Franconie (ordonnée, dit-on, par Otton Ier après le soulèvement de 940 ; mais un passage, négligé jusqu'ici, de Hrotsvitha, montre qu'il n'en est rien). — H. Forst. Une bulle du pape Innocent IV, du 23 mars 1247, pour l'abbaye de Prüm (d'après l'original, retrouvé aux archives de Coblentz). — A. Hessel. Les tablettes de plomb de Bologne. — Inventaire des diplômes royaux et impériaux rétrocédés par les Archives de l'État, à Berlin, aux archives de Dusseldorf, Coblentz et Munster.

41. — Deutsche Rundschau. 1903, mai. — Erich Marcks. Albert de Roon ; sa personne, son rôle historique. = Juin. Paul Bailleu. Lassalle et la conquête de Berlin, 1855-1859 (raconte la lutte soutenue par Lassalle contre la police royale, qui lui interdisait le séjour dans la capitale de la Prusse ; il finit par l'emporter, grâce au prince régent, qui recommandait et pratiquait la tolérance). = Juillet. Souvenirs du ministre d'État Rudolf von Delbrück (publie quelques pages de notes prises par Delbrück, en septembre 1870, sur ses rapports avec le roi de Prusse et Bismarck). — M. Manitius. Un satirique du xie s. (Sextus Amarcius Gallus Piosistratus, dont Manitius a publié les sermons en 1888).

42. — Zeitschrift für katholische Theologie. 1902, Quartalheft 4. — J.-B. Mundwiler. Jésuites allemands dans les prisons espagnoles au xviiie s. (travail très documenté ; l'auteur paraît attribuer à la destruction de l'ordre de Jésus la ruine des colonies espagnoles). — H. Grisar. Le voyage en Palestine d'Antoninus Martyr, vers 580 (le martyr Antoninus n'a rien à voir avec le pèlerinage de l'an 580 ; l'auteur anonyme qui nous raconte son voyage de Plaisance à Jérusalem l'a pris pour guide idéal, de là une confusion qui dure encore. L'Itinéraire doit à l'avenir être désigné ainsi : *Itinerarium Anonymi Placentini*. Analyse de ce document intéressant). = 1903, Quartalheft 1. C.-A. Kneller. Le pape et le concile pendant les dix premiers siècles ; 1er art. ; 2e art. dans Quartalheft 3 (étudie et commente les textes relatifs à la réunion des évêques à Chalcédoine en 381 ; cette réunion, qui délibéra en dehors de la présence du pape ou de ses délégués, peut-elle être reconnue comme un concile œcuménique ? Non, et ses décisions ne valent qu'autant qu'elles ont été plus tard confirmées par le pape). — Dunin-Borkowski. Interprétation des textes les plus importants relatifs à l'histoire des institutions de l'Église primitive (on a mal interprété certains textes où l'on a voulu voir une organisation démocratique de l'Église

primitive; argumente surtout contre Harnack); suite dans Quartalheft 2. — N. Paulus. Du nom de jésuite avant la fondation de la Société de Jésus (on le rencontre quelquefois soit comme titre d'honneur, soit comme terme de mépris). = Quartalheft 3. Aloïs Kroess. L'empereur Ferdinand Ier et ses projets de réforme au concile de Trente, jusqu'à la fin de la Conférence des théologiens à Innsbruck, du 18 janvier 1562 au 5 juin 1563.

43. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. XXIII, Heft 2. — E. Schott. Les idées de l'abbé Joachim de Flore. — Herman Haupt. Un traité allemand sur les Vaudois autrichiens du XIIIe s. (c'est un remaniement, fortement réduit, de la partie hérésiologique du recueil dit de l'Anonyme de Passau). — J. Gottschick. Études sur la doctrine de l'expiation au moyen âge; suite : Alexandre de Hales, Bonaventure, Albert le Grand, Thomas d'Aquin; suite dans Heft 3; fin dans XXIV, 1. — H. Waterstraat. Le différend pour l'évêché de Camin à l'époque de la Réforme; fin : 1544-1556 (plusieurs pièces inédites en appendice). — Aug. Heldmann. Les trois églises de la Confession d'Augsbourg dans le comté de Düdinghausen; origine et histoire pendant et après l'époque de la Contre-Réforme. — Katzer. Les inspections ecclésiastiques de l'Église luthérienne en Saxe. — O. Clemen. Six lettres du temps de la Réforme. — W. Friedensburg. Contributions à la correspondance des savants catholiques de l'Allemagne au temps de la Réforme; suite : Robert Vauchop (Vauchop, chassé d'Irlande par les persécutions de Henri VIII, fut nommé archevêque d'Armagh en 1539; sa correspondance ici publiée se rapporte aux années 1540-1543). = Heft 4. Karl Mueller. Pour servir à l'histoire de l'ordre des Frères de la pénitence (discute les conclusions auxquelles est arrivé le P. Mandonnet sur la règle de cet ordre, récemment découverte par Paul Sabatier). — Moritz Brosch. Machiavel, César Borgia et Alexandre VI (explique comment Machiavel a pu, malgré l'indignité de César Borgia et l'échec de sa politique, choisir ce personnage comme le type du prince laïque et fondateur d'empire). — G. Reichel. Origine d'un parti hostile à Zinzendorf et au piétisme, qui se forma à Halle et à Wernigerode, 1733-1734. — G. Sommerfeldt. Les sermons de Mathieu de Cracovie; 2e art. — E. Fischer. Les troubles de Wittenberg en 1521-1522. — E. Lempp. Le début de l'ordre des Clarisses (la règle primitive n'a pas été donnée par saint François, qui l'a reçue des mains de son ami Hugolin). = 1903, Bd. XXIV, Heft 1. D. Rocholl. Le platonisme dans le moyen âge allemand. — Karl Mueller. Le procès de Luther à Rome (examine la procédure suivie contre Luther dénoncé comme hérétique). — J. Ziekursch. Auguste le Fort et l'Église catholique dans les années 1697-1720; fin dans Heft 2. — Th. Brieger. Sur Jacques de Jüterbock (chartreux d'Erfurt et théologien du XVe s.; ses écrits). — G. Berbig. Le décret, promulgué par l'Électeur de Saxe, instituant le consistoire de Cobourg, 30 mars 1542. — Id. Un différend de Luther avec le conseil municipal de Cobourg en 1539. = Heft 2. Walter Goetz. Les sources

de l'histoire de saint François d'Assise ; 2e art. : les légendes (1° la *Vita prima* de Thomas de Celano. L'authenticité de ce récit ne saurait être contestée ; il a certainement été rédigé dans les premières années qui suivirent la mort du saint, mais il l'a été dans un but manifeste d'édification, qui en affaiblit la valeur historique). — H. Wendt. Ignace de Dœllinger et son développement intérieur. — H. Barge. C'est Karlstadt et non Mélanchthon qui est l'auteur de l'*Apologia pro Bartholomeo praeposito* attribuée à Barthélemi Bernhardi de Feldkirch.

---

44. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. XXIV, Heft 2, 1903. — M. Manitius. Sur Amarcius et Eupolemius (corrections). — Karl Hampe. Les registres perdus des papes Innocent III et Innocent IV ; suite (fragments retrouvés dans un formulaire ; ils se rapportent à la sixième et à la septième année de ce pontificat). — J. Mueller. La politique des villes impériales au temps de la Conférence de Francfort, en 1633. — Hans von Zwiedineck. L'Autriche et la Confédération germanique ; contribution à l'histoire des institutions politiques de l'Allemagne en 1848-49. — W. Lippert. Le commencement de l'année au 1er janvier dans la chancellerie de Misnie-Thuringe vers le milieu du xive s. — H. Schröne. Notes sur les régestes des rois d'Allemagne, de Rodolphe à Charles IV.

---

45. — Basler Zeitschrift für Geschichte und Alterthumskunde. Bd. I, Heft 2, 1902. — Burckhardt-Biedermann. La route qui franchit le Haut-Hauenstein, dans le Jura bâlois ; fin. — Rud. Thommen. Histoire de notre Société (expose les tentatives qui ont été faites, depuis la Renaissance, pour créer des associations de recherches pour l'histoire nationale). — W. Merz. La tour Rore à Aarau. — G. Tobler. Quelques lettres de Pierre Ochs en 1799 (elles sont en français). — Aug. Huber. De la part prise par Bâle aux troubles de Brisach en 1652-57 ; épisode du temps de la Fronde. = Bd. II, Heft 2, 1902. K.-Christ Bernoulli. La bataille de Friedlingen, le 14 octobre 1702 (utilise les sources allemandes et françaises ; avec une carte). — Aug. Burckhardt. Le greffier municipal Heinrich Ryhiner (greffier de la ville de Bâle de 1534 à 1553 ; sa vie ; négociations dont il fut chargé par la ville, etc.). — K. Stehlin. L'inscription gravée sur le portail de l'église de Saint-Ursanne. — Th. de Liebenau. Pour servir à l'histoire de la prédication des indulgences en Suisse. — Th. Burckhardt-Biedermann. Fouilles entreprises par la Société historique et archéologique de Bâle sur l'emplacement d'Augst, Augst bâlois et Kaiser Augst, de Bâle et de leurs environs, pendant les années 1877-1902 (avec une carte). — Karl Gauss. Les saints, patrons d'églises, dans le pays de Bâle (importance historique des églises consacrées à saint Martin : partout où se trouve une église sous ce vocable se trouvait un établissement romain, et là où l'on peut montrer qu'il y eut d'importants éta-

blissements romains on peut conjecturer presque à coup sûr qu'il y eut une église consacrée à saint Martin; enfin, les villages où se trouve le nom de ce saint jalonnent des voies romaines). = Heft 2, 1903. Rud. Wackernagel. Études sur Raimond Péraud et sur la situation religieuse à Bâle en son temps (mémoire important pour l'histoire ecclésiastique à Bâle dans les premières années du xvie s.). — W. Merz. Le château de Brunegg.

---

46. — The Athenæum. 1903, 30 mai. — *L. Douglas.* A history of Siena (bon). — *E. G. Gardner.* The story of Siena and San Gimignano (bon et brillamment écrit). — *Ch. Hughes.* Shakespeare's Europe. Unpublished chapters of Fyne Moryson's Itinerary; being a Survey of the condition of Europe at the end of the xvi th. century (bonne édition d'un itinéraire à travers les divers États de l'Europe, itinéraire qui fut publié en 1617; il est rempli de remarques intéressantes ou instructives). = 6 juin. *J. Roby.* Roman private law in the times of Cicero and of the Antonines (intéressant). = 13 juin. *Black.* The marquess of Dufferin and Ava (très intéressant). = 20 juin. *A. Lang.* Social origins (étude remarquable sur les origines du totémisme et sur l'unité sociale primitive; conclusions fort contestables). — *J. J. Atkinson.* Primal law (beaucoup de faits bien observés). — Letters of a diplomat's wife, 1883-1900 (lettres écrites par Mme Waddington, femme de l'ambassadeur de France à Londres; elles sont amusantes). = 27 juin. *H. Fisher.* Studies in Napoleonic statesmanship; Germany (excellente étude sur les transformations territoriales, politiques et administratives imposées par Napoléon Ier à l'ancien empire germanique). — *W. Wilson.* A history of the american people (compilation faite avec beaucoup d'érudition et de bon sens). = 4 juillet. La littérature continentale de juillet 1902 à juillet 1903. = 11 juillet. *Bodley.* The coronation of Edward the Seventh (excellent; l'auteur, qui a été chargé officiellement par le roi de raconter les cérémonies du couronnement, l'a fait en historien soucieux de montrer l'importance politique de cet acte considéré à la fois en soi, comme formant le lien mystique qui rattache étroitement à la couronne les différentes parties de l'empire, et par comparaison avec d'autres faits de même caractère : le couronnement de Napoléon Ier, la proclamation de l'empire allemand à Versailles en 1871 et le couronnement de la reine Victoria). — *Sir Richard Vesey Hamilton.* Letters and papers of admiral of the fleet sir Thomas Byam Martin; vol. I (très intéressant pour l'histoire maritime pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire). = 18 juillet. *S. R. Gardiner.* History of the Commonwealth and Protectorate; vol. III : 1654-1656 (c'est le dernier chapitre qu'ait écrit le célèbre historien; il se rapporte aux préparatifs pour les élections de 1656 et à l'attitude prise par O. Cromwell à l'égard des factions). — A history of Hampshire and the iste of Wight; vol. II (à noter dans ce volume le chapitre sur l'histoire religieuse, par le Rév. Cox). — *Budge* et *King.* Annals of the kings of Assyria (beau volume

où se trouve la traduction de tous les textes inscrits exécutés par ordre des souverains assyriens de 200 à 600 av. J.-C. et qui se trouvent dans les collections nationales de l'Angleterre). — *B. King*. Mazzini (remarquable).

47. — The Nineteenth Century. 1903, avril. — Somers Somerset. L'Europe et l'Amérique du Sud. — John Mac-Donell. Les républiques sud-américaines et la doctrine de Monroe. = Mai. Augustine Birrell. Encore quelques lettres de Mme Carlyle. — M. E. Jersey. Un aventurier oublié (le chevalier, comte ou baron de Kolli, qui était peut-être tout simplement un Irlandais, Kelly; ses tentatives pour délivrer les princes d'Espagne prisonniers à Valençay). = Juin. Hermann Lea. Les sorcières et la sorcellerie en Wessex. = Août. Edith Sellers. Un conclave pontifical et son chroniqueur (Retz au conclave de 1655). — Camilla Jebb. Quelques faits concernant Mlle de Lespinasse. — C. F. Lehmann. Civilisation et Babylonie (de la survivance jusqu'à nos jours de l'industrie et des arts de l'ancienne Babylone; l'ingénieur moderne n'aura qu'à suivre la trace des anciens pour rendre au pays sa prospérité).

---

48. — R. Accademia dei Lincei. *Atti*. Anno 1902. 5e série. Classe des sciences morales, historiques et philologiques, vol. X, 2e partie : *Notizie degli Scavi*, fasc. 1-12. = Vol. XI, 1903; fasc. 1-2. *Rendiconti*. 5e série, vol. XI, 1902, fasc. 1-2. — J. Guidi. L'histoire de Hayla Mikael (chronique abyssinienne; texte). = Fasc. 3-4. Fr. P. Garofalo. Sur les armées des Ptolémées. — Vittorio Scialoja. Sur le premier fascicule de la reproduction phototypique des Pandectes florentines. — A. Mancini. Un commentaire inconnu de Remy d'Auxerre sur les *Disticha Catonis*. — P.-S. Lopez. Jaufre Rudel; questions anciennes et nouvelles. — Giov. Pinza. D'un sépulcre à coupole de type mycénien découvert sur la pente du Capitole vers le forum romain. = Fasc. 5-6. Biagio Brugi. Nouvelles études sur les agrimenseurs romains. — L. Pigorini. Premières découvertes et observations relatives à l'âge de la pierre en Italie. = Fasc. 7-8. Rossini. Besoua Amlak et le monastère de la Trinité (Besoua est un moine fameux du xvie siècle qui déploya un zèle ardent pour le culte de la trinité dans les régions abyssiniennes de l'Érythrée; le texte publié ici se rapporte aux biens du monastère qu'il lui fit ériger). = Fasc. 9-10. Fed. Halbherr. Travaux exécutés par la Mission archéologique italienne à Haghia-Triada et dans la nécropole de Phaestos; suite dans le fasc. 11-12. — V. de Bartholomaeis. Le texte provençal du *Libre de la doctrina pueril*. — Carlo Cipolla. Sur une formule de la numismatique véronaise. — G. Patroni. L'origine de la « domus » et un fragment de Varron mal compris (dissertation sur l'origine de la maison romaine; le fragment de Varron porte sur un passage du grammairien Nonius). = Fasc. 11-12. L. Nocentini. Fragment d'histoire de la Chine et de la Corée. — Giacomo Lumbroso. Les papyrus de Tebtunis publiés par Grenfell, Hunt et Smyly.

= 1903, vol. XII, fasc. 1-2. Fr. P. Garofalo. Les « Meddices » (étude sur l'institution du « Meddix, » propre à certaines populations italiques, et qu'on retrouve plus tard confondue avec les institutions municipales romaines).

49. — La Cultura. Anno XIX, 1900, n° 6. — *G.-O. Corazzini.* Diario fiorentino di Agostino Lapini, 252-1596 (l'auteur de ce journal, Lapini, est un prêtre de S. Maria del Fiore, à Florence, né en 1515). — *G. Zaccagnini.* Gli ultimi due anni di Cristina di Svezia in Roma, 1687-1689 (bon; étudie en particulier les rapports de la reine Christine avec Lavardin, l'envoyé de Louis XIV). = N° 8. *Reglong.* De belli Parthici Crassiani fontibus (contestable). = N° 10. *H. Varnhagen.* Zur Geschichte des französischen Feldzuges gegen Mailand im J. 1522, sowie zur Dichtung « Lautrecho » des Francesco Mantovano (utiles additions à l'édition, précédemment donnée par l'auteur, du poème sur Lautrec). = N° 18. *A. Luzio.* Radetzky (bonne biographie abondamment illustrée). — *H. Hotto.* Das Streben der Kœnige von Frankreich nach der römischen Kaiserkrone (simple allocution). = N° 20. *I. Del Lungo.* Conferenze fiorentine (huit conférences et quatre discours; très interessant pour l'histoire médiévale de Florence). = N°s 22-23. *Em. Pandiani.* Gli statuti di Portovenere, 1370. — *A. Sorbelli.* La signoria di Giovanni Visconti a Bologna e le sue relazioni con la Toscana (important pour l'histoire des années 1350-1354). = Anno XX, 1901. *Cipolla.* Compendio della storia politica di Verona (très intéressant résumé). — *S. Manfredi.* L'insurrezione e il sacco di Pavia, 1796 (emphatique, mais fait avec soin d'après les sources). = N° 6. *E. Salzer.* Ueber die Anfænge der Signorie in Oberitalien (peu de faits nouveaux, mais consciencieux). = N° 12. *Fr. M. Crawford.* The rulers of the South : Sicily, Calabria, Malta (intéressant, de l'imagination, une érudition suffisante; beaucoup de choses intéressantes pour l'époque moderne que l'auteur connaît bien, ayant longtemps séjourné dans le sud de l'Italie). = N° 14. *J. Woisin.* Ueber die Anfænge des Merovingerreiches (brève dissertation où sont discutées les opinions de Junghans sur Childéric, le père de Clovis). = N° 16. *F. Kirchmayer.* La caduta della repubblica aristocratica di Ragusa (bonne histoire des années 1806-1808). = N° 22. *E. Müller.* Kaiser Flavius Claudius Julianus (collection de faits assez diligente, mais rien de plus; ce n'est pas une vie de Julien l'Apostat). — *F. Bosdari.* Giovanni da Legnano, canonista e uomo politico del 1300 (un peu mince; l'auteur n'est pas assez familier avec les écrits de Giovanni). = Anno XXI, 1902, n° 1. *C. Capasso.* Firenze, Filippo Strozzi, i fuorusciti e la Corte pontificia (important). = N° 3. *A.-F. Trucco.* Gli ultimi giorni della repubblica di Genova et la communità di Novi (c'est plutôt un roman que de l'histoire). = N° 4. *Fr. Labruzzi.* La monarchia di Savoia dalle origini all' anno 1103 (bon; l'auteur dirige la question dans une nouvelle voie qui donnera peut-être d'heureux résultats; mais diffus et peu précis). — *Bollea.* Le prime relazioni fra la Casa di Savoia e Ginevra, 926-1211 (brochure soignée quant au

fond, mais mal écrite). = N° 5. *Gius. Mazzatinti.* Cronaca di Ser Guerriero da Gubbio, 1350-1472 (important). — *C. Capasso.* La politica di papa Paolo III e l'Italia (bon). = N° 6. *S. Hellmann.* Die Grafen von Savoyen und das Reich bis zum Ende der Staufischen Periode (peu de nouveau; accorde trop de confiance aux hypothèses de Carutti; estimable). = N° 7. *Ad. Schaube.* Proxonie im Mittelalter (montre l'existence d'une nouvelle espèce de consuls, le « consul hospes, » élu par les commerçants étrangers). = N° 13. *E. Lævinson.* Giuseppe Garibaldi e la sua legione nello Stato romano, 1848-49 (récit très fourni, plein de faits, sobre cependant et vivant). = N° 15. *I. Raulich.* Storia di Carlo Emanuele I; vol. II, 1588-98 (important, mais l'auteur se perd trop souvent dans les détails). = N° 17. *H. Gruber.* G. Mazzini. Freimaurerei und Weltrevolution (fait bien connaître la vie et l'œuvre de Mazzini). = N° 20. *R. Salvo di Pietraganzilli.* Il Piemonte e la Sicilia; rivoluzioni e guerre dal 1850 al 1860 (incomplet). — *F. Lemmi.* La restaurazione austriaca a Milano nel 1814 (utilise des documents nouveaux; mais avec une préparation générale insuffisante). = Anno XXII, 1903. *A. Viertel.* Tiberius und Germanicus (étude sur Tacite et sur la valeur de son témoignage; l'auteur croit pouvoir faire le départ entre les faits rapportés par l'historien latin et le jugement qu'il porte sur les faits, sans bien se rendre compte que ce jugement même a influé sur la manière dont les faits sont rapportés). = N° 10. *Nobili Vitelleschi.* Dalla storia civile e politica del papato dall' imperatore Teodosio a Carlomagno (insuffisant; des erreurs nombreuses; très mal imprimé). — *K. Voigt.* Beiträge zur Diplomatik der langobardischen Fürsten von Benevent, Capua und Salerno (excellent). = N° 13. *A. Huyskens.* Kardinal Napoleon Orsini; 1re partie (biographie de cet Orsini, neveu de Nicolas IV, qui fut chanoine de Beauvais, puis cardinal en 1288; son rôle sous Nicolas IV et sous Boniface VIII, en particulier dans les événements qui précédèrent et suivirent l'attentat d'Anagni). = N° 14. *G. Luzzatto.* I banchieri ebrei in Urbino nell' età ducale (bon chapitre d'histoire économique). — *A. Amabile.* Maria Carolina, Lady Hamilton e O. Nelson nei moti del 1799 a Napoli (sans valeur).

50. — Archivio della r. Società romana di storia patria. Vol. XXV, fasc. 3-4, 1902. — L. Schiaparelli. Les chartes anciennes des archives capitulaires de Saint-Pierre au Vatican; suite (nos 31-73, XIIe s.). — M. Antonelli. Vicissitudes de la domination pontificale dans le Patrimoine de saint Pierre en Toscane, depuis la translation du Saint-Siège à Avignon jusqu'à la restauration par Albornoz; 1er art. — I. Giorgi. Le traité de paix et d'alliance entre Rome et Gênes, 1165-1166 (texte des traités et ratifications; commentaire; conclusions qu'on peut en tirer pour l'histoire de la constitution civile de Rome). — V. Federici. D'une inscription concernant l'église de S. Cecilia à Monte Giordano. — P. Egidi. L'abbaye de Subiaco et la seigneurie de Tusculum.

51. — Archivio storico lombardo. Anno XXX, 1903, fasc. 37.

— A. Mazzi. Les « Confines domi et palatii » à Bergame. — Fr. Malaguzzi-Valeri. La tapisserie et les tapissiers à Milan au xve siècle (avec une liste de courtisans français à reproduire en tapisserie, 1472). — E. Verga. Les corporations des industries textiles à Milan; leurs rapports et leurs conflits aux xvie-xviiie siècles. — C. Muller. Possessions du monastère vieux de S. Maria de Pavie dans le val d'Intrasca, 1175-1180. — Gius. Bonelli. A propos des biens possédés par Béatrix della Scala dans la Calciana. = Bulletin bibliographique de l'histoire de Lombardie.

52. — Archivio storico per le provincie Napoletane. Anno XXVIII, fasc. 1. — M. Schipa. Le royaume de Naples au temps de Charles de Bourbon; 1re partie : le gouvernement; suite (conseillers, ministres, politique intérieure de 1734 à 1744; forces militaires et participation à la guerre pour la Succession d'Autriche, 1734-1746; le ministère Fogliani et les dernières années du règne de Charles III, 1746-1759). — B. Croce. Une date importante dans la vie de Jean de Valdès (le célèbre promoteur du mouvement de la Réforme à Naples au xvie siècle arriva à Naples vers la fin de 1532, puis il retourna à Rome en 1533, pour revenir à Naples deux ans plus tard; il y séjourna jusqu'en 1541). — F. Cerone. La politique orientale d'Alfonse d'Aragon; suite et fin. = Bibliographie : *Lod. Frati.* La prigionia del re Enzo a Bologna (bon travail critique). — *Lud. Quandal-Vial.* Una pagina di storia; giornale degli avvenimenti politici e militari nelle Calabrie, dal 23 luglio al 6 settembre 1860. — *Giuseppe Del Giudice.* Codice diplomatico del regno di Carlo I e II d'Angiò; vol. III. = A part : le Diario Napoletano de 1799 à 1825; suite.

53. — Archivio storico siciliano. Anno XXVII, 1903, fasc. 3-4. — F. Maltese. Mémoires historiques sur l'origine de Rosolini (Rosolini est une bourgade située non loin de Città di Noto). — G. Pitrè. Les journaux et la publicité à Palerme dans la seconde moitié du xviiie siècle. — G. Paolucci. Prétendues élections de juges au temps de Frédéric II de Souabe. — G. La Corte. Notes de toponomastique sur le territoire de l'église de Monreale au xiie siècle. — S. Romano. Francesco d'Aguirre et son œuvre manuscrite sur la réorganisation des études générales à Turin (œuvre qui vient d'être publiée par les soins du municipe de Salemi). — F. Savio. La prétendue inimitié du pape Nicolas III contre le roi Charles Ier d'Anjou (des preuves de bienveillance données par Nicolas III à Charles d'Anjou; de la prétendue participation de Nicolas III à la conspiration de Jean de Procida; de la conduite différente de Nicolas III et de Martin IV à l'égard de Charles d'Anjou; des premiers ennemis qui se déclarèrent contre ce dernier, quand il prépara la guerre d'Orient).

54. — Miscellanea di storia italiana. T. VIII, 1903 (Turin, Bocca). — A. Segre. Documents relatifs à l'histoire de la Savoie de 1510 à 1536 (ce sont les pièces justificatives de l'étude consacrée par

l'auteur au règne du duc Charles II. Longue introduction de 146 pages, intéressante pour l'histoire des rapports de la Savoie avec la France à cette époque. L'ensemble de ce travail constitue un véritable volume de près de 300 pages). — Pietro Amat di San Filippo. Recherches et études relatives à l'histoire économique de la Sardaigne; œuvre posthume publiée par A. Manno (ces études embrassent l'histoire entière de la Sardaigne, depuis l'époque romaine jusqu'à notre temps).

55. — Rivista storica italiana. Anno XIX, 3e sér. 1902, vol. I, fasc. 3. — *W. Osiander.* Der Hannibalweg neu untersucht (tient pour le passage par le mont Cenis). — *K. Schütz.* Die Schlacht bei Cannæ (l'auteur dit que le récit de Tite-Live est plus vraisemblable et plus intelligible que celui de Polybe). — *M. Desideri.* La Macedonia dopo la battaglia di Pidna (bon). — *G. Camozzi.* La « consecratio » di Trajano (bonne étude sur les monnaies de Trajan). — *L. Schiaparelli.* I diplomi dei re d'Italia; parte I : I diplomi di Berengario I (bonne étude préparatoire à une édition critique des diplômes de Bérenger Ier). — *Nitti di Vito.* Codice diplomatico Barese; vol. IV : periodo greco, 939-1071. — *Colonna de Cesari-Rocca.* Recherches sur la Corse au moyen âge. Origine de la rivalité des Pisans et des Génois en Corse, 1014-1174 (de bonnes choses; mais l'ouvrage manque d'ordre et de clarté). — *Lempp.* Frère Élie de Cortone (très intéressant). — *C. Manfroni.* Relazioni di Genova con Venezia dal 1270 al 1299 (publie quelques documents importants et fait bien augurer d'une prochaine Histoire de la marine italienne au XIIIe et au XIVe s.). — *L. Zanutto.* Il cardinale Pileo di Prata e la sua prima legazione in Germania, 1378-1382 (bon). — *E. Verga.* La giurisdizione del podestà di Milano e i capitani dei contadi rurali, 1381-1429 (bon). — *B. Feliciangeli.* Il matrimonio di Lucrezia Borgia con Giovanni Sforza, signore di Pesaro (intéressant et soigné). — *C. Capasso.* Firenze, Filippo Strozzi, i fuorusciti e la corte pontificia (utilise de bons documents, mais la forme laisse beaucoup à désirer). — *A. Segre.* Emanuele Filiberto e la Repubblica di Venezia, 1545-1580 (bon). — *F. Rachfahl.* Margaretha von Parma, Staatthalterin der Niederlande (ce n'est qu'une étude préliminaire, non assez approfondie, à l'histoire de Marguerite de Parme). — *G. Bianchi.* Giulio Alberoni e il suo secolo (sans valeur). — *R. Caldarera.* La battaglia di Francavilla, 20 giugno 1719 (bonne étude sur une bataille perdue par Mercy contre les Espagnols en Sicile; mais l'auteur n'a pas connu la principale source espagnole, les Commentaires de la guerre d'Espagne par Bacallar, marquis de J. Filippo). — Livres sur la période de la Révolution, de l'Empire et du Risorgimento. = Fasc. 4. *Putzgers.* Historischer Schul-Atlas zur alten, mittleren und neuen Geschichte; réédité par *Baldamus* et *Schwabe* (très utile). — *G. Ferrero.* Grandezza et decadenza di Roma (très remarquable). — *L. Schmidt.* Geschichte der Wandalen (bon). — *V. Poggi.* Series rectorum Reipublicae Genuensis (très bonne compilation). — *Rod. Honig.* Guido da Montefeltro (travail correct et soigné). — *F. Tocco.* Questioni cronologiche intorno al « De Monar-

chia » di Dante (le *De Monarchia* fut écrit après le *Convivio,* lorsque Clément V prit parti contre Henri VII et pour Robert d'Anjou; Dante s'inspira du *De potestate regia et papali* de Jean de Paris). — *E.-O. Mastrojanni.* Giovanni Gioviano Pontano e Carlo VIII (insuffisant). — *U. Mazzini.* Caterina de' Medici e Clemente VII alla Spezia nel 1533 (d'après les comptes des dépenses faites pour la réception de la duchesse et son embarquement à la Spezia). — *C. Camenisch.* Carlo Borromeo e la controriforma in Valtellina (information très incomplète). — *B. Maresca.* La marina napoletana nel sec. XVIII (bon recueil de six articles sur ce sujet). — *Gius. Greppi.* La rivoluzione francese nel carteggio di un osservatore italiano; vol. II (cet observateur est Paolo Greppi; le deuxième vol. va de la fin de 1794 au commencement de la campagne d'Italie en 1796). — Ouvrages relatifs au Risorgimento. = 1903, vol. II, fasc. 1. *Eug. Revillout.* Les rapports historiques et légaux des Quirites et des Égyptiens (l'auteur prétend démontrer que la loi des Douze Tables n'est guère autre chose qu'une traduction latine du code d'Amasis; Amasis, chef de brigands, devait nécessairement entrer en rapport avec les Quirites, ou hommes armés de la lance, qui étaient aussi des brigands). — *W. Ohr.* Der karolingische Gottesstaat in Theorie und Praxis (thèse excessive tendant à prouver que Charlemagne se considéra, en qualité de « rector, princeps ecclesiae, » comme le chef non seulement de l'église franque, mais de toute l'Église. Bon appendice sur les *Missi*). — *C. Manfroni.* Storia della marina italiana (bon). — *Eubel.* Bullarium Franciscanum; vol. V. — *P. Orsi.* Signorie e principati, 1300-1530 (excellent exposé). — *C. Capasso.* La politica di papa Paolo III et l'Italia (bon). — *C. Bertani.* Pietro Aretino e le sue opere, secondo nuove indagini (travail hâtif et par trop apologétique). — *E. Bottini-Massa.* La Sardegna sotto il dominio spagnolo, 1478-1713 (bon). — *Gius. Collucci.* La repubblica di Genova e la rivoluzione francese (publie les correspondances des ambassadeurs génois à Paris et près le Congrès de Rastadt). — Publications relatives au Risorgimento.

---

56. — The Nation. 1902, 9 janvier. — *Ravenel.* Life and times of William Lowndes, of South Carolina, 1782-1822 (bonne biographie d'un politicien qui fut membre du Congrès et ministre). = 23 janv. *Powell.* Historic towns of the western states (excellent). — *Johnston.* The roman theocracy and the Republic, 1846-1849 (bon; bien au courant et très impartial). = 30 janv. *Edw. Mac Crady.* The history of South Carolina, 1775-1780 (très bon). = 13 févr. *R. A. Alger,* secretary of war. The spanish-american war (l'auteur fait l'apologie de sa conduite comme ministre de la guerre pendant le récent conflit des États-Unis et de l'Espagne). = 27 févr. *W. D. Green.* William Pitt, earl of Chatham, 1708-1778 (biographie remarquable). = 6 mars. *E. L. Taunton.* The history of the Jesuits in England, 1580-1773 (l'auteur est un prêtre romain, mais non jésuite; le tableau qu'il trace de la politique des Jésuites en Angleterre est assez sombre). — *Simpkinson.* A rela-

tion of the conference between William Laud and Mr. Fisher, the Jesuit (excellente édition d'une œuvre qui montre à merveille la situation de Laud par rapport à la papauté). = 24 avril. *Ch. H. Mac Carthy.* Lincoln's plan of reconstruction (compilation indigeste, mais instructive). = 8 mai. *Fr. B. Lee.* New Jersey, as a colony and as a state (grosse publication en 4 vol., nourrie de faits pour l'histoire locale, sans valeur dès qu'elle cesse d'être une chronique). — *M. T. Blauvelt.* The development of Cabinet government in England (bon). = 12 juin. *Doughty* et *Parmelee.* The siege of Quebec and the battle of the plains of Abraham (6 vol. mal imprimés, mais pleins de faits et dont l'intérêt dépasse singulièrement les limites d'une opération militaire). = 26 juin. *Ch. H. Butler.* The treaty-making power of the United States (bon traité de droit constitutionnel). = 10 juillet. *H. M. Ch. Henry Butler.* The american fur trade in the Far West (ouvrage important qui explique les origines et les progrès de l'américanisme dans une bonne partie des États-Unis). = 24 juillet. *W. M. Sloane.* The french revolution and religious reform (excellent). = 21 août. *W. A. Linn.* The story of the Mormons (ouvrage préparé avec soin; le meilleur qui ait paru sur le sujet). = 30 oct. *J. W. Riley.* The founder of Mormonism; a psychological study of Joseph Smith jr. (curieux). = 25 déc. *G. Fowkes.* Archæological history of Ohio : the Mound builders and later Indians (recherches approfondies qui ont permis à l'auteur de faire bonne justice de fables et de sottises nombreuses qui ont été débitées sur la civilisation de ces aborigènes; en somme, les peuples auxquels on doit les tumuli de l'Ohio ne témoignent pas d'une plus haute capacité intellectuelle qu'une quelconque des tribus des Indiens d'Amérique). = 1903, 1er janv. The anti-slavery papers of James Russel Lowell (utile réimpression). = 5 févr. *W. Wilson.* A history of the American people (à recommander). — *A. B. Hulbert.* Historic highways of America; 2 vol. : Paths of the Mound-building Indians; Indian thoroughfares (remarquable). = 26 févr. *A. Lang.* A history of Scotland from the roman occupation (excellent). = 5 mars. *Constance Giglioli.* Naples in 1799 (bon ouvrage, composé d'après les sources les plus pures; très sévère pour Nelson et sa conduite à l'égard de la garnison napolitaine). — *S. G. Fisher.* The true history of the american revolution (prétentieux et souvent erroné). = 19 mars. *G. S. Goodspeed.* A history of the Babylonians and Assyrians (intéressant). = 26 mars. *Lethaby.* London before the Conquest (excellent). = 2 avril. Investigations at Assos; expedition to the archæological Institute of America, 1881-1883; 1re partie (bon). = 16 avril. *Edw. Mac Crady.* The history of South Carolina in the Revolution, 1780-1783; vol. IV (fin de ce travail remarquable; l'auteur connait bien les sources imprimées et en a fait un excellent usage; mais il manque d'impartialité; avant d'être historien, il est de la Caroline du Sud). = 30 avril. The Philippine Islands, 1493-1803. Explorations by early navigators, descriptions of the islands and their peoples, their history, and records of Catholic missions, as related in contem-

poraneous books and mss.; translated from the originals. Edited and annotated by *Emma H. Blair* and *J. Al. Robertson;* vol. I, 1493-1529; vol. II, 1521-1569 (c'est l'entreprise la plus importante qui ait jamais été tentée pour une histoire des Philippines). = 7 mai. *Mathieson.* Politics and religion; a study in Scottish history from the Reformation to the Revolution (histoire de la réforme écossaise écrite à un point de vue très large et tolérant, d'une lecture très agréable). = 4 juin. Glimpses of colonial Society and Life at Princeton College, 1766-1773 (intéressant). = 25 juin. *Sir Walter Besant.* London in the XVIII th. century (très intéressant et instructif). = 2 juillet. *C. E. Merriam.* A history of american political theories (superficiel et insuffisamment informé). — *A. Gudeman.* The sources of Plutarch's Life of Cicero (médiocre). = 9 juillet. *E. H. Abbott.* Religious life in America (très intéressantes observations prises sur le vif). — *Bargy.* La religion dans la société aux États-Unis (très intéressant tableau de la vie religieuse aux États-Unis, d'après les livres imprimés; les ouvrages d'Abbott et de Bargy se complètent heureusement, en même temps qu'ils aboutissent à des conclusions semblables : la religion aux États-Unis est moins fondée sur la dévotion que sur la raison; elle est sociale et positive, plus attentive à l'être humain qu'au surnaturel, à la société qu'à l'individu). — *R. E. Hughes.* The making of citizens; a study in comparative education (contient une grande masse d'utiles observations). — *G. Balfour.* The educational systems of Great Britain and Ireland (donne une excellente idée du fameux Acte de 1902).

---

57. — Historisk Tidsskrift. 7e sér., vol. III. — Rubin. Nombre d'habitants et fréquence de naissances aux XVIIIe et XIXe s. — H. Olrik. Knut le Saint d'après les sources anciennes et dans la tradition postérieure (polémique contre M. Finnur Jónsson et réponse de celui-ci). — K. Erslev. Projet d'un nouveau traité d'union entre les pays scandinaves datant des dernières années d'Érik de Poméranie (l'auteur semble en être Hans Krœpelin, commandant du château de Stockholm). — Fr. Bajer. Rapport du ministre danois à Paris Louis Moltke sur sa position difficile en 1854 (ses conférences avec Drouyn de Lhuys, qui s'efforce de faire sortir le Danemark de sa neutralité). — Rokstroh. Remarques sur divers épisodes de la guerre en Jutland en 1657. — Mackeprang. Les impôts dans les villes de Danemark jusqu'au commencement du XVIIe s. — Daenell. Voyage de la reine Marguerite à Aix-la-Chapelle en 1385. — H. Olrik. Une margravine de famille danoise à Stade vers 1100. — J. Paludan. Le poète Tœger Reenberg. — O. Blom. Contributions à l'histoire de l'artillerie sous Chrétien IV. — H. Ploug. Le scandinavisme en 1856 et en 1857 (Carl Ploug, homme politique danois, adresse à Oscar Ier, sur l'initiative de celui-ci, un projet pour l'établissement d'une union entre les pays scandinaves). — K. Fabricius. La guerre en Jutland en 1157. — E. Madsen. Fonctionnaires à la cour danoise au XVIe s. — Lindbæk.

La reine Dorothéa et ses rapports avec la famille Gonzague (d'après ses lettres et celles de son époux, le roi Chrétien Ier, conservées à Mantoue. La margravine Barbara de Mantoue était sœur de la reine). — MACKEPRANG. La reine Sophie et l'administration de son douaire. — H. MATZEN. La date de la loi ecclésiastique de la Scanie (environ 1160). — L. KOCH. Le cabinet sous le régime de Struensée. = Nouvelles de la science historique de Danemark et à l'étranger. — A. KRARUP. Bibliographie historique, 1899-1900. = Compte-rendu : *Hauberg*. Histoire monétaire du Danemark jusqu'en 1146 (excellent ouvrage, richement illustré). = Vol. IV, cahier 1. Carl CHRISTIANSEN. La grande commission de revision sous Chrétien V. — J. STEENSTRUP. Quelques remarques sur l'influence de la prose rythmique des Anglais sur la littérature en Danemark. = Compte-rendu : *Schäfer*. Geschichte von Dänemark ; V (excellent).

---

58. — Historisk Tidskrift[1]. 1884. — C.-G. MALMSTRÖM. Quelques mots sur l'administration du royaume pendant les dix premières années d'absence de Charles XII. — S.-G. BOËTHIUS. La corégence du duc Charles et du Riksråd suédois ; 1er article, suite en 1885 et 1886. — P. FAHLBECK. La lutte dite lutte des Svear et des Götar, son véritable caractère et ses causes. — E. HILDEBRAND. L'organisation de la diplomatie suédoise en Allemagne au XVIIe s. — H. HJÄRNE. Un projet de constitution russe en 1730 d'après des modèles suédois. — O. ALIN. Contributions diverses à l'histoire de la constitution suédoise ; I : le compte des suffrages des États d'après la résolution du Riksdag de 1786. — H. HILDEBRAND. Olaus Magni et son histoire. = 1885. J.-F. NYSTRÖM. Jonas Alströmer et son œuvre. — C. SPRINCHORN. Les relations de la Suède et des Pays-Bas depuis les temps les plus reculés jusqu'à 1614. — O. ALIN. Contributions diverses ; II : la composition du Riksrätt en 1818. — H. HILDEBRAND. Les poids et mesures en Suède. — X. Le voyage d'Henrik Norman en Suède pour le couronnement d'Érik XIV, 1561 (extraits et résumé de sa relation). — Ellen FRIES. Érik Oxenstierna, gouverneur de l'Esthonie, 1646-1653. = Actes et documents : lettres adressées à Gustave IV Adolphe par le baron Carle Bonde, envoyé en mission auprès de Napoléon, 1801-1802 (dont quatre en français). = En appendice : catalogue de la collection de mss. de Bergshammar. = 1886. X. Jean III et Philippe II (dépêches du capitaine Francisco de Eraso, 1578-1579, envoyé espagnol en Suède). — N. HÖJER. La littérature historique nationale norvégienne. — O. ALIN. Contributions diverses ; III : la procédure d'adoption de la loi sur la liberté de la presse en 1812. — J.-A. LAGERMARK. Les préparatifs de la dernière expédition de Charles XII. — E. HILDEBRAND. Les publications sué-

1. Outre des articles originaux, cette revue comprend des documents inédits, des comptes-rendus critiques, des informations de nature à intéresser les historiens et une bibliographie annuelle.

doises de documents historiques. = 1887. C.-G. Malmström. La délégation des États (utskottsmöte) de 1710. — M. Weibull. Les mémoires de Chanut; I, p. 49; II, p. 151; suite en 1888. — G.-H. Stråle. Les anecdotes de Suède. — N. Höjer. La littérature historique; 2e art. — O. Alin. Contributions diverses; IV : la procédure d'adoption du Riksakt en 1815. — Une ambassade suédoise en Russie pendant le règne d'Érik XIV (texte de la relation). = 1888. W.-E. Svedelius. La science de l'histoire et les études historiques. — S.-J. Boëthius. La régence pendant la minorité de Gustave IV Adolphe et la Révolution française; I : la mission de Verninac à Stockholm en 1792, p. 95; II : les négociations avec le gouvernement girondin et le comité de Salut public sous la direction de Danton et de Robespierre, p. 177. — A. Hammarskjöld. Contribution à l'histoire de la Livonie sous le gouvernement de Charles XI; I : le comte Jakob-Johan Hastfer. — Les observations d'Henrik Hoelterning en Suède (texte d'un rapport destiné au tsar, traduit de l'allemand). — L. Berger. Le meurtre du gouverneur suédois Printzensköld et le soulèvement de Bornholm, 1658. — O. Varenius. La responsabilité des gouvernements de régence d'après les règlements de 1634 et de 1660. = 1889. S.-J. Boëthius. La régence; chap. III : la conclusion de l'alliance de 1795, p. 1; chap. IV : la dissolution de l'alliance de 1795, p. 275. — Relation du président baron E.-M. v. Nolcken sur l'état du royaume de 1719 à 1742; I, p. 75; II, p. 164. — E. Svensén. Le Vinland et les voyages au Vinland. — O. A. W.-E. Svedelius. — A. Hammarskjöld. La famille von Mengden et la Livonie sous la domination suédoise. — J.-A. Lagermarck. L'expédition d'Armfeldt contre Trondjhem, 1718 (carte). = En appendice : K. Setterwall. Liste des *Acta suecica,* dans les *Calendars of state papers.* = 1890. G. Djurklou. Le procès d'héritage entre les descendants de Nils Nilsson de Traneberg et de dame Ingegerd d'Oja. — E.-W. B. Contributions diverses à l'histoire de la civilisation dans le Vesterbotten; I, p. 23; II, p. 107. — H. Wieselgren. Les chroniques relatives à Gustave Vasa. — H. W. Gustaf af Wetterstedt. — L. Stavenow. Un projet de création d'une haute cour pendant l'ère de la liberté. — Mémoire de Stanislas Poniatowski sur ses aventures et celles de Charles XII (texte traduit du français). — J.-E. Nordwall. La Suède et la Russie après la paix de Kardis; suite en 1891. — E. Tegner. Les archives et les bibliothèques italiennes; notes rapportées d'un voyage, 1889-1890. — O.-S. Rydberg. Contribution à l'étude de la question de l'acte d'union de 1397. — A. Hammarskjöld. Tordenskjöld et les Suédois; I; suite en 1891. = En appendice : K. Setterwall. Liste des *Acta suecica,* dans *A colt. of the state papers,* par John Thurloe. = 1891. G. Djurklou. Familles suédoises portant comme pièces héraldiques une feuille sous un chevron. — E.-W. B. Notes sur le Lappmark relatives principalement à l'évangélisation de cette région. — S.-J. Boëthius. Quelques observations sur l'origine et le caractère de la constitution de l'ère de la liberté. — H. Schück. Nos plus anciennes chansons popu-

laires historiques. — A. Hammarskjöld. La flotte suédoise sous les rois Vasa. = 1892. Claes-Fredrik Horn. Souvenirs de ma vie; I-II (1791-1814), p. 1; III (1815-1823), p. 153. — X. Encore la question de la mort de Charles XII. — H. Wrangel. La flotte de guerre suédoise en 1719 et son rôle relativement aux dévastations des Russes; I-III, p. 103; IV-V, p. 289. — S.-J. Boëthius. Un conflit entre le roi Frédéric Ier et la commission secrète. — X. La conférence d'Ulriksdal, en septembre 1863. — E.-W. B. Le Västerbotten et les Russes, 1714-1721 (d'après des sources écrites du temps). — X. Le voyage de Samuel Kiechel en Suède, 1586 (traduit de l'allemand). = En appendice : E. Tegner. Les mss. suédois dans les archives et les bibliothèques italiennes après 1523. = 1893. R. Kjellén. Le caractère national de la constitution de 1809. — P. Sondén. Deux héros de la guerre de Trente ans (d'après les plus récents travaux biographiques allemands sur le XVIIe s.). — K. Hildebrand. Recherches sur l'assemblée d'Upsal, 1593. — O. Sylwan. Nils von Oelreich censor librorum. — H. W. Souvenirs des années de guerre et d'épreuve qui suivirent la mort de Charles XII, 1719-1721. — A. Hammarskjöld. Le général comte Gustaf Wachtmeister, sa famille et ses campagnes; I-III; suite en 1894, 1895, 1897. — G. Nerman. Par où Olaf Haraldsson est-il sorti du Mälar? — C.-F.-L. Hochschild. Gustaf III, Sofia Magdalena et Christian VII, 1788. — O. Sylwan. P.-J. Höppener, un publiciste du XVIIIe s. = 1894. R. Kjellén. Samuel Akerhielm le jeune et les intrigues russes en Suède, 1746-1749. — H. Schück. Nos plus anciens écrits protestants et leurs auteurs. — G. Djurklou. Autobiographie du colonel Nils Djurklou, 1641-1714 (d'après le ms. autographe, communiqué par G. Djurklou). — G. Djurklou. Jöns Gerekesson, archevêque d'Upsal, 1408-1421. — E. Hildebrand. La rupture de 1594 dans le développement de l'histoire de la Suède. = 1895. E. Hildebrand. Le testament de Charles XI et le changement de règne, 1611. — H. Schück. Les dernières recherches sur l'Ynglingasaga. — C. Bildt. Éclaircissements sur l'original italien de l'Histoire des intrigues galantes de la reine Christine. — A. Koch. Les Yngling comme nom d'une dynastie royale suédoise. — L. Stavenow. La politique de la Suède à l'époque du congrès d'Altona, 1686-1689. — E. Tegner. Le baron Jakob Cederström et les préparatifs de la révolution de 1809. — C. Bildt. L'hospice de Sainte-Brigitte et la colonie suédoise de Rome au XVIIe s. — L. Stavenow. Des rapports entre l'histoire politique et l'histoire de la civilisation. = 1896. A. Hammarskjöld. La guerre de Finlande, 1808-1809; I-II, p. 1; III-IV, p. 155. — E. Fries. Johan Classon Risingh. — R. Kjellén. Qui a fondé la constitution de 1809? — S. Bergh. Les querelles de préséance de la noblesse au XVIIe s. — K. Fähræus. La Suède et la ligue d'Augsbourg en 1686. — E.-H. Lind. Contribution à l'étude de la question de l'origine de l'ancienne dynastie norvégienne (étude onomastique). — O. Sjögren. L'armée livonienne de W.-A. v. Schlippenbach. = 1897. S. Clason. Quelques observations sur le riksdag de Norrköping, 1800. — N. Höjer. La Dalé-

carlie et les Dalécarliens (étude de géographie historique). — E. Carlson. Charles XII et l'empereur en 1707 (le dernier acte de grande puissance évangélique de la Suède). — K. Hildebrand. L'histoire économique. — O. Alin. Contribution à l'histoire de la convention de Moss. — J.-A. Lagermark. La dernière campagne de Charles XII; 1; suite en 1898. — K. Ahlenius. Sten Sture le jeune et Gustaf Trolle, 1514-1517. = 1898. E. Olmer. L'agression de Christian V contre le Holstein-Gottorp à la mort de Charles XI. — Th. Westrin. Lettres écrites par G.-H. v. Görtz de la prison d'Arnheim (publiées avec une introduction par Th. Westrin). — A. Stille. Christian V à la bataille de Lund (étude critique). — C.-M. Kjellberg. La loi de Södermanland et son « konungabalk. » = 1899. L. Stavenow. Le conseiller du royaume comte Gustaf Bonde, homme d'État et écrivain. — E. Olmer. L'alliance entre la Suède et la maison de Lunebourg, 1698. — L. Wahlström. Gustave III et le plan de Benzelstjerna contre la flotte russe, 1789. — E. Wadstein. Deux questions de l'ancien droit public suédois. — V. Söderberg. L'histoire de la Suède et les historiens français modernes. — C. Hallendorf. Observations sur l'Histoire militaire de Charles XII de G. Adlerfelt. — S. Ambrosiani. De l'élection du roi dans le haut moyen âge. — V. Söderberg. Les causes historiques de la crise sud-africaine. — E. Hildebrand. Les dernières années de Gustaf Vasa. — G.-R. Fåhræus. La carrière parlementaire de Johan Gyllenstjerna. = 1900. Th. Westrin. Notes sur les créanciers orientaux de Charles XII. — P. Sondén. Johan Skytte et les Oxenstierna. — Nils Edén. La question d'une nouvelle méthode historique. — E. Olmer. La Suède et l'élection royale de Pologne, 1697. — Th. Westrin, W. Sjögren et E. Wrangel. Le Congrès international d'histoire comparée, Paris, 1900. — Th. Westrin. Quelques observations relatives au français comme langue diplomatique. — Nils Wimarson. L'expédition d'hiver de l'amiral Uggla, 1676. = 1901. V. Söderberg. Le procès de haute trahison contre Arnold-Johan Messenius, 1624. — A. Stille. La campagne de Scanie, 1676-1679 (quelques réflexions et considérations; carte). — G. Hazelius. Un programme américain de réforme de l'enseignement de l'histoire dans les écoles. — A. Lewenhaupt. Extraits du journal de Carl Magnus Drake. — Nils Edén. La réorganisation du gouvernement suédois, 1594-1602. — E. Hildebrand. Gustaf Vasa et Berend von Melen. = 1902. C. Silfverstolpe. Les monastères suédois antérieurs à celui de Vadstena. — L. Hammarskjöld. Le plan de campagne russe en 1708 (traduit du russe). — J. Petrelli. La bataille d'Holovczin (traduit du russe). — E. Bergh. La reine Maria-Eleonora et le gouvernement de la régence pendant la minorité de la reine Christine. — K. Nordlund. La censure de l' « Historia pragmatica » de Jacob Vildes. — G. Kobb. Les causes du dénouement à Waterloo (d'après H. Houssaye, *1815, Waterloo*).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix Bordin, de la valeur de 3,000 fr., à MM. Charles Lécrivain, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, et Homo, ancien membre de l'École de Rome. Les sujets proposés étaient les suivants : 1° étudier l'authenticité et le caractère des monographies qui composent l'*Histoire Auguste,* l'époque où elles ont été composées et quels en sont les auteurs; 2° Quels ont été les sentiments des Romains et leurs principes de gouvernement à l'égard des Grecs pendant la période républicaine, d'après les auteurs, les inscriptions et les monuments? Elle a en outre décerné les prix suivants : prix ordinaire ou prix du Budget (2,000 fr., ayant pour sujet une étude avec détails d'une période de l'histoire de l'Indo-Chine), au R. P. L. Cadien, de la Société des missions étrangères, pour son travail intitulé : *le Mur de Dong-Hoï.* — Prix Bordin (annuel, 3,000 fr. Ouvrages relatifs à l'Orient) : 1,200 fr. à M. Grudi pour son *Dictionnaire éthiopien;* 1,000 fr. à MM. Dussaud (*Histoire et religions de Nosaïris*) et Macler (*Voyage au Japon*); 800 fr. au *Dictionnaire thibétain,* par les missionnaires catholiques du Thibet. — Prix Bordin (prix extraordinaire et biennal, 3,000 fr. Ouvrages d'érudition orientale) : M. Colin, ancien membre de l'École française d'Athènes, pour son mémoire sur *les Sentiments des Romains à l'égard des Grecs,* qui est le sujet choisi par l'Académie. — Prix Saintour : 1,200 fr. à M. Fossey pour sa *Magie assyrienne;* 800 fr. à M. Grosset pour son travail *Bhâratiya,* etc., et pour son *Rituel des cultes non journaliers en Égypte;* 500 fr. à M. Toscanne pour son *Étude sur les cylindres de Gudea.* — Prix Stanislas Julien (1,500 fr. Ouvrages relatifs à la Chine), à M. Courant, maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon, pour le tome Ier de son *Catalogue des ouvrages chinois et coréens conservés à la Bibliothèque nationale.*

— L'Académie des sciences morales et politiques a décerné les prix suivants : fondation Prost (1,200 fr. Travail historique sur Metz et les pays voisins) : 1° une récompense de 900 fr. à M. Pfister, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, pour le tome Ier de son *Histoire de Nancy;* 2° une récompense de 300 fr. à M. Paul Marichal pour son opuscule intitulé : *Remarques chronologiques et topographiques sur le Cartulaire de Gorze.*

— Le programme du *Concours d'agrégation d'histoire et de géographie* pour 1904 a été arrêté ainsi qu'il suit :

Histoire ancienne. — 1. Rapports des États grecs entre eux et avec la Perse jusqu'au milieu du IVe siècle avant Jésus-Christ. — 2. Reli-

gion grecque (mythes, cultes, sacerdoces, temples, représentations dramatiques, oracles). — 3. Vie privée des Romains. — 4. Les Césars et les Flaviens. — 5. État social, économique et administratif de l'empire romain pendant les trois premiers siècles de notre ère.

Histoire du moyen age. — 1. Les Carolingiens depuis les origines jusqu'au traité de Verdun. — 2. L'art roman et l'art gothique. — 3. Les Croisades. Le royaume de Jérusalem et l'empire latin de Constantinople. — 4. L'Angleterre depuis la conquête de Guillaume le Conquérant jusqu'à l'avènement de Richard II. — 5. L'Allemagne, l'Italie et la papauté à l'époque des Hohenstaufen (1139-1254). — 6. La France de l'avènement de Philippe de Valois jusqu'à la mort de Louis XI (1328-1483).

Histoire moderne. — 1. Le développement colonial de la Hollande, de l'Angleterre et de la France aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — 2. Histoire intérieure de l'Allemagne depuis l'avènement de Maximilien Ier jusqu'à la paix de Westphalie. — 3. La France au XVIe siècle (1498-1589). — 4. Louis XIV. L'administration, les affaires religieuses, la société et les arts. — 5. La Révolution française et l'Europe de 1792 à 1802. — 6. La Russie et la question d'Orient du Congrès de Vienne au Congrès de Berlin. — 7. La politique française de 1830 à 1870. — 8. Les institutions politiques et sociales de la France depuis 1815.

Géographie. — 1. Géographie physique générale. — 2. La France. — 3. Les pays riverains de la Méditerranée. — 4. L'Amérique du Sud. — 5. Les grandes voies de communication du globe (routes naturelles, grandes lignes de chemin de fer, de navigation, de télégraphie).

— Dans la 3e série des *Positions des Mémoires présentés à l'École normale supérieure pour l'obtention du diplôme d'études supérieures* (*histoire et géographie*), sessions de décembre 1900, 1901 et 1902 (Cerf, 80 p.), nous trouvons l'analyse succincte des mémoires suivants : *la Création de la légende napoléonienne à Sainte-Hélène*, par Ph. Gonnard; *Chateaubriand historien de Napoléon*, par François Monod; *la Loi agraire de Rullus*, par Marcel Bulard; *la Contre-Réforme en Franche-Comté, ses éléments et son histoire, de 1567 à 1575*, par Lucien Febvre; *le Boulonnais, étude de géographie humaine*, par Jules Sion; *les Idées populaires de réforme sociale de 1832 à 1834*, par A. Thomas; *l'Esclavage sous les Mérovingiens*, par Jules Céby; *Étude sur les origines de la presse à bon marché en France, de 1830 à 1836*, par Maurice Legendre; *l'Armée romaine d'Égypte, d'Auguste à Dioclétien*, par Jean Lesquier; *Ledru-Rollin jusqu'à la création du suffrage universel, 5 mars 1848*, par Roger Lévy; *la Vie des peuples de l'Afrique orientale; pays Somalis, Danakil et Gallas*, par Fernand Maurette; *Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, 1543-1617; son rôle dans la politique française de 1574 à 1594*, par Joseph Nouaillac.

— Le 34e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (Hachette) contient des articles d'un intérêt exceptionnel : *Metallum* (histoire de l'industrie et de la législation minières, avec cartes), par

E. Ardaillon; *Metoikoi*, par M. Clerc; *Mimus*, par Gaston Boissier; *Minerva*, par Gaston Fougères; *Mithra* (avec une carte des monuments mythriatiques), par Franz Cumont; *Moneta* et *Monetarii*, par F. Lenormant (articles revus et mis au courant par E. Babelon); *Mores*, *Mos*, par Ed. Cuq.

— La librairie Albert Fontemoing doit publier en souscription un grand travail intitulé : *la Villa impériale de Tibur* (*villa Hadriana*), par Pierre Gusman, avec une préface de Gaston Boissier. Un fort vol. in-4° raisin, orné de 600 illustrations dans le texte et 12 planches hors texte en héliogravure, dont un frontispice en couleurs. Prix, broché : 50 fr.

— Le tome II et dernier des *Mémoires de Philippe de Commynes* (éd. B. de Mandrot, dans la collection Picard, cxl-483 p.) vient de paraître; outre la fin du texte, augmenté de deux livres jusqu'ici inédits, il comprend une longue introduction et un copieux index.

— Les nouveaux *Mélanges publiés par la Société des Bibliophiles français* se composent de deux parties ou tomes et contiennent les textes suivants : 1° *Correspondance de Louis XIV et du duc d'Orléans* (*1707*), réunie et annotée par M. C. Pallu de Lessert et précédée d'une introduction par M. le duc de Chartres (avec un index bibliographique et deux vues du château de Lerida). 2° *Lettres du roi Louis XIII au cardinal de Richelieu et à M. de Bullion, 1633-1640*, communiquées, avec un avant-propos et des notes, par Mme la vicomtesse de Galard. 3° *Lettres et billets du prince de Talleyrand et de M. Royer-Collard*, avec une introduction par M. Paul Royer-Collard, 1820-1845. 4° *Éloge de M. Coustou le Jeune*, par l'abbé Gougenot, communiqué, avec un avant-propos, par le baron Roger Portalis. 5° *Institutions et règlements de charité au XVIe et au XVIIe siècle*, communiqués par M. le marquis de Biencourt et précédés d'une introduction par M. le comte d'Haussonville. 6° (t. II) *Deux Français aux États-Unis et dans la Nouvelle-Espagne en 1782; journal de voyage du prince de Broglie et lettres du comte de Ségur*, communiqués, avec un avant-propos, par le duc de Broglie. 7° *Lettre de P.-J. Mariette à Gérard Meerman*, communiquée et annotée par Maurice Tourneux. 8° *Quatre lettres du comte de Forbin à Huyot, architecte français* (*1817-1818*), communiquées par le baron Roger Portalis; notice biographique par le comte Alex. de Laborde. 9° *Lettres de Florian à Mme de la Briche* (*1786-1793*), communiquées, avec une introduction et des notes, par M. le baron de Barante (Bahir, 1903, 2 vol.; chacune de 9 sections paginée à part).

— Le P. Henri Chérot poursuit, avec une ardeur toujours égale, ses patientes recherches sur Bourdaloue, ses manuscrits, sa correspondance et son iconographie. Il vient de consacrer encore une belle plaquette in-folio à deux nouveaux exemplaires du portrait du célèbre jésuite (*Iconographie de Bourdaloue. Le type aux yeux fermés*, 2e série. Paris, V. Retaux, 1901, 23 p. in-fol.). L'un provient de la succession du chanoine Lequeux et figura, lors de l'Exposition universelle de 1878, au Trocadéro; c'est un portrait dû *peut-être* au pinceau de Philippe de

Champaigne, mais qui, d'après M. Chérot, *certainement* n'est pas celui de Bourdaloue; l'autre, le portrait Ysabeau, comme on l'appelle actuellement, aux mains de la famille Sarton, à Tours, est par contre un P. Bourdaloue bien authentique. L'auteur de notre notice ne croit pas cependant que ce soit un Jouvenet; il admettrait plutôt que c'est une toile peinte, d'après le dessin original de cet artiste, par une main inconnue et à une date incertaine. Une bonne reproduction héliographique de ce tableau accompagne la brochure. R.

— Dans le numéro d'octobre 1902 des *Studies of the University of Nebrasca,* qui parait à Lincoln, on trouvera une intéressante étude de près de cent pages due à M. Charles Kuhlmann sur *l'Influence de la députation bretonne et du club breton durant la Révolution (avril-octobre 1789)*. L'auteur s'est donné pour tâche spéciale de retrouver, dans le mouvement général du temps, les traces de l'activité assez considérable, semble-t-il, déployée par cette association ou plutôt de ce groupement fondé par les députés des bailliages de Bretagne, précurseurs du futur club des Jacobins; il a utilisé, dans ce but, la correspondance de ces députés eux-mêmes avec leurs commettants, correspondance conservée en plusieurs séries, soit imprimées, soit manuscrites, dont M. K. signale l'existence dans nos différents dépôts publics; il en donne les cotes officielles au cours de son introduction. Il ressort de ce travail très consciencieux que le *Club breton,* — dans le sens le plus général de ce mot, — ne fut qu'une espèce de *meeting irrégulier,* réuni à des moments de crise seulement, qui n'eut pas de statuts ni de liste de membres tenue à jour, pas d'*organisation* stable, en un mot; cela ne l'empêcha pas d'être un ferment très agissant, d'une importance sérieuse à certains jours, comme lors de la déclaration du 17 juin et le refus de l'assemblée de se séparer, jusqu'au moment où le désaccord entre les députés et leurs électeurs sur différentes questions et surtout sur celle du veto royal amena, vers la fin de septembre 1789, la désagrégation plus ou moins complète de ce noyau de résistance et d'action à la Constituante. Le *Comité breton,* composé des seuls députés de la Bretagne, continua quelque temps encore à fonctionner. En lisant avec l'intérêt qu'il mérite ce travail qui nous arrive des régions du Platte-river et du Missouri, on ne peut s'empêcher de faire des réflexions sur la rapidité prodigieuse du développement de la civilisation moderne. Qu'ils auraient donc été étonnés, nos clubistes bretons, si on était venu leur dire que, cent ans plus tard, dans un recoin des vastes plaines de l'Amérique du Nord, dont vraisemblablement aucun n'entendit jamais le nom barbare, et qui, d'ailleurs, n'était hanté pour lors que par des Peaux-Rouges et quelques rares trappeurs canadiens, il existerait une université, publiant un recueil scientifique, dans lequel on s'occuperait avec succès de leur histoire! R.

— M. G. Lenôtre vient de faire paraître une *deuxième série* de ses études sur *Paris révolutionnaire, vieilles maisons, vieux papiers* (Paris, Perrin et Cie, 1903, 384 p. in-18); elle renferme un ensemble bien

curieux de silhouettes biographiques, de l'époque non seulement révolutionnaire, mais encore consulaire et impériale, encastrées chacune, si je puis dire, dans quelqu'une de ces vieilles bâtisses de la capitale, dont l'auteur a étudié le passé avec tant d'amour et dont il connaît si bien les secrets. Il n'y a pas là rien que des personnages célèbres; au contraire. Sauf la femme Simon, la geôlière du Temple, et la Montansier, la comédienne connue, l'endiablée directrice de théâtre, sauf peut-être encore Baptiste, le valet de Dumouriez, qui, d'après la légende, décida la victoire à Jemmapes, et Gamain, le serrurier de Versailles, qu'une autre légende fait empoisonner par Louis XVI, les noms des héros et des héroïnes de M. Lenôtre sont restés certainement inconnus non seulement au grand public, mais à beaucoup de ceux qui ont étudié l'histoire de ces temps : le baron autrichien de Géramb, l'anglais George Grieve, le colonel Viriot, l'abbé espagnol de Cajamano, Jacques de Tromelin, *alias* John Bromley, le parfumeur Caron, Mlle Camille de Soyecourt, cette jeune fille que Louis-Philippe enfant vit faire profession de carmélite en 1784 et qui devait survivre à la chute de son trône, car elle ne mourut qu'en 1849. Mais ces personnages obscurs se rattachent presque tous à des individualités plus connues, ou du moins elles ont joué un rôle, momentané parfois, dans leur existence tragique. Grieve est le persécuteur acharné de la Du Barry, le spoliateur de Louveciennes et en livre la propriétaire au bourreau ; Caron figure, receleur involontaire, dans l'affaire de Georges Cadoudal ; Viriot est la triste victime de l'affaire Clément de Ris, truquée par Fouché ; Cajamano voit s'accomplir dans son taudis les préparatifs de la conspiration de Malet. Les réflexions les plus pessimistes, auxquelles on s'abandonne involontairement à la suite de l'auteur, qui ne les ménage pas en détaillant les ironies du sort, sont peut-être celles qu'inspirent cette malheureuse Henriette-Jeanne Gérard d'Aucourt, qui fut la seconde Mme Fouquier-Tinville, et cette Marguerite Goupil, en religion sœur Marie-Françoise, dont les hasards de l'existence firent « la mère Duchesne, » l'épouse placide de l'indigne Hébert. Mais il n'est pas une de ces courtes esquisses qu'on ne lise avec un vif intérêt, tant l'auteur s'entend à présenter avec art les résultats de ses investigations patientes dans les archives publiques ou les études de notaires parisiennes, alors même qu'il ne jette qu'en passant une lueur parfois incertaine sur les événements vraiment historiques. Son remarquable talent de narrateur s'affirme peut-être mieux dans ces tableautins de dimensions restreintes que dans les grandes études qui ont fait connaître son nom. R.

— Dans sa brochure intitulée *Curé et paroissiens il y a cent ans. La Révolution étudiée dans un village des montagnes du Doubs* (Montbéliard, impr. montbéliardaise, 1903, II, 100 p. in-8°), M. A. Helbey nous a retracé la biographie d'un curé réfractaire de la petite localité de Bretonvilliers, dans le Doubs, nommé Pierre-Joseph Monnot. Si l'idée d'étudier ainsi dans leurs menus détails les événements de l'époque révolutionnaire dans un cadre restreint ne peut qu'être approuvée, il faut bien dire que l'auteur ne montre pas dans son récit le calme et

l'impartialité requis en pareille matière, et que ses déclamations contre les idées révolutionnaires impies, contre la Convention, et « sa soif insatiable de sang » ne disposent guère à l'admiration qu'il réclame pour le martyre, assez supportable d'ailleurs, de son héros. En effet, l'abbé Monnot, malgré son refus du serment, resta tranquillement en place jusqu'en septembre 1792, avant qu'il se décidât à sortir du pays, pour y revenir bientôt après la Terreur et y séjourner, toujours intransigeant, sous la protection d'une municipalité réactionnaire. Après le 18 fructidor pourtant, il fut poursuivi et finalement saisi dans une caverne avec sa gouvernante, puis déporté à l'île de Ré. Il fut relâché en avril 1800, sous la déclaration expresse qu'il n'avait point exercé de fonctions sacerdotales depuis 1795, « ce qui était trop évidemment faux, » dit avec indulgence M. Helbey, « pour tromper personne. » Réintégré derechef dans sa paroisse, le curé de Bretonvilliers eut l'ennui et le chagrin de s'y voir désormais sous l'autorité d'un des plus entêtés *constitutionnels,* l'intrus Lecoz, que Bonaparte avait désigné pour le siège archiépiscopal de Besançon. Démissionnaire en 1806 déjà, puis atteint de cécité, l'abbé Monnot ne mourut qu'en 1830. C'est grâce à ses papiers de famille et avec les documents des archives de Bretonvilliers que l'auteur a rédigé son opuscule, qui apporte quelques détails nouveaux, mais de médiocre importance, aux faits accumulés dans les dix volumes de M. Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs,* qui sont inspirés du même esprit, et auxquels il a fait d'ailleurs d'assez fréquents emprunts. R.

— Le travail de M. Ch. Porée, archiviste de l'Yonne, sur *les Subsistances dans l'Yonne et particulièrement dans le district d'Auxerre pendant la Révolution* (Auxerre, Gallot; Paris, A. Picard, 1903, 127 p. in-8°), est une étude des plus précises et par là même des plus suggestives sur les difficultés incessantes que le problème de l'approvisionnement des populations urbaines et rurales créait aux administrations départementales et locales, surtout dans les régions du pays où les céréales étaient rares en tout temps, quand de mauvaises récoltes réitérées aggravaient la situation; tel fut le cas dans l'Yonne, surtout après la récolte de 1792. M. P. nous raconte en détail la mission des conventionnels Fauchet et Rovère à Sens, en octobre 1792, et celle de leur collègue Maure à Auxerre en septembre 1793. Nous voyons ce dernier lancer un vrai manifeste collectiviste, revendiquant au profit des miséreux la communauté des subsistances (27 novembre 1793); mais aussi la situation était effroyable; tel jour, huit cents acheteurs venus du dehors au chef-lieu pour acheter un peu de blé ou de la farine durent repartir tous les mains vides; à Tonnerre, une partie notable de la population resta dix jours sans un morceau de pain. Rien d'étonnant à ce qu'il y ait eu des soulèvements partiels durant cette terrible famine de l'an II et qu'on se soit servi de tous les moyens possibles pour combattre cet état de choses. M. P. va jusqu'à légitimer ou du moins excuser l'application sévère de la loi du maximum, « qui fut un mal sans doute, mais aussi un remède que commandait le salut de la République. » R.

— L'administration municipale d'Amiens, ou plutôt la Commission désignée par elle pour publier la collection des *Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française dans la ville d'Amiens*, vient d'en publier le cinquième volume (Paris, A. Picard, 1903, 531 p. in-8°). Il renferme le registre des délibérations de l'administration municipale durant l'année 1792. On constate, en les parcourant, combien l'esprit public resta longtemps conservateur dans le département de la Somme; jusqu'au 10 août, la question du clergé réfractaire ne figure jamais dans les procès-verbaux; après le 20 juin, le conseil envoie une adresse de sympathies au roi (mais n'ose pourtant pas en voter l'impression); c'est le 17 août seulement qu'on jure à l'Hôtel de Ville « de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant, » et que des commissaires sont enfin nommés pour procéder à la fermeture d'une douzaine de couvents et d'églises. Puis le mouvement s'accentue; le 25 septembre, le maire allume solennellement le bûcher sur lequel se consument les attributs de la royauté; le 5 octobre, un bataillon de la garde nationale part au secours de Lille bombardé; mais, néanmoins, l'élément *modéré* reste encore dominant, car la municipalité dénonce, en novembre, à la Convention, un numéro du journal de Marat; elle refuse à des « citoyens sans-culottes » la permission de former des compagnies de gardes nationales spéciales, et même, en décembre, on constate que les sœurs de la Providence, tout en refusant obstinément le serment civique, continuent à tenir leurs écoles ouvertes. L'historien attentif relèvera d'ailleurs dans ces procès-verbaux un peu ternes toute une série de petits détails typiques pour l'histoire de la Révolution en province, et l'on ne peut que féliciter, une fois de plus, l'administration actuelle de la ville d'Amiens de nous rendre accessibles ces témoins authentiques de la mentalité de ses prédécesseurs. R.

— M. Victor Pierre vient de donner, pour la Société d'histoire contemporaine, une nouvelle édition du *Mémoire de Pierre-François de Rémusat sur sa détention au Temple, de 1797 à 1799* (Paris, A. Picard, 1903, XLII, 191 p. in-8°). Ce document intéressant avait été publié déjà en 1817 par l'un des frères de l'auteur, mais il était absolument oublié et comme perdu d'ailleurs dans les *Poésies diverses* de l'auteur, mort en 1803 déjà. L'on doit remercier M. Pierre de l'avoir remis au jour, car il renferme des détails curieux sur l'administration de la justice et de la police directoriale et sur la fameuse prison d'État parisienne qui succède à la Bastille. Rémusat, négociant marseillais, qui avait quitté la France après le 10 août 1792 et avait passé plusieurs années en Orient et en Italie, muni de papiers en règle, rentrait à Marseille en août 1796 et était élu bientôt après député au Conseil des Anciens, où il figura dans la majorité plus ou moins royaliste, sans s'y faire cependant remarquer. Après le 18 fructidor, il vit son élection cassée, sans être condamné à la déportation, comme plusieurs de ses collègues des Bouches-du-Rhône, Jourdan, Willot, Siméon, etc. Mais, le 5 octobre 1797, il fut dénoncé comme émigré, écroué au Temple et y resta, malgré ses réclamations réitérées et la fausseté manifeste de l'imputation

portée contre lui, jusqu'au 13 juillet 1799. Il raconte les malheurs et les souffrances de cette longue et dure captivité avec un calme et une modération qui le rendent très sympathique au lecteur, surtout puisque nous pouvons confronter tout son récit avec le dossier officiel de l'inculpé conservé aux Archives nationales et constater ainsi, grâce à M. Pierre, la véracité parfaite de son récit. Quant à l'indignation professée par l'éditeur à l'égard des policiers et des geôliers du Directoire, tout en la partageant, il faut remarquer cependant qu'on dirait, à le lire, que les régimes antérieurs et postérieurs ne se sont jamais rendus coupables d'indignités pareilles. Nous avons, — ne l'oublions pas, — des Mémoires assez semblables pour les geôles d'État de Louis XV et Louis XVI, de Napoléon Ier et de Charles X, de Louis-Philippe et de Napoléon III, et je ne vois pas que les victimes politiques renfermées dans ces prisons y aient été plus délicatement traitées. R.

— Dans une brochure très simplement et sobrement écrite (*Un curé constitutionnel, 1791-1803.* Paris, E. Cornély, 1903, 95 p. in-18), M. E. Charpentier nous raconte, d'après un dossier bien fourni, la vie publique d'un ecclésiastique de Montreuil-sur-Mer, l'abbé Antoine-Jean-Baptiste Havet; né dans cette localité en 1750 et curé d'une des paroisses de la ville depuis trente-deux ans, il se décida, sur la demande de ses paroissiens qui le tenaient en haute estime, à prêter le serment civique, le 30 janvier 1791. A la fois curé constitutionnel de Montreuil et membre du Conseil de la Commune, l'abbé Havet, très tolérant d'ailleurs pour ses confrères insermentés, sut maintenir la paix religieuse autour de lui jusqu'à la Terreur et continua paisiblement son ministère jusqu'après le Concordat, quand l'intolérance du nouvel évêque d'Arras, M. de La Tour d'Auvergne, l'obligea, malgré la protection du préfet du Pas-de-Calais, à donner sa démission. La notice biographique de M. Charpentier fournit une preuve de plus de l'exagération manifeste des narrateurs réactionnaires qui se complaisent à nous dépeindre le clergé constitutionnel pris en masse comme absolument ignare et méprisable, et prétendent qu'il succomba partout sous l'animosité des fidèles. Son récit est une réfutation d'autant plus solide de ces affirmations trop souvent calomnieuses qu'il est plus solidement documenté et qu'il s'abstient de toute polémique. R.

— M. Ch. Boell a cherché dans le fonds F7 des Archives nationales et dans les archives locales de quoi retracer *Un chapitre de l'histoire d'Autun : l'Année 1815* (extrait des *Mémoires de la Société éduenne,* t. XXX, 68 p.). C'est une très intéressante étude sur les Cent Jours et la seconde invasion dans une petite ville. La population est, en majorité, dépourvue d'enthousiasme pour les Bourbons. L'occupation autrichienne fut très dure en Saône-et-Loire; les généraux ne respectaient même pas les fonctionnaires du roi. H. H.

— M. Félix Chambon vient de publier « aux frais de l'auteur, » et à petit nombre (170 exemplaires; 102 mis dans le commerce, dont 2 sur japon), un volume intitulé *Notes sur Prosper Mérimée,* in-8° de XVIII-

498 p. Comme le titre l'indique, il ne s'agit pas d'une biographie, mais d'un recueil de notes complémentaires ou rectificatives des travaux antérieurs, reliées par un même fil chronologique, avec des indications de bibliographie très utiles pour les chercheurs à venir et de nombreux fragments inédits, pris surtout dans les rapports archéologiques de Mérimée. On y peut constater que, durant le XIXe siècle, l'esprit du public n'a guère progressé dans le respect des vieux édifices, et certaines pages de Mérimée rappellent curieusement les articles de M. André Hallays dans les *Débats* d'aujourd'hui. On apprendra encore, dans ce volume, qu'il faut se méfier des publications de lettres déjà parues sous le nom de Mérimée, notamment les *Lettres à Panizzi, à une inconnue,* qui ont été tronquées, expurgées, « tripatouillées, » sans raison plausible, et sans qu'on y puisse remédier en ce moment, grâce à la jurisprudence des tribunaux, dont M. Chambon a été l'occasion et la première victime (cf. l'*Amateur d'autographes,* janvier 1901, mars 1902). D'ailleurs, la correspondance de Mérimée n'arrivera plus complète à la postérité : « Beaucoup de correspondances sont détruites déjà : l'an dernier, à la suite d'un procès littéraire, des lettres de Mérimée ont été brûlées à St.-C...; la destruction des lettres de Mérimée adressées à Du Sommerard et à Courmont est antérieure, mais n'en est pas moins regrettable. » L'ouvrage se termine par un essai de reconstitution de la bibliothèque de Mérimée. Quand, au début d'une nouvelle mission archéologique, en 1850, il écrivait à Bixio : « Puis-je partir sans crainte de laisser ma petite bibliothèque servir à allumer les pipes des socialistes? » (p. 272), il ne se doutait guère que, vingt ans plus tard, au lendemain de sa mort, ses livres, ses papiers, ses souvenirs flamberaient tout de bon dans l'incendie de la rue de Lille. K.

— La librairie orientale et américaine (J. Maisonneuve et E. Guilmoto) a mis en vente le tome V de la *Bibliographie hellénique* ou *Description raisonnée des ouvrages publiés par des Grecs au XVIIe siècle,* par M. Émile Legrand, professeur à l'École des langues orientales (1 vol. gr. in-8°. Prix . 50 fr.).

— M. A. Dieudonné a rédigé pour la *Bibliothèque de l'École des chartes* la *Table des tomes XLI-LX (1880-1899)*, suivie des tables générales sommaires des tomes I-LX, savoir : II. Table alphabétique des articles par noms d'auteurs; III. Table chronologique des documents; IV. Table des fac-similés, dessins et plans (A. Picard et fils, 1903, 316 p. in-8° à 2 col. Prix : 5 fr.).

— La librairie H. Le Soudier met en vente sa *Bibliographie française,* 10 vol. gr. in-8°, formant environ 8,000 pages et contenant près de 130,000 titres. Recueil mis à jour jusqu'au 1er janvier 1900 (prix, br. : 50 fr.). Cette *Bibliographie* donne des renseignements de toute nature sur un ouvrage donné et sur une matière quelconque, grâce à la table alphabétique par noms d'auteurs et à la table systématique, qui renferme plus de 300 rubriques de spécialités ; elle est appelée à rendre de précieux services à toute personne qui veut lire et connaître les ouvrages

écrits sur toutes les matières et édités par plus de 500 éditeurs ou auteurs français. Cette *Bibliographie* est constamment tenue au courant et mise à jour par le *Mémorial de la librairie française,* revue hebdomadaire des livres qui paraît tous les jeudis.

Livres nouveaux. — Documents. — Cartulaire de Saint-Laud d'Angers, suivi de la Vie de saint Silvestre et de l'Invention de la Sainte-Croix, poème français du xiie s., publ. p. *A. Planchenault.* Angers, Germain et Grassin, xxiv-201 p. (Doc. hist. sur l'Anjou, IV.) — Documents pontificaux sur la Gascogne, d'après les archives du Vatican, 1316-1334, par l'*abbé Louis Guérard.* T. II. Champion. (Arch. hist. de la Gascogne.) — *Dom Guilloreau.* L'obituaire des Cordeliers d'Angers, 1216-1710. Laval, impr. Lelièvre, 71 p. — *Bertrand de Broussillon.* Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, t. III. Angers, Germain et Grassin. (Doc. hist. sur l'Anjou.) — Titres de la maison de Raré-court, de la vallée de Pimodan, vérifiés en 1766 par M. de Beaujon, généalogiste des ordres du roi, avec continuation jusqu'à nos jours, par *Alphonse Roserot.* Plon et Nourrit, 1903, in-4°. Prix : 20 fr.

Histoire générale. — *Maurice Deffrennes.* La coalition ouvrière et la grève; étude historique, 1789-1884. Giard et Brière, 1903, 204 p. — *Alain de Becdelièvre.* L'Escalade de 1602. L'histoire et la légende. Picard et fils, 172 p. in-16. — *G. Habault.* La corvée royale au xviiie siècle. Larose, viii-216 p. — *P. Jaillet.* Essai historique et critique sur la colonisation militaire. Giard et Brière, x-372 p. — *Jules Poirier.* Les forteresses françaises en 1870. T. III : Metz, du 19 au 30 août. Paris, Kleiner, vii-329 p., avec cartes et plans. Prix : 4 fr. — *Dr. Prouhet.* Contribution à l'étude des assemblées générales de communautés d'habitants en France sous l'ancien régime. Poitiers, impr. Blais et Roy, 298 p. (Mém. Soc. Antiq. Ouest, 2e série, t. XXVI.) — Campagne et défection du corps prussien de la Grande Armée, 1812. Traduit du journal du général *de Seydlitz,* ancien aide de camp du général d'York, par le colonel *Vermeil de Conchard.* Charles-Lavauzelle, 235 p. et 3 cartes. — *Maurice Pasquier.* Sir William Petty ; ses idées économiques. Giard et Brière, 284 p. — *A. Typaldo-Bassia.* La communauté de biens conjugale dans l'ancien droit français; étude de droit coutumier. Chevalier-Marescq, x-73 p. Prix : 2 fr.

Histoire locale. — *Abbé Eug. Martin.* Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié, 2 vol. Nancy, Crépin-Leblond, xliv-602 et 668 p. — *C. Portal.* Histoire de la ville de Cordes, Tarn, 1222-1799. Cordes, Bosquet, xii-696 p. Prix : 12 fr. — *J.-F. Anderson.* Esquisse de l'histoire du protestantisme à l'île Maurice et aux îles Mascarègnes, 1505-1802. Poitiers et Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 98 p. — *J. Barbot.* Recherches sur les anciennes fortifications de la ville de Mende. Mende, impr. Privat, 83 p. — *A. Bethouart.* Histoire de Chartres, 1789-1900, t. III. Chartres, impr. Garnier, 366 p. Prix : 6 fr. — *J. Cornillon.* Le Bourbonnais en décembre 1851. Le coup d'État. Cusset, impr. Fumoux, xi-386 p. Prix : 5 fr. — *A. Denis.* Toul pendant la Révolution, 1788-1792. Toul, Lemaire, 420 p. Prix : 7 fr. — *E. Jarrossay.* Histoire de l'abbaye de Mieg-Saint-Mesmin-lez-Orléans, 502-1790. Orléans, Marron, xii-551 p. — *J. Lucas.* La Hague jusqu'au temps de Guillaume le Conquérant. Périodes celtique, gallo-romaine et danoise. Le Puy-en-Velay, Marchesson, 178 p. Prix : 2 fr. — *Edm. Mathieu.* Institutions judiciaires et politiques du Barrois non mouvant jusqu'à la fin du xviie siècle. Nancy, impr. Vagner, 147 p. — *Abbé Louis Blazy.* Contribution à l'histoire du pays de Foix. 1re série : xviie siècle. Foix, impr. Pomiès, 107 p. — *André Blondel.* Essai sur les institutions municipales de Chartres, spécialement du

XIIIe au XVIIe siècle. Chartres, impr. Durand, 157 p. — *Henri de Mazières-Mauléon.* Le régime municipal en Berry, des origines à 1789. A. Rousseau, 315 p. Prix : 6 fr. — *P. Tandeau de Marsac.* Monographie économique d'un domaine rural en Limousin. A. Rousseau, 254 p. — *G. Doublet.* Un mémorialiste toulousain du XVIIe siècle. Toulouse, Privat, 46 p. (Revue des Pyrénées.) — *Abbé L. Loye.* Histoire de l'église de Besançon, t. VI. Besançon, Jacquin, in-16, 419 p. — *Abbé L.-J.-M. Chaumont.* Recherches historiques sur la persécution religieuse dans le département de Saône-et-Loire, 1789-1803. T. IV : l'Arrondissement de Mâcon. Chalon-sur-Saône, Bertrand, XLVIJ-733 p. — *E. Dubois.* Notice sur la ville d'Oyonnax et son industrie. Bourg, impr. du « Courrier de l'Ain, » 127 p. (Annales de la Soc. d'émulation de l'Ain.) — *T. Lefebvre.* Notes historiques sur la Bretagne, Finistère, de 1801 à 1813. Gaillac, Dugoure, 140 p.

BIOGRAPHIES. — *Léon Béclard.* Sébastien Mercier, sa vie, son œuvre, son temps. Vol. I : 1740-1789. Champion, IX-811 p. — *Abbé. B. Massabie.* Vie posthume de V. Alain de Tolminiac, évêque, comte et baron de Cahors. Cahors, impr. Plantade, X-245 p. — *P. Hémon.* Yves-Marie Audrein, député du Morbihan à l'Assemblée législative et à la Convention nationale, évêque constitutionnel du Finistère, 1741-1800. Champion, XII-230 p.

Allemagne. — Le 25 mai dernier est mort à Meiningen l'historien et pédagogue D.-Albert WEIDEMANN.

— Le Dr KAMPERS a été nommé professeur ordinaire d'histoire du moyen âge à Breslau ; le Dr PLEILSCHIFTER professeur ordinaire d'histoire ecclésiastique à Fribourg-en-Bade.

— Le baron Ulrich DE WILAMOWITZ-MŒLLENDORFF, professeur à Berlin, a été chargé de diriger le *Corpus* des inscriptions grecques, à la place du professeur A. KIRCHHOFF, qui a pris sa retraite.

— Le professeur Franz-Xaver KRAUS a légué sa bibliothèque, contenant 31,000 volumes, à l'Université de Fribourg-en-Bade.

Autriche-Hongrie. — L'Académie des sciences de Vienne a élu, pour la section de philosophie et d'histoire, le professeur Heinrich BRUNNER membre honoraire, et le professeur Ludwig FRIEDLÆNDER, à Strasbourg, membre correspondant.

— La Faculté des sciences juridiques et politiques à l'École supérieure bohémienne de Prague a conféré le titre de docteur, *honoris causa,* au D^r VON TOMEK, professeur ordinaire (maintenant retraité) d'histoire autrichienne, à l'occasion de son 85e anniversaire.

— Le Dr Alwin SCHULZ, le professeur bien connu de l'histoire de l'art à l'Université allemande de Prague, prendra sa retraite à la fin du semestre d'été.

— M. Jules PAULER, directeur des archives du royaume, président de la 2e classe de l'Académie (sciences sociales et historiques), est mort à Budapest, le 8 juillet. La Hongrie perd en lui un de ses meilleurs historiens. Fils de Théodore Pauler, le célèbre jurisconsulte et ministre de la Justice, il fit ses études de droit à l'Université de Budapest et devint avocat. Il s'adonna aux études historiques et fut chargé, en 1874, d'organiser les Archives nationales. Il parcourut les princi-

pales capitales de l'Europe pour étudier sur place l'organisation des archives. Le dépôt confié à sa garde s'enrichit pendant sa direction d'une façon étonnante. Pauler a débuté par des études sur Auguste Comte et son influence sur les historiens; il s'occupa ensuite du règne de Léopold Ier et consacra deux volumes à la *Conjuration de François Wesselényi* (1876). Dans les vingt dernières années de sa vie, il étudia principalement les premiers siècles de l'histoire magyare. Son chef-d'œuvre est l'*Histoire du peuple hongrois sous la dynastie arpadienne* (1000-1301) (1893, 2 vol.), qu'il compléta, en 1900, par son *Histoire du peuple hongrois jusqu'à Saint-Étienne* (895-1000), dont nous avons rendu compte (sept.-oct. 1901). Jules Pauler a dirigé, avec Alexandre Szilágyi, l'ouvrage monumental : *les Sources de la conquête de la Hongrie,* édité par l'Académie de 1900. J. K.

Suisse. — M. Émile Couvreu, le descendant d'un des premiers gouvernants du canton de Vaud sous le régime de la médiation française, nous donne, dans un volume intitulé *Comment est née la Constitution vaudoise de 1803?* (Lausanne, G. Bridel, 1903, 221 p. in-8°), un choix des pièces officielles, notes, pétitions, mémoires, projets de constitution, etc., relatives à l'organisation spéciale du canton de Vaud, l'ancien territoire du Léman, émancipé, depuis 1798, de la domination « paternelle, » mais passablement tyrannique de Berne. Il a fait précéder son recueil d'une substantielle introduction historique, qui résume bien les documents eux-mêmes et nous indique les dépôts publics de Paris, dans lesquels l'auteur les a réunis. C'est un travail qui, sans embrasser l'ensemble des problèmes politiques qui se posaient alors en Suisse, au début du XIXe siècle, orientera pourtant le lecteur sur les courants d'idées assez contradictoires qui régnaient sur le territoire helvétique. Il permettra de se rendre compte de toutes les difficultés qu'eut à surmonter le premier consul pour y ramener la paix dans les esprits excités par le conflit des tendances opposées, conservateurs ou radicaux, fédéralistes ou unitaires, tel qu'il se montre à nous dans les correspondances intimes des délégués vaudois, les Henri Monod, les Secrétan, les Cart et autres, avec les commissaires de Bonaparte. R.

Pays-Bas. — M. Krämer, professeur d'histoire à l'Université d'Utrecht, a été nommé archiviste en chef des archives de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas. Ayant demandé et obtenu en conséquence sa démission comme professeur, il a prononcé le 12 juin un discours d'adieu à ses élèves, où il a brièvement exposé ses opinions sur l'enseignement universitaire de l'histoire.

— Le rapport de M. Kernkamp au ministre de l'Intérieur sur ses recherches dans les archives principales de la Suède, de Norvège et de Danemark, publié il y a quelques mois, donne de nombreux renseignements précieux sur les collections de documents relatifs à l'histoire des Pays-Bas qui se trouvent dans ces archives.

— Les *Bijdragen voor Vaderl. Geschiedenis,* 4e série, t. III, 1, contiennent des études de M. Blok sur Saint-Jérôme de Noordwijk; de

M. A.-E. Sayous sur la spéculation sur marchandises dans les Provinces-Unies au xviie siècle (en français); de M. Kops sur le conflit des partis dans la petite ville de Hoorn pendant l'expédition anglo-russe en Hollande de 1799; de plus une bibliographie des mois de mai-déc. 1902.

— Dans la revue *De Gids* (mars 1903), M. Thorbecke a publié un journal d'un vif intérêt, tenu pendant le mois de mars 1848 par son père, l'homme d'État néerlandais le plus célèbre de la deuxième moitié du xixe siècle.

— A l'aide des tomes nouveaux des lettres et mémoires de G. K. de Hogendorp, naguère publiés par M. de Hogendorp, M. Colenbrander a commencé une étude sur cet homme d'état remarquable, qui a joué un rôle de la première importance dans la fondation et pendant les premières années de l'existence du royaume des Pays-Bas (*Onze Eeuw*, 1903, mars et suiv.). Dans la même revue (avril), M. Blok a retracé le mouvement calviniste qui s'est manifesté quand, en 1853, le gouvernement avait consenti au rétablissement de la hiérarchie catholique aux Pays-Bas.

— Signalons une étude, publiée dans les *Verslagen en Mededeelingen* de l'Académie Royale, nouvelle série, t. V, dans laquelle M. Blok a traité des manuscrits sur le commerce néerlandais d'environ 1700 qui se trouvent à Paris; il montre, en particulier, que l'œuvre bien connue sous le titre de *Mémoires sur le commerce des Hollandais* doit être attribuée à l'évêque d'Avranches, Pierre-Daniel Huet. — Un autre fruit des recherches de M. Blok dans les archives de Paris est la publication d'un mémoire touchant le négoce et la navigation des Hollandais; il fut rédigé à Amsterdam en 1699, au mois de juin, par un commerçant hollandais, pour M. Bonrepaus, l'ambassadeur français à la Haye. Cette publication se trouve dans les *Bijdragen en Mededeelingen* de la Société d'histoire d'Utrecht, t. XXIV. Outre ce mémoire et le rapport annuel sur l'état actuel de la Société, ce tome contient un Mémoire d'Abraham de Wicquefort (1659), publié par M. le professeur A. Waddington; les Doléances d'une partie de la bourgeoisie d'Amsterdam contre le gouvernement de cette ville de 1564 et 1565 (par MM. Brouwer-Ancher et Breen); des Fragments nouveaux des comptes de la ville de Dordrecht (par M. Van Dalen); Quelques lettres de Guillaume d'Oldenbarnevelt, fils du célèbre avocat de Hollande, à Hugo Grotius (par M. Rogge); un Contrat relatif à l'établissement d'une factorerie suédoise à Amsterdam (par M. Élias, qui y a ajouté une introduction intéressante).

— Le 14 avril, l'Assemblée générale des membres de la Société d'histoire s'est réunie à Utrecht. M. Bussemaker y a discuté l'enseignement universitaire de l'histoire aux Pays-Bas; M. Fruin a exposé la manière dont ont été réparties et payées les aides dans la seigneurie de Zélande pendant le moyen âge; M. Brom a mis en lumière les grands avantages que présenterait l'installation d'un institut néerlandais à Rome pour explorer les riches archives et bibliothèques de Rome et d'autres

villes d'Italie; cette installation, sur un pied modique, est chose résolue par le gouvernement néerlandais.

En conséquence des discussions de l'Assemblée générale sur l'enseignement de l'histoire, la direction de la Société d'histoire s'est adressée au gouvernement afin d'obtenir des changements nécessaires dans le règlement des études historiques aux universités néerlandaises.

Grande-Bretagne. — Dans un fascicule publié pour la *R. Historical Society,* M. W. A. Shaw a donné la bibliographie des œuvres historiques composées par les quatre grands historiens que l'Angleterre a perdus dans ces dernières années : MM. Creighton, évêque de Londres; Stubbs, évêque d'Oxford; S. R. Gardiner et lord Acton. Ce travail rendra de réels services, car, si l'on connaît les grandes œuvres laissées par ces écrivains, il est plus difficile de retrouver les nombreux articles disséminés par eux dans un grand nombre de revues. C'est important, en particulier, pour lord Acton, car, s'il n'a pas écrit un seul livre, il a prodigué ses connaissances historiques dans des comptes-rendus critiques, de brefs mémoires communiqués à des revues savantes, à des « Magazines, » à des journaux; ici, l'on peut presque dire que c'est une révélation (*A Bibliography of the historical works of Dr. Creighton, late bishop of London, Dr. Stubbs, late bishop of Oxford, Dr. S. R. Gardiner, and the late Lord Acton.* Londres, aux bureaux de la Société, 1903, 63 p.).

— Le tome X des « Mélanges Camden, » publié pour cette même Société (1902), contient les trois documents suivants : 1° le Journal de Sir Roger Wilbraham, procureur (*sollicitor*) général en Irlande, et maître des requêtes, pour les années 1593-1616, avec des notes d'une autre main pour les années 1642-1649, publié par Harold Spencer Scott (détails inédits sur les dernières années d'Élisabeth, résumé d'un discours qu'elle prononça le 19 déc. 1901 dans son dernier Parlement; récit du couronnement de Jacques Ier et réflexions sur le Complot des Poudres; notes sur l'Irlande et l'état déplorable où se trouvait l'île au moment de l'expédition du comte d'Essex); 2° le Journal des voyages et de la vie de Sir Thomas Hoby, chevalier, écrit par lui-même, 1547-1564, publié par M. Edgar Powell (impressions de voyage d'un touriste en Allemagne et en Italie, avec quelques notes aussi sur la France, surtout de 1547 à 1554; depuis 1555, les notes sont fort maigres); 3° le prince Rupert à Lisbonne, par S. R. Gardiner (brève relation de l'arrivée et du séjour du prince à Lisbonne en 1649-1650, avec quelques lettres en appendice) (*The Camden Miscellany,* vol. X. Londres, aux bureaux de la Société, 1902, xxi-139, xxiv-144 et 21 p.).

— M. Herbert Fisher, professeur à Oxford, dont on n'a pas oublié la forte étude sur l'Empire au moyen âge, aborde maintenant un sujet assez différent, mais auquel son premier ouvrage l'avait bien préparé; ce sont des Études sur l'administration napoléonienne. Le premier volume se rapporte à l'Allemagne. Après avoir exposé le renversement du Saint-Empire croulant sous les coups de Bonaparte, il

raconte la formation de la Confédération du Rhin, la fondation du grand-duché de Berg, l'établissement du royaume de Westphalie, du grand-duché de Francfort, l'organisation des villes hanséatiques et des départements du Rhin. L'histoire militaire et diplomatique ne parait dans ce livre qu'au second plan, l'auteur s'étant proposé comme but essentiel de chercher et de montrer dans quel esprit et au moyen de quels procédés Napoléon, après avoir révolutionné l'Allemagne, voulut y introduire les principes et les rouages de la centralisation française (*Studies in Napoleonic statesmanship. Germany*. Oxford, at the Clarendon press, x-392 p. Prix : 12 sh. 6 d.).

— Le second volume paru de la *Cambridge modern history* est le tome VII, consacré aux États-Unis. En voici, en attendant mieux, la table des matières : chap. I : le Premier siècle de la colonisation anglaise, 1607-1700, par John A. Doyle; chap. II : les Colonies anglaises, 1700-1703, par le Même; chap. III : les Français en Amérique, 1608-1744, par Miss Mary Bateson; chap. IV : la Conquête du Canada, 1744-1761, par A. G. Bradley; chap. V : la Querelle avec la Grande-Bretagne, 1761-1776, par John A. Doyle; chap. VI : la Déclaration d'indépendance, 1761-1776, par Melville M. Bigelow; chap. VII : la Guerre de l'indépendance, 1776-1783, par John A. Doyle; chap. VIII : la Constitution, 1776-1789, par Melville M. Bigelow; chap. IX : la Lutte pour l'indépendance commerciale, 1783-1812, par J. B. Mac Master; chap. X : la Guerre de 1812-1815, par H. W. Wilson; chap. XI : Progrès de la nation, 1815-1828, par J. B. Mac Master; chap. XII : Commerce, expansion et esclavage, 1328-1850, par le Même; chap. XIII : les Droits des États, 1850-1860, par Woodrow Wilson; chap. XIV et XVI : la Guerre civile, 1861-1865, par feu John G. Nicolay; chap. XVII : les Opérations navales de la guerre civile, 1861-1865, par H. W. Wilson; chap. XVIII : le Nord pendant la guerre, par John G. Nicolay; chap. XIX : le Sud pendant la guerre, par John Chr. Schwab; chap. XX : Reconstruction politique, 1865-1885, par Th. Clarke Smith; chap. XXI : les États-Unis comme puissance mondiale, 1885-1902, par John B. Moore; chap. XXII : le Développement économique des États-Unis, par Henry Crosley Emery; chap. XXVI : le Développement intellectuel, par Barrett Wendell (Cambridge, at the University press, 1903, XXVI-257 p.).

Italie. — La *Società romana di Storia patria* a fait distribuer et mettre en vente la seconde table de son *Archivio* (*Indice pei tomi XI-XXV, anni 1888-1902*. Rome, 1903, 104 p.). Cet Index comprend quatre sections : 1° des noms d'auteurs; 2° des noms de personnes, de lieux et de matières notables; 3° des documents, rangés par ordre chronologique; 4° des actes de la Société.

— M. le docteur Michele Pinna a publié un *Indice dei documenti Cagliaritani del regio archivio di stato, dal 1323 al 1720*, qui remplit 223 p. gr. in-8°. Les documents, rangés par ordre chronologique, sont au nombre de 1,200 et vont de 1323 à 1716. En appendice, l'auteur a

dressé, d'après les lettres patentes de ces archives, la liste des employés civils et militaires de Cagliari et des tableaux fournissant le revenu annuel des différents impôts jusqu'en 1715.

Espagne. — Quelques collègues et disciples du professeur Codera, qui vient de prendre sa retraite, ont pensé à lui faire hommage d'un volume d'études sur des sujets d'histoire arabe. Le volume sera publié bientôt et on peut annoncer déjà le sujet de plusieurs de ses chapitres : Saavedra, Préface, avec la bio-bibliographie de M. Codera ; Ribera, Origines du collège nidami de Bagdad ; Lopes, Qui était le roi Esmar de la bataille d'Ourique? Hinojosa, les Serfs ruraux dans la Navarre et l'Aragon ; Ureña, les Jurisconsultes musulmans espagnols de la famille des Benimajlad ; Menéndez y Pelayo, la Jeune fille Teodor dans une comédie de Lope de Vega ; Gil, Catalogue de manuscrits en aljamie ; Altamira, Doctrines historiques de Eben-Khaldoun ; Sanchez-Moguel, les Juifs d'Afrique ; Prieto, Numismatique des fatimites de Fez ; Ferrandis, Capitulation des Maures de Chivert ; Asin, Averroès et saint Thomas ; Gonzalvo, Reines musulmanes ; Remiro, Domination des Arabes de Cordoue à Crète ; Fita, Inscriptions hébraïques ; Ibarra, Documents musulmans de l'Aragon ; Linares, Écritures arabes du Pilar de Saragosse ; Carreras, les Vicomtes de Barcelone et les Arabes aux xie et xiie siècles ; Alemany, Milice chrétienne dans l'Afrique ; Mehren, Réfutation de l'astrologie par Avicenne ; Barrau-Dihigo, Défense de l'histoire de Conde ; René Basset, Un géographe musulman d'Almeria ; Houdas, Document sur un roi du Soudan ; Derembourg, Manuscrits de Madrid ; Fagnan, Jurisconsultes malequites ; Nallino, Un livre juridique du grand-père d'Averroès ; de Goeje, le Feu grégeois ; MM. Gauthier, Guidi, Macdonald, Miret, Chabas, Garcia-Moreno, Zekí, Pano, Menéndez-Pidal, etc., ont également promis leur collaboration.

— Nous pouvons annoncer la prochaine publication, à Gijon, de plusieurs importants manuscrits de Jovellanos, jusqu'aujourd'hui inédits. Ils touchent divers sujets d'enseignement, d'économie, d'archéologie, etc.

Erratum du précédent numéro.

P. 360, ligne 22, au lieu de : *secreturum*, lire : *secretorum*.
— dernière ligne, après le mot *Giercke*, mettre une virgule.
P. 361, ligne 3, au lieu de : *Brordning*, lire : *Browning*.
P. 435, à la fin de l'article consacré aux *Études d'histoire*, A. Chuquet, *ajouter :* (Fontemoing, 288 p. Prix : 3 fr. 50. Collection Minerva); comp. plus haut, page 133.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LE CONVENTIONNEL

PRIEUR DE LA MARNE

EN MISSION

ORGANISATION DES POUVOIRS NOUVEAUX.

(Suite et fin [1].)

Le 14 brumaire an II (4 novembre 1793), Prieur écrivait : « A Vannes tout est régénéré; département, district, tribunaux de toute espèce, municipalité, garde nationale, comité de surveillance, société populaire, tout est purgé des fédéralistes; les gens suspects sont mis en état d'arrestation et les sans-culottes placés au poste qui leur convient[2]. »

Quelques mois plus tard, il eût pu dire la même chose pour le Morbihan tout entier.

Il était impossible qu'un si complet bouleversement s'opérât sans susciter à l'audacieux conventionnel de multiples difficultés, surtout quand il entreprendrait de pourvoir au remplacement de tant de sacrifiés. C'est au milieu de ces embarras que nous allons le suivre. Nous l'avons vu détruire, il est intéressant de le voir réédifier.

Rien ne préparait directement Prieur au rôle délicat qui lui incombait de ce chef : il ne connaissait ni les hommes ni les choses de la région. Comment alors eût-il de lui-même distingué les capables des incapables, les dignes des indignes? Force lui

1. Voir *Revue historique*, t. LXXXIII, p. 38.

2. A la société populaire de Roche-Sauveur (Roche-Bernard) (Arch. nat., AFII, 126, plaquette 972, pièce 83).

fut donc, on le lui conseillait d'ailleurs[1], de s'éclairer des lumières d'autrui. Il le fit.

Parfois, il envoyait ses auxiliaires pour tout étudier sur place et « prendre des renseignements sur les citoyens propres à remplacer les administrateurs ou autres qui se trouvaient dans le cas de la destitution[2]. » En d'autres occasions, il donnait cette commission aux patriotes des localités voisines[3]. Plus souvent, il s'adressait aux autorités qu'il avait établies. « Il y a longtemps, » écrit-il aux membres du district d'Hennebont, « que je vous ai demandé la liste de ceux que vous jugez aptes à diriger votre ville, j'espère qu'au premier jour je la recevrai. Vous seuls pouvez me mettre à même de ne pas tomber dans des erreurs funestes à la république. Souvenez-vous surtout que l'on ne peut mettre dans le corps municipal aucun citoyen qui ait adhéré aux arrêtés relatifs à la force départementale[4]. »

Quelques jours plus tard, sans doute pour faire taire leur scrupule, Prieur leur prescrivait formellement, ainsi qu'à l'agent national, de « lui indiquer les citoyens les plus propres, par leurs talents et leur civisme, à remplacer ceux qui étaient dans le cas d'être destitués, ou ceux qui pourraient, d'après la loi du 14 frimaire dernier, continuer leurs fonctions[5]. »

Vers la même époque, les administrateurs d'Auray recevaient un ordre plus étendu : ils devaient se transporter dans les communes voisines pour se rendre compte « du patriotisme des vrais républicains à qui il serait utile de confier les charges publiques[6]. »

Si Prieur avait foi aux autorités qu'il avait établies, il s'en rapportait plus aisément encore aux sociétés populaires, demandant, par exemple, que les renseignements fournis par les dépositaires du pouvoir fussent contrôlés par le peuple réuni dans ces sortes d'assemblées[7].

1. Jullien à Prieur, 13e jour du second mois (3 novembre) (*Ibid.*, 276, plaquette 2317, pièce 17).

2. Arch. nat., AFII, 125, plaquette 958, pièce 48; 11e jour du second mois (1er novembre 1793).

3. Cf. *Ibid.*, 126, plaquette 972, pièce 66; *Ibid.*, 276, plaquette 2317, pièce 17.

4. 27 nivôse an II (16 janvier 1794) (Arch. dép. du Morbihan, L. 943).

5. 5 pluviôse (24 janvier 1794) (*Ibid.*, 937; Arch. nat., AFII, 125, plaquette 964, pièce 42).

6. 24 pluviôse (12 février) (Arch. nat., AFII, 125, plaquette 964, pièce 19).

7. Prieur à l'agent national du district d'Hennebont, 6 pluviôse an II (25 jan-

Les fonctionnaires se prêtaient, d'ailleurs, facilement à ces recommandations. Le citoyen représentant, écrit l'agent national de Vannes, m'ordonne de prendre l'avis de nos concitoyens pour le choix de nos futurs administrateurs ; « je te prie, en conséquence, de faire bannir de suite une assemblée extraordinaire de la société populaire et d'engager tous les vrais amis de la république, ayant droit de donner leur voix, de s'y trouver[1]. »

Prieur allait plus loin encore ; il se rendait à ces clubs et en consultait modestement les membres[2].

C'était là, de la part de l'impérieux proconsul, une conduite fort démocratique, voici qui l'était davantage. De temps à autre, il s'adressait, non plus à une fraction épurée du peuple, mais à tous les citoyens sans distinction[3]. « Le choix du maire, écrivait-il, des officiers municipaux, de l'agent national et des notables s'est fait en présence du peuple et par le peuple. Tous ont passé à la censure des citoyens réunis dans des assemblées publiques, et le droit sacré de la censure a été exercé avec plus d'énergie que je n'espérais d'en rencontrer. Le comité de surveillance a été composé de même, les commandant et officiers de la garde nationale ont été nommés et partout les sans-culottes les plus prononcés ont été placés[4]. »

Prieur affirme qu'à plusieurs reprises il agit de la sorte[5]. Le

vier 1794) (Arch. dép. du Morbihan, L. 937) ; à l'agent national du district de Vannes, 19 pluviôse (7 février 1794) (*Ibid.*, 1271) ; aux officiers municipaux de Lorient, 13 brumaire (3 novembre 1793) (Arch. nat., AFII, 126, plaquette 972, pièce 66).

1. Au président de la société populaire de Vannes, 25 pluviôse (13 février 1794) (Arch. dép., L. 1251).

2. Arch. nat., AFII, 125, plaquette 958, pièce 47.

3. Cf. Prieur aux officiers municipaux de Vannes, 5 brumaire (26 octobre 1793) (*Ibid.*, 126, plaquette 971, pièce 33).

4. Au Comité de Salut public, 21 pluviôse an II (9 février 1794) (*Ibid.*, 175).

5. Arch. nat., AFII, 126, plaquette 971, pièces 57, 70, 73. — Il semble qu'on se désintéressât assez ordinairement de ces réunions, s'il faut en juger par le nombre de ceux qui s'y présentaient : à la Gacilly, par exemple, il n'y eut que 72 votants sur 230 inscrits ; à Molac 32, à Bohal 14, à Questembert 21, quand il s'agit d'élire les membres des comités de surveillance. Et cependant, assurent les autorités, les habitants avaient été prévenus par affiches et proclamation, parfois même à plusieurs reprises (cf. Arch. dép. du Morbihan, L. 1218). A Palais, en Belle-Isle, ce fut pis encore : deux tentatives pour la formation d'un comité de surveillance échouèrent et la troisième aurait pareillement avorté, si l'on n'eût audacieusement tourné la loi (cf. Arch. dép., L. 823), illégalité d'ailleurs qui ne réussit guère, car au bout de quelque temps cette institution était en pleine décomposition (cf. *Ibid.*).

fait paraît indéniable. Pourtant, il ne faudrait pas en tirer des conclusions outrées. En y regardant de près, en effet, on se demande si, de cette manière, l'habile conventionnel ne visait pas surtout à jeter de la poudre aux yeux. C'est lui qui écrit, rendant compte de ses opérations, à Vannes : « Je dresse le troisième jour (après mon arrivée) la liste d'un assez grand nombre de patriotes sûrs pour former une bonne municipalité. Je convoque une assemblée du peuple et je la proclame. Des applaudissements unanimes sanctionnent mon choix... Le peuple semble apprendre, pour la première fois, qu'il est souverain[1]. » Avouons que cette souveraineté se réduisait à peu de chose et qu'en pareille occurrence ses maîtres ne se montraient guère généreux dans le partage qu'ils en faisaient avec lui !

Parfois même Prieur agissait plus franchement, sans même essayer de cacher son jeu : « J'ai vu avec peine, » disait-il à l'un de ses collègues, « que vous avez remis aux sections le choix de la municipalité. Je crains que l'intrigue n'en profite pour vous donner une municipalité qui ne vaille pas mieux que la première. Dans les circonstances où nous sommes, il faut que toutes nos opérations soient révolutionnaires et il ne nous est pas permis de rien donner au hasard. Nommez-donc vous-même la municipalité de Belle-Isle et composez-la de bons et braves sans-culottes qui nous assurent, par leurs principes, ce poste intéressant[2]. »

Tréhouart, à qui ces conseils étaient adressés, les comprit sans effort, et, restreignant la liberté des choix, avertit les membres des assemblées primaires qu'ils ne devaient nommer à aucun poste les signataires d'actes fédéralistes, « car il n'était pas possible, disait-il, de donner de nouveaux suffrages à des hommes que la loi rejetait[3]. »

Ces exclusions systématiques rendaient la désignation des fonctionnaires extrêmement laborieuse. « J'ai tout fait, » affirmait Prieur, « pour trouver à Vannes des hommes propres à remplacer les administrateurs fédéralistes; mais la pénurie est si grande que je me trouve fort embarrassé[4]... J'espère pourtant rencontrer quelques bons républicains dont les principes m'assu-

1. Rapport des opérations faites à Vannes (Arch. nat., AFII, 81, pièce 10).
2. Prieur à Tréhouart, 1er jour du second mois (22 octobre) (*Ibid.*, AFII, 86).
3. 22 octobre 1793 (Arch. nat., AFII, 86).
4. Prieur à Jeanbon Saint-André, 3e jour du second mois (24 octobre) (*Ibid.*, 56).

reront le pays. Je profiterai du séjour des troupes pour opérer une régénération et une purgation complètes[1]. »

Cette pénurie, que signalait ainsi le proconsul réformateur, se comprend assez aisément dans une ville où, sur 12,000 habitants, 200 à peine avaient accepté la Constitution, alors surtout que « tous ces 200 avaient concouru à la levée de la force départementale[2]; » mais qu'elle se fit sentir à Lorient au point que l'on y vit des cumuls scandaleux[3]; à Pontivy, « dont les habitants aimaient la Révolution[4]; » voilà qui nous éclaire sur l'état des esprits en cette région.

Dans cette dernière localité, par exemple, l'organisation de la municipalité avait pu se faire sans trop de peine, « et partout les patriotes les plus prononcés avaient été placés. » Quant au district, ce fut tout autre chose; « deux hommes seulement furent indiqués par le peuple pour administrateurs. » Le remplacement des juges se trouva plus impossible encore : « J'ai cherché en vain, » disait le représentant, « à Pontivy et dans tout le district des sujets pour organiser le tribunal, je n'ai pu en découvrir un seul. J'ai destitué pourtant les anciens titulaires, pensant qu'il valait mieux n'avoir pas de tribunal que de laisser des juges qui n'étaient pas dignes de la confiance publique[5]. »

Les localités environnantes n'étaient guère, sous ce rapport, dans une situation plus favorable. En d'autres parties de la région, c'était plus lamentable encore, et Prieur en était réduit à demander la suppression de certains districts, dans l'impossibilité où l'on était de trouver des administrateurs assez purs[6].

1. Au Comité de Salut public (*Ibid.*, 276, plaquette 2316, pièce 4).

2. Prieur à ses collègues de l'armée de l'Ouest, 3e jour du second mois an II (24 octobre 1793) (*Ibid.*, pièce 72). — Voici comment Barré-Manéguen, le procureur général syndic du département, jugeait les Vannetais : « En général, à quelques exceptions près, ils sont très peu à la hauteur de cette intrépidité enthousiaste et confiante qui fonde les républiques et qui rendra la nôtre indestructible. Ce qui les caractérise au physique comme au moral, c'est une langueur engourdie, stupide et mollasse. Cependant, il faut en user faute de mieux; dans la disette de froment, il faut y suppléer par des grains moins substantiels. » A Prieur, 15e jour du second mois an II (5 novembre 1793) (Arch. nat., AFII, 126, plaquette 968, pièce 24).

3. Cf. *Ibid.*, 411, 37.

4. Prieur au Comité de Salut public, 21 pluviôse (9 février 1794) (*Ibid.*, AFII, 175).

5. *Ibid.*

6. Prieur au Comité de Salut public, 23 floréal (12 mai 1794) (ministère de la Guerre : armée de l'Ouest).

Ailleurs, on ne put organiser les comités de surveillance, et la commune de Grandchamp, notamment, en fut longtemps privée[1].

Çà et là, pourtant, on rencontrait quelques fraîches oasis au milieu de ces déserts fédéralistes. C'était Sainte-Brigitte que Prieur nomma « la commune des Montagnards; » c'était encore Guéméné, Naizin, Baud et d'autres localités, en petit nombre, qui « marchèrent constamment dans les principes de la Révolution[2]. »

V.

On conçoit que la totale et subite destruction dont nous venons de parler, insuffisamment réparée, ait laissé en souffrance beaucoup d'administrations au grand préjudice de l'intérêt général[3]. L'écho en arriva bientôt aux oreilles de Prieur de tous les coins du pays. « Nous sommes privés de commissaire national, » lui mande-t-on d'Auray; « notre président est en arrestation à Vannes... On vient d'annoncer que le greffier venait aussi d'être mis en état d'arrestation. Voilà donc un tribunal absolument désorganisé, n'ayant plus à sa tête qu'un vieillard âgé de près de soixante-deux ans, mais qui a le patriotisme dans le cœur et la goutte qui le ronge en ce moment[4]. » — « Le district se trouve sans conseil à Hennebont, » mandaient ceux-ci[5]; « on nous enlève, » disaient ceux-là, « les plus éclairés d'entre nous, l'homme le plus révolutionnaire de tout notre arrondissement[6]. » — « La commission administrative, » écrivait à son tour Barré, « me charge de vous inviter, avec instances, à organiser sans délai le directoire et le conseil du département[7]. » Cette commission elle-même est loin d'être au complet; « elle devrait être

1. Arch. dép. du Morbihan, L. 1251, fol. 19. Lire l'arrêté du 9 floréal an II (28 avril 1794); on y verra combien Prieur était peu satisfait des municipalités du district de Roche-Sauveur (Arch. dép., L. 1219).

2. Prieur au Comité de Salut public, 21 pluviôse (9 février 1794) (Arch. nat., AFII, 175).

3. Cf. compte de Jean-Fr. Barré-Manéguen, fol. 3 (Arch. dép., L. 254).

4. A Prieur, 13e jour du second mois (3 novembre 1793) (Arch. nat., AFII, 126, plaquette 960, pièce 29).

5. Les administrateurs d'Hennebont à Prieur (*Ibid.*, 125, plaquette 964, pièce 2).

6. *Ibid.*, 277, plaquette 2321, pièce 82.

7. 21e jour du second mois an II (11 novembre 1793) (Arch. nat., AFII, 125, plaquette 962, pièce 13).

composée de dix membres et le conseil général de vingt-huit; cependant, nous ne sommes que neuf réunis[1]. Aussi sommes-nous accablés de travail et nous est-il impossible de nous acquitter, comme il le faudrait, de la tâche qui nous incombe[2]. »

Prieur comprenait ce qu'avait de désastreux un tel état de choses. Aussi, non content de stimuler ses auxiliaires[3], se hâtait-il fiévreusement lui-même de combler les vides faits par ses exécutions en masse.

Évidemment, il avait à cœur de mettre le premier en pratique le conseil qu'il donnait à l'un de ses collègues relativement au choix des généraux : « Il vaut mieux avoir des hommes peu instruits que des hommes suspects[4]. » Ce qu'il voulait donc assurer avant tout, c'était la domination exclusive de l'élément révolutionnaire.

Cette constatation s'impose à qui parcourt la liste des fonctionnaires de Vannes, institués par lui. La nouvelle municipalité, sur treize membres, ne comptait qu'un représentant des carrières libérales; en revanche, on y trouvait deux marchands, deux aubergistes, un armurier, un orfèvre, un marchand de vin; le maire Lefeuvre était aubergiste[5]. Au nombre des notables figuraient trois boulangers, un étapier, un serrurier, un bottier, un fondeur, un vitrier, un limonadier, un perruquier, un ferblantier, enfin deux entrepreneurs, un professeur, un chirurgien et un directeur des postes[6].

Le comité de surveillance, dont la puissance était si redoutable, se composait d'hommes aussi incapables et probablement aussi passionnés. C'étaient un boulanger, un menuisier, un bot-

1. 23e jour du second mois (*Ibid.*, plaquette 963, pièce 8).

2. *Ibid.*

3. A Tréhonart, 21 frimaire an II (11 décembre 1793) (*Ibid.*, 277, plaquette 2321, pièce 69).

4. *Ibid.*

5. Dans un projet de réorganisation adressé à Prieur par les administrateurs du district d'Hennebont, on fixait de la manière suivante les appointements des membres des municipalités :

1° Dans les communes de campagne, l'agent national devait toucher 800 liv.; le maire, 700 liv.; trois officiers municipaux, 700 liv. chacun.

2° Dans les petites communes connues sous le nom de ville, l'agent national, 1,000 liv.; le maire, 800 liv.; cinq officiers municipaux, 600 liv. chacun.

3° Dans les communes de 15,000 individus, l'agent national, 1,500 liv.; le maire, 1,200 liv.; sept officiers municipaux, 800 liv. chacun (Arch. dép. du Morbihan, L. 937).

6. Cf. Arch. nat., AFII, 125, plaquette 958, pièces 13, 18.

tier, un maître d'armes, un marchand, un couvreur, un limonadier, un serrurier, enfin, un constructeur et un professeur[1].

Pour comprendre quelle somme de science administrative se cachait en de tels cerveaux, il suffira de lire les lignes suivantes écrites par l'agent national du district de Vannes. Nous nous occupons, dit-il, de la vente des biens d'émigrés; malheureusement, nous ne pouvons avancer faute d'experts. Or, il est impossible d'en trouver, sinon parmi les membres des anciennes administrations actuellement incarcérés. En de telles conditions, que faire? On me demande leur intervention, « dois-je y consentir, dois-je m'y opposer[2]? »

Ainsi, parmi les élus de Prieur, pas un qui eût même la compétence d'un simple expert. N'est-ce pas éloquent?

Ce qui suit, quoiqu'il s'agisse d'un greffier, ne l'est guère moins.

Un sieur Hervo venait d'être nommé à ce poste près le tribunal criminel; au bout de quelques jours, l'accusateur public, son chef direct, écrivait en ces termes au représentant du peuple : « Ce n'est pas sans un sentiment pénible que nous nous sommes portés à cette démarche; Hervo est un sans-culotte prononcé;... mais est-il capable de remplir les fonctions que tu lui as assignées? Non. La première qualité d'un greffier est sinon de bien écrire, du moins de le faire correctement, et Hervo écrit mal et sans orthographe... Si nous t'ajoutions encore qu'Hervo est inepte au travail que sa place exige, tu te persuaderais comme nous qu'il est important de remplacer ce citoyen. » Donne-lui donc une autre charge[3].

C'est parce qu'il connaissait l'insuffisance ou mieux la nullité de ces fonctionnaires improvisés que Prieur de la Marne n'épargnait rien pour les accréditer. La municipalité de Vannes fut, sous ce rapport, spécialement favorisée. Un premier arrêté portait qu'il serait lu « sur-le-champ, au son de la caisse, une proclamation au peuple » pour annoncer l'heure de son installation

1. Cf. Arch. nat., AFII, 125, plaquette 958, pièce 18.

2. Jehanno à Prieur, 22 nivôse an II (11 janvier 1794) (Arch. dép. du Morbihan, L. 1251).

3. Arch. nat., AFII, 126, plaquette 968, pièce 21. Cf. Arch. dép. du Morbihan, L. 937, les administrateurs d'Hennebont à Prieur. — Lire les procès-verbaux des séances du comité de surveillance de Quiberon, rédigés par le président de cette administration (Arch. dép., L. 823), ainsi que divers billets écrits par le comité de Vannes (*Ibid.*, L. 1272).

par le représentant; un second donnait l'ordre à la garnison de prendre les armes afin de rehausser l'éclat de cette patriotique cérémonie[1].

Comme l'envoyé de la Convention ne pouvait relever ainsi de sa présence toutes ces solennités, il se faisait suppléer par des auxiliaires de confiance. Jullien, dans ce but, se rendait à Lorient[2]; Mancel, à la Roche-des-Trois (Rochefort en terre)[3]; Dubreton, à Ploërmel[4].

VI.

Évidemment, tout ce bruit, tout ce déploiement de sympathie gouvernementale ne donnaient pas à ces fonctionnaires inexpérimentés les talents qui leur manquaient[5]. Quelques-uns eurent la sagesse de le reconnaître et de le dire. « Vous m'avez nommé administrateur du département, » mandait-on à Prieur, « j'en suis fort honoré, mais je ne puis accepter. Veuillez (donc) me faire remplacer de suite par un citoyen qui m'égale en patriotisme et me surpasse en forces et en lumières[6]. »

D'autres n'acceptaient qu'après de multiples résistances[7], dont rien ne permet de suspecter la sincérité.

Prieur écrivait en ces termes flatteurs à Marion, de Lorient[8] : « Je t'ai nommé accusateur public du tribunal criminel séant à

1. Cf. Arch. nat., AFII, 125, plaquette 958, pièces 11 et 12.
2. *Ibid.*, pièce 48.
3. Compte-rendu de Mancel (Arch. dép., L. 252).
4. *Ibid.*, L. 1077.
5. On lira avec profit les lignes suivantes, consacrées à ces créatures du réformateur par un de leurs collègues : « Beaucoup de gouvernés devenaient tout à coup gouvernants; des embryons d'un jour apparaissaient subitement revêtus de puissance; ils disparaissaient aussi subitement, et non moins subitement encore on en voyait surgir de nouveaux aussi avides de pouvoirs, aussi rogues dans son exercice » (Compte de Barré-Manéguen depuis le 9 brumaire au 28 frimaire, fol. 18; Arch. dép. du Morbihan, L. 254).
6. Doinet à Prieur, 20e jour du second mois an II (10 novembre 1793) (Arch. nat., AFII, 125, plaquette 962, pièce 7).
7. Cf. Compte de Barré-Manéguen, *ut supra*, fol. 2; Arch. dép. du Morbihan, L. 254.
8. Ce Marion semble avoir, dès les premiers jours, fait activement sa cour au représentant en mission (cf. Arch. nat., AFII, 126, plaquette 966, pièce 11). Dans la suite, il continua de marcher dans la même voie, et c'est en partie pour cela sans doute qu'à la place des mots ordinaires de l'en-tête des papiers officiels il écrivait de sa main : *Haine aux rois; Amour à la république; Égalité; Liberté.*

Vannes; je t'envoie un courrier extraordinaire pour t'en prévenir afin que tu te rendes sur-le-champ à ton poste. Tu n'as pas une minute à perdre... Ne délibère pas et viens au poste que t'assigne la patrie[1]. »

A ces lignes flatteuses, Marion répondit : « Prieur, j'apprends... que tu m'as nommé pour remplir les fonctions d'accusateur public du département. Je t'assure que je ne suis pas l'homme fait pour remplir cette place. Mon peu d'expérience dans la jurisprudence ne me donne pas les qualités nécessaires pour occuper des fonctions aussi majeures en cette partie. Je n'affecte point ici une fausse modestie pour me dispenser d'accepter un poste où quelque responsabilité pèse sur la tête de celui qui l'occupe; mais en me déclarant au-dessous des fonctions d'un accusateur public, je ne tiens que le langage de la stricte vérité. Jette donc les yeux sur un autre sujet[2]. »

Le représentant en mission n'avait pas reçu cette réponse lorsqu'il écrivait de nouveau : « On t'a sans doute remis une seconde lettre et elle t'aura déterminé à partir. Je n'écoute pas une des raisons que tu opposes au choix qui a été fait de toi. Si je connaissais un meilleur citoyen, je n'insisterais pas; et si j'avais une place plus intéressante à te donner, je ne balancerais pas[3]. »

Prieur terminait par des réflexions moins hautes. Il assurait son correspondant que ce dernier n'obtiendrait pas, comme il l'espérait, d'être nommé secrétaire de la municipalité de Lorient, que, d'ailleurs, cette fonction ne lui convenait pas[4]. En même temps, il lui faisait dire par un ami que la place offerte était bonne et lucrative[5]. Nous ne savons si ces derniers arguments furent pour quelque chose dans la résolution d'un tel républicain; en tout cas, il céda et le conventionnel eut un accusateur public de son goût.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs relativement à Marion, les raisons alléguées par les élus pour se soustraire aux charges ou les

1. 12e jour du second mois an II (2 novembre 1793) (Arch. nat., AFII, 126, plaquette 972, pièce 59).

2. 13e jour du second mois an II (3 novembre 1793) (Arch. nat., AFII, 126, plaquette 972, pièce 65). — Jullien avouait qu'en effet il n'avait pas « toutes les connaissances nécessaires » (*Ibid.*, 276, plaquette 2317, pièce 17); à Prieur.

3. *Ibid.*, 126, plaquette 972, pièce 64.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, 276, plaquette 2317, pièce 18.

accepter ne témoignaient pas toujours d'un désintéressement parfait. Pour obéir aux désirs de Prieur, dit Barré-Manéguen, « j'avais deux motifs irrésistibles au cœur d'un amant de la liberté, la *suspicion et la détention*, que j'eusse encourues si j'avais été opiniâtre dans mon refus[1]. » Je ne l'ai donc pas été.

Lestrohan, juge de paix à Port-Liberté (Port-Louis), nommé administrateur du département, s'élève un peu plus haut :

Citoyen représentant, écrit-il, j'ai reçu votre lettre du 8 courant. En réponse, écoutez le langage d'un père de famille qui vous ouvre son cœur avec toute la franchise d'un vrai républicain. Je la dois à la confiance que vous m'avez témoignée. Je connais le travail du département; il y faut des gens d'une santé robuste et constante, et j'ai le malheur d'être goutteux; les attaques en sont fréquentes et longues. Je deviendrais un membre inutile à l'administration, qui a besoin d'hommes laborieux et assidus jour et nuit.

A cette première raison se réunissent (*sic*) de secondaires non moins fortes : j'ai une nombreuse famille sans aucune ressource que mon travail; je suis grevé de rentes viagères considérables. M'éloigner de mon état, ce serait m'enlever les moyens de remplir mes engagements.

J'ajouterai de plus qu'ayant le bonheur de jouir de la confiance publique, je suis chargé d'une multitude d'affaires qui tomberaient en souffrance, et les intérêts d'une quantité de familles seraient compromis.

J'offre, citoyen, de faire dans ce canton, comme j'ai fait jusqu'à présent, tout ce qui dépendra de moi pour l'avancement de la Constitution et le bien de la république; disposez de moi. Mes raisons ne sont pas controuvées; elles sont vraies et ceux qui me connaissent les attesteront.

Jugez de mes raisons; mon sort est entre vos mains[2].

Prieur laissa Lestrohan à ses affaires personnelles.

Le médecin Grignon, nommé maire de Vannes, vit aussi ses excuses agréées; l'organisateur du département avait un aubergiste sous la main pour remplacer le démissionnaire[3]. Serres,

1. Compte de Jean-F. Barré, fol. 2; Arch. dép. du Morbihan, L. 254.

2. Le 10e jour du second mois an II (31 octobre 1793) (Arch. nat., AFII, 126, plaquette 971, pièce 17).

3. Cf. *Ibid.*, plaquette 965, pièce 2; plaquette 972, pièce 23; *Ibid.*, 125, plaquette 958, pièce 47.

élevé à la présidence du tribunal criminel, réussit pareillement à se décharger de ce lourd fardeau[1].

VII.

Ces complications ne furent pas les plus durs désagréments que Prieur eut à supporter en cette affaire. Ce qui lui dut être autrement sensible, c'est d'avoir été trompé au point d'appeler aux fonctions administratives des modérés et des tièdes[2], même quelques-uns de ces infâmes fédéralistes, bien qu'il en eût toujours « un à cheval sur le nez. »

Nous ne signalons que pour mémoire les destitutions de ces créatures : Mancel, Dubreton[3] et Haumont, qu'il fut contraint de prononcer[4]; les malheurs de Barré-Manéguen, son homme de confiance, l'exécuteur inconfusible de ses ordres, procureur général syndic du département, suffiront à nous donner une idée de ses amers déboires sur ce point.

Le 8e jour du second mois de l'an II, de la république une et indivisible (29 octobre 1793), Prieur lui écrivait : « Je vous préviens, citoyen, que, d'après votre civisme et votre républicanisme reconnus, je vous ai nommé procureur général syndic du département du Morbihan[5]. »

Ce n'était pas sans contrôle et sans garanties que le conventionnel appelait Barré à ce poste de confiance. Ce dernier, dès le jour de l'arrivée à Vannes du terrible vengeur de la Montagne, l'avait abordé en lui proposant des renseignements confi-

1. Cf. *Ibid.*, 125, plaquette 961, pièce 38; plaquette 958, pièce 6.

2. Cf. Arch. dép. du Morbihan, L., registre 1251, fol. 88. — Ajoutons que l'agent national près le district de Vannes dut se plaindre du comité de surveillance de cette ville pour plusieurs actes de faiblesse; 18 germinal an II (7 avril 1794) (Arch. dép. du Morbihan, L. 1251, fol. 26).

3. Cf. Compte-rendu de Mancel (*Ibid.*, L. 252). — Il n'est pas inutile de remarquer que ce Dubreton avait reçu de Prieur la mission d'aller poursuivre à Ploërmel les fédéralistes et qu'il accepta sans difficulté le douteux honneur de traquer d'anciens alliés (cf. Arch. dép., L. 1077). Dubreton mettait de la sorte en pratique le conseil qu'il donnait aux autres « de savoir immoler à l'amour de la patrie, au bonheur général une sensibilité immorale et mal entendue » (Arch. dép. du Morbihan, L. 823).

4. Prieur aux administrateurs du département, 8 floréal an II (27 avril 1794) (Arch. nat., AFII, 125, plaquette 964, pièce 39).

5. Arch. dép. du Morbihan, L. 239.

dentiels[1] sur chacun des membres des diverses administrations locales[2].

Le représentant, gagné par tant de zèle, crut avoir rencontré un sans-culotte de longue date; il ne tarda pas à apprendre que, si la conduite présente de cet homme était d'un révolutionnaire déterminé, son passé semblait moins pur.

Quelques jours seulement après son entrée en charge (20 brumaire), le nouveau procureur général annonçait lui-même à son protecteur qu'il était en butte à de violentes attaques : « Hier au soir, je fus tympanisé au club de la belle manière; je me défendis sans préparation. On m'invita à nommer des commissaires pour aller avec ceux de la société (populaire) à Auray prendre des renseignements sur ma conduite depuis le commencement de la Révolution. Je n'ai point voulu de commissaire à ma dévotion; ceux du club me suffisent. Prieur, je n'ai point la confiance du peuple, je dois quitter les fonctions dont tu m'as revêtu. Je te prie de me donner un successeur... Je serai bien content de pouvoir dire, avec ce Spartiate, ami de la patrie : « Je remercie les « dieux qu'un plus digne que moi ait été choisi pour la servir[3]. »

Ces nobles sentiments, si curieusement exprimés et sortis de la tête plutôt que du cœur, semble-t-il, sont, par malheur, atténués et voilés dans les premières lignes du post-scriptum de cette dépêche : « Je viens de lire ma lettre à mes collègues[4], conclut-il, ils m'ont chargé de te dire que bientôt ils seront secoués après moi[5]. Je crois qu'en me permettant de quitter pour n'être qu'un

1. Voir ce mémoire venimeux (Arch. nat., AFII, 126, plaquette 970, pièce 25).

2. Cf. *Ibid.*, 125, plaquette 961, pièce 20.

3. *Ibid.*, pièce 59. — Ces attaques paraissent avoir contrarié vivement quelques révolutionnaires plus avancés. Cf. Arnous à Jullien, 20 brumaire an II (10 novembre 1793) (*Ibid.*, 276, plaquette 2317, pièce 40).

4. Barré les jugeait ainsi : « Dubreton, Mancel et Peyron ont une activité rare; Jourdan a beaucoup d'aptitude pour les rapports d'affaires chargées et Arnous beaucoup de talent pour la rédaction; le vertueux Rio est doué d'un jugement exquis, d'une âme ferme et d'un caractère imposant; nos deux autres collègues Jan et Séguin ont beaucoup de bonne volonté. » Comment ne pas croire aux mérites supérieurs d'un homme jugé digne de prendre rang parmi de tels administrateurs! (Arch. nat., AFII, 125, plaquette 961, pièce 19).

5. La méchanceté envieuse, disait-il une autre fois, commence déjà à décocher contre la commission (administrative) ses traits envenimés. Tant mieux, cela nous roidira. A l'imitation de Mazarin, mais dans un autre sens et avec des vues opposées, nous dirons : « Qu'ils crient, mais qu'ils marchent droit! » On ne saurait vraiment être plus modeste (Arch. nat., AFII, 125, plaquette 961, pièce 19).

simple soldat, tu dois conserver mes collaborateurs et les défendre comme un ouvrage qui justifie ta sagacité. Appuie-les et laisse les haines sur ma tête; quand je ne serai plus à leurs côtés, ils ne seront pas tracassés[1]. »

Un peu plus tard, l'assaut contre Barré fut dirigé sur un autre point. Il en parlait à Prieur dans les termes suivants : « De petits censeurs, métis républicains, murmurent de ce qu'à mon nom j'ajoute *Manéguen*. A moi, cette addition est dans mon cœur et pour ma sûreté. *Pour ma sûreté,* parce qu'il y a dans le Morbihan des Barré avec qui je ne veux pas être confondu, comme cela est arrivé quelquefois. *Dans mon cœur*, parce que Manéguen signifie, à la lettre, *maison blanche*. Seul Montagnard à Auray, dans le temps que la Montagne était diffamée dans toute la France par les exécrables fédéralistes, j'habitais une maison isolée, ermitage et refuge du sans-culottisme, située sur une montagne dont le roc dur est l'image de la raideur de mon âme[2]. »

Et pourtant, nous le verrons tout à l'heure, ce pur entre les purs était tombé dans un honteux fédéralisme. O faiblesse humaine !

Sur ces entrefaites, la société populaire entendit les délégués qu'elle avait envoyés à Auray; leurs explications lui parurent concluantes. Elle déclara donc, à l'unanimité, le citoyen Barré justifié des inculpations qu'on avait formulées contre lui et « le reconnut pour un vrai patriote et pour l'ami sincère de la république une et indivisible[3]. »

Ces délégués étaient-ils dupes ou fourbes? Il n'est guère aisé de le deviner. Du moins, Barré vint lui-même en ces jours leur donner un formel démenti. Le 20 brumaire (10 novembre), il écrivait à son protecteur : « Oui, moi aussi, Prieur, j'ai signé l'arrêté du conseil général du district de Ploërmel portant adhésion à celui du département. La vérité doit être le langage d'un républicain et tu dois connaître l'homme en qui tu as placé ta confiance. Tu m'as arraché à ma femme, à mes propriétés, à une place agréable pour faire de moi un administrateur. Juge maintenant si j'en suis digne[4]. »

1. Barré-Manéguen à Prieur (*Ibid.*, pièce 59).
2. 27 brumaire (17 nov. 1793) (Arch. nat., AFII, 125, plaquette 964, pièce 4).
3. 22 brumaire (12 novembre 1793) (*Ibid.*, plaquette 962, pièce 55).
4. *Ibid.*, plaquette 961, pièce 60.

De nouveau il ternit la beauté de cet aveu, de ce sacrifice de soi-même, surtout en adressant au représentant, pour prouver son sans-culottisme, le mémoire précédemment signalé, dans lequel il jugeait, avec tant de sévérité, pour ne pas dire d'injustice, les fonctionnaires du Morbihan. Cette communication était accompagnée des lignes suivantes : « Je t'envoie, parce que je t'aime, l'acte le plus authentique de mon dévouement à la république. Fixes (*sic*) ton attention sur la datte (*sic*)[1]. Rappelles-toi les circonstances, songes qu'au mois de juillet j'étais seul au milieu d'une horde d'égarés; apprécies par là mon âme et mon caractère[2]. »

Mis de la sorte en demeure de se prononcer, Prieur répondit qu'il étudierait sérieusement l'affaire; il lui en coûterait trop de retirer à son procureur général l'opinion qu'il avait de lui, « pour négliger aucun moyen de la conserver[3]. »

Malgré cette bonne volonté, le conventionnel ne le put point. Il transmit à Barré une pièce qui prouvait indubitablement le crime de fédéralisme en ce dernier[4].

Acculé de la sorte, le malheureux, hors de lui, répondit sans retard, oubliant, on ne sait comment, les aveux qu'il avait faits dans sa lettre du 20 brumaire. Cette apologie est un peu verbeuse, mais elle a une saveur si particulière qu'on nous excusera de la citer presque intégralement :

J'ai lu, Prieur, j'ai lu, je lis encore la pièce que tu m'as transmise... Mon nom accolé à cette pièce ne m'étonne pas, mais fait bouillonner mon âme d'indignation. Et moi aussi... (*sic*), ces b...gres de perfides fédéralistes auront voulu fourvoyer ma candeur et me couvrir de leur opprobre... Quoi ! après les avoir combattus, démasqués et en avoir essuyé pendant trois mois des rebuts et des outrages, parce que je condamnais hautement leurs folies liberticides, ils m'auraient enveloppé dans leurs filets pour me faire partager leurs ignominies !!! Les lâches, les traitres ! Je leur voue une haine à mort. Ma bonhomie m'a fait éprouver bien des noirceurs dans ma vie ; je croyais y être aguerri. Il fallait encore cette nouvelle épreuve à mon courage. Les scélérats ! ils triomphent dans leurs fourberies.

1. Juillet 1793.
2. Arch. nat., AFII, 126, plaquette 970, pièce 18.
3. Arch. dép. du Morbihan, L. 254.
4. Barré déclarait « adhérer aux arrêtés qui seraient pris par les députés des divers départements » (cf. Arch. nat., AFII, 125, plaquette 960, pièce 49).

Mon honneur compromis par leur méchanceté exige une vengeance éclatante. Je vais me la faire.

Lis, Prieur, et quelque longue que soit ma lettre, lis-la jusqu'au bout. Ma vie tout entière m'a rendu digne de ton estime et de ta confiance. Ma signature au bas de cette f...tue pièce ne me la fera pas perdre. Je ne veux point l'arguer de faux, je l'admets pour constante. Elle ne peut nuire qu'à mes ennemis.

Barré affirme ensuite s'être opposé dans plusieurs séances du district à divers arrêtés fédéralistes. Nommé pour se rendre à l'assemblée de Rennes, il dit également avoir énergiquement refusé. Alors un de ses collègues proposa « de déclarer infâmes ceux qui refuseraient des commissions. »

A cet excès de tyrannique audace, continue-t-il, mon cœur bondit d'indignation : il s'agissait de mon honneur, je ne connus plus de bornes. Je frappai avec violence de mes deux poings sur la table à laquelle le conseil était assis. « Je vous défie, m'écriai-je à celui qui venait de me courroucer, je vous défie d'écrire cette proposition sur le registre et de la signer ; je défie le conseil de la délibérer. Vous et lui auriez affaire à moi. Mon honneur, non, non, ni vous tous, ni qui que ce soit n'avez le droit de le soumettre à vos caprices. Repos, fortune, vie, je sacrifierai tout pour le défendre. Tant pis pour ceux qui l'attaqueront; je les immole ou ils me tuent. Entre ces deux extrêmes, il n'y a eu, il n'y aura jamais de milieu pour moi, quand il s'agira de mon honneur. »

A cette véhémente explosion de ma colère, tous les yeux se baissèrent; on n'osait parler. Je me levai et fus me jeter, un bulletin de la Convention à la main, sur une chaise adossée à la porte d'entrée de la salle. Dans la vive émotion qui m'agitait, mes yeux fixés sur le papier ne pouvaient lire. (Le procureur général syndic du district étant venu me demander de l'accompagner, je refusai, et la séance fut levée sans que rien fût arrêté.)

L'après-midi, le conseil reprit sa séance du matin. Je restai renfermé dans mon ermitage sur la montagne de *Manéguen,* sans crainte, mon âme n'en connaît pas, mais m'attendant à quelques procédés violents. Au point où était monté le délire des égarés et après la scène du matin, je n'en avais rien de bon à espérer.

... (Après la défaite des fédéralistes et l'annonce de la venue de commissaires de la Convention, ils se hâtèrent de mettre leur registre en ordre.) Leur greffier avait fait un relevé des noms de ceux qui n'avaient pas signé les séances auxquelles ils avaient été présents.

Depuis près de deux mois, je ne concourais plus aux séances,

lorsqu'un jour, allant à la maison commune pour y lire les nouvelles, le greffier me présenta sa liste, me dit que je devais une signature au registre. Le registre ouvert, je signe en causant, le cœur joyeux des succès dont je venais de lire le récit; je signe une délibération que je crois être relative à un compte dont je venais de parcourir les premiers mots.

Mais si c'est l'arrêté dont tu m'as envoyé l'expédition, Prieur, j'ai été cruellement, lâchement trompé. C'est une perfide surprise à la bonne foi peu soupçonneuse d'un républicain qui t'aime parce que tu es franc.

L'intrépide conduite de ce républicain avant le 8 juin et depuis, au milieu des rebuts, des outrages et des dangers, dément démonstrativement cette surprise..., (ainsi que) son infatigable constance à combattre les fédéralistes... Tu vins à Vannes, j'y arrivai le même jour que toi et, sur le mail, je te proposai, sans être connu, les renseignements (que j'avais consignés) dans un mémoire d'instructions pour les commissaires qu'on annonçait devoir venir dans le Morbihan. Tu ne m'as pas permis d'aller les prendre dans mon cabinet à Auray. Consigné par toi à Vannes, j'ai obéi.

Tu pars de Vannes. Je me réjouis que tu ailles surgir au théâtre de ma gloire morale et civile. Hélas! tu y trouves une signature qui doit la ternir. (Quand tu reviendras à Auray), préviens-moi, je m'y rendrai le même jour et en ta présence j'y foudroierai les lâches fédéralistes qui ont tenté de me compromettre.

Tu ne peux me refuser ce que je te demande... Ce que tu m'as vu pendant les quinze jours que j'ai vécu dans ton intimité, je l'ai toujours été. Si les pierres pouvaient parler, je te dirais : Prieur, interroge les parois de mon cabinet et juge-moi sur leur réponse.

Je te salue et t'aime. BARRÉ-MANÉGUEN[1].

Cette lettre boursouflée et creuse dénotait plus de passion que de raison; le récit est vivant, alerte, mais il manque trop visiblement, sinon de vérité, du moins de vraisemblance. Le représentant auquel elle était adressée, sans aucun doute, en devina le peu de portée; il comprit de même ce que valait, en faveur de l'inculpé, le témoignage des délégués de la société populaire, qui n'avaient même pas découvert le grave document accusateur.

Les choses en étaient là lorsque Prieur quitta le Morbihan pour se mettre à la poursuite des Vendéens marchant sur Granville. Un mois se passa sans qu'il lui fût loisible de s'occuper de

1. Sans date (Arch. nat., AFII, 125, plaquette 961, pièce 20).

son procureur général. Le 21 frimaire an II (11 décembre 1793), il écrivait à Tréhouart, son remplaçant : « S'il s'était glissé, parmi ceux qui ont été choisis pour constituer les nouvelles autorités, quelque signataire des actes fédéralistes, il faudrait sur-le-champ le destituer. Barré-Manéguen est, je crois, dans ce cas; mon départ subit m'a empêché d'éclaircir cette affaire[1]. »

Tréhouart n'était pas l'homme des mesures violentes; mais l'établissement du gouvernement révolutionnaire lui fournissant l'occasion toute naturelle d'une nouvelle épuration, Barré fut relevé de ses fonctions le 28 frimaire (18 décembre), jour de la promulgation du décret du 14, « qui supprimait les conseils généraux du département et la place de procureur général syndic[2]. »

Cette disgrâce dura peu, et, dès le 12 pluviôse an II (31 janvier 1794), nous retrouvons ce bon sans-culotte à l'administration du district d'Auray[3].

On avait compris quel instrument docile il devait être en des mains habiles. Il se consola de cette diminution d'autorité en multipliant scandaleusement les achats de biens nationaux[4]. De la sorte, il savait ne pas trop déplaire à son protecteur et surtout arrondir à peu de frais ses domaines.

Nous voulons croire que Prieur eut parfois la main plus heureuse. Du moins la destitution générale des anciennes administrations et leur remplacement hâtif par des incapables et des violents donnèrent, dans le Morbihan, un nouvel essor aux idées avancées. Les terroristes, se sentant soutenus, marchèrent dès lors sans crainte dans les voies de la tyrannie et de la persécution, ralliant à eux les timides et les ambitieux.

A partir de ce moment aussi, le mécontentement, trop souvent justifié, s'accentua au milieu de populations qu'il eût été si facile de satisfaire. C'est donc, en grande partie, aux fonctionnaires nommés par Prieur, à leurs imitateurs et agents, que cette malheureuse région dut tant d'incendies, de pillage et de meurtres, cortège obligé de la guerre civile.

P. BLIARD.

1. *Ibid.*, 277, plaquette 2321, pièce 19.
2. Compte de Barré (Arch. dép. du Morbihan, L. 254).
3. *Ibid.*, 823.
4. Cf. Arch. dép. du Morbihan, registres contenant le nom des émigrés dont les biens ont été vendus... et le nom des acquéreurs.

LA FIN

DE LA

RÉPUBLIQUE NAPOLITAINE

La Révolution de Naples, la République napolitaine, ne fut pas d'une importance décisive pour les grands événements de la guerre de 1799; elle en dépendait elle-même. Mais les personnages qui y prirent part, les passions qui s'y déchaînèrent comme une force naturelle, avec de si étranges complications, ont exercé de tout temps un attrait irrésistible sur les historiens comme sur les lecteurs. Avant tout, la catastrophe, la prise de la capitale le 14 juin, l'accord des Républicains avec le cardinal Ruffo, la rupture de la capitulation par Nelson et le roi Ferdinand IV ont fait naître en Italie, en Allemagne, en France et en Angleterre un grand nombre d'études. Mais ce sont seulement les documents récemment publiés qui ont permis de mettre en pleine lumière quelques-uns des points les plus importants. C'est ce que nous nous proposons de faire dans les pages qui suivent. Auparavant, nous devons rappeler quelques-uns des événements qui se sont déroulés dans les mois précédents.

I.

La folle invasion du territoire de la République romaine par les Napolitains, le 23 novembre 1798, fut bientôt suivie d'une complète défaite. Les plans de campagne compliqués du général Mack se déchirèrent comme des toiles d'araignée. Les soldats, ramassés précipitamment, conduits par des officiers incapables qui, à l'occasion, s'entendaient avec l'ennemi, se débandèrent en présence de forces trois fois moins considérables. Au milieu de janvier, Championnet parut aux portes de Naples.

Le roi Ferdinand IV, qui avait pour trait essentiel de son caractère la lâcheté personnelle, avait abandonné la capitale dès le 23 décembre, accompagné de sa femme, la reine Marie-Caroline, de ses enfants et de ses trésors, de son premier ministre John Acton, de l'ambassadeur anglais, le vieux Sir William Hamilton, et de la jeune et séduisante Lady Emma, qui, sortie des derniers rangs de la société (on disait : de l'infamie), était devenue la femme de l'ambassadeur, l'amie intime de la reine et la maîtresse de lord Nelson. De même que le vainqueur d'Aboukir avait appuyé en automne l'insensée campagne contre Rome, il prêta maintenant aussi ses conseils et son concours à une fuite honteuse que rien ne commandait. Ce fut sur le vaisseau amiral anglais que le royal fugitif atteignit Palerme le 26 décembre, après une traversée pleine d'épouvante.

Naples était livrée à elle-même, Gaète et Capoue se rendirent ; tout moyen de résistance semblait perdu. Mais alors se passa ce fait extraordinaire que, dans un pays où la royauté, la noblesse, l'armée, les fonctionnaires rivalisaient de lâcheté et d'indignité, seule une population ignorante de mendiants s'opposa courageusement et énergiquement à l'ennemi. Ce fut seulement après un combat de trois jours, qui coûta la vie à 10,000 lazzaroni et à environ 1,000 Français, et grâce à l'appui des républicains indigènes, que Championnet devint maître de la capitale le 23 janvier et sanctionna la République napolitaine, déjà proclamée le jour précédent.

Peu de vainqueurs, peu d'hommes à qui la puissance et les moyens d'en abuser ont été donnés de pareille mesure, ont laissé un nom aussi pur. La marche des événements lui laissait le choix de se présenter en conquérant ou en libérateur; le général fut assez sage, mais aussi assez humain pour préférer le dernier rôle, et bientôt aucun nom ne fut aussi fêté à Naples que le sien. Mais il n'y avait point de générosité qui pût changer le fond des choses. En réalité, une petite armée de conquérants s'était rendue maîtresse d'une population dont la grande majorité détestait les étrangers et même était insensible aux avantages de la forme de gouvernement qu'on lui avait imposée. Lorsque Championnet réclama une lourde contribution de guerre et lorsque, après un différend avec le commissaire du Directoire, Faypoult, il fut relevé de ses fonctions, le 27 février, et eut en Macdonald un sérieux et sévère

successeur, l'enthousiasme fit place au désenchantement. La haine et le désir de vengeance des lazzaroni ne purent être contenus que par les moyens de terreur les plus violents. La nouvelle constitution républicaine, imitée d'abord de celle de la Convention, puis de celle du Directoire, demeura un vain simulacre. La défiance du conquérant ne permit même pas au nouveau gouvernement d'obtenir à l'intérieur et à l'extérieur un appui solide et les moyens d'agir vigoureusement. Et il ne devint cependant que trop tôt évident que l'on ne pouvait se soutenir que par l'union de toutes les forces contre des adversaires de plus en plus nombreux.

Grâce à l'incapacité des autorités royales, la révolution s'était étendue de Naples jusqu'à l'extrême sud de la péninsule et avait semblé en apparence obtenir l'adhésion de tous. Mais, lorsqu'on eut conscience de l'état réel du pouvoir, des soulèvements se produisirent au milieu de la population. Dans les Abruzzes, des chefs de bandes comme Fra Diavolo et Mammone devinrent dangereux pour les Français. Dans le voisinage même de la capitale, à Paestum, l'évêque Torrusio organisa une longue résistance, et il fallut à l'armée française deux campagnes, en février et en mars, pour contenir simplement la partie septentrionale de la Pouille. Les villes de San Severo, Andria et Trani furent la proie des flammes.

Un danger encore bien plus grave fut celui qui se propagea de Sicile en Calabre. Le couple royal était à Palerme en proie à un désespoir sans bornes. Le roi s'abandonnait à ses plaisirs frivoles et pensait déjà à fuir en Angleterre. La reine avait plus de vivacité, plus de volonté, plus d'énergie; par certains côtés, elle tenait de sa mère, l'impératrice Marie-Thérèse. Mais elle était humiliée, mortifiée, révoltée par la défection générale, par la trahison de personnes qu'elle avait comptées parmi ses partisans les plus fidèles. Ses lettres à sa fille l'impératrice sont remplies de plaintes amères. Du ministre Acton, il n'y a rien à dire. Mais, de Naples à Palerme, le roi avait été suivi par le cardinal Ruffo, un homme à l'esprit vif, politique plus qu'ecclésiastique, déjà, à Rome, dans l'entourage de Pie VI, plein de projets, non sans expérience de la guerre même et des fortifications. Les possessions de sa famille en Calabre, sur le détroit, en face de Messine, étaient demeurées attachées à la cause royale. Ce fut peut-être ce qui éveilla en lui l'idée de tenter, en partant de là, la reprise d'un pays qui ne s'était soumis

qu'en apparence à la République. La reine ayant déclaré que seul un fou pouvait sans aucune ressource risquer une pareille entreprise, il répondit : « Voici le fou, c'est moi-même. » Muni de pouvoirs très étendus, nommé vicaire-général du roi (mais réduit à ses propres ressources), il traversa le détroit le 8 février, accompagné seulement de cinq personnes. L'effet de son appel en faveur de la cause royale dépassa toute attente. De toutes parts, la population accourut sous ses étendards. Dans quelques grandes villes seulement, les Républicains opposèrent de la résistance. Le 28 février Monteléone, bientôt après Catanzaro, le 25 mars Cotrone, se soumirent. Un ecclésiastique de son entourage, son secrétaire particulier, l'abbé Sacchinelli, plus de trente ans après ces événements, en fait un récit détaillé et vivant, montrant comment le Cardinal, malgré des obstacles inouïs, et pour une bonne part grâce à sa dignité ecclésiastique, réunit son *armata cristiana*, comment il animait, encourageait et maintenait en un certain ordre les bandes difficilement organisées qui se mettaient lentement en marche avec leurs innombrables chariots attelés de bœufs[1]. A la fin d'avril, les deux Calabres étaient en son pouvoir et aussi, le 10 mai, Altamura, capitale de la Basilicate.

Dans le même temps, la cause royale redevenait victorieuse en Pouille. Là, ce ne fut point grâce à Ruffo. Déjà en février, et de nouveau en avril, on avait envoyé de Palerme à Corfou le chevalier Antonio Micheroux pour demander appui à la flotte russo-turque qui se trouvait là et à un corps de secours russe sur lequel on devait compter, conformément au traité conclu à Pétersbourg le 29 décembre 1798. Micheroux, jadis militaire, ensuite diplomate, homme entre deux âges, bienveillant, d'un extérieur agréable, sut gagner pleinement la faveur des Russes et même des Turcs. Il détermina l'amiral Uschakov à envoyer à Brindisi, au milieu d'avril, une escadre sous le commandement du vice-amiral Sorokin, avec quelques vaisseaux turcs. Micheroux vint se fixer dans cette ville jusqu'au 9 mai, et ses proclamations eurent bientôt pour effet d'amener la plus grande partie de la Pouille à se déclarer en faveur du roi. Lorsqu'ensuite, accompagné par l'escadre russe, il fit voile vers le nord en

1. Domenico Sacchinelli, *Memorie storiche sulla vita del cardinale Fabrizio Ruffo*. Napoli, 1836.

longeant lentement les côtes, les villes devant lesquelles il se présenta, s'empressèrent d'arborer le drapeau royal. Même Bari et Barletta, dont les dispositions avaient inspiré le plus d'inquiétude, suivirent cet exemple le 14 et le 16 mai. Un fait plus important encore, ce fut que Sorokin, à la requête instante de Micheroux, débarqua à Manfredonia un petit détachement d'infanterie, porté plus tard à 500 hommes, sous le commandement du capitaine Baillie. L'effroi causé par le nom russe accrut l'importance de cette troupe admirablement disciplinée; puis arrivèrent des renforts des partisans du roi, si bien que, le 21 mai, Micheroux pouvait aussi occuper Foggia et de là se mettre en relation avec Ruffo. Ces forces réunies n'en auraient sans doute pas moins subi un sort assez fâcheux si elles avaient eu pour adversaires des troupes françaises. Mais, après la bataille de Magnano et les progrès des alliés dans la Haute-Italie, l'armée française fut rappelée de Naples. Le 7 mai, Macdonald commença la retraite qui devait le conduire, en face de Souvarov, à la Trebbia. Il ne resta de garnisons françaises que dans le fort de Sant Elmo, à Capoue et à Gaète.

La fin de la République napolitaine y était annoncée. Chaque jour le cercle du soulèvement populaire se referma davantage sur elle. La mer elle-même n'était pas libre. Dès la fin de mars, Nelson avait envoyé celui de ses capitaines qui avait su le mieux mériter sa confiance, Troubridge, avec trois vaisseaux de ligne dans la baie de Naples; dans la première quinzaine d'avril, celui-ci s'empara de Capri, d'Ischia et de Procida, et le juge Speciale, qui devait acquérir plus tard une réputation horrible, put y commencer son activité sanglante. Lorsque Troubridge, à la nouvelle de l'apparition d'une grande flotte hispano-française dans la Méditerranée, fut rappelé par Nelson au milieu de mai, il laissa toutefois à demeure le capitaine Foote avec la frégate *Seahorse* et le capitaine Thurn avec la frégate napolitaine *Minerva*. Nelson pensait déjà, à la fin d'avril, que les deux souverains seraient de nouveau à Naples dans dix jours; un habitant de Naples qui a consigné dans son journal[1], jour par jour, les événements, d'une façon aussi impartiale que réfléchie, était du même avis. Mais les choses n'allèrent pas aussi rapidement.

1. *Diario Napoletano dal 1798 al 1799*. Pièces jointes à l'*Archivio storico per le province napoletane*, XXIV (1899) et suiv.

Après la retraite des Français, la République était enfin parvenue à prendre conscience de son indépendance. A l'inexpérience politique, à l'incapacité de mesurer ses propres forces en comparaison de celles de l'ennemi, elle joignait l'enthousiasme, qui, dans des âmes si faciles à émouvoir, fait regarder ce qu'on souhaite comme déjà atteint. On ne peut refuser aux hommes qui dirigèrent alors le mouvement ce témoignage que, patriotes non seulement de nom, ils assumèrent avec conviction et désintéressement leur lourde tâche. On répara beaucoup de ce qui avait manqué jusqu'alors; on inscrivit 30,000 noms sur les listes de la garde nationale. Le ministre de la Guerre Manthoné essaya de former une armée de 12,000 hommes en quatre légions. Les éléments d'une marine eurent l'avantage de rencontrer en Francesco Caracciolo un marin éprouvé, revenu de Palerme à Naples avec l'autorisation du roi, qui mit à leur service ses grandes qualités et soutint même contre Foote le 17 mai un combat naval indécis. Ce qui, par-dessus tout, donnait courage, c'était l'espoir de l'arrivée de la flotte hispano-française, que Nelson lui-même n'envisageait pas sans appréhension. Mais, d'un autre côté, les passions démagogiques s'accroissaient aussi avec le danger. La *sala patriotica* et la *sala popolare*, originairement consacrées à une délibération modérée, devinrent le théâtre des scènes les plus sauvages et exercèrent aussi leur influence sur les corps législatifs et sur les autorités les plus élevées. Après qu'on eut découvert en avril, grâce à une femme souvent nommée dans la suite, Luigia Sanfelice, la conjuration des frères Baccher, les arrestations ne connurent plus de borne. La saisie arbitraire d'otages s'y joignit; et de nombreuses exécutions, par lesquelles on punit un acte insignifiant ou un mot méchant, attestèrent moins la force de la justice républicaine que la crainte d'un gouvernement qui sentait le sol chanceler sous lui.

En effet, les bandes réunies de Ruffo et de Micheroux approchaient par la grand'route qui, de Foggia, conduit à travers le pays à Naples par Bovino et Nola. L'un et l'autre n'étaient pas entièrement d'accord. Déjà la conduite un peu prétentieuse et arrogante de Micheroux devait amener des discussions, car le Cardinal, en sa qualité de vicaire-général du roi, avait bien le droit de revendiquer la décision suprême. Vis-à-vis des Républicains, Micheroux, avec les meilleurs résultats, il faut le dire, s'était partout conduit avec douceur et n'avait fait régulièrement

que bannir du pays les hommes les plus compromis. A présent, il désirait amener Naples à se soumettre volontairement, et, pour cette raison, il adressa, de sa propre autorité, une proclamation aux habitants, promettant de pardonner aux repentis et de laisser aux plus compromis la liberté de se rendre en France sous le pavillon parlementaire anglais. Ruffo, lui aussi, était entièrement d'avis de ne pas pousser les Républicains au désespoir et de leur laisser un moyen de se retirer. Dans la correspondance qu'il entretint pendant son expédition avec le roi, la reine et le ministre Acton, ce point est presque le seul sur lequel il combattit le sentiment plus dur et plus rigoureux de la reine. Mais il était un homme politique, de calme et froide réflexion, s'accommodant aux circonstances, doux à Monteléone, sévère à Catanzaro. Il considérait la proclamation de Micheroux comme peu opportune, pour cette seule raison qu'on ne pouvait aucunement espérer qu'elle fût acceptée à Naples, et Micheroux, dépité, adressa le 6 juin au ministre Acton une lettre dans laquelle il déclinait toute responsabilité pour toutes les conséquences. Il s'y donne à lui-même le témoignage qu'il a reconquis pour le roi, avec la rapidité de la lumière, les deux tiers de son royaume, sans toucher à un cheveu de qui que ce fût, qu'il a laissé derrière lui des milliers de villes dans l'ivresse de la joie et que les exploits des 500 Russes dont il avait obtenu l'assistance surpassaient tout ce que l'histoire du monde racontait des troupes les plus brillantes[1].

Micheroux, et aussi le Cardinal, auraient volontiers marché rapidement sur Naples, et peut-être aurait-on pu s'emparer de la ville dès le commencement de juin. Car les armements militaires et les préparatifs de Mantionè s'étaient montrés tout à fait insuffisants. Les détachements qu'il envoya séparément dans les environs furent dispersés et, lorsqu'il voulut enfin lui-même exécuter le coup d'éclat dont il avait tant parlé, il tomba dans une embuscade non loin des portes de la ville et, à une sortie triomphale, succéda une fuite honteuse. Mais, lorsque Ruffo arriva à Avelino le 9 juin, il reçut de Palerme l'ordre d'attendre tout d'abord l'arrivée de vaisseaux anglais et d'une troupe régulière, pour amener ensuite la ville, comme

1. Benedetto Maresca, *Il cavaliere Micheroux nella reazione napoletana del 1799*. Napoli, 1895, p. 166.

on l'espérait, à se soumettre volontairement et pour éviter les atrocités inséparables d'une prise d'assaut. Micheroux et le commandant russe désiraient eux aussi entrer avant tout en relation avec les vaisseaux dans le voisinage de la côte. Ruffo résolut alors de se porter de Nola, non en droite ligne, vers Naples, mais en faisant le tour de la ville, vers Portici. Dans son interminable défilé (c'était l'après-midi du mémorable 13 juin), il était justement arrivé dans le voisinage de Portici, quand parvint subitement la nouvelle que, en avant du pont de la Magdalena, sur le Sebeto, où le corps principal des Républicains avait pris position, une troupe de Calabrais avait déjà engagé la mêlée. A cette nouvelle, plus rien ne put arrêter les soldats. Les Calabrais se précipitèrent au secours de leurs compatriotes ; le Cardinal dut suivre avec les Russes et les troupes régulières. L'engagement devint une bataille qui se termina vers le soir par la complète défaite des Républicains. On n'a pu établir qui mit le feu au magasin de poudre du fort Vigliena, mais des hommes connus : le poète Luigi Serio, Cestari, Biaggio de Turris ont alors scellé par la mort leur fidélité à la République, qu'ils ne pouvaient plus sauver. Les survivants, et avec eux les membres du gouvernement et les personnes qui se sentaient liées à la République, se retirèrent dans les forts Del Carmine, Nuovo et dell' Ovo ; d'autres cherchèrent un refuge sur la colline de San Martino dans le voisinage de Sant Elmo, car le commandant français du fort, le colonel Méjean, ne voulut recevoir personne à l'intérieur.

II.

Jusqu'en ces dernières années, on se reportait surtout, pour les événements, et, en particulier, pour les négociations des jours suivants, à la narration de Sacchinelli, qui, précisément pour cette période, n'a écrit que d'après des souvenirs fort incertains. Nous possédons, dans la correspondance de Foote, une source plus digne de foi, mais limitée à un cercle restreint de faits. Cette correspondance a été insérée par son auteur dans un ouvrage de polémique que nous aurons à mentionner plus loin. Elle a sur toute autre source l'avantage de rendre l'impression immédiate des événements et de prévenir le danger des fautes de mémoire postérieures. Mais il faut y ajouter aujour-

d'hui la narration du principal intéressé, le chevalier Micheroux, que celui-ci, conformément à une promesse antérieure, adressa au ministre Acton. Par une heureuse rencontre, le brouillon de ce récit vint entre les mains du marquis Benedetto Maresca et fut publié par lui en 1899[1]. Malheureusement, il manque les documents joints à l'original, et il faut constamment se rappeler que Micheroux cherche à se justifier lui-même et à rejeter sur Ruffo la responsabilité de tout ce qui arriva. Mais cette nouvelle source n'en forme pas moins la base historique la plus importante et, à part certains détails, la plus sûre.

Après le combat malheureux du pont de la Magdalena, les Républicains ne considérèrent pas encore leur cause comme perdue. Vers minuit, les gens du Cardinal capturèrent en mer une barque dans laquelle on trouva un écrit de Manthoné au commandant Schipani, qui, avec un corps détaché occupait encore une position près de Torre del Greco. Le jour suivant, il devait coopérer à un grand coup, prendre le Cardinal à revers pendant que les Républicains de Naples et les garnisons de Sant Elmo et de Capoue l'attaqueraient de front. Ruffo prit aussitôt ses mesures en conséquence. Puis il s'agissait pour lui principalement de s'assurer des forts le plus tôt possible. De cet état de choses et de l'excès de soucis qui pressaient Ruffo, il résultait naturellement que Micheroux passait au premier plan, et ce fut certes un désavantage que les deux hommes n'eussent jamais agi d'un parfait accord depuis leur première rencontre. On résolut tout d'abord d'envoyer au commandant de Sant Elmo une sommation de se rendre; quant aux Républicains qui étaient dans les forts, on ne voulait, — en souvenir, semble-t-il, d'une interdiction royale, — admettre avec eux aucune formalité de négociation; on devait leur communiquer de vive voix seulement que la garnison pouvait, par une reddition immédiate, compter sur la grâce du roi, et que ceux qui, en raison de leur participation au gouvernement républicain, d'insultes à la Majesté royale, etc., se sentaient particulièrement coupables pouvaient s'embarquer pour la France sous pavillon parlementaire. Ce sont les mêmes principes que Ruffo avait suivis jusque-là et qui avaient été exposés quinze jours plus tôt par Micheroux dans le brouillon de

1. *Gli avvenimenti di Napoli del 13 giugno al 12 luglio 1799 narrati del cav. Micheroux.* (*Archivio storico per le province napoletane*, XXIV, 447-463.)

sa proclamation. Lorsque l'adjudant de Micheroux, Pousset, arriva au fort Del Carmine, situé le plus près, il le trouva déjà engagé dans un vif combat avec les Calabrais irréguliers. Le commandant, avec lequel il put enfin s'expliquer, se déclara prêt à rendre le fort à une troupe régulière. Mais, pendant que Pousset retournait au pont de la Magdalena pour en ramener un détachement de Russes, les Calabrais profitèrent d'un moment favorable pour prendre d'assaut le fort, dont la garnison fut massacrée presque jusqu'au dernier homme[1]. Grâce au fort, on était maître du port, de ses vaisseaux et de ses batteries; cet avantage fut encore suivi d'un autre dans le cours de la journée. Le corps de Schipani, par suite de l'incapacité de son chef, fut sans peine mis en déroute lorsqu'il tenta son attaque. Micheroux put annoncer à Acton que 120 de « ses » Russes avaient mis à la raison plus de 1,000 républicains. Mais ce fut alors que le Cardinal rencontra une nouvelle et bien plus grande difficulté.

Le 13, les lazzaroni avaient été encore contenus par la frayeur; cependant, déjà dans la nuit, quelques Calabrais avaient pénétré dans la ville, et l'un d'eux avait arraché du palais de l'archevêque le drapeau tricolore, offert par Championnet, et l'avait triomphalement rapporté au camp. Partout les lazzaroni avaient salué les libérateurs avec des cris de joie, et, le matin du 14, commença dans la ville ce que Ruffo, Micheroux et la reine avaient si longtemps redouté. Comme les membres du gouvernement et les patriotes les plus connus se trouvaient à l'abri dans le Castel Nuovo, la rage de vengeance chercha ses victimes en tous ceux qui paraissaient suspects de quelque inclination pour la République. Le 15, les atrocités recommencèrent sur une plus vaste échelle. Le peuple, exaspéré par les brutalités antérieures et par la résistance acharnée des forts, qui faisaient pleuvoir les balles sur tout ce qui était à leur portée, ne gardait plus aucun ménagement. Ceux qui, le jour précédent, avaient trouvé leur salut dans des cachettes, en furent extraits et subirent pour la plupart des supplices barbares; des femmes de la plus haute condition furent brutalisées, dépouillées de leurs vêtements et mises au pilori. Quiconque portait les cheveux coupés court, à la Brutus, était par là de lui-même désigné comme Jacobin et digne de mort.

1. *Gli avvenimenti*, p. 452. Ainsi se rectifie le renseignement de Sacchinelli, que le fort avait déjà été pris d'assaut dans la nuit.

Le Cardinal était au désespoir; il s'était logé en dehors de la ville, dans un casino royal, et demeurait avec la plus grande partie de ses troupes près du pont de la Magdalena. Il n'osait les faire entrer dans la ville, par crainte de les voir se joindre aux lazzaroni. Nombre de prétendus Jacobins furent amenés devant lui. Il les fit garder et mettre en liberté en disant que c'était seulement aux ennemis qui étaient dans les forts qu'on faisait la guerre; mais, à quelques pas de lui, et assez souvent devant ses yeux, les malheureux étaient fusillés[1]. Le même jour il lança une proclamation qui menaçait des peines les plus sévères, voire même de la mort, quiconque porterait la main sur une personne sans défense, quelle qu'ait été sa conduite; même celles qui seraient saisies les armes à la main ne devaient pas être massacrées, mais traduites devant le tribunal nouvellement institué. En même temps fut aussi créé un nouveau ministère et beaucoup des anciens fonctionnaires furent rétablis; Francesco Ruffo, le frère du Cardinal, fut nommé ministre de la Guerre, et le duc de Salandra, qui avait dû déjà entrer en fonctions aussitôt après la démission de Mack, fut chargé de la réorganisation de l'armée[2].

Pendant ce temps, le combat autour des forts continuait sans répit. L'émeute du 14 juin avait empêché l'adjudant de Micheroux d'entrer en relations avec le Castel Nuovo; dans la matinée du 15, il essaya également en vain de parvenir au fort Sant Elmo. Ce fut seulement l'après-midi, et au péril de sa vie, qu'il obtint l'autorisation d'entrer dans le Castel Nuovo. Le commandant de ce fort, Oronzio Massa, se déclara prêt à capituler, mais posa comme condition que l'autorisation en serait d'abord demandée au colonel Méjean, dont il dépendait[3].

Il importait au Cardinal, pour bien des raisons, d'obtenir une prompte solution. On appréhendait toujours l'arrivée de la flotte

1. Les notes du jeune De Lorenzo, publiées par B. Croce sous le titre *Nel furore della Reazione* (*Archivio storico per le province napoletane*, 1899, p. 245 et suiv.), donnent l'image la plus claire de ces faits. Déguisé en moine, il erra un jour entier par les rues; maintes fois arrêté, il fut enfin fait prisonnier et traduit devant Ruffo, qui le sauva en le faisant conduire sous escorte, avec d'autres prisonniers, d'abord à Portici, et, le jour suivant, dans les grands greniers à blé du pont de la Magdalena.

2. Voyez les décrets, Sacchinelli, p. 232.

3. *Avvenimenti*, p. 453.

franco-espagnole, et, en tout cas, pour chasser les garnisons françaises de Capoue et de Gaète, il fallait d'abord être maître de la ville. Le soir du 13, quelques parents de Ruffo avaient, il est vrai, pu s'évader de prison[1], mais un cousin de Micheroux était détenu au Castel Nuovo; il était, comme les autres otages de marque, menacé du sort le plus cruel si l'assaut était donné. Enfin, le Cardinal tenait certainement fort peu, par une capitulation à discrétion, à livrer peut-être à la main du bourreau beaucoup de personnes intimement liées à lui-même ou à sa famille.

Toutes ces circonstances avaient aussi leur importance pour Micheroux. Cependant, il raconte dans son rapport que, d'accord avec les ordres de la cour, il se prononça pour qu'on ne négociât plus avec les rebelles, mais seulement avec Méjean; Ruffo aurait au contraire insisté pour qu'on leur offrît à eux aussi une capitulation, et même une capitulation honorable. Pousset vint donc le 16, accompagné d'un officier russe, au Castel Nuovo, avec mission de se rendre de là au fort Sant Elmo. Mais Massa persista dans sa déclaration antérieure, et, lorsque les envoyés voulurent continuer leur route vers Sant Elmo, le peuple mit en lambeaux les insignes parlementaires. Ce fut seulement par une porte de derrière que les parlementaires purent arriver à la Darsena et de là en bateau au pont de la Magdalena; ce jour-là donc aussi on n'obtint aucun résultat[2].

La nuit du 16 au 17 fut atroce; pillage, incendie, arrestations arbitraires, et, de plus, la pluie de balles des trois forts mirent à mal les infortunés habitants. Au matin, Micheroux fut envoyé dans la ville avec les Russes et les quelques troupes régulières dont on disposait pour essayer de maintenir l'ordre. Le Cardinal avait maintenant perdu patience. Micheroux devait sommer le Castel Nuovo de se rendre promptement, sinon tous seraient passés au fil de l'épée. Massa protesta encore de son bon vouloir; il demanda seulement cette fois l'autorisation pour une députation désignée par lui d'accompagner la députation parlementaire de Micheroux à Sant Elmo. Micheroux fut assez faible, — au grand déplaisir de Ruffo, — pour acquiescer à cette

1. Sacchinelli, p. 202, 211.
2. *Avvenimenti*, p. 454.

demande, bien que le résultat fût facile à prévoir. Méjean refusa, avec de fières paroles, toute capitulation pour Sant Elmo et les autres forts; les négociations furent rompues et les hostilités recommencèrent.

L'attitude du commandant français s'explique facilement. Se trouvant dans une solide position, en sûreté pour assez longtemps, son plus grand intérêt était de prolonger la résistance des autres forts. Mais pourquoi les Républicains, menacés du côté de la terre par les troupes de Ruffo, et, du côté de la mer, par Foote, se trouvant dans une situation presque désespérée, rejetèrent-ils les conditions si favorables qu'on leur offrait? Les raisons ne manquent pas non plus pour justifier cette conduite. Le soir du 17 juin arriva de Palerme la nouvelle que Nelson avait voulu, avec une puissante flotte, amener à Naples de nombreuses troupes, sous le commandement du prince héritier, mais qu'en pleine mer il avait brusquement interrompu sa route, débarqué l'armée à Palerme et pris un autre chemin. Les Républicains pensaient, non sans raison, que la crainte de la flotte franco-espagnole avait décidé Nelson à la retraite; ils bâtissaient sur ce fait de grandes espérances; tout fut de nouveau préparé pour la défense et les négociations à peu près rompues. Foote lui-même fut rempli d'une si grande inquiétude en apprenant cette nouvelle, qu'il fit savoir le lendemain matin au Cardinal, par le capitaine Oswald, qu'à son avis on devait à tout prix s'assurer la possession des forts, même si l'on devait leur accorder des conditions plus favorables. Mais Ruffo lui répondit que le temps n'était plus maintenant aux négociations, qu'il fallait plutôt songer à s'emparer de Sant Elmo, que cette opération prenait, d'ailleurs, une importance toute particulière à l'approche des Français. Foote n'en envoya pas moins au fort dell' Uovo, situé tout à fait au bord de la mer, le capitaine Oswald, avec une lettre par laquelle il offrait aux assiégés un asile sous le pavillon anglais, assurant que la soumission des Républicains le mettrait en état d'améliorer considérablement leur situation, tandis que leur résistance obstinée amènerait les plus grands malheurs sur eux et sur tous ceux qui leur étaient attachés. Mais, à ce moment, les Républicains avaient repris courage, sans doute grâce à Méjean et aux Français présents dans les forts. « Nous voulons la République indivisible, » cria le commandant de dell' Uovo à l'envoyé. « Nous mourrons pour elle, voilà notre réponse. Éloi-

gnez-vous, citoyen! Sur-le-champ, aussi vite que vous pouvez[1]! » Ainsi tout était remis à la décision de la force.

Dans la nuit du 17 au 18, les Républicains avaient fait à San Martino une vigoureuse sortie. Ils avaient réussi à enclouer les batteries placées en face. Par contre, dans la même nuit, on avait établi des batteries en face du Castel Nuovo, sur des points favorables de la Darsena. On avait canonné le Castel dell' Uo du côté de la mer. Les sentiments changèrent encore une fois. Le commandant du château dell' Uovo fut destitué à cause de sa conduite à l'égard du capitaine Oswald. Le matin du 19, Massa demanda une entrevue à Micheroux; il expliqua que les moyens ne lui manquaient pas pour la défense et pour une lutte désespérée, mais qu'il ne voulait pas laisser les choses venir aux dernières extrémités; il priait donc Micheroux de l'accompagner à Sant Elmo; par son intermédiaire, on arriverait certainement à une solution. Chose incompréhensible, Micheroux même admit cette demande. De sa propre autorité, il ordonna de suspendre les hostilités sur toute la ligne[2], et il ne considéra pas comme au-dessous de sa dignité de se rendre aussitôt à Sant Elmo avec le capitaine russe Baillie, qui, à ce qu'il semble, avait appuyé les désirs de Massa. Dans son rapport à Acton, il déclare avoir informé Ruffo de cette résolution, mais il cache prudemment sa réponse. Rien ne pouvait être plus désagréable au Cardinal que cette nouvelle hésitation. On n'aurait jamais dû, écrit-il, autoriser un entretien entre Massa et Méjean, et pas davantage un aussi long armistice, que les Républicains utiliseraient seulement pour se mettre de nouveau en état de défense. Les conditions de la convention devaient être les mêmes qu'antérieurement : passage en France garanti à ceux qui étaient coupables de délits graves et pardon aux autres. Puisqu'on avait tout fait déjà sans son aveu, il était inutile de lui demander conseil. « Je suis sûr, » conclut-il, « que tout se terminera à notre détriment. »

Ce fut bien ce qui arriva. Micheroux avait évidemment négligé de s'entendre avec Massa sur des points déterminés; la négocia-

1. Foote à Nelson, 18 juin, et les autres correspondances relatives à ces faits dans Nicolas, *Dispatches of Nelson*, III, p. 481 et suiv.

2. Cf. l'ordre du 19 juin de Micheroux, dans les *Proclami e Sanzioni della Repubblica Napoletana per cura di Carlo Colletta*. Neapel, 1863, p. 166. Sa correspondance avec Sacchinelli, dans Sacchinelli, p. 242; *Avvenimenti*, p. 456.

tion était donc remise entre les mains de Méjean, qui, tenant peu à un accord, et encore moins à un prompt accord, ne manqua pas de rendre l'entente plus difficile par de nouvelles conditions qui dépassaient de beaucoup les précédentes. Ce fut en vain que Micheroux s'y opposa. Mejean s'opiniâtra dans un projet qu'il avait formulé en dix articles. Ils garantissaient aux assiégés tous les honneurs de la guerre pour les garnisons qui se retiraient, protection des personnes et des biens meubles et immeubles pour toutes les personnes qui se trouvaient dans les forts et même pour les soldats républicains qui avaient été faits prisonniers avant le siège. Tous obtenaient la liberté de choisir d'eux-mêmes, soit de s'embarquer pour Toulon soit de demeurer à Naples, eux et leurs familles, sans y être importunés. Dans le premier article était accordée l'évacuation des forts. Mais à la date du 19 juin, il put à peine être encore question d'une résistance efficace, de manière que, comme concession véritable, il ne restait que la libération des otages et la cession des provisions et des magasins. Mais quatre d'entre les otages, parmi lesquels le cousin de Micheroux, devaient demeurer à Sant Elmo jusqu'à ce qu'on eût appris l'arrivée à Toulon de ceux qui se seraient embarqués. Même la condition principale du Cardinal ne fut pas adoptée : ce n'était pas sur-le-champ, mais seulement quand les vaisseaux pour le transport auraient été réunis et quand le commandant de Sant Elmo aurait ratifié la convention que la reddition des forts devait avoir lieu. Ruffo était donc lié dès l'instant; Méjean pouvait mettre à profit toute conjoncture favorable.

Quelle différence, en comparaison de ce que la proclamation de Micheroux avait exigé peu de semaines encore auparavant et Ruffo le matin même! Cependant, au lieu de refuser des négociations sur de pareilles bases et de rendre Massa responsable des conséquences, Micheroux consentit à s'en charger et à les soumettre à l'examen du Cardinal. Il prétend ne lui avoir pas caché ses scrupules et avoir vu avec étonnement le Cardinal signer les articles sans hésitation, les faire signer également par le commandant russe et se faire fort d'obtenir aussi les signatures de Foote et du commandant turc, qui avait suivi les Russes avec quatre-vingt-quatre de ses gens. Dans son rapport à Acton, il abandonne complètement la capitulation; il ne l'a pas signée, écrit-il, et pas une ligne n'émane de lui; il n'a été rien de

plus qu'un trompette qui transmet les offres quelles qu'elles soient d'un commandant de place. Ruffo aurait donc eu les mains libres pour les admettre ou les rejeter. Mais quel pitoyable témoignage nous offre-t-il, quand il arrive à un tel résultat, lui, le diplomate, qui avait été chargé d'une négociation dans les circonstances les plus favorables et qui l'avait lui-même conduite ! Il parle bien des résolutions désespérées des Républicains qu'on avait à craindre, mais on ne voit pas quelle raison les Républicains, non seulement les soldats, mais encore les personnes civiles, qui étaient bien plus nombreuses, auraient pu avoir de se faire sauter en l'air avec femmes et enfants, quand on leur offrait un libre passage en France.

Et le pis n'était pourtant pas le contenu de la capitulation. Dans l'article 10, il était établi que la convention ne pourrait être mise à exécution avant que toutes les parties en eussent été ratifiées par Méjean. Pour obtenir cette ratification, Pousset et Massa se rendirent de nouveau le lendemain (20 juin), à Sant Elmo, et Méjean profita de cette occasion pour donner une certaine forme aux articles en y ajoutant une introduction qui jusque-là y manquait. A la lecture, on a peine à se défendre de l'impression que Méjean voulait encore une fois faire échouer la convention dans son ensemble. Rien n'était à beaucoup près aussi opposé aux idées de la cour et de Micheroux qu'une reconnaissance de la République napolitaine. Cependant, Méjean faisait maintenant déclarer par le général Massa, en qualité de commandant du Castel Nuovo, au nom de cette République napolitaine comme au nom de la liberté et de l'égalité, que le Conseil de guerre du Castel Nuovo avait établi les dix articles suivants de la convention. On se demande pourtant comment il est possible que le cardinal Ruffo, vicaire-général du roi, ait sanctionné de sa signature une pareille pièce qui l'obligeait personnellement. On n'en peut trouver l'explication que dans la lettre de Ruffo à Acton du 21 juin[1]. A la suite des scènes de terreur, des exigences et des dangers qui le menaçaient de tous côtés, Ruffo sentait ses forces épuisées. Toute autre considération s'effaçait pour lui devant le désir d'être enfin débarrassé de ces irritantes négociations et de cette situation into-

1. *Carteggio del cardinale Ruffo col ministro Acton*, publié par Maresca, *Archivio storico per le province Napoletane*, VIII (1883).

lérable par la prise des forts et l'éloignement des Républicains. En outre, l'appréhension de l'arrivée possible de la flotte franco-espagnole peut l'avoir influencé, et peut-être même la pensée que, lorsque les deux articles principaux de la convention auraient été exécutés, on ne regarderait plus beaucoup aux autres. Évidemment, il ne se sentait pas en sécurité vis-à-vis de sa cour; car, au lieu, comme cela eût été son devoir, de donner des informations promptes et précises sur des événements d'une telle importance, il se contenta encore, le 21, d'écrire au sujet de la mauvaise situation et il mentionna à peine l'ouverture de négociations.

Pendant tous ces événements, Foote, — chose étrange, — était demeuré sans nouvelles. Le soir du 20 juin, il écrivit à Ruffo qu'après avoir appris depuis plus de trente-six heures l'armistice, il n'en avait plus reçu aucune nouvelle: il n'était pas impossible que les flottes ennemies survinssent et que tous les succès obtenus jusque-là fussent anéantis de nouveau. Mais Ruffo, qui attendait encore le retour de Pousset, ne pouvait rien dire lui-même. Il se plaignait encore à 6 heures 1/2 du soir de ne pouvoir donner aucune nouvelle satisfaisante, mais seulement renvoyer à Micheroux le porteur de la lettre; c'étaient Micheroux et le commandant russe qui tenaient toute l'affaire entre leurs mains; lui, Ruffo, ne pouvait, sans ingratitude, causer aux Russes le moindre mécontentement. Micheroux dut enfin, tard dans la soirée, donner des nouvelles de ses négociations avec Méjean. A 10 heures, Ruffo envoie les articles à signer à Foote, avec la remarque qu'il considère les conditions comme n'étant pas extrêmement mauvaises; elles donnaient le loisir et l'occasion de remettre en état les batteries et de poster les canonnières pour le cas où la flotte ennemie apparaîtrait. On doit se demander si, comme Sacchinelli le prétend, le Cardinal était réellement content. Le commandant anglais pouvait encore moins hésiter que lui. Il signa et, dès minuit, renvoya le document à Ruffo. Les conditions, faisait-il remarquer, étaient très avantageuses pour les Républicains; mais il n'avait pas voulu s'opposer aux intérêts du roi de Naples, que le Cardinal pouvait le mieux apprécier. La convention une fois signée par Foote, Méjean ne put en refuser la ratification le jour suivant[1]. Mais il fallut

1. La teneur de la capitulation est dans Sacchinelli, p. 244, où il manque,

encore attendre jusqu'au 22 juin, à minuit, pour que Foote, le dernier de tous, apposât sa signature sous la convention, rédigée en forme[1]. Les otages furent ensuite mis en liberté, à ce qu'il semble, à l'exception de quatre, et les troupes russes occupèrent le palais royal et les abords du Castel Nuovo. Il restait toujours à réunir le nombre nécessaire de vaisseaux de transport; les Républicains demeuraient toujours en possession des forts, et, à ce moment encore, si la flotte ennemie était arrivée, la situation eût été complètement changée.

Si l'on jette un coup d'œil sur ce qui s'était passé depuis le 14 juin, on voit que les Républicains, à un moment où toutes les minutes étaient précieuses, s'étaient maintenus en possession, pendant dix jours, d'une position qui, vraisemblablement, n'eût pas résisté un seul jour à une vigoureuse attaque. Combien de fois ne dut-on pas, dans les forts, scruter l'horizon pour voir si l'aide souhaitée n'arrivait pas! Mais les jours s'écoulaient en vain. Enfin, le matin du 24, on vit s'avancer de Capri une puissante escadre. Un nouvel espoir se réveilla dans l'âme des Républicains des forts; même le Cardinal n'était pas sans inquiétude. Mais on sut bientôt à quoi s'en tenir. Le golfe s'emplit de vaisseaux qui portaient le pavillon anglais ou portugais. Plus de doute, ce n'était pas la flotte franco-espagnole, c'était Nelson qui approchait.

III.

Nous devons reporter nos regards sur la Sicile. Après le départ des Français, la reine comptait, comme nous l'avons vu, sur une prompte soumission de la capitale. L'apparition de la flotte franco-espagnole dans la Méditerranée et le rappel de Troubridge détruisirent cette espérance. On dut, au contraire, envisager l'éventualité d'un débarquement français à Naples, peut-être en Sicile[2]. De nouveau on tombait presque dans l'incer-

dans le 5e article, les mots importants « o di restar in Napoli; » Nicolas, *Dispatches of Nelson*, III, 486, et l'ensemble complet en langue italienne avec l'introduction, *Ibid.*, p. 487 et suiv.; Palumbo, *Maria Carolina, suo carteggio con lady Hamilton* (Naples, 1877), p. 76. Les petites divergences s'expliquent pour la plupart par la différence des moments de la souscription.

1. Foote à Micheroux, 23 juin. (*Dispatches*, III, 486.)

2. Cf. dans Sacchinelli, p. 222, une proclamation royale qui engage les Siciliens à la résistance.

titude pleine d'angoisse de l'année précédente. Nelson, l'unique espoir en cette détresse, après avoir attendu pendant dix jours la flotte ennemie à Maritimo, revint à Palerme sans nouvelles, sans plan arrêté. Ce fut seulement le 6 juin qu'il obtint un renfort important sous le commandement du contre-amiral Duckworth et qu'il put songer à rechercher l'ennemi. On supposait que la flotte française était à Livourne ou à la Spezzia, en route pour Naples[1]; pour la cour de Sicile, il était donc de la plus grande importance que Nelson s'y rendît. Et cela pour une double raison : d'abord parce qu'on craignait un débarquement des Français, ensuite parce qu'on appréhendait que l'arrivée de Ruffo devant Naples ne provoquât des soulèvements prématurés, qui, victorieux ou réprimés, causeraient de toute façon de nouveaux désastres. Le 10 juin, le roi adresse à l'amiral un écrit circonstancié; il y donne une importance capitale à cette dernière raison. « On a sous la main, » continue-t-il, « un nombre considérable de troupes régulières, mais elles ne pourraient être conduites à leur lieu de destination que par l'intermédiaire de Nelson. A l'arrivée de la puissante flotte anglaise, les rebelles de la capitale et les Français de Sant Elmo abandonneraient la résistance. Le prince héritier s'embarquerait avec les troupes régulières, mais suivrait en tout l'avis de Nelson. » En même temps parut une instruction adressée au prince héritier et aux généraux, qui fait dépendre la décision suprême de la volonté de Nelson pour toutes les mesures militaires et politiques[2].

Le jour suivant, le 11 juin, la reine écrivit à son tour; Lady Hamilton ne manqua pas non plus de prêter son assistance. Le soir du 12, elle avait trouvé la reine très surexcitée. « Elle est très malheureuse, » écrit aussitôt après Lady Hamilton à son ami, « et elle est d'avis que rien ne peut bien aller avant que la flotte anglaise paraisse devant Naples; elle vous prie, implore et conjure, mon cher Lord, de vous rendre à Naples si cela peut se faire. Pour l'amour de Dieu,

1. *Dispatches of Nelson*, III, 368, 377. L'amiral Bruix était le 13 mai à Toulon. Le Directoire lui écrit le 21 mai que l'expédition de Sicile est différée et qu'il doit remettre à Moreau ses troupes de débarquement. Cf. Sciout, *le Directoire*, IV, 278; voir aussi Boulay de la Meurthe, *le Directoire et l'expédition d'Égypte*, Paris, 1885, p. 118 et suiv.

2. Voir la lettre du roi dans Nicolas, *Dispatches of Nelson*, III, 491, en traduction; l'original italien, III, 522; l'instruction dans Harcourt, *Diaries and Correspondence of George Rose*. Londres, 1860, I, 231.

réfléchissez-y et faites-le. Nous irons avec vous si vous venez nous prendre[1]. »

Est-ce seulement cette lettre qui fit pencher la balance? Toujours est-il que le lendemain matin, 13 juin, Nelson mettait à la voile pour Naples avec les troupes et le prince héritier. Mais quelle fut la déception de la reine lorsqu'elle vit toute l'escadre s'en revenir le lendemain! Le jour même de son départ, en pleine mer, Nelson avait reçu avis de son chef, l'amiral Keith (Saint-Vincent avait dû, contraint par une maladie, se démettre du commandement en chef), que celui-ci était obligé d'abandonner la poursuite de l'ennemi pour protéger Minorque, menacée par l'Espagne, et qu'en conséquence il ne pouvait laisser pour le moment à la disposition de Nelson que deux vaisseaux de ligne. Comme la flotte ennemie ne comptait pas moins de vingt-deux vaisseaux de ligne, dont trois à trois ponts, Nelson, avec seize vaisseaux, ne se considéra pas comme assez fort à lui tout seul. « A moitié mort de chagrin, » il se résolut à attendre de nouveaux renforts dans le voisinage de Palerme. Nous connaissons les effets que cette tentative manquée produisit à Naples. Nelson lui-même comprenait ce qu'on devait en penser. C'est alors (20 juin) qu'il apprit qu'une nouvelle flotte anglaise était arrivée à Cadix; que Keith, en conséquence, avait repris la poursuite de l'ennemi et ne pouvait donc maintenant envoyer des renforts. Par cela même disparaissait pour Nelson toute raison d'attendre plus longtemps à Maritimo. Il écrivit à Hamilton que la flotte française ne parviendrait à Palerme ou à Naples que lorsque son cœur ne battrait plus, donnant à entendre qu'il reprendrait volontiers le plan antérieur[2]. Rien ne pouvait être plus agréable à la cour. On venait justement d'apprendre, par des lettres de Ruffo du 17, la situation critique à Naples et la rupture des négociations. On se rendait compte que le Cardinal se trouvait dans une situation pénible; par-dessus tout, la reine craignait qu'il se laissât séduire et signât une mauvaise

1. Cf. la lettre dans Nicolas, *Dispatches*, III, 491; trois lettres de la reine, du 11 juin à Nelson, des 11 et 12 juin à Lady Hamilton (traduites d'après les originaux du British Museum), dans Pettigrew, *Life of Nelson*. Londres, 1849, I, 229. Toutes les trois manquent dans Palumbo, *Maria Carolina*. Le 6 juin déjà, dans une lettre à Foote, Nelson exprime la pensée d'aller à Naples, et le 12 juin sa résolution définitive, dans une lettre à Saint-Vincent. (*Dispatches of Nelson*, III, 376; VII, appendice, p. CLXXXV.)

2. Nicolas, *Dispatches of Nelson*, III, 379, 384, 391; VII, appendice, p. CLXXXV.

capitulation, sachant combien la classe élevée tout entière était coupable. Mais elle était résolue à ne pas rentrer à Naples avant que l'affaire fût terminée d'une façon honorable et de manière qu'aucune récidive ne fût à craindre. Aussi ne perdit-on pas un instant quand Nelson apparut de nouveau le 21 juin devant Palerme et se déclara prêt à faire route sur Naples. Trois heures suffirent aux préparatifs. Le prince héritier demeura à Palerme, mais les Hamilton s'embarquèrent, et, dès le soir même, on partit de nouveau. En route, durant l'après-midi du 23, l'amiral eut, par un bateau sicilien que l'on rencontra, des nouvelles de Naples, mais peu dignes de foi : un armistice de vingt et un jours aurait été conclu ; les forts devaient se rendre si, à cette échéance, un secours n'arrivait pas. Plein d'indignation pour une concession si déraisonnable, Nelson rédigea le lendemain matin, comme on approchait déjà du golfe de Naples, une suite de remarques pour démontrer que l'arrivée de la flotte britannique avait créé une situation toute nouvelle et que l'engagement précédent ne pouvait conserver aucune validité[1]. Il ne pensait toujours qu'à un armistice, et, lorsqu'il vit flotter sur les vaisseaux comme sur les forts Nuovo et dell' Uovo les drapeaux de l'armistice, il donna aussitôt le signal de les amener. Mais un peu plus tard, vers midi, Foote vint du *Seahorse* à bord du *Foudroyant* avec un exemplaire de la capitulation. On peut se représenter les sentiments de Nelson et des Hamilton. Il était arrivé tout juste ce qu'ils devaient empêcher. Nelson ne fit au capitaine anglais aucun reproche, mais il était résolu à ne pas reconnaître la capitulation et même à rompre l'armistice. Hamilton devait aussitôt en donner avis au Cardinal. Les capitaines Troubridge et Ball, en qui Nelson avait le plus de confiance, devaient porter la déclaration et demander que Ruffo prît le lendemain matin

1. Nicolas, *Dispatches of Nelson*, III, 384 : Observations on the armistice concluded between the cardinal and the French and Rebels, 24th June 1799; Nelson y ajoute en note de sa propre main : « Read and explained and rejected by the Cardinal. » Le raisonnement de Nelson, que, comme l'apparition de la flotte française, l'arrivée de la flotte anglaise devait modifier complètement la situation, est d'ailleurs insoutenable. La prétendue convention stipule elle-même qu'elle perd sa force si, de quelque façon que ce soit, en particulier donc par le secours de la flotte française, les assiégés étaient débloqués. Mais aucun accroissement de force du côté de l'assiégeant ne pouvait en bon droit modifier la date fixée pour la reddition.

de nouvelles mesures[1]. Les Français devaient être mis en demeure de rendre, dans l'intervalle de deux heures, le fort Sant Elmo en échange de l'assurance d'être transportés en France, les rebelles, de s'en remettre sur-le-champ à la clémence du roi. Mais Ruffo était peu disposé à laisser déclarer non valable une convention formellement conclue par lui ; Micheroux, qui joua alors le rôle d'intermédiaire, put seulement obtenir qu'on adressât à Méjean une sommation commune. Le lendemain matin (25 juin), les capitaines apprirent, lorsqu'ils vinrent trouver Micheroux, que Méjean avait refusé. Ils se rendirent alors avec lui près du Cardinal, auquel ils remirent une déclaration formelle de Nelson pour la communiquer aux Républicains. « Le contre-amiral Nelson, » y était-il dit, « déclare aux sujets rebelles du roi dans les forts Nuovo et Uovo qu'il ne leur permettra point de s'embarquer ou de quitter ces places. Ils doivent se rendre à la merci du roi (*to his Majestys Royal mercy*). » Mais l'entretien fut encore plus vif que la veille. Ruffo se refusa à transmettre la déclaration. Si Nelson ne voulait pas exécuter un traité qu'un officier anglais avait signé, il en acceptait la responsabilité ; lui, le Cardinal, était las de sa situation, il replacerait dans ce cas l'ennemi dans les conditions d'auparavant et retirerait ses troupes ; les Anglais pourraient alors tenter ce qu'ils seraient en état de faire avec leurs propres forces[2]. Lorsqu'enfin les capitaines posèrent la question décisive : Ruffo soutiendrait-il l'attaque de Nelson contre les forts ? Ruffo répondit, avec non moins de décision : « Ni avec des hommes ni avec des canons[3]. » Micheroux servit alors encore une fois d'intermédiaire ; il proposa, pour arriver à une entente, que tous se rendissent au vaisseau-amiral de Nelson dans l'après-midi. C'est ce qui eut lieu. Le Cardinal fut reçu avec tous les honneurs, et il y eut ensuite un entretien de deux heures, auquel les Hamiltòn prirent part. Ruffo se fonda sur ses instructions ; il ne lui aurait pas été facile de défendre les articles de la capitulation ; il n'en demeurait que plus tenace dans sa thèse : ce qui était conclu devait

1. Hamilton à Ruffo, dans Sacchinelli, p. 248.

2. On peut admettre que le Cardinal s'exprima ainsi oralement. Mais une lettre à Nelson dans ces termes, dont il est parlé dans Sacchinelli, p. 254, aurait rendu impossible la visite de Ruffo au vaisseau-amiral. Sacchinelli place d'ailleurs cette visite du 25 au 24 juin.

3. Nelson à Keith, 27 juin. (*Dispatches*, III, 392.) Récit du capitaine Harrison dans Maresca. *Micheroux*, p. 207 et suiv. *Avvenimenti*, p. 460 et suiv.

aussi être tenu. La discussion fut si vive et si prolongée qu'Hamilton, épuisé, se retira et fut remplacé par sa femme. Nelson, marchant de long en large dans la cabine, ne renonçait point à son opinion ; « mais, » écrit-il à lord Keith, « un amiral ne suffit pas contre un cardinal. » Enfin, pour arriver à une solution, il jeta sur une feuille, qu'il tendit à Ruffo, les mots suivants (opinion) : « Le contre-amiral Nelson a trouvé à son arrivée, dans la baie de Naples, une convention conclue avec les rebelles, qui, d'après son avis, ne peut être mise à exécution sans la ratification de Sa Majesté le roi de Sicile. » On se sépara sans s'entendre. Sacchinelli raconte qu'aussitôt après la conférence, Ruffo aurait fait appeler près de lui Micheroux et les signataires russe et turc de la convention ; Foote n'aurait pu paraître, parce qu'il avait été éloigné par Nelson ; la réunion aurait alors rédigé, en paroles enflammées, une protestation par laquelle ils rendaient Nelson responsable devant Dieu et devant les hommes de l'abominable manquement de parole. Mais combien d'invraisemblances ! Micheroux n'eut pas besoin d'être convoqué, car il se trouvait déjà chez Ruffo ; il n'avait non plus aucune qualité pour protester, puisqu'il n'avait point signé la convention. Ce fut seulement le 28 juin que Foote fut envoyé par Nelson à Palerme ; et un capitaine russe et un bey turc se seraient bien gardés de lancer de pareils outrages à la face de Nelson. Mais Sacchinelli dit la vérité quand il raconte plus loin que Ruffo chercha, autant qu'il fut en son pouvoir, à satisfaire à son engagement. Il écrivit au Castel Nuovo que Nelson ne reconnaissait pas la capitulation ; mais que les signataires ne la considéraient pas moins comme inviolable. La route par mer étant barrée par les Anglais, il laissait aux garnisons, en raison de l'article 5, la liberté de prendre la voie de terre, comme les patriotes de San Martino l'avaient déjà fait. En même temps, il fit publier dans Naples par des crieurs publics et des trompettes que personne ne devait, sous peine d'être fusillé, outrager, même en paroles, ceux qui partiraient[1]. Mais les Républicains étaient pleins de défiance envers le Cardinal, qu'ils considéraient comme leur pire ennemi ; ils craignaient aussi, sans doute, et non sans raison, de tomber entre les mains des bandes de Fra Diavolo et de Mammone ; Massa répondit sur un ton altier qu'ils avaient donné à la

1. Sacchinelli, p. 252. *Diario napoletano*, 25 juin.

lettre l'interprétation qu'elle méritait ; ils demeuraient convaincus que tous les signataires de la convention, — par suite aussi les Anglais et par suite aussi Nelson, — resteraient fidèles à leur engagement ; ils n'étaient d'ailleurs ni surpris ni intimidés, et ils reprendraient les hostilités si Ruffo les y contraignait ; comme la capitulation avait été dictée par le commandant français, Ruffo avait à fournir immédiatement une escorte pour accompagner près de Méjean un envoyé de Castel Nuovo pour qu'on s'entendît avec celui-ci et qu'on pût ensuite donner une réponse définitive.

Il est possible que cette réponse ait déterminé chez Ruffo un revirement. Il put croire avoir maintenant rempli ses engagements à l'égard des Républicains. D'un autre côté, la nécessité d'accommoder le différend avec Nelson se présentait toujours plus pressante. Durant la dernière semaine, on n'avait qu'avec peine tenu en bride jusqu'à un certain point la multitude furieuse ; mais, maintenant, les chefs de bandes accourus du nord exerçaient de nouveau leur métier sanglant. De nouveau commençaient les pillages et les arrestations arbitraires. Les gens arrêtés n'étaient pas traduits devant le tribunal établi par Ruffo, mais traînés à Procida devant le juge envoyé de Palerme. Le Cardinal, disait-on, était lui-même jacobin ; c'est pourquoi il voulait protéger les Jacobins. Par bonheur pour Ruffo, ses chasseurs calabrais lui demeurèrent fidèles et mirent les mutins à la raison, non sans effusion de sang ; mais, à la longue, cette situation devenait intolérable ; vis-à-vis de la cour également. Si l'on réfléchit que deux représentants de la puissance royale, munis de pouvoirs si étendus, étaient d'avis différents sur une question aussi importante, que l'un voulait exécuter la capitulation et l'autre la regardait comme ignominieuse et non avenue, il apparaît comme seule juste solution que l'on s'en rapportât à la plus haute décision, celle du roi. Je tiens pour très vraisemblable, bien qu'il n'en existe aucune preuve indubitable, que Ruffo fit encore savoir ce même soir à Nelson qu'il s'était rallié maintenant à cette demande, mais qu'il désirait, en retour, que l'amiral s'abstînt jusque-là d'engager les hostilités contre les Républicains. Ce qui rend le fait très vraisemblable, c'est que la lettre, qu'on lira plus loin, d'Hamilton à Ruffo, du 26 juin, suppose presque nécessairement une communication de la part de Ruffo[1], et que, de plus,

1. Cette remarque a été faite déjà par Carl Wilde dans sa sérieuse étude

il est dit dans une lettre d'Acton que le Cardinal se serait rendu aux sages arrangements de Nelson[1].

Cependant, après la déclaration de Massa, des hostilités pouvaient aussi être redoutées de la part des Républicains. C'est à ce point que se rapporte la lettre que Ruffo adressa le 25 à Nelson, tard dans la soirée[2]. Elle contenait l'information que la déclaration de Nelson aux Républicains était déjà expédiée à cette heure (*a questa ora*); c'est évidemment une allusion à la « Déclaration, » rédigée le matin par Nelson, qui interdisait aux rebelles de s'embarquer. Ce document, à la transmission duquel Ruffo s'était d'abord refusé, qu'il avait encore, l'après-midi, omis de joindre à sa communication aux rebelles, devait maintenant confirmer la communication de Ruffo, mise en doute par Massa. Le Cardinal était d'avis que, si les Républicains voyaient combien les forces militaires de leurs adversaires s'étaient accrues, ils se rendraient peut-être à merci (*a discrezione*). Mais, dans le cas où ils attaqueraient de nouveau, on devait être en état de les anéantir. C'est pourquoi il pria Nelson de débarquer 1,200 matelots que l'on pourrait immédiatement diriger sur Sant Elmo. Pour cantonnement, il offrit son palais de Naples; il comptait beaucoup sur une prompte réponse, parce qu'il avait appris que, le soir même, les hostilités avaient commencé de Sant Elmo. On voit dans cette lettre se manifester une disposition d'esprit tout autre que celle qui avait régné encore dans l'après-midi. On la remarque aussi le jour suivant. En effet, dès le matin, Nelson fait informer le Cardinal par Hamilton qu'il est résolu à ne pas violer l'armistice conclu par Ruffo avec les forts. Un peu plus tard, il recevait la lettre de Ruffo, dont nous avons donné le contenu, et il écrit alors lui-même. Il renouvelle la promesse de ne pas violer l'armistice. Il espère que le Cardinal sera

Napels voor 100 jaren, overgedrukt uit de studien op Godsdienstig, wetenschappelijk en Letterkundig gebied, XXXIIe Jaarg. Utrecht, 1899, IV, p. 19.

1. Cf. Acton à Nelson, 1er août. (*Dispatches*, VII, appendice, p. CLXXXVI.)

2. La lettre fut trouvée en 1899 par Mahan au British Museum et publiée dans l'*English historical Review*, 1899, p. 491. Le texte complet en italien se trouve maintenant dans Badham, *Nelson at Naples; a journal for June 10-30, 1799*. London, 1900, p. 20. Dans la lettre à Davison du 9 mai 1800, *Dispatches*, IV, 510, Nelson dit : « On his (the cardinal's) refusal to send in a joint declaration to the French and Rebels, I sent in my note; » il n'y a là aucune preuve que Nelson ait envoyé son message aux forts indépendamment du Cardinal. L'antithèse est située dans les mots « joint note » et « my note. »

content de le voir prêter appui à ses intentions, expression qui se rapporte de la façon la plus naturelle à ce qui suit : « Je vous envoie, » continue-t-il, « encore une fois les capitaines Troubridge et Ball pour s'entendre avec Votre Éminence sur tout ce qui est relatif à une attaque de Sant Elmo. » Dès que les dispositions de Ruffo seront terminées, les 1,200 hommes doivent être débarqués.

Les capitaines transmirent cette lettre, et, comme Ruffo, le soir précédent, avait fait espérer de nouvelles négociations avec les Républicains, on dut aussi, naturellement, se demander comment on pourrait amener une évacuation des forts. A celle-ci s'opposait la difficulté, que Nelson, dans sa déclaration peu auparavant transmise aux patriotes, leur avait interdit formellement de s'embarquer. Mais, en prévision de cet obstacle, les capitaines étaient autorisés à déclarer que Nelson ne s'opposerait pas à l'embarquement, concession qui ne pouvait pas lui coûter beaucoup, du moment qu'on était d'accord pour attendre de Palerme l'approbation du roi. Troubridge écrivit cette déclaration soit de son propre mouvement, soit plus vraisemblablement à la demande de Ruffo, qui pouvait prévoir qu'un pareil témoignage pourrait être d'importance pour de nouvelles négociations avec les rebelles. D'après le récit de Sacchinelli, les capitaines ne voulurent pas consentir à signer la déclaration. « Ils étaient, » dirent-ils, « chargés par Nelson d'une mission relative uniquement à des affaires militaires, non à des choses qui étaient réservées aux diplomates. » Sacchinelli a publié un fac-similé de cette déclaration[1]. Il forme le principal fondement de l'accusation portée contre Nelson, d'avoir sciemment, par de trompeuses illusions, attiré les Républicains des forts sur les vaisseaux, c'est-à-dire en son pouvoir. Malheureusement, il est impossible d'exposer les faits avec certitude dans un simple récit; nous devons nous contenter avant tout d'un examen critique des sources.

Tout d'abord, la narration de Sacchinelli. D'après lui, les capitaines transmettent la lettre d'Hamilton. Troubridge écrit

1. Mahan a constaté dans la *English historical Review*, 1900, p. 714, que l'écriture du fac-similé n'est pas celle de Troubridge. Mais la force démonstrative du document n'en est point diminuée. Car l'original fut indubitablement envoyé à Acton comme pièce ajoutée au mémoire de Micheroux, tandis qu'une copie demeurait en la possession de Ruffo.

la déclaration que « lord Nelson n'empêche pas la capitulation des forts Nuovo et dell' Uovo d'être mise à exécution ; » mais, se réclamant de leur lettre de créance du 24 juin, ils se refusent à signer. « Le Cardinal, » est-il dit encore, « bien que soupçonnant qu'il y avait là en jeu quelque perfidie, ne voulut pas discuter avec les deux capitaines ; il ne se mêla plus de rien et chargea seulement Micheroux d'accompagner aux forts les deux capitaines pour convenir, avec les commandants, de l'exécution des articles sur lesquels on était d'accord. »

Rarement on rencontre en si peu de lignes tant de détails erronés. Les capitaines ne transmirent pas la lettre d'Hamilton, mais celle de Nelson. Cette lettre, Sacchinelli la connaît aussi peu que la lettre de Ruffo du soir du 25. C'est pour cela qu'il montre les capitaines se réclamant de la lettre de Nelson du 24 juin, qui, en réalité, aurait été contraire à leur refus, car il les accrédite réellement pour des affaires diplomatiques, tandis que la lettre du 26 juin, qu'ils portaient avec eux, limitait leur mission à des affaires militaires. Mais il y a plus : le fac-similé dit : « Lord Nelson ne s'oppose pas à l'embarquement des rebelles. » Sacchinelli, renvoyant au même fac-similé, fait écrire textuellement aux capitaines : « Lord Nelson n'empêche pas que la capitulation des forts Nuovo et dell' Uovo soit mise à exécution. » La différence saute aux yeux ! Et quelle excuse pour Ruffo ! Il doit concevoir des soupçons ; mais, pour ne point discuter, il ne doit se mêler de rien ! Du moment qu'il concevait des soupçons, n'était-ce point son devoir, et ne lui était-il point facile de se faire donner une explication complète dans un entretien de vive voix ? Puis il n'est point vrai qu'il ne se soit plus mêlé de rien. D'après Sacchinelli lui-même, il n'en charge pas moins Micheroux d'accompagner aux forts les capitaines. Le lecteur doit en conclure que les capitaines, et par suite Nelson par leur intermédiaire, auraient fait aux patriotes de fausses promesses. Mais il sera établi qu'ils n'étaient nullement présents à la négociation définitive.

Adressons-nous à Micheroux. Mais ici nous devons nous arrêter dès les premières lignes. Micheroux raconte : « Lord Nelson laissa au Cardinal [dans l'entretien du 25] une déclaration écrite que la capitulation ne pouvait avoir aucun effet jusqu'à ce qu'elle eût été approuvée par Sa Majesté. Un exemplaire de cette déclara-

tion fut envoyé au point du jour [le 26] à chacun des forts, accompagné d'une lettre de Son Éminence et du commandant russe, d'après laquelle les troupes devaient reprendre leurs premières positions, celles qu'elles avaient avant la conclusion de la capitulation. » N'y aurait-il pas ici une confusion avec l'autre déclaration, qui interdisait l'embarquement? Si réellement la déclaration (opinion) indiquée par Micheroux avait été transmise, ce serait un fort poids en faveur de Nelson dans la balance, car alors il aurait été fait aux Républicains une communication formelle que Nelson voulait attendre l'approbation du roi, et cette réserve ne serait pas annulée par l'autorisation de s'embarquer. On a, il est vrai, toujours répété qu'il est absurde de permettre à quelqu'un de s'embarquer s'il n'a pas le droit également d'aller plus loin. Mais, en cela, on oublie que, dans la pensée de Nelson lui aussi, il n'y avait aucun doute que les embarqués, pour la grande majorité, ne dussent être transportés en France. D'après ce que la reine a plusieurs fois exprimé auparavant et plus tard, d'après ce que les Hamilton et Nelson, en conséquence, devaient supposer, seuls les principaux coupables devaient être retenus, et personne ne pouvait croire alors que les sentences de mort et les peines d'emprisonnement dussent prendre une pareille extension, comme ce fut le cas plus tard, tout à fait contre la volonté de la reine. Il y a encore autre chose qui appuie l'interprétation que ce soit l' « opinion, » et non la « déclaration, » qui a été transmise le 26. Nelson écrit à lord Keith le 27 juin, après lui avoir communiqué textuellement l' « opinion » remise entre les mains du Cardinal : « Dans cette croyance, les rebelles abandonnèrent les forts. » Ruffo lui-même, comme nous l'avons vu, donne dès le soir du 25 la communication : « La lettre adressée aux forts, [évidemment la « déclara- « tion »,] doit avoir été remise à cette heure. » Plus encore, le maréchal Micheroux, qui demeurait à Sant Elmo comme un des quatre otages, annonce plein d'inquiétude, le 26, à son cousin, que les patriotes, après l'information reçue de Lord Nelson, ont menacé de proposer au commandant de pendre les quatre otages, d'abord les deux évêques, puis Micheroux et Dillon[1]. Malgré tout, je tiens, sinon pour certain, du moins pour vraisem-

1. La lettre est reproduite dans Badham, *Nelson at Naples*, p. 21.

blable, que Micheroux se trompe et que, en réalité, ce fut la « déclaration, » c'est-à-dire l'interdiction de s'embarquer, qui fut envoyée. Car on ne peut comprendre pourquoi l'on aurait envoyé l' « opinion » exclusivement destinée à Ruffo, c'est-à-dire l'annonce qu'on devait attendre la décision du roi, et pourquoi ce serait précisément Ruffo qui aurait adressé aux forts un pareil écrit. Comme le Cardinal annonce tard dans la soirée, ou pendant la nuit, que la « déclaration » doit être partie, il est compréhensible, et même vraisemblable, qu'elle fut transmise seulement au lever du jour; enfin la nouvelle, dont parle le maréchal Micheroux dans sa lettre du 26, peut aussi désigner la communication relative aux intentions de Nelson contenue dans la lettre de Ruffo aux forts. A cela s'ajoute que Micheroux mentionne une seule pièce ayant été adressée aux rebelles, et que, d'autre part, la transmission de la « déclaration » est certaine. D'après cela, il faudrait donc supposer que, le 26 juin, pendant la matinée, les Républicains n'avaient encore reçu que la « déclaration. »

La retraite des troupes russes, raconte encore Micheroux, répandit dans la ville une consternation incroyable. On craignait de nouvelles hostilités ; grand nombre de personnes, — des milliers et des milliers, selon Micheroux, — abandonnèrent la ville. Mais bientôt les événements prirent une autre tournure. « Je ne suis jamais parvenu à savoir, » continue Micheroux, « pourquoi, dans cet état de choses, les intentions de Lord Nelson changèrent tout à coup. Mais je dis que, vers 10 heures, Son Éminence m'écrivit que, puisque Lord Nelson avait consenti à mettre à exécution la capitulation, j'aurais à renvoyer les troupes russes aux postes abandonnés. Comme preuve, Son Éminence m'envoya d'urgence les documents ci-joints [ils manquent malheureusement] pour la sûreté des garnisons ; mais, comme celles-ci eurent foi en ma seule parole, il ne me fut pas du tout nécessaire d'en faire usage. A 6 heures, après que 1,200 Anglais eurent débarqué, eut lieu l'embarquement des rebelles du Castel Nuovo et du Castel dell' Ovo et la prise de possession des deux forts. »

Dans ce récit, malheureusement trop court, ce qui surprend tout d'abord, c'est l'assertion que Nelson aurait complètement changé d'avis, au point de consentir maintenant à mettre à exécution la capitulation. Je considère cette hypothèse comme tout à fait inadmissible. Nelson, qui était venu expressément à Naples pour empêcher la capitulation, qui, avec une violence

passionnée, de vive voix et par écrit, s'y était déclaré contraire, aurait, tout à coup, reconnu cette « ignominieuse, infâme » capitulation ; il l'aurait reconnue après s'être entendu avec le Cardinal pour attendre la confirmation du roi, au moment où le Cardinal faisait entrevoir la possibilité d'une reddition sans conditions ! Même s'il l'avait voulu, il ne le pouvait absolument plus après l' « opinion » qu'il avait remise le jour précédent et qui devait être certainement connue à Palerme. On dira peut-être que, même si telle n'était pas son intention, il pouvait néanmoins la faire miroiter aux yeux du Cardinal pour lui donner le change. Mais cela non plus n'est pas admissible. Après les déclarations antérieures, il se serait compromis d'une manière qui, pour un officier soucieux de son honneur, à plus forte raison pour un Nelson, devait être insupportable. Difficilement on peut le mettre en doute : dans la lettre de Ruffo, il s'agissait, non pas de la capitulation, mais de l'article le plus important relatif à l'embarquement des patriotes qui, déjà par Sacchinelli, et jusqu'en ces derniers temps si fréquemment, a été confondu avec la capitulation. Relativement à cet article, l'intention de Nelson avait certainement changé. Nelson consentait maintenant à l'embarquement, qu'il avait d'abord interdit. Ruffo faisait-il aussi allusion explicitement au trajet jusqu'en France ? On ne saurait le décider, parce qu'on n'a point la lettre. Mais Micheroux pouvait trouver une indication dans ce fait qu'il eut à renvoyer les troupes russes dans leurs anciennes positions. Car cela supposait que les patriotes déclaraient accepter les propositions de Micheroux, supposition qui n'était fondée que dans le cas où on leur accordait non seulement l'embarquement, mais aussi le passage jusqu'à Toulon. Comme la lettre de Ruffo, il manque aussi les documents joints à la lettre pour donner confiance aux garnisons ; mais il est presque impossible qu'ils aient été autres que la lettre d'Hamilton du 26 et la note des capitaines, qui garantissaient aux garnisons l'embarquement précédemment compromis et maintenant autorisé. Car, avant l'arrivée des capitaines, Ruffo n'a certainement reçu aucun document de ce genre, excepté la lettre d'Hamilton, et il est très invraisemblable que les capitaines ont donné pendant l'entrevue une autre déclaration que celle qui est déjà connue.

Et ici nous touchons au point saillant. La déclaration des capitaines était, en tant que communication de Nelson, suffisante pour Ruffo. Mais, le jour suivant, Hamilton

écrit à Acton « que le Cardinal a convenu avec les capitaines Ball et Troubridge que les rebelles doivent s'embarquer le soir (du 26), » et Ruffo envoie la déclaration, en vue de la négociation, à Micheroux. Il est donc manifeste qu'elle fut destinée aux patriotes ou utilisée par eux. C'est ici que commence la mauvaise foi. Pour les patriotes, ce document signifiait, dans le cas où ils n'avaient que la « déclaration » de Nelson, que cette déclaration était rapportée, et que, par suite, la situation qui reposait sur le cinquième article de la convention était rétablie. Si nous supposons qu'ils avaient encore reçu, en outre, l' « opinion, » ils ne pouvaient désormais conserver aucun doute. Une déclaration aussi équivoque que celle qui allait leur être proposée ne devait vis-à-vis d'eux ni être autorisée par Nelson ni être écrite par les capitaines, et moins que personne Ruffo avait le droit de l'envoyer. Car ce n'était pas Nelson, mais Ruffo, qui négociait avec les patriotes, et le premier devoir qui s'imposait à lui, par conséquent, c'était de s'exprimer nettement et clairement.

Sur qui retombe principalement la responsabilité de cette affaire, sur Nelson, sur les capitaines ou sur Ruffo? On ne peut en décider. Nous ne savons pas ce que Nelson dit aux capitaines à leur départ ni ce qui fut exprimé, indiqué ou caché dans la négociation avec Ruffo. D'après ce qui s'était passé antérieurement, on aurait une tendance à en attribuer la responsabilité aux Anglais; leur faute est aggravée par ce fait qu'ils pouvaient prévoir que la décision demandée à Palerme serait défavorable pour les patriotes, tandis que Ruffo avait l'ardent désir, peut-être aussi l'espoir, qu'on pourrait obtenir du roi sinon la ratification de la capitulation, du moins celle du transport des patriotes, à peu d'exceptions près. Par contre, il faut mettre en ligne de compte que le Cardinal devait tenir, peut-être encore plus que Nelson, à une évacuation immédiate des forts. Nelson désirait certainement aussi avec impatience tenir en sa puissance les rebelles qu'il haïssait. Mais ce n'était point pour lui une bien grande différence de les voir demeurer quelques jours dans les forts ou bien sur les vaisseaux. Pour Ruffo, au contraire, chaque jour qui rapprochait le moment où il serait maître de Naples et mettait une fin à une situation intolérable était inappréciable. Le 26 juin, précisément, les dangers s'accrurent encore; les patriotes de San Martino, qui s'étaient retirés par la route de l'intérieur, s'étaient réunis, à Capoue, aux Français et à ceux de leurs partisans qui

se trouvaient là ; dans une sortie heureuse, ils avaient complètement mis en déroute les troupes d'observation du général Gambs, s'étaient emparés de canons et de provisions de poudre et déjà s'approchaient de Caserte. Le 26 juin, — l'heure nous manque malheureusement, — Ruffo en informe Nelson. Nelson, conclut le Cardinal, serait à même de se rendre compte de la nécessité qu'il y a de débarquer les matelots, il faut prêter secours instantanément[1]. Peut-être la lettre du maréchal Micheroux à son cousin pourrait-elle aussi avoir eu quelque influence ; mais, si l'on veut passer en revue toutes les possibilités à propos de ces événements, on n'en aura jamais fini.

Le document, qui a une telle importance pour déterminer la part des responsabilités, passa, du reste, tout à fait au dernier plan dans la négociation. « Les rebelles, » dit Micheroux, « se fièrent à ma seule parole. Je n'eus nullement besoin de faire usage des documents. » On voit clairement combien, au Castel Nuovo, on avait perdu toute fermeté d'attitude, et cela s'explique facilement. On n'avait pas voulu croire ce que Ruffo écrivait le jour précédent au sujet des intentions de Nelson ; peut-être avait-on mis quelque espérance dans le célèbre marin. Mais, lorsque survint ensuite la rude déclaration personnelle de Nelson, il fallut reconnaître que la situation était désespérée. Micheroux raconte déjà que le 20 juin quelques-uns des plus farouches Républicains avaient fait connaître l'intention de jeter une mèche dans la poudrière et que Manthoné en personne avait dû leur en défendre l'accès. Il ne serait pas surprenant que de pareils faits se soient renouvelés à ce moment. Aussi Micheroux apparut-il comme un sauveur, avec sa bienveillance, avec sa surabondance de parole, lorsqu'il ouvrit de nouveau le chemin du salut. Massa, depuis une semaine en pourparlers personnels avec Micheroux, semble s'être fié sans balancer à ses paroles. Il est à peu près certain que Troubridge et Ball ne prêtèrent point leur concours. Micheroux n'aurait certainement pas manqué de mentionner leur présence, car rien n'était plus dans son intérêt que de voir cet amiral, adoré de la cour, participer à une exécution de la capitulation. Mais, d'après tout ceci, aucun doute ne reste : Micheroux promit, — et sans doute

1. La lettre est publiée dans Badham, *Nelson at Naples*, p. 21, d'après les mss. Addington du British Museum.

de bonne foi, — non seulement l'embarquement, mais encore le passage jusqu'à Toulon, et c'est dans cette conviction que les Républicains se décidèrent à évacuer les forts. La reddition fut convenue pour 6 heures du soir. Des autres dispositions, on ne connait qu'un ordre de Nelson à Troubridge, daté du 26 juin, par lequel celui-ci devait avoir, avec Ball, le commandement des marins débarqués dans les forts et dans la ville de Naples[1]. Le Castel Nuovo devait être occupé par les Anglais, le Castel dell' Uovo par les Napolitains. C'est alors que se montra nettement la différence de l'interprétation. Pour le Castel dell' Uovo, Micheroux avait délégué le colonel Minichini. Celui-ci et le commandant de la place, L'Aurora, dressèrent un procès-verbal dans les formes habituelles ; le fort ainsi que les différentes parties et provisions furent livrés, puis la garnison fut rassemblée et chacun interrogé séparément s'il voulait s'embarquer pour Toulon (*imbarcarsi a Tolone*) ou, conformément au texte de la capitulation, demeurer à Naples. Quatre-vingt-quinze choisirent l'émigration, trente-quatre voulurent demeurer. Les premiers furent conduits sur des chaloupes anglaises aux navires, destinés pour la traversée, les autres devaient être libres de quitter le fort à l'heure la plus favorable, à 11 heures.

La reddition du Castel Nuovo eut lieu, au contraire, sans formalités, au milieu d'un véritable désordre. Les matelots anglais venant du palais royal y firent leur entrée, pendant que les Républicains, — des soldats, mais aussi beaucoup de personnes civiles, même des femmes et des enfants, — sortirent du côté opposé, par la porte donnant sur la Darsena ; là, ils déposèrent leurs armes et furent alors embarqués sur des chaloupes anglaises. Ils ne firent aucun usage du battement de tambour, du déploiement des drapeaux et des mèches allumées que leur accordait l'article 3 de la convention. Les Anglais s'abstenant, seuls les Russes, qui se trouvaient dans le voisinage, leur rendirent les honneurs militaires[2] ; le nombre des sortants est évalué, peut-

1. *Dispatches*, III, 388.

2. Le procès-verbal de la reddition du Castel del' Uovo, signé de Minichini et du commandant Aurora, se trouve dans Sacchinelli, p. 257 et suiv.; cf. Albanes à Ruffo, 29 juin, dans Sacchinelli, p. 262 ; Nelson à Spencer, 13 juillet, *Dispatches*, III, 510; protestation d'Amedeo Ricciardi et de Domenico Forges Davanzati dans Hélène Marie Williams, *Aperçu de l'état des mœurs et de l'opinion dans la République française*. Paris, an IX (1801), I, 288.

être avec exagération, à 1,500[1]. Ceux qui demeurèrent ne furent pas mis en liberté, comme au Castel dell' Uovo, mais tenus sous bonne garde, contrairement à la capitulation, mais conformément à l'interprétation des Anglais.

Ce fut avec une joie indicible que les Hamilton assistèrent au spectacle, du canot de Nelson; le Cardinal n'était pas moins satisfait. Dès le lendemain matin, 27 juin, il prit part, avec tout l'éclat que sa haute dignité religieuse et ses importantes fonctions temporelles pouvaient lui conférer, à une prière d'actions de grâces dans l'église del Carmine Maggiore. Il adressa à Hamilton une lettre de remerciements particulière, et il reçut de lui une réponse non moins amicale, avec l'assurance que Nelson était très satisfait[2]. De son côté, le Cardinal prit volontiers toutes les mesures pour le siège de Sant Elmo, et, au premier abord, la paix et l'union semblèrent rétablies.

Mais déjà deux jours plus tard seulement parvint à Ruffo une lettre d'une des personnes embarquées se plaignant amèrement que la capitulation eût été violée. Et le soir même, il apprit que Francesco Caracciolo, condamné par un Conseil de guerre, avait été pendu à la vergue de misaine de la frégate napolitaine.

Hermann HUEFFER.

(*Sera continué.*)

1. Amedeo Ricciardi, *Memoria sugli avvenimenti di Napoli del 1799.* (*Archivio storico napoletano*, 1888, p. 73; Maresca, *Micheroux*, p. 204.)
2. Sacchinelli, p. 258.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

SAINT COLOMBAN

ET LA

FONDATION DES MONASTÈRES IRLANDAIS EN BRIE

AU VIIe SIÈCLE.

Le 23 novembre 615 mourait, au couvent de Bobbio, un vieillard, entouré d'un si grand prestige de vertu, de foi et de science, que ses contemporains le saluèrent du titre de saint, avant même qu'il eût été canonisé. Aussi jaloux de son indépendance qu'il était esclave de sa règle, ce moine avait traité d'égal à égal avec les évêques et correspondu librement avec les papes. Parmi les rois et reines barbares, les uns s'étaient disputé sa bénédiction comme une grâce divine; les autres avaient redouté ses censures comme une malédiction. Et pourtant cet homme était un étranger en Lombardie, où il finit sa carrière, comme en France et en Allemanie, qu'il avait sillonnées comme missionnaire. Il avait le type celtique, la tonsure en croissant sur le devant de la tête; il portait un froc blanc, le bâton pastoral court à crosse (*cambuta*) et gardait dans sa pochette (*pera*) un évangéliaire et un psautier. Il partageait sa journée entre le travail des champs et la prédication et passait une partie de ses nuits à méditer les Saintes Écritures, à prier et à psalmodier. Cet homme extraordinaire, c'est saint Colomban, dit le jeune[1].

D'où venait-il? Des extrémités nord-ouest de l'Europe, de l'Hibernie, habitée par les Scots, de cette île verte d'Érin qui, protégée par sa ceinture marine et son voile de brumes, fut, pendant l'invasion des Barbares, le refuge providentiel de la civilisation britanno-

1. On l'a surnommé ainsi pour le distinguer de Colomban l'aîné, qui, lui aussi, était un Scot d'Irlande et fut l'apôtre du Northumberland et du nord de la Grande-Bretagne (aujourd'hui l'Écosse).

romaine. L'Irlande était le foyer d'un christianisme très ancien, très vivace et très original; elle avait été convertie, dans le courant du IVe siècle, par des missionnaires bretons, et, sur cette terre féconde, la semence évangélique avait si bien fructifié qu'au VIe siècle l'île principale et les petites îles voisines étaient couvertes d'églises et de monastères, qui leur valurent le surnom d'*Insulae Sanctorum*. Ces chrétiens, d'ailleurs, se vantaient d'être les disciples de saint Pierre et saint Paul et ne recevaient rien en dehors de la doctrine évangélique et apostolique[1]. A leurs couvents étaient annexées des écoles et des bibliothèques, où l'on enseignait et lisait le grec, la poésie latine, les arts libéraux, la philosophie, de sorte que les religieux qui y avaient reçu leur éducation étaient très recherchés pour maîtres dans les écoles monastiques du continent. « *Quid Hiberniam memorem,* écrit Heiric d'Auxerre[2], *contempto pelagi discrimine, pene totam cum grege philosophorum ad littora nostra migrantium?* » D'ailleurs, cette église des Scots, en se modelant sur l'organisation des clans chère aux Celtes et héritant de leur instinct migrateur et de leur passion des aventures, avait revêtu deux caractères qui la distinguent nettement de l'église gallo-romaine et de l'église anglo-saxonne[3].

Le premier, c'est le cachet monastique. En Irlande, nulle centralisation des églises autour de telle ou telle métropole. L'autorité y appartenait aux abbés qui, indépendants les uns des autres, gouvernaient chacun son monastère et ses annexes, à l'instar d'un chef de clan. Il y avait bien des évêques pour accomplir certains actes ou sacrements, tels que la confirmation, l'ordination, mais c'étaient de simples moines, et, comme tels, ils étaient subordonnés à l'abbé, qui seul exerçait la juridiction sur les moines et tenanciers du couvent.

Leur second trait distinctif était l'activité missionnaire. Si intense était la vie religieuse et si grand était le zèle de propagande de ces Scots que, de cette « ruche monastique, » des essaims de missionnaires sont allés à tous les bouts de l'Europe, depuis le pays des Pictes et les îles Hébrides et de l'Ultima Thule jusque dans la Gaule franque, l'Allemanie et la Lombardie. En sorte que l'aire de ces missions irlandaises s'étend depuis Bobbio jusqu'en Islande.

C'est à ce dernier groupe qu'appartient notre Colomban; il était né dans le comté de Leinster vers l'année 642. Je ne parlerai pas de sa

1. Voy. *Columbani epistola ad Bonifacium*, IV, § 2.
2. Voy. *Vita S. Germani Autessiodurensis.*
3. Voy. F. Conybeare, *The character of heresy of the early Briton Church* dans les *Transactions of the Kymrisodone.* London, 1829.

vie, qui a été racontée par plusieurs biographes, anciens et modernes; parmi les anciennes, l'une des meilleures est celle de Jonas (de Suse); entre les modernes, le comte de Montalembert et Ozanam l'ont écrite de main de maître[1].

Je ne rappellerai que deux épisodes de la première partie de sa carrière, pour mettre en relief son caractère. A seize ans, Colomban rencontra aux environs de la ville une femme anachorète qui vivait depuis douze ans dans la solitude et la prière. Piqué de curiosité, il l'interrogea et elle lui avoua que, si elle était un homme, elle passerait la mer et renoncerait à sa patrie, afin d'atteindre la perfection de la vie ascétique. Dès lors, sa vocation s'éveilla. Il résolut de se faire moine et d'aller prêcher l'évangile aux Barbares. En vain sa mère le supplia-t-elle de rester; en vain se jeta-t-elle en travers du seuil pour lui barrer le passage; le jeune homme sauta par-dessus le corps de sa mère. Après une quinzaine d'années de noviciat et d'études au couvent de Bangor (582 ou 583), il partit pour l'Armorique, âgé de quarante ans, où, depuis le début du ve siècle, une foule de Bretons, conduits par leurs prêtres, allait s'établir, plutôt que de subir le joug des Anglo-Saxons. Mais il ne s'y fixa point, il y rencontra trop de compatriotes, de visages connus; ce qu'il lui fallait, c'était un pays où il se trouvât tout à fait étranger.

Colomban passa donc, avec une douzaine de compagnons, dans la France, partagée entre les trois fils de Clotaire Ier : l'Austrasie, la Burgondie et la Neustrie. Mais bientôt l'ambition et la cupidité avaient déchainé la discorde entre les rois frères, et la guerre civile s'était encore avivée par la rivalité de Frédégonde et de Brunehaut. A l'arrivée de Colomban, les deux reines vivaient encore et donnaient le scandale de leur dévergondage et de leurs crimes à l'Église, impuissante à réfréner leurs passions sauvages. On sait, par l'exemple de Prétextat, évêque de Rouen, ce que risquait un évêque quand il osait intervenir. D'ailleurs, une partie des sièges épiscopaux étant conférée aux leudes favoris des rois, les mœurs et la discipline du clergé souffraient de cette introduction du régime seigneurial dans l'Église. L'État moral des laïques était pire encore; les vices les plus grossiers, la débauche et la superstition régnaient en maîtres dans l'âme populaire. On rendait un culte aux arbres, aux rochers, aux sources; les évêques avaient eu beau, comme saint Martin ou saint Éloi, représenter les dieux païens comme des démons, les paysans essayaient de conjurer leurs maléfices par des sortilèges.

1. Voy. l'article de Seebass, dans la 3e édition de la *Real Encyclopædie für protest. Theologie und Kirche.*

Au milieu de ce chaos en fermentation qu'était la société barbare, on discerne pourtant au VIIe siècle une aspiration vers l'ordre et la discipline. Dagobert fait reviser les lois des Francs saliens, des Francs ripuaires et des Alamans (630). Les conciles, en France comme en Espagne, précisent la discipline jusqu'en ses moindres détails. C'est une époque décisive pour la législation civile et canonique.

Ire PARTIE.

Saint Colomban, sa règle et la Brie.

Telle était la situation morale et politique de la France lorsqu'y apparut Colomban, le législateur des monastères. Après avoir erré, çà et là, à la recherche d'un lieu solitaire, il se fixa en Burgondie, dans une région boisée, entre les sources de la Meuse, de la Moselle et de la Saône, sur les frontières de l'Austrasie. Le roi Gontran lui ayant donné un castellum romain en ruines, à Anegray, Colomban y établit son premier monastère (584).

Il soumit ses moines à la règle des couvents d'Irlande, qui imposait, comme celle de Lérins, les trois vœux, mais s'en distinguait par un régime plus austère et une discipline plus rigoureuse. Il y a deux éléments dans l'œuvre disciplinaire de Colomban : la *Regula monastica* et la *Regula coenobialis*[1]. La première est un traité des devoirs du moine : obéissance, silence, pauvreté, chasteté, mortification, travail manuel. Voici le portrait idéal qu'il en trace au chapitre X : « Que le moine vive sous la discipline d'un seul père et en communauté avec plusieurs, afin d'apprendre de l'un l'humilité, de l'autre la patience, d'un troisième la douceur. Qu'il ne se mette au lit que lassé et qu'il dorme en marchant. S'il a reçu une injure, qu'il se taise. Qu'il craigne son supérieur (*praepositus*) comme le Seigneur et l'aime comme un père. Qu'il accepte, comme salutaire, tout ce qui lui est prescrit et ne juge pas l'opinion de ses supérieurs, car son devoir est d'obéir et d'exécuter tout ce qui lui est commandé, suivant la parole de Moïse : *Écoute Israël et tais-toi*[2]*!* Quant à la *Regula coenobialis*, c'est une sorte de code pénal qui édicte, sans beaucoup

1. Voy. P. Fleming, *Collectanea sacra seu Colombani magni, monachorum patriarchae, acta et opuscula*, Lovanii, 1667, fol. — Cf. Hertel, article dans la *Zeitschrift für historische Theologie*, année 1875.

2. Ce qui révèle bien la profonde piété de Colomban, c'est la prière qu'on trouve inscrite au fol. 9A de son *Évangéliaire* (cod. G VII, 15, bibl. de Turin), et qu'on va lire dans notre conclusion.

d'ordre, les sanctions infligées pour les infractions aux règles posées dans la première partie. Le moine doit se confesser tous les jours à son supérieur. Les pénitences consistent en silence, en jeûne prolongé, arrêts dans la cellule, obligation de chanter un plus grand nombre de psaumes aux offices de nuit, coups de verges. Ces derniers sont distribués avec une libéralité qui nous paraît brutale, mais qui correspond bien à la grossièreté et à la violence des mœurs du temps, le nombre varie de six à deux cents coups; par exemple, six coups pour avoir servi la messe sans s'être rasé et deux cents pour avoir causé avec une femme sans témoins. Il est vrai qu'on pouvait racheter cette peine par deux jours de jeûne au pain et à l'eau. L'accès des monastères aux femmes était sévèrement interdit. La nourriture était exclusivement végétale.

Si l'on compare la règle de Colomban à celle de saint Honorat de Lérins ou à celle de saint Benoît (de Nursie), on voit que la première était beaucoup plus rigoureuse, moins bien graduée, presque barbare. Il nous semble qu'elle aurait dû effrayer, décourager les amateurs de vie monastique. Or, tel était le dégoût que la licence des mœurs et les crimes effroyables de la noblesse franque au VIIe siècle inspiraient aux hommes qui avaient conçu un meilleur idéal moral, que, malgré la rigueur de cette règle, les novices affluèrent dans l'asile de paix, de travail et de méditation ouvert à Anegray. Bientôt les cellules de l'ancien castellum romain devinrent trop étroites; Colomban dut fonder coup sur coup deux autres couvents, à Luxeuil (585) et à Fontaine (586), dans la même région. Mais, suivant la coutume des Scots, différente du droit canon de l'église gallo-franque, Colomban demeura le seul abbé de ces trois monastères, peuplés d'environ 220 à 230 moines. Ces religieux n'étaient point oisifs. La plupart étaient occupés à défricher la forêt et puis, dans la clairière ainsi formée autour de chaque couvent, à labourer la terre, cultiver les jardins potagers, et, plus tard, en Brie ou en Helvétie, à façonner la vigne; d'autres, sans doute le plus petit nombre, ceux qui savaient lire et écrire, faisaient des copies de l'Écriture sainte et des Pères et instruisaient les autres. Luxeuil, à cause de sa situation, acquit bientôt la prépondérance et devint comme le chef-lieu de cette colonie monastique irlandaise.

Si j'avais à exposer l'ensemble des fondations de saint Colomban en France, Allemanie et Lombardie, il me faudrait présenter ses principaux disciples, Eustase, Gall, Audoënus (saint Ouen), Élie, énumérer toutes les filiales de Luxeuil, qui naquirent dans les diocèses de Besançon, de Reims, de Trèves, d'Amiens, de Rouen, de Meaux, sans parler des couvents de Lure, d'Orbais, de Bobbio,

de Saint-Gall et du plus célèbre de tous en France, Jumièges. Car toutes ces maisons religieuses qui ont jeté un tel lustre, soit par leurs écoles, soit par les manuscrits de leurs bibliothèques, sont bien des filles de la pensée du grand moine scot et portent son empreinte. Mon dessein est plus modeste. Me bornant au seul diocèse de Meaux, je me propose d'apporter un peu de lumière sur les origines des quatre ou cinq couvents ou ermitages, fondés en Brie par ses disciples : Adon et Dadon (saint Ouen), sainte Fare et saint Faron, saint Fiacre et saint Fursy, et que les historiens des moines d'Occident ont jusqu'ici laissés dans l'ombre.

La Brie, ou le *Saltus Briegensis*, comme l'appellent nos vieilles chartes latines, offrait alors un aspect bien différent de celui qu'elle présente. Aujourd'hui, c'est une partie du bassin de la Marne, avec deux vallées affluentes, celle du grand et du petit Morin, et, entre eux, un plateau fertile, limité à l'est par la forêt du Mans et au sud-ouest par les bois de Meaux, mais à peine coupé par quelques bocages. « A l'époque mérovingienne, » dit Alfred Maury, « la province était puissamment ombragée. Le *Saltus Joranus* (ou bois de Jouarre) n'était qu'une subdivision d'une forêt plus étendue qui entourait en partie la ville de Meaux de l'est à l'ouest, en passant par le sud. Elle a laissé comme témoins de son existence les bois de Meaux, ceux de Saint-Faron, et la forêt du Mans. Celle-ci s'étendait fort loin au sud-ouest quand saint Fiacre en commença le défrichement. Toutefois, les clairières n'y manquaient pas[1]. » Il y avait eu, sans doute, dans ces espaces découverts, des « *pagi* » et des villas, appartenant à des seigneurs gallo-romains. Mais les Barbares avaient passé par là, brûlé les villages, saccagé les églises, massacré ou emmené les serfs en captivité. Et les champs étant restés en friche, la forêt, avec sa puissante végétation, les avait envahis; les rares paysans, privés des secours du clergé, étaient retombés dans les superstitions païennes, dont ils étaient à peine sortis. Il fallait reconquérir les âmes sur le paganisme et les terres sur la forêt. C'est là le double service que saint Colomban et ses moines scots ou burgondes rendirent à ce coin de la Gaule.

Sur ce sol dévasté, il trouva trois points d'appui : l'évêque de Meaux, Gondoald, qui était en même temps le *defensor civitatis*[2], et deux seigneurs burgondes. Les Burgondes furent, comme on sait, de toutes les nations barbares celles qui s'assimi-

1. Voy. Alfred Maury, *les Forêts de la Gaule*. Paris, 1867, p. 160.

2. En vertu du traité d'Andelot, la ville de Meaux échut à Childebert, roi d'Austrasie.

lèrent le mieux les lois et coutumes romaines. Les leudes, entre lesquels les rois francs avaient partagé le territoire conquis, avaient adopté le genre de vie des sénateurs gallo-romains. Tout le temps qu'ils n'étaient pas obligés de passer à la cour ou en guerre, au service du suzerain, ils résidaient à la campagne, tour à tour dans leurs villas. A ces villas, la plupart fortifiées, comme le castellum romain, étaient annexées une ou plusieurs fermes, avec des champs, des prés, parfois des vignes et surtout de grands bois, car ces Germains avaient conservé la passion de la chasse. Une partie des terres était cultivée par les esclaves ou serfs du seigneur, le reste était affermé à des colons qui lui payaient une redevance. D'après cela, on peut assez bien se représenter ce qu'étaient la villa de *Pipimisium*[1], habitée par le seigneur Hagneric, et celle d'*Ultiacum*[2], demeure du seigneur Autharius, où Colomban reçut l'hospitalité.

Hagneric, leude de Théodebert II, roi d'Austrasie, était d'origine burgonde, et partant de confession arienne. Son père, Aymeric, avait été chargé par Gondebaud, roi des Burgondes, d'accompagner la princesse Clotilde à la cour du roi des Francs, qu'elle devait épouser. Retenu auprès de Clovis, Hagneric s'était converti au catholicisme romain et avait reçu en fief du roi franc un domaine en Brie. Il avait épousé Léodegonde, et de ce mariage étaient nés deux fils : Khagnoald et Faron, et deux filles : Burgondofare et Agnetrude.

Le chroniqueur du diocèse de Meaux, à qui nous empruntons ces détails[3], ne marque pas avec précision la date de l'arrivée du moine scot en Brie. Il nous dit seulement qu'il y vint après son expulsion de Luxeuil, par ordre de Thierry II. Or, il y eut deux expulsions. Après la première, Colomban fut interné à Besançon, d'où il retourna au bout de quelques mois à Luxeuil. La seconde fois, en 610, le roi le fit conduire, sous escorte, à Nantes, afin de l'y faire embarquer pour l'Irlande; mais le hardi missionnaire, trompant une seconde fois la surveillance de ses gardes, réussit à s'échapper. Nous savons, d'autre part, par ses lettres, qu'il employa une partie de l'année 611 à évangéliser les Alamans païens, campés sur les rives du lac de Constance (aux environs de Bregenz), et qu'en 612 il fut accueilli à Milan par Agilulf, roi des Lombards. C'est donc dans la deuxième moitié de

1. Les opinions sont partagées sur *Pipimisium*. Mabillon le place à Changy; Toussaint Duplessis à Oppigny. Pour nous, nous inclinons, avec M. F. de Resbecque (*l'Abbaye royale de Faremoutier*, 1863), vers Champigny (territoire de Couilly), non loin de Pont-aux-Dames.

2. Ussy-sur-Marne, entre Meaux et la Ferté-sous-Jouarre.

3. Toussaint Duplessis, *Histoire de l'église de Meaux*. Paris, 1731, 2 vol. in-4°.

l'année 610 ou au commencement de 611 qu'il faut placer son voyage en Brie. Cette province était d'ailleurs sur sa route, pour aller de Bretagne en Allemanie.

Le séjour de Colomban en Brie fut de courte durée, mais eut des résultats considérables; il était accompagné de quelques moines de Luxeuil, entre autres de Khagnoald qui, vraisemblablement, le conduisit à la villa de son père.

Hagneric accueillit le moine irlandais avec respect et bienveillance et lui promit son appui auprès du roi Théodebert. Colomban, sensible à cet accueil, se laissa retenir quelques semaines et fit plus intime connaissance avec la famille du seigneur austrasien. Il fut, entre autres, frappé de la douceur et de la piété précoce de Burgondofare, la seconde fille d'Hagneric, qui pouvait avoir treize ans. Celle-ci, nature mystique, comme Marie (de Béthanie), écoutait avec ravissement les récits de Colomban sur les exploits des ascètes d'Irlande; peut-être lui parla-t-il de cette recluse, qui avait décidé de sa vocation. Que se passa-t-il entre eux? Y eut-il une simple bénédiction donnée par le moine? Ou bien, la jeune fille fit-elle formellement le vœu de consacrer à Dieu sa virginité? Le biographe de Colomban, Jonas (de Suse), dit simplement : *Filiam ejus (Hagnerici) benedicens, eam Colombanus vovit Deo.* Quoi qu'il en soit, ses parents ne paraissent pas avoir pris au sérieux cette vocation, car, dès que Fare fut nubile, ils voulurent la marier à un jeune noble. La jeune fille refusa, déclarant qu'elle n'aurait jamais d'autre époux que Jésus-Christ. Alors s'engagea, entre Hagneric et sa fille, une lutte qui dura plusieurs années et dans laquelle le père usa de tous les moyens, même des menaces et de la force, pour vaincre la résistance de Fare. Celle-ci en tomba malade et, enfin, grâce à l'intervention d'Eustase, disciple de Colomban, auprès de ses parents, obtint qu'on lui laissât prendre le voile de religieuse des mains de Gondoald, évêque de Meaux (614).

Poursuivant sa route, Colomban gravit les pentes du plateau de Brie, qui forme la rive droite du Grand Morin et était alors couvert par une partie de la forêt de Crécy, et, traversant une grande clairière qui se trouvait au sommet du plateau, il redescendit l'autre versant, qui s'abaisse vers la Marne, à Sammeron, et parvint à *Ultiacum*, résidence d'Autharius. Ce leude était aussi d'origine burgonde, cousin d'Aymeric, et, de son mariage avec Aiga, avait eu trois fils : Ado, Dado et Rado, et sans doute des filles. La mère présenta ses jeunes enfants, dont l'aîné avait à peine dix ans. Colomban avait aussi remarqué chez eux une intelligence précoce des choses divines et les bénit d'une affection toute particulière. Comme à *Pipimisium*,

la bénédiction du moine scot devait décider de la vocation de plusieurs de ces fils nobles et avoir pour conséquence la création de quatre monastères : Faremoutier (627), Jouarre (630), Rebais (636), Sainte-Croix à Meaux (660), sous le règne de Clotaire III.

Quarante années plus tard, deux autres moines scots, formés à la même école, Fiacre et Fursy, arrivaient à leur tour en Brie, adoptaient la règle sévère de Colomban et fondaient aussi des ermitages ou prieurés à Saint-Fiacre et à Lagny.

On peut classer ces fondations monastiques en deux groupes. Le premier, dû à l'action immédiate de saint Colomban, comprend Faremoutier et Jouarre, Rebais et Sainte-Croix (de Meaux). Dans le second, nous placerons l'ermitage de Saint-Fiacre, les couvents de Lagny et de Péronne, fondés par des Irlandais, qui n'ont sans doute pas connu Colomban, mais qui ont fidèlement observé sa règle. Nous laisserons de côté Péronne, comme étant hors de notre province.

IIe PARTIE. — 1er Groupe.

§ 1. *Faremoutier.* — C'est à une femme, Burgondofare ou Fare, que revient l'honneur d'avoir fondé en Brie le premier monastère suivant la règle de Colomban. Nous avons laissé la fille du seigneur Hagneric heureuse, après des années d'épreuve, de pouvoir suivre sa vocation religieuse, prenant le voile à Meaux. Mais, où se retirer? Il n'y avait, dans toute la contrée, de couvent de femmes qu'à Champeaux (à sept ou huit lieues plus au sud). C'est là qu'elle se rendit avec deux compagnes. Cependant, son père, désireux de lui assurer une retraite digne de son rang et voulant la dédommager des rigueurs qu'il avait d'abord exercées sur elle, lui fit donation d'un grand domaine, au lieu dit *Eboriacum*, et lui constitua une dot pour y faire bâtir un monastère. Voici comment Jonas, moine de Bobbio, nous raconte la fondation de Faremoutier, vers 616-617 : « Monasterium virginum supra paternum solum, inter fluvios Mugram et Albam aedificavit, fratresque qui aedificandi curam habeant deputavit, germanum puellae Khagnoaldum et Walbertum qui ei successit, ut illis regulam doceant[1]. » Le site était admirablement choisi sur le versant de la colline qui forme la vallée du grand Morin, auprès de sources d'eau claire qui alimentent un grand vivier.

Le monastère était double : une aile était pour les hommes, l'autre

1. Jonas, *Vita Eustasii*, dans les *Acta Sanctorum; Mugra* est *le Grand Morin; Alba* est *l'Aubetin.*

pour les femmes, mais l'église était commune[1]. Les moines vinrent les premiers pour travailler au défrichement d'une partie assez considérable de la forêt. Cela explique que les travaux ne furent terminés qu'au bout de plus de dix années. C'est en 627 seulement que Fare prit possession de l'abbaye, dont l'église fut mise sous l'invocation de la Vierge Marie et de saint Pierre. Elle-même fut élue abbesse, et Khagnoald, son frère, fut à la fois le prieur du couvent des moines et l'aumônier des nonnes. L'abbesse, qui devait avoir alors trente ans environ, gouverna son monastère avec sagesse et fermeté; elle eut la joie de voir se présenter comme novices une élite de femmes nobles qui venaient prendre, dans ce pieux asile, comme un avant-goût de la vie céleste, et elle y reçut aussi des jeunes filles, dont on lui confiait l'éducation. Ces religieuses donnèrent, dans le principe, l'exemple de la pureté unie à la charité; elles découvraient trois fois par jour à l'abbesse leurs plus secrètes pensées. Quelques-unes, pourtant, qui avaient sans doute cédé à un entraînement irréfléchi, regrettaient parfois le monde. Le naïf chroniqueur nous raconte que deux d'entre elles sautèrent par-dessus les murs du couvent; elles revinrent quelques jours après, mais sans qu'on ait jamais pu savoir où elles étaient allées. La clôture était d'ailleurs rigoureuse, la règle de Colomban fort dure, et Fare eut à la défendre contre des détracteurs, par exemple contre un certain Ega, maire du palais de Clovis II. On finit par lui substituer, vers la fin du siècle, celle de saint Benoît, qui était plus humaine.

Fare mourut le 3 avril 658, après avoir légué à son monastère tous les biens qu'elle possédait dans le diocèse de Meaux[2]. Mais, ce qui était bien autrement important, elle lui léguait son propre frère, Faron, qu'elle avait décidé à entrer dans les ordres. Les religieuses et les populations, accourues des environs, lui firent des obsèques solennelles; son frère, Faron, déjà évêque de Meaux, les présida, assisté, dit-on, de saint Landry, évêque de Paris. La première abbesse de Faremoutier fut canonisée.

La renommée de l'abbaye, déjà grande du vivant de sainte Fare, ne fit qu'augmenter sous la direction des trois abbesses qui lui succédèrent : Sedride, fille noble du royaume anglo-saxon de Northum-

1. La nef était partagée, dans le sens de la longueur, par un mur assez haut pour empêcher de se voir, mais assez bas pour permettre aux voix des moines et des nonnes de s'unir dans le chant.

2. Nous ne parlons pas du testament de sainte Fare (daté du 7 des Ides d'octobre 632), bien qu'il ait été reproduit par dom T. Duplessis dans les pièces justificatives de son *Histoire de Meaux*, parce que son authenticité est très douteuse.

brie; Ethelberge (= Aubierge) et Rothilde, filles de Charlemagne. La gloire de Colomban étant parvenue jusque dans son pays natal, on vit arriver à Faremoutier des demoiselles nobles d'Irlande et de Grande-Bretagne. Earthongath, fille d'un roi de Kent, venue pour son éducation, s'y fixa comme religieuse et s'y distingua par ses vertus[1]. Ces exploits de l'ascétisme et ces services pédagogiques valurent à Faremoutier d'être l'objet de la munificence de plusieurs souverains : Clovis II, Louis le Débonnaire, Charles le Chauve. L'abbesse nommait aux cures de Faremoutier, Mouroux, Pommeuse et percevait les redevances de sept prieurés.

Au IXe siècle, les religieux, qui d'abord avaient eu la charge des offices, disparurent et furent remplacés par quelques clercs séculiers, à titre de chanoines. Quant aux nonnes, la décadence morale avait déjà commencé. L'histoire du monastère, à partir du Xe siècle, est pleine du récit des querelles de l'abbesse avec les comtes voisins, voire avec l'évêque de Meaux. Serait-il excessif d'attribuer en partie ce déclin à l'abandon de la règle colombanienne?

§ 2. *Jouarre.* — La semence, déposée en Brie presqu'en courant par Colomban, allait germer et produire deux autres monastères. On se souvient qu'en quittant *Pipimisium,* il s'était rendu à *Ultiacum* et là avait béni deux fils de dix et onze ans du seigneur Autharius. Vingt ans après, Ado et Audoënus, après avoir passé quelque temps à la cour de Dagobert, où ils remplirent des charges importantes, se dégoûtèrent du monde et, hantés par le souvenir du grand moine irlandais, peut-être stimulés par l'exemple de sainte Fare, décidèrent de fonder des asiles religieux sur les propriétés de leur père. Ce fut l'origine du couvent de Jouarre et de celui de Rebais.

Le *Saltus Joranus,* ou bois de Jouarre, est situé au sommet d'un des promontoires du plateau de Brie, près du confluent du petit Morin et de la Marne. La vue qu'on a, à peu de distance, sur la vallée de la Marne, est superbe. C'est là qu'Adon posa, vers 630, la première pierre d'un monastère double, à l'instar de Faremoutier.

1. Faremoutier était encore recherché au XVIIe siècle pour l'éducation des jeunes filles nobles; on sait qu'Anne de Gonzague, fille de Charles Ier, duc de Nevers, et de Catherine de Lorraine, y reçut sa première éducation (1620-1632). « Dans la solitude de sainte Fare, a dit d'elle Bossuet, dans cette sainte montagne que Dieu avait choisie depuis mille ans, où les épouses de J.-C. faisaient revivre la beauté des anciens jours, sous la conduite de la sainte abbesse (vénérable mère Françoise de la Châtre), les commencements de la princesse Anne étaient heureux. Les mystères lui furent révélés, l'Écriture lui devint familière. On lui avait appris la langue latine, parce que c'est celle de l'église, et l'office divin faisait ses délices » (*Oraison funèbre de la princesse palatine,* p. 138).

Les bâtiments primitifs[1] comprenaient une église avec crypte, un monastère de femmes (au midi) et un monastère d'hommes se développant sur le terrain occupé depuis par l'abbaye Notre-Dame. Les religieux étaient, là aussi, chargés du service divin et de l'administration des sacrements. Ce voisinage des moines et nonnes ne donna lieu, alors, à aucun désordre, tant la foi était vive et sans doute aussi à cause des liens de parenté qui unissaient plusieurs religieux aux nonnes. D'ailleurs, la communauté d'hommes s'éteignit au VIIIe siècle. Elle fut remplacée, pour les besoins du service, par des chanoines de saint Chrodegang.

Autour d'Adon, le fondateur, vinrent bientôt se grouper une quantité de jeunes nobles, épris de la vie solitaire et des pieuses méditations. Parmi eux, il faut mentionner Aguilbert et Ebrégésile. Le premier, au bout de quelques années, voulut visiter cette Ile des Saints, patrie de Colomban, afin d'y compléter ses études bibliques. Il reçut bon accueil, sans doute, au couvent de Bangor, et, devenu un savant clerc, fut élu quelque temps après évêque de Dorchester. C'est en cette qualité qu'Aguilbert assista (en 664) au concile de Streneshall (Northumberland), où furent discutés entre les évêques anglo-saxons et les évêques bretons, représentés par Colman, évêque d'York et de Lindisfarn, les questions de rites et du cycle Pascal, qui séparaient les deux églises. Ebrégésile parvint aux mêmes honneurs sans aller si loin; il fut élu évêque de Meaux et mourut dans les dernières années du VIIe siècle. Tous deux demandèrent à être enterrés dans l'église de leur chère abbaye de Jouarre; leurs vœux furent réalisés et leurs sarcophages, ornés de bas-reliefs curieux, s'y voient encore aujourd'hui, après douze cents ans[2].

Bien autre et plus durable fut l'illustration du couvent des religieuses de Jouarre. Théodlechilde, ou Thelchide, cousine d'Aguilbert, formée à l'école de sainte Fare, fut élue, la première, abbesse de Jouarre et, après vingt-six ans de direction, mourut, laissant la réputation d'une femme pure comme une sainte, ferme comme un chef et bonne comme une mère (664). On a tout lieu de croire que l'inscription, qu'on lit encore sur les deux faces de son sarcophage à Jouarre, était méritée :

† Hoc membra post ultima teguntur fata sepulchro beatæ
Theodlecheldis, intemeratæ virginis, genere nobilis, meritis fulgens,

1. L'emplacement de ce premier monastère correspond aujourd'hui à la place Saint-Paul et aux abords de la grosse tour de l'abbaye du moyen âge (V. Rétboré, *Notice sur Jouarre*, 1874, p. 9).

2. Voy. V. Rhétoré, *les Cryptes de Jouarre*. Paris, 1889, avec phototypies.

Strenua moribus, flagravit in dogmat[ibus].
Cenubii hujus mater sacratas DO virgines, sumentes
Oleum cum lampadibus, prudentes invitat
Sponso filias occurire XP. M. — Hæc demum exultat
Paradisi in gloria[1].

La bonne réputation de Jouarre ne fit que croître et embellir sous les abbesses qui succédèrent à sainte Thelchide : Aguilberte, Balde. On recherchait les nonnes de ce couvent pour gouverner d'autres monastères. Ainsi, la vénérable Éthérie fut appelée à la tête de l'abbaye Notre-Dame de Soissons ; Berthilde, qui avait été prieure à Jouarre, fut élue abbesse de Chelles et s'y distingua par son habileté à soigner les vieillards et les infirmes. Les religieuses de Jouarre, en effet, témoignaient d'une vive sollicitude pour les malades des environs ; elles établirent à leurs frais une maladrerie à Rudeveron et une léproserie à Sammeron.

Les services rendus par elles, tant à l'assistance des malades qu'à l'éducation des jeunes filles, valurent à l'abbaye de Jouarre des donations importantes qui, en s'accumulant, représentaient, dès le XIIIe siècle, un revenu immense[2]. L'une des plus grosses lui vint de Bathilde, femme de Clovis II. Dans le premier tiers du IXe siècle, le monastère des nonnes et l'église bâtie par Adon furent la proie des flammes; mais le couvent d'hommes ayant été épargné, les religieuses s'y réfugièrent avec ou sans le consentement des moines, qui étaient peu nombreux et se dispersèrent. Mais, ces bâtiments n'étant pas bien appropriés à un couvent de femmes, Hermentrude, qui était abbesse en 842, y fit construire un nouveau couvent, réparer la crypte Saint-Paul et jeta les fondations d'une église, double en superficie de la première. Devenue reine de France par son mariage avec Charles le Chauve, elle suivait encore avec sollicitude ces travaux de restauration. C'est, sans doute, pourquoi l'on a des deniers d'argent frappés sous ce règne et portant son monogramme avec cette légende : *Jotrense monasterium*. L'abbesse conférait la cure du village de Jouarre, qui se forma auprès du monastère, et exerçait la juridiction sur les manants, au moyen d'un juge-official nommé par elle. En outre, elle pouvait se faire consacrer par tel évêque qui lui semblait bon. De là des querelles fréquentes entre elle et l'évêque de Meaux, qui revendiquait le droit de consécration. Il y eut entre autres, au XIIe siècle, un procès entre

1. Voy. Ed. Leblant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*. T. I, n° 199.
2. Bibl. nat., fonds latin 1175.

ces deux personnages qui dura quarante ans et se termina à l'avantage de l'abbesse de Jouarre. Il faudra attendre jusqu'au XVIIe siècle, et à Bossuet, pour voir l'évêque de Meaux prendre sa revanche et obtenir enfin gain de cause.

§ 3. *Rebais.* — A douze kilomètres de Jouarre, au sud-est du *Saltus Joranus*, se trouvait une clairière de la forêt, avec deux étangs appelés *Gemellus Mercasius;* de ces étangs sortait un ruisseau, qui, après les pluies d'hiver, se change en torrent et va se jeter dans le Grand-Morin. Les rois mérovingiens, à qui appartenait la forêt et qui y étaient venus chasser le cerf, avaient surnommé ce ruisseau le *Rehbach*, c'est-à-dire, en langue tudesque, le « Ruisseau du Daim, » sans doute en souvenir de quelque incident de chasse[1]. C'est là que Dado, ou Audoënus, fils cadet du seigneur Autharius, fonda, quelques années après Jouarre (632-633), un monastère pour servir de demeure à des moines et à des voyageurs (*peregrinis*). Il en fut le premier abbé, et quand, en 636, il partit pour Rouen, qu'il devait illustrer par son épiscopat, sous le nom de saint Ouen, il désigna aux suffrages de ses moines Agilus, fils de Khagnoald, leude de Childebert II.

Cet Agilus avait, lui aussi, dans son adolescence, reçu la bénédiction de saint Colomban, qui était en relations amicales avec ses parents. Étant entré de bonne heure à Luxeuil (600), il s'y consacra à l'étude de la Bible et à la prière; il fut désigné par un synode franc pour accompagner Eustase, abbé de Luxeuil, dans une tournée missionnaire chez les Alamans païens. Ses grandes qualités morales et intellectuelles lui valurent l'honneur de voir ratifier, par le synode de Clichy, son élection comme abbé de Rebais (636); sous son habile direction, le monastère prit un grand essor au point de vue des travaux agricoles et des études. Vers cette époque, Dagobert octroya à Rebais une charte importante et qui vaut la peine d'être analysée.

Le roi mentionne Ado et Dado comme les deux fondateurs et donne au second (saint Ouen) les titres de *vir illustris*, *referendarius noster*. Le couvent aurait été bâti sur le domaine royal (*super fiscum nostrum*) et reçu le nom de Jérusalem en l'honneur de saint Pierre, saint Paul et saint Antoine. Il est destiné à recevoir des moines, « désireux de mener la vie solitaire au nom de Dieu et sous la règle de religion et à offrir un gîte aux voyageurs. » En considé-

1. Rehbach, en latin « Resbacum », est en français Rebais. Audoënus a donné Ouen (saint Ouen).

ration de ces services, le roi défend aux évêques, ducs et comtes de s'attribuer une autorité quelconque, ni de s'approprier aucun bien y appartenant. Aux évêques, il sera permis de venir prier dans l'église du couvent; mais ils ne pourront pénétrer dans le cloître sans la permission de l'abbé. Les moines, à chaque vacance, éliront librement leur abbé. La charte royale se termine par ces paroles, qui font allusion à la vieille querelle des évêques contre les abbés : « Qu'aucun détracteur ne nous reproche d'avoir, en ceci, décrété quelque chose de nouveau; en effet, de toute antiquité, suivant les constitutions pontificales et par la sanction royale, nous voyons subsister dans ce privilège de liberté les monastères de Saint-Agaune (Saint-Maurice), de Reims, de Luxeuil et même les moines de Saint-Marcel. »

Ce « privilège de liberté » du couvent de Rebais fut d'ailleurs reconnu par Faron, évêque de Meaux, et confirmé par les papes Jean IV et Martin Ier.

Le pieux abbé aimait à se retirer dans un frais vallon, près d'une source exquise, à un kilomètre et demi de Rebais; c'est dans cet ermitage qu'il se reposait des fatigues et des soucis de sa direction[1]. A sa mort, le monastère ne comptait pas moins de quatre-vingts moines (650). Dans l'église du village actuel, il y a un oratoire de saint Ayl; c'est là que se trouve la pierre tombale qui le représente gisant, tenant sur sa poitrine la règle de saint Colomban, avec une figure de ce dernier.

Son successeur, Philebert, n'était pas moins austère; mais, ayant voulu appliquer la règle d'une manière trop rigoureuse, il provoqua une révolte des moines et dut résigner son office. Après un temps de retraite à Luxeuil, la maison-mère, il alla fonder les monastères de Jumièges et de Noirmoutiers. — Sous Aygloald et Godebert, les abbés suivants, le monastère de Rebais prit un grand développement, si l'on en juge par l'étendue et la variété des bâtiments; c'était une sorte de colonie. Les abbés avaient la juridiction sur cinq paroisses : Boitron, Ussy-sur-Marne, Sept-Sorts et la Chapelle-Sainte-Marie, sans compter une douzaine d'autres villages qui lui payaient la dîme; Giremoutiers et Orbais étaient des filiales de Rebais; ce dernier fut fondé par Rieul, avec cinq moines de Rebais (681); Rieul devint lui-même, plus tard, archevêque de Reims.

1. Autour de cet ermitage a été bâti le riant hameau de Saint-Ayl. On peut se faire une idée de l'importance que prit au commencement du moyen âge le monastère de Rebais par la gravure ou « scenographia, avec légende », qui se trouve dans le *Monasticum Gallicanum* de dom Germain.

§ 4. *Saint Faron.* — Les effets du passage de saint Colomban en Brie ne se bornèrent pas à la fondation des monastères doubles de Jouarre et de Faremoutier et du couvent de Rebais; un quatrième allait naître à Meaux de son action prodigieusement féconde. On se souvient que le seigneur Hagneric avait quatre enfants, qui tous avaient reçu la bénédiction du grand missionnaire; on a vu plus haut ce qu'étaient devenus Khagnoald et Fare. Restaient un fils, Faron, et une fille, Agnetrude; de cette dernière, on ne sait rien. Quant à Faron, dès qu'il eut terminé l'éducation militaire des jeunes leudes, son père l'envoya à la cour du roi des Francs. Là, il remplit divers offices, sous le règne de Dagobert (638) et puis à la cour de Clotaire II, roi de Neustrie et Burgondie (638-656); il paraît même qu'il fut élevé au rang de *Comes*, ou conseiller du roi. Ses fonctions lui fournirent l'occasion de révéler son caractère juste et miséricordieux; il prit toujours la défense des veuves et des orphelins, victimes de tuteurs ou de collatéraux avides, et souvent intercéda en faveur de prisonniers et condamnés à mort.

Un jour, des ambassadeurs saxons et païens avaient, par leurs hautains propos, provoqué la colère du roi Dagobert; celui-ci résolut de les faire mettre à mort, au mépris du droit des gens. Faron, prévoyant les suites funestes d'une telle action, conjura le roi de n'en rien faire et obtint, à force de prières, un sursis de vingt-quatre heures. Cependant, il mit à profit ce délai pour exposer aux ambassadeurs les vérités de l'Évangile et les décida à se convertir. Le lendemain, Dagobert, dont le courroux avait eu le temps de s'apaiser, apprit cette nouvelle; il admira la sagesse de son jeune conseiller, fit grâce aux Saxons et, après leur baptême, les renvoya dans leur pays comblés de présents.

Le comte Faron avait épousé noble damoiselle Blidechilde et était resté très attaché à sa famille de Pipimisium, surtout à sa sœur aînée Fare, qui avait partagé avec sa mère les soins de son éducation. Il avait sympathisé avec elle, lors des épreuves de sa vocation religieuse, et avait saisi toutes les occasions de la revoir. Et, chaque fois, la jeune abbesse lui avait dit combien elle était heureuse de la vie qu'elle menait à Eboriacum. Lors d'une des visites de Faron en Brie, sans doute à l'occasion des funérailles de sa mère, il eut avec Fare un entretien décisif. « L'absence de ceux que nous aimons, lui dit Fare, avive encore mon affection pour toi, cher frère. Depuis longtemps, je souffre de te savoir là-bas, à la cour du roi, exposé à tant de tentations et de revirements de la fortune. La faveur des rois est éphémère, celle de Dieu seule est durable.

Suis donc l'exemple de notre frère Khagnoald, le mien, et tu trouveras cette paix que le monde ne saurait donner. »

Et, comme Faron hésitait à renoncer au monde et à la carrière pleine d'honneurs qu'il pouvait espérer et objectait qu'il était d'ailleurs retenu par les obligations du mariage : « Je connais Blidechilde, s'écria Fare, elle ne s'opposera pas à ce projet. »

C'est ainsi que l'église de Meaux dut à sainte Fare la conversion d'un de ses meilleurs évêques.

Faron, en effet, étant retourné à la cour, communiqua son projet à sa femme, qui l'approuva. Ils n'avaient point d'enfants. D'un commun accord, les deux époux se séparèrent : Blidechilde se retira dans sa villa de *Pippemindum*, non loin de Meaux. Faron, après avoir passé quelque temps à Luxeuil, pour se faire initier à la règle de Colomban, vint à Meaux, où il fut ordonné prêtre par l'évêque Gondoald. A la mort de celui-ci, Faron fut élu évêque par les suffrages unanimes du clergé et du peuple, et, depuis ce moment jusqu'à sa mort, en 672, il s'acquitta admirablement des devoirs de sa charge.

S'inspirant de la charité des apôtres, il se montra avant tout le père des pauvres et des orphelins. Il faisait toucher par d'autres ses revenus, qui étaient considérables[1]; mais c'est lui-même qui se chargeait de distribuer les aumônes. Aussi prudent que charitable, il avait fait dresser un rôle de tous les pauvres de son diocèse afin d'éviter les fraudes des comédiens de la misère. Faron secourait avec prédilection les pauvres honteux et allait en personne, en toute saison, chercher les brebis égarées dans les lieux champêtres et solitaires[2].

Il était, d'ailleurs, bon prédicateur et savait censurer les vices des grands et des riches aussi bien que ceux des prêtres et des manants. Il prit part à plusieurs conciles, qui s'occupèrent de raffermir la discipline du clergé. Mais cela ne lui suffisait pas encore. A ses yeux, comme aux yeux de sainte Fare, l'idéal de la perfection religieuse, c'était la vie monastique. Aussi, lorsqu'il fut sur le seuil de la vieillesse, Faron conçut-il le projet d'élever un couvent aux portes de Meaux. Il fit, par testament, trois parts de sa fortune : il légua un tiers au clergé de la cathédrale de Meaux, fit don de la seconde part à l'abbaye de Farmoutier, en considération de sa sœur bien-aimée,

1. Les bois du château de la Noue, qui sont contigus à la forêt du Mans, portent encore le nom de Saint-Faron (arr. de Meaux, cant. de Saint-Jean).

2. Toussaint Duplessis, *Histoire de l'église de Meaux*, t. I.

et consacra la troisième à l'édification du monastère projeté. Ce couvent d'hommes, qui reçut le titre de Sainte-Croix, fut placé sous l'invocation de saint Jean-Baptiste et soumis à la règle de Colomban. Pour être sûr qu'elle fût bien appliquée, le fondateur appela un moine de Luxeuil, frère Élie, à en être le premier abbé. La réputation de sainteté de cet abbé et d'hospitalité de Faron y attira bientôt un grand nombre de religieux et même d'ecclésiastiques ou de seigneurs étrangers. Meaux se trouvant sur une des routes alors usitées pour se rendre de Rouen et d'Angleterre en Bourgogne et en Lorraine, il vint à Sainte-Croix de Meaux un grand nombre de Bretons, d'Irlandais, d'Écossais qui venaient s'y reposer des luttes du siècle ou se préparer à l'apostolat. C'est ainsi que Kilian, Écossais, fut envoyé par notre évêque dans la contrée d'Arras, encore païenne, pour y prêcher l'Évangile. — La charité de saint Faron, dit son biographe, unissait ces personnes, venues de pays différents, en une même discipline, sous la règle du silence. C'est là que le vieil évêque aimait à venir se délasser des affaires séculières et là qu'il voulut que reposât sa dépouille mortelle. Il mourut en 672, chargé de jours et entouré de la vénération populaire; la ville et la campagne lui firent de splendides funérailles, auxquelles présida Frédégésile, le deuxième abbé de Sainte-Croix. Il était réservé au troisième, Maïeul, de veiller à la translation des restes mortels de Fare à Sainte-Croix de Meaux; en sorte que ce frère et cette sœur, unis dans leur vie par les liens d'une étroite affection, ne furent pas séparés dans la mort.

L'abbaye de Saint-Faron devint le siège d'une école, qui n'a pas jeté autant d'éclat que les écoles de Reims ou de Saint-Denis, mais qui compta des maîtres distingués, par exemple Hildeverte, moine de Rebais; Pirminius, évêque (au VIIIe siècle); Romain (748); Hucbert, qui devint préchantre de l'École du palais (823); Hildegaire, évêque (855).

IIIe PARTIE. — 2e GROUPE.

C'est à la porte du monastère Sainte-Croix de Meaux, déjà baptisé du nom de Saint-Faron par la voix populaire, que vinrent frapper, naturellement, les deux missionnaires scots, dont il nous reste à parler : saint Fiacre et saint Fursy.

§ 1. *Saint Fiacre.* — Le premier, dont le nom celtique était Fefr, et qui était peut-être issu de sang royal[1], fit l'apprentissage de la

1. Une tradition très curieuse rapporte qu'à la mort de son frère, roi ou

vie monastique sous Conan, abbé de Sadore, mais manifesta de bonne heure plus de goût pour les travaux agricoles que pour l'étude sur la copie des saintes Écritures.

Poussé par la même humeur voyageuse et le zèle missionnaire, il quitta le pays des Scots et se rendit à Meaux, vers l'époque de l'élection de Faron, comme évêque de cette ville, c'est-à-dire en 627. Il pouvait avoir une trentaine d'années. L'évêque l'accueillit avec bonté, l'employa d'abord, sans doute, au service de l'église meldoise; mais, ayant bientôt remarqué ses préférences pour la vie érémitique, il lui concéda, sur ses domaines, un petit canton forestier, dit *Brolium*, situé à deux lieues au sud-est de Meaux. Le nouvel anachorète, qui devait être un vigoureux bûcheron, défricha assez de bois pour y bâtir son oratoire et sa « celle, » ou sorte de hutte. « Il s'appliquait à bêcher la terre de ses propres mains et il passait en prières une partie de la nuit. Plein de tendresse et de charité pour les pauvres passants, il leur apprêtait à manger et leur donnait un gîte; souvent même, il les guérissait de leurs infirmités; mais l'entrée de son ermitage était interdite aux femmes. Il s'en tenait, à cet égard, à la sévérité de la règle de Colomban. »

N'était-ce pas, en effet, le grand missionnaire qui a écrit ce quatrain terrible contre les femmes :

Omnis mente pius fugiat mortale venenum
Quod mulieris habet lingua superba malae!
Conlatum vitae destruxit femina culmen;
Femina sed vitae gaudia longa dedit[1].

Attirés par la réputation de ses mœurs austères et de sa charité, les paysans accoururent de toutes parts; Fiacre leur rapprit à cultiver le sol et à lui faire produire non seulement des céréales, mais des fleurs et des fruits. Les paysans construisirent leurs chaumières auprès de sa « celle » d'ermite, et ce fut là l'origine du village de Saint-Fiacre.

Fiacre, malgré son humeur solitaire, se rendait de temps à autre à Meaux pour assister au service des grandes fêtes, communier, revoir son bienfaiteur, Faron, et, sans nul doute, il prit un vif intérêt à la fondation du monastère de Sainte-Croix. On raconte qu'au retour d'une de ses dernières visites à Meaux, alors qu'il était déjà

chef de clan en Irlande, le peuple envoya à Fiacre des ambassadeurs pour lui offrir la couronne, qu'il refusa; mais cela nous paraît légendaire.

1. *Columbani opera*, édit. de Galland, t. XII (*Carmina. In mulieres*).

très vieux, il se trouva au milieu des bois, accablé de fatigue et dévoré par la soif. Il cherchait vainement de l'eau; épuisé, il se mit à genoux et pria Dieu de lui donner de quoi l'étancher. Après quoi, se relevant et se remettant à chercher, il entendit le doux murmure d'une source, qui est devenue la fontaine Saint-Fiacre. Il mourut peu de temps après, le 30 août 670, entouré de la vénération publique. La voix populaire le canonisa et le salua comme le bienfaiteur de la Brie. Les jardiniers l'adoptèrent pour leur patron. Et chaque année, à l'anniversaire de sa mort, trois processions, parties des villages de Saint-Fiacre, de Montceaux et de Villemareuil, vont à l'oratoire, construit près de la source qui étancha un jour la soif de l'ermite, chanter la louange du saint bûcheron. Anne d'Autriche y vint elle-même une fois, et, respectueuse observatrice de la règle de Colomban, elle se tint à distance et n'entra pas dans l'église du prieuré de Saint-Fiacre (1641). L'ermitage Saint-Fiacre dépendait de l'abbaye de Saint-Faron, qui y établit, au XIVe siècle, un prieuré conventuel de Bénédictins. Quant au bienfaiteur de cette contrée, il fut canonisé et érigé en patron général du diocèse de Meaux.

§ 2. *Saint Fursy.* — C'est par ce même talent de découvrir les sources que saint Fursy, comme saint Fiacre, a frappé l'imagination populaire. Il passait à la fois pour grand exorciste et pour « sourcier; » il n'avait, dit-on, qu'à planter son bâton de pèlerin quelque part pour y faire jaillir une fontaine[1]. L'autre qualité, qui le distingue de tous les précédents, c'est son don visionnaire. Il eut en Irlande, dès sa prime jeunesse, des visions qui ont été consignées et très amplifiées. En voici l'abrégé : Fursy crut sentir son âme détachée du corps et conduite par deux anges; un troisième volait devant eux avec une épée flamboyante et un blanc bouclier. Il traversa ainsi les quatre cercles de feu de l'enfer et la foule menaçante des démons. Ensuite, Fursy fut porté dans la région des saints et deux d'entre eux lui annoncèrent les maux prêts à fondre sur le monde à cause des péchés des rois, des docteurs et des moines. Après quoi, l'ange à l'épée lui cria : « Va prêcher à tous qu'il faut « faire pénitence et que les prêtres doivent donner l'exemple jusqu'à « l'heure suprême. » Après quoi, l'âme de Fursy, toute frémissante encore de ces visions, rentra en gémissant dans son corps grossier, qu'elle ne reconnaissait plus[2]. »

Quand il eut repris connaissance, Fursy, se conformant à

1. La fontaine, qui jaillit encore sur la place de l'église Saint-Pierre à Lagny, passe pour avoir été découverte par saint Fursy.

2. Voy. *Annales SS. Ordinis Benedicti. Saeculum II*, p. 301-307.

l'ordre reçu de l'ange en rêve, commença à travailler à la réformation de son « homme intérieur, » et puis, quand il se sentit assez sanctifié, il se mit à prêcher aux peuples des Scots la parole de Dieu, en citant à l'appui ses visions. Ses exhortations trouvèrent de l'écho, car, nous disent ses biographes, « il ne recherchait aucun bien terrestre, et il y avait en lui une abondance de grâces, qu'il distribuait à quiconque lui demandait. »

Suivant la voie frayée par Colomban, Gall, Fiacre, il se rendit, avec deux de ses frères, en France, sous le règne de Clovis II, fils de Dagobert, et, se prévalant de sa noble origine, ce nouveau Jean-Baptiste se présenta à la cour. Il plut au maire du palais Hercinoald, et, par son entremise, obtint du roi la concession d'une partie du domaine royal, dans le canton forestier situé sur la rive gauche de la Marne, au lieu dit *Latiniacum*. C'est là qu'il construisit un ermitage (vers 645-650), où il mena une vie semblable à Fiacre, partageant son temps entre le défrichement de la forêt et le soin des malades, la prière et la culture du sol.

Le groupe d'habitants qui se forma autour de la « celle » de saint Fursy a donné naissance à la ville riante de Lagny. Quelques années après, gêné sans doute par le nombre croissant de son entourage et toujours possédé par le besoin de solitude, il accepta l'offre du seigneur Hercinoald de lui bâtir un monastère dans la ville de Péronne, sur son fief. C'est là que, vers 650, mourut saint Fursy, comblé des bénédictions de ceux qu'il avait édifiés et consolés par sa parole.

L'oratoire de Lagny, où le pieux ermite aimait à prier, fut, après lui, remplacé par l'église Saint-Pierre, et son modeste ermitage fit place à un monastère qui devint une pépinière d'évêques, par exemple saint Déodat, saint Landry. Il s'y forma sans doute des archives et une bibliothèque, qui furent détruites par les Normands au milieu du IXe siècle. Ce n'est qu'en 1018 que Herbert, comte de Champagne et Brie, touché de la vue de ces ruines, entreprit de rebâtir le monastère de saint Fursy.

Arrivé au terme de cette étude, je voudrais jeter un coup d'œil sur le champ exploré et apprécier dans son ensemble l'œuvre des disciples de saint Colomban en Brie. Le premier caractère qui me frappe, c'est la variété : Jouarre et Faremoutier furent dans le principe des monastères doubles ; Rebais, et Sainte-Croix de Meaux, des couvents réservés aux moines seuls. Quant à Saint-Fiacre et à Lagny, ce furent, à l'origine, de simples ermitages, changés plus tard en prieurés conventuels. Les uns s'occupèrent, comme Saint-

Fiacre et Saint-Fursy, surtout de travaux des champs et d'assistance médicale; d'autres de l'instruction des clercs et de la copie des manuscrits; d'autres couvents, enfin, servirent à l'éducation des demoiselles nobles. Tous se distinguèrent par le chant des psaumes.

Mais, au-dessus de cette diversité de formes et d'attributions, régnait une loi commune, la règle de Luxeuil, et planait le même esprit, celui de saint Colomban, qui se révèle dans son admirable prière[1] : « Domine Deus, destrue quidquid plantavit in me Adversarius et eradica, ut, destructis iniquitatibus in ore et corde meo, intellectum et opus bonum inseras, ut opere et veritate deserviam Tibi soli et intellegam implere mandata Christi et requirere Te ipsum. Da memoriam, da caritatem, da fidem. Domine, fac in me bonum et praesta mihi quod scis oportere. » Cet ardent désir de déraciner dans l'âme tout mauvais instinct afin que, comme dans un sol bien nettoyé, puissent croître les plantes sur lesquelles fleurissent les vertus; cet effort d'abolir tout égoïsme pour laisser régner en souveraine la loi divine, c'est bien là l'esprit du grand saint irlandais qu'il communiqua à ses disciples : Eustase et saint Ouen, sainte Fare et saint Faron. Et cet idéal de Colomban est le même que celui d'un Honorat de Lérins ou d'un Benoît de Nursie; il ne différa d'eux que par l'application d'une règle plus rigoureuse.

D'ailleurs, nul égoïsme chez ces moines ou ces nonnes colombaniens. Et comment en eût-il été autrement? Ils vivaient en communion trop intime avec le divin Ami des pauvres et des humbles, pour se désintéresser du salut physique et moral de leurs semblables. Aussi, Colomban et ses disciples, sauf peu d'exceptions, malgré la rudesse de leur règle, organisèrent-ils leurs communautés sur le modèle de la famille, où la crainte de l'autorité des parents n'exclut ni l'amour filial ni l'amour fraternel. Les premiers abbés de Rebais et de Saint-Faron furent vraiment les pères de leurs moines; les premières abbesses, de Faremoutier et de Jouarre, furent de vraies mères de leurs nonnes et de leurs élèves, à l'exemple de sainte Fare et de sainte Thelchide.

Quoi de plus touchant que ces monastères doubles, où les moines vivaient côte à côte auprès des nonnes, sans que personne y trouvât à redire? Sans doute, cet idéal était trop surnaturel pour durer toujours, car, hélas! suivant le mot de Pascal : « Qui veut faire l'ange fait la bête. » Mais n'est-ce pas là un exploit héroïque de la foi chré-

1. Voy. plus haut, p. 280, note 2.

tienne de ces Scots d'avoir pu, ne fût-ce que pendant une génération, réaliser ce rêve sublime et digne des temps apostoliques?

Cela nous amène à résumer, en quelques lignes, les services rendus par ces moines irlandais à la civilisation en France. Ils sont de trois ordres. Au point de vue matériel, ils ont ramené vers les champs la population, qui s'était réfugiée dans les villes-fortes de peur des Barbares; ils l'ont aidée à défricher la forêt, à cultiver le sol. Ces clairières, dans lesquelles ils ont fondé des ermitages ou des couvents, ont vu naître des colonies agricoles, qui sont devenues des villages et même des villes riantes et prospères. Grâce à ces « privilèges de liberté » accordés par les rois mérovingiens, les abbés de Rebais et Saint-Faron, les abbesses de Jouarre et de Faremoutier ont protégé les manants et les serfs contre les exactions des seigneurs féodaux et leur ont rendu meilleure justice. Saint-Faron et Rebais ont eu leurs écoles de clercs; Faremoutier et Jouarre, leurs institutions de jeunes filles. Mais les services d'ordre moral et religieux l'emportent encore sur ceux-là. Colomban et ses disciples, en fondant ces monastères et en y faisant régner la paix et les bonnes mœurs, en y cultivant les champs ou les esprits, ont présenté à cette société à demi barbare, dont Grégoire de Tours nous a laissé le tableau affreux, mais fidèle, des exemplaires de la vertu chrétienne dignes d'imitation. Aux Brunehaut et aux Frédegonde, ils ont opposé les sainte Fare et les Telchide, et, quant aux hommes, des types comme saint Ayl, saint Faron ou saint Fiacre font honneur non seulement à la famille monastique de Colomban, mais à l'espèce humaine, dont ils ont bien mérité. Fiers avec les grands de la terre, ils se sont montrés doux et miséricordieux avec les humbles. C'est à juste titre que l'Église, en les canonisant, a ratifié le verdict du suffrage populaire. L'histoire impartiale, à son tour, ne peut que saluer en eux des saints et des saintes authentiques, de dignes imitateurs des saint Pierre et des saint Paul.

Gaston Bonet-Maury.

CHARLES ENGELBERT OELSNER.

FRAGMENTS DE SES MÉMOIRES

RELATIFS A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

(*Suite* [1].)

XCIX.

Du 3 au 14 mai 1792. — L'ouverture des hostilités a déçu d'une manière atroce les espérances des amis de l'humanité et l'attente des partisans de la guerre. Ceux-ci triomphaient d'avance des défaites et des soulèvements qui menaçaient les ennemis; il y en a eu, mais aux dépens de l'armée de la liberté et non à ceux de l'armée autrichienne.

La guerre, dont l'issue décidera du sort de l'humanité et qui résoudra le grand problème de savoir si nous sommes destinés à un éternel esclavage ou au développement méthodique de nos forces morales, physiques et politiques, cette guerre a commencé par des scènes affreuses, exécrables. Biron avait reçu l'ordre de marcher contre Mons avec 18,000 hommes, tandis que Dillon dirigeait une diversion contre Tournay. Ils trouvèrent l'ennemi instruit de leurs plans, tous les points qui servaient d'objectif à leur action occupés, et le résultat de l'entreprise aurait été réduit à zéro, même si une furie, presque au même moment, n'avait pas parcouru les rangs des deux armées françaises, crié à la trahison et précipité les soldats dans la plus honteuse et la plus inexcusable des déroutes.

L'indiscipline, l'indolence, la fureur, le désordre passent toute imagination. On a appris par les feuilles publiques la mort affreuse de Théobald Dillon, celle du brave et patriotique Bertois, qu'ils ont suspendu par les pieds et ensuite fusillé, en même temps qu'ils pendaient quelques déserteurs autrichiens. Il s'en est peu fallu que MM. Rochambeau, Biron et d'autres officiers patriotes, aient échappé au même sort.

1. Voy. la *Revue historique*, t. LXIII, p. 72 et 297; LXV, 90; LXVII, 321; LXVIII, 70; LXIX, 302; LXX, 68; LXXII, 314; LXXXI, 35 et 301, et LXXXII, 53.

Je vous épargne, ainsi qu'à moi-même, le récit de toutes les atrocités et de tous les crimes commis. Il y a tant de côtés de l'histoire qui sont souillés par des horreurs que l'ami de l'humanité sent le besoin de ne pas s'y attarder. La sensibilité mise à la torture se répandrait inutilement en soupirs de désespoir.

Ces scènes, d'ailleurs, dont tous les citoyens s'affligent, touchent de trop près à la cause de la liberté, elles fournissent trop longtemps et trop souvent aux calomniateurs de l'humanité, aux tyrans et à leurs savants séïdes de textes pour leur damnables théories pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en éclairer les causes.

Ce qui peut nous les faire découvrir, c'est que le commencement des désordres est venu d'officiers pour la plupart suspects d'aristocratie, qui ensuite ont disparu, et d'un certain nombre de cavaliers nouvellement engagés. C'est ainsi que le lieutenant-colonel Foissy s'est écrié : « Sauve qui peut, hâtez-vous, nous sommes trahis et vendus! Dragons du 5e régiment, sauvez vos étendards! »

Il n'est pas douteux que le roi s'est résigné à regret à une déclaration de guerre aussi précipitée; le système des partis, dont l'un veut dédémocratiser la Constitution et l'autre la détruire complètement, était d'abattre tout d'abord l'esprit public et de bouleverser du dehors la nation par une soudaine déclaration de guerre.

Comme ce projet avait échoué, que restait-il à faire? A énerver les armées françaises et les faire haïr et mépriser; c'est ce que l'on a fait. On a différé les armements, on a laissé les armées privées des ressources les plus nécessaires. Mais tout cela ne suffisait pas, les forces opposées se trouvaient toujours plus fortes que tous les obstacles que l'on faisait surgir contre elle. Il fallait donc atteindre l'élan national à la racine même. Le moyen qu'on a choisi fut d'inspirer au soldat un esprit de défiance et de révolte contre les plus braves officiers et ainsi de pousser ceux qui hésitaient à déserter ou de protéger l'infamie des traitres et de décourager ou de refroidir les bons serviteurs de la nation. Si telle a été, comme je n'en doute pas, l'intention de la cour, elle y a complètement réussi.

Un charlatan dont la haine noire pour tous ceux que leurs réels services élèvent au-dessus de lui n'est dépassée que par son fanatisme et qui parce qu'il parcourt avec persévérance le pays de la folie et de la calomnie et reste fidèle à ses premiers principes parait un oracle aux foules inintelligentes. Robespierre, excité par des canailles et imploré par des infirmes, haï par la partie raisonnable et saine des Jacobins, peut être regardé par nous comme un des principaux instruments de la cour. Tous ceux qui n'agissent pas et ne pensent pas comme il le désire sont dénoncés par lui comme des méchants et des traitres. Duhem et Chabot, ses dignes disciples, tous deux députés de l'Assemblée nationale, ont poussé par leur correspondance les soldats à tous les actes sanglants qui ont été accomplis dans la nuit devant Lille et

Tournay. Robespierre l'a avoué dans une certaine mesure, puisqu'il a cherché non seulement à excuser l'assassinat de Dillon et de Bertois, mais même à les justifier dans une séance publique des Jacobins; j'ai su la chose par le *Logographe des Jacobins*[1], mais je ne l'ai pas entendu moi-même, car, fatigué depuis longtemps par le charlatanisme, la fourberie, la soif de sang de Robespierre et incapable de supporter plus longtemps le spectacle affreux des convulsions du fanatisme, je me suis retiré de la société.

Dans ces derniers temps, elle s'est recrutée non seulement parmi les fanatiques, mais surtout parmi les aristocrates, qui, sous le masque d'un patriotisme exagéré, cherchent à pousser aux excès et à rendre les Français méprisables et haïssables aux autres peuples de l'Europe.

Les violences de Lille et de Valenciennes ont eu le résultat qu'attendaient leurs instigateurs. Beaucoup d'excellents officiers, parmi lesquels le général Rochambeau, donnent leur démission. Les ennemis de la Révolution exultent, les bons citoyens sont abattus. Ce qui est consolant, c'est qu'une foule de scélérats et de gens équivoques ont pris la fuite, que la bravoure de la garde nationale répond aux espérances de la patrie, qu'on sent en général la nécessité d'une discipline, sans laquelle la victoire est impossible; ceux-là même en sentent la nécessité qui jusqu'ici étendaient les principes de la liberté d'une manière dérisoire. L'Assemblée nationale rédige un règlement de discipline pour l'armée. Certains actes, insignifiants en eux-mêmes, peuvent compromettre l'armée ou l'État en temps de guerre. Il est impossible de prévoir tous les cas qui peuvent se produire, il est donc nécessaire qu'un général ait le droit de punir ces actes comme des crimes, s'il les considère comme tels, afin que la crainte du châtiment en empêche la récidive. Mais il paraît, d'autre part, dangereux, impossible même, de donner actuellement à un général la puissance souveraine et illimitée qui faisait d'un général romain le maître de son armée. Les généraux français sont choisis par le roi et nommés pour la période incertaine de la guerre. C'est le peuple qui choisissait le général romain, et cela pour une seule campagne, une seule expédition militaire. Les généraux de la République étaient responsables devant le peuple même, ici, ils ne le sont que devant un pouvoir délégué. La toute-puissance des généraux romains, qui n'offrait aucun danger aux premiers temps de la République, a été funeste à la liberté aussitôt que l'état militaire est devenu un métier et qu'il y a eu des armées permanentes.

Mais je crois que l'Assemblée nationale ne se bornera pas à donner aux généraux le droit de punir et de nommer les gouverneurs des places fortes; elle leur permettra de faire eux-mêmes leur plan. Certes,

1. *Journal logotachygraphique de la Société des Jacobins*, publié par T.-E. Guiraut. Cf. Aulard, *la Société des Jacobins*, vol. I, p. CXVII.

il est risqué de confier de tels pouvoirs à un citoyen, fût-il des meilleurs. La confiance dans ses chefs militaires a été funeste à plus d'une république. Toutefois, ce danger est moindre que les inconvénients dus aujourd'hui à la perfidie du roi et au malentendu qui règne entre les ministres et les généraux.

Certes, le plan de la campagne avait été communiqué aux Autrichiens par le Comité secret; mais peut-être l'ennui de recevoir des ordres d'un ministère antipathique à Rochambeau a-t-il contribué à la défaite. En effet, Biron n'a pas été suffisamment soutenu. Dumouriez lui-même semble n'être pas à l'abri de tout reproche. D'abord, sa déclaration de guerre était hâtive. Depuis qu'il y a des armées permanentes, depuis surtout que Frédéric II a surpris ses ennemis d'une manière si avantageuse pour lui, il est de tradition en Europe de commencer les hostilités, puis de déclarer la guerre; et on déclare la guerre quand on ne veut pas la faire. Si Monsieur Dumouriez voulait la guerre, il aurait dû s'informer de l'état des armées, hâter les préparatifs et retarder la déclaration de guerre de quatre semaines. Alors, dit-on, il n'aurait abouti à rien, car la cour n'est pas loyale, ce qui est malheureusement vrai.

Étant donné l'état de choses actuel, la déclaration de guerre n'est qu'un avertissement à Kaunitz d'avoir à hâter ses préparatifs. Par là, on a renoncé à prendre les devants, et sans doute que toute la campagne se réduira à la défensive.

Quant aux soulèvements des Pays-Bas et de Liège qu'on avait annoncés, on n'y pouvait compter à coup sûr que si deux armées de soixante mille hommes pénétraient l'une dans les Pays-Bas, l'autre sur les confins de l'Allemagne. L'insouciance de Monsieur Dumouriez, son ignorance de toutes les difficultés qui devaient l'arrêter au premier pas n'ont de comparable que la confiance de Narbonne; d'après ses comptes-rendus, d'une inexactitude coupable, l'armée et les forts étaient en parfait état.

Maintenant, on voit quel plan ont poursuivi les ministres qui se sont succédé avec la rapidité des images d'une lanterne magique. La Tour du Pin désorganisa l'armée en éloignant beaucoup de ceux qui prenaient trop haut fait et cause pour le peuple. Duportail, son successeur, eut soin de ne pas la réorganiser et sut la maintenir dans un état de faiblesse jusqu'à ce qu'il dût quitter le ministère. Les officiers renvoyés furent remplacés par des hommes ignorants ou des gens dont les principes politiques n'inspiraient pas confiance aux soldats; l'événement a prouvé qu'ils ne la méritaient pas, car ils abandonnèrent leur poste. Narbonne prend les rênes pour rapprocher, soit à dessein soit par sottise, le char de l'abîme. Il déploie une activité infatigable, il tâche d'inspirer confiance dans l'état de défense du royaume, s'aventure à faire des promesses, et, avant qu'il ait pu les tenir, il tombe, si bien qu'on ne sait s'il a agi en écervelé ou en traître. Enfin, le nouveau

ministère, dont les sentiments patriotiques n'inspirent aucun doute, tombe tête baissée dans le piège; la chance d'une issue heureuse peut seule excuser tant d'incurie. Heureusement que les ressources de l'esprit français et l'enthousiasme du peuple pour la liberté peuvent réparer les fautes de toute cette frivolité.

Nous ne pouvons pas lutter contre les forces positives des patriotes, a-t-on dit. Il faut leur opposer la force d'inertie, ne pas agir ou du moins n'agir que de manière à favoriser la dissolution de toutes les branches du gouvernement. Tout un régiment de ministres a suivi ce système, ils se passaient le flambeau près de s'éteindre; le dernier bout est resté aux mains des patriotes. L'autre parti a voulu que les patriotes fussent accusés par les leurs mêmes d'avoir laissé le flambeau s'éteindre. Le flambeau va-t-il s'éteindre? Le rallumera-t-on? Se servira-t-on de la dernière étincelle pour mettre le feu à tout ce qui est inflammable? L'observateur prudent s'en remettra au temps, à un avenir qui n'est pas éloigné.

C.

30 mai 1792. — Ce que M. Chamfort m'a dit quelques heures avant mon départ s'est confirmé. Il m'a dit : « Dumouriez est menacé d'un complot, et, si on ne le déjoue, il sera le signal d'un autre qui consommera la perte du parti patriotique. Le danger principal, c'est la garde du roi. Vous entendrez parler de choses terribles pendant votre voyage. »

Il n'a pu échapper à un observateur attentif que les adversaires de l'Assemblée nationale et du ministère n'aient cherché à se servir des malheureux incidents de Lille et de Valenciennes comme d'une arme pour attaquer l'une et perdre l'autre. Les feuilles antinationales de la cour ainsi que Marat n'avaient jamais parlé d'une manière aussi irrévérencieuse de tout ce qui touche la Révolution; ces deux tendances, quelque divergentes qu'elles semblent, ne le sont pas autant qu'on pourrait le croire, et Marat s'inspire peut-être d'une source qui n'est pas étrangère à l'aristocratie. Depuis longtemps, on cherchait à inspirer des inquiétudes aux propriétaires afin de les détacher de l'Assemblée nationale. On se flattait, en isolant celle-ci, et en la diminuant, de la renverser à la première crise. L'exécution de ce plan, dont l'existence est indubitable, serait un malheur pour la nation et l'échec en serait un pour les propriétaires. Dans ce cas, la Législative se sauverait en ayant recours aux derniers moyens, et la foule ne verrait dans les propriétaires que des aristocrates. Qu'ils se gardent, s'ils tiennent à leur sécurité, de se rapprocher de la cour, de faire cause commune avec elle; abandonner la cour, se tenir ferme à l'Assemblée, voilà leur salut.

L'Assemblée est divisée en deux groupes, ce qui est fort naturel; dans chacun de ces partis, il y a quelques hommes de valeur et beau-

coup d'hommes de bonne volonté; mais le sort a mis à côté d'eux un nombre assez considérable d'hommes faibles, sots et fous; il est donc inutile de recourir à la scélératesse ou à la corruption pour expliquer la conduite hésitante de la Législative, si contraire jusqu'ici à la saine raison. L'Assemblée est composée, à ce qu'il me semble, de plus d'honnêtes gens que la Constituante, mais la masse manque de lumières. C'est le résultat d'une crise désespérée. Le peuple croyait alors en général que les erreurs ou plutôt la faiblesse de l'Assemblée constituante venaient de la corruption; il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les élections appellent des hommes chez qui la bonne volonté prime les lumières. Toutefois, on ne saurait excuser l'élection de brutes comme Duhem et consorts, dont les commettants ne doivent guère valoir mieux.

L'Assemblée nationale a commis à ses débuts des fautes que ses adversaires mettront naturellement à profit. Le comité autrichien, qu'on a discuté avec tant de violence, et dont l'existence me parait indubitable, sans croire cependant aux visions du comité d'examen, mit toutes voiles dehors. Quelques journalistes en parlèrent; Carra nomma MM. de Bertrand, Montmorin, Mme de Lamballe. Ceux-ci traduisirent les journalistes devant la justice, le journaliste cita ses sources, quelques membres du comité d'examen. La plainte des deux ex-ministres tomba sur MM. Chabot, Bazire, etc. Un juge de paix du nom de Larivière les fit arrêter et comparaître. Cette atteinte à l'inviolabilité des représentants attira nécessairement l'attention de l'Assemblée. Si elle avait toléré une telle audace sans la punir, il se serait bientôt rencontré d'autres juges de paix pour faire arrêter d'autres membres plus importants de l'Assemblée et insensiblement quelques fonctionnaires de la police de Paris se fussent trouvés investis d'un veto absolu sur les décisions de la puissance législative. L'Assemblée, atteinte dans deux de ses représentants infimes, pleine du sentiment de sa dignité, a envoyé le juge de paix Larivière à Orléans. Mais ceci n'anéantit pas les projets de ses adversaires. A côté de la garde constitutionnelle, quoique composée d'une manière qui ne l'est guère, il se forme une garde secrète, deux fois plus considérable, sans compter la foule d'aristocrates présents à Paris et prêts au moindre signal à venir entourer le roi.

La garde royale avait laissé échapper des expressions antirévolutionnaires, des menaces contre l'Assemblée et la garde nationale. En même temps, on aperçut des cocardes blanches à Courbevoie parmi les Suisses, et à Sèvres les soupçons furent mis en éveil par l'autodafé de trente balles de papier. Le public y voyait de faux assignats et la correspondance secrète du comité autrichien. Voilà qui est ridicule. L'assertion de M. de Laporte, affirmant que ce n'était que la correspondance de Mme de Lamothe, achetée par la reine, mérite creance; plusieurs circonstances viennent confirmer le fait. La chose n'en demeure pas moins bien mystérieuse, et on se demande pourquoi on a

brûlé ces papiers, de manière à éveiller l'attention, quand il était si facile de s'en défaire sans bruit. Quelle irréflexion!

CI.

Une parole à la fois téméraire et équivoque du comité de surveillance avait éveillé l'attention de l'Assemblée et du public. L'Assemblée nationale se déclare en permanence; les rues restent éclairées la nuit; la garde nationale est mise en mouvement; chacun est curieux de connaître le résultat de ces mesures extraordinaires; on a été au courant des choses le lendemain. M. Bazire a dénoncé la garde du roi; les accusations étaient si graves qu'on n'en pouvait prévoir les conséquences. La garde est licenciée et le commandant, M. Cossé-Brissac, envoyé à Orléans. Le public approuva l'Assemblée et ne vit dans la garde que des traîtres et des conjurés. Ce qui semble principalement justifier les mesures de l'Assemblée, c'est l'ordre donné par M. Desombreuil, gouverneur des Invalides, à la garde de laisser entrer la nuit tous les hommes armés qui se présenteraient à la porte. On en a conclu que l'hôtel des Invalides avait été choisi comme lieu de réunion des mécontents. La réponse embrouillée et sotte de M. Desombreuil prouve l'état d'imbécillité de son intelligence et n'explique rien.

Je vous épargne une foule de petites circonstances qui paraissent significatives ou insignifiantes, suivant le point de vue où l'on se place, mais qui montrent d'une manière indubitable qu'on est résolu à provoquer des désordres. Des affiches, des journalistes à la solde de la cour y ont préparé l'opinion publique.

Les ennemis de la France à l'étranger ne peuvent compter sur la victoire que si la cour peut les soutenir à l'aide de quelque formidable soulèvement de la capitale.

Cossé-Brissac est un homme qui n'est intéressant ni par ses talents ni par ses vertus, mais il y avait entre lui et le roi une conformité absolue de caractère, ils étaient devenus inséparables. Son départ chagrinera le roi, qui perd en lui un partenaire au tric-trac. On dit que la reine est hors d'elle de dépit et qu'elle fait au roi les plus amers reproches sur la facilité débonnaire avec laquelle il a sanctionné le décret contre sa garde.

Le décret a été mis en vigueur presque au moment où il a été voté par l'Assemblée. On s'indigne de cette mesure et l'on cite l'histoire d'Angleterre : le parti révolutionnaire y a supprimé la garde du roi, afin d'attenter à la dignité royale même. Et après? Pourquoi ne pas supprimer la royauté si le bien de l'État l'exige? D'ailleurs, je suis convaincu que la majorité de ceux qui ont voté ce décret ne voulaient par là qu'enlever à la cour une arme meurtrière, et cela par une ordonnance que la Constitution n'interdit pas. Malheureusement, le roi est hostile à la Révolution et le restera, et on aura beau licencier la garde, déjouer un complot, paralyser le comité autrichien, tout cela ce ne

sont qu'autant de toiles d'araignée qu'on enlève; l'araignée reste pour en filer d'autres.

La guerre est déclarée, et le but de l'ennemi est d'anéantir la liberté, l'existence même du peuple français; nous avons raison de nous armer contre ces dangers par tous les moyens qui sont en notre pouvoir. L'essentiel est de paralyser le roi et de l'entourer d'une garde dont on soit sûr; mais on ne se hâtera sans doute pas d'en créer une autre. La Constitution! la Constitution! voilà le cri des braves gens, un peu fous, mais c'est celui des scélérats, qui veulent tuer la liberté par la Constitution.

La liberté, voilà le but; la Constitution n'est qu'un moyen d'y parvenir; or, dès que ce moyen ne mène plus au but, il faut l'abandonner; à bas la Constitution! L'intention de la Constitution n'a pu être de donner au roi un veto absolu, etc.

Certains membres de l'Assemblée constituante savent très bien par où pèche leur œuvre; c'est à dessein qu'ils ont laissé des lacunes, ils ont voulu mettre la Législative dans l'embarras et aboutir à une transformation.

D'ailleurs, on ne comprend pas la nécessité d'une garde royale; à l'heure actuelle, elle ne saurait qu'éveiller des jalousies. La garde nationale est là pour donner au roi toute la sécurité désirable; sans elle, la garde du corps, quelle qu'elle soit, est insuffisante à la défendre.

CII.

Mai 1792. — L'Assemblée a diminué les salaires des fonctionnaires publics; des hommes d'expérience pensent que cette mesure est une mauvaise spéculation, du moins en France. Certes, tout doit viser au bien des gouvernés, mais il faut bien payer les gouvernants. Dans quelques années on verra les inconvénients d'une Constitution qui ne sait pas s'attacher les honnêtes gens par leur intérêt. Les places sont difficiles à remplir, incertaines et peu honorifiques. Des gens capables trouveront des salaires plus élevés en s'occupant de mille autres choses que des affaires du gouvernement; ils trouveront ailleurs moins de besogne, moins d'ennuis et de responsabilité. Sous l'ancien régime, quand un homme avait été ministre pendant vingt-quatre heures, sa fortune était faite, son nom en gardait un lustre ineffaçable; voilà ce qui faisait la force du despotisme.

Il ne faut pas imiter les abus, mais il ne faut pas que la liberté soit trop austère ni trop parcimonieuse; si on ne porte remède à cette réduction des salaires, si on ne diminue pas la liste civile, les ministres et leurs subordonnés se vendront au roi.

C'est à la liste civile, à vrai dire, qu'on aurait dû s'attaquer. Un homme de beaucoup d'esprit (Chamfort) a comparé l'Assemblée à cet ivrogne qui cassait les vitres d'un premier étage en y jetant des pierres. On lui criait que ce n'était pas de là qu'on lui avait vidé des

ordures sur la tête. C'est possible, répondit-il, mais je ne puis atteindre le second.

CIII.

Juin 1792. — La même personne qui m'avait dit il y a quelques semaines que Dumouriez et tout le ministère patriote succomberaient à une cabale infâme, si on ne dispersait la garde du corps, composée de traîtres, m'affirme aujourd'hui que Dumouriez est au faîte de la faveur royale; or, mon autorité est mieux informée que qui que ce soit et elle affirme « que Dumouriez a l'oreille du roi, qu'il a le don de plaire, car lui seul sait semer de quelque gaîté les arides discussions politiques. La reine même lui accorde sa confiance ou trouve nécessaire de l'accabler de ses attentions. » — « J'espère », s'est écrié un homme violent, « que Dumouriez est trop fin pour donner dans le panneau. » On réplique : « J'en suis sûr; d'ailleurs, il connaît trop les intrigues de cour, il les devine, et son patriotisme est hors de doute. » Toutefois, il faut nous attendre à un changement de ministère; non seulement Dumouriez se plaint de quelques-uns de ses collègues, mais le roi n'aime pas Servan; la raison en est futile. Celui-ci a servi il y a vingt ans dans un régiment d'Orléans, et la reine s'obstine à croire à la chimère d'un parti orléaniste. La proposition que Servan a faite de camper vingt mille gardes nationales dans le voisinage de Paris a achevé de le rendre suspect. Le libéralisme de Roland est souvent tranchant et dur, le bégayement de Clavière ennuie le roi, qui a d'ailleurs le bon esprit de ne pouvoir souffrir un Genevois. Je sais bien que je ne connais pas d'homme plus insupportable, plus fatigant que Clavière ni que je cherche plus à éviter dans la rue. »

Cette légèreté, si coutumière dans ce pays, à juger un homme d'un mot, habitude fâcheuse, contre laquelle les meilleurs esprits ne sont pas assez en garde, me blessa profondément : « Monsieur, dis-je, les reproches que vous formulez et que le roi adresse à deux hommes de bien peuvent autoriser Madame à les bannir de son cercle, mais ne donnent pas au roi le droit de les destituer de postes importants; appelés à de hautes charges par la confiance d'un grand nombre de leurs concitoyens, ils n'ont pas pour mission d'amuser le roi par des calembours, mais de gouverner l'État; car j'espère, avec tous les amis de la Révolution, que l'heure actuelle n'est pas celle du vaudeville et des calembredaines. »

CIV.

Pendant ce temps, la voix des Feuillants s'éleva contre le camp de la Fédération, proposé par Servan et décrété par l'Assemblée; le supplément du *Journal de Paris*, égaré ou acheté, inventa sur ce sujet les histoires les plus extraordinaires; en même temps, on répandit des bruits équivoques sur la loyauté de MM. Roland et Clavière, afin de

faciliter leur chute. On raconte que les banquiers Baux et Biedermann, d'accord avec les deux ministres, auraient acheté un grand nombre d'actions sur les Indes, comptant que Dumouriez déposerait en leurs mains les six millions qu'on lui avait confiés; Dumouriez ayant repoussé leurs propositions, les usuriers auraient lâché leur bande contre le ministre des Affaires étrangères. En effet, la semaine précédente, contrairement à un décret rendu et aux dispositions prises, l'Assemblée avait sommé Dumouriez de rendre compte des sommes qui lui avaient été confiées; mais cette résolution ne dura pas, soit parce qu'on ne voulait pas perdre Dumouriez, qui donna sa démission, soit parce qu'on avait compris qu'un ministre prussien ou autrichien ne se laisserait pas corrompre et ne s'exposerait pas à lire son nom dans le rapport de tel ou tel comité un jour. Les amis de Clavière répondirent que le ministre des Finances avait en effet proposé à M. Dumouriez de déposer les six millions dans une banque, mais seulement afin d'épargner à l'État les frais qu'entrainait l'organisation d'un trésor spécial du Département des Affaires étrangères. Dumouriez répondit qu'il serait plus économique de laisser l'argent entre les mains de M. Amelot, trésorier de l'Extraordinaire. On répliqua que ce refus et ce prétexte de M. Dumouriez le rendaient suspect au plus haut point. On disait qu'il voulait être ministre à tout prix et qu'il comptait se servir des six millions à deux fins, d'une part comme d'un moyen d'intimidation vis-à-vis de la cour, puis pour lui acheter des partisans. Enfin, Dumouriez dut renoncer à se rendre à l'armée parce que ses collègues se refusaient à le charger du portefeuille des Affaires étrangères, dont le directeur, Bonne-Carrère, un homme mal famé, avait été imposé à Dumouriez[1]. Ce Bonne-Carrère est connu comme un complaisant du comte d'Artois; autrefois, il avait tenu un bordel royal; plus tard il a été le pourvoyeur de Mirabeau et des Lameth.

Tant que le ministère restera homogène, nous ne pouvons rien contre lui, mais l'équilibre une fois rompu, ce que les ministres seuls peuvent faire, nous en viendrons à bout, a dit le Comité directeur.

Dès le début, Dumouriez s'était montré tout entier présomptueux, téméraire, irréfléchi. Il semblait avoir pris son maître, M. de Choiseul, pour modèle, il voulait gouverner. On pouvait donc fonder sur lui quelque entreprise. Peu à peu, le ton amer de la reine s'adoucit, son visage s'éclaira, elle se rapprocha de lui. « Délivrez le roi des trois hommes qui lui sont odieux et qui sont sur votre chemin. Vous avez toute la confiance du roi; il ne veut à l'avenir voir que par vos yeux, ne parler que par votre bouche. Vous pouvez vous composer un ministère selon vos vœux, et l'État y gagnera. Songez-y. Si vous pouviez

1. Sur Bonne-Carrère, voir F. Masson, *le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution*. Table alphabétique, au mot Bonne-Carrère; et Pallain, *la Mission de Talleyrand à Londres en 1792*, à l'Index biographique.

nous donner la paix, vous qui êtes cause de la guerre! Mais on s'en remet à vos lumières pour le choix de la paix ou de la guerre. »

Le 10 juin, une lettre du roi annonce à l'Assemblée que les ministres Roland de la Platière, Clavière et Servan ont donné leur démission et que Dumouriez a passé des Affaires étrangères à la Guerre. La stupéfaction de la moitié de l'Assemblée se change en un dépit extrême quand Dumouriez arrive; la lettre républicaine de Roland venait de produire une profonde impression; en vain, Dumouriez avait essayé de prendre les devants et de lire un mémoire sur l'état du ministère de la Guerre, où Servan était terriblement malmené. Si tout le désordre et toutes les fautes que dénonce Dumouriez sont une réalité, à qui la faute? A coup sûr, c'est celle des prédécesseurs de Servan, qui ont su dissimuler leur inaction volontaire sous des menées trompeuses, et non pas celle d'un ministre qui n'a occupé son poste que pendant quatre semaines. On opposa donc à Dumouriez le dilemme suivant. Ou bien, lui dit-on, vos allégations sont fondées, ou bien elles ne le sont pas; dans le premier cas, vous êtes un criminel d'avoir précipité la nation dans une guerre qu'elle n'était pas préparée à faire d'une manière glorieuse; dans le second, vous êtes un calomniateur odieux. La confiance impudente de Dumouriez sembla ébranlée par cet argument; il quitta l'Assemblée sans que les Feuillants l'eussent retenu, chargé du mépris des Jacobins; il comptait, comme le prouva la suite des événements, se réconcilier bientôt avec ceux-ci.

Le roi n'avait pas montré toute son aversion pour les deux décrets populaires des prêtres et du camp de la Fédération; il avait au contraire fait espérer à Roland et à Servan, les promoteurs des décrets, et à Dumouriez qu'il les sanctionnerait sans difficulté si ce dernier les lui présentait. « L'impression fâcheuse, se disait Dumouriez, que le départ de mes rivaux fait sur les patriotes, cédera quand on verra qu'on n'a rien perdu au change, que je reste dans la même voie; bien plus, comme leurs espérances ne seront plus fondées que sur moi, il faudra bien qu'ils me soutiennent, bon gré, mal gré; leurs adversaires, au contraire, se réconcilieront avec moi dès qu'ils verront que j'ai la confiance du roi. » Voilà la conclusion erronée où arrivait cet homme léger, présomptueux, ambitieux, qui avait couru tant d'intrigues et à qui l'air de loyauté de Louis XVI devait coûter cher; Beaumarchais avait bien raison de dire que les Tartuffe de la probité sont plus dangereux que ceux de la religion. Louis XVI y est passé maître. Montmorin disait que son visage est un beau masque. C'est avec une entière confiance que Dumouriez soumit les décrets au roi. Quel ne fut pas son étonnement quand il vit le roi résolu à les rejeter! Le pied d'intimité sur lequel ils avaient vécu ensemble permit au ministre de représenter à Sa Majesté sa trahison avec la chaleur et l'emportement de la familiarité, mais le roi demeura inébranlable; cette force de volonté, cette résolution réfléchie et si inattendue montra tout à coup

à Dumouriez, à sa grande confusion, qu'il avait été dupe. Il vit tout de suite qu'il était perdu; privé de l'appui de son parti, en butte à sa haine, trompé par la cour de la manière la plus perfide, il ne pouvait soutenir son rôle. Il donna sa démission, que le roi accepta avec empressement. Ni un mémoire plus violent que la lettre de Roland, ni son éloignement volontaire, ni les nouvelles promesses d'un homme si populaire au début de sa carrière n'ont pu le blanchir aux yeux des patriotes. Méprisé de tous, il est déjà emporté par le flot de l'oubli. On dit qu'il s'est engagé, grâce à la protection du roi; il fera peut-être parler de lui à l'armée par quelque haut fait d'armes. Le jugement du public le classe parmi les aventuriers.

La cour a nommé d'autres ministres à la place de ceux qu'avait assemblés Dumouriez, et certes ils lui sont encore inférieurs. J'ajoute l'anecdote suivante, qui peut servir à mieux connaître les cours. Lorsque le roi présenta sa lettre à l'Assemblée nationale au garde des sceaux, M. Duranthon, homme étranger aux intrigues, afin qu'il la signât, celui-ci s'écria : « Pour Dieu, Sire, songez que toutes les affaires seront entravées, que nous allons peut-être rester deux ou trois jours sans ministère (ce qui arriva d'ailleurs), et cela à un moment où la guerre exige une activité incessante. — Écrivez, répondit le roi. — Sire, que de scrupules! Sire, veuillez accepter ma démission. — Comment, Duranthon, vous voulez nous quitter? — Oui, Sire, car je crois que cette démarche serait funeste. — Bah! bah! je vois que vous ne connaissez pas le pays; restez et écrivez. — Après avoir signé, Duranthon réitéra au roi l'expression de sa crainte, disant qu'il y aurait des scènes pénibles. — Pour qui? demanda le roi. — Au moins pour Dumouriez, qui semble être très en faveur auprès de Votre Majesté. — Oh! pour celui-là, qu'il s'arrange, cela ne nous regarde pas. »

(*Sera continué.*)

LE COMTE DE LALLY-TOLENDAL

SOUS LA RESTAURATION.

On lira avec intérêt, comme épilogue à l'intéressant article de M. H. Carré[1] sur la *Revision du procès Lally*, paru dans notre dernière livraison, ce que le comte d'Argout écrivait le 13 mars 1830, jour des obsèques du comte de Lally-Tolendal, sur le héros du procès en revision de 1780 et de 1783. Le prestige qui s'était attaché sous le règne de Louis XVI à celui que Marie-Antoinette appelait « son petit martyr, » en qui elle voyait le parangon de l'amour filial, s'était peu à peu évanoui, et, ce qui frappait le plus les hommes de la Restauration dans le comte de Lally, c'était sa faconde intarissable et fatigante et sa sensibilité extravagante. Le « don des larmes » était moins apprécié sous Louis XVIII que sous Louis XVI.

Lally était, le 17 juillet 1789, parmi ceux qui haranguèrent Louis XVI à l'hôtel de ville, et il pleura abondamment. Aux Journées d'octobre, il quitta la France, mais revint en 1792, fut arrêté, réussit à fuir à l'étranger la veille des Massacres de septembre, demanda en vain un sauf-conduit pour venir défendre le roi, rentra en France en 1800 et vécut dans la retraite jusqu'en 1814. Louis XVIII l'appela à la pairie. Le duc de Broglie raconte dans ses *Souvenirs* (I, 294) que, dans l'hiver de 1814-1815, il fit partie des conférences politiques qui furent tenues chez M. Lainé, président de la Chambre des députés. « M. de Lally, dit-il, nous donnait chaque soir la comédie dans ces réunions. Il commençait ses interminables harangues en répandant des torrents de larmes sur les infortunes de la maison de Bourbon et les terminait en répandant des torrents d'injures sur chacun des membres de la famille royale. » Lally, en effet, avait gardé de son séjour en Angleterre un libéralisme aussi vif, à l'origine du moins, que son royalisme, et l'abbé de Montesquiou l'appelait « un animal à l'anglaise[2]. » Aux Cent jours, il suivit Louis XVIII à Gand, s'y fit nom-

1. Nous remercions ici M. Carré, qui nous a fourni d'utiles renseignements pour cette note additionnelle à son article. La notice de d'Argout fait partie des *Souvenirs inédits*, qui sont en notre possession.

2. Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, III, 504.

mer commissaire auprès du général du corps d'armée d'Angleterre et, s'il faut en croire Chateaubriand, désigner comme ministre de l'Instruction publique, postes plus honorifiques qu'actifs. Il se rendait insupportable par son pathos, que son embonpoint rendait plus ridicule encore : « Au Conseil, nous dit Chateaubriand[1], il prononçait des discours plus joufflus encore que sa personne. Il citait ses illustres aïeux les rois d'Irlande et embarbouillait le procès de son père dans celui de Charles Ier et de Louis XVI. Il se délassait le soir des larmes, des sueurs et des paroles qu'il avait versées au Conseil avec une dame accourue de Paris par enthousiasme pour son génie; il cherchait vertueusement à la guérir, mais son éloquence trompait sa vertu et enfonçait le dard plus avant. »

Guizot, à qui Lally avait prédit, dès 1811, dans une lettre du 27 avril, de grandes destinées politiques, était plus indulgent et pardonnait à Lally son emphase en faveur de son libéralisme : « Je les trouvais, » dit-il en parlant de Lally et des rares libéraux qui avaient suivi le roi à Gand, « fidèles à la cause constitutionnelle, mais traités comme des exilés et inquiets comme des conseillers sans repos de l'exil, car ils avaient à lutter contre les passions et les scènes odieuses ou ridicules de l'esprit de réaction[2]. »

Pendant la seconde Restauration, Lally, à la Chambre des pairs, défendit les libertés publiques, en particulier celle de la presse, et la cause des Grecs; il combattit la loi du sacrilège avec une éloquence « mi-partie pleurarde et criarde[3], » qui affadissait et assourdissait ses collègues. Il aurait voulu être « le Pierre l'Hermite » de la croisade en faveur des Grecs[4]. Il fut, en 1817, rapporteur de la loi électorale, et, aux yeux de Chateaubriand, son libéralisme tonitruant était surtout grand en paroles : « M. de Lally tonnait en faveur des libertés publiques; il faisait retentir les voûtes de notre solitude de l'éloge des trois ou quatre lords de la chancellerie anglaise, ses aïeux, disait-il. Quand son panégyrique de la liberté de la presse était terminé, arrivait un *mais*, fondé sur les *circonstances*, lequel *mais* nous laissait l'honneur sauf, sous l'utile surveillance de la censure[5]. » Ce que raconte d'Argout sur Lally prouve qu'en effet son libéralisme n'était pas fort bon teint et ne résista pas aux suggestions de l'ambition et de la vanité.

1. *Mémoires d'outre-tombe*, III, 504.
2. Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, I, 83.
3. Duc de Broglie, *Souvenirs*, II, 461.
4. *Ibid.*, II, 210.
5. *Mémoires d'outre-tombe*, IV, 134.

En 1816, Lally avait été nommé membre de l'Académie française. Cela acheva d'enfler sa vanité. Beugnot prétend qu'il était incapable de renoncer à quoi que ce fût qui flattait son amour-propre. Il se laissa attribuer, par les journaux, l'inscription de la statue d'Henri IV au Pont-Neuf : *Ludovico reduce Henricus redivivus*, que Beugnot avait composée, et se contenta, quand il rencontra Beugnot, de l'embrasser en pleurant[1].

On paraît n'avoir guère eu d'illusions sous la Restauration sur la prétendue légitimation de sa naissance et avoir partagé à ce sujet l'opinion qu'émettait d'Épresmesnil le 3 septembre 1785 dans sa lettre au garde des sceaux : « Mon adversaire, qui se dit hardiment le comte de Lally-Tolendal, est le bâtard du général de Lally. La voix publique le dit de plus bâtard adultérin[2]. Son premier nom fut Trophime. On l'a successivement élevé, présenté sous les noms de Valcourt, de Tolendal. Il porte ce dernier en vertu d'une permission du souverain. Les actes clandestins qu'il cite sans oser les produire, ni même les imprimer, à l'appui de son usurpation d'état, on les connaît. Ils sont insuffisants ou faux. »

Nous laissons maintenant la parole à d'Argout, en nous rappelant que d'Argout est très mauvaise langue.

13 mars 1830.

Lally, mort à soixante-dix-neuf ans, vient d'être enterré ce matin. Ses efforts pour faire réhabiliter la mémoire de son père et sa conduite à l'Assemblée constituante sont très honorables. Ces faits sont connus de tout le monde. La fin de sa vie n'a pas répondu au commencement, et il eût été à souhaiter pour sa gloire qu'il fût mort dix ou douze ans plus tôt.

Il était bâtard, et, dans sa jeunesse, il ignorait qui il était et jusqu'au nom de son père. Il fut élevé au collège sous le nom de Trophime. Ce n'est qu'à l'âge de dix-huit à vingt ans que sa naissance lui fut révélée par une lettre que son père lui avait écrite après sa condamnation et qui lui fut remise par une dame, qui avait reçu en dépôt des fonds assez considérables destinés à subvenir à son existence.

Ce fut alors qu'il entreprit de faire réhabiliter son père. La chaleur avec laquelle il poursuivit cette cause commença à le faire connaître. Sa bonne mine, la vigueur de son tempérament, la faculté de pleurer à volonté, un enthousiasme quelquefois éloquent, mais souvent verbeux et emphatique, le mirent à la mode, surtout auprès des dames. Il eut de puissantes et chaleureuses protectrices.

1. *Mémoires de Beugnot*, éd. de 1868, II, 182.
2. Il était, disait-on, fils d'une Mme de Maulde.

Parmi ses bonnes ou mauvaises fortunes, il lui advint d'avoir pour maîtresse une Anglaise, dont j'ai oublié le nom, mais qui appartenait à une bonne famille. Il en eut une fille. Bientôt elle le planta là, prit d'autres amants et devint mère d'assez nombreux marmots qui, selon l'expression de Dancourt, ne se trouvaient presque pas parents. Pendant l'émigration, Lally, se trouvant à Florence avec Calissanne, eut remords de sa paternité. Il désira légitimer sa fille et entra en correspondance avec sa ci-devant maîtresse, à laquelle il offrit le sacrement, sous condition d'une séparation immédiate. Celle-ci lui donna rendez-vous à Turin, et Lally s'y rendit avec Calissanne, qui m'a plusieurs fois raconté toute cette histoire. Là, une difficulté imprevue s'éleva. La dame voulait bien se marier et donner un état à sa fille, mais elle exigeait que Lally reconnût en même temps trois autres enfants qui n'étaient pas de lui, ce à quoi il ne voulait point consentir. Après bien des controverses et des pourparlers dont Calissanne fut l'intermédiaire, la dame finit par entendre raison. Le mariage se fit. Mme de Lally remonta en voiture, et oncques elle n'a revu son mari ni lui elle. La fille reconnue, depuis a épousé M. d'Aux, qui succède aujourd'hui à la pairie de Lally, d'après l'usage fort abusif qui s'est introduit de perpétuer les pairies dans les gendres souvent obscurs, ineptes et sans titres par eux-mêmes à une pareille faveur.

Mais revenons à Lally. D'Italie, il se rendit en Angleterre, où il vécut assez bien, choyé par des parents de son père et de sa femme et par la haute aristocratie, s'engouant volontiers de toutes les renommées. La sienne s'était augmentée de la défense du roi[1], défense sans péril, puisqu'elle fut écrite à Londres. Du reste, M. de Lally était aimable; il avait de la bonhomie, du laisser aller et de la gaîté. Il faisait de jolies chansons et se montrait un joyeux convive. C'est en Angleterre que j'ai commencé à le connaître.

Il rentra en France sous l'Empire[2] et redemanda et obtint ses rentes sur l'État comme Anglais d'origine. Le traité d'Amiens avait stipulé la restitution, sans réduction au tiers, des rentes saisies sur les Anglais. L'empereur lui donna une audience et chercha à l'accaparer. Lally assaisonna un noble refus de formules louangeuses et ingénieuses : « De loin on vous admire et de près l'on vous adore. » S'étant retranché sur sa qualité d'Anglais, l'empereur lui dit : « Vous avez beau faire, votre gloire appartient à la France, et, d'ailleurs, comme Anglais, vous seriez mon prisonnier. » — « Je le suis, en effet, Sire, mais je demande à être échangé le dernier. »

1. Elle fut imprimée en 1795.

2. Ce fut sous le Consulat, en 1800. D'Argout appelle Napoléon l'Empereur au moment de la rupture de la paix d'Amiens en 1803. C'est là un de ces anachronismes d'expressions dont les auteurs de Mémoires sont coutumiers et où l'on voit bien souvent à tort des preuves d'inauthenticité.

Ces flatteries lui évitèrent l'humeur que l'empereur témoignait toujours d'un refus. Il lui fut permis de vivre tranquille à Bordeaux chez d'Aux, son gendre, à Paris chez ses amis, à Bruxelles chez M. de la Tour du Pin, préfet, dont la femme était proche parente de la princesse d'Hénin, vieille maîtresse de Lally, et qui vivait toujours avec lui. Souvent, il venait à Anvers chez M. Malouet[1], où je l'ai beaucoup vu. Mme d'Hénin était une femme de sens et de caractère, mais elle tyrannisait Lally à un point singulier. Celui-ci n'osait résister et lui obéissait comme un enfant. Je l'ai vu sortir du salon et retourner dans sa chambre pour changer ses souliers, parce que la princesse avait trouvé que ceux qu'il portait ne lui allaient pas bien.

Après la Restauration, cette tutelle sévère lui fut grandement utile. Mme d'Hénin, sans être une personne éclairée, était femme de bon conseil. Lally lui lisait ses discours; elle approuvait, corrigeait et presque toujours lui en faisait retrancher la moitié. Elle veillait à ce qu'il ne se mît pas en contradiction avec lui-même, le maintenant dans les mêmes directions politiques. Elle le poussait à la fermeté et le détournait des platitudes, auxquelles il n'était que trop enclin.

Chose étrange en effet! Lally, qui avait montré courage et persévérance pour les Bourbons, ne sut plus, dès qu'ils furent montés sur le trône, quelle nuance garder. Son inclination le portait à toujours approuver tout ce que les ministres faisaient, bien que, dans la succession des ministères, les opinions les plus contraires prévalussent tour à tour. Aussi, malgré un talent réel, malgré sa position et ses antécédents, n'a-t-il jamais joué qu'un rôle secondaire, souvent instrument et jamais meneur, et à la fin plus moqué qu'admiré.

Il a perdu beaucoup en perdant Mme d'Hénin. Il avait besoin d'être dominé, et l'empire de celle-ci se trouva transféré aux ministres. Ils le faisaient parler ou se taire à leur volonté. N'ayant plus de conseil quant à la forme, ses discours n'eurent plus de bornes ni en étendue ni en véhémence. Vous eussiez dit les homélies de l'archevêque de Grenade, et cette ressemblance circulait de bancs en bancs lorsqu'il parlait dans la Chambre.

Cette mort de Mme d'Hénin survint d'autant plus mal à propos que l'on était déjà entré dans la réaction du ministère Villèle et que le contraste avec les systèmes précédents était plus marqué. Jusque-là, ses complaisances n'avaient pas nui à sa considération, bien qu'elles eussent un côté comique. Ainsi, lorsque Pasquier entra au ministère après l'ordonnance du 5 septembre[2], Lally en fut transporté de joie.

1. Malouet fut commissaire du port d'Anvers et préfet maritime de 1803 à 1809. D'Argout avait été nommé, en 1806, receveur principal des droits réunis, à Anvers.

2. Ordonnance de dissolution de la Chambre du 5 septembre 1816. Pasquier fut nommé garde des sceaux, le 15 janvier 1817, en remplacement de Dambray.

L'ayant rencontré au château, il lui sauta au col, bien qu'il n'eût encore aucune liaison avec lui. « Quel bonheur, s'exclamait-il à tue-tête, vous voilà au ministère! La France est sauvée! » Pasquier surpris se livrait d'assez bonne grâce à ces félicitations emportées, lorsque, à sa plus grande surprise encore, il se sent repoussé avec force. Lally, par un mouvement convulsif, le rejette trébuchant contre la muraille et s'écrie : « O mânes de mon père! » C'était en effet M. Pasquier le père qui avait poursuivi le procès du général Lally. Puis Lally de revenir des amers souvenirs du passé à ses joies actuelles.

Y avait-il quelque chose de réel dans cette turbulente sensibilité? Ou bien était-ce une comédie pour attirer l'attention sur lui? L'un et l'autre peut-être. Au fond, Lally était très peu sensible, et il était profondément égoïste, témoin un propos tenu au général Foy et que j'entendis de mes oreilles. C'était à l'enterrement de Mme Beugnot. La session venait de commencer. Foy avait été absent de Paris et Mme d'Hénin était morte depuis peu. Foy s'approche d'un air affligé et lui adresse son petit compliment de condoléance. Lally lève les yeux au ciel, pousse un effroyable soupir et fait entendre ces paroles : « Quel abîme de douleurs! » puis, changeant de ton et de l'air, le plus indifférent, il ajoute : « Eh bien! l'amendement passera-t-il? »

En 1819, sous le règne des Doctrinaires, Lally faisait une cour assidue à Guizot. J'y ai dîné plusieurs fois avec lui[1]. Il égayait l'assemblée, chantant des chansons, racontant des histoires gaillardes et complimentant malhabilement M. Guizot, trop heureux d'être le jouet de cette grave et insolente jeunesse. La loi de la presse[2], qui fut discutée la même année, ne lui convenait pas. Il la trouvait trop libérale, et fit un discours contre elle; mais il était en grand souci de se mettre en opposition avec les ministres et avec les doctrines. Il s'en ouvrit à Barante, qui le rabroua durement. Lally, pour concilier ses principes et ses inclinations et aussi pour ne pas perdre ses frais d'éloquence, prononça le discours, mais, au lieu de conclure contre la loi, il conclut en sa faveur.

Sous le ministère Villèle, Lally se lia particulièrement avec Peyronnet. Il ne bougeait du ministère de la Justice. Il se conduisit fort mal dans l'affaire de l'Académie, qui fit expulser Villemain du Conseil[3]. Il y fut presque dénonciateur; puis, ayant rencontré Villemain et lui ayant témoigné son chagrin de sa destitution, il lui demanda le

1. D'Argout venait d'être nommé pair de France (4 mars).

2. Trois lois sur la presse furent présentées par M. de Serre, garde des sceaux, en avril 1819.

3. Du Conseil d'État, où il était maître des Requêtes. Villemain fut destitué pour avoir rédigé l'adresse présentée au roi, le 28 janvier 1827, par l'Académie française contre le projet de loi sur la police de la presse, qui rétablissait la censure.

secret, parce qu'il craignait que cette débile marque d'intérêt ne le compromît.

Cependant, à peu près en même temps, il donna une dernière marque, si ce n'est de vigueur, du moins d'indépendance. Il parla à la Chambre contre les Jésuites. C'est ce qui donna lieu à l'étrange scène de M. de Latil[1], qui, rouge de colère et prenant la parole pour la première fois de sa vie, menaça Lally du geste, et, agitant un couteau d'ivoire en sa main, comme on aurait pu brandir un poignard, reprocha à ce même Lally d'avoir provoqué à l'assassinat du clergé, accusation dont la Chambre fut aussi étonnée que scandalisée et qui surprit tellement Lally que le pauvre bonhomme en demeura comme pétrifié, ne sachant que répondre et osant à peine respirer.

Villèle tombé (4 janvier 1828), Lally fut peu recherché du ministère Martignac. Il s'était trop galvaudé pour que l'on mît grand prix à l'accaparer, et d'ailleurs un ministère, qui s'importunait des marques d'attachement de ses amis, ne devait pas faire de grands frais pour gagner des ennemis. Lally fut piqué de cette indifférence, et d'ailleurs, ayant compris que le roi n'aimait pas son ministère et qu'il ne cherchait qu'à s'en débarrasser, Lally guetta les occasions de le seconder pour faire sa cour, sans discontinuer néanmoins de plates attentions pour Portalis[2], dont il voulait obtenir le cordon bleu. Ces divers sentiments déterminèrent le discours qu'il prononça dans l'affaire Peyronnet (le crédit supplémentaire ou extraordinaire demandé pour les dépenses faites au ministère de la Justice). Ce discours fut d'une violence extrême, attaquant la Chambre des députés à brûle-pourpoint, en la qualifiant de séditieuse, déclamant contre la presse et demandant des lois ou répressives ou préventives et accusant Portalis d'avoir proposé de sacrifier Peyronnet à la haine publique, bien qu'il fût innocent. C'était un prélude au renversement du ministère. La Chambre fut choquée d'un discours si hors de mesure, refusa l'impression, et ceux qui avaient mis Lally en avant, trouvant qu'il avait dépassé le but, l'engagèrent à modifier sa prose avant de la faire imprimer.

Polignac, arrivé aux affaires, gratifia enfin Lally du cordon bleu, qu'il souhaitait démesurément et avec une impatience d'enfant. Il en fut gonflé à un point extraordinaire et parlait de cette faveur comme d'un événement qui devait inspirer à la France reconnaissance et ravissement. Ce fut dans ce sens qu'il m'en entretînt la dernière fois que je le vis. C'était à dîner chez Courvoisier, où je me trouvai à côté de lui. Il me parla de Villemain et me dit que celui-ci avait blessé profondément le cœur du roi, et, comme cela se trouvait lié avec l'histoire de son cordon, il paraissait en résulter que Villemain était un

1. Ancien aumônier du comte d'Artois, il était, quand eut lieu à la Chambre des pairs cette scène, duc, pair de France, ministre d'État et cardinal.

2. Garde des sceaux du 4 janvier 1828 au 14 mai 1829.

ingrat d'avoir attaqué un ministère dont Lally avait tant à se louer.

Lally, gourmand toute sa vie, dans ses dernières années était devenu un véritable goinfre. Il avait toujours aimé les femmes, et ce goût lui demeura jusqu'au bout. Il entretenait, depuis quelques années, une Anglaise, commère fort dégourdie qui ne se contentait pas du mince ordinaire du vieillard. Des créanciers ayant saisi les meubles de sa dulcinée, il se donna le ridicule de les réclamer comme sa propriété, et notamment le lit, sur lequel il avait certainement des droits d'usage. Il craignait beaucoup la mort, au point qu'il s'abstenait de toutes les cérémonies funèbres et qu'il refusa même d'aller au service de Louis XVIII à Saint-Denis.

Tel fut Lally, qui a vécu sept ou huit ans de trop pour sa gloire. En songeant à la grande réputation dont il a joui dans sa vie et à celle que lui attribuera peut-être la postérité, je ne puis m'empêcher de me rappeler la fable des bâtons flottants.

Par une dernière singularité, les ultras, auxquels il s'était si complètement livré à la fin de sa carrière, s'abstinrent de paraître à son convoi. Peyronnet, qu'il avait si vivement défendu, ne jugea pas à propos de s'y montrer. La Fayette, au contraire, y vint, et pareillement Decazes, Barante, Siméon et plusieurs personnages marquants d'une opinion opposée à la sienne, mais qui avaient eu d'anciennes liaisons avec lui. Le tout ne dépassait pas toutefois une vingtaine de personnes. Il ne fait pas bon mourir à Paris. Dès qu'on n'est plus bon à rien, on est abandonné de tout le monde.

Malgré son peu de réelle valeur, ses défauts et ses ridicules, le comte de Lally-Tolendal gardera un nom dans l'histoire pour avoir soutenu un des plus retentissants procès en revision qui aient été poursuivis devant les cours judiciaires de l'ancienne France.

Gabriel Monod,
De l'Institut.

BULLETIN HISTORIQUE

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE ROMAINE.

(1896-1902.)

Après une pause assez longue, j'essaie de nouveau de donner un résumé des principaux travaux publiés en Allemagne et en Autriche dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie romaines. Je dois avertir d'avance que l'importance et l'accroissement continu des publications sont tels qu'il est désormais impossible, en un court espace, de donner de ces recherches un résumé qui les épuise à tous les points de vue, dans toutes les questions complexes et controversées. Répondant en même temps à un vœu de la rédaction, je ferai donc mon aperçu très concis; mais j'aurai à cœur toutefois de tracer un tableau aussi complet que possible du mouvement de l'érudition dans ces deux pays, en jetant surtout un coup d'œil sur une série d'écrits qui, ou bien méritent considération à cause de l'objet dont ils traitent, ou bien, tantôt approuvés et tantôt contredits, ont attiré l'attention dans les milieux scientifiques, par la manière dont les problèmes ont été posés et traités.

Sous l'active direction de Wissowa[1], la *Realencyclopædie* remaniée de Pauly (*Rev. hist.*, LXVII, 375), malgré de nombreux obstacles survenus à l'improviste, a fait un bon pas en avant, et elle apparaît de plus en plus comme une aide indispensable et un outil sûr qui mérite pleinement les éloges qu'on lui a prodigués de tous côtés.

Le précis de Niese[2] (*Rev. hist.*, LVIII, 131) vient de paraître, après un temps relativement long, en une édition augmentée d'une centaine de pages et partout remaniée avec soin.

1. *Paulys Realencyclopædie der klass. Altertumswissenschaft.* Neue Bearbeitung, herausgegeben von G. Wissowa. Stuttgart, Metzler. Le dernier demi-volume paru est le huitième : *Corniscæ-Demodoros.*

2. *Grundriss der römischen Geschichte nebst Quellenkunde. Handbuch der klass. Altertumswissenschaft*, her. von J. v. Müller, Band III, Abteilung 5. Zweite umgearbeitete Auflage. München, C.-H. Beck, 1897. Strehl, *Grundriss*

L'exposé de Koch[1], petit ouvrage devenu populaire, est tout à fait à recommander. Moins heureux me paraît le résumé donné par Schiller[2] dans son Histoire universelle. Nous avons le 2e volume de la nouvelle édition de Ihne[3], qui ne présente pas beaucoup d'améliorations quant au texte; cependant, l'histoire de la deuxième guerre punique, par exemple, est mieux disposée dans l'ensemble, et les remarques contiennent nombre d'utiles additions.

Dans l'Histoire universelle de Helmolt, Jung[4] a donné une esquisse de l'histoire d'Italie et de la domination romaine sur le monde qui témoigne sans doute de riches connaissances mais ne fait pas assez ressortir l'importance de Rome quant à l'Histoire universelle.

On trouvera fort agréablement écrit le tableau du développement de Rome que K. Breysig[5] a tracé pour mettre en relief les traits les plus essentiels du caractère social et moral de cet état, qui ont pris une si grande importance dans la formation du monde politique postérieur; au fond, l'intention n'était pas de présenter de nouvelles recherches, mais il s'agissait plutôt de mettre en plus vive lumière les côtés importants pour cette influence au point de vue de l'histoire de la civilisation et de montrer clairement les rapports de l'Histoire universelle. Le célèbre ouvrage de Drumann[6], dont on a pris la plus grande peine pour conserver le texte autant qu'il était possible, a été mis au courant des résultats auxquels est parvenue l'érudition dans l'étude de l'histoire romaine depuis plus de cinquante ans. Ce soin a été confié par les héritiers de l'auteur, la famille Siemens, à P. Grœbe qui, dans les remarques et dans l'appendice, s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de zèle.

der alten Geschichte und Quellenkunde, 2 Band : *Römische Geschichte*, Breslau, Marcus, 1901, est fait habilement et peut rendre de bons services pour les commencements.

1. *Römische Geschichte* (*Sammlung Göschen*, n° 19), 2 Aufl., 1898.

2. *Weltgeschichte*. Band. I : *Geschichte des Altertums*. Berlin, Stuttgart, W. Spemann, 1900.

3. *Römische Geschichte*, Band II. Leipzig, Engelmann, 1896.

4. Hans F. Helmolt, *Weltgeschichte*. Band IV. *Die Randländer des Mittelmeers*, S. 315-468 : Jung, *Italien und die römische Weltherrschaft*. Leipzig, Wien, Bibliographisches Institut, 1900.

5. *Kulturgeschichte der Neuzeit*. Band 2, 1 Hälfte : *Altertum und Mittelalter als Vorstufen der Neuzeit*, S. 365-518 : *Staat und Gesellschaft der Römer*. Berlin, G. Bondi, 1901.

6. *Geschichte Roms in seinem Uebergange von der republikanischen zur monarchischen Verfassung; oder Pompeius, Cæsar, Cicero und ihre Zeitgenossen nach Geschlechtern und mit genealogischen Tabellen*. Zweite Auflage, her. von P. Grœbe. Erster Band : *Æmilii-Antonii*. Berlin, 1899, Gebr. Borntræger, VIII, 484 S. Cf. Ch. Lécrivain, *Rev. hist.*, LXXVIII, p. 365.

Les idées politiques radicales que J. Schvarcz[1] a introduites dans sa conception de l'histoire, sans souci d'apprécier avec impartialité les informations relatives aux personnes et aux situations, ressortent violemment aussi dans son dernier ouvrage ; il y peint l'histoire du développement de la République consulaire depuis le tribunat du peuple jusqu'à l'époque de la législation hortensienne, puis traite de la domination des masses à Rome jusqu'à « l'époque de l'Aisymnétie » des grands démagogues militaires (287-81 av. J.-C.) et de la période qui va jusqu'à l'établissement juridique par Tibère du Principat, pour finir par un coup d'œil sur le développement de l'idée de l'État jusqu'à Constantin le Grand. L'ouvrage est dominé et pénétré par cette tendance antihistorique de prouver que l'histoire de la domination des masses à Rome, comme des grands démagogues romains jusqu'à la mort d'Auguste, n'est guère autre chose que celle d'une « énorme bande de brigands se développant dans l'histoire. » L'histoire de la civilisation romaine de Soltau[2] est une partie de l'ouvrage bien connu de Hellwald, qu'on vient de remanier. Le savant auteur a certainement manqué le but cette fois. On voudrait le voir approfondir un problème qui attire par tant de côtés, et on est obligé de regretter que son exposition ne se rattache pas à quelque grande idée directrice.

Mentionnons aussi les deux nouvelles revues qui se sont créées dans le domaine de l'histoire ancienne et se sont déjà fait une bonne place, les *Beiträge*, publiés par C.-F. Lehmann[3], destinés à s'occuper du domaine entier des études historiques de l'antiquité, et les *Quellen und Forschungen*, fondées par Sieglin[4], qui doivent servir plutôt aux études géographiques. De même, nous ne manquerons pas d'indiquer à cette place un ouvrage paru après de longs travaux préparatoires; c'est le catalogue de la bibliothèque de l'Institut impérial archéologique allemand à Rome, que A. Mau[5] a rédigé. Ces riches trésors de publications relatives à la science de l'antiquité classique, à la géographie et à la topographie anciennes, à l'archéologie et aux domaines analogues, peuvent enfin être commodément

1. *Die Democratie.* Band II, 2 Abteilung : *Die römische Massenherrschaft.* Leipzig, W. Friedrich, 1899.

2. A. Holm, W. Deecke, W. Soltau, *Kulturgeschichte des klassischen Altertums.* Leipzig, 1897. P. Friesenhahn, 594 p.

3. *Beiträge zur alten Geschichte*, Band I. Leipzig, A. Dieterich, 1901.

4. *Quellen und Forschungen für alte Geschichte und Geographie.* Leipzig, Ed. Avenarius, 1900.

5. *Katalog der Bibliothek des kaiserlich deutschen archæologischen Instituts in Rom*, Band I, II. Rom, Lœscher et Cie, 1900-1902.

embrassés d'un coup d'œil; dans la seconde partie sont rangés les ouvrages relatifs aux institutions, groupés d'après ces institutions mêmes; puis viennent les ouvrages concernant la nature des institutions, l'épigraphie, la numismatique, et, comme appendice, un choix d'ouvrages sur les antiquités païennes et les antiquités chrétiennes. Si cette bibliothèque unique, qui a rendu en nombre infini de si utiles services au travail scientifique, peut toujours se maintenir à la hauteur que réclame le rang de cet Institut (ce qui d'ailleurs n'est possible qu'avec une subvention plus considérable de la part de l'État), un grand service aura été rendu aux études archéologiques.

O.-E. Schmidt[1] part des récents exposés de l'histoire ancienne de Rome, notamment de l'ouvrage considérable de Pais et du Précis de Niese, et, là comme ailleurs, il trouve fort exagéré le scepticisme qui se manifeste dans l'interprétation de la tradition; car enfin, les documents provenant, sinon de la tradition littéraire, du moins de l'étude de la topographie, de l'histoire du droit et de la préhistoire, sont assez nombreux pour éclairer jusqu'à un certain point les ténèbres des plus anciens temps de Rome. Sans doute, parmi tant d'opinions exprimées, beaucoup sont certainement contestables, mais la critique destructive n'est pas le seul but de l'historien, il doit aussi s'efforcer de construire et donner un exposé de l'état politique qui s'est fondé. Déjà Niebuhr nous enseignait, pourrais-je ajouter, que, si la destruction de l'erreur suffit au critique, l'historien a le devoir de découvrir une version plus vraisemblable pour remplacer celle que sa raison a repoussée.

Époque des rois. — La contribution de G. Wissowa[2] à l'histoire des premiers temps de la ville de Rome montre que le Septimontium était la fête des sept anciennes communes montagnardes qui se célébrait le 11 décembre, et qu'elle était encore fêtée sous Auguste, au milieu d'un état politique complètement différent. D'autre part, Septimontium est aussi un nom collectif pour Rome avant qu'elle fût devenue une ville divisée en quatre quartiers. Sans doute, Antistius Labeo énumère huit noms de collines, parmi lesquels aussi la Subura, qui pourtant n'est ailleurs nommée que comme terrain bas; mais il faut observer que là un plus ancien nom de montagne, Subura, est expliqué par Caelia.

1. *Die gegenwärtige Krisis in der Auffassung der ältern römischen Geschichte.* Neue Jahrbücher für das klass. Altertum, 1900, p. 38 et suiv.

2. *Septimontium und Subura.* Satura Viadrina. Breslau, Schottländer, 1896, p. 1-19.

Kœrte[1] a réédité avec plus de détails son mémoire mentionné dans la *Rev. hist.*, LXVII, p. 138; la célèbre peinture du tombeau dit de François figurerait une tradition étrusque du commencement du IVe siècle av. J.-C. : une armée étrusque sous Macstrna (Servius Tullius) a surpris Rome pour délivrer des prisonniers étrusques, en particulier le général Caile Vipinas; le roi Cneve Tarquinius tombe. Que l'empereur Claude, dans son discours, passe sous silence cette prise de Rome, cela ne saurait étonner. Muenzer[2] confirme les résultats historiques de cette étude en ce sens que Macstrna, en écuyer fidèle, a mené les libérateurs sur les traces de son maître, fait prisonnier par ruse, et, pendant que ceux-ci massacrent les gardiens surpris, il tranche ses liens et lui met de nouveau en main sa bonne épée; mais que Cneve Tarchon soit L. Tarquinius Priscus, on ne saurait le tenir pour démontré. Petersen[3] s'efforce de mettre d'accord la tradition écrite avec les représentations figurées; il faudrait supposer que les Vibenna furent à une époque amis, à une autre, ennemis de Tarchon. Il y aurait erreur dans cette interprétation de Körte qu'une armée étrusque, sous Macstrna, prit Rome d'un coup de main; les positions des hommes attaqués montrent plutôt que Tarchon et ses gens ont dormi et qu'ils bivouaquaient près d'un prisonnier en rentrant à Rome quand ils furent assaillis par Avle Vipinas et Macstrna[4]. Holzapfel[5] combat les explications de Niese et Bormann (*Rev. hist.*, LIX, p. 360), qui font des trois tribus des Ramnes, Tities et Luceres de pures inventions de Varron; cette division en trois est au contraire historique, car il faut considérer comme indépendants les uns des autres les renseignements donnés sur ce point par Cicéron, Denys et Dion.

République. — Certainement la thèse ingénieuse de K. Joh. Neumann[6] mérite considération, encore que cette conception, toute nou-

1. *Ein Wandgemälde in Vulci, als Dokument zur römischen Königsgeschichte.* Jahrbuch des k. deutschen archæolog. Instituts, XII, p. 57-80.

2. *Cæles Vibenna und Mastarna.* Rhein. Museum, LIII, p. 596-620.

3. *Cæles Vibenna und Mastarna.* Jahrbuch des kais. d. arch. Instituts, XIV, p. 43-49.

4. Un fragment d'inscription qui se trouvait jadis à Corneto et que Bormann, *Arch.-epigr. Mitt.* (1887), p. 94 et suiv., avait rapporté à Tarquinius Priscus, l'auteur d'un *De etrusca disciplina*, mis à contribution par Pline l'Ancien, reçoit une explication plus complète au moyen d'un morceau, nouvellement découvert au même endroit, d'une plaque de marbre. Bormann explique ce dernier dans l'essai sur *Denkmäler etruskischer Schriftsteller*, Jahreshefte des österr. archæol. Instituts, II (1899), p. 129-137.

5. *Die ältesten römischen Tribus.* Beiträge zur alten Geschichte, I, p. 228-255.

6. *Die Grundherrschaften der römischen Republik, die Bauernbefreiung*

velle en bien des points, du développement de Rome en ses premières années soit, à mon avis, démontrée avec moins d'évidence que l'auteur ne le croit. En voici les lignes essentielles : pendant les 150 ans qui suivirent la chute des rois s'effectua à Rome le passage des échanges en nature aux échanges en argent. L'époque où la terre appartenait encore à la communauté est antérieure à l'histoire transmise jusqu'à nous; au temps des Douze Tables, la propriété individuelle est déjà complètement établie. Le paysan romain a été un jour un client, le nom s'est maintenu; lorsque, dans les premières années de la République, Atta Clausus entra volontairement dans l'alliance politique romaine et émigra vers la ville de Rome, ses clients restèrent établis au delà de l'Anio à cultiver la terre. Le soulèvement de la population urbaine *juris minoris* avait conduit en 471 à la création du tribunat du peuple. Si on nous rapporte qu'une augmentation du nombre des tribuns eut lieu en 457, c'est par confusion avec l'augmentation du nombre des tribus; cette augmentation eut pour cause l'extension à la campagne de la division de la ville en tribus; les paysans durent alors être affranchis de la servitude et pourvus de la propriété libre. Ainsi la création des tribus rurales marque à la fois la suppression de la domination foncière et l'affranchissement du paysan romain. Mais elle fut aussi accompagnée et produite par l'organisation des centuries de Servius, qui repose sur la propriété foncière. L'auteur de cette nouvelle organisation fut M. Valerius, consul de l'an 456, le même auquel est dû le droit fondamental de la République, le droit d'appel au peuple. C'est le Servius Tullius de la légende. Cet affranchissement des paysans fut plus gros de conséquences qu'aucun autre peut-être dans l'histoire, car il créa l'état patricien-plébéien avec sa puissance rurale qui a soumis l'Italie et posé les fondements de la domination universelle. L'organisation centuriate éprouva une modification profonde en 312, sous la censure d'Appius Claudius, quand les assemblées des tribus de la plèbe leur furent adjointes pour la confection des lois. La composition des classes basée sur la propriété foncière fut transformée en distinctions pécuniaires, comme le réclamait l'importance du capital mobilier et comme l'exigeait la nécessité de la guerre Samnite. Jusque-là, ceux qui possédaient au moins seize jugera, à savoir deux jugera en ferme et jardin et quatorze en terre cultivée, en dehors du droit d'usage de l'*ager compascuus*, avaient formé les quatre-vingts centuries des possesseurs de pleine charrue, pendant que les gens

und die Entstehung der servianischen Verfassung. Conférence faite à Strasbourg le 27 janvier 1900. Strassburg, J. H. D. Heitz.

possédant moins étaient inscrits comme *infra classem;* désormais, ceux-ci sont aussi divisés en quatre degrés. L'état de paysan libre reçoit une atteinte et est ensuite supprimé par l'occupation immense du domaine de l'État, que facilitent des capitaux toujours grossissants, et, après le IIIe siècle, le travail des esclaves, non libre et moins coûteux. De plus, les grandes quantités de céréales importées en Italie influèrent sur le prix du grain. Ce fut en vain que les Gracques essayèrent d'arrêter la ruine imminente; la commission agraire créa de nouvelles places de paysans qui furent données à bail héréditaire, mais lorsqu'en l'an 121 permission fut donnée aux paysans de vendre leurs biens, le résultat de cette réforme fut réduit à néant. Lorsque plus tard, au Ier siècle ap. J.-C., l'arrivage des esclaves eut diminué et que la main-d'œuvre rurale fut devenue difficile à se procurer, la domination foncière fut de nouveau fondée sous forme de colonat par l'attachement à la glèbe de l'homme libre opprimé par le besoin, et cet attachement devint, comme on sait, chaque jour plus rigoureux et finit par être légalement reconnu. Ainsi l'histoire romaine commence et finit par le servage.

Brutus est-il, comme le pense Mommsen, un personnage légendaire? Mais, répond K. Joh. Neumann[1], son consulat est attesté dans Polybe, III, 22; il faut donc qu'au moins alors on l'ait tenu pour historique; en tout cas, il fut formellement admis en l'an 304, quand Cn. Flavius établit la table des magistrats.

W. Soltau[2] cherche à prouver que Cicéron lui aussi (*De republica*, 2, 4-41, 45-63) s'est beaucoup servi des Annales de L. Calpurnius Piso. Le même[3] soutient contre les objections de Holzapfel et de Zielinski, — mais sans succès, à mon avis, — la thèse déjà présentée par lui auparavant : que Claudius Quadrigarius aurait servi à Tite-Live de source principale, même dans la troisième décade. Il n'est pas démontré qu'il faille attribuer à Claudius deux écrits différents : les Annales, depuis l'incendie allumé par les Gaulois jusqu'à Sylla,

1. *L. Junius Brutus der erste Consul.* Strassburger Festschrift zur 46. Philologenversammlung, p. 309-332. Strassburg, Trübner, 1901.

2. *Der Annalist Piso.* Philologus, LVI, p. 118-129. Cf. aussi les écrits du même auteur : *Die Entstehung der Annales Maximi.* Philologus, LV, p. 257-276. — *Zur Geschichte der röm. Annalistik.* Nord und Süd, Septemberheft, 1896. — *Die röm. Laudationen und ihr Einfluss auf die Annalistik.* Deutsche Zeitschr. f. Geschichtswiss. N. F., II, p. 105 et suiv. (les *laudationes* auraient fréquemment servi de source à la nouvelle annalistique, ce qui n'aurait point été à l'avantage de la narration).

3. *Claudius Quadrigarius,* Philologus, LVI, p. 418-425. — Selon Münzer (*Zu den Fragmenten des Valerius Antias,* Hermes, XXXII, p. 469-474), l'ensemble des Annales de Valerius Antias s'élevait au plus à 30 livres.

et un autre, qui combinait surtout des extraits plus considérables d'Acilius et de Polybe. De plus, suivant Soltau, Licinius Macer et Lucius Aelius Tubero furent, en dehors d'Antias, les principales sources de la première décade, et il est vraisemblable que le premier s'est toujours placé au point de vue démocratique, le second au point de vue aristocratique.

L. Cohn[1] a combattu avec succès l'opinion de Mommsen, partagée également par Pluess, que les écrits mis sous le nom de L. Cincius Alimentus n'ont paru que sous Auguste.

Le résumé de Soltau sur l'œuvre historique de Tite-Live a déjà été discuté dans la *Rev. hist.*, LXXV, p. 397, par Ch. Lécrivain[2].

Sanders[3] combat la théorie de la source unique exposée par Nissen; il faut, d'après lui, se rappeler la manière dont travaillaient les Anciens : on se faisait lire tout haut, on résumait, on dictait; comment éviter les fautes de mémoire, quand on utilisait aussi librement les sources? Sanders montre surtout que l'*Epitoma Livii*, utilisé à côté des Periochae, existait déjà trente ans après J.-C., car Valère Maxime s'en est servi; plus tard, employé comme livre de lecture et de classe, l'*Epitoma* eut une influence extrêmement grande; on en retrouve les traces chez Sénèque, Lucain, Quintilien, Appien, Orose, saint Augustin, Firmicus Maternus, etc. Cet écrit s'écartait de Tite-Live comme de Valère Maxime, et il contenait des additions dues tant aux connaissances propres de l'auteur qu'à d'autres sources.

L'explication des textes relatifs à la guerre pyrrhique par Niese[4] montre ces événements sous un nouveau jour, car jusqu'ici on attribuait plus de valeur à la tradition plus récente fournie par les his-

1. *L. Cincius Alimentus und die historische Kritik.* Neue Jahrbücher für das klass. Altertum, V, p. 323-340. Leipzig, Teubner. *Ibid.*, 1900, p. 640, Pluess maintient son opinion.

2. De même le programme de Soltau sur les sources de Tite-Live pour les livres 21 et 22. Cf. *Rev. hist.*, LXIV, p. 139. — G. Reinhold, *Progr. des Luisenstädt. Gymnasiums zu Berlin* (R. Gärtner, 1898), cherche à expliquer les rapports très discutés qui existent entre Tite-Live et les auteurs de basse époque, comme Orose, Cassiodore, Festus, Eutrope, Julius Obsequens et les Periochæ. L'accord entre Festus et Eutrope tient à un commun usage d'une chronique qui se fait aussi remarquer chez Cassiodore; celle-ci n'était cependant pas l'Epitome, qui, comme l'a montré Zangemeister, constitue le fond des Periochæ et d'Orose. Ainsi Eutrope, Rufus, Cassiodore, Obsequens remontent à cette chronique.

3. Henry A. Sanders, *Die Quellencontamination im 21 und 22 Buche des Livius.* Teil I. Dissertation, München, 1897; Teil II. Berlin, Mayer und Müller, 1898. Cf., pour la latinité de l'Epitoma, Wölfflin, dans *Archiv für latein. Lexicographie und Grammatik*, XI (1898), p. 1-8, 79-80.

4. *Zur Geschichte des pyrrhischen Krieges.* Hermes, XXXI, 481-507.

toriens de l'époque d'Auguste, de Tite-Live surtout, que nous trouvons dans l'Epitome, Florus, Valère Maxime, Eutrope, Orose, sous forme de squelette seulement; et encore dans Denys d'Halicarnasse, Appien et Plutarque, mais, ici, avec un nationalisme très marqué dans la couleur et la glorification de la noble, vaillante et puissante Rome. Nous avons au contraire dans Justin l'exposition, basée sur des sources grecques, de Trogue-Pompée; elle n'est sans doute pas exempte non plus d'inventions, mais on ne peut guère admettre que des historiens contemporains, comme Jérôme de Kardia et Timée, auraient parlé avec autant d'empressement de la grandeur d'âme romaine.

Pour l'histoire de la première guerre punique, il y a très peu de renseignements dans Diodore et Tite-Live, et comme la description de Polybe n'embrasse que cinquante-cinq chapitres, nous ne connaissons que très imparfaitement les péripéties de cette grande lutte, et bien des questions ne peuvent recevoir une réponse satisfaisante. Fr. Reuss[1] cherche du moins, dans le récit de Polybe, à distinguer entre les parties empruntées à Fabius et à Philinos.

Un événement de la plus haute importance pour l'intelligence du conflit entre Carthage et Rome, c'est l'apparition du 2e volume de l'Histoire de Carthage de O. Meltzer[2]. Il trace avec le plus grand soin l'histoire des années 308 à 218 av. J.-C.; il expose d'une façon très complète l'administration et la constitution politique carthaginoises, et donne un aperçu des recherches topographiques qui n'offrent, il est vrai, que peu de données certaines. Il faut aussi mentionner ici, à cause de sa valeur critique, l'étude d'Oehler[3] sur les recherches relatives aux ports de Carthage qui ont été entreprises par Rocquefeuille et Hantz.

On reprend à peu près chaque année, surtout en Allemagne, la vieille question de savoir où Hannibal a franchi les Alpes. Fuchs[4] a visité les régions en litige et se décide pour le mont Genèvre (Isère, Drac, Durance, mont Genèvre, Dora Riparia), sans réfuter, il est vrai, les renseignements fournis par Tite-Live, qui vont contre cette thèse, ni expliquer les divergences qui se trouvent dans le récit de Polybe. On peut tenir pour définitif que le général carthaginois n'a pas pris la route du Saint-Bernard, et on ne peut refuser à l'auteur

1. *Zur Geschichte des ersten punischen Kriegs.* Philologus, LX (N. F., XIV), p. 102-148.

2. *Geschichte der Karthager.* Zweiter Band. Berlin, Weidmann, 1896.

3. *Archæologischer Anzeiger*, 1898, p. 171 et suiv.; 1899, p. 7-12, 193-197; 1901, p. 140-147.

4. *Hannibals Alpenübergang. Ein Studien-und Reiseergebniss.* Vienne, Konegen, 1897.

cette justice qu'il a prudemment étudié les possibilités sur lieu et place, un Polybe et un Tite-Live à la main. Mais Osiander[1] a exposé dans plusieurs écrits l'opinion qu'Hannibal ne pouvait être passé que par le mont Cenis, et il l'a solidement établie par une vaste enquête dans laquelle les récits de Tite-Live et de Polybe sont vérifiés, et des points d'appui déterminés sont tirés de la tradition; puis les autres thèses (Petit-Saint-Bernard, — mont Genèvre, — Alpes Pennines, — mont Viso) sont critiquées, et finalement l'auteur essaie de prouver, en s'appuyant sur l'étude la plus approfondie des lieux, qu'il ne peut être question que du mont Cenis. Il a très soigneusement étudié les données topographiques, mais il semble, dans ses conclusions de détail, être enclin à un grand optimisme. Il n'est pas jusqu'au λευκόπετρον ὀχυρόν qu'il ne veuille retrouver dans la muraille de rochers de gypse blanc près de Fort-l'Esseillon.

Pareillement on étudie toujours à nouveau la question du théâtre et du cours de la bataille de Cannes. Schuetz[2] veut qu'on s'en tienne au récit de Tite-Live qui, en tant que Romain, devait connaître mieux que Polybe la façon de combattre de sa nation, et, par un faux raisonnement, il en vient à ce résultat que le combat aurait eu lieu sur la rive gauche de « la petite rivière qui va vers le nord-est. » Schwab[3] est d'avis que Polybe s'est servi directement, mais non exclu-

1. *Der Mont Cenis bei den Alten.* Progr. des K. Gymnasiums Cannstadt, 1897. — *Hannibals Alpenzug nach Livius*, dans *Jahresber. des philolog. Vereins zu Berlin*, 1898, p. 36-63 (au contraire, Luterbacher, *Ibid.*, 1899, p. 28-35). — *Der Hannibalweg, neu untersucht und durch Zeichnungen und Tafeln erläutert.* Berlin, Weidmann, 1900. Cf., au contraire, Partsch, Berliner Philolog. Wochenschrift, 1901, p. 1452-1459, et Luterbacher, Philologus, LX, p. 307-314, qui conteste la chronologie adoptée par Osiander pour la marche; celle-ci aurait duré quinze jours, le treizième devant être compté double, moitié pour les retards causés par le rocher, moitié pour la descente de trois jours (cf. *Neue Philolog. Rundschau*, 1901, p. 250-258). Le récit merveilleux de Tite-Live, XXI, 37, qu'Hannibal, pendant le passage, aurait fait éclater et fondre le rocher au moyen du feu et du vinaigre, a été maintes fois reproduit, sans réflexion, dans l'antiquité; même Pline parle de l'emploi du feu dans l'exploitation des mines, ce qui était aussi en usage autrefois dans les pays modernes. Mais, remarque justement Wagener (*Neue Philolog. Rundschau*, 1899, p. 97-103), dans Tite-Live, il s'agit de rendre praticable un espace de 1,000 pieds; où se serait-on procuré l'énorme quantité de vinaigre nécessaire et combien de temps eût-il fallu pour abattre le bois? Même avec les explosifs modernes, on n'ouvrirait pas un chemin avec une telle rapidité. Le récit est donc insoutenable; c'est la légende populaire, comme l'a déjà dit Haupt dans son Commentaire de Tite-Live, qui a agrandi surtout l'entreprise d'Hannibal jusqu'à l'énorme et au surhumain.

2. *Die Schlacht bei Cannæ.* Donaueschingen, Verlag des Verfassers, 1899.

3. *Das Schlachtfeld von Cannæ.* Programm des K. Wilhelms-Gymnasiums zu München, 1898.

sivement, de Tite-Live, XXII, 45-47, et que l'on doit aussi tenir grand compte des renseignements fournis par Appien; en se fondant sur une connaissance personnelle du pays, il démontre nettement et avec circonspection que le combat eut lieu sur la rive droite, entre Cannes et Barletta, comme l'ont déjà prouvé Wilms (*Rev. hist.*, LVII, 142) et Hartwig[1].

Oehler[2], avec la collaboration de l'officier italien Pittaluga, a fait des études approfondies sur l'emplacement de la bataille du Métaure pour déterminer du mieux possible les positions topographiques et stratégiques. Il a essayé de montrer que la bataille fut livrée près de la colline S. Angelo, et il rend une justice bien méritée à l'importance d'Hasdrubal comme général. Mais l'auteur ne fait-il pas un cas trop considérable du récit de Tite-Live? C'est un point que je tiendrais pour discutable après comme avant. D'ailleurs, les divergences entre Tite-Live et Polybe sont indiquées comme accessoires.

Parmi les divers récits rapportant que le plus grand et le plus heureux adversaire de Rome trouva sa mort et son tombeau à Libyssa, entre Nicomédie et Chalcedon, Chr. Huelsen[3] indique un passage jusqu'à présent négligé de Jean Tzetzes (Chil. I, hist. 27, v. 803-805), d'où il ressort que Septime-Sévère a élevé un monument à son compatriote punique, trait réellement fort remarquable, qui éclaire vivement les idées de cet empereur, dont l'âme était étrangère à l'esprit romain. Peut-être des fouilles, que veut préparer dans les derniers mois Th. Wiegand, apporteraient-elles des éclaircissements.

E. Kind[4] cherche à démontrer que les renseignements fournis par Plutarque, Salluste, Tite-Live, Diodore, Appien sur la guerre de Jugurtha, remontent à la continuation de Polybe par Posidonius. Il n'y a que le récit, par Salluste, de la mission de Sylla près de Bocchus qui repose sur l'autobiographie de Sylla. Moins sûres sont les preuves sur les sources du premier chapitre des biographies de Marius et de Sylla. Quant aux sources sur la guerre entre Sylla et le parti démocratique (83-82), E. Linden[5] considère en général, comme Busolt,

1. *Das Schlachtfeld von Cannæ.* Berichte des freien deutschen Hochstifts zu Frankfurt a. M., 1897, p. 9-24.

2. *Der letzte Feldzug des Barkiden Hasdrubal und die Schlacht am Metaurus.* Eine historisch-topographische Studie (Berliner Studien für klass. Philologie und Archæologie. N. F., II, 1. Berlin, Calvary, 1897), 82 p., avec un plan de la bataille au 1/25,000 et une carte d'ensemble au 1/200,000. Cf. H. Nissen, *Zeitschrift für deutsche Geschichtswissenschaft*, 1897, p. 533-535.

3. *Berliner Philolog. Wochenschrift*, 1896, p. 28-30.

4. *Quæstionum Plutarchearum capita tria ad Marii et Sullæ vitas pertinentia.* Diss. Lipsiæ, Freter, 1900, 54 p.

5. *De bello civili Sullano.* Freiburg i. B., Wagner, 1896.

que Diodore et Appien suivent Posidonius, représentant de la conception démocratique (ce qui, pour Appien, est difficilement acceptable), mais que Tite-Live et Velleius suivent Sylla, aux Mémoires duquel se reporte aussi Plutarque (*Biographie de Sylla*, chap. XXVII-XXIX). Les événements sont groupés avec intelligence, mais la suite chronologique n'est pas aussi assurée que l'auteur le suppose.

L'inscription publiée par KALINKA[1], qui demeura inaperçue durant des années près du puits du palais de l'ambassade austro-hongroise à Bujukdere, contient la liste de l'équipage d'une trière de Cos sous le haut commandement de A. Terentius A. f. Varro, sans doute le même Varron qui est nommé sur l'inscription bilingue de Délos (*C. I. L.*, III, 7240) et qui fut identifié par Mommsen avec le gouverneur accusé de concussion, puis acquitté. WILLRICH[2] renvoie pour confirmation à l'inscription *C. I. inscr. mar. Æg.*, I, 48, et le tient pour un légat de Sylla.

LENGLE[3] a entrepris de nouvelles recherches sur quelques questions importantes relatives à la constitution de Sylla : la loi sur les sacerdoces éleva le nombre des pontifes et des augures de neuf à quinze, peut-être aussi celui des autres collèges, et supprima pour tous l'élection populaire introduite en l'an 103 av. J.-C.; Sylla enleva aux tribuns leur juridiction, et, de plus, une fois qu'ils avaient été tribuns, il leur fut interdit de revêtir des fonctions curules; de même, il enleva aux chevaliers leurs fonctions judiciaires qu'ils devaient à C. Gracchus, et en dota le Sénat, qui fut porté à 600 membres.

Ed. SCHWARTZ[4] a consacré à Salluste une étude écrite d'une façon extrêmement intéressante et riche en points de vue excellents sur l'historiographie antique. Salluste s'est proposé de faire des expo-

1. *Mitteilungen aus Constantinopel.* Jahreshefte des österr. archæolog. Instituts, I, p. 31-34. Cf. aussi Hiller von Gärtringen, *Ibid.*, p. 89-94.

2. *Eine neue Inschrift zur Geschichte des ersten mithridatischen Krieges.* Hermes, XXXIII, p. 657-661. — H. Bernhardt, *Chronologie der mithridatischen Kriege und Aufklärung einzelner Teile derselben.* Dissertation. Marburg, 1896.

3. *Untersuchungen über die sullanische Verfassung.* Studien aus dem Collegium Sapientiæ zu Freiburg i. B., Band III. Freiburg i. B., Charitas-Verband., 1899.

4. *Die Berichte über die catilinarische Verschwörung.* Hermes, XXXII, p. 554-608. — K. Joh. Neumann, *Zu den Historien des Sallust.* Ibid., p. 313-317. — Schlee étudie les écrits de Salluste dans *Jahresberichte des Philol. Vereins zu Berlin*, 1898, p. 100-114; 1900, p. 309-324. Maurenbrecher a fait un compte-rendu des travaux relatifs à Salluste, qui ont paru pendant les années 1878-1898 dans les *Jahresberichte* de Bursian, Bd. 98 (1899), p. 165-248, Bd. 107 (1902), p. 228-272.

sés d'une perfection artistique, mais il est parti de points de vue complètement opposés à ceux qui dominent dans la littérature hellénistique de Callisthène à Posidonios. Au lieu d'une suite d'images éclatantes, horribles et théâtralement agitées, que la stylistique péripatéticienne aurait préférées, Salluste, dans *Catilina*, représente une action en une trame compacte et se concentre, comme Thucydide, sur le point essentiel, mais on ne saurait dire s'il avait une théorie historiographique mûrement réfléchie. Bien qu'il soit établi que Catilina n'a conçu le plan de sa conspiration qu'après son échec aux élections comitiales de 63, Salluste veut montrer que son complot est la conséquence de la grande corruption de l'oligarchie; le *Catilina* est un acte d'accusation enflammé contre les cercles orgueilleux qui avaient autrefois chassé Salluste, peut-être aussi une réponse au pamphlet de Cicéron « de consiliis. » Le récit de Dion sur la conjuration repose sans doute sur Tite-Live, comme on l'a déjà supposé; quant aux renseignements de Plutarque, on n'en sait encore exactement la source; le roman d'Appien se rattache à Salluste.

La loi de Clodius « de exilio Ciceronis » a été l'objet d'une pénétrante étude de W. Sternkopf[1], qui se propose de montrer que la « rogatio » portée vers le 25 mars fut renouvelée le 3 avril, avec des modifications, et adoptée sous cette dernière forme le 24 avril; la modification consistait en ce que, dans le cas où Cicéron serait arrêté dans les limites des lieux où s'étendait le décret de bannissement, ceux qui lui donneraient asile seraient passibles de la même peine que Cicéron lui-même. L. Gurlitt[2] fait aussi remarquer que l'auteur se rencontre en bien des points avec l'étude (inconnue de lui) de Buning (Progr. Cösfeld, 1894), mais il pense que la « correctio » était réellement

1. *Uber die Verbesserung des clodianischen Gesetzentwurfes de exilio Ciceronis*. Philologus, LIX (1900), p. 272-304.

2. *Lex Clodia de exilio Ciceronis*. Ibid., p. 578-583. Je ne puis discuter dans le détail les nombreuses dissertations sur la correspondance de Cicéron. Cependant, je renvoie à la sérieuse étude de Th. Schiche, *Ueber den Briefwechsel Ciceros während der Cilicischen Statthalterschaft*, Jahresbericht des Friedrich-Werderschen Gymnasiums zu Berlin, 1897; — aux études savantes de L. Gurlitt sur les lettres à Atticus, Philologus, LIX (XIII), p. 90-135, et sur l'origine du recueil des lettres de Cicéron, *Neue Jahrbücher*, IV, 532-558. — E. Schelle, *Jahresber. der Annenschule zu Dresden*, 1897, a repoussé les récentes attaques contre l'authenticité des lettres à Brutus (Vincent d'Adozzio, *De M. Bruti vita et studiis*. Naples, 1895), qui en font une falsification de l'antiquité et du moyen âge (cf. Peter Müllemeister, *Progr. des Gymnasiums zu Emmerich*, 1897). Il faut mentionner aussi que Sternkopf soutient contre Bardt, Philologus, LX (XIV), que la lettre « ad fam., » XI, 7, fut écrite entre le 9 et le 19 décembre, et que, par suite, il se dégagerait de son contenu des conséquences défavorables pour la conduite politique de Cicéron.

une amélioration en ce sens que Clodius, en présence de l'agitation qui se faisait en faveur de Cicéron, se contentait enfin de la motion que son ennemi pourrait vivre en repos à 400 milles en dehors de l'Italie, mais qu'il ne devrait sur sa route être reçu par aucun Romain et qu'il serait obligé d'éviter certains chemins.

Les invectives de Salluste contre Cicéron et de Cicéron contre Salluste sont tenues d'ordinaire pour l'œuvre d'un seul et même rhéteur faussaire de l'époque qui suivit la mort de Cicéron. Reitzenstein[1] montre cependant que l'invective contre Cicéron, attribuée déjà dans l'antiquité (Quintilien) à Salluste, est le fragment d'un pamphlet réel, et non fictif, de l'an 54 av. J.-C., dirigé contre Cicéron. Dans un appendice, Ed. Schwartz présume que cet écrit a porté ce titre : « Ex L. Calpurni Pisonis Caesonini oratione in M. Tullum, » car l'auteur n'appartient pas au parti des optimates, il s'efforce au contraire de contester à Cicéron la gloire qu'il prétendait s'être acquise par son consulat, et l'on sait par Cicéron (*Ep. ad fam.*, III, 1, 11), au sujet de ce Pison, qu'il se vengeait de l'orateur par des libelles diffamatoires. O.-E. Schmidt[2] a consacré une importante étude aux pamphlets écrits lors du premier triumvirat, auxquels Cicéron eut une part active, tels que son prétendu discours contre Clodius et Curion en 61, son commentaire latin et grec sur son consulat, le libelle de Varron Τριπάρανος, auquel Cicéron a sans doute collaboré, les édits de Bibulus contre César, les vives répliques de celui-ci aux attaques de Memmius, le dialogue de Curion contre César, qui fut publié en 55, et autres écrits intéressants qui doivent aux luttes des partis leur apparition dans les clubs politiques.

Relativement à la belle étude de O.-Ed. Schmidt sur l'emplacement des maisons de campagne de Cicéron, qui a quelquefois subi l'influence de considérations subjectives, je puis renvoyer à la discussion de Ch. Lécrivain dans la *Rev. hist.*, LXXVII, p. 149. Du même auteur[3], un travail très réussi d'histoire locale et d'archéologie sur Arpinum est à signaler d'autant plus que nous avons encore peu d'histoires approfondies et scientifiques de villes d'Italie, surtout en ce qui concerne les petits endroits.

1. *Pseudo-Sallusts Invective gegen Cicero.* Hermes, XXXIII, p. 87 et suiv. — Schwartz, Ibid., XXXIII, 101 et suiv.

2. *Flugschriften aus der Zeit des ersten Triumvirats.* Neue Jahrb. für d. klass. Altertum, VII, p. 620-633. — Mentionnons ici aussi H. Peter, *Litteratur der Witzworte in Rom und der geflügelten Worte in Cäsars Munde.* Fleckeisens Jahrb., CLV, § 853-860.

3. *Arpinum. Eine topographisch-historische Skizze.* Programm, Meissen, 1900.

Plusieurs écrits cherchent à éclaircir la vilaine affaire d'usure que M. Brutus fit négocier avec les habitants de Salamine de Chypre (Cic., *Ep. ad Att.* V, 21, VI, 1, 2). Bardt[1] calcule la dette des Salaminiens à 53 talents 1/2 qui, à raison de 12 °/₀ et en ajoutant l'intérêt au capital, montèrent en trois ans trois quarts à 82 talents, et ces 82 talents, selon le même calcul s'élevèrent deux ans un quart plus tard à 106 talents. Mais Scaptius compte 48 °/₀ par an (*quaternae centesimae*), c'est-à-dire à peu près 200 talents avec intérêts composés. Au contraire, Mommsen est d'avis que les Salaminiens d'abord n'avaient emprunté que 12 talents qui, à 48 °/₀ et en reportant mensuellement les intérêts sur le capital, s'élevèrent à 85 en quatre ans. Si les débiteurs, un an trois quarts plus tard, s'engageaient à payer 106 talents c'est qu'ils comptaient 85 talents à 12 °/₀ et l'addition mensuelle de l'intérêt au capital. La créance de Scaptius de 200 talents s'explique parce qu'il voulait de la même façon calculer 85 talents à 48 °/₀ d'intérêt. Les difficultés de la discussion ne sont pas petites, d'autant que la transmission des textes (*proxuma syngrapha*)n'est pas certaine et que l'expression *centesimae perpetuae* peut être interprétée différemment, si bien qu'une explication satisfaisante se fait encore attendre.

Il n'y a pas de travaux importants à noter pour l'histoire de César. D'après Stolle[2], il battit les Usipètes et les Tenctères près du confluent de la Moselle et il jeta un pont sur le Rhin à Neuwied. On a souvent recherché comment fut établi le pont de César sur le Rhin et comment il faut expliquer les renseignements techniques fournis par le *De bello Gallico*, 4, 17, 3-10. Un écrit de F. Zimmerhaeckel[3] mérite une attention spéciale, parce que l'auteur, en qualité d'officier du génie, possède les connaissances techniques requises pour pouvoir établir une reproduction exacte de la construction.

Nissen et G. Kœnen[4] s'occupent des travaux de fortification

1. *Der Zinswucher des M. Brutus.* Jahresbericht des kgl. Joachimsthalschen Gymnasiums, 1897-1898. Berlin, 1898. — Mommsen, *Der Zinswucher des M. Brutus.* Hermes, XXXIV, p. 145-150.

2. *Wo schlug Cäsar die Usipeter und Tenkterer? Wo überbrückte er den Rhein?* Programm, Schlettstadt, 1897. — Lehmann, *Neue Jahrb. für das klass. Altert.*, 1891, p. 506-509, expose les opinions qui ont été émises sur le lieu où fut livré le combat de l'Axona, qu'il faudrait chercher sur la rive droite de l'Aisne, et non, comme Napoléon et Göler l'admettent, à Berry-sur-Biac. — Qu'on se reporte à la dissertation de Schlumberger sur la bataille contre Ariovisto dans la *Zeitschrift für Gesch. des Oberrheins,* 1899, p. 169 et suiv.

3. *C. Julius Cæsars Rheinbrücke.* Leipzig, Teubner, 1899. (Sonderabdruck aus dem 29-30 Bande der Zeitschrift für math. und naturwiss. Unterricht.)

4. *Cæsars Rheinfestung.* Bonner Jahrbücher, Heft 104, p. 1-55. Cf. *Wochenschrift für klass.* Philologie, 1900, n° 24, p. 663-670.

romaine découverts par le dernier à Urmitz; ce n'était pas autre chose que la tête du pont de César sur le Rhin, qui a subsisté, de même que le fort, pendant le séjour du général en Gaule; Nissen suppose même qu'une ville devait s'élever là, mais que la mort en a empêché la fondation.

Fr. Vogel[1] cherche à démontrer, mais sans succès, que Hirtius n'a pas été l'auteur du 8e livre du *De bello Gallico*.

P. Ribbeck[2] publie une étude intéressante sur la liste des membres du Sénat, l'année de la mort de César; on a des témoignages certains pour 246 noms; pour quarante-sept personnages, on sait qu'ils appartenaient au Sénat peu après le meurtre de César; quatre-vingt-deux autres furent sénateurs dans les années 51 à 45, mais l'étaient-ils encore en 44? On ne peut le découvrir. Enfin, quatre-vingt-dix-sept personnages sont indiqués comme ayant peut-être été sénateurs à cette époque. Il est évident qu'un champ assez libre doit être laissé aux conjectures.

Kromayer[3] traite de la route, du plan de campagne et de l'exécution de l'expédition d'Antoine contre les Parthes, en tenant aussi un compte très sérieux des descriptions données par les géographes modernes de la contrée en question. Contrairement à Mommsen et Gardthausen, l'auteur veut montrer qu'Antoine choisit, comme César déjà en avait eu l'idée, la ligne Euphrate-Araxe, qui permettait, presque pendant tout le parcours, de marcher en deux ou plusieurs colonnes et d'arriver au cœur du pays ennemi sans être inquiété; l'armée romaine est arrivée à Phraaspa sans tirer l'épée, grâce à la possibilité assurée des approvisionnements dans cette région, mais la résolution prise par Antoine de diviser son armée porta un coup fatal à l'expédition. L'auteur a de plus étudié les campagnes d'Octave en Illyrie, 35 et 34-33, et comparé les récits de Dion et Plutarque pour éclaircir les préliminaires de la guerre d'Actium.

Du même auteur[4], une étude sur les colonies militaires de César et d'Octave arrive à ce résultat que Narbonne et Arelate sont des fondations de César, peut-être en automne 45, pour des soldats des

1. *Ueber die Entstehung des Bellum gallicum*, dans *Neue Jahrbücher für das klass. Altertum*, III, p. 217-220. — A propos de l'étude de E. Kornemann sur les écrits historiques d'Asinius Pollio, Ch. Lécrivain a déjà pris position dans la *Rev. hist.*, LXV, p. 161.

2. *Senatores Romani qui fuerint Idibus Martiis anni A. U. C. 710*. Diss. Berlin, Mayer u. Müller, 1899, 104 p.

3. *Kleine Forschungen zur Geschichte des II Triumvirats*. Hermes, XXXI, p. 70-104; XXXIII, p. 1-70.

4. *Die Militärcolonieen Octavians und Cäsars in Gallia Narbonensis*. Hermes, XXXI, p. 1-18.

6e et 10e légions; Baeterrae, Arausio, Forum Julii furent colonisés sous Octave par des soldats des 7e, 8e et 2e légions, entre 36 et 27, la 1re peut-être en l'an 36, Arausio entre 35 et 33, Forum Julii en 30 av. J.-C.

Soltau[1] cherche d'abord à établir combien le tableau de la guerre civile d'Appien est redevable aux Commentaires d'Auguste, qu'il met directement à contribution en beaucoup d'endroits; Appien eut en outre, comme source, un récit plein de couleurs rhétoriciennes, dont l'auteur grec, sans doute Théophanes de Mytilène, avait des sentiments républicains; enfin on distingue de plus courts extraits provenant d'une source historique générale, sans idées de parti particulières (Strabon), avec lesquels sont combinés des emprunts faits à un autre écrivain rhéteur (peut-être Socrate de Rhodes).

Empire. — L'ouvrage, d'une grande conception, mais non encore achevé, que V. Gardthausen consacre à l'époque d'Auguste, a déjà été apprécié par C. Jullian dans la *Rev. hist.*, t. LXIV, p. 376[2].

Asbach[3] publie sous une forme remaniée et agrandie des études déjà parues (*Rev. hist.*, LVIII, p. 139) qui offrent des exposés clairs et des idées judicieuses sur le développement de l'empire jusqu'à l'avènement de Vespasien, sur la monarchie des Flaviens, en particulier de Nerva, et sur Tacite; il donne aussi des tableaux chronologiques pour les années 31-117, des listes de consulats impériaux et des tables généalogiques. Parmi les études particulières, il n'y aurait à mentionner que les suivantes : A. Erman[4] a présenté à l'Académie de Berlin une étude de H.-G. Lyons et L. Borchard sur les fragments de l'inscription trilingue consacrée à la victoire de G. Cornelius Gallus, premier préfet d'Égypte, que l'on a trouvés devant le temple d'Auguste, dans l'île de Philae, et qui offrent beaucoup de difficultés à lire. Erman

1. *Appians Bürgerkriege.* Tiré à part du Philologus, Suppl., VII. — Qu'on se reporte à la thèse toute différente qu'Éd. Schwartz cherche à établir dans l'article *Appianos* (Pauly-Wissowas *Realencyclopædie*, II, p. 216-237) et dans la dissertation sur le partage des provinces romaines après la mort de César (*Hermes*, XXXIII, p. 185-244), où, en face « du roman politique sensationnel d'Appien, » il cherche à démêler la tradition pure de toute altération.

2. E.-J. Seltmann, *Zeitschrift für Numismatik*, XX, p. 119 et suiv., commente une intéressante médaille de bronze avec les bustes d'Antonia et de Julia, fille d'Auguste, comme Venus Victrix.

3. *Römisches Kaisertum und Verfassung bis auf Traian.* Eine historische Einleitung zu den Schriften des P. Cornelius Tacitus. Köln, Du Mont-Schauberg, 1896.

4. *Sitzungsberichte der kgl. Preuss. Academie der Wissenschaften zu Berlin*, 1896, XX, p. 469-482. Cf. Mommsen, Dissertation sur Cornelius Gallus, dans *Cosmopolis*, IV, p. 544 et suiv.

renvoie notamment à la rédaction hétéroclite, intentionnellement choisie, des textes hiéroglyphiques, dont le style ressemble tout à fait à celui des actes triomphaux de l'ancienne Égypte, qui rapportent au souverain seul tout le mérite des succès militaires et taisent jusqu'au nom du général. O. Hirschfeld a ajouté quelques remarques sur le texte gréco-latin, le nom et le titre du vainqueur, qui a laissé par ce monument un nouveau témoignage significatif de sa vanité.

On discute encore très vivement la question de savoir où eut lieu la défaite de Varus. Wilms[1] a cherché à justifier de nouveau cette opinion que le « castellum Lupiae adpositum » est Aliso (à quelque distance de Hamm) et qu'il faut chercher le lieu de la scène dans la vallée, au pied septentrional du Grotenburg, et le camp d'été de Varus non loin de la Detmold actuelle; naturellement, l'auteur rappelle en même temps l'opinion radicalement opposée de Knoke, que Wilms réfute dans une réponse où il examine avec le plus grand soin la tradition sans pouvoir cependant accommoder la plupart des contradictions existantes, celles des récits de Florus et de Dion par exemple. Knoke soutient, au contraire, que le dernier camp de Varus s'est trouvé dans la forêt de Habicht, à une lieue au nord-ouest de la station Natrup-Hagen, dans le voisinage de laquelle on aurait même trouvé un des tumuli dans lesquels Germanicus fit ensevelir les soldats tombés. Aux yeux de l'auteur, la controverse sur

1. Wilms, *Das Schlachtfeld im Teutoburger Walde*. Fleckeisens Jahrbücher, 1896, p. 500-504; 1897, p. 1-32, 81-100, 145-173. — *Die Schlacht im Teutoburger Walde*. Mit zwei Karten. Leipzig, Freund und Wittig, 1899. — Knoke, *Das Schlachtfeld im Teutoburger Walde. Eine Erwiderung*. Berlin, R. Gärtner, 1899. — *Das Varuslager im Habichtswalde bei Stift Leeden*. Berlin, R. Gärtner, 1896; Nachtrag. Ibid., 1897. Cf. la savante discussion de G. Wolff, *Berliner Philol. Wochenschrift*, 1897, p. 463-472, et la critique du général Wolf dans le *Korrespondenzblatt des Gesamtvereins der d. Geschichtsvereine*, 1897, p. 81-86; au contraire Knoke, *Ibid.*, 1899, p. 70-75, et, au lieu d'énumérer tant d'autres réfutations encore, l'analyse de Schuchhardt, dans les *Mitteilungen der Altertümer-Kommission für Westfalen*, n° 1. Münster, Aschendorff, 1899. Cf. encore du même et de R. Hamm des remarques dans les *Mitteilungen des Osnabrücker Geschichtsvereins*, XXI, p. 195 et suiv., et les résultats des recherches faites par Ritterling en mission officielle, *Archæologischer Anzeiger*, 1901, p. 219 et suiv. Il faut remarquer, enfin, que Schuchhardt (*Ibid.*, p. 95 et suiv.) identifie le Grotenburg avec le Teutoburg de Tacite; ailleurs, Dahm entend par *Saltus Teutoburgiensis* tout le Weser-Bergland actuel ou, au moins, la partie située à gauche du Weser. — Notons encore qu'une inscription récemment découverte à Ténos indique que P. Quinctilius Varus fut questeur d'Asie, probablement en l'an 22 av. J.-C. (Hiller v. Gærtringen, *Jahreshefte des österr. archæolog. Instituts*, IV (1901), p. 166-168.)

l'emplacement du champ de bataille est désormais une affaire réglée; mais peu de gens partageront sa belle confiance, la plupart étant d'avis qu'une polémique incroyablement vive ne peut suppléer au manque de raisons péremptoires.

Le rapport impatiemment attendu sur les fouilles de Haltern a été fait par F. Kœpp, E. Ritterling, C. Schumacher, G. Loeschcke, O. Dahm[1]; cet exposé minutieux, accompagné de nombreuses cartes explicatives, démontre que sur le Annaberg, près de Haltern, qui est situé à un coude prononcé et stratégiquement important de la Lippe, il y eut de grandes fortifications de Drusus, dont les fossés de circonvallation ne courent certainement pas d'après la forme régulière des camps romains; le fort était plutôt un grand triangle à peu près équilatéral et à angles tronqués, approprié à la nature du terrain. Il y a, de plus, tout près de Haltern, au bord de l'ancien lit de la Lippe, un très grand camp entouré d'un double fossé. Bien que les recherches, minutieusement conduites, ne permettent pas encore de conclusion définitive, il est cependant à peu près incontestable que la forteresse tellement discutée d'Aliso se trouvait près de Haltern.

Ruehl[2] remarque que Germanicus eut raison lorsqu'il fit ensevelir les morts, car il n'aurait pas non plus échappé au blâme s'il avait agi autrement. Il discute aussi certaines allusions singulières de Tacite.

A. Riese[3] consacre une étude pénétrante à la campagne de Caligula sur le Rhin en 39, causée par la rébellion de Cn. Lentulus Gaetulicus, et par laquelle fut heureusement réprimé un soulèvement

1. *Haltern und die Altertumsforschung an der Lippe.* Mitteilungen der Altertums-Kommission für Westfalen, II. Münster-i.-W., Aschendorffsche Buchhandlung, 1901. Cf. Al. Conze, *Archæol. Anzeiger*, 1902, p. 4-7. — Lécrivain, *Rev. hist.*, LXXI, p. 143, a rendu compte de l'écrit de Knoke, *Das Cæcinalager bei Mehrholz*, 1898. — R. Stegmann fait un utile rapprochement : *Die Berichte der Schriftsteller des Altertums über die Varusschlacht und das Kastell Aliso*, Detmold, Programm, 1901. Il me faut laisser de côté les différents écrits sur les routes romaines dans l'Allemagne du Nord; on est rarement arrivé à des résultats certains. Mais il faut remarquer l'essai très important de C. Schuchhardt, *Römisch-Germanische Forschung in Nordwestdeutschland.* Neue Jahrbücher für das kl. Alt., III, p. 90-116.

2. *Zu Tacitus*, Rhein. Mus., LVI, p. 508 et suiv. F. Münzer, dans les Bonner Jahrbücher, CIV, p. 67-111, cherche à étayer de nouvelles preuves la conjecture que Pline l'Ancien aurait servi de source à Tacite dans le récit des guerres de Germanie sous les empereurs Claudiens et du début de la révolte des Bataves.

3. *Der Feldzug des Caligula an den Rhein.* Neue Heidelberger Jahrbücher, VI, p. 152-162.

extrêmement dangereux des troupes, version qui ne se trouve que très voilée dans nos sources, afin de rendre l'empereur ridicule.

Selon Dahm[1], la marche des Cattes vers la Haute-Germanie (Tacite, *Ann.*, XII, 27) se dirigea vers le territoire, entre la Moselle inférieure et le Vinxtbach. Pomponius s'opposa à l'attaque au moyen d'un corps de troupes sur la rive gauche du Rhin et d'un autre qui franchit le Rhin à Mayence et marcha vers la Lahn par Wiesbaden.

L. Paul[2] fait une claire description de la révolte et de la personnalité de L. Verginius Rufus, sans mettre précisément en relief des idées nouvelles. Le très large tableau de l'avènement et du règne d'Othon, que nous a donné le même auteur[3], est fort habilement écrit, mais aussi sans résultats nouveaux.

L'étude d'Asbach[4] sur le soulèvement de Cerialis dans l'été de 70 critique l'esquisse saisissante de Tacite et montre une fois de plus que les peintures de bataille de cet historien, comme de la plupart des historiens de l'antiquité, ont pour but fondamental d'empoigner, de frapper l'esprit du lecteur par des moyens d'un puissant effet dramatique. Le même auteur[5] fait ressortir avec raison les bienfaits et les résultats du gouvernement de Domitien, car on ne doit pas juger l'activité et la personnalité de cet empereur seulement d'après le régime de terreur qui s'abattit à partir de l'an 93.

D'une inscription de Tlos, en Lycie, Ritterling[6] tire de nouveaux éclaircissements sur le *Bellum germanicum* en l'an 83. La division du district militaire de Germanie en deux provinces, G. superior et inferior, est placée par Riese[7] en l'année 90.

A. von Domaszewski[8] se fonde sur une description approfondie de l'arc de Trajan à Bénévent, que Petersen a jadis donnée, et divise les reliefs en trois groupes : 1° le côté de la ville, qui représente les actes de l'empereur à Rome; 2° le côté de la campagne, qui célèbre les services rendus par lui aux provinces; 3° les reliefs de la travée,

1. *Der Raubzug der Chatten nach Obergermanien im Jahre 50 n. J.-C.* Bonner Jahrbücher, CI, p. 128 et suiv.

2. *L. Verginius Rufus.* Rhein. Museum, LIV, p. 602-630.

3. *Kaiser Marcus Salvius Otho.* Rhein. Museum, LVII, p. 76-136.

4. *Sieg des Cerialis an der Moselbrücke bei Trier.* Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, XVI (1897), p. 193 et suiv.

5. *Domitian, seine Persönlichkeit und seine Erfolge.* Compte-rendu dans *Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift*, 1896, p. 254 et suiv.

6. *Zu Domitians Chattenkrieg.* Ibid., 1897, p. 60 et suiv.

7. *Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift*, XIV, p. 146 et suiv.

8. *Die politische Bedeutung des Traiansbogens in Benevent.* Jahreshefte des österr. archæol. Inst., II (1899), p. 173-192.

qui rappelaient ses bienfaits à la mémoire des citoyens de Bénévent. L'interprétation de chaque représentation contient beaucoup d'idées fort intéressantes; l'art du gouvernement et la portée de l'action politique de Trajan nous sont aussi mis sous les yeux dans ce monument.

Les résultats des fouilles de Pergame ont fait ressusciter un autre monument de cette époque. D'après les plans, les vues et les héliogravures de Stiller[1], nous pouvons nous représenter la somptueuse magnificence et les ornements architectoniques du grandiose temple en marbre de Trajan qui, sur une longueur de plus de trente-deux mètres et une hauteur d'environ vingt mètres, s'élevait sur une vaste surface établie en majeure partie sur d'énormes voûtes en substruction ayant un pourtour de soixante à soixante-dix mètres et flanquée par Hadrien d'immenses galeries à gauche et à droite.

K. Cichorius[2] a commencé à publier les reliefs de la grande colonne que le Sénat et le peuple consacrèrent en l'an 113 à l'empereur Trajan. Cette publication remplace les travaux antérieurement parus de Fröhner, Pollen, S. Reinach. Les cent cinquante-cinq reproductions de l'énorme série, dont soixante-dix-sept se rapportent à la première et le même nombre à la deuxième campagne contre les Daces, sont faites en héliogravures parfaitement réussies. Le commentaire, publié séparément, doit compter cinq volumes; deux ont paru jusqu'à présent; ils donnent une interprétation continue des gravures.

Nous avons déjà parlé (*Rev. hist.*, LXVII, 149) des études sur le monument d'Adamklissi. Une vive discussion s'est élevée au sujet de celui-ci depuis que Furtwængler[3] a émis et soutenu l'opinion que ce trophée n'avait aucun rapport avec la victoire de Trajan, mais fut élevé en l'an 28-29 av. J.-C. en souvenir de la défaite des Barbares par M. Licinius Crassus; Trajan y aurait seulement ajouté une plaque commémorative de sa propre victoire. Benndorf[4] me

1. *Altertümer von Pergamon*, V, Teil 2. Das Traianeum von H. Stiller, mit Atlas von 34 Tafeln. Berlin, W. Spemann, 1895. Cf. Fabricius, *Beilage zur Münchner Allgem. Zeitung*, 1896, n° 88.

2. *Die Reliefs der Traianssäule.* I Tafelband : *Die Reliefs des 1 dakischen Krieges.* Tafel I-LVII in Heliogravure in Mappe; II Tafelband : *Die Reliefs des 2 dakischen Krieges.* LVI Tafeln in Hel. in Mappe; II-III Textband. Berlin, G. Reimer, 1896-1900. — E. Petersen, *Traians Dakische Kriege nach dem Säulenrelief erzählt* (I : *Der erste Krieg.* Leipzig, B.-G. Teubner, 1899), donne, avec raisons à l'appui, des interprétations différentes.

3. *Intermezzi. Kunstgeschichtliche Studien.* Leipzig u. Berlin, Giesecke und Devrient, 1896, p. 51-77. — *Sitzungsberichte der Münchener Academie*, 1897, p. 247.

4. *Archæol.-epigraph. Mitteilungen aus Œsterreich*, XIX, p. 181-204;

semble avoir combattu d'une façon aussi judicieuse que prudente les raisons produites en faveur de cette manière de voir, et la reconstruction du monument (par Bühlmann), ajoutée au travail de Furtwængler, permet à Niemann de confirmer la thèse de Benndorf. Cichorius[1] fait remarquer l'exécution grossière des reliefs; ni les types des Barbares, ni l'équipement des soldats romains ne font penser à l'époque de Trajan. Lorsque les Goths détruisirent le municipe au IIIe siècle, les reliefs furent sans doute anéantis en même temps; puis, lorsque Constantin et Licinius reconstruisirent la ville de Tropaeum vers l'an 315, ils les firent peut-être refaire également, mais ils choisirent comme modèles des Barbares vaincus les Goths, Carpes et Sarmates récemment soumis.

G. Schultess[2], dans un exposé bien documenté et destiné au grand public, commente les constructions d'Hadrien. Il me faut indiquer aussi l'interprétation, par Wilhelm[3], d'une lettre-inscription de l'impératrice Plotine, datée de l'an 121 ap. J.-C., qui donne des renseignements détaillés sur le règlement de succession établi par Hadrien pour la présidence de l'école épicurienne à Athènes. Un relief, qui se trouve en la possession du duc de Devonshire à Chatsworth, a été commenté par E. Petersen[4]; il se rapporte à la remise d'impôts arriérés par Hadrien (*Vita*, 7) et à la destruction des tables de dettes lors de l'incendie du forum de Trajan.

La publication magnifique, et certainement aussi très coûteuse, des reliefs de la colonne de Marc-Aurèle, que l'on doit à E. Petersen, A. von Domaszewski et Gugl. Calderini[5] (Mommsen, auteur de l'article court, mais instructif, sur la guerre des Marcomans, ne s'est pas nommé sur la couverture), donne à Petersen, Ad. Michae-

Jahreshefte des österr. archæol. Instituts, I, p. 122-137. Cf. aussi Petersen, *Mitteilungen des d. archæol. Instituts, röm. Abt.*, XI, p. 103-111, 302-316.

1. *Die Reliefs des Denkmals von Adamklissi.* Philol.-histor. Beiträge en honneur de C. Wachsmuth. Leipzig, B.-G. Teubner, 1897, p. 1-20.

2. *Hadrians Bauten.* Sammlung gem.-wiss. Vorträge, begründet von Virchow und Fr. v. Holtzendorff, 13e série, n° 289-290. Hamburg, librairie A. G. (anciennement J.-F. Richter), 1898.

3. *Ein Brief der Kaiserin Plotina.* Jahreshefte des österr. archæol. Instituts, I (1899), p. 270-275.

4. *Hadrians Steuererlass.* Mitteilungen des K. d. archæol. Instituts, Röm. Abt., XIV (1899), p. 222-229.

5. *Die Marcussäule auf Piazza Colonna in Rom.* München, Bruckmann, 1896. Texte, 2 étuis et 128 pl. en phototypie. Cf. Petersen, *Archæol. Anzeiger*, XI (1896), p. 1-18 (avec une interprétation qui diffère souvent de von Domaszewski). — Ad. Michaelis, *Preussische Jahrbücher*, LXXXVII, p. 476-489. — F. von Duhn, *Deutsche Rundschau*, 1897, p. 254-266.

lis et von Duhn l'occasion d'une brève appréciation. Si nous possédons beaucoup de reproductions anciennes de la colonne de Trajan, prototype de celle de Marc-Aurèle, de cette dernière malheureusement nous possédons peu de dessins anciens. C'est d'après le récit des événements historiques auxquels le monument doit son origine, c'est-à-dire les campagnes contre les Marcomans, les Quades et les Jazyges, que la chronique figurée nous est elle-même représentée. Semper disait un jour avec raison que les grands reliefs des arcs de triomphe romains et des colonnes à reliefs étaient en quelque sorte des reproductions pétrifiées, et par là rendues plus durables, des velaria et des suites de tableaux qui, à partir du IIe siècle av. J.-C., ornaient la voie triomphale par où le vainqueur faisait son entrée. Le relief de la colonne, qui, vraisemblablement, ne fut érigée que vers 193, commence par le passage du Danube, en 172, et finit par la comparution de chefs jazyges devant Marc-Aurèle en 175; il représenta donc le *Bellum germanicum* de 172-173 et le *Bellum sarmaticum* de 174-175.

Von Domaszewski[1] commente la liste des peuplades qui envahirent l'empire (*Hist. Aug. Marc. Anton.*, 22) et cherche à déterminer leur pays en se basant sur d'autres récits, comme ceux de Ptolémée, Pline et Tacite; mais autant est digne de reconnaissance toute tentative pour apporter quelque lumière sur l'ethnographie de cette époque, autant il est difficile d'arriver à des résultats certains. Les opinions exprimées jusqu'à présent sur le récit de la pluie miraculeuse tombée dans le pays des Quades (*Rev. hist.*, LVII, p. 150) ont été discutées par Joh. Geffcken[2], qui a également traité en détail la façon dont s'est formée la légende chrétienne de la *legio fulminatrix* dans la polémique entre chrétiens et païens. Heer[3] attaque avec raison le jugement défavorable de Tropea (*Riv. di Storia antica*, IV, p. 185255) sur la *Vie de Commode* et montre, par une série de preuves remarquables, que les renseignements sont très précieux au point de vue chronologique, quoique les données biographiques, empruntées à Marius Maximus, aient l'air moins bien fondées.

D'après les inscriptions trouvées à Oenoanda par Petersen, Heber-

1. *Der Völkerbund des Marcomannenkrieges.* Serta Harteliana, p. 8, fig. 9. Vienne, Tempsky, 1896.

2. *Das Regenwunder im Quadenlande.* Neue Jahrbücher für d. Klass. Alt., 1899, p. 253-269.

3. *Der historische Wert der Vita Commodi in der Sammlung der Scriptores Historiæ Augustæ.* Diss. Tuebingen, 1901. Philologus Suppl., IX. En publiant un Lexique de ces auteurs, Lessing comble un grand vide. Les cinq livraisons parues jusqu'à présent à la librairie O.-R. Reisland à Leipzig, 1902, méritent de chaleureux éloges.

dey et Kalinka, Groag[1] regarde l'énigmatique souveraine des deux Pannonies, Dryantilla, comme la mère, et non, ainsi qu'on le supposait jusqu'à présent, comme la femme de Regalianus. Kubitschek[2] a traité des monnaies concernant ces personnages.

L'étude de Rappaport sur les invasions des Goths apporte une précieuse contribution à l'histoire des années qui vont de Marc-Aurèle à Constantin. Il met à profit les sources littéraires, mais aussi les sources épigraphiques et numismatiques, commençant par discuter l'histoire intérieure de ce puissant peuple, ses migrations et ses destinées, et faisant preuve d'une critique avisée en ces difficiles questions[3]. Ensuite, les combats des Goths avec les Romains sont étudiés soigneusement, leurs incursions dans l'empire jusqu'au temps de Valérien, puis leurs expéditions par mer, leur défaite par l'empereur Claudius Gothicus et enfin, en résumé, leurs relations avec l'empire romain sous les derniers empereurs.

A. Stein[4] expose que, lorsque le préfet d'Égypte, C. Calvisius Statianus, aussi bien que le juridicus d'Alexandrie, Maecianus, se furent déclarés pour Avidius Cassius et que l'Égypte fut ainsi privée de ses plus hauts fonctionnaires, le juridicus C. Caecilius Salvianus exerça en même temps les fonctions de préfet.

O. Hirschfeld[5] consacre à la personne et aux destinées de D. Clodius Albinus une étude approfondie en apportant à l'appui de ses explications des inscriptions, monnaies et monuments. Le soulèvement d'Albinus fut le prélude des luttes de prétendants qui se déroulèrent ensuite sur le sol gaulois. La constitution projetée d'un empire gallo-britannique fut un événement éphémère. Sur la catastrophe, le récit d'Hérodien est à préférer à celui de Dion, parce que ce dernier nous donne seulement la version officielle faite sous l'influence de Sévère. H. Bluemner[6] a expliqué les fragments grecs de

1. *Sulpicia Dryantilla*, Jahreshefte des österr. archæol. Instit., II (1899), p. 206-210.

2. *Ibid.*, p. 210-221. Cf. *Beiblatt der Jahreshefte*, p. 111-112.

3. *Die Einfälle der Goten in das römische Reich bis auf Constantin*. Leipzig, Hirschfeld, 1899. Moins heureux est l'écrit de Sehmsdorf, paru chez le même, *Ueber die Germanen in den Balkanländern bis zum Auftreten der Goten*. 1899.

4. *Ægypten und der Aufstand des Avidius Cassius*. Arch.-epigr. Mitt. aus Œsterreich, XIX, p. 151-153.

5. *Decimus Clodius Albinus*. Sybels Historische Zeitschrift, LXXIX, p. 452-484.

6. *Neue Fragmente des Edictum Dioclctiani*. Philologus, LIX (N. F., XIII), p. 584-591.

l'édit de Dioclétien trouvés, en 1899, dans le Palaeokastron de Rovalona, site de l'antique ville d'Aigeira, et qui contiennent les prix du froment et de l'orge qu'on a longtemps regretté d'ignorer (le prix du *castrensis modius* est estimé à 100 deniers pour le premier et à 60 deniers pour la seconde).

Seeck[1] expose avec précision comment fut réglée, sous Dioclétien, la répartition des impôts, très différente par parties dans chaque circonscription, et il discute des expressions comme *jugum*, *caput*, de même que le travail d'estimation des *censitores*, en utilisant des matériaux considérables que les documents transcrits sur papyrus sont venus accroître encore. Th. Mommsen[2] a consacré une étude fort instructive à l'histoire des « praefecti praetorio ». Organisés d'abord en collège, leur compétence fut ensuite partagée pendant la période qui s'étend de Dioclétien à Constantin, encore que des traces de l'administration unitaire se soient conservées soit dans les titres (puisque, jusqu'à Julien, la désignation des circonscriptions manque), soit dans ce fait que les arrêts préfectoraux aussi bien qu'impériaux furent rédigés ordinairement au nom de tous ceux qui étaient en charge dans l'empire au même moment. Conformément à l'organisation dioclétienne, chaque empereur s'adjoignit un préfet. Le partage de l'empire en trois, survenu après la mort du premier Constantin, produisit une division de la préfecture de l'empire d'Occident, qui survécut même à la chute de Constantin le Jeune. La quatrième préfecture fut créée probablement en 346, sous Constant, lorsque l'Illyrie obtint un préfet particulier. En tout cas donc, le nombre des quatre préfets ne peut être rapporté ni au nombre des quatre souverains établis par Dioclétien, ni au temps de Constantin.

Mommsen combat l'idée de Seeck[3], basée sur le texte des papyrus (Nicole, *Pap. de Genève*, I, 13; Grenfell-Hunt, *Oxyrrh. Pap.*, I, 42; II, 60), que la guerre de Constantin contre Licinius ne pouvait pas encore être commencée le 8 août 323, mais éclata seulement l'année suivante; la formule du dernier document prouverait au contraire que l'Égypte s'était déjà soumise dans l'été de 323; on y attendait, au commencement de l'année 324, la nomination des princes Constantin et Crispus comme consuls réguliers.

1. *Die Schatzungsordnung Diocletians.* Zeitschrift für Social-und Wirtschaftsgeschichte, IV, p. 175-342.
2. *Die Diocletianische Reichspræfektur.* Hermes, XXXVI (1901), p. 201-217.
3. *Zur Chronologie des Kaisers Licinius.* Hermes, XXXIII, p. 28-35. — Mommsen, *Ibid.*, p. 602-605.

Th. Preger[1] apprécie, au point de vue de l'histoire de l'art, la célèbre colonne de Constantin à Constantinople, qui porta jadis la statue colossale de l'empereur, mais il laisse surtout à entendre que, comme on peut le conclure des descriptions, elle le représentait sous la forme du dieu Hélios et qu'elle est par conséquent un témoignage du culte de Constantin pour le soleil, avoué sans conteste, à ce que nous voyons, même par les chrétiens.

A l'opinion de Hecker (Programme de Kreuznach, 1896), que les renseignements fournis par Ammien, Libanius et Zozime sur les actes de Julien en Gaule reposeraient sur les propres récits de celui-ci, Koch[2] commence par objecter avec raison que cette thèse ne peut être soutenue dans une acception aussi générale, et il expose ensuite des recherches très approfondies et fort remarquables sur la jeunesse de Julien, les guerres contre les Germains, les campagnes de Constantin, les relations entre celui-ci et Julien, enfin la chute et le soulèvement de ce dernier. Vollert[3] s'attache à l'énigme, si souvent traitée, du développement qu'ont pris les idées de Julien, sans nous donner quelque chose d'essentiellement neuf; il recherche d'abord les principes d'éducation importants pour les convictions religieuses et philosophiques de Julien, puis leur mise en pratique dans sa vie, notamment dans les actes de son gouvernement, dans ses écrits, dans ses relations avec ses amis, pendant la campagne de Perse; il croit pouvoir ensuite établir que Julien fut, au début de son règne, tolérant envers toutes les convictions libres et différentes, même envers le christianisme, puis qu'il préféra plus tard le paganisme comme la seule religion favorable au bien de l'État, mais qu'à la fin il en vint à une lutte ouverte contre le christianisme. Il me semble qu'en tout cela il n'a pas été tenu un compte suffisant du caractère et de l'évolution intime de cet homme extraordinaire.

La continuation de l'ouvrage de Seeck[4] (*Rev. hist.*, t. LXVII, p. 152)

1. *Konstantinos-Helios.* Hermes, XXXVI, p. 457-469.

2. *Kaiser Julian der Abtrünnige. Seine Jugend und Kriegstaten bis zum Tode des Kaiser Constantius, 331-361.* Sonderabdruck aus dem 25. Supplementbande der Jahrbücher für Klass. Philol. Leipzig, Teubner, 1899.

3. *Kaiser Julians religiöse und philosophische Ueberzeugung.* (Beiträge zur Förderung der christlichen Theologie, III, 6. Gütersloh, Bertelsmann.) 1899. — Il y a un effort très sérieux dans les *Studien zu den Werken Julians* de Brambs. Programme d'Eichstaedt, 1897. L'auteur y étudie la langue de Julien, qui, consciemment, se rattache aux atticistes; il donne la liste et fait l'examen des citations poétiques que l'on rencontre dans les écrits de l'empereur.

4. *Geschichte des Untergangs der antiken Welt.* Band II. Berlin, Siemenroth und Troschel, 1901. Remarques dans l'Appendice, p. 457-602. — La théorie de

traite principalement de l'administration de l'empire, de l'empereur et de ses officiers, de la cour et des provinces, de l'empire et des États particuliers, de l'administration des villes, de l'argent et des tributs, des nouveaux impôts, de l'hérédité des charges. Les autres chapitres sur l'animisme, le culte du soleil et la religion d'Homère n'ont, avec le but du livre, aucun rapport qu'on puisse démêler jusqu'à présent.

A la biographie très concise d'Aétius, le dernier général romain, Mommsen[1] joint une discussion approfondie sur la fonction de grand maître de l'armée. A ce qu'il semble, Constantin le Grand enleva la puissance militaire aux préfets du prétoire, et confia le commandement des troupes casernées près de la cour à deux généraux distingués de rang inférieur, d'après leur arme, le *magister peditum* et le *magister equitum*. Par la suite, ce dernier titre s'appliqua, déjà sous Constantius, même aux officiers qui avaient reçu un haut commandement en province; plus tard, le *magister equitum per Gallias*, ainsi que le montre la *Notitia*, eut, ainsi que les autres magistrats, le commandement aussi bien de la cavalerie que de l'infanterie. Pour l'empire d'Orient, Théodose Ier donna le même rang aux divers commandants des troupes de la cour et soumit à chacun d'eux la moitié de l'infanterie comme de la cavalerie, pour affaiblir la prédominance du *magister peditum;* il y eut en outre plus tard trois commandements diocésains de cette nature (*magistri equitum* et *peditum*) pour l'Orient, pour la Thrace et pour l'Illyrie, et, dans l'empire d'Occident, le commandement des Gaules fut subordonné au commandement de la cour, ne conservant plus que la direction des troupes impériales des deux armes, campées en Gaule. Lorsqu'on réunit, à la fin du IVe siècle, les deux *magisteria* de la cour en une seule main (Arbogaste, Stilicon), le généralissimat de l'empire fut créé. — Enfin, Mommsen expose les raisons qu'il y a de penser que la *Notitia dignitatum* a reçu sa dernière rédaction vers l'an 425 sous la forme que nous avons sous les yeux.

Pour terminer ce chapitre, mentionnons deux études sur Eusèbe et Procope. En raison de l'abondance des matériaux et de la connaissance très profonde qu'il en a, Alfred Schœne[2], l'éditeur de la

la dégénérescence des masses, exposée dans le premier volume, a trouvé encore un adversaire dans Beloch, qui publie une étude de même pourtant à la fois très subjective et combative dans *Sybels Historische Zeitschrift*, LXXXIV, p. 1-38.

1. *Aetius*. Hermes, XXXVI, p. 516-548.

2. *Die Weltchronik des Eusebius in ihrer Bearbeitung durch Hieronymus*. Berlin, Weidmann, 1900.

Chronique d'Eusèbe, nous présente une étude extrêmement précieuse sur l'histoire du texte de la Chronique universelle d'Eusèbe et de saint Jérôme, dont les particularités ne peuvent être reproduites ici en quelques mots. Si Eusèbe avait déjà fait une double édition de ses Canons, avant et après son Histoire de l'Église, dont la première édition serait devenue la base de la traduction arménienne, et la seconde celle de la version latine de saint Jérôme et de la version syriaque de Denys, il faut remarquer de plus, ce que Schœne a montré en suivant pas à pas les manuscrits, que saint Jérôme, en bien des points, a transformé le récit d'Eusèbe. Haury[1] défend la véracité contestée de Procope. Même en admettant qu'il imite Hérodote et Thucydide, on ne saurait cependant soutenir qu'il n'ait songé qu'à nous débiter certaines tournures de phrases, au risque même d'altérer la vérité. De même la manière dont Procope a exploité les sources historiques, surtout en ce qui concerne les préliminaires de la guerre syriaque, serait plus sérieuse qu'on ne le croit généralement.

W. Liebenam.

(*Sera continué.*)

1. *Zur Beurteilung des Geschichtschreibers Procop von Cæsarea.* Programm des K. Wilhelmsgymnasiums in München, 1896.

ANGLETERRE.

PREMIÈRE PARTIE : MOYEN AGE.

Documents. — L'édition des lois anglo-saxonnes, par M. le professeur Félix Liebermann, est terminée ; le tome I, dont le 3e fascicule, et dernier, vient de paraître[1], donne la fin du texte. Un second volume, dont la rédaction est déjà très avancée, contiendra un lexique des mots employés dans l'anglais, le français et le latin des documents, plus un glossaire des termes techniques. Dans le présent fascicule on trouve la suite des lois anglo-saxonnes qui nous sont parvenues sans nom royal, les fragments et formules juridiques, les textes relatifs au jugement de Dieu, à l'excommunication, les lois et décrets attribués à Guillaume le Conquérant, les remaniements latins du XIIe siècle, c'est-à-dire la législation faussement attribuée à Cnut et à Édouard le Confesseur, le *Quadripartitus*, etc. Une préface très substantielle fournit les indications les plus minutieuses sur les manuscrits utilisés par l'éditeur, sur la connaissance des lois anglo-saxonnes durant le moyen âge anglo-normand, sur les éditions qui en ont été publiées depuis le XVIe siècle. Les progrès réalisés par le présent travail sur tous ceux qui l'ont précédé sont considérables. Pour la première fois ont été utilisés tous les manuscrits actuellement connus qui renferment des textes juridiques remontant aux siècles antérieurs à la conquête normande. Thorpe en avait utilisé vingt-trois ; M. Liebermann en a connu, analysé, copié cent quatre-vingts. Il ne s'est pas contenté de donner, comme Schmid, un texte avec un choix de variantes ; philologue autant qu'historien et jurisconsulte, M. Liebermann a reproduit intégralement les rédactions différentes dans lesquelles ses textes nous sont parvenus, en indiquant en note toutes les leçons qui permettent de reconstituer, dans la mesure du possible, la rédaction primitive. Pour le texte francais des « Leis Wilelme, » il l'a fait revoir de près par M. Suchier. Les romanistes

1. *Die Gesetze der Angelsachsen.* Erster Band : *Text und Uebersetzung.* Dritte (Schluss-)Lieferung. Halle, Max Niemeyer, 1903, LXII-374-675 p. M. Liebermann rend un juste hommage au libraire et à l'imprimeur. Ce dernier avait à exécuter un travail des plus délicats que le système d'abréviations et de renvois construit par l'éditeur n'était pas de nature à simplifier. Il s'en est tiré avec honneur. La netteté et la correction de l'impression sont remarquables.

et les germanisants devront de la reconnaissance au savant éditeur, non moins que les historiens. En un mot, il a, on peut le dire, épuisé la substance contenue dans les manuscrits. Thorpe et Schmid sont donc infiniment dépassés. Il a d'ailleurs conservé tous les textes publiés par Schmid, dont l'édition (1858) reste classique; il n'en a modifié l'ordre que dans les cas d'absolue nécessité, ainsi quand il a placé Ine après Alfred, parce que la législation attribuée à Ine est un remaniement abrégé de celle d'Alfred. La traduction allemande, donnée par Schmid, a été soumise à une revision méticuleuse; les progrès accomplis depuis un demi-siècle par le philologue germanique et par l'histoire des législations comparées ont permis de la corriger en maint endroit et de la rendre vraiment intelligible. Ici encore, M. Liebermann se félicite d'avoir bénéficié d'utiles conseils; son maître, un des érudits les plus versés dans la connaissance des antiquités germaniques, Konrad von Maurer, a suivi de très près le travail qu'il a revu presque entier en épreuves. Il n'était que juste que l'ouvrage lui fût dédié. Si tout Schmid a passé dans Liebermann, ce dernier lui ajoute plus d'un utile morceau; plusieurs pièces (rituel réglant le duel judiciaire, formules d'excommunication et d'ordalie, etc.) figurent pour la première fois dans cette édition. Tout concourt, on le voit, à en assurer l'absolue prééminence et, quand M. Liebermann, avec toute la science dont il est armé, aura refait le Glossaire archéologique de Schmid, on pourra lui appliquer le mot du poète : *Exegi*[*t*] *monumentum aere perennius.*

Le couronnement du roi Édouard VII a suscité un grand nombre de publications, dont la plupart sont déjà tout à fait oubliées, et de recherches érudites, dont le résultat ne sera peut-être jamais publié[1]. Certains travaux conserveront néanmoins un intérêt durable, parce que ce sont des recueils de textes intéressants et bien édités; ainsi ceux de M. Léopold G. Wickham Legg[2]. Le beau volume, où il a réuni les monuments écrits[3] relatifs aux cérémonies du couronnement, contient le texte des six recensions d'après lesquelles a été réglé l'ordre de ces cérémonies, depuis le VIIIe siècle

1. Allusion aux travaux de la *Court of Claims*, instituée pour vérifier les titres de tous ceux qui prétendaient occuper une place officielle ou remplir un office quelconque dans la cérémonie du couronnement.

2. *Three coronation orders*, publiés pour la *Bradshaw Society*, 1900; — *English coronation Records*. Westminster, A. Constable, 1901, lxxxviij-413 p. Prix : 31 sh. 6 d.

3. Et même peints, car plusieurs planches du vol. reproduisent des scènes de couronnement d'après des miniatures de mss. ou d'après la tapisserie de Bayeux.

jusqu'en 1837, ainsi que divers documents qui leur sont étroitement apparentés : formules du serment prêté par le souverain qui va recevoir l'onction sainte, inventaire des joyaux, armes et vêtements portés aux divers moments de l'auguste cérémonie, décisions prises par la *Court of claims* pour définir la place et les services des grands officiers de la couronne[1]. Chacun de ces textes, publié avec un soin minutieux et d'après les meilleurs manuscrits, est suivi d'une traduction anglaise, illustré de dessins ou de planches hors texte, muni des notes strictement indispensables. L'introduction résume avec précision le contenu des textes; elle montre les changements survenus, dans le cours de dix siècles, dans les cérémonies du couronnement[2], et surtout la persistance des formules à travers tant de révolutions politiques et religieuses, si bien que le service lui-même subsista sans changements de 1307 à 1685 et que la plupart des rites observés au couronnement de la reine Victoria remontaient au temps d'Édouard le Confesseur. M. Legg ne se hasarde pas d'ailleurs hors du cercle des faits tracé par ces textes; il ne s'est pas proposé de rechercher les origines lointaines de la consécration royale ni des formules du serment[3]; il se contente d'indiquer l'influence exercée par les rites anglo-saxons, qui furent généralement adoptés sur le continent à partir du IXe siècle, les ressemblances et les différences entre la consécration d'un roi et celle d'un évêque. Il ne disserte pas sur les origines; il laisse ce soin à d'autres, satisfait de leur donner une base large et solide pour leurs recherches.

La tâche entreprise par les éditeurs du Dialogue de l'Échiquier était autrement ardue. Bien que publié par Madox et par Stubbs, ce traité n'avait pas encore été édité d'une façon vraiment critique. MM. Arthur Hughes, C. G. Crump et C. Johnson se sont associés pour combler cette lacune[4]. Ils ont pleinement réussi. La comparaison des manuscrits existants leur a permis, en plus d'un endroit embarrassant,

1. Voy. p. 131 le « Processus factus ad coronacionem domini regis Anglie Ricardi II; » c'est le plus ancien document de ce genre qui nous soit parvenu.

2. N'aurait-on pu faire une place à la description si curieuse du couronnement de Guillaume le Conquérant, qui se trouve dans le poème de Gui d'Amiens?

3. On s'étonne que M. Legg n'ait pas reproduit la formule du serment prêté par Édouard II, formule dont l'original a été reproduit dans les fac-similés publiés par le British Museum. C'eût été un pendant instructif au fac-similé du serment corrigé par la main même de Henri VIII et dans un esprit qui est bien personnel à ce prince (p. 241).

4. *De necessariis Observantiis Scaccarii Dialogus, commonly called Dialogus de Scaccario, by Richard, Son of Nigel, treasurer of England and bishop of London.* Oxford, at the Clarendon Press, 1902, VIII-250 p.

d'améliorer le texte; des notes nombreuses réunies dans la seconde moitié du volume éclairent des points douteux, et il suffit d'avoir parcouru, même d'un œil distrait, le traité de Richard Fils-Nigel pour savoir combien ils sont nombreux. Le profit qu'on en retire est considérable. L'introduction est très instructive; après une description des manuscrits consultés[1] et une brève notice biographique sur l'auteur (non point certain, mais très vraisemblable) du traité, vient une dissertation sur l'origine de l'Échiquier qui ne résout pas, à coup sûr, toutes les difficultés du sujet, mais qui fait déjà franchir un grand pas à la question. Examinant en effet successivement : 1° les fonctionnaires et l'organisation de l'Échiquier; 2° le système monétaire qui y était en vigueur et 3° les procédés arithmétiques employés pour faire les comptes, les auteurs ont mis hors de doute au moins ce fait général que l'Échiquier, tel qu'il fonctionna dès Henri Ier, tel que le Dialogue nous le décrit au temps de Henri II, n'avait pas une origine exclusivement normande, qu'il existait déjà sous les rois anglo-saxons et qu'en ce point, comme en beaucoup d'autres, la Conquête a moins innové que transformé. Les difficultés s'accumulent quand on essaie de préciser les transformations introduites par les rois normands, et il se peut que bon nombre d'entre elles soient insolubles; mais on voit mieux maintenant les points sur lesquels doit se porter l'effort des érudits.

On sait ce qu'on entend par l'expression de « Pipe rolls; » ce sont des rouleaux de parchemin sur lesquels étaient transcrits chaque année les comptes des shérifs, l'état sommaire des recettes et des dépenses de la couronne. L'expression n'est pas spéciale à la langue employée par les scribes de l'Échiquier; elle appartient aussi à d'autres chancelleries, par exemple à celle des évêques de Winchester. Le plus ancien de ces rouleaux, aujourd'hui connu, se rapporte à la quatrième année du pontificat du Poitevin Pierre des Roches (1208-1209). Les agents du prélat y ont transcrit les comptes rendus par les fonctionnaires épiscopaux en ce qui concerne les recettes en argent, en nature et en services, les dépenses, l'accroissement et les pertes des animaux domestiques élevés dans les fermes des manoirs. Il ne paraît pas que le compte soit complet; pour des raisons qui restent obscures, certains manoirs n'y figurent pas, mais c'est le très petit nombre. Le chiffre des manoirs représentés sur le rôle est de trente-sept; vingt-deux d'entre eux sont situés dans le seul Hampshire, tandis que les autres sont dispersés dans plusieurs

1. Description minutieuse, et qui reste cependant confuse. Il serait fort difficile de fixer en un tableau généalogique les rapports des divers manuscrits étudiés.

autres comtés et quelques-uns même assez éloignés. Les comptes des manoirs constituent une mine de renseignements curieux sur ces exploitations agricoles qui constituaient alors la source de beaucoup la plus riche de la fortune nationale. Le rôle de la quatrième armée de Pierre des Roches est aujourd'hui déposé aux archives du P. Record Office; à tous égards, il méritait d'être publié. M. Hubert Hall, qui enseigne avec distinction la paléographie et la diplomatique à la section d'économie et de science politiques de l'Université de Londres, l'a pris comme texte d'enseignement. Il l'a fait lire, transcrire et commenter par ses élèves. Il en donne aujourd'hui le texte littéral[1], avec un glossaire et deux tables des noms propres de lieux et de personne. L'Introduction, qui est également le fruit de la collaboration du maître et des disciples, montre clairement le plan suivi pour l'établissement du compte et en donne une analyse minutieuse qui se termine par plusieurs tableaux montrant, pour chaque manoir et par articles, les chiffres des revenus, de la production et des prix des céréales, ainsi que des animaux domestiques, du beurre, du fromage et de la laine. Il ne se peut qu'un enseignement de cette nature dirigé avec une méthode aussi prudente qu'érudite, n'ait été fécond; le livre imprimé en étendra le bénéfice bien au delà de la sphère d'activité de l'Université de Londres et augmentera le nombre déjà grand des érudits qui doivent à M. Hall une vive reconnaissance.

L'ancienne Commission des archives (Record Commission) avait ordonné la publication intégrale, avec les abréviations figurées, de certains fonds des archives royales, tels que les lettres patentes et les lettres closes; on sait que, pour les lettres patentes, le travail a été arrêté à la fin du règne de Jean Sans-Terre, et, pour les lettres closes, en 1227 (12e année de Henri III). L'administration actuelle du P. Record Office a décidé de continuer l'une et l'autre de ces publications jusqu'à l'avènement d'Édouard Ier. Nous avons maintenant un volume des *Patent rolls*[2] et un volume des *Close rolls*[3]; mais ici les

1. *The Pipe roll of the bishopric of Winchester for the fourth year of the Pontificate of Peter des Roches, 1208-1209.* Transcribed by the class of Palæography of the London School of Economics and political science, under the supervision of the Lecturer, Hubert Hall. Londres, King, 1903, xxxvii-100 p. in-fol., avec un fac-similé. Ce fac-similé permet de constater que la copie a été faite avec soin. On a eu la bonne idée de résoudre les abréviations; mais pourquoi faire imprimer les désinences latines en *æ* et *œ*, qui, à cette époque, ne se rencontrent jamais dans les originaux?

2. *Patent rolls of the reign of Henry III preserved in the P. R. O., 1216-1225* (1901).

3. *Close rolls..., 1227-1231* (1902).

abréviations ont été résolues; chaque volume est muni d'un index, où, à côté des noms propres de personnes et de lieux, on trouve aussi parfois des noms de choses. Il serait sans doute aisé d'augmenter la liste des *Corrigenda* placée en tête de chacun de ces volumes, de relever des erreurs de transcription ou d'identification dans les noms français; mais ces lapsus sont inévitables, et c'est être simplement équitable que de remercier les érudits (M. Black pour les *Patent rolls* et M. Martin pour les *Close rolls*) qui ont surveillé la copie et l'impression de ces fort utiles volumes; ils n'intéressent pas moins les érudits français que les anglais.

Cependant, la publication des *Calendars* se poursuit avec une régularité digne de tout éloge; mais, comme la *Revue historique* mentionne chaque volume à mesure qu'il arrive sur les rayons de nos bibliothèques, il est inutile de s'y arrêter ici plus longuement.

Le tome III et dernier de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, publiée par M. Paul Meyer[1], contient une longue introduction sur l'origine du poème, son auteur, ses sources, son importance historique et sa valeur littéraire. Malgré de longues recherches, M. Meyer n'a pu retrouver du biographe que son prénom (il s'appelait Jean); c'était sans doute un trouvère de profession. Il écrivit son poème après la mort du Maréchal (14 mai 1219), à la demande et aux frais du fils aîné de celui-ci. Il utilisa des notes manuscrites fournies en grande partie par un fidèle serviteur du Maréchal, Jean d'Erlée, des récits oraux et quelques souvenirs personnels. Son poème était terminé en 1226. On sait que cette œuvre occupe une place éminente parmi les productions littéraires du XIIIe siècle[2]; au point de vue historique, son importance est plus grande encore. M. Meyer le prouve en comparant le récit du trouvère à celui des autres chroniqueurs[3]; les chartes qu'il a consultées, et à l'aide desquelles il a pu dresser la chronologie et l'itinéraire du Maréchal (p. CXLV-CLVI), lui permettent d'affirmer l'exactitude de la plupart des menus faits et des dates. Son témoignage, quand il est isolé, peut donc être accepté avec confiance;

1. *L'Histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke, régent d'Angleterre de 1216 à 1219.* Renouard, 1901, CIX-304 p. (Société de l'histoire de France, n° 304.) — On a déjà fait observer que le Maréchal n'a jamais porté le titre de comte de Striguil; il fut comte seulement de Pembroke.

2. A signaler un intéressant chapitre d'histoire littéraire : celui où M. Meyer compare, avec l'auteur de notre poème (p. CII-CVII), en les caractérisant, les principaux chroniqueurs qui ont écrit en français au moyen âge : Villehardouin, Ambroise, Joinville, Froissart.

3. Ajouter l'étude des sources relatives à la bataille de Lincoln par le professeur Tout, dans *English histor. Review*, avril 1903.

incertain pour les années d'enfance et de jeunesse du Maréchal, il devient de premier ordre pour l'époque de Richard, de Jean, surtout de la minorité de Henri III, où le Maréchal, devenu régent d'Angleterre, a rétabli l'ordre dans les circonstances les plus délicates, et sans doute sauvé la dynastie. La biographie du Maréchal, que M. Meyer a retracée à l'aide de toutes les sources connues, est un morceau de maître et ajoute plus d'un fait important à ceux que nous connaissions déjà sur cette période de trente années, qui s'étend de 1189 environ jusqu'en 1219. Après l'introduction, M. Meyer a publié une traduction abrégée çà et là, mais complète, quant au fond, du poème, avec un commentaire perpétuel d'une richesse et d'une précision admirables[1]. Une table très complète permet de puiser aisément dans ce trésor d'érudition. Les historiens, pour ne pas parler ici des philologues, apprécieront à son juste prix le labeur considérable et fécond auquel ils doivent de si précieux gains.

Le 13e volume des publications de la *Selden Society* met en lumière un sujet aussi intéressant qu'il est mal connu; c'est un recueil de documents concernant l'administration et en particulier la justice forestières[2]. On sait que les rois normands appliquèrent, en les aggravant encore, les mesures appliquées à l'époque anglo-saxonne pour protéger le gibier et la chasse dans les forêts royales; les abus commis sous le couvert de ces lois d'exception furent tels que le roi Jean dut les condamner formellement dans la Grande Charte et qu'en 1217 fut promulguée une charte spéciale « pour la forêt, » qui prit place désormais parmi les statuts du royaume à côté de la Grande Charte elle-même. Mais le régime forestier qui fonctionna au XIIIe siècle est assez mal connu; il n'a été exposé, d'une façon originale, que par Manwood, dont le traité, paru pour la première fois en 1598, n'est, malgré son mérite, ni très exact ni complet. Les documents publiés par M. G. J. Turner, et la remarquable introduction qui les précède, redresseront plus d'une erreur et surtout combleront plus d'une lacune. Les documents (avec une traduction en regard, selon l'usage de la *Selden Society*) appartiennent tous[3] au XIIIe siècle; ce sont des plaidoiries transcrites sur les rôles des juges itinérants délégués pour connaître des causes forestières (*forest eyre rolls*), des enquêtes sur le régime forestier, des tournées

1. Il n'est pas exact de dire que Richard de Cornouailles fut « empereur » (p. IX); le frère cadet de Henri III fut élu le 14 janv. 1257 roi d'Allemagne, mais il ne fut jamais sacré empereur.

2. *Select pleas of the forest.* Londres, Quaritch, 1901 (le t. XIII est affecté à l'exercice de 1899), CXXXIX et 1-131 (doubles)-192 p.

3. Sauf un, qui est de 1334.

d'enquêteurs chargés de rétablir les justes limites des forêts royales (*perambulations*). L'introduction traite des forêts et du gibier que la loi protégeait, des agents forestiers et des tribunaux chargés de l'appliquer, du traitement spécial appliqué aux clercs convaincus de braconnage, des conditions différentes faites aux chasses, aux parcs et aux garennes. Elle est suivie du texte de la *Carta forestae* de 1217. Après le texte vinrent un très utile glossaire des termes de la langue forestière et trois tables pour les choses, les noms de personne et les lieux.

Le tome XV des publications de la même Société est formé de documents tirés des rôles de l'Échiquier des Juifs au XIIIe siècle, par M. J. M. Rigg[1]. Une introduction d'une quarantaine de pages résume ce qu'on savait déjà, surtout par les travaux de MM. Gross et Abrahams, sur l'histoire et la condition juridique des Juifs depuis Henri II jusqu'à Édouard Ier. Quant aux textes, à l'exception d'un petit nombre qui nous font connaître la manière dont étaient rédigés les prêts consentis par les Juifs aux chrétiens et les quittances (*Starra*)[2] délivrées par les créanciers à leurs débiteurs, ils sont tirés des actes de procédure où les Juifs figuraient dans la cour de l'Échiquier. Ils nous renseignent abondamment sur la situation singulière que la royauté anglaise avait faite aux Juifs, soumis par la loi à une tutelle avantageuse pour le trésor, jusqu'au jour où la « Juiverie, » après avoir été ruinée par un régime spoliateur, fut définitivement expulsée.

Il était à craindre qu'après avoir publié les registres de Jacques de Berkeley et de Jean Grandisson, évêques d'Exeter (1327-1369), le Rév. F. C. Hingeston-Randolph laissât à d'autres le soin de continuer cette méritoire entreprise; il n'en est rien heureusement, puisque ce très érudit et très consciencieux éditeur doit nous donner encore au moins le Registre de Thomas de Brantyngham, successeur de Grandisson (1370-1394). Le tome Ier contient[3] les institutions de bénéfices, les commissions, les lettres et écrits royaux, les « homagia et fidelitates, » enfin la première partie du « Registrum commune » (1370-1385). Pour l'histoire du diocèse d'Exeter, les textes analysés

1. *Select pleas, Starrs and other Records from the Rolls of the Exchequer of the Jews. A. D. 1220-1284.* Londres, Quaritch, 1902 (exercice de 1901); le volume compte aussi parmi les publications de la *Jewish Historical Society* pour 1903, CXI-134 (doubles)-152 p.

2. C'est par ce nom que l'on a proposé d'expliquer celui de la Chambre étoilée (*Star Chamber*), hypothèse qui n'a pas rencontré de faveur.

3. *The Register of Thomas de Brantyngham, bishop of Exeter, 1370-1394.* Part I. Exeter, Pollard; Londres, George Bell and Sons, 1901, XI-571 p.

ou reproduits par M. Hingeston-Randolph sont d'un prix inestimable; on pourra les consulter utilement aussi pour l'histoire générale, ceux, par exemple, qui ont pour objet de soulever la conscience publique contre l'iniquité du roi de France brisant le traité de Brétigny en 1372 (p. 187), de fixer les contingents militaires dus par le clergé pour repousser une descente de l'ennemi (p. 271), d'implorer le ciel en faveur de l'expédition conduite contre les Français par le duc de Lancastre en 1373 (p. 299), de fulminer contre l'antipape Robert de Genève en 1379 (p. 395), d'ordonner des processions et des prières pour le succès de la croisade entreprise en 1383 par l'évêque de Norwich (p. 493). Presque tous ces actes sont rédigés en latin; il semble que les actes en français soient plus rares que dans les précédents registres[1]. Il convient de louer, une fois de plus, le zèle de l'éditeur et la remarquable correction des textes qu'il publie; c'est un guide en qui l'on peut avoir toute confiance.

Tout le monde connaît, au moins de nom, la « Légende dorée, » recueil des vies de saints compilé à la fin du XIIIe siècle par Jacques de Varazze (Voragine), archevêque de Gênes. Un recueil semblable a été formé au XIVe siècle pour les saints d'Angleterre, par le moine Jean de Tynemouth, désigné d'ordinaire dans les manuscrits par le nom de « Johannes Anglicus, » ou, comme il s'appelle lui-même, « Johannes Peccator. » Jean de Tynemouth a rangé ses récits en suivant l'ordre du calendrier; il les a fait suivre à l'ordinaire de récits édifiants, à la manière de Vincent de Beauvais, d'antiennes et de collectes qu'on avait l'habitude de lire ou de chanter à la fête des saints. Le recueil de Jean de Tynemouth nous est parvenu dans un seul exemplaire (Cotton, Tib. E, 1), où il est intitulé : *Sanctilogium Angliae, Walliae, Scotiae et Hiberniae.* Au XVe siècle, le travail fut repris par un moine anonyme que l'on identifie, sans preuve, avec l'auteur du *De illustribus Heinricis liber,* Jean Capgrave. Le remanieur s'est contenté de transcrire les vies dans l'ordre alphabétique du nom des saints (il y en a 156), sans faire subir au texte de changements notables, mais en supprimant les récits, antiennes et collectes de Tynemouth; son recueil, désigné sous le titre de *Vitae Sanctorum Anglorum* ou de *Catalogus Sanctorum Angliae*, a été édité en 1516 par Wynkyn de Worde, avec quinze vies nouvelles, sous le titre de *Nova legenda Angliae.* Est-il nécessaire d'ajouter que le travail de Tynemouth ne contient rien d'original? C'est une pure compilation, honnêtement faite d'ailleurs, car l'auteur cite ses

1. A mentionner le testament de Hugues de Courtenai, comte de Devon, le 4 août 1375.

sources, et, s'il les abrège, il se fait scrupule d'y rien changer, d'y rien ajouter. Elle n'en est pas moins un très intéressant spécimen de littérature hagiographique, et l'on ne saura pas mauvais gré à M. Carl Horstman, le savant éditeur des *Altenglische Legenden*, d'avoir entrepris de la rééditer[1]. Il a reproduit le texte de 1516, corrigé au moyen d'une collation attentive du ms. Tib. E, 1, qui paraît reproduire assez exactement la rédaction originale de Tynemouth. Pourquoi même ne nous a-t-il pas bien plutôt donné cette dernière? Pourquoi, au texte primitif, avoir préféré un remaniement au second degré?

Le texte est établi avec soin; en tête de chaque biographie, l'éditeur indique les sources où Tynemouth a puisé et les recueils imprimés où elle figure déjà. Reste à en déterminer les sources primitives et les modifications successives; c'est un autre travail, très considérable, et que M. Horstman paraît s'être réservé de nous donner plus tard. En attendant, il expose dans son introduction quelques faits nouveaux tout à fait dignes d'attention.

Sans s'occuper de Wynkyn de Worde, n'accordant à Jean Capgrave que de brèves observations, M. Horstman consacre au contraire une étude très fouillée à Jean de Tynemouth, à sa biographie et à ses travaux littéraires. Pour la biographie de Tynemouth, les faits certains sont rares et peu sûrs. Né vers 1290, il commença peut-être ses études à Tynemouth même, où se trouvait un prieuré dépendant de Saint-Alban, puis les acheva peut-être à Oxford. Vicaire à Tynemouth, peut-être sur la présentation du prieur, de 1315 à 1325, il est probable qu'il se retira ensuite à Saint-Alban, dont la bibliothèque et les archives lui fournirent de riches matériaux pour ses recherches; puis il parcourut l'Angleterre, recueillant çà et là les éléments de son *Sanctilogium;* il est possible qu'il ait été emporté en 1349 par la peste noire, qui fit de si nombreuses victimes dans le monastère de Saint-Alban. S'il n'avait composé que le *Sanctilogium*, en y ajoutant même les Commentaires sur les livres saints énumérés dans le *Catalogus* de Jean Boston de Bury, Jean de Tynemouth n'intéresserait encore que médiocrement l'historiographie anglaise; mais voici que M. Horstman nous révèle en lui un historien, auteur d'une *Historia aurea,* ou *Liber Chronicorum*, chronique universelle allant

1. *Nova legenda Angliae, as collected by John of Tynemouth, John Capgrave and others, and first printed, with new lives, by Wynkyn de Worde, A. D. M. D. XVI;* now re-edited with fresh materials from ms. and printed Sources. Oxford, at the Clarendon Press, 1901, 2 vol., lxviij-506 et 731 p. Prix : 36 sh.

de la création du monde à l'année 1347, « où les Français rendirent au roi d'Angleterre la ville de Calais. » Cette chronique, qui nous est parvenue dans trois mss., fait suite aux continuateurs de Mathieu de Paris et sert de base aux compilations que Thomas de Walsingham reprendra plus tard et continuera jusqu'au temps de Henri V. Le règne d'Édouard III était pour ainsi dire une page blanche dans l'historiographie de Saint-Alban; il n'y était raconté que par des chroniqueurs écrivant après ce grand règne; l'*Historia aurea* vient remplir cette lacune. Cette proposition, dont l'importance frappera l'esprit de quiconque étudie l'historiographie anglaise au XIVe siècle, est affirmée par M. Hortsman plus que démontrée; mais elle me paraît très vraisemblable. Depuis longtemps j'avais remarqué des récits semblables dans plusieurs chroniqueurs appartenant aux régions les plus diverses de l'Angleterre : Murimuth, Knighton, Higden, Hemingburgh, Lanercost, et ces récits semblables se rapportent presque exclusivement aux affaires du Nord (guerres entre les Anglais et les Écossais), jusque vers l'année 1343; j'en avais conclu à l'existence d'une source commune; est-ce l'*Historia aurea?* L'historien de Tynemouth était fort bien placé pour connaître les guerres dont la frontière d'Écosse avait été le théâtre depuis la mort d'Édouard Ier. Une comparaison minutieuse des chroniques relatives à la première moitié du XIVe siècle avec l'*Historia aurea* peut seule donner une base certaine aux affirmations de M. Horstman; mais la description minutieuse des trois manuscrits de l'*Historia* qu'il donne dans son Introduction leur donne déjà une solide base, et, dès maintenant, on peut dire que ces recherches ajoutent un précieux appoint à nos connaissances sur l'historiographie anglaise du XIVe siècle.

Terminons cette partie de notre Bulletin en mentionnant le livre de notes de John Bale, le célèbre bibliographe protestant du XVIe siècle, dont M. Reginald L. Poole et Mlle Mary Bateson viennent de donner une excellente édition[1]; c'est le registre sur lequel, de 1548 à 1557 environ, Bale nota les renseignements recueillis sur les nombreux manuscrits qui passèrent sous ses yeux, renseignements qu'il utilisa ensuite pour la seconde édition de son *Catalogus*. Les savants éditeurs ont pris soin de rechercher et de signaler, autant que faire se pouvait, ceux des manuscrits vus par Bale qui existent encore aujour-

1. *Index Britanniae scriptorum quos ex variis bibliothecis non parvo labore collegit Johannes Baleus, cum aliis.* Oxford, at the Clarendon Press (Anecdota Oxoniensia), 1902, XXXVI-579 p. in-4°. Prix : 35 sh. — Comparer *Revue critique d'histoire et de littérature,* 13 avril 1903.

d'hui dans les bibliothèques anglaises. Ces recherches profiteront beaucoup à l'histoire littéraire du moyen âge anglais.

Livres nouveaux. — Le savant éditeur de Bède et de la Chronique anglo-saxonne, M. Charles Plummer, a donné à Oxford six leçons sur Alfred le Grand, qui viennent de paraître en volume[1], avec tout l'appareil critique que le sujet comporte. C'est une excellente biographie du plus grand des souverains anglo-saxons. Pour que le titre donné par l'auteur à son livre (*The life and times of A.*) fût tout à fait juste, il aurait dû insister davantage sur les institutions administratives et religieuses; il n'accorde à « l'époque » d'Alfred que de rapides indications[2]; mais les faits personnels à ce roi sont discutés avec une critique aussi pénétrante que bien informée. Deux points surtout doivent être signalés. Dans l'étude des sources, il s'appesantit sur la chronique d'Asser, qu'il tient pour authentique, à condition qu'on la dégage des interpolations commises par les éditeurs modernes. De même, en ce qui concerne l'œuvre littéraire d'Alfred, que M. Plummer a étudiée avec une évidente prédilection, il est résolument conservateur; il serait plutôt enclin à grossir le nombre des traductions et adaptations exécutées par le roi qu'à le diminuer. Dans l'un et dans l'autre cas, ses arguments sont d'ailleurs fort habilement présentés, et il faudra en tenir le plus grand compte. Tel qu'il est, ce petit livre, qui, en raison même de son origine, ne pouvait être un exposé complet et définitif du règne, renouvelle le sujet à plusieurs égards et contribuera, il faut l'espérer, à débarrasser l'histoire d'un certain nombre de notions fausses[3]. Peut-être l'admiration enthousiaste de M. Plummer pour Alfred dépasse-t-elle un peu ce que les sources nous font savoir de lui; mais cet enthousiasme est si candide qu'il n'obscurcit pas le jugement de l'auteur sur les faits particuliers, et ce sont de bonnes pierres qu'on demande pour bâtir un solide édifice.

Quel est l'âge de ce qu'on appelle improprement la *Tapisserie* de Bayeux? M. Marignan a prétendu montrer[4] que ce travail d'aiguille a été exécuté, non point, comme on l'admet généralement, vers la fin du xie siècle, mais deux tiers de siècle plus tard, après et d'après le

1. *The life and times of Alfred the Great.* Being the Ford lectures for 1901. Oxford, at the Clarendon Press, 1902, xii-232 p., avec une carte. Prix : 5 sh.

2. M. Plummer avoue n'avoir rien su tirer à ce point de vue des lois anglo-saxonnes, dont l'étude, dit-il (p. 122), le ramène souvent « à l'état de chaos mental. »

3. Voy. le § 6.

4. *La Tapisserie de Bayeux; étude archéologique et critique.* Leroux, 1902, xxvi-195 p. in-12. Prix : 5 fr.

Roman de Rou de Wace. Ce paradoxe a été si parfaitement réfuté par deux érudits[1] dont la compétence était indiscutable en ces matières, qu'il serait superflu de reprendre la question.

C'est une brochure fort inutile qu'a publiée M. l'abbé Élie Longuemare sur *Lanfranc*. Voulant compléter la thèse où M. de Crozals a étudié (1877) l'administration ecclésiastique de Lanfranc, il s'est proposé de nous montrer dans ce dernier le conseiller politique de Guillaume le Conquérant[2]; mais il a cru qu'un sujet pareil pouvait être traité à l'aide de quelques textes lus dans de très anciennes éditions et qu'il lui était permis d'ignorer à peu près tout ce qui a été publié là-dessus. Si M. Longuemare était un de ces pauvres érudits de province qui travaillent loin de toute grande bibliothèque, on se contenterait de le plaindre d'avoir inutilement perdu sa peine et son temps; mais un « ancien élève de l'École pratique des hautes études[3] » est impardonnable d'écrire un livre sans en connaître d'avance la bibliographie.

Si l'étude critique de M. Heinrich Bœhmer[4] tombe par hasard sous les yeux de M. Longuemare, il sera sans doute scandalisé d'apprendre que l'auteur accuse formellement Lanfranc d'avoir fabriqué les documents allégués en 1072 pour établir la primatie de l'archevêque de Cantorbéry au-dessus de tous les autres prélats d'Angleterre, et spécialement de l'archevêque d'York. Mais il verra aussi comment on pose un problème historique et par quels chemins on le mène à sa conclusion. Les dix privilèges pontificaux allégués par Lanfranc étaient depuis longtemps considérés comme suspects; mais ni Stubbs ni les auteurs de la seconde édition de Jaffé, pour ne citer qu'eux, n'ont donné les motifs de leurs doutes. M. Bœhmer montre que ces documents n'apparaissent point dans l'histoire avant le conflit entre les deux archevêques pour la primatie (1072), que Thomas d'York en ignorait l'existence avant qu'ils fussent découverts par Lanfranc dans les archives de Cantorbéry, au moment précis où ils pouvaient servir; c'est donc à ce moment-là qu'ils ont été fabriqués. Le faus-

1. Par Gaston Paris, dans la *Romania*, XXX, 404, et par Eug. Müntz, dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, LIV, 429. Ajouter L. Lanore : *la Tapisserie de Bayeux*, dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, LXIV, 83; ce dernier auteur conclut que le travail fut exécuté entre 1080 et 1095.

2. *Lanfranc, moine bénédictin, conseiller politique de Guillaume le Conquérant*. Caen, Louis Jouan; Paris, Honoré Champion, 1902, XIX-225 p. in-12. Prix : 5 fr.

3. Laquelle? Je ne sache pas que M. Longuemare ait appartenu à aucune des deux sections organisées à la Sorbonne. S'il veut parler de celle qui fonctionne à peu près sous le même nom à l'Institut catholique, qu'il le dise.

4. *Die Fälschungen Erzbischof Lanfranks von Canterbury*. Leipzig, Dietrich, 1902, VI-175 p. Prix : 4 m. (Studien zur Gesch. d. Theol. u. d. Kirche.)

saire a utilisé quelques documents anciens; quatre des dix privilèges présentés paraissent être des remaniements altérés d'actes authentiques; les six autres ont été forgés de toutes pièces, quelques-uns à l'aide de l'*Historia ecclesiastica* de Bede. L'auteur de ces faux a travaillé dans des conditions telles qu'il ne saurait être autre que Lanfranc lui-même. Prélat politique, conseiller écouté, collaborateur dévoué du Conquérant, il lui importait de se faire reconnaître comme le « primat de toute la Bretagne, » afin de dominer le clergé comme le roi dominait le monde laïque. Non plus qu'Hincmar, il ne recula devant l'emploi de moyens que réprouve une morale vulgaire, mais que la raison d'état tolère, quand il ne lui arrive pas de les justifier.

Sir James Ramsay a donné un nouveau volume à son Histoire de l'Angleterre au moyen âge. Il est consacré à l'empire angevin (1154-1216)[1]. Cette période ainsi délimitée est fort bien choisie, et l'auteur, qui avait resserré en deux volumes les dix premiers siècles de cette histoire, est parfaitement justifié à consacrer tout un gros volume à un seul demi-siècle, car, si les rois normands ont jeté les dernières fondations du royaume d'Angleterre, c'est sous les rois angevins que s'est définitivement organisé l'état anglais. L'exposé que Sir James fait de ces trois règnes est vraiment magistral. Il faut en effet connaître à fond les textes et avoir pesé dans une juste balance les opinions souvent contradictoires des historiens pour se mouvoir avec aisance à travers tant de faits différents de l'histoire politique et administrative, pour mettre en bonne lumière les idées directrices qui empêchent le lecteur de se noyer dans le détail. Partout l'auteur domine sa matière, et çà et là il apporte son contingent d'observations originales. Sans doute, il reste fidèle à l'ancienne manière d'écrire l'histoire; il a vu dans l'histoire d'Angleterre autre chose que celle du peuple anglais, et dans la succession des faits qui en forment le tissu, il n'a placé qu'à l'arrière-plan ceux qui appartiennent à l'ordre économique. En se plaçant au point de vue adopté par l'auteur, on rendra hommage à son érudition abondante et précise, à l'intelligente simplicité de son exposition.

Ce sont des qualités de même ordre qui distinguent le nouvel ouvrage de Mlle Kate Norgate. Sa biographie de Jean Sans-Terre[2] est un excellent chapitre d'histoire. L'auteur connaît à merveille toutes les sources imprimées, les livres et mémoires publiés en Angleterre et à l'étranger; sa chronologie, sa topographie sont éta-

1. *The Angevin empire, or the three reigns of Henry II, Richard I and John, 1154-1216.* Swan Sonnenschein, 1903, XXI-556 p.

2. *John Lackland.* Londres, Macmillan, 1902, 303 p.

blies avec ce souci du fait exact, sans lequel il n'y a pas de saine érudition. On sait par ailleurs que Mlle Norgate possède l'art de distribuer heureusement sa matière et de mettre les faits en bonne lumière; qu'elle sait conter les choses et peindre les caractères. Le portrait qu'elle trace de Jean Sans-Terre paraît se rapprocher de la réalité autant qu'il est possible de le faire; quant au fond, c'est Stubbs qui, ici encore, a été son maître et son modèle. Sur le point particulier de la condamnation de ce prince après le meurtre d'Arthur de Bretagne, je ne saurais partager l'opinion de Mlle Norgate; elle estime (p. 86) que le témoignage de Raoul de Coggeshall, le seul qui soit formel sur la sentence prononcée par les pairs de France, n'est pas recevable, et qu'en fait il n'y a pas eu de condamnation du tout. Je ne reprendrai point la discussion, où tous les arguments de part et d'autre ont été présentés; et d'ailleurs ce n'est ici qu'un point secondaire, puisqu'en réalité, criminel ou non, condamné ou non, le roi Jean a été flétri et battu.

M. Oliver-Joseph Thatcher se propose d'écrire une biographie du pape Adrien IV. Il en a commencé l'étude sous la direction de Paul Scheffer-Boichorst. Dans un mémoire inséré au tome IV des Publications de l'Université de Chicago[1], il a réuni quatre études, dont la dernière ne nous intéresse pas ici[2]; les trois autres se rapportent au consentement du pape à la conquête de l'Irlande par Henri II et à la bulle *Laudabiliter*. Il met hors de doute le fait que le roi consulta le pape sur ce projet de conquête; l'affirmation de Jean de Salisbury, qui fut précisément envoyé en cour de Rome à ce propos, ne saurait être mise en doute. L'Irlande paraissant faire partie des îles que la prétendue donation de Constantin avait attribuées au patrimoine de saint Pierre, Henri II ne pouvait guère éviter de demander l'assentiment du pape. Ce dernier paraît avoir non point autorisé la conquête pure et simple et l'annexion de l'île à la couronne d'Angleterre, mais promis de donner l'Irlande conquise en fief au roi d'Angleterre, et Jean de Salisbury rapporta de Bénévent, où il avait été reçu par le pape, une bulle et un anneau, marque de l'investiture. Cette bulle, nous ne l'avons plus; sans doute parce que Henri II ne voulut pas accepter les con-

1. The University of Chicago, founded by John D. Rochfeller. The Decennial publications. *Studies concerning Adrian IV;* printed from vol. IV. The University of Chicago Press, 1903, 88 p. in-4°. Prix : 1 dollar.

2. Dans cette dernière partie, M. Thatcher a publié pour la première fois en entier une lettre écrite par Gerhoh de Reichersberg au pape Adrien IV (1156) sous le titre : « Liber de novitatibus hujus temporis; » c'est un exposé des abus qui corrompaient l'Église et un encouragement au nouveau pape de les réformer. Le texte est publié d'après un ms. d'Admont.

ditions mises par le pape ; il répugnait à devenir le vassal du Saint-Siège au moment même où, après l'assemblée de Clarendon, il interdisait à son clergé tout droit d'appel en cour de Rome. En tout cas, cette bulle ne saurait être celle dont l'authenticité a été si vivement discutée jusque dans ces derniers temps[1] ; la bulle *Laudabiliter*, en effet, n'est qu'un exercice de style sans aucune valeur officielle. M. Thatcher n'examine pas la part de responsabilité qui peut incomber à Giraud de Barry dans la production de ce faux. Non moins fausse est une lettre qui figure dans la Correspondance de Pierre de Blois (n° 168 du recueil de Migne) ; c'est une lettre d'un roi à un pape, et c'est tout à fait gratuitement qu'on a mis sous ces titres les noms de Henri II et d'Adrien IV. Quand a-t-elle été fabriquée? On l'ignore. M. Thatcher l'a cherchée ou fait chercher en vain dans environ soixante des manuscrits de Pierre de Blois[2] ; mais, quant à la question de fond, aucun doute ne peut subsister.

C'était une idée excellente de confier à l'auteur du Droit et de la Politique au moyen âge[3], à M. Edward Jenks, la biographie d'Édouard Ier, le roi législateur, dans la série des « Héros des nations[4], » et M. Jenks s'est acquitté à son honneur d'une tâche malaisée. Il ne s'est pas contenté de résumer les travaux, c'est aux textes eux-mêmes qu'il a puisé, et, pour ne pas s'étaler dans des notes au bas des pages, son érudition n'en est pas moins étendue et précise. On peut le consulter en toute confiance. Les chapitres sur la législation (IX et XIII) sont, comme on pouvait s'y attendre, particulièrement intéressants ; on y trouve des idées personnelles. N'est-ce pas, cependant, se payer de mots et même contribuer à répandre une notion erronée que d'appeler Édouard Ier le « Justinien anglais? » Quelle ressemblance y a-t-il entre la législation empirique et particulière d'Édouard et la prodigieuse codification systématique de Justinien, entre la philosophie du droit romain et la pratique de la « Common law? » Oserait-on comparer Bracton ou Britton avec Tribonien et ses collaborateurs? Sont-ce des « quantités » semblables? M. Jenks

1. M. Thatcher donne la bibliographie complète de la question dans une note des p. 4-5.

2. Il donne, p. 34, la liste des mss. dont il a eu connaissance.

3. Voy. *Revue historique*, LXIX, 154.

4. *Edward Plantagenet (Edward I), the english Justinian, or The Making of the Common Law*. Putnam, 1902. XXIV-351 p. Prix : 5 sh. Les trois premiers chapitres (le Moyen âge en Europe ; la Formation de l'Europe moderne ; l'Angleterre au XIIIe siècle) auraient dû être résumés en quelques pages. C'est seulement avec le chap. VII qu'on aborde vraiment l'histoire d'Édouard Ier. La biographie du prince avant son départ pour la Croisade reste toujours à faire.

a mis du sentiment là où il n'a rien à voir et montré une fois de plus que comparaison n'est pas raison.

Obligé, par le plan même de son travail, à considérer seulement les faits, les résultats généraux, M. Jenks laisse à d'autres l'étude des détails. Même en ce qui concerne l'histoire militaire, il se retranche derrière un aveu d'incompétence pour l'expédier brièvement. Cette portion importante de l'activité d'Édouard Ier a été traitée par M. John E. Morris[1] à l'aide de nombreux documents d'archives, qui lui ont fourni des faits nouveaux et plus d'une conclusion intéressante. Son récit ne porte, il est vrai, que sur les guerres contre les Gallois; mais des chapitres sur la Composition des armées d'Édouard (chap. II), l'Organisation de la conquête (V), l'Importance des guerres galloises pour l'histoire constitutionnelle (VIII) dépassent de beaucoup ce cadre étroit. Le dernier, il est vrai, ne se rattache au sujet que d'une manière indirecte et un peu forcée, car le conflit entre le roi et les principaux de ses barons pour la confirmation des chartes n'est que le dernier épisode d'une lutte qui a agité tout le XIIIe siècle; mais les détails que M. Morris nous donne sur la composition, l'armement, la valeur stratégique et tactique de l'armée pendant le dernier quart de ce siècle sont très intéressants. L'importance grandissante de la solde, qui transforme l'armée féodale au point d'ébranler les fondements de l'organisation féodale elle-même, est exposée à grand renfort de chiffres et fort bien mise en lumière. Ce bon morceau d'histoire militaire est en même temps l'ébauche, nécessairement incomplète, d'un livre d'ensemble sur l'histoire des institutions militaires de l'Angleterre pendant la génération qui précéda celle de la guerre de Cent ans. Pourquoi M. Morris ne l'écrirait-il pas? Sans doute, il y rencontrerait plus d'une question épineuse; mais les documents abondent, et il sait où les trouver.

Le recueil des six leçons professées par M. Joseph Bain sur les rois d'Angleterre en Écosse, de 1296 à 1377[2], n'est qu'un résumé des faits; mais un résumé par un érudit qui, travaillant depuis plus de vingt ans à l'inventaire des documents relatifs à l'histoire d'Écosse qui sont conservés dans les archives anglaises, doit se distinguer au moins par la précision et l'exactitude des faits. Le mince volume de M. Bain mérite cet éloge. Quant à la politique des rois d'Angleterre

1. *The Welsh wars of Edward I; a contribution to medieval military history, based on original documents.* Oxford, at the Clarendon Press, 1901, XII-327 p., avec une carte. Prix : 9 sh. 6 d.

2. *The Edwards in Scotland, A. D. 1296-1377.* Being the Rhind lectures in archæology for 1900. Édimbourg, Douglas, 1901, X-105 p.

en Écosse, on peut constater, d'ailleurs sans aucune surprise, que M. Bain, Écossais, est d'accord avec M. Jenks, Anglais, pour blâmer Édouard Ier. La fortune fournit à ce grand roi une occasion admirable de se faire l'arbitre entre les partis qui se disputaient la couronne; il parut disposé pendant quelque temps à jouer ce rôle vraiment digne d'un grand esprit; mais à la première occasion il l'abandonna pour revendiquer à son unique profit ses droits de supériorité féodale et de souveraineté; dès lors, il tomba au rang d'un procureur astucieux et violent. Ce fut une faute qui pesa lourdement, pendant trois siècles, sur les destinées de la Grande-Bretagne.

Ne quittons pas l'époque d'Édouard Ier sans mentionner l'Itinéraire de ce prince, dressé par M. Henry Gough[1]. En deux importants volumes, on nous indique jour par jour, pour ainsi dire, et autant que les documents permettent de le déterminer, les endroits où séjourna le roi. Mal informé en ce qui concerne la France, où Édouard Ier fit plusieurs séjours, dont un qui dura trois années, ce livre contient, pour ce qui regarde l'Angleterre, la Galles et l'Écosse, des indications précises qui pourront plus d'une fois venir en aide aux historiens. — Notons encore deux fort intéressants mémoires qui ont paru dans le volume d'*Historical Essays* publié pour le jubilé d'Owen's College, à Manchester : le Pays de Galles et la Marche galloise pendant la guerre des Barons, 1258-1267, par M. Th. Fred. Tout[2], et les Banquiers italiens en Angleterre et leurs prêts faits à Édouard Ier et à Édouard II, par M. W. E. Rhodes.

Je ne sais trop quel profit on peut retirer de l'essai de M. Reginald Rankin sur les causes du renversement de Richard II[3]. Que ce prince ait été la victime non seulement de ses propres vices et de ses fautes, mais encore des circonstances politiques et sociales au milieu desquelles il se trouva jeté sans expérience, sans esprit de suite et sans bon guide, on l'accordera volontiers à l'auteur, même si l'on ignore le premier mot de l'histoire d'Angleterre. Dans le détail, on trouverait plus d'une contradiction à formuler; mais ne serait-ce pas attribuer à cet essai, d'ailleurs estimable, une excessive importance?

1. *Itinerary of king Edward the first throughout his reign, 1272-1307.* Paisley, Alex. Gardner, 1900, 2 vol. in-4°, VIII-175 et 317 p.

2. Ce Mémoire, très bien fait, est accompagné d'une carte montrant la situation politique du pays de Galles après le traité de Shrewsbury, 1267; elle fait mieux comprendre certaines pages du livre de M. Jenks.

3. *The marquis d'Argenson and Richard II.* Longmans, 1901, 300 p. Prix : 10 sh. L'essai sur d'Argenson occupe les 135 premières pages; une moitié seulement du volume est donc consacrée à Richard II. L'auteur n'a point cherché à établir un parallèle ni un lien entre ces deux personnages.

On trouvera plus à prendre dans un mémoire de vingt pages de M. James Tait sur la question de savoir si Richard II a fait mettre à mort le duc de Gloucester[1]. Même si les arguments un peu laborieux de l'auteur ne nous ébranlent pas et si l'on tient, avec M. Stubbs, que les preuves du meurtre exécuté par ordre ne sont pas absolument convaincantes, on a le plaisir de voir le sujet serré de près et une pièce essentielle versée au débat : je veux parler de la déclaration du duc de Gloucester recueillie par le commissaire du roi, William Rickhill, et dont on ne connaissait jusqu'ici qu'une rédaction fortement retouchée par ordre de Richard II. Il en résulterait que, dès le 17 août, le roi avait annoncé la mort de son oncle, survenue seulement trois ou quatre semaines plus tard, et alors que le duc était encore en bonne santé.

M. Arthur Granville Bradley[2] et M. Charles Letheridge Kingsford[3] nous ont donné presque dans le même temps, dans la même collection, deux excellentes biographies, puisées directement aux sources, et qui se complètent de la plus heureuse façon : celle d'Owen Glyndwr, le dernier héros de l'indépendance galloise, et celle de son vainqueur, Henri V, le « héros-type du moyen âge. » Né vers 1359[4], Owen Glyndwr appartenait à une famille qui avait compté les princes de Powis parmi ses ancêtres, mais qui, depuis Édouard Ier, n'eut aucun rôle politique. Griffith le Jeune, son père, ne paraît pas avoir jamais pensé qu'il pût en jouer un, car il lui fit donner l'éducation qui convenait alors à un simple gentilhomme. Owen alla étudier le droit à Oxford. L'historien ne retrouve pas en lui le farouche montagnard, le celte vaniteux et superstitieux peint par Shakespeare. Son nom est mentionné pour la première fois en 1386, où il témoigna dans le célèbre procès entre Scrope et Grosvenor sur la composition de leurs armoiries. Puis il fut écuyer au service de Henri de Bolingbroke, le futur Henri IV, et peut-être l'accompagna-t-il dans ses longues chevauchées jusqu'en Orient et en Prusse; mais on n'en sait rien; nous ignorons de même ce qu'il devint pendant l'exil de Bolingbroke et au moment de son usurpation. Sa présence auprès de Richard II en 1399 est un fait légendaire. Il sortit de l'obscurité seulement l'année suivante et sa première querelle fut d'une nature toute privée : Lord Grey de Ruthin s'était emparé de terres apparte-

1. Dans les *Historical Essays* publiés à l'occasion du jubilé d'Owen's College.

2. *Owen Glyndwr* (prononcez : *Glyndour*) *and the last struggle for welsh independence;* with a brief sketch of welsh history. Putnam (Heroes of the nations), 1901, xvii-357 p. Prix : 51 sh.

3. *Henry V, the typical mediæval hero.* Ibid., 1901, xxxi-418 p. Prix : 5 sh.

4. On hésite entre 1349 et 1359.

nant à Owen; sous Richard II, celui-ci avait obtenu des juges une sentence favorable à ses droits. Lord Grey se fit donner gain de cause sous Henri IV: Owen perdit son procès et fut insulté à Londres. Il en appela au sort des armes, et bientôt éclata une guerre où l'on vit d'un côté les seigneurs anglais de la Marche galloise, de l'autre les Gallois secoués de leur long repos par les chants et les prophéties de leurs bardes. Surpris par l'explosion d'une guerre qu'il eût pu éviter, le roi n'éprouva d'abord que des revers : cinq campagnes successives furent autant d'échecs. Un moment même, quand Henri Percy se fut révolté contre le souverain qu'il avait si puissamment contribué à mettre sur le trône, et qu'il y eut partie liée entre la puissante féodalité du Nord, les Écossais du comte Douglas et les compagnons de celui qui se faisait appeler maintenant le prince de Galles, la royauté mal assise de Henri IV parut à la veille de crouler. Mais les coalisés ne purent amener toutes leurs troupes sur le champ de bataille de Shrewsbury; Owen, qui n'avait pu être prévenu à temps, était à cent milles du champ où Hotspur tomba (21 juillet 1403), emportant avec lui la seule chance qu'eût Owen de triompher. Et, comme on sait, finalement il échoua. Il s'acquit néanmoins le renom d'un guerrier redoutable, fécond en ressources, habile à échapper à l'ennemi qui le serrait de trop près, à reparaître menaçant au moment favorable, si bien qu'on put le croire allié aux puissances infernales. Il tint ainsi la campagne pendant dix ans, saccageant tout où il passait et laissant son propre pays en ruines. Ses forces, qu'il ne pouvait réparer, finirent par l'épuiser; Henri V lui fit offrir la paix, qu'il refusa, mais sans oser reprendre la guerre, et il s'éteignit obscurément, sans doute chez une de ses filles, à Kentchurch Court (1416). Son histoire, encadrée dans un tableau général de l'histoire de Galles avant et après Owen Glyndwr, nous est racontée avec beaucoup d'érudition[1] et de talent; des vues de paysages et de monuments bien choisis et bien reproduits animent ces pages d'un charme encore plus vivant.

Il est souvent question de Henri V dans la biographie d'Owen Glyndwr, car c'est lui qui, dès le début, fut chargé par son père, Henri IV, de concentrer les efforts des Anglais contre le redoutable chef gallois. Henri « de Monmouth » n'avait pas quatorze ans quand il fut mis à cette rude école. Elle lui fut profitable : à combattre les Gallois et leurs alliés d'un moment : Écossais, Irlandais, Français, il apprit l'art de la diplomatie et de la guerre. Bien qu'il eût seule-

1. Par un singulier lapsus, M. Bradley a appelé l'expédition de Henri V en France en 1415 la « grande campagne de *Poitiers* » (p. 304).

ment vingt-six ans à la mort de son père, il avait déjà toutes les qualités d'un souverain accompli. M. Kingsford, qui avait déjà résumé son histoire pour le *Dictionary of national biography*, a repris son travail et en a fait une étude très fouillée, neuve par endroits, toujours attachante et instructive [1]. Il a pris le soin de réfuter les récits légendaires que le grand nom de Shakespeare laisse encore aujourd'hui flotter autour de la mémoire de ce grand roi, et il l'a fait de manière à convaincre les plus crédules.

Sur les chroniqueurs qui nous font connaître le règne et le caractère de Richard III, nous avons une bonne étude critique où M. George B. Churchill [2] s'est proposé de dégager les matériaux utilisés par Shakespeare pour écrire l'histoire dramatique de ce dernier des York. Il a pris successivement, d'après l'ordre chronologique, tous les chroniqueurs qui ont parlé de ce prince, depuis les contemporains jusqu'à ceux du XVIe siècle, jusqu'à Hollinshead et à Stow; il a montré les emprunts qu'ils se sont faits les uns aux autres et s'est efforcé de déterminer le degré de confiance qu'ils méritent. Les résultats auxquels il arrive sont plutôt négatifs, en ce sens que le témoignage même des contemporains lui paraît des plus suspects, parce qu'il leur était fort difficile ou de savoir ou de dire toute la vérité. Cette étude n'est pas poussée à fond, parce qu'en somme l'auteur n'a voulu écrire qu'un chapitre d'histoire littéraire, mais il importe de la signaler à l'érudit qui ôserait entreprendre de refaire les *Historic douts* de Walpole.

Histoire religieuse. — Le tome II de l'Histoire de l'Église d'Angleterre, qui paraît chez Macmillan, est échu à M. W. Stephens, doyen de Winchester [3], l'un des deux directeurs de l'entreprise mort récemment. Ce n'est pas le plus remarquable de la série. M. Stephens nous a donné un précis des événements intéressant l'histoire de l'Église depuis la conquête normande jusqu'à la mort de Henri III, précis clair, rapide, assez exact [4], intéressant, mais d'un dessin par

1. Voy., en particulier, l'appréciation de M. Kingsford sur les chroniqueurs dont il a utilisé les récits. Après avoir lu une note de M. Wylie dans l'*Athenæum* du 23 août 1902, il ne doutera plus que Thomas d'Elmham n'ait été chapelain de Henri V ni, par conséquent, qu'il ne puisse être l'auteur des *Gesta regis Henrici Quinti*.

2. *Richard the Third up to Shakespeare*. Berlin, Mayer et Müller (Palæstra. Untersuchungen und Texte aus der deutschen und englischen Philologie, vol. X), 1900, XII-548 p. in-8°.

3. *The english church from the Norman Conquest to the accession of Edward I* (*1066-1272*). Macmillan, 1901, XIII-351 p.

4. Il faudrait corriger Avrille en Aurillac (p. 21), Crozal en Crozals (p. 41),

trop mou et d'une distinction plutôt banale. Dans un ouvrage de vulgarisation comme celui-ci, les grandes lignes devraient être accusées avec vigueur; on les aperçoit à peine. La charpente des institutions ne se présente pas avec son relief nécessaire. Parmi les personnages, quelques-uns sont assez bien peints : saint Anselme, Robert Grossetête, par exemple; mais l'auteur ne nous dit pas ce qu'il faudrait penser au juste de Thomas Becket, de son caractère et de son œuvre; le problème moral qui se pose avec ce personnage est seulement indiqué. De même pour Lanfranc. Celui-ci a fait reconnaître la suprématie de Cantorbéry sur York en produisant au synode de 1072 une série de lettres pontificales remontant au VIIe siècle; M. Stephens les tient pour suspectes (p. 33, note); mais il ne se demande même pas si ces faux sont ou ne sont pas l'œuvre de Lanfranc. Sur la désolation du royaume pendant le règne d'Étienne, il reproduit les mots qui traînent partout; il intitule son chapitre VIII : « Temps de calamités » (*Evil times*), bien que cette anarchie ait précisément permis à l'Église de secouer le joug pesant de l'État, et, d'autre part, malgré les maux de la guerre civile, aucune époque peut-être ne fut plus féconde en fondations monastiques; M. Stephens énumère lui-même ailleurs (p. 225) quelques-unes de ces fondations, sans en tirer cette conclusion qu'au moins pour l'Église ce temps ne semble pas avoir été si mauvais. Les formules qui résument sa pensée ne sont pas toujours celles qu'on attendrait, et il lui arrive parfois d'affadir la réalité pour le plaisir de faire une antithèse[1]. On souhaiterait qu'un si beau sujet eût été remis à de plus fortes mains.

L'abbaye de Reading, fondée en 1121 par le roi d'Angleterre Henri Ier, a trouvé un historien dévot et bien informé en M. Jamieson B. Hurry, qui lui a consacré un beau volume, bien imprimé et illustré[2]. Après une description détaillée des bâtiments tels qu'ils étaient avant leur destruction sous Henri VIII, il a donné l'histoire de l'abbaye sous forme d'annales, tout à fait sur le modèle usité au moyen âge, mais avec un peu de cet « apparatus criticus » qu'exige l'érudition moderne. Puis viennent des détails sur l'organisation intérieure de l'abbaye, sur sa bibliothèque et son trésor, enfin sur les destinées de l'abbaye après sa suppression, en 1539. L'appendice, que les érudits apprécieront particulièrement, contient la liste chronologique des

écrire Chalon-sur-Saône (non pas Châlons, p. 256), la Chartreuse, près de Grenoble (et non Chartreux, p. 246), etc.

1. Ainsi le chap. XI est intitulé : « Weak kings and strong prelates; » or, ces « faibles rois » sont Richard Cœur de Lion et Jean Sans-Terre.

2. *Reading abbey*. Londres, Elliot Stock, 1901, X-214 p. in-4° carré, avec des plans, des vues et des fac-similés.

abbés, la charte de fondation (1125)[1] et un catalogue des actes concernant l'abbaye qui se trouvent au British Museum[2].

L'histoire parle peu de l'ordre de Sempringham, bien que le prieur de cet ordre fût, au XIIIe et au XIVe siècle, régulièrement semons au Parlement du royaume à côté des grands maîtres des Templiers et des Hospitaliers. Fondé en 1139 par Gilbert de Sempringham, qui était un disciple de saint Bernard, cet ordre se composa de monastères doubles pour des religieuses soumises à la règle bénédictine réformée à Clairvaux et pour des chanoines augustins. Il n'eut, en Angleterre, qu'une diffusion très limitée et ne se répandit pas au dehors. Après la dissolution, la plupart de ses maisons furent démolies. Il valait cependant la peine de raconter l'histoire de l'ordre et la biographie de son fondateur; c'est la tâche que s'est proposée Mlle Rose Graham et dont elle s'est acquittée avec érudition, clarté, simplicité[3].

Histoire des institutions. — On connaît la méthode suivie par M. Frederic Seebohm dans ses beaux livres sur la Communauté de village en Angleterre et l'Organisation celtique de la société (*tribal system*) dans le pays de Galles. Il prend l'institution étudiée au moment où les documents nous la font connaître le mieux et remonte pas à pas dans les profondeurs de plus en plus mystérieuses du passé. Dans une nouvelle étude, complément des deux précédentes, il a suivi la même méthode, appliquée d'une façon plus discursive encore et renforcée par un large emploi de la méthode comparative. Cette fois, il se propose de montrer[4] ce qui a survécu de l'ancienne organisation par tribus dans les lois anglo-saxonnes. La condition des personnes, telle que ces lois nous la décrivent, se révèle essentiellement, à ses yeux, dans le wergeld ou rachat du sang versé, et il commence par étudier les textes qui règlent cette question du wergeld dans les tribus cymriques du pays de Galles, dans les tribus irlandaises, chez les Burgondes et les Visigoths, chez les Francs et les peuples germaniques soumis par les Mérovingiens et par les Carolingiens[5], chez les

1. On ne donne de cette charte qu'une traduction; pourquoi pas le texte et, puisqu'on illustrait l'ouvrage avec tant de soin, pourquoi pas un fac-similé? Mais la charte est-elle authentique? La date est donnée sous une forme bien étrange.

2. Pourquoi seulement les chartes conservées au British Museum? Il fallait essayer de reconstituer le cartulaire de l'abbaye.

3. *St Gilbert of Sempringham and the Gilbertines; a history of the only english monastic order*. Elliot Stock, 1901, VII-240 p., avec des illustrations.

4. *Tribal custom in Anglo-Saxon Law; being an Essay supplemental to* (1) « *The English village community* » (2) « *The tribal system in Wales*. Longmans, 1902, XVI-531 p. Prix : 16 sh.

5. M. Paul Vinogradoff, aux utiles avis de qui M. Seebohm rend, dans son

Scandinaves, en Écosse; et, comme cette question du wergeld est étroitement associée au système monétaire en vigueur chez ces peuples, il consacre un chapitre entier (le premier) aux monnaies en usage chez ces peuples, en tenant grand compte de la révolution monétaire qui s'accomplit sous Charlemagne et à la substitution générale de la monnaie d'argent à la monnaie d'or. C'est après ces longs détours qu'il arrive aux Anglo-Saxons (chap. x). Il montre que la législation anglo-saxonne est souvent peu intelligible si l'on n'y voit une survivance de l'antique organisation par tribus, groupes constitués essentiellement par les familles de quatre générations successives descendant d'un bisaïeul commun; il estime que ces traces sont le plus visibles dans les rédactions des lois anglo saxonnes faites sous les rois normands (*Leges Henrici I*[1]) ou sous les rois danois, et c'est par celles-ci qu'il commence son exposé, pour remonter ensuite aux lois d'Alfred le Grand et à celles des rois de Kent, c'est-à-dire jusqu'au VIIe siècle. L'ouvrage ne se laisse pas aisément résumer. Moins fortement charpenté que les deux volumes précédents, il se compose plutôt d'une suite de chapitres variés et de minutieux détails; il est aussi moins systématique et ne renouvelle pas l'impression, autrefois ressentie, d'une construction logique où le raisonnement supplée souvent aux documents et aux faits. Mais il n'est personne s'occupant des institutions primitives des peuples européens qui puisse, impunément, en négliger l'étude, étude rendue facile, d'ailleurs, par la clarté de l'exposition, la limpidité du style, l'extrême sobriété de l'appareil critique et un bon index.

L'étude de M. Richard C. Maclaurin sur le caractère et la valeur probante des titres servant à acquérir la propriété foncière, depuis le début de la période anglo-saxonne jusqu'à nos jours[2],

Avant-Propos, un hommage empressé, a traité, lui aussi, la question du « wergeld » et de ses rapports avec la condition des personnes dans un savant article intitulé : *Wergeld und Stand*, qui a paru au t. XXIII, section germanique, p. 123-192, de la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte* (et à part chez H. Bœhlau, Weimar, 1902, p. 123-192), mais, comme M. Vinogradoff se renferme dans l'étude des lois germaniques du continent, ce n'est pas le lieu d'en parler plus longuement ici.

1. A ces *Leges*, M. Liebermann a consacré une de ces études substantielles où il semble épuiser le sujet : *Ueber das Englische Rechtsbuch : Leges Henrici* (Halle, Niemeyer, 1901, II-59 p.); il estime que l'auteur, anonyme, de ce traité juridique doit être identifié avec celui du *Quadripartitus*, car il y a identité de style; les sources consultées sont les mêmes; semblables aussi sont les tendances intellectuelles et politiques de l'auteur. Enfin, il a été composé vers la même époque, c'est-à-dire entre 1109 et 1118 environ.

2. *On the Nature and Evidence of title to realty*. A historical Sketch, being

s'adresse particulièrement aux jurisconsultes. Les historiens y trouveront cependant d'utiles indications sur un point intéressant pour la connaissance des sociétés humaines; ils apprécieront en particulier les différents types d'actes publiés par l'auteur afin de montrer la variété des titres constitutifs de cette propriété. C'est une sorte de *Formulare anglicanum* réduit à une espèce bien déterminée du droit privé et qui pourra rendre des services.

C'est avec un plus vif intérêt encore qu'on lira le volume de M. Arthur Cleveland Hall sur le crime et ses rapports avec le progrès social[1]. Ce rapport, l'auteur l'exprime par cette formule moins paradoxale qu'elle ne paraît, que les crimes augmentent à mesure que la société se développe, et il le montre en prenant son point de départ chez les animaux, puis chez les peuples sauvages, pour suivre enfin ce développement à travers toute l'histoire d'Angleterre. C'est une étude sociologique un peu superficielle, agréable en somme et instructive.

Du crime aux châtiments, la transition est toute naturelle; mais il suffira d'annoncer la traduction, par M. Paul Guerie, de l'ouvrage de William Andrews : *les Châtiments de jadis; histoire de la torture et des punitions corporelles en Angleterre*[2]; c'est un recueil d'anecdotes parfois plaisantes, le plus souvent macabres, avec des illustrations qui constituent un assez joli « musée d'horreurs. » Le ton aigre et violent de la préface, par M. Laurent Tailhade, contraste avec celui du livre, qui ne vise ni à nous faire frémir ni à nous indigner.

Je termine en mentionnant la volumineuse et luxueuse Histoire des comtés (*Victoria county histories*), que publie l'éditeur A. Constable. Je me propose d'y revenir dans un article spécial; je ne ferai aujourd'hui que rappeler ce qui a déjà été dit ici même, que les historiens auront grand profit à consulter les chapitres consacrés par M. Haverfield aux antiquités romaines et par M. Round au « Domesday book. » Quand cette grande œuvre sera terminée, elle ne fera pas moins d'honneur à l'érudition anglaise et à l'intelligente hardiesse des éditeurs que le *Dictionary of national biography*.

(Sera continué.) Ch. Bémont.

the Yorke prize Essay, 1898, University of Cambridge. Londres, Clay, 1901, x-276 p.

1. *Crime in its relations to Social progress.* New-York, The Columbia University Press, 1902 (Studies in history, economics and public law, edited by the Faculty of political science of Columbia University, vol. XV), xvii-427 p.

2. Paris, Charles Carrington, 1902, lij-376 p.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Histoire du développement du droit romain, œuvre posthume de R. von Jhering, traduite de l'allemand par O. de Meulenaere. Paris, Chevalier-Marescq et Cie, 1900. In-8°, 115 pages.

Cette œuvre posthume de R. von Jhering a déjà été l'objet d'une analyse d'après le texte allemand (*Revue historique*, 1895, t. LIX, p. 386-387). Nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur. L'excellente traduction de M. de Meulenaere facilitera la lecture de ce travail, dont les principales idées se trouvaient déjà d'ailleurs dans l'*Esprit du droit romain* de Jhering (voir surtout I, p. 142-152; II, p. 36-37). Ajoutons seulement ici que des études récentes, en particulier celles de Mitteis, ont pleinement confirmé la théorie de Jhering sur le rôle que le droit grec et les provinces ont joué dans le développement du droit romain.

Ch. Lécrivain.

Georg Grupp. **Kulturgeschichte der rœmischen Kaiserzeit.** I Band : *Untergang der heidnischen Kultur.* Munich, 1903. In-8°, vi-583 pages, 51 gravures.

Cette « Histoire de la civilisation romaine sous l'empire » porte un titre un peu ambitieux. Ce n'est guère qu'un résumé très concis des grands manuels d'antiquités politiques, privées, religieuses et des principaux travaux sur l'empire romain, où l'auteur a essayé surtout d'envisager le côté social. Il étudie successivement : la religion, la vie privée, la famille, l'éducation, la justice, les jeux, la chasse et les voyages, le gouvernement impérial, les classes de la société, la conquête et l'administration romaines, l'Orient, le christianisme, l'Occident, la colonisation et la garde des frontières. Ce manuel est en général très bien informé, très précis, très clair. Il pourra rendre des services.

Ch. Lécrivain.

Prospero Varese. **Il Calendario Romano all' età della prima guerra punica.** (*Studi di storia antica*, fasc. III.) Rome, Lœscher. In-8°, vi-74 pages.

On sait que sur le calendrier romain, avant la guerre d'Hannibal, il y a en présence deux théories, dont aucune n'est satisfaisante, celle de Soltau, généralement acceptée, qui admet la concordance de l'année

astronomique et de l'année romaine, celle de Fränkel et Seipt, pour qui l'année romaine eût été en avance d'environ trois mois sur l'année astronomique. Dans une étude très serrée, très minutieuse, M. Varese rejette ces deux théories; comparant la chronologie de Polybe et celle des Fastes triomphaux pour la première guerre punique et pour les années 241-218, dressant le tableau chronologique des années 263 à 229, il s'attache à démontrer que la chronologie des auteurs et en particulier celle de Polybe est au fond d'accord avec celle des Fastes triomphaux, qu'avant la guerre d'Hannibal l'année romaine a été petit à petit en retard sur l'année astronomique et que ce retard a atteint son maximum de trois mois vers 228 av. J.-C., le mois de mai romain correspondant alors à peu près au mois d'août astronomique. Cette hypothèse est fort séduisante. Elle explique au moins une partie des textes et nous dispense de supposer des erreurs dans nos sources.

Ch. Lécrivain.

The Antonine Wall Report. Glascow, Maclehose, 1899. In-8°, IV-176 pages, 11 planches.

La Société archéologique de Glascow a exécuté, de 1890 à 1893, d'importantes fouilles sur l'emplacement du mur élevé par Antonin le Pieux au nord de la Bretagne romaine. Le *rapport* qu'elle publie est rédigé avec soin et illustré de nombreux plans, cartes et gravures; il nous renseigne très exactement sur les moindres détails des travaux de ces dernières années et fait bien ressortir les conclusions générales et nouvelles qui s'en dégagent. Mais, à vrai dire, la Société de Glascow ne nous a pas donné seulement dans ce volume le compte-rendu de ses fouilles récentes; nous lui sommes redevables d'une monographie complète du mur d'Antonin.

Les quatre premiers chapitres (p. 1-42 : brève description générale, documents antiques concernant le mur, principes de la construction des remparts de terre chez les Romains, descriptions modernes du mur d'Antonin) résument l'état de la question à la date de 1890. Le mur d'Antonin traverse l'Écosse à sa partie la plus étroite, d'Old-Patrick sur la Clyde à Bridgeness sur le Firth de la Forth; sa longueur totale est de 36 milles et demi, soit à peu près 56 kilomètres. Les troupes romaines occupaient une douzaine de postes fortifiés le long de la ligne. Il reste du mur des vestiges plus ou moins considérables, plus ou moins bien conservés selon les points. On sait par Capitolin, *Vie d'Antonin,* chap. v, que le légat Lollius Urbicus le fit élever en 143; plusieurs inscriptions dédiées à Antonin ont été trouvées sur le trajet du mur et rappellent sa construction; la plupart des écrivains anciens qui en font mention l'attribuent par erreur à Septime Sévère. D'après Hygin et Végèce, les Romains distinguaient deux sortes de remparts de terre : le *murus caespiticius,* fait de mottes de gazon, et le *terreus*

agger, fait de terre amassée et mêlée. Le mur d'Antonin est appelé par Capitolin *murus caespiticius*. Les auteurs modernes qui ont étudié ses ruines sont partis cependant de l'idée préconçue et fausse qu'il devait être un *terreus agger*.

Le chapitre v (p. 42-120 : description des sections du mur) est le compte-rendu détaillé des fouilles entreprises par la Société. On a déblayé les restes du rempart et ses abords en cinq endroits : Croy-Hill, Barr-Hill, Seabeg, Bonnyside, Roughcastle. Le *rapport* retrace minutieusement la marche des travaux dans chaque section et dit en quel état on a retrouvé ici et là les divers éléments du retranchement. Une double série de planches (au chapitre v, coupes du mur et de ses dépendances; en appendice, travaux de nivellement) accompagne le texte, l'éclaire et le précise.

Le vie et dernier chapitre est le plus important (p. 120-150 : conclusions générales et observations). Les fouilles de la Société permettent de se faire désormais une idée plus juste qu'autrefois du mur d'Antonin. Le mur, *murus caespiticius*, et non *terreus agger*, était construit en mottes de gazon superposées; il mesure encore, là où il est le mieux conservé, quatre pieds et demi de haut ($1^{m}40$); sa hauteur primitive devait être de dix pieds (3 mètres) et son épaisseur au couronnement de six pieds ($1^{m}80$). Il reposait sur des fondations en pierre qu'interrompaient par endroits des canaux pour l'écoulement des eaux. En avant du rempart, au nord, du côté qui faisait face à l'ennemi, était un fossé large de quarante pieds (12 mètres), profond de douze à vingt ($3^{m}60$ à 6 mètres); ses parois, fortement inclinées, lui donnaient le profil d'un V. Entre le pied du rempart et le fossé, il faut noter l'existence d'un espace vide ou berme, ménagé à dessein dans l'intérêt de la défense. On avait rejeté au delà du fossé une partie des terres qui en provenaient; elles formaient un petit remblai s'abaissant en pente douce vers l'extérieur. A la face méridionale du rempart, du côté du pays romain, on remarque de distance en distance des soubassements demi-circulaires faisant saillie; on suppose qu'ils supportaient des tours de bois et servaient aux guetteurs. Une route, véritable chemin de ronde, large de seize à dix-huit pieds (5 mètres), pavée de grandes pierres, se poursuivait sans interruption, parallèlement au rempart, à une distance de cinquante yards au sud (46 mètres).

M. Haverfield publie en appendice (p. 153-169) une inscription inédite de Barr-Hill, dédicace faite à Silvain par un préfet de la *cohors prima Hamiorum;* il étudie à cette occasion l'occupation de l'Écosse par les Romains, occupation toute militaire et qui dura peu, de 143 à 180 environ.

La belle publication de la Société archéologique de Glascow témoigne du zèle qu'on a mis à poursuivre ces délicates campagnes de fouilles le long du mur d'Antonin et de la science précise avec laquelle on a su en consigner et interpréter les intéressants résultats.

Maurice Besnier.

Dr Ludw. Keller. **Die rœmische Akademie und die altchristlischen Katacomben, im Zeitalter der Renaissance.** Berlin, Gaertner, 1899. In-8°, 38 pages.

On lira avec intérêt l'étude que M. Ludw. Keller a consacrée à l'Académie romaine de Pomponius Laetus. Bien que la bibliographie soit incomplète, puisqu'elle laisse de côté l'article de M. Lumbroso sur le même sujet et plusieurs autres sur des sujets connexes parus dans le *Giornale storico della letteratura italiana,* l'auteur n'en a pas moins approfondi la question. Cependant, après avoir lu son étude, on reste sur une impression étrange. Certains développements étonnent par leur ingéniosité excessive, et l'on serait tenté de rappeler à M. Keller que « qui veut trop prouver ne prouve rien. » Faut-il, par exemple, établir une relation aussi intime qu'il le fait entre le mot *porticus,* qui désignait le lieu de réunion des académiciens, et ce même nom que Prudence donne une fois aux catacombes? Ne pourrait-on pas y voir plutôt une coïncidence? Au contraire, lorsqu'il s'agit de préciser la signification de ces réunions mystérieuses que présidait Pomponius Laetus dans sa maison de l'Esquilin ou dans les souterrains peu connus des catacombes, l'auteur nous laisse sous une impression beaucoup plus vague. Qu'étaient au juste les académiciens et pourquoi leurs réunions portèrent-elles ombrage au pape Paul II? Étaient-ce des hérétiques et des athées, comme on le disait à la curie? Étaient-ce des déistes? Étaient-ce des révolutionnaires, comme Stefano Porcari? Leur culte pour l'antiquité leur inspirait-il du mépris pour le christianisme ou bien encore étaient-ils des chrétiens qui voulaient, par-dessus le moyen âge, se rattacher au christianisme des catacombes? Formaient-ils une société secrète, une sorte de franc-maçonnerie dont les affiliés se retrouvaient dans toutes les parties de l'Italie et jusque dans les classes les plus hautes de la société? ou bien était-ce un petit cercle d'humanistes réunis par un culte, aussi prétentieux que pédant, pour l'antiquité? Pourquoi avaient-ils choisi les catacombes comme lieux de leurs réunions? Il est possible qu'ils l'aient fait, comme dit M. Keller, par respect pour les chrétiens primitifs; mais ne serait-il pas permis d'émettre à ce sujet de tout autres hypothèses? Cette question soulève donc toutes sortes de problèmes que M. Keller ne semble pas avoir résolus. Le plus souvent, en effet, il se contente de possibilités, de vraisemblances, d'impressions subjectives; et, lorsqu'il prend un ton plus affirmatif, il serait peut-être facile de contester ses conclusions.

Pourquoi s'étonne-t-il que l'Église romaine ait abandonné les catacombes vers le VIe siècle? Une connaissance plus approfondie des études de M. de Rossi l'aurait éclairé et calmé à ce sujet. Il aurait vu que ce fait ne provient pas de l'indifférence, mais que ce fut une nécessité, à partir de la guerre des Goths, d'abandonner la campagne romaine que les guerres rendaient trop peu sûre et d'enfermer tous les sanctuaires

dans l'intérieur des murs. D'ailleurs, l'information de M. K. sur l'archéologie chrétienne ne semble pas toujours bien sûre.

J. GUIRAUD.

R. DE LASTEYRIE. **Études sur la sculpture française au moyen âge.** Fondation E. Piot. Paris, E. Leroux éditeur, 1903. In-4°.

Par une série d'études sur les sculptures du portail royal de la cathédrale de Chartres et des portails de Saint-Denys, du Mans, de Notre-Dame de Paris, etc., d'une part, et d'autre part sur Saint-Trophime d'Arles, Saint-Gilles et quelques églises romanes du bassin du Rhône (Tarascon, Beaucaire, Saint-Bernard de Romans, Saint-Guilhem-du-Désert, etc.), M. de Lasteyrie a été amené à donner son avis sur l'importante question de l'influence qu'auraient exercée les écoles d'art du midi de la France sur le nord en général et sur Chartres en particulier. Prenant le portail royal de Chartres comme point de départ, l'éminent professeur de l'École des chartes examine, pour la réfuter, la thèse de M. Vöge[1], qui prétend retrouver à Chartres l'influence de l'ecole d'art qui, en Provence, a créé le portail du cloître de Saint-Trophime d'Arles. Cette théorie avait été renversée par M. Courajod, qui faisait remonter le portail de Chartres au deuxième quart du XIIe siècle et datait le portail du cloître de Saint-Trophime du XIIIe. Mais de savantes études de M. Marignan[2] étaient venues concilier Vöge et Courajod en fixant au XIIIe siècle le portail royal.

M. de Lasteyrie entreprit de vérifier par le menu toutes ces assertions, de rechercher à quelle époque exacte on pourrait placer les sculptures de Chartres et celles de Saint-Trophime, afin d'établir d'une manière précise et scientifique la valeur de l'opinion, prétendant que le portail royal avait été influencé par l'école de Provence. Son argumentation peut servir de modèle à toute étude d'archéologie. Pour dater ces sculptures, il refait l'historique du monument : par l'examen et des textes contemporains et de la maçonnerie même de l'édifice, et des détails de sculpture du portail en question, il est amené à conclure que ce portail appartient à l'église primitive, reconstruite après l'incendie de 1134, vers 1145, et incendiée de nouveau en 1194. Tandis que M. Marignan s'appuie sur le fait de ce nouvel incendie pour prétendre que les sculptures du portail datent du XIIIe siècle, M. de Lasteyrie démontre au contraire que, sur l'édifice nouveau, on avait replaqué les sculptures anciennes. Pour étayer sa conviction, il reprend une à une les objections de M. Marignan, et par l'étude détaillée des représentations figurées (les Arts libéraux) des anges des voussures et du tympan, des statues des colonnes, par la comparaison de celles-ci avec certaines statues connues (comme celles

1. *Die Anfänge des monumentals Stils im Mittelalter*, 1894, in-8°.
2. Dans le *Moyen Age*, 1898-1899.

de Corbeil, qui se trouvent aujourd'hui à Saint-Denys), il établit que ces sculptures sont bien du XIIe siècle. L'iconographie vient confirmer ce qu'il avance : les scènes représentées sont dans la donnée romane bien plus que dans la donnée gothique ; en somme, le portail royal date environ de 1160.

Ces conclusions suffiraient à infirmer la thèse de M. Vöge, si l'on admettait avec M. Marignan que les artistes qui ont sculpté le cloître et le portail de Saint-Trophime vivaient au XIIIe siècle. Mais M. de Lasteyrie a voulu pousser plus loin ses recherches. Par la même méthode, en complétant l'observation minutieuse des monuments eux-mêmes par l'étude des textes, la sigillographie et l'épigraphie, il est arrivé à dater le cloître de Saint-Trophine de 1180 et à placer le portail à une époque variant entre 1180 et 1190 (contrairement à M. Vöge, qui le faisait remonter au début du XIIe siècle, à M. Marignan, qui le plaçait au milieu du XIIIe). Saint-Trophime est donc postérieur au portail royal de Chartres.

Enfin, il complète ces données par une intéressante étude sur le portail de Saint-Gilles. Pour en fixer la date, il reprend l'histoire de cet édifice, si misérablement mutilé pendant les guerres de religion et la Révolution, et détermine l'époque à laquelle fut construite la crypte, si curieusement voûtée d'ogives, en remarquant que ces ogives furent rapportées postérieurement sur des voûtes d'arête. S'il conclut en déclarant le portail et l'église à peu près contemporains ou même antérieurs aux sculptures du portail royal (les grandes figures d'apôtres dues à Brunus seraient de 1150, p. 115), les formes lourdes, courtes, le caractère tout gallo-romain des figures (p. 134) lui interdisent tout rapprochement avec celles de Chartres, « dont les longs corps, que font paraître plus allongés les petits plis parallèles du vêtement, avec leurs physionomies expressives, procèdent de cette jeune et vigoureuse école qui, dès la fin du XIe siècle et le début du XIIe, enfanta, en Bourgogne et sur le cours de la Loire, des œuvres d'une facture si mâle et si vivante » (p. 78).

Après avoir prouvé « que la théorie de Vöge est erronée, que l'école de Chartres ne dérive pas de l'école de Provence et que les sculptures d'Arles n'ont pu inspirer celles de Chartres dans la moindre mesure » (p. 3), les rapprochements qu'il fait entre Chartres et la Charité-sur-Loire (celle-ci dépendant de Cluny) amènent M. de Lasteyrie à se demander si l'église de la Charité « n'est pas un des anneaux de la chaîne encore mal connue qui devait relier l'atelier de Chartres à ceux de Vézelai et de la Bourgogne » (p. 79).

En terminant, rendons hommage à l'éditeur, qui a tenu à faire de cette magistrale étude une véritable œuvre d'art, en y joignant d'admirables héliogravures qui rendent avec une merveilleuse finesse les belles sculptures étudiées par M. de Lasteyrie.

Bernard Monod.

Barthélemy Fontana. **Renata di Francia, duchessa di Ferrara.** Sui documenti dell' Archivio Estense, del Mediceo, del Gonzaga e dell' Archivio secreto Vaticano. Roma, Forzani e C. stampatori del Senato. 2e vol., 1893, et 3e vol., 1899, avec portrait.

On a rendu compte, dans cette *Revue,* du premier volume de cette histoire, qui parut en 1889. M. B. Fontana ne s'est pas laissé détourner par ses autres études de littérature ou d'art, pas même par ses fonctions de président de l'Institut technique de Rome, du sujet favori sur lequel il a, depuis tant d'années, concentré toutes ses recherches. Il publiait, en effet, déjà en 1887, dans les *Actes de la Société d'histoire de Rome,* un premier article sur le séjour de Calvin à Ferrare et l'emprisonnement de la duchesse Renée. Il y admettait que le réformateur genevois se rendit à Ferrare et y vit la duchesse, entre le 23 mars et le 14 avril 1536. C'est à la fin de cette année que s'arrêtait le récit de son premier volume. Le second s'étend de 1537 à la mort du duc Hercule et au retour de la duchesse en France (1560), et le troisième va de là jusqu'à sa mort (1575).

Dans le deuxième volume, l'auteur examine la question de la réformation de l'Église en général et celle de savoir si la duchesse de Ferrare a été protestante. Il admet la nécessité d'une réformation religieuse au XVIe siècle, mais blâme les moyens violents et révolutionnaires de Luther, de Calvin, et loue la méthode des reformateurs italiens, qui n'avaient pas attendu l'exemple de Luther pour « adapter la religion aux temps et les coutumes aux préceptes de la religion, et qui prenaient pour modèle Savonarole, la noble victime. » Ces gens se réunirent d'abord dans la maison d'un certain Julien Dati, Florentin, et puis dans l'église de Saint-Sylvestre et Dorothée au Transtévère; ce sont les mêmes, G. Contarini, M. Giberti, Sadolet, Morone, P. Caraffa, qui formèrent le cercle connu sous le nom d'*Oratorio del divino amore;* mais l'auteur oublie de nous dire que le *Consilium de emendanda Ecclesia* resta dans les cartons du Vatican. M. F. commence par nous montrer Vittoria Colonna, la belle veuve du marquis de Pescara, qui était affiliée à ce petit cénacle de réformateurs pacifiques, venant à Ferrare, en relations amicales avec Renée et assistant aux prédications de Bernardin Ochino, l'éloquent prédicateur capucin, qui, peu après, devait se convertir au protestantisme et se réfugier en Suisse.

« Autour de la marquise Colonna, dit-il, autour d'Ochino, et sans doute par leur intermédiaire, il était arrivé un flot de réformateurs dans le sein de l'Église catholique, à côté d'un flot de Luthériens, qui tâchaient de gagner la ville, et d'un groupe de Calvinistes, qui essayaient de conquérir la cour. Il n'y manquait que le flot des fanatiques retrogrades, et cela n'allait pas tarder à se produire! »

M. F. nous montre à Genève J. Calvin et, d'autre part, à Venise Ignace de Loyola, « ce singulier type de réformateur, » envoyant, le

premier ses émissaires, porteurs de lettres, le deuxième ses prédicateurs, le P. Jay et le P. Rodriguez, à Ferrare, et se disputant l'influence à la cour d'Este et pour ainsi dire l'âme de Renée. Quel mérite extraordinaire devait donc avoir cette princesse, qui, d'ailleurs, ne brillait pas par la beauté, pour être le point de mire des premiers champions des deux partis religieux adverses? L'attrait n'est pas moindre pour l'historien, car il y a comme un voile mystérieux qui couvre sa foi personnelle, et c'est un problème assez difficile à résoudre que de savoir quelles étaient au juste ses croyances.

D'un côté, en effet, la duchesse de Ferrare avait les apparences d'une catholique, elle était en bonnes relations avec son beau-frère le cardinal Hippolyte d'Este et en correspondance amicale avec le pape et des cardinaux ; elle avait un aumônier catholique, à qui elle se confessait, et donnait largement des aumônes à des religieux ou à des églises. De l'autre, elle correspondait avec Calvin (t. II, p. 139, 342, 367 et 415); elle acceptait la dédicace de la Bible italienne d'Antonio Bruccioli, avait un médecin luthérien (t. II, p. 108), donnait asile dans sa maison à des protestants français ou autres persécutés, et intercédait en faveur des hérétiques traqués par l'Inquisition en Italie (ex. pour Fannino de Faenza et Dominique Giorgio, le Sicilien; t. II, p. 272 et 277). La solution nous paraît être celle-ci : Renée de Ferrare, arrivée catholique en Italie, s'y était convertie aux doctrines réformées; mais, par égard pour son mari, prince très catholique et timoré, « elle sauvait les apparences. » Les inquisiteurs et, à la fin, son mari, ne s'y sont pas trompés. Ayant constaté que, depuis douze ans, elle n'entendait plus la messe, le duc Hercule écrivit à Henri II une lettre (27 mars 1554), où il avoue, à son grand déplaisir, que sa femme est atteinte de cette tache de l'hérésie et lui demande son concours pour la ramener au giron de l'Église (t. II, p. 345, 350). On sait que le roi de France lui envoya Me Oriz, inquisiteur de renom, pour « purger la princesse, issue du plus pur sang de la famille royale de France, de cette peste luthérienne » (t. II, p. 355). Ni les prédications de Me Oriz, ni les exhortations de son mari n'ayant pu la fléchir, le duc de Ferrare recourut aux moyens violents. Il lui enleva ses filles, qu'il enferma dans un couvent, et lui fit faire son procès par l'inquisiteur français, assisté de deux évêques et d'un inquisiteur de Ferrare.

Renée, convaincue : 1° de professer l'hérésie luthérienne; 2° de refuser d'entendre la messe; 3° de nier l'efficace du sacrement; 4° de haïr la confession; 5° de ne pas vouloir communier (sans doute parce qu'elle niait le dogme de la transsubstantiation), fut condamnée à la réclusion. Le duc, en effet, la relégua dans un vieux château, et Me Oriz repartit (7 septembre). M. F., pour expliquer ce départ de l'inquisiteur français, suppose un coup de théâtre : la duchesse aurait exhibé tout à coup à ses juges un bref du pape Paul III, à elle adressé, qu'elle gardait secrètement, et en vertu duquel quiconque la molesterait, elle ou un membre de sa maison, pour cause d'hérésie, *in causis fidei tantum,* encourrait

l'excommunication. L'inquisiteur, épouvanté, aurait renoncé à poursuivre et serait parti brusquement, répandant le bruit qu'il avait ramené la brebis égarée (16 septembre). Nous avons de la peine à admettre cette explication. La principale objection, c'est que, si Renée s'était réellement disculpée, le duc l'eût aussitôt laissée rentrer en grâce. Au contraire, il la maintient en prison, et ce n'est que lorsque, après quinze jours de réclusion loin de ses chères filles, elle eut enfin consenti à se confesser et à communier, qu'il la fit revenir. Mais, n'en déplaise à M. F., qui ne veut pas croire à l'hérésie de la duchesse de Ferrare, celle-ci fut bel et bien convaincue d'avoir fait acte de protestantisme. Cela ressortira avec plus d'évidence encore des pièces de la correspondance de Fiaschi, l'agent du duc Hercule à Pavie, et des lettres de F. Morosini, l'ambassadeur vénitien (voy. pièces à la suite de la préface du tome III).

Le deuxième volume se termine par le récit des dernières années du séjour de Renée à Ferrare. Incorrigible dans son attachement à la Réforme, elle reçoit des lettres de Calvin, qui lui reproche assez durement ce qu'il considère comme un reniment, mais qui n'était qu'une défaillance de son cœur maternel; elle reçoit la visite de Galéas Caracciolo, seigneur napolitain devenu calviniste et réfugié à Genève, et, bien que suspecte, elle échange des lettres courtoises avec le terrible Paul IV (Caraffa), qui lui envoie même sa bénédiction apostolique (1er juillet 1561).

Telle est la substance de ce volume, substance puisée dans des pièces d'archives, en grande partie lettres ou rapports, encore inédits, dont quatre-vingt-trois sont publiés en appendice. Le récit est clair et animé, entremêlé de réflexions sur les événements ; on y sent une vraie admiration de l'auteur pour le caractère de Renée de Ferrare, et c'est, sans doute, parce qu'elle baisserait dans son estime, si elle eût abjuré le catholicisme, qu'il a fait des efforts désespérés pour démontrer qu'elle n'avait jamais complètement adhéré à la doctrine réformée.

Entre la date du deuxième et celle du troisième volume de l'ouvrage que nous analysons parut le livre de M. Rodocanachi sur le même sujet. L'auteur, s'assimilant les pièces originales publiées par M. F. et les études de Jules Bonnet dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme,* avait réussi à faire un ouvrage qui se lit agréablement.

Dans le troisième et dernier volume qu'il a consacré à Renée de Ferrare, M. B. F. a tenu, et avec raison, à revendiquer la priorité pour les documents inédits qu'il avait publiés en 1893. Ce volume se compose de trois parties : une préface, qui renferme deux documents inédits d'inquisition tirés des archives de Modène, l'ouvrage propre et un appendice, qui contient trente-cinq lettres et brefs empruntés aux archives secrètes du Vatican[1].

1. Cet appendice ne contenant aucune pièce qui se rapporte directement à la duchesse de Ferrare, cela nous dispense d'en parler.

La première pièce des archives de Modène est une liste des hérétiques qui étaient à Ferrare « du temps de la duchesse Renée » (1554). Nous y relevons les noms de Celso Martinengo, membre d'une noble famille florentine, qui, après avoir embrassé la Réforme, se réfugia chez les Grisons, de Jérôme (de Sienne), qui fut quelque temps aumônier de la duchesse, et surtout celui de *Carlo de Spreville*. Ce dernier ne serait-il pas une variante italienne du pseudonyme de Calvin, appelé, dans ses lettres à Renée, Charles d'Espeville? On voit, par les lettres de la duchesse qui ont été interceptées, qu'elle était en relation avec les initiateurs de la Réforme évangélique en Italie : Baldassare Altieri, l'agent des Luthériens d'Allemagne à Venise; Bruccioli, le traducteur de la Bible; Gadaldino, le libraire modénais qui publia *Il benefizio di Gesu Cristo;* Francesco Portese, l'helléniste qui fut le précepteur de ses filles; Michel-Ange Florio, le pasteur des protestants italiens réfugiés à Londres.

Le deuxième document de la préface est plus important encore, c'est le procès-verbal de l'interrogatoire subi en 1555 devant un inquisiteur par Me Ambroise (de Milan). L'inculpé, qui était un familier de la maison ducale, déclare avoir assisté plusieurs fois à la sainte cène, célébrée dans la chambre de la duchesse Renée, en présence de ses deux filles, et expose les doctrines professées par les assistants. En voici quelques-unes : « Les saints n'intercèdent pas pour nous. — Il ne faut pas prier pour les morts, car il n'y a point de purgatoire. — Nos œuvres ne sont pas méritoires; il n'y a d'autres mérites que ceux de Jésus-Christ. — Les indulgences du pape ne profitent ni aux vivants, ni aux morts. — Il ne faut pas entendre la messe, qui est pure idolâtrie. »

Dans le corps de l'ouvrage, M. F. nous raconte la vie de Renée de France à Montargis. Il nous la montre déplorant les guerres civiles, observant une stricte neutralité, mais témoignant de préférence sa sollicitude aux vaincus, les huguenots, assistant au Colloque de Poissy et voulant faire prêcher son aumônier dans son appartement à la cour; présente à Paris lors du massacre de la Saint-Barthélemy et y échappant. L'auteur essaye d'étayer par des arguments nouveaux sa thèse favorite, que Renée n'a jamais fait acte formel de protestantisme. D'après M. F., elle serait revenue en France aussi bonne catholique qu'elle en était partie lors de son mariage.

Voici, enfin, le portrait que M. B. F. a tracé de son héroïne (II, p. 450) : « Elle fut, dit-il, la plus sentimentale des princesses du temps, encline à la réformation de l'Église et, comme son père Louis XII, très jalouse de défendre les droits de la royauté française contre les empiétements du pape. Renée ne fut ni perverse, ni sainte : d'un bon naturel, d'un caractère loyal, fière dans ses résolutions, elle fut dans tout le reste telle que la firent les temps. Confiante en soi et dans les siens, elle soutint, avec des forces inégales, une lutte dans une voie sans issue, courbant la tête devant la destinée. Venue en Italie avec une mission du roi de France, elle s'y maintint comme un soldat qui reste à son poste au risque de sa vie. Elle était venue catholique, dévote et

même superstitieuse; si l'opposition politique prit chez elle la forme de la controverse religieuse, cela, dans l'attente du concile, était de l'indiscipline, non de la rebellion; tandis qu'en France l'autorité du pape, à chaque pas suspendue, avait été discutée. Mais Renée ne rompit ni avec le pape, ni avec les cardinaux et ne réclama pour elle qu'une liberté que les autres ne lui refusaient pas. Elle méprisait l'intolérance catholique, repoussa la tyrannie de Genève, fit le bien sans contrainte, aima les siens, elle aima même son mari, à qui elle causa pourtant tant d'ennuis... Ceux qui jugent Renée en Italie par ce qui lui arriva en France se trompent. En France, comme en Italie, elle ne fut pas hérétique, si ce terme conserve son sens de schisme. Et elle ne le fut pas, parce qu'elle ne savait pas haïr et que la haine est le caractère des sectes! Plus libre en France qu'elle ne l'avait été en Italie, là elle se montra prête à payer de sa vie le courage de ses convictions; mais, dans la nuit fatale de la Saint-Barthélemy, étant à Paris, on ne lui demanda pas une abjuration, que le roi de Navarre concéda et qu'elle n'eût pas faite. »

Les limites d'un article de compte-rendu ne nous permettent pas d'entrer dans la discussion approfondie du problème que soulève la vie de Renée de France, duchesse de Ferrare. Le lecteur, d'ailleurs, d'après la lettre d'Hercule d'Este et les documents d'inquisition que nous avons analysés, pourra lui-même décider. Nous voulons seulement rappeler une dernière pièce, c'est le testament de Renée, dans lequel elle exprime le désir d'être enterrée sans les cérémonies ordinaires du culte romain, et où elle fait profession de sentiments si peu catholiques que l'envoyé du duc de Ferrare en France, dès qu'il en eut connaissance, proposa à son maître de le faire casser, comme émanant d'une hérétique, suivant la jurisprudence qui avait cours alors en Italie (III, p. 306). M. F., il est vrai, s'efforce de tirer de la comparaison des diverses minutes du testament de Renée, trouvées aux archives de Turin et à Modène, la preuve que la duchesse de Ferrare a refusé formellement de souscrire une profession de foi calviniste.

Par ce troisième volume, M. F. a achevé l'ouvrage qu'il avait entrepris il y a longtemps et pour lequel il a mis au jour plusieurs centaines de pièces d'archives inédites. C'est là un vrai monument qu'il a élevé à la mémoire de Renée de France. Quel que soit le parti qu'on prenne sur la question de sa foi religieuse, — et le nôtre n'est pas celui de l'auteur, — il faut reconnaître que M. F. a bien compris le caractère fier, loyal et généreux de cette fille du sang royal de France, et qu'il a rendu justice à cette intelligence qui n'a pu se laisser obscurcir par les superstitions et à ce cœur qui est resté tendre et miséricordieux au milieu des haines de son temps. Nous le félicitons d'avoir rendu ce témoignage à une des princesses les plus admirables de la France.

G. Bonet-Maury.

G. Bulard. **Les traités de Saint-Germain (1679).** *Essai sur l'alliance étroite de Louis XIV et du Grand Électeur après la guerre de Hollande.* Paris, Picard, 1898. In-8°, 164 pages.

Sous ce titre, M. Gustave Bulard, nommé récemment professeur au collège de Meaux, après l'avoir été assez longtemps à celui de Vienne, a soumis à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon une intéressante étude[1]. Il n'a reculé ni devant la lecture longue et parfois fastidieuse des documents diplomatiques du temps, ni devant le dépouillement de textes allemands, souvent difficiles à comprendre, ni devant des voyages dispendieux à Paris pour voir par lui-même et utiliser des manuscrits inédits. Son information est donc sérieuse et ses sources propres à inspirer confiance[2]. Il a d'autre part fait un usage intelligent de ses matériaux, discuté avec discernement les témoignages contemporains et les assertions des historiens, montré en un mot un réel sens critique en plus d'un endroit. Enfin, ce qui ne gâte rien, après avoir bien posé et nettement délimité son sujet, il l'a développé suivant un plan logique et clair.

La part des éloges est belle. Elle ne saurait toutefois faire oublier les défauts et les lacunes qui étaient inévitables dans un premier travail scientifique et qui font de lui, comme l'a écrit modestement l'auteur, un « essai » plutôt qu'un ouvrage définitif. C'est d'abord par moments quelque désordre et quelque incohérence dans l'exposé des événements et une certaine inexpérience qui va jusqu'à placer dans les notes des remarques ou des controverses de premier ordre : ainsi, p. 46, la note 3 est plus importante que le texte; p. 57, une allusion vague à la jalousie des princes allemands à l'égard du Brandebourg n'est précisée que par une note; p. 89-90, les visées de Louis XIV sur la couronne impériale ne sont bien exposées qu'en note. Il y a ensuite une disproportion choquante entre le luxe de détails minutieux qu'on rencontre çà et là et la sécheresse indigente d'autres passages. Les erreurs, soit de raisonnement, soit de fait, sont fréquentes : par exemple, p. 93, la présence, dans une copie du traité d'octobre 1679, de deux articles secrets du 29 juin ne permet nullement de supposer que ces articles aient été insérés dans le nouveau traité, et il semble plus probable qu'ils ont été reproduits par un scribe, à titre de renseignement; p. 13, il est faux de dire que l'électeur de Brandebourg n'entra pas expressément dans la ligue du Rhin, car nous possédons un traité officiel à ce sujet, du 18 novembre 1665; il est fâcheux de confondre, p. 16 et p. 20, l'Empereur et l'Empire, p. 19, la Prusse et le Brandebourg, de prolonger, p. 50, la Poméranie jusqu'au Sund (?), et de faire descendre,

1. Pour le diplôme d'études supérieures d'histoire.

2. On peut regretter seulement que, faute d'avoir consulté les archives de Berlin, l'auteur n'ait entendu qu'une cloche.

p. 82 et p. 130, les deux électeurs de Bavière et de Saxe au rang de simples ducs. Il est également regrettable que l'ouvrage de M. Hans Prutz, sur les dernières années du Grand Electeur, n'ait pas été mis à profit davantage pour élucider des points obscurs ou pour compléter de fort vagues données. Le style a le mérite d'être sobre et en général précis, mais souvent aussi il est sec, avec des phrases hachées et une profusion de paragraphes qui rompent l'exposition et nuisent à l'harmonie de l'ensemble.

L'introduction a pour but, en rendant compte des événements de la guerre de Hollande et plus particulièrement de l'attitude du Brandebourg durant cette guerre, de mettre les gens et les choses à leur place et d'expliquer la situation respective de l'électeur Frédéric-Guillaume et du roi de France en 1678; le récit, qui est d'ailleurs assez bien conduit, a le tort d'insister trop longuement sur des faits d'histoire générale et d'exposer par le menu la conclusion des divers traités de Nimègue, alors que le chapitre premier reviendra sur des négociations antérieures. Peut-être était-il nécessaire de dire l'isolement où l'électeur de Brandebourg allait être laissé, mais il suffisait de l'indiquer brièvement. Avec le chapitre I, nous entrons au cœur du sujet et nous assistons aux vains efforts de Frédéric-Guillaume pour détourner de la paix les États généraux et l'Empereur; il lui importait, au plus haut degré, de continuer à avoir les mains libres en Poméranie et d'achever sur les Suédois la conquête de cette province; la défection de ses alliés lui porta un coup dont il ne se consola pas. Tout en comprenant l'amertume de ce déboire, M. B. a eu le bon sens de faire justice des plaintes exagérées de l'électeur; sans doute, il fut abandonné, mais lui-même avait négocié avec Louis XIV dans le dessein de devancer les autres coalisés et n'aurait pas hésité à se retirer de la lutte s'il avait obtenu ce qu'il désirait; de plus, et c'est là un point de vue nouveau qui a été bien mis en lumière, l'alliance de La Haye, en 1674, ne promettait à chacun des contractants que le maintien du *statu quo ante* et ne garantissait à aucun ses conquêtes éventuelles. Les deux chapitres suivants sont les plus intéressants et les plus neufs : réduit à ses seules forces en face de Louis XIV victorieux, Frédéric-Guillaume tente d'abord une résistance désespérée, puis se voit forcé de courber la tête et de subir l'humiliant traite de Saint-Germain (29 juin 1679); il en garde rancune moins à son vainqueur qu'à ceux qui, comme l'Empereur, l'ont livré à sa merci, et, le 25 octobre 1679, il se lie à la France par une série d'articles secrets qui en font presque un vassal. Les négociations compliquées du comte d'Espense et de Meinders en Hollande, à Berlin et à Versailles ont été étudiées en détail, d'après les documents du ministère des Affaires étrangères, et il y a beaucoup à apprendre dans ce récit, qui n'avait pas encore été fait aussi complètement. Le chapitre IV contient l'histoire des six années (1679-1685) pendant lesquelles dure l'alliance étroite de la France et du Brandebourg, s'affirmant chaque année par des traités de subsides et permet-

tant à Louis XIV de braver impunément l'Europe par la politique des « réunions. » L'activité simultanée du comte de Rébenac à Berlin et d'Ezéchiel de Spanheim à Paris semble resserrer sans cesse l'union des deux souverains, bien que les audacieux empiétements du roi de France et les persécutions contre les huguenots préparent dans l'esprit de l'électeur un revirement forcé et le fassent revenir insensiblement à ses anciennes alliances. Cette évolution, qui commence en 1685 par le renouvellement d'un traité avec les Hollandais et qui s'achève par la convention secrète du 22 mars 1686 avec l'empereur, n'a été malheureusement pas présentée avec les développements qu'elle comportait. La conclusion aurait pu être écrite d'un style plus concis et plus nerveux, mais elle est juste dans son ensemble et pleine de réflexions judicieuses; n'est-ce pas en somme le principal? Des pièces justificatives, parmi lesquelles on trouve le texte du traité secret d'octobre 1679, et un index alphabétique terminent ce volume.

Tout compte fait, et malgré des défauts que je n'ai pas cherché à dissimuler, la monographie de M. B. est digne d'être signalée aux historiens; elle renferme des renseignements inédits sur une question longtemps laissée de côté et qui méritait d'être mieux connue. L'importance du traité du 25 octobre 1679 a été considérable, tant au point de vue français qu'au point de vue allemand et même au point de vue européen; M. B. a été le premier à la faire pleinement ressortir. Il ne faut pas oublier en effet que son travail, quoique publié ultérieurement, a été conçu et rédigé avant l'étude suggestive de M. Vast dans la *Revue historique* sur les « Tentatives de Louis XIV pour arriver à l'empire[1], » et avant l'ouvrage si original où M. Prutz a exposé les relations du Brandebourg et de la France pendant les dernières années du Grand Électeur[2].

Albert Waddington.

D.-Felix de Aramburu y Zuloaga. **Monografia de Asturías.** Oviedo, 1899. 1 vol. in-8°, 510 pages.

M. de Aramburu, recteur de l'active Université d'Oviedo et Asturien de naissance, vient de consacrer à sa province natale une monographie, un peu touffue peut-être au gré d'un étranger, mais où abondent les renseignements authentiques et intéressants.

Précédé d'une courte préface très espagnole, le livre comprend six chapitres : Asturías primitive, Asturías historico-politique, Asturías industrielle, Asturías agricole et pastorale, Autres aspects des Asturies.

Les érudits espagnols ont toujours été très curieux des questions d'origines et d'étymologies et n'ont pas reculé devant les hypothèses

1. Cf. *Rev. hist.*, t. XLV (n° de sept.-oct. 1897).
2. *Aus des grossen Kurfürsten letzten Jahren*, in-8°. Berlin, 1897.

les plus hardies pour l'explication des problèmes de la préhistoire. M. Aramburu est beaucoup moins affirmatif et beaucoup plus sage et nous démontre d'une manière fort amusante que ses compatriotes auraient parfois gagné à être aussi prudents que lui. On découvrit, en 1884, à la Veguiña et à Cabo-Blanco deux pierres portant des inscriptions assez peu reconnaissables, que deux érudits asturiens, MM. Alexandrino Menendez de Luara et Marcelino Fernandez crurent pouvoir identifier à du grec et traduire par : *mélange liquide abondant en étain,* et par : *mélange produisant de l'étain.* La photographie des inscriptions fut soumise à M. Émile Hübner, de Berlin, qui, après une étude attentive, y reconnut... des inscriptions funéraires.

M. Aramburu attribue une grande importance à la colonisation celtique en Espagne et cite en passant l'opinion de M. Antón, qui assimile les Celtes aux Ligures, « qui tenaient, dit-il, leur nom du fleuve *Ligeris* et présentent les mêmes caractères céphaliques que les Celtes de Broca » (*Razas y naciones de Europa.* Discurso, 1895). Pour M. Aramburu, les Celtes sont « les brachicéphales propagateurs du bronze » et constructeurs des monuments mégalithiques. Cette dernière assertion serait sans doute assez discutable, mais ce qui est fort intéressant, c'est de constater dans les Asturies, notamment à Cangas de Onis et à Tapia, de véritables dolmens, où les fouilles ont amené la découverte de pierres sculptées et d'armes de pierre.

Les Asturies avaient leur caste maudite de bergers nomades (*los vaqueiros de alzada*) comme la Navarre avait ses *agotes* et le Béarn ses *cagots.* M. Aramburu voit en eux les descendants des chrétiens, ramenés par Alphonse Ier du pays des Sarrasins, et qui furent considérés par les Asturiens comme des sortes de captifs, comme des chrétiens moins purs que ceux qui n'avaient jamais subi le joug musulman. Les *vaqueiros* étaient soumis à une taille (*inquiz*) et acquittaient des droits sur les pâturages (*atempas*); la solennité de leurs obsèques était moins grande que celle des autres habitants; ils n'avaient pas le droit de porter l'image de la Vierge dans les processions.

L'auteur consacre un long paragraphe à la description des greniers asturiens (*horreos* ou *horros*), isolés à une certaine hauteur sur quatre ou six piliers de bois. Il y voit un mode de construction particulier à la province et un souvenir des habitations lacustres. Il y a peut-être là un exemple de cet excès d'ingéniosité qui égare souvent les plus consciencieux. Ces greniers sur piliers sont très communs dans le centre de la France.

Plus curieux, à notre avis, est le passage relatif à la mythologie asturienne, qui renferme de fort jolies légendes sur les *nuberos, ventolines, lavanderas* et *xenas,* dont l'imagination populaire a peuplé les rivières et les bois. L'auteur décrit aussi les danses locales, la *foguera* et la *danza prima,* qui est pour lui un souvenir des Celtes, « un cromlech vivant. » Il donne quelques pages au patois asturien ou *bable,* dont nous regretterons qu'il ne nous indique pas les particularités, au

lieu de s'étendre, comme il le fait, sur l'étymologie du mot *bable* lui-même.

La partie historique est traitée assez brièvement. M. Aramburu a étudié les origines du royaume asturien dans un autre ouvrage intitulé *Covadonga*. Il se contente ici d'un résumé rapide, mais il consacre aux institutions provinciales et municipales plusieurs chapitres bien documentés. Citons en passant ce très curieux extrait du chroniqueur Marañon de Espinosa, relatif à D. Rodrigo Alvarez, chevalier asturien du XIVe siècle : « Sa richesse et l'importance de ses domaines se font bien voir dans son testament, car il n'y avait évêque, église, seigneur ou chevalier dans les Asturies ou le Léon à qui il n'eût pris quelque chose, et il déclare tout et ordonne de tout restituer, parce qu'il n'a pas d'enfants et qu'il est mal avec son frère D. Pedro Alvarez » (p. 158). Voilà en quelques lignes un bon portrait de baron. Les Asturies ont formé, à partir de 1388, une principauté dont le prince héritier de Castille était titulaire. Elles conservèrent mieux leurs privilèges que les autres provinces de la monarchie et jouirent d'un régime analogue à celui des Vascongades; elles eurent leur junte générale.

Le chapitre intitulé *Asturias religiosa y artistica* est celui qui se ressent le plus du pays où il a été écrit et qui présentera peut-être le moins d'intérêt pour l'étranger; cependant, les archéologues y trouveront des détails précieux sur les églises asturiennes du IXe siècle.

La seconde moitié de l'ouvrage traite de l'industrie et de l'agriculture et abonde en renseignements précis sur la richesse du pays. La perte des colonies va ramener l'attention des Espagnols sur leur propre sol, et déjà se dessine en Catalogne et en Biscaye un puissant mouvement industriel et commercial. La principauté des Asturies n'y restera certainement pas étrangère. L'industrie minière s'y développe rapidement : les mines de cinabre, de zinc, de plomb, de fer sont en pleine exploitation; de grands établissements métallurgiques se fondent; les usines asturiennes ont produit (en 1898) 18,553 tonnes d'acier Siemens, 38,041 tonnes de fer et d'acier travaillés et 55,603 tonnes de fonte. Le charbon de terre, abandonné encore en 1825 aux plus pauvres paysans, est aujourd'hui un article d'exportation considérable. En 1895, les Asturies en ont exporté 357,012 tonnes par les ports d'Aviles et de Gijon.

La richesse agricole est considérable. Les Asturies ont encore de belles forêts; les habitants fabriquent du cidre et se livrent aussi à la viticulture; ils cultivent le lin, le tabac et la betterave; l'élevage des bœufs et des porcs est très florissant. Tout ce chapitre est rempli de détails bien observés sur les coutumes locales et les nouvelles pratiques qui pénètrent peu à peu dans le pays.

Le dernier chapitre, *Autres aspects des Asturies*, n'est pas moins pittoresque, quoique un peu en désordre. Les détails qui n'ont pu trouver place dans les précédentes divisions sont rassemblés dans cette dernière partie, qui parle de la chasse et de la pêche, des plages et des ports,

des foires et des chemins de fer, de l'émigration et des écoles. M. Aramburu n'oublie pas qu'il est recteur de l'Université d'Oviedo, réduite aujourd'hui à une Faculté de droit. Ses collègues et lui ont fondé des *colonies scolaires de vacances*, une *école pratique d'études juridiques*; ils font de l'*extension universitaire* et attendent des jours meilleurs en luttant courageusement contre la mauvaise fortune.

Ils font œuvre de bons citoyens, et plus d'une Université espagnole, ou même française, pourrait leur envier leur vaillante activité.

G. Desdevises du Dezert.

Sir Hudson Lowe and Napoleon, by R. G. Seaton. Londres, David Nutt, 1898. 1 vol. in-12, 236 pages.

A Diary of St Helena (1816, 1817). The Journal of Lady Malcolm; containing the conversations of Napoleon with Sir Pulteney Malcolm. Edited by Sir Arthur Wilson, K. C. I. E. Londres, Innes and C°, 1899. 1 vol. in-12, 168 pages.

Lord Rosebery. **Napoléon. La dernière Phase**. Ouvrage traduit de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par Augustin Filon. Paris, Hachette, 4e éd., 1902. 1 vol. in-12, XII-329 pages.

Lorsque toute la littérature documentaire qui se concentre autour de Napoléon à Sainte-Hélène aura fini de paraître, — ce qui ne saurait tarder, car on en a, sans doute, publié la meilleure part et le nombre des témoins n'est pas illimité, — nous pourrons dresser un *Mémorial* synoptique qui permette d'établir la juste mesure des griefs réciproques entre Sir Hudson Lowe et son impérieux captif. Mais, déjà, nous savons que les plaintes de Napoléon étaient fort exagérées. La volumineuse publication de M. Forsyth, en 1853, a présenté la défense de Hudson Lowe sous un jour assez plausible. Le petit livre de M. Seaton n'y ajoutera pas beaucoup. Toutefois, il était sage de rappeler à ceux qui volontiers l'oublieraient que tous les torts ne sont pas d'un seul côté. La dernière fille survivante de Sir Hudson a donc eu raison de mettre à la disposition de M. S. les quelques documents inédits qu'elle possède encore et de lui faciliter la tâche de répondre aux nombreuses publications ou réimpressions qui insultent la mémoire de son père. Mais l'ouvrage de M. S., comme toutes les apologies, dépasse parfois la mesure. Et, chose plus grave, il n'utilise pas, il ne cite même pas dans sa bibliographie, l'une des publications importantes qui l'intéressent, les rapports de Balmain, le commissaire russe, à son gouvernement. Ces rapports avaient paru en Russie, dès 1868, et notre *Revue Bleue* les a réimprimés en 1897. Ils sont d'autant plus utiles à consulter que la Russie passait pour la plus indulgente des puissances envers Napoléon et que Balmain, à la veille de quitter Sainte-Hélène,

épousa la belle-fille de Hudson Lowe. Or, quoiqu'il défende le gouverneur dans la mesure possible, le commissaire russe ne dissimule pas les reproches qu'on pouvait lui adresser à plus d'un égard.

Du reste, pour écrire le livre final, décisif, sur l'agonie de Napoléon, peut-être ne serons-nous jamais assez dégagés des préoccupations de parti et des passions patriotiques, des deux côtés de la Manche. Ce n'est pas qu'avec un peu de bon vouloir on ne puisse approcher de la vérité; mais c'est ici probablement une de ces questions où l'esprit public semble décidé à maintenir la légende enfiévrée contre l'histoire authentique. Le temps ne fera rien à l'affaire. Nous discutons encore, au bout de 2000 ans sur César et le passage du Rubicon; tandis que Voltaire, quinze ans après la mort de Louis XIV, commençait d'émettre sur le Grand Roi et Madame de Maintenon des jugements auxquels deux cents ans de fouilles dans les archives ne nous permettent de rien ajouter. Au premier moment, on nous avait annoncé que Lord Rosebery allait enfin nous donner sur Napoléon à Sainte-Hélène le livre qui nous manquait; l'ouvrage a même été reçu en France avec étonnement, presque avec reconnaissance, comme une confession de l'Angleterre pénitente à l'égard du Grand Homme, semblable au *mea culpa* qu'elle avait déjà dû faire à l'occasion de Jeanne d'Arc. Il ne pouvait, cependant, y avoir de surprise que pour ceux qui ignoraient que Napoléon avait été, de son vivant, l'admiration du parti whig, de même qu'il avait trouvé en Russie des sectaires pour l'ériger en dieu et l'adorer comme tel après la retraite de Moscou. Assurément, ce livre marque un effort utile et méritoire vers l'impartialité; il tiendra longtemps une place de choix dans la bibliographie napoléonienne. Mais il offre une idée du sujet plus juste dans l'ensemble que dans les détails. L'auteur traite l'histoire en grand seigneur et ne s'inquiète pas toujours d'être exact sur les points secondaires. Il lui suffit de faire ses preuves de littérature, encore qu'il n'ignore pas que le culte de Napoléon soit en grande partie l'œuvre des littérateurs (p. 291). Hudson Lowe est assez lestement sacrifié. Lord R. a-t-il lu Forsyth? On en peut douter. Il l'écarte comme un fatras de gros calibre (p. 96); il a lu Seaton, dont il préfère « l'artillerie légère, » auquel il semble accorder une suffisante créance, mais dont il ne s'attarde pas à discuter les objections et dont il ne tire rien d'essentiel pour son sujet[1]. On le dirait pressé de passer la plume à quelque professionnel, après lui avoir donné ses directions. Lui-même désigne MM. Vandal et Houssaye comme les historiens de son choix, à qui volontiers il confierait la tâche d'écrire une Histoire de Napoléon.

1. Ses conclusions indulgentes pour « Bonaparte » viennent d'être critiquées par M. Holland Rose : *Life of Napoleon*, Londres, Georges Bell and Sons, 1902; et *The Last Phase*, dans les *Historical Essays by members of the Owens College, Manchester*, Londres, Longmans, 1902. M. Rose lui reproche notamment de n'avoir pas consulté les archives du *Foreign-Office*, des Colonies et de l'Amirauté.

Et, sans doute, si, comme nous l'espérons, l'*Histoire de France* dirigée par M. Lavisse doit être conduite jusqu'au milieu du XIXe siècle, — car il serait trop ridicule d'être forcés, par la crainte des susceptibilités politiques, de s'arrêter encore à la date fatidique de 1789, à près de cent vingt ans en arrière : aucun autre pays du monde n'en est là, — MM. Vandal et Houssaye seraient tout appelés pour écrire les deux volumes sur Napoléon, comme MM. Aulard et Chuquet les deux volumes sur la crise révolutionnaire. Mais, pour ce qui est de Sainte-Hélène, M. Frédéric Masson, qui se verra bien obligé de terminer son œuvre par ce dernier chapitre d'une longue aventure, nous inspirerait plus de confiance. Il est vrai que, quoi que l'on dise et fasse, le grand public, même instruit et lettré, aura d'avance ses convictions assises. A la place du Napoléon vivant, pitoyable, humain, que nous montrent les documents, il ne voudra jamais voir que le Prométhée de la Révolution enchaîné par les méchants génies de la Sainte-Alliance, le « Robespierre à cheval » désarçonné de sa cavale indomptée par les manœuvres indignes de la réaction[1]. Néanmoins, pour qui désire se renseigner en conscience, percer l'atmosphère de mensonge qui recouvre Sainte-Hélène de 1815 à 1821, le petit volume de Seaton, les conversations de l'amiral Malcolm, le vrai journal d'O'Meara[2], que

1. Sauf M. Biré, dans son édition des *Mémoires d'outre-tombe*, de Chateaubriand (t. IV, p. 106-107), nous ne voyons personne s'inquiéter aujourd'hui de rendre au gouverneur sacrifié la petite part de justice qui lui revient. C'est ainsi qu'à l'occasion du *Journal* de Gourgaud, publié récemment, M. Doumic parle de sa « sottise méchante » (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1899, p. 449). M. Albert Sorel le peint « odieux, raide et sot, bien tel que la légende l'a représenté » (*Journal des Savants*, sept. 1899, p. 569). On en verra plus loin d'autres exemples. M. de Viel-Castel avait donné pourtant une note assez juste, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier 1855.

2. O'Meara paraît avoir été un assez triste personnage, à double face. Tout en se protestant attaché à Napoléon, il entretenait avec son ami Finlaison, secrétaire particulier de Lord Melville, une correspondance cachée pour amuser les lords de l'amirauté et jusqu'au prince régent d'Angleterre, en leur racontant les petites histoires de Sainte-Hélène, avec force moqueries sur les deux ennemis déclarés, l'empereur et le gouverneur. « Ainsi, tandis que l'un des ministres écrivait à Sir Hudson Lowe, pour l'inviter à redoubler de vigilance et à supprimer toute correspondance secrète, un autre ministre faisait de son mieux pour ruiner l'autorité du gouverneur en encourageant une correspondance clandestine! » (Seaton, p. 115). Le livre d'O'Meara, *la Voix de Sainte-Hélène*, publié en 1822 pour les besoins de la cause, ne mérite qu'une confiance très restreinte. Mais on possède son vrai journal, griffonné à la hâte pour lui-même et qu'il avait légué à son ami Louis Mailliard, secrétaire du roi Joseph, dont le fils, Adolphe Mailliard, épousa aux États-Unis une belle-sœur du sculpteur Crawford, père du romancier Marion Crawford. Le *Century* a reproduit d'intéressants extraits de ce journal, qui semble absolument véridique et qui, cette fois, concorde avec les autres témoignages (févr.-avril 1900). L'auteur n'en avait utilisé que la moitié pour son livre, en l'arrangeant d'ailleurs et l'écourtant au gré des circonstances. On y trouve, à la date du 5 nov.

le hasard a fait paraître au même moment, se confirment assez pour autoriser une appréciation plus sobre des personnages et des incidents. « Ce serait trop facile aussi, » écrivait en 1821 la duchesse de Broglie à M. de Barante, « d'avoir tourmenté l'espèce humaine toute sa vie et de mourir pour être loué par chacun. »

Sainte-Hélène, de 1815 à 1821, eût mérité d'être appelée l'Ile de la Discorde. La mésintelligence y régnait de bout en bout : entre l'empereur et le gouverneur, cela va sans dire; mais aussi bien, comme on le sait de reste, autour de l'empereur à Longwood; entre le gouverneur et le chef de la station navale, pendant un temps; entre le gouverneur et les commissaires européens; entre les commissaires eux-mêmes. Cependant, tout en faisant la part des fragilités humaines, on doit avouer que la responsabilité de ce désordre incombait surtout au gouvernement anglais. L'Angleterre avait reçu des puissances alliées carte blanche pour les garantir contre une évasion nouvelle de Napoléon; la tâche était difficile, la responsabilité grave; la déportation s'imposait; et Sainte-Hélène, convient M. Houssaye, « ne passait nullement pour insalubre. » Mais le gouvernement apporta dans son rôle de geôlier une raideur trop impitoyable[1]. « Il n'est rien de plus absurde, de plus impolitique, de moins généreux et délicat que la conduite des Anglais envers Napoléon, » écrivait Balmain à son gouvernement, bien que la Russie ne cessât d'approuver la conduite de l'Angleterre. En vain, celle-ci plaide les circonstances atténuantes, invoque la raison d'État. Il est des occasions délicates où la sagesse conseille de diminuer l'exercice rigoureux de son droit, au risque d'être dupe; où l'on doit savoir quelque peu céder à l'opinion, ne fût-ce que par décorum[2]. C'est malheureuse-

1816, le fameux passage qui a donné lieu à l'accusation portée contre Hudson Lowe d'avoir insinué que l'on devrait se débarrasser discrètement de Napoléon dans l'intérêt de l'humanité, — accusation qui repose plutôt sur un malentendu et que rien ne justifie, même en mettant au pis toutes les autres accusations contre le gouverneur (*Quarterly*, janv. 1901, p. 222).

1. Napoléon se plaignait fréquemment de la haine qu'éprouvait contre lui le ministre des Colonies, Lord Bathurst, auquel on s'en rapportait généralement pour la garde de l'empereur. Ce pouvait n'être de sa part qu'une plainte en l'air; mais Lord Bathurst devait avoir, en effet, des raisons de le regarder avec une antipathie personnelle. Il était parent du capitaine Benjamin Bathurst, qui, au retour d'une mission confidentielle à Vienne, en 1809, disparut, un soir de novembre, au cœur de l'Allemagne, très probablement escamoté par les agents de la France dans des conditions prestigieuses de mystère, d'invraisemblance, et dont on n'entendit plus parler, malgré que l'Angleterre offrît 2,000 livres sterling et la Prusse 100 frédérics d'or pour la découverte de ses restes.

2. C'est exactement ce que Napoléon faisait observer à l'amiral Malcolm, qui le répétait dans une lettre officielle à Hudson Lowe (Malcolm, *Diary of St Helena*, p. 116) : « Vous êtes lieutenant général, » lui disait même directement l'empereur, « et vous observez vos instructions comme *une consigne* » (*Ibid.*, p. 58). — C'était précisément le reproche que Nelson, — nous l'avons dit ici

ment une chose que les Anglais sont incapables de comprendre, sauf dans leur politique strictement intérieure. De là, plusieurs fautes, dont leur réputation souffre encore et dont ils sont obligés aujourd'hui de reconnaître les suites.

La plus grave, tout le monde l'accorde, fut d'avoir refusé à Napoléon son titre d'*empereur*. Mandataire de l'Europe, il était ridicule à l'Angleterre de traiter en simple général l'homme qu'Alexandre Ier avait accueilli comme son « frère » pour partager avec lui l'empire du monde, et à qui l'empereur d'Autriche avait donné sa fille malgré la fierté proverbiale des Habsbourg[1]. Il ne sert pas de prétendre que l'Angleterre n'avait jamais reconnu le titre impérial de Napoléon. Elle devait se souvenir qu'elle avait traité avec lui comme Premier Consul, lors de la paix d'Amiens, et qu'en 1806 elle eût de nouveau traité avec lui comme empereur, si Fox n'était mort à temps[2]. En admettant, d'ailleurs, qu'elle ne voulût point considérer son prisonnier comme un chef d'État, elle aurait pu, du moins, l'autoriser à garder l'incognito, ainsi qu'il en témoigna, deux ou trois fois, l'intention. Le gouvernement anglais s'y refusa, sous des prétextes ridicules et dans un esprit qui semble trahir plutôt le mesquin désir d'humilier davantage son captif. Le double inconvénient de cette situation fausse fut d'abord de tenir pour suspect quiconque, même Anglais, donnait à l'empereur, par courtoisie, le titre que lui conserve l'histoire[3];

même (*Rev. hist.*, mai 1897, p. 172), — adressait à tous les officiers de l'armée anglaise. Ce fétichisme des ordres reçus existe encore chez eux; on a vu au Transvaal des officiers tourner résolument le dos à l'ennemi pour se rendre avec leurs troupes en un point où il ne se trouvait pas, mais où leurs instructions supposaient qu'il devait se rencontrer. — Hudson Lowe vivait dans une crainte perpétuelle de l'acte draconien voté par le Parlement pour la garde de Napoléon : « Je puis avoir la tête tranchée, » disait-il à Balmain ; « mais vous ne pouvez être ni pendu ni avoir la tête tranchée. » Lord R. ne paraît pas interpréter exactement sa façon de voir, quand il n'aperçoit qu'une « délicate raillerie » dans sa phrase à l'adresse des commissaires : « Après tout, je n'ai pas le droit de vous pendre » (p. 151).

1. La situation était infiniment moins embarrassante à l'égard des Bourbons, car, remarquait ici Napoléon, « Louis ne me doit rien » (Malcolm, p. 41-42).

2. Les négociations furent même suivies officiellement (Malcolm, p. 34; Lord Rosebery, p. 101 et suiv.).

3. M. S., qui reconnaît, ainsi que son prédécesseur Forsyth, la puérilité du gouvernement anglais sur ce point, ajoute que le gouverneur n'avait pas le droit d'agir suivant son inclination personnelle. « Sitôt après l'arrivée de Sir Hudson Lowe, la suite et les domestiques de Napoléon durent signer un engagement de se soumettre à de certaines conditions pour demeurer dans l'île, et le gouverneur (l'auteur écrit, par mégarde, le *gouvernement*), leur ayant permis de désigner Napoléon sous son titre d'*empereur*, le gouvernement anglais renvoya les pièces, qu'il fallut signer de nouveau en évitant l'emploi de ce titre dangereux » (p. 126-127). Lowe, ne pouvant désobéir au ministère et ne voulant pas froisser Napoléon, avait fini par ne plus prononcer son nom; il l'appelait : « Celui qui est à Longwood. »

puis d'amener des discussions indécentes sur le chapitre matériel de son entretien. L'Angleterre s'obstinait à réduire la dépense de Napoléon au taux de 8,000 l. st. (200,000 fr.) par an, chiffre qu'elle estimait suffisant pour un général, et qui l'était si peu pour un empereur, même déchu, dans cette île où la vie devenait hors de prix, que Hudson Lowe, malgré ses instructions, l'éleva spontanément au chiffre de 12,000 l. st. (300,000 fr.), tout en reconnaissant que, pour bien faire, il eût fallu l'élever à 15 ou 18,000 livres environ, soient 150,000 francs de plus[1]. Disons, pour en finir, que M. S. ne réfute pas absolument l'accusation portée contre Hudson Lowe, qu'il était incapable de pourvoir au ravitaillement et à la subsistance de l'île. Rien ne vaut de s'en prendre aux Balcombe, ainsi que le faisait O'Meara dans sa correspondance secrète avec l'amirauté (p. 55), car la famine continua de régner jusqu'au bout après leur départ. La table de Napoléon pouvait être meilleure qu'aucune autre; la disette générale en rendait l'entretien d'autant plus pénible et l'exposait à des jalousies qui se donnaient cours en propos ridicules[2].

1. Nous ne pouvons accorder à M. Rose que ce fût à Napoléon de compléter la somme, parce que son argent eût été mieux employé de la sorte qu'à préparer son évasion et parce que le peuple anglais n'était pas obligé de s'imposer des sacrifices pour lui fournir le superflu (*Owens College Essays*, p. 513-514). — A quoi Napoléon répondait fort bien qu'il ne se souciait pas de dire où était sa fortune pour qu'on la lui confisquât; qu'il n'était pas d'humeur à payer 250,000 francs par an le plaisir de vivre à Sainte-Hélène; et que, pour sa part, il ne réclamait rien au delà de la ration des soldats anglais qui montaient la garde à sa porte (O'Meara, *Century*, p. 863-865). Il était sûr d'avoir tous les rieurs de son côté. Si l'Angleterre trouvait la garde de Napoléon trop dispendieuse, elle n'avait qu'à y renoncer ou à y faire contribuer les autres puissances.

2. Les officiers anglais regardaient passer avec envie les provisions que l'on portait à Longwood, leur *mess* se trouvant réduit à la ration congrue (Seaton, p. 167-168). Nous regrettons que l'auteur reprenne à son compte les récriminations absurdes d'O'Meara : « Personnellement, l'empereur n'avait point de goûts excessifs dans son régime; mais sa suite était d'une extravagance sans bornes. » Et l'on traite aussitôt les pauvres gens de « goinfres » (*gluttons*), d' « épicuriens » effrontés, parce qu'ils buvaient en moyenne une bouteille de vin par tête à chaque repas, et, dit encore O'Meara, parce que leur cuisine employait beaucoup de viandes en coulis et en consommés. Il ne manquait vraiment plus que de condamner des Français à subir, outre leur captivité, la cuisine insipide des Anglais d'alors! Et, pour la consommation du vin, outre qu'elle n'avait rien d'exceptionnel chez des gens jeunes, vigoureux, habitués à la vie des camps, nés dans un pays de vignobles, ce n'était pas à l'Angleterre, impitoyable biberonne sous le règne des George, qu'il convenait de se montrer rigoriste. Le temps n'était pas si loin où Lord Northington, maître des rôles, priait le roi de l'autoriser à tenir audience le matin, parce qu'il ne pouvait plus, après déjeûner, compter sur sa lucidité normale : et George III de citer, avec admiration, ce rare trait de probité professionnelle! — Lord Bathurst finit par céder sur la question du vin (Rosebery, p. 153), et Napoléon, de son côté, ordonna des retranchements (O'Meara, 7 sept. 1816). Il est juste d'obser-

Mais, une fois établie la grande responsabilité de l'Angleterre, il n'en reste pas moins qu'une forte part de la mésintelligence qui régnait autour de lui retombe à la charge de Napoléon. Le merveilleux comédien qu'il était se montre ouvertement dans cette tragédie, où il jouait le rôle de victime. Il fut longtemps à se persuader qu'il devait finir ses jours à Sainte-Hélène; à force de cris et de scènes violentes, il espérait ameuter l'opinion et se flattait d'obtenir un sort meilleur. « D'ici deux ans, » déclarait-il au gouverneur dans leur première entrevue, « il y aura un changement de ministère en Angleterre ou de gouvernement en France, et je ne serai plus ici » (p. 48). Évidemment, il comptait beaucoup sur l'opinion whig, en Angleterre, qu'il se figurait toute acquise à ses intérêts; en quoi il se trompait fort, car il sera toujours dans les traditions du parlementarisme anglais que les partis se succèdent au pouvoir sans renverser d'un trait la politique de leurs prédécesseurs. Néanmoins, M. S. dédaigne trop, ce nous semble, l'influence de cette opposition, dont le dépit éclatait sous des formes bizarres et dont l'esprit s'étendait assez loin dans le peuple. On sait que Lady Holland s'évanouit de désespoir en apprenant la défaite de Napoléon à Waterloo; la colère de Lord Byron s'épancha en invectives comiques contre les femmes légitimes, — le mariage avec l' « Autrichienne lippue, » Marie-Louise ayant sûrement amoindri le génie militaire du grand homme; et Lord Albemarle raconte dans ses souvenirs que les troupes, dont il faisait partie, reçurent, au retour de cette glorieuse campagne, l'accueil désobligeant que l'on réserve aux forçats renvoyés des pontons. La douane même s'en mêla, furieuse que certains corps eussent fait passer à son insu leurs canons bourrés de dentelles, seul bénéfice immédiat de la victoire[1]. — Il est naturel que Napoléon crût avoir de suffi-

ver que le vin revenait à 6 livres la douzaine, soient 12 fr. 50 la bouteille, ce qui représenterait 25 ou 30 francs d'aujourd'hui (Seaton, p. 167). M. Rose indique, dans son *Essay*, le chiffre très différent de 6 shillings la douzaine, ou 60 centimes la bouteille; mais il a bien voulu nous faire savoir qu'il se rallie au chiffre de M. S. et que le document cité par lui doit contenir une erreur de copiste.

1. Mackintosh avait écrit pour la *Revue d'Édimbourg* de juin 1815, si l'on en croit le *Journal* de Ticknor, un article vigoureux où il escomptait la victoire de Napoléon et la chute du ministère. Le numéro était imprimé, broché, prêt à paraître, lorsqu'arriva la nouvelle de Waterloo. On n'eut que le temps de remplacer à la hâte ce malencontreux article par l'inoffensive étude sur la crâniologie de Gall et de Spurzheim, qui figure, — on peut le vérifier, — à la fin de la livraison. Napoléon ne pouvait, en tout cas, ignorer les efforts des whigs pour le faire débarquer sur la terre anglaise, ni la course burlesque de l'amiral Keith se sauvant, de navire en navire, à travers son escadre pour éviter la rencontre de l'homme de loi qui le pourchassait, muni d'un *writ d'habeas Corpus* au profit de l'impérial captif. « Jamais, » dit le capitaine Maitland, « l'amiral ne s'était donné autant de mouvement dans toute sa carrière maritime; » et l'on prit autour du *Bellérophon*, qui allait transporter l'empereur, autant de précautions pour éviter l'abordage de ce

santes raisons d'exagérer la misère de sa situation, et qu' « un ange du ciel, » dans ce poste de geôlier, n'eût pu réussir à gagner sa faveur. Souvent, du reste, il était de bonne foi dans ses récriminations; et l'on s'en aperçoit en lisant sa grande et dernière scène avec Hudson Lowe, telle que la rapporte l'amiral Malcolm[2]. Mais, alors même, il convient de distinguer entre les griefs réels et les griefs purement imaginaires. Le fait que, à son lit de mort, il conseilla au général Bertrand de se réconcilier avec le gouverneur, ce que Bertrand et Montholon firent honnêtement (p. 57), témoigne qu'il ne mettait pas tous les torts à la charge de Hudson Lowe.

Quant à Sir Hudson même, son malheur fut d'être placé dans des circonstances qui dépassaient son bon vouloir et où le sentiment de sa responsabilité l'écrasait. Ce n'était point un sot ni un méchant homme, quoi qu'on prétende. Il manquait de formes, avoue M. S. (p. 58), — encore qu'on l'eût choisi pour son poste, à raison de sa courtoisie non moins que de sa droiture[2]; — mais il en avait autant sans doute que l'amiral Cockburn, ou le remplaçant de Malcolm, l'amiral Plampin, dont Napoléon disait avec malice qu'il rappelait « ces petits patrons hollandais toujours gris, que l'on voit assis à table, une pipe aux dents, un fromage et une bouteille de genièvre devant eux, » et qui, vivant ostensiblement avec sa maîtresse, voulait lui donner son nom sans passer par le sacrement[3]. Lowe avait amplement payé de sa personne pendant les guerres de l'empire. Il avait longtemps commandé un régiment de chasseurs corses demeurés hostiles à Napoléon, et, suivant l'humeur du moment, l'empereur pouvait prendre texte de ce commandement pour faire bon ou mauvais accueil au gouverneur. Tout d'abord, il se félicita d'avoir affaire à un officier qui eût commandé ses compatriotes et connu bon nombre de ses amis et relations. Plus tard, il lui

lawyer, qu'on en prendrait aujourd'hui pour se garder d'un torpilleur (cf., entre autres, Rose, p. 502-503; et encore, pour la popularité de Napoléon en Angleterre, Rosebery, p. 76-77, 152-153).

1. Malcolm, p. 54-65; voy. aussi p. 153-160.

2. Et aussi parce qu'il était bon linguiste (*Edinb. Rev.*, avril 1902, p. 550). Lord R. cite comme une fantaisie très extraordinaire de sa part son obstination à ne jamais vouloir communiquer en français avec les commissaires, quoiqu'il écrivît facilement notre langue (p. 88). Lord R. est-il sûr que cette fantaisie soit très extraordinaire de la part d'un de ses compatriotes? Naguère encore, un jeune officier de notre armée était reçu chez la femme d'un haut fonctionnaire de l'Inde, qui le laissait s'escrimer en mauvais anglais toute la soirée, pour lui donner le lendemain la déconvenue d'entendre la dame parler en excellent français à la gouvernante de ses enfants.

3. Rosebery, p. 156. — Napoléon, qui ne savait rien des gens ni des choses d'Angleterre, disait ingénument : « Mais, si le gouverneur avait à voir Lord Saint-Vincent, il lui demanderait au moins à quelle heure celui-ci pourrait le recevoir? » La remarque est plaisante quand on sait que Lord Saint-Vincent, autre loup de mer, avait, un beau jour d'hiver, prévenu le public, par la voie du *Times*, qu'il ne recevrait de visites qu'entre cinq et sept heures du matin.

reprocha amèrement d'avoir été le chef d'un corps de déserteurs révoltés contre son autorité[1]. Dans les derniers temps, Hudson Lowe avait rendu d'importants services aux armées alliées, ce qui n'était pas davantage pour le rendre agréable à l'empereur. Détaché, en 1815, auprès de l'état-major du prince d'Orange, il avait déterminé les mouvements de l'armée prussienne qui permirent à Blücher de secourir Wellington au moment utile pour assurer notre défaite; et l'on sait combien le désastre de Waterloo pesait sur la conscience de Napoléon, qui ne manquait aucune occasion d'y revenir. Enfin, le gouverneur possédait un tour de plume dont il n'était pas médiocrement fier et qui le portait à traiter de préférence les questions par écrit. Cela encore le rendait suspect à Longwood, l'empereur le redoutant un peu à ce point de vue et le croyant très capable de montrer les choses sous le jour qui lui plaisait[2]. D'autre part, Hudson Lowe, pointilleux, indécis, l'homme le plus timoré du monde[3], se trouvait avoir sous ses ordres l'homme du monde le plus despote : « Celui qui ne sait que commander est à la discrétion de celui qui ne sait qu'obéir, » notait fort justement Balmain. Il est regrettable qu'au lieu d'un militaire l'Angleterre n'ait pas mis à la tête de Sainte-Hélène un marin qui se fût considéré comme à son bord, dans cette île ancrée au milieu de l'Océan, et qui eût pris,

1. Comparer Seaton, p. 37; Malcolm, p. 29-40.

2. Cf. par exemple, Malcolm, p. 37; O'Meara, p. 793. Le plus curieux est que, à l'inverse, les Anglais se méfiaient du charme de parole de Napoléon. Quand celui-ci demanda une entrevue avec le prince régent, avant son départ d'Angleterre : « Jamais, » riposta vivement l'amiral Keith, « en moins d'une demi-heure, ils seraient excellents amis! » (Seaton, p. 63).

3. Ses plaintes, ou ses regrets, de voir Montchenu accepter de Montholon des haricots verts et blancs pour les cultiver, — parce qu'il n'aurait dû accepter que les blancs, les verts rappelant la livrée de l'empereur, — dépassent les limites du ridicule. Ce sont des traits de caractère que M. S. néglige un peu trop vite. — Mais les geôliers de Valençay ne s'effaraient pas moins ridiculement d'une paire de seringues à l'usage des princes d'Espagne, sur lesquelles il y eut toute une enquête mêlée de rapports officiels, comme si leur puissance explosive risquait de dépasser les limites du service professionnel. Il convient, avant de s'apitoyer sur Napoléon, de rappeler qu'il avait inauguré contre les Bourbons captifs à Valençay quelques-unes des plus fortes vexations dont il se plaignait pour son compte à Sainte-Hélène. Il avait refusé de les traiter en rois : « Le prince Ferdinand, en m'écrivant, m'appelle son *cousin*. Tâchez de faire comprendre à M. de San-Carlos que cela est ridicule et qu'il doit tout simplement m'appeler *Sire*. » Il refusait aussi de les laisser se promener au delà d'un rayon limite; on allait jusqu'à *piquer* la jument du prince Ferdinand pour la rendre indisponible : « Il faut que ces courses cessent et même qu'il n'y ait plus un cheval de selle dans le château » (cf. Geoffroy de Grandmaison, *les Princes d'Espagne à Valençay*, *Correspondant*, mai-juin 1900). — Il est vrai que ces brutalités et surveillances policières ne sont la spécialité d'aucun régime : Louis XIV traita le nonce du pape avec la dernière insolence; et, en 1899, la reine de Madagascar ne pouvait sortir en voiture qu'avec des agents déguisés à côté d'elle.

avec les instructions du gouvernement, les libertés qu'il était d'usage de prendre dans la marine. Peut-être l'empereur et le gouverneur eussent-ils fini par s'entendre, s'ils avaient pu se rencontrer et discuter posément la situation; mais ils ne se voyaient pas plus que s'ils eussent été séparés de la largeur de l'Atlantique. Ils n'eurent que six entrevues, toutes les six dans les quelques semaines qui suivirent l'arrivée de Hudson Lowe, en 1816; et la dernière de ces entrevues, à laquelle assista l'amiral Malcolm, fut si orageuse, — Napoléon, comptant toujours sur l'appui des whigs, ayant poussé de parti pris l'injure à l'extrême pour exaspérer le gouverneur et l'amener à quelque incartade, — qu'il devint impossible de les rapprocher désormais. Hudson Lowe, impassible en apparence, avait supporté sans broncher, presque sans mot dire, les invectives de l'empereur et finalement avait pris le parti de sortir sans saluer. Mais on comprend qu'il se refusât de s'exposer à de nouvelles tempêtes et qu'il attendît que son captif revînt à de plus calmes sentiments. Entre temps, les épithètes de *boja* (bourreau) et de *coglione* continuaient de revenir à tout propos, devant tout venant, sur les lèvres de Napoléon, à l'adresse du gouverneur. « Il me traite comme un cochon, » répondait celui-ci quand on lui parlait de faire la paix : ce n'était que trop exact. Plus élégamment, on pouvait dire que l'empereur le traitait comme il avait traité Talleyrand dans une algarade fameuse, à ceci près qu'en lui tournant le dos, ce que Talleyrand ne pouvait faire, Lowe l'avait prodigieusement surpris.

Un ou deux exemples montreront avec quelles précautions il faut ici consulter les historiens, — sans excepter Lord R., — si l'on veut connaître les vrais rapports de Napoléon et de Hudson Lowe. On se rappelle que, peu de jours après son arrivée dans l'île, le gouverneur invita l'empereur à dîner pour se rencontrer avec « la comtesse. » « La *comtesse* était Lady Loudoun, femme de Lord Moira, gouverneur général des Indes. L'homme capable d'inviter celui qui, l'année précédente, occupait le trône de France, à *rencontrer la comtesse* à sa table, n'était pas fait pour remplir avec succès des fonctions d'une exceptionnelle difficulté. Sir Hudson regardait Napoléon comme un général anglais en disponibilité [il en avait l'ordre formel] et pensait lui faire une faveur en dînant avec la *comtesse*[1]. » Et les critiques français de renchérir en indignation sur « cette incroyable invitation à dîner pour rencontrer je ne sais quelle femelle de l'aristocratie anglaise qui revenait des Indes et voulait se payer la tête de l'Empereur[2]. » — « Il croyait avoir fait une gracieuseté à son prisonnier en l'admettant à sa table et en lui offrant de le présenter à une comtesse, une vraie, et non l'une de ces Madames Sans-Gêne que l'on coudoyait aux Tuileries[3]. » — Mettez

1. Rosebery, p. 92-93.

2. Aug. Filon, *Débats*, 28 nov. 1900. M. Filon est le traducteur du livre de Lord Rosebery.

3. Arvède Barine, *Débats*, 8 mai 1901.

que Hudson Lowe ait manqué de tact. Mais réfléchissez que l'île de Sainte-Hélène dépendait du gouvernement de l'Inde; que la « femelle » en question, Lady Loudoun, femme du marquis de Hastings, représentait *officiellement* la première autorité du pays, avec un prestige égal, sinon supérieur, à celui de la femme du premier ministre; et que, si elle était descendue dans l'île sans qu'on s'inquiétât de la mettre en présence de Napoléon, il en eût été le premier froissé. Ce fut précisément ce qui arriva. L'empereur, qui avait refusé de répondre à l'invitation du gouverneur, trouvant l'occasion excellente pour jouer un tour au gouvernement en insistant sur sa claustration, fit dire verbalement à la *comtesse* que, si elle avait daigné venir jusqu'à la limite où il pouvait circuler sans escorte, il se fût fait un plaisir d'aller à sa rencontre. Soit qu'elle ne tînt pas à « se payer la tête » de l'empereur, soit qu'elle jugeât préférable de se retrancher derrière les instructions officielles et d'appliquer au « général en disponibilité » le décret de messidor, qui règle le protocole des préséances anglaises[1], elle se rembarqua sans chercher à le voir. Il dut en être au fond très vexé, d'autant qu'il craignait toujours que le gouverneur prévînt les visiteurs contre lui[2]. Il n'osa pas s'en plaindre directement; mais, à l'amiral Malcolm, il témoigna son étonnement « qu'une femme dans la situation de Lady Loudoun pût passer à la porte de Mme Bertrand sans lui faire visite, à elle, sa compatriote, femme de qualité, réduite à une triste situation[3]. » Et l'on sent bien que, pour se rendre à Hutt's Gate, la résidence des Bertrand, la *comtesse* aurait dû traverser le plateau de Longwood, ce qui l'eût mise en présence de l'Empereur.

Il en allait de même des commissaires. Sans doute, Napoléon ne les voulait recevoir qu'à titre privé, pour ne pas se reconnaître prisonnier des puissances, — encore semble-t-il avoir hésité sur ce point; mais il

1. Si Napoléon avait accepté l'invitation du gouverneur, le maréchal Bertrand aurait eu le pas sur lui. — Néanmoins, les Anglais ont quelque raison de s'en tenir à l'application rigoureuse du protocole. Avec des chefs d'État temporaires, comme en France et aux Etats-Unis, on risquerait autrement de se perdre en d'inextricables embarras mondains. On l'a bien vu lors du voyage du général Grant à Londres.

2. C'est pourquoi, lorsque le général Meade, passant à Sainte-Hélène, eut parcouru l'île avec le gouverneur sans s'arrêter à Longwood, il lui envoya une invitation pressante, ainsi qu'à Mrs. Meade, de venir le voir, invitation qu'ils déclinèrent poliment, l'ayant reçue trop tard, au moment de s'embarquer (O'Meara, p. 867-868).

3. Malcolm, p. 44. — Mme Bertrand appartenait à la famille irlandaise des Dillon, très en vue sous l'ancienne monarchie. Lord R. remarque justement que la petite cour de Sainte-Hélène était, sauf Bertrand, toute composée de gens ayant plutôt des attaches ou des antécédents royalistes (p. 94); mais, Bertrand, à cause de sa femme, ne faisait pas exception à cette curieuse anomalie (sur les Dillon de France et d'Angleterre, ainsi que sur la comtesse Bernard, voir les extraits de leur correspondance de leur famille publiés par M. Egerton Castle, *The Jerningham Letters, 1780-1843*. Londres, 1896, 2 vol.).

ne demandait qu'à les voir, même Montchenu. Il n'est donc pas exact de dire qu'en refusant son invitation à déjeuner, jamais « ils ne retrouvèrent l'occasion qu'ils avaient dédaignée; ce fut leur dernière, leur unique chance[1]. » Au contraire, Napoléon essaya d'attirer Balmain à Longwood, Montchenu à Hutt's Gate, — ce fut même l'occasion d'une belle querelle avec le gouverneur; et il ne cessait d'interroger sur la baronne Stürmer, Française de naissance : était-elle jolie? Plus jolie que Lady Lowe? L'avait-elle aperçu à Paris, quand il était sur le trône?...

Prenons encore le fameux grief du logement à Longwood. Le bâtiment était une ancienne crèche, dépourvue de confort; mais on l'avait d'abord aménagé en habitation pour le gouverneur même. Il était infesté de rats; mais les rats pullulaient également à Plantation-House, l'installation présente du gouverneur. Il s'élevait sur un plateau aride, brûlé par le soleil, battu des vents; mais Napoléon l'avait choisi tel en se promenant à cheval avec l'amiral Cockburn. Cependant, dès les premiers temps, le gouverneur s'occupa de procurer au captif un meilleur logement; il lui fit faire des propositions formelles, le fit sonder en particulier par O'Meara. Désirait-il simplement un agrandissement de Longwood? Ou une autre maison que l'on bâtirait suivant son désir? Et en quel endroit[2]? « Hudson Lowe, il est vrai, » conclut M. Houssaye, « soumit à Napoléon les plans d'une belle maison à construire près de la ferme; mais il ajouta qu'il faudrait six ans pour l'achever. Napoléon dit, en haussant les épaules : « C'est une moque-« rie; dans six ans, il ne me faudra plus qu'un cercueil[3]. » — Nullement. Ce serait Napoléon qui aurait escompté lui-même la durée de la construction; or, « dans six ans, » ajoutait-il, « je ne serai plus ici. » On comprend aussitôt qu'il ne prévoyait pas son enterrement, mais son rappel en Europe, grâce à ses amis de Holland-House, dont il espérait l'arrivée au pouvoir. Et c'est ce que confirme sa conversation avec O'Meara, d'autant, remarquait-il, « que je ne crois pas qu'on soit assez fou pour dépenser huit millions [de francs] par an afin de me garder ici quand on n'aura plus lieu de me craindre[4]. » Aussi, plus tard, commençant à désespérer, se résigna-t-il à étudier les plans d'une maison qui fut achevée en janvier 1821, quatre mois avant sa mort, et dont il ne put prendre possession. En attendant, le gouverneur avait traité pour la location d'une habitation plus saine, celle de Miss Mason, située plus au sud dans la montagne, entourée d'eaux et d'ombrages, au prix de 100 livres sterling par mois, soient 30,000 francs par an, qui en

1. Rosebery, p. 174.

2. Il l'eût même laissé construire, malgré ses craintes, près de Sandy Bay, sur la côte, ou sur le versant de l'île qui regardait Plantation-House et rapprochait Napoléon de la ville (O'Meara, p. 781, 782, 786-788).

3. *Écho de Paris*, 23 juin 1901.

4. P. 783.

représenteraient le double aujourd'hui. A l'offre qu'il en fit, Longwood ne répondit pas[1].

L'amiral Sir Pulteney Malcolm, dont nous avons parlé, a laissé, de ses entretiens avec Napoléon, un journal que Sir Arthur Wilson nous a rendu le service de publier intégralement. Ce sont des conversations résumées par Lady Malcolm, ou dictées par son mari, sous l'impression du moment. Comme l'amiral en causait aussi volontiers avec les officiers de son entourage, il se trouve que d'autres mémoires parus en Angleterre nous ont fait connaître d'avance une partie de ce volume. Mais l'ensemble est du plus vif intérêt, sous sa sécheresse naturelle. Napoléon n'hésite pas à s'ouvrir devant Malcolm, qu'il avait en estime et sympathie, et qui, cependant, lui tient tête avec son flegme d'Anglais. Rien, dans ces pages, ne sent la platitude ni la courtisanerie. De son côté, Napoléon, en face d'un interlocuteur indépendant, s'efforce de sortir de lui-même et juge les choses de haut, bien qu'il n'aime guère la contradiction, et s'empresse de changer de sujet dès qu'il se trouve au pied du mur.

Entre tant de conversations curieuses, on remarquera les réflexions sur la guerre d'Espagne, que nous pourrions tous appliquer aujourd'hui à certaines de nos entreprises coloniales, par où nous prétendons introduire de force chez les gens une civilisation supérieure. « L'idée que je poursuivais en Espagne, » avoue Napoléon, « quoique, en définitive, pour le bien du pays, était cependant contraire au sentiment du peuple. C'est pourquoi j'ai échoué. Ferdinand a raison de continuer le régime actuel, puisque les Espagnols tiennent à leur bigotisme, à leurs prêtres, à leurs vieux usages. Le confesseur de Ferdinand me dit un jour : « Pourquoi voulez-vous changer notre existence? Elle « nous plaît; elle devrait vous convenir aussi, car nous ne devien- « drons jamais un grand peuple[2], et nous sommes satisfaits d'être « ce que nous sommes. » Il est impossible, » conclut Napoléon, presque dans les mêmes termes que Voltaire, à propos de la Succession d'Espagne, « de forcer un peuple à vivre contre son gré » (p. 104-105). On apprendra également avec quelque surprise que des Anglais lui fournirent des avances pour revenir de l'île d'Elbe. Était-il en compte avec la maison Baring? Il laisse prudemment la chose dans le doute. Et ces services se remboursaient en fonds d'État, de façon à garder le secret du marché[3]. Parmi ces causeries à bâtons rompus, nous citerons un

1. Seaton, p. 136-137.

2. Et Napoléon ajoute, par une association logique d'idées : « L'Angleterre aurait dû me laisser sur le trône et se contenter d'humilier la France, en la réduisant aux frontières qu'elle eût jugées convenables. »

3. P. 85-86. Le *Times*, en rendant compte de ce volume, a déclaré que le fait n'avait rien d'invraisemblable. Mais il n'a pas raconté que lui-même se serait vendu sans scrupule à Napoléon, si celui-ci avait voulu y mettre le prix que les

autre passage, qui reste de circonstance aujourd'hui, sur les Américains. « Bonaparte, » raconte Malcolm, « s'est beaucoup amusé de la nouvelle qu'il a lue, dans les journaux, que les Américains souhaiteraient posséder l'île de Lampédouse : « Quels niais, » a-t-il dit, « que ces gens « qui peuvent faire ce qu'ils veulent dans la moitié du globe et qui pré- « tendent acquérir une petite île, au risque de se mettre aux prises avec « les puissances européennes et de perdre leur acquisition dès la pre- « mière guerre. Ce peuple a la tête tournée par ses succès d'occasion « qu'il attribue à son savoir et à sa force supérieure. L'Angleterre se « trouverait bien mieux de n'avoir pas eu le Canada, qui l'oblige d'être « toujours prête à la guerre, de dépenser de grosses sommes et de vivre « en énervement continuel. Mais c'est un point d'honneur de le garder, « et il n'y a rien à dire » (p. 96).

Dans ces conversations instructives où Napoléon passe, sans s'arrêter, d'une idée à l'autre, ou revient parfois à la même idée pour se contredire[1], nous devons enfin relever un trait qui montre à quoi tient le sort des empires. Napoléon poliment déclare que les Anglais sont les premiers soldats du monde et qu'à leur tête il eût été invincible; on prête d'ailleurs un propos semblable à Montcalm mourant. Or, si trente ans avant 1794, date de leur descente dans l'île, les Anglais avaient eu l'esprit de nous prévenir, d'annexer et de garder la Corse, dit M. Filon, Napoléon eût marché contre nous à leur tête. — Il n'en eût même pas tant fallu. L'empereur racontait à Malcolm que Paoli lui avait offert un rang élevé dans l'armée anglaise et lui avait gardé rancune de ne l'avoir point accepté[2] : ses motifs de nous accorder la préférence étaient qu'il parlait notre langue, professait notre religion, s'accommodait mieux de nos mœurs et surtout voyait dans la Révolution plus de chances d'avenir pour un jeune homme. Mais, puisque l'un des plus clairs résultats de son passage en France a été le code civil qui, par la règle du partage égal, contribue tant à dépeupler le pays[3], on ne peut s'empêcher de penser que, si ce code eût été promulgué par Louis XIV, lui-même, Napoléon, quatrième enfant de sa famille, ne fût probablement pas venu au monde. Et l'on peut se demander, par son exemple, de quels génies, de quels esprits d'élite la loi nous prive, problème plus grave sans doute pour l'avenir de la France que celui de la simple infériorité du nombre dont le risque nous effraie déjà.

Nous ne saurions manquer, en terminant, de rappeler que Hudson

Bourbons payèrent (O'Meara, p. 865-866). Sous Louis-Philippe, ce commerce des journaux anglais se poursuivait encore par l'intermédiaire du comte Molé.

1. Par exemple, pour l'impôt sur le revenu (à Malcolm) : « C'est un bon impôt; tout le monde s'en plaint, cela prouve que tout le monde le paie » (p. 20); (à O'Meara) : « C'est un impôt arbitraire et oppressif; il avait sa raison d'être pendant la guerre, mais il ne l'a plus maintenant » (p. 625).

2. P. 87.

3. Rosebery, p. 288.

Lowe ne reçut point la récompense de ses ennuis. Les militaires ne gagnent rien à sortir de leur rôle; la mémoire de Bugeaud ne souffrirait point si l'on rayait de ses états de service le commandement qu'il exerça, à Blaye, comme geôlier de la duchesse de Berry. Dès que l'opinion publique fait mine de se scandaliser, les militaires compromis, trop candides, confiants, obéissants, se voient jetés par-dessus bord avant d'avoir compris le revirement dont ils sont victimes. La carrière de Sir Hudson Lowe offre un parfait exemple de l'ingratitude d'un pays et d'un parti. La morale de l'histoire, — car l'histoire a quelquefois sa morale, — est qu'avant d'accepter une mission douteuse un soldat doit consulter le soin de son honneur et la refuser énergiquement si elle l'entache, alors même que le sort de la patrie serait en jeu.

René de Kerallain.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **La Correspondance historique et archéologique.** Juillet 1903. — Poete. La Bibliothèque historique de la ville de Paris. I. Une exposition à l'hôtel Saint-Fargeau (concernant l'art de la reliure, les arts de la typographie à Paris au xve et au xvie s., les mss. d'auteurs et de personnages ayant vécu à Paris au xviie et au xviiie s., les arts du dessin et de la calligraphie à Paris du xiie au xviiie s.). — A. Lavoine. Notes historiques sur les premiers imprimeurs de l'Artois; fin. = Août. Paul d'Estrée. Un prétendu inceste royal (montre, d'après des documents empruntés aux archives de la Bastille, que Louis XV n'a jamais été l'amant de sa troisième fille, Marie-Adélaïde; raconte les aventures romanesques d'une intrigante, la femme Delaye, qui dupa Puységur et faillit compromettre Madame et le roi son père dans une affaire scandaleuse). — E. Grave. Vieux papiers (relatifs à la destruction de Lyon en octobre 1793).

2. — **Revue des Études historiques.** 1903, juillet-août. — Robert Lavollée. Les duels de Montmorency-Bouteville; fin (procès, condamnation et exécution. L'on ignore la part de responsabilité qui peut incomber à Richelieu dans le refus opposé par Louis XIII à tous les solliciteurs qui demandèrent la grâce du trop fameux duelliste. En appendice : lettres du comte des Chapelles écrites avant sa mort. Il n'est, d'ailleurs, pas certain que ces lettres soient de l'ami de Bouteville). — André Auzoux. Lettres inédites de l'amiral de Linois, 1806 (cinq lettres écrites par Linois à sa femme; deux sont relatives au dernier combat qu'il livra dans l'océan Indien et à sa capture; une est écrite de la « superbe ville » de Bath). — Fr. Funck-Brentano. Les bâtiments de For-l'Évêque en 1583 (description par Mathurin Gauquelin, commis-voyer de l'évêque de Paris). — La mort de Mme de Pompadour et l'alliance autrichienne; un faux bruit d'ambassade (une lettre de Gérard, chargé d'affaires à Vienne, lettre écrite au moment où l'on attendait la mort de Mme de Pompadour, rapporte le bruit que le roi de Prusse, mécontent de l'Angleterre, désirait être admis dans l'alliance des maisons de France et d'Autriche et qu'un émissaire chargé de ses propositions était déjà parti pour la France. Ce bruit était faux; Choiseul, d'ailleurs, n'y attacha aucune importance).

3. — **Revue d'histoire diplomatique.** 1903, n° 3. — Missack-Effendi. Le Père Ottoman, 1644-1676 (histoire d'un enfant turc pris par les galères de Malte sur un galion qui transportait en Égypte l'ex-grand eunuque Sumbul Agha; il était fils d'une des femmes de ce grand personnage, laquelle avait été nourrice du fils aîné du sultan Ibrahim, mais

il fut considéré comme le fils du sultan lui-même et gardé en otage par les chevaliers de Malte, qui espéraient l'échanger un jour contre l'île de Rhodes. Élevé dans un couvent à Malte, le jeune Osman se convertit en 1656 et se fit dominicain. On l'appela désormais Dominique de Saint-Thomas, ou le Père Ottoman. Ses voyages; son séjour à Paris de 1665 à 1667; ses tentatives pour jouer un rôle politique conforme à sa naissance prétendue. Il mourut de consomption à Malte en 1676, à l'âge de trente-quatre ans). — L. Hébert. Un ambassadeur au XIIe s. : Mathieu de Goulaine, 1160-1185 (missions confiées par le roi d'Angleterre à ce Mathieu auprès du roi de France ou du pape. Superficiel). — Le Congrès de Rome, 2-7 avril 1903. — Gabriel de Mun. Un point d'histoire commerciale : les premières relations entre les Pays-Bas et la Porte, 1610-1613 (d'après les dépêches des ambassadeurs français, anglais et vénitiens). — Ola Hansson. Le journal de la mère adoptive de Bernadotte (c'est Hedwige-Élisabeth-Charlotte, dernière reine de la maison Holstein-Gottorp en Suède. Ses notes, écrites en français, s'étendent sur un espace de quarante-deux ans, 1775-1817. Analyse de ces mémoires, dont le tome I vient de paraître à Stockholm). — René Dollot. Les garnisons de la Barrière dans les Pays-Bas autrichiens, 1715-1782 (analyse de l'ouvrage d'Eug. Hubert). — P. Coquelle. La mission de Sébastiani à Constantinople en 1801 (d'après la correspondance de Turquie aux Affaires étrangères). — Alfred Bourguet. Le duc de Choiseul et l'Angleterre. Les pourparlers de la Haye.

4. — Revue d'histoire moderne et contemporaine. Tome IV, 15 juillet 1903. — P. Muret. Les papiers de l'abbé Béliardi et les relations commerciales de la France et de l'Espagne au milieu du XVIIIe s., 1757-1770 (ces papiers sont à la Bibliothèque nationale. Béliardi était un Italien qui, du service de l'Espagne, où il resta huit années, passa au service de la France, en qualité d'agent de la marine et du commerce, en 1758; il fut alors en Espagne le principal informateur de Choiseul pour les affaires économiques et fut plusieurs fois chargé de missions diplomatiques ignorées de l'ambassadeur lui-même, M. d'Ossun. Il fut rappelé après la chute de Choiseul. Après la mort de celui-ci, il fut nommé consul dans sa patrie, Sinigaglia, où il mourut en 1803. Important pour l'histoire du Pacte de famille). — J. Marsan. Bulletin d'histoire littéraire, 1903, 1er semestre. = Comptes-rendus : *Fleury-Vindry*. Dictionnaire de l'État-major français au XVIe s. (travail considérable, qui rendra de grands services). — *A. Giffard*. Les justices seigneuriales en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe s., 1661-1791 (excellent). — *J. Houdoy*. La filature de coton dans le nord de la France (clair et intéressant; la documentation est insuffisante).

5. — La Révolution française. 1903, 14 août. — Edme Champion. La première atteinte à l'empire du catholicisme (coups portés contre les ordres monastiques sous Louis XIV et Louis XV; expulsion et suppression des Jésuites; édit de novembre 1787 en faveur des non-catho-

liques). — Ferdinand-Dreyfus. La Rochefoucauld-Liancourt, lieutenant général de Normandie, et le projet de départ du roi, avril-août 1792 (échec de la tentative de Liancourt à Rouen). — J. Tiersot. L'hymne à l'Être suprême (l'œuvre de Chénier et celle de Desorgues; pourquoi celle-ci fut substituée à celle-là). Réponse de P. Guillaume à J. Tiersot dans la livraison du 14 septembre. — F. Bouvier. L'Italie de 1794 à 1796, d'après les papiers de Paul Greppi). = Documents inédits : une lettre de Billaud-Varenne à son père, 3 novembre 1808 (lettre écrite de la Guyane; détails intéressants sur la famille de l'ancien conventionnel). = Notes de lecture : Fabre d'Églantine fut-il l'assassin de Rabaut Saint-Étienne? (Non!). = Compte-rendu : *Abbé Uzureau*. La sénéchaussée de la Flèche et les élections du tiers, 1789 (sans valeur; art. par A. Brette). Réponse de l'abbé Uzureau dans la livraison du 14 septembre. = 14 septembre. S. Blum. La mission d'Albert dans la Marne en l'an III. Les poursuites contre les « Terroristes » (et contre les « Septembriseurs » rémois. Albert a, d'ailleurs, échoué partout dans sa tentative de répression). — G. Caudrillier. Projets ou essais de négociations entre Condé et Moreau (ces projets, dont l'existence est affirmée par Montgaillard, Dumougé et Fauche en 1796, n'existent pas; Moreau ignora jusqu'en avril 1797 les relations de Condé avec Pichegru; Condé n'a pas négocié avec Moreau en 1796-1797). — Ed. Poupé. Souscription des notaires de France en l'an XI (pour la guerre avec l'Angleterre).

6. — **Bulletin critique**. 1903, 5 août. — *L. de Contenson*. Chrétiens et musulmans (œuvre de vulgarisation sur l'Orient dans ces dernières années, écrite par un publiciste de talent). = 15 août. *Dom H. Leclercq*. Les Martyrs; tome II : le IIIe siècle, Dioclétien (textes choisis avec critique et bien traduits). — *A. Poizat*. Les poètes chrétiens; scènes de la vie littéraire du IVe au VIIe s. (amusant; assez médiocre quant au fond). — *W. Helbig*. Les ἱππεῖς athéniens (excellente histoire de la cavalerie athénienne). — *P. de Longuemare*. Une famille d'auteurs aux XVIe, XVIIe et XVIIIe s. : les Sainte-Marthe (bon). — Histoire de Romainmôtier (bonne histoire d'un village de la Suisse romande). = 25 août. *Thureau-Dangin*. La renaissance catholique en Angleterre au XIXe s.; 2e partie (excellent). = 5 septembre. *A. Chéradame*. La question d'Orient : la Macédoine, le chemin de fer de Bagdad (excellent). = 15 septembre. *B. Kidd*. Principles of western civilisation (des lacunes, beaucoup d'obscurités, mais instructif). = 25 septembre. *A. Aulard*. Paris sous le Consulat (recueil de documents d'une immense utilité). — *Aug. Molinier*. Obituaires de la province de Sens. I : diocèses de Sens et de Paris. — *G. Duviquet*. Héliogabale, raconté par les historiens grecs et latins (intéressant). = 5 octobre. *Yacoub Artin Pacha*. Contribution à l'étude du blason en Orient. — *O. Cuntz*. Polybius und sein Werk (bonne étude critique).

7. — **Revue critique d'histoire et de littérature**. 1903, n° 30.

— *A. Moret.* Le rituel du culte divin journalier en Égypte (excellent). — *F. Jacoby.* Apollodors Chronik (Apollodore est un Athénien, élève d'Aristarque et d'Ératosthène; il a repris et refait un ouvrage de ce dernier sur la chronologie, qu'il écrivit en vers iambiques. Cette œuvre ne nous est parvenue que par fragments. Bonne édition). — *G. L. Hendrickson.* The proconsulate of Julius Agricola, in relation to history and to encomium (rien de neuf). — *M. Heyne.* Das deutsche Wohnungswesen. Das deutsche Nahrungswesen (deux parties sur cinq d'un vaste répertoire de faits composé par un germanisant et ayant pour objet de donner le tableau de ce qu'on appelle l'archéologie germanique « extérieure. » Ouvrage de haute valeur). — N° 31. *H. Nissen.* Italische Landeskunde (recueil bien coordonné des renseignements antiques sur l'Italie; t. II consacré aux villes). — *J. Petresco.* Henri IV et la Ligue évangélique, 1589-1610 (utile introduction à l'histoire de la guerre de Trente ans). = N° 32. *A. Moret.* Du caractère religieux de la royauté pharaonique (très intéressant pour l'histoire des idées religieuses). — *Id.* De Bocchori rege (bonne dissertation). — *G. M. Columba.* Cassio Dione e le guerre galliche di Cesare (bonne dissertation sur les sources de Dion). — *Ad. Socin.* Mittelhochdeutsches Namenbuch (très utiles renseignements). — *Cardinal Mathieu.* Le concordat de 1801; ses origines, son histoire (utilise des documents inédits; mais la méthode est défectueuse; le ton, celui d'un ultramontain intransigeant, qui a écrit moins une histoire qu'un pamphlet). = N° 33. *G. Garstang.* Mashana and Betkhallaf (rapport sur des fouilles exécutées en Égypte dans l'hiver de 1900-1901 et qui ont donné des résultats excellents dans le champ des études archéologiques). — *Ed. Lambert.* Le problème de l'origine des XII Tables (méthode aventureuse, conclusions très contestables, mais des remarques instructives). = N° 34. Beiträge zur alten Geschichte und griechisch-römischen Alterthumskunde. Festschrift zu Otto Hirschfelds 60ᵉᵐ Geburtstage. — *Th. von Inama Sternegg.* Deutsche Wirtschaftsgeschichte in den letzten Jahrhunderten des Mittelalters; 2ᵉ partie (important). — *P. Platen.* Der Ursprung der Rolande (intéressant et bien documenté; conclusions vraisemblables sur l'origine de ces statues où la croyance populaire a voulu voir des Rolands, symbole à la fois de la soumission des peuples saxons à Charlemagne et des libertés que Charlemagne était censé leur avoir consenties). = N° 35. *Ernst Marx.* Studien zur Geschichte des Niederländischen Aufstandes (très complet et tout à fait impartial). = N° 36. *J. Weiss.* Das ælteste Evangelium (très important; considérations à retenir d'A. Loisy sur les sources de l'évangile de Marc, qui est un écho de la prédication de Paul et non de Pierre). — *A. Aulard.* La Révolution française et les congrégations (bon). — *Vicomte de Grouchy* et *Antoine Guillois.* La Révolution française racontée par un diplomate étranger. Correspondance du bailli de Virieu, ministre plénipotentiaire de Parme, 1788-1793 (très utile publication). — *Commandant de Sérignan.* Les préliminaires de Valmy. La première invasion de la Belgique, 1792 (bon). — *Jean Lom-*

bard. Un volontaire de 1792 (d'utiles extraits tirés des papiers du général Mireur). — *Ch. Grolleau*. Journal du capitaine François, dit le Dromadaire d'Égypte, 1792-1830 (sans valeur; ce n'est guère qu'un plagiat de *Victoires et conquêtes*, auxquelles l'éditeur a ajouté surtout des erreurs). = N° 37. *J. Adam*. The republic of Plato (édition avec laquelle il faudra compter). — *A. Waltz*. Bibliographie de la ville de Colmar (précieux). — *P. Matter*. La Prusse et la révolution de 1848 (bon). = N° 39. *Ch. Rémond*. Le général Le Grand, baron de Mercey, 1755-1828; mémoires et souvenirs (l'auteur dit avoir recueilli les notes de trois Le Grand : Étienne, général qui fit les campagnes de 1792 à 1799, René, son frère, et Ch.-J.-Étienne, son fils. En réalité, ces notes sont empruntées aux *Guerres de la Révolution* d'A. Chuquet. Celui-ci en donne les preuves les plus variées et parfois les plus piquantes; son article est un bon chapitre à ajouter aux *Supercheries littéraires dévoilées*).

8. — **Bulletin hispanique**. 1903, avril-juin. — C. Jullian. La thalassocratie phocéenne, à propos du buste d'Elche (indique comment l'influence grecque a pu s'exercer directement dans le pays d'où provient ce célèbre buste, dont l'authenticité n'a pas encore, du moins publiquement, été contestée). = Juillet-septembre. W. Webster. Prudence et les Basques. — A. Paz y Melia. Correspondance du comte de Lemos avec Don Francisco de Lemos, son frère, et avec le prince d'Esquilace, 1613-1620. — A. Morel-Fatio. Dª Maria Pacheco (femme du « comunero » Jean de Padilla, sœur de Diego de Mendoza, l'auteur de la *Guerra de Granada*). — J.-B. Morleix. Relation de la bataille de Fuentes de Oñoro, 5 mai 1811 (écrite en 1818 par le lieutenant J.-R. Fromentin, qui assista à cette bataille dans l'état-major du général Montbrun. L'auteur l'adressa au maréchal Gouvion Saint-Cyr, ministre de la Guerre).

9. — **Bulletin italien**. 1903, avril-juin. — Émile Picot. Les Italiens en France au xvie s.; 6e art. (les Italiens à la cour des Valois). — P. Courteault et Ch. Samaran. Deux lettres inédites de Blaise de Monluc au cardinal Carlo Caraffa, 1556-1557. = Juillet-septembre. E. Bouvy. L'italianisme en Angleterre au temps de la Renaissance (d'après l'ouvrage récent de Lewis Einstein). — P. Sirven. Un historien des Alfieri (d'après *Asti e gli Alfieri* d'Ernesto Masi, 1903). — Émile Picot. Les Italiens en France au xvie s.; 7e art. (les artistes).

10. — **Revue archéologique**. 1903, mai-juin. — H. d'Arbois de Jubainville. Le pantalon gaulois (les Gaulois paraissent avoir porté cette pièce du vêtement masculin dès le iiie s. avant notre ère; les Goïdels d'Écosse ne l'ont adoptée que très tard). — J. Sieveking. Portraits d'Antiochus IV Épiphane. — René Dussaud. Notes de mythologie syrienne.

11. — **Revue de l'histoire des Religions**. Tome XLVIII, nº 1, juillet-août 1903. — J. Ebersolt. Essai sur Bérenger de Tours et la controverse sacramentaire au xie s. (biographie de Bérenger, depuis sa

naissance jusqu'au concile de Rome en 1059). — Ch. Renel. Le lion mithriaque, insigne de légions romaines. — R. de la Grasserie. De la sexualité chez les divinités.

12. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 1903, juillet-août. — R. Dareste. Les anciennes coutumes albanaises. — G. Testaud. Un texte coutumier inédit. La coutume du comté de Clermont-en-Beauvaisis de 1496; fin. — Henri Gravier. Essai sur les prévôts royaux, du xiᵉ au xivᵉ s.; 1ᵉʳ art. (recueil de faits très copieux); suite en septembre-octobre. — Paul Thomas. La *Condemnatio in simplum* dans les actions *quae crescunt in duplum adversus infitiantem*. = Septembre-octobre. L. Beauchet. Loi d'Upland; 3ᵉ art. — Gustave Aron. Étude sur les lois successorales de la Révolution depuis 1789 jusqu'à la proclamation du Code civil; fin. = Compte-rendu : *E. Cuq*. Les institutions juridiques des Romains; tome II : le droit classique et le droit du Bas-Empire (excellent).

13. — L'Ami des monuments et des arts. Vol. XVII, 1ʳᵉ partie, nº 94. — Topographie parisienne sous la Révolution : la Force (quelques points d'interrogation, d'après Lucien Lambeau, sur la mort de la princesse de Lamballe). — Ch. Normand. Trouville à travers les âges. — Id. Le château de La Vallière à Reugny, Indre-et-Loire, et les maisons de Mlle de La Vallière à Paris et dans les départements. = Nº 95. Charles Casati de Casatis. Villes et châteaux du duché d'Auvergne, d'après le registre du héraut d'armes Revel; suite.

14. — Études. Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1903, 5 août. — L. de Grandmaison. L'expansion du christianisme, d'après M. Harnack; suite et fin le 20 août (analyse détaillée de cet ouvrage et discussion de quelques points. L'auteur dit de Harnack et de son dernier livre : « Il faut avouer que rarement sa connaissance profonde de l'ancienne littérature ecclésiastique, son art de maîtriser les faits, son effort méritoire vers l'impartialité, son respect pour les vertus et le caractère de nos Pères dans la foi l'ont mieux servi que dans son *Ausbreitung des Christianismus* »). — Pierre Suau. Terre d'épopée : de Valladolid au Duero; suite le 20 août : Salamanque; le 5 septembre : Avila; le 5 octobre : Tolède. — Du devoir des cardinaux en conclave; pages inédites de François Suarez. — Henri Chérot. La candidature Hohenzollern et l'agonie de l'empire (d'après P. de La Gorce). = 20 août. Id. La princesse de Condé en exil et dans le cloître, d'après une correspondance inédite (correspondance avec la marquise de Vibraye, dont les originaux ont été conservés; elle commence en 1791); suite le 5 septembre et le 5 octobre. — Paul Dudon. Fesch et les séminaires lyonnais (efforts souvent heureux du cardinal pour organiser et développer les petits séminaires; cette partie de son œuvre a été féconde et durable). — Louis Chervoillot. Les premières origines de la Réforme (d'après le livre de G. Evers, *Los von Rom*, 1902; ces premières origines sont moins théologiques que sociales. Luther

veut avant tout faire la Révolution en Allemagne). = 20 septembre. L. Roure. Les idées politiques et sociales de Taine; suite le 5 octobre. — Antoine Valmy. Une nouvelle étude sur saint Augustin (dans le *Dictionnaire de théologie catholique,* fasc. 8 et 9).

15. — La Revue de Paris. 1903, 1er juin. — E. Lavisse. Deux portraits de la reine Anne d'Autriche (d'après Mme de Motteville et d'après le cardinal de Retz; ils sont, au fond, d'accord pour trouver dans la reine mère de la dignité, de la hauteur, de la paresse, de la religion sans vraie piété, de l'incapacité, de l'amour maternel; ils taisent ou n'indiquent que discrètement un dernier trait : la « galanterie, » que nous révèle sa correspondance avec Mazarin). — Jacques Chaumié. Le Portugal vassal de l'Angleterre (avant et depuis le traité conclu en 1703 par Lord John Methuen). = 15 juin. Général Trochu. Notes sur la guerre de Crimée; suite (l'assaut manqué du 18 juin et la prise de Malakoff). = 1er juillet. P. Lehautcourt. Le général de Failly au 6 août 1870 (le général n'a pas su ou peut-être n'a pas voulu exécuter les ordres qui lui avaient été donnés de rallier Mac-Mahon; celui-ci, d'autre part, après avoir appelé à lui son collègue placé sous ses ordres, n'insista auprès de lui qu'avec mollesse. Alors il resta sur la défensive et il attendit). — Ch. Yriarte. Mémoires de Bagatelle (histoire du château de Bagatelle, à Neuilly, construit, sous Louis XIV, par Mlle de Charolais. Intéressant); fin le 15 septembre. — Albert Mallet. Alexandre Ier de Serbie. = 15 juillet. Louis Batiffol. Souvenirs d'un siège, 1630 (récit du siège de Casal par les Espagnols, d'après les mémoires inédits de M. de La Serre, capitaine au régiment de La Grange; détails nouveaux sur l'intervention de Mazarin lors de l'évacuation de la place). — Baron André de Maricourt. Louis XVIII en exil, 1801-1809 (détails sur l'état de la maison et la vie privée du roi, d'après des documents provenant de divers officiers de cette maison. Louis XVIII à Memel, Varsovie, Mittau, Hartwell). — L'attaque de Timimoun par les Marocains, 18 février 1901. = 1er août. Commandant R. Nivelle. Chez l'empereur de Corée. = 15 août. Théophile Gautier fils. Une visite au comte de Bismarck, Versailles, octobre 1870 (sous-préfet de Pontoise, destitué au 4 septembre, le fils de Théophile Gautier fut envoyé à Versailles par l'impératrice, qui désirait connaître exactement l'état des négociations engagées avec l'Allemagne et tenter de conclure la paix. Mais les offres de l'impératrice, qui avait mis son dernier espoir dans l'armée de Metz, n'eurent plus aucune raison d'être quand cette armée eut capitulé. Elles eussent, d'ailleurs, toujours été repoussées, puisqu'elles ne comportaient pas la cession de l'Alsace et de la Lorraine). — A. Chuquet. Le commandant Poincaré (analyse plusieurs lettres écrites par ce vieux officier à sa femme pendant la campagne de Russie. Il était allé jusqu'à Wiasma et disparut dans la retraite). — W. Morton Fullerton. En Narbonnaise; voyage au pays des Ligures. = 1er septembre. Allain-Targé. Souvenirs d'avant 1870 (portrait des chefs de l'opposition à l'Empire, au temps des Cinq). — Louis Batif-

FOL. Une réforme de Bénédictins sous Louis XIII (il s'agit de la réforme de Saint-Wandrille, opérée par l'archevêque de Rouen, François de Harlay de Chanvallon ; d'après des notes inédites recueillies par dom Tassin et dom Toustain). = 15 septembre. Michel BRÉAL. Notes sur Ernest Renan. = 1er octobre. Maxime LEROY. Le centenaire du Code civil ; 1er art. — Commandant JOLYET. Souvenirs de 1815 (notes autographes publiées par M. Léonce Pingaud).

16. — Annales de Bretagne. 1903, juillet. — J.-M. VIDAL. Affaire d'envoûtement au tribunal d'inquisition de Tours. Intervention de Benoît XII, 1335-1337. — Abbés G. DE LESQUEN et G. MOLLAT. Mesures fiscales exercées en Bretagne par les papes d'Avignon à l'époque du grand schisme d'Occident ; suite : liste d'arrérages du diocèse de Dol. — F. DUINE. Un évêque de Dol dans un sermon du moyen âge (une anecdote sur Thébaud de Pouencé, évêque de Dol, un des exécuteurs testamentaires de Philippe le Hardi, mort le 30 mars 1301 ; il y est qualifié « superbus raptor et luxuriosus et omnibus aliis viciis plenus quibus mundus solet implicari »). — J. LOTH. Le texte original de la légende de la translation des reliques de saint Mathieu en Bretagne (l'original de la légende reproduite par Le Baud a été retrouvé dans les archives de l'ordre de saint Philippe de Néri ; il fait partie d'un recueil composé par Gallonius, mort en 1605. Il n'a aucune valeur).

17. — Annales du Midi. Juillet 1903. — J.-M. VIDAL. Les origines de la province ecclésiastique de Toulouse, 1295-1318 ; 1er art. : création du diocèse de Pamiers, 1295-1308. — A. LEROUX. Le prétendu vitrail de Jeanne d'Albret à Limoges (est antérieur d'une soixantaine d'années à la venue de Jeanne d'Albret à Limoges, 1564, événement dont, disait-on, ce vitrail a perpétué le souvenir). — H. PATRY. La défense de Saint-Jean-d'Angély pendant la première guerre de religion, par le capitaine Antoine du Plessis de Richelieu, 9-14 octobre 1562 (c'est bien Antoine de Richelieu, dit « le Moine, » et non son frère aîné François, dit « Pilon, » qui défendit Saint-Jean-d'Angély). — A. THOMAS. Sur la date d'un memorandum des consuls de Montferrand en dialecte auvergnat (cet acte, publié au tome IV des *Layettes du Trésor des chartes*, où il est attribué au temps de Philippe-Auguste, est en réalité de l'année 1255). — ID. La formule « citra mortem » (dans les actes de l'Inquisition).

18. — Revue de l'Agenais. 1903, juillet-août. — GRANAT. Étude sur l'industrie d'Agen avant 1789. Les artisans agenais de 1691 à 1791 (les confréries ; leur organisation, leur état financier). — C. CHAUX. Deux documents sur Sainte-Bazeille (XIVe et XVe s.). — J. DUBOIS. Henri de Barrailh, confident de Mlle de Montpensier et du duc de Lauzun. — Les mémoires d'Antoine de Buard ; suite : 1621-1644.

19. — Revue historique et archéologique du Maine. Tome LIV, 2e livr., année 1903, 2e semestre. — Raoul DE LINIÈRE. M. de Millon et Marlborough aux sièges de Liège et de Huy, 1702-1703. — Livraison

intéressante pour l'histoire et la topographie de la vieille ville du Mans, parce qu'elle contient le compte-rendu du Congrès archéologique tenu en août 1903, avec de nombreuses gravures.

20. — Académie des Sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu. 1903, septembre-octobre. — Ch. Brunot. Étude sur la solidarité sociale comme principe des lois (intéressant; à noter le résumé des discussions qui se sont engagées dans l'Académie sur cette question). — A. Luchaire. Le tribunal d'Innocent III. — Ferdinand-Dreyfus. La Rochefoucauld-Liancourt et la Société charitable pendant le Consulat et l'Empire.

---

21. — Analecta Bollandiana. 1903, n° 1. — H. Delehaye. S. Melaniae junioris veta graeca. — F. Van Ortroy. Martyrum monachorum Carthusianorum in Anglia Passio minor, auctore Mauritio Chauncy (d'après un texte récemment découvert aux archives Vaticanes et daté de Bruges, avril 1564). = Comptes-rendus : *G. Semeria.* Il primo sangue Cristiano. — Dogma, Gerarchia e Culto nella Chiesa primitiva (grande sûreté de critique et remarquable justesse des aperçus). — *P. Largent.* Saint Hilaire de Poitiers (bien informé des découvertes les plus récentes de la patristique; bibliographie incomplète). — *H. Zimmer.* Pelagius in Irland (importante contribution aux études patristiques). — *J. Maître.* La prophétie des papes attribuée à saint Malachie (peu exact). — *B. Krusch.* Passiones vitaeque sanctorum aevi merovingici (beaucoup de perspicacité et de science philologique). — *C. Camenisch.* Carlo Borromeo und die Gegenreformation im Veltlin (manque d'impartialité). = N° 2. H. Delehaye. Saint Barlaam, martyr à Antioche (à propos des travaux de Hommel et Estèves Pereira, rassemble les principales données que l'on possède sur saint Barlaam et essaie d'en fixer la portée). — A. Poncelet. Relation originale du prêtre Idon sur la translation de saint Liboire à Paderborn. — F. Van Ortroy. Saint François d'Assise et Frère Élie de Cortone (discute Ed. Lemp : *Frère Élie de Cortone*). — A. Poncelet. La plus ancienne vie de saint Riquier (se trouve dans le manuscrit 167 d'Avranches). = Compte-rendu : *J. Hackett.* History of the orthodox Church of Cyprus from the coming of the apostles Paul and Barnabas to the commencement of the British Occupation (important). = N° 3. H. Thurston. Visio monachi de Eynsham. — H. Delehaye. La passion de saint Théodote d'Ancyre (se demande si ce saint a réellement existé). = Comptes-rendus : *P. Allard.* Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles (remarquable). — *A. Venturi.* Storia dell' arte italiana (l'auteur ne domine pas complètement ses matériaux). — *J. Guiraud.* L'église et les origines de la Renaissance (bien documenté, écrit avec science et avec mesure).

22. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 1903, n° 1. — E. Reusens. Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain (ce sont des extraits des comptes commu-

naux de Louvain concernant le traitement des professeurs de 1426 à 1443). — Id. Statuta antiquissima diocesis Cameracensis (d'après un manuscrit inédit de l'archevêché de Malines).

23. — Annales du Cercle archéologique du pays de Waes. 1903, n° 2. — E. Diris. Le service de navigation entre Anvers et la tête de Flandre dans les temps anciens (expose cette organisation et les difficultés qu'elle fit naître depuis le XIIIe s. jusqu'au XIXe, d'après les documents des archives). — Th. de Decker. Contribution à l'étude du droit du XVIIe s. (à propos d'un procès entre les autorités communales de Haesdonck et les décimateurs, au sujet de l'entretien d'un vicaire). — G. Willemsen. Un trait inédit de la biographie de Mercator (détail concernant l'enfance du célèbre géographe).

24. — Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique. Tome XVI. — I. Claerhout. Mémoire sur la palafitte de Deuterghem (détail des résultats obtenus dans cette localité par des fouilles méthodiques; démonstration de l'existence d'une station palustre). — F. Huybrichts. Les Francs dans la Tongrie à l'époque romaine et au Ve s. (description des objets trouvés dans les fouilles récentes). — I. Claerhout. Les origines de la population de la Westflandre (on trouve à l'origine des représentants de la race alpine et de la race teutonique). — G.-H. Quignon. Une émigration de fondeurs et ferronniers liégeois et namurois en Beauvaisis au XVe et au XVIe s. (tentative pour renouveler dans la Picardie méridionale une industrie qui n'a pu être conservée, à cause des minerais trop pauvres du pays de Bray). — G.-H. Quignon. Biographie d'Augustin Van den Berghe (peintre brugeois de valeur, † à Beauvais en 1853; d'après les documents des archives départementales de l'Oise). — C. Arendt. Les origines de la fabrication des dentelles (cette fabrication a été introduite en Flandre au XVe s. par les Vénitiens). — J. Hubert. L'architecte de l'église Sainte-Waudru, à Mons (soutient contre Boghaert-Vaché que ce fut probablement Huwellin et non Spiskin). — J. Oppedrinck. Les centres d'évangélisation au nord de la Flandre au VIIe et au VIIIe s. (détermination de ces endroits d'après les chartes et autres documents d'archives). — L. de Wolf. Les origines de l'agglomération brugeoise (hypothèse présentée avec beaucoup d'érudition). — P. Allossery. Intervention flamande à Cambrai dans la querelle des investitures (depuis le règne de Robert le Frison jusqu'à celui de Charles le Bon). — Baron de Maere d'Aertrycke. Aperçu tactique et stratégique concernant les batailles de Groeninghe et de Mons-en-Pévèle. — L. Lowet. Rues, places et autres lieux dits *des Juifs* (recherches sur les localités des Pays-Bas qui ont été habitées par des groupes juifs). — C. Callewaert. La visite de saint Bernard à l'abbaye des Dunes (le 5 avril 1139; prouve cette date par les chartes et une intéressante dissertation chronologique). — F. Nouwen. L'influence de la Flandre sur les autres provinces belges (il y avait une véritable barrière entre les provinces fran-

çaises et la Flandre, mais l'influence de cette dernière était très considérable sur les provinces de l'Est, jusqu'au pays rhénan). — A. Leman. La politique religieuse de Philippe le Hardi en Flandre (à la mort de Clément VII, la plupart des villes flamandes acceptèrent l'autorité du pape d'Avignon; il faut rechercher la cause de cette situation dans les maladresses des légats romains et dans la patience et l'adresse du duc de Bourgogne). — A. de Meester. Le canoniste Alger, de Liège (auteur d'ouvrages importants, † 1131). — C. Callewaert. L'organisation de la chancellerie comtale en Flandre jusqu'à son incorporation à la mense épiscopale de Bruges. — F. Cosseron de Villenoisy. Des transformations du blason (son utilité comme élément chronologique).

25. — Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles. 1903, n° 2. — E. de Prelle de la Nieppe. L'Inventaire de l'armurerie de Guillaume III, comte de Hainaut, en 1358 (détails curieux sur les pièces d'armement et d'équipement de cette époque). — H. Schuermans. L'abbaye de Villers en 1749 (d'après le rapport rédigé, à la suite de son voyage aux Pays-Bas, par Dom Guyton, bibliothécaire de Clairvaux). — G. Willame. Les serments nivellois (d'après les documents des archives locales).

26. — Annales de la Société d'émulation de la Flandre. 1903, n° 1. — L. Gilliodts. Documents judiciaires concernant Olivier Vredius (célèbre historiographe flamand, 1628-1696). — A.-C. de Schrevel. Statuts de la gilde des libraires, imprimeurs, maîtres et maîtresses d'école à Bruges en 1612 (contribution très importante à l'histoire de la librairie et de l'enseignement primaire à Bruges). — E. Rembry. Les remaniements de la hiérarchie épiscopale et les sacres épiscopaux en Belgique au xixe s. (bien documenté).

27. — Annales de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. 1903. — V. Chauvin. La légende égyptienne de Bonaparte (recherche soigneusement les traces que l'expédition de Bonaparte a laissées dans l'imagination populaire). — J. de Clève. Lettres de prince. Florent de Ligne à Nancy (d'après des lettres, datées de 1607-1608, qui appartiennent à la bibliothèque de la ville de Mons. Intéressant pour l'histoire de la Lorraine au xviie s.). — Id. Avant la loi de ventôse (histoire du notariat dans le Hainaut pendant l'ancien régime). — O. Cambier. L'esclavage dans la Grèce ancienne (résume les travaux modernes).

28. — Annales de sociologie. 1903, n° 1. — H. Van Houtte. Les résultats des récentes controverses sur la conception scientifique de l'histoire (étude critique sur Ranke, Waitz et Lamprecht).

29. — Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique. 1902, n° 12. — P. Fredericq. Comptes des indulgences dans les Pays-Bas. Les comptes des indulgences papales émises au pro-

fit de la cathédrale Saint-Lambert de Liège (1443 à 1446; d'après les documents des archives). — V. Brants. Un cours de droit au XVIIe siècle. Le commentaire du code de Justinien par Gérard de Courselle (professeur renommé de la Faculté de droit de Louvain au XVIIe siècle). = Compte-rendu : *Hébert*. La dernière idole (travail serré et tranchant; réfutation du thomisme). = N° 1. H. Pirenne. Le privilège de Louis de Male pour la ville de Bruges du mois de juin 1380 (détails instructifs pour la connaissance de la politique municipale à la fin du XIVe siècle). = N° 5. E. Descamps. Le duc de Brabant au Sénat de Belgique (étude sur les discours prononcés dans la haute assemblée par Léopold II, lorsqu'il était prince royal). = N° 6. G. Monchamp. Cinq lettres fermées adressées à Francon, évêque de Liège (lettres démissoires délivrées à des clercs qui passaient à un autre diocèse; curieuses à cause de leur caractère cryptographique). = N° 7. M. Wilmotte. L'évolution du roman français aux environs de 1850.

30. — Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique. 1903, n° 1. — A. Cauchie. Extension de la juridiction du nonce de Bruxelles aux duchés de Limbourg et de Luxembourg en 1781 (ces duchés relevaient auparavant du nonce de Cologne). — F. Straven. Les archives des trois États de l'ancien pays de Liège (relevé des actes relatifs aux États de Liège qui sont conservés au dépôt de Saint-Trond). = N° 2. G. Rasneur. De l'authenticité du concile de Cologne (se prononce contre l'authenticité, à la suite de Mgr Duchesne). — J. Vannerus. Deux documents relatifs à la guerre de Philippe le Bel avec la Flandre, 1303-1304 (le premier fait connaître les mesures prises à Valenciennes, le 20 mai 1303, par les officiers du roi de France et du comte de Hainaut en vue des opérations à diriger contre la Flandre; le 2e est une lettre de non-préjudice accordée par le roi de France aux Hennuyers, qui étaient venus au secours de son armée de Flandre). — H. Van Houtte. Documents pour servir à l'histoire des prix, de 1381 à 1794 (précise certains points de l'intéressante étude que nous avons signalée dans la *Rev. hist.*, LXXIX, 457).

31. — Leodium. 1903, n° 2. — E. Schoolmeesters. Le droit diocésain liégeois à l'époque carolingienne (d'après des documents publiés par D. Martène et A. Werminghoff). — J. Ceyssens. Comment l'abbaye de Val-Dieu devint propriétaire de la ferme de Leval (intéressante étude sur le droit liégeois du XIIIe siècle). = N° 3. G. Ruhl. Étude archéologique sur la ville de Visé (ville située sur la Meuse inférieure et la route romaine de Tongres à Cologne). = N° 5. J. Paquay. L'archidiaconat liégeois d'Urbain IV (établit sa réalité par une charte d'Henri de Gueldre, datée du 1er août 1266). — E. Schoolmeesters. Une lettre de Chapeauville concernant Huy (intéressante pour l'histoire de la propagation du protestantisme dans les Pays-Bas). = N° 6. J. de Marteau. Le mobilier de la maison de Saint-Lambert (d'après une biographie contemporaine du saint). — J. Daris. L'orga-

nisation politique de Maestricht sous l'ancien régime (détails curieux sur cette souveraineté indivise entre le prince-évêque de Liège et le duc de Brabant). = N° 7. E. Schoolmeesters. Deux lettres inédites de Georges-Louis de Berghes au pape Clément XII (datées de 1732; ce sont des protestations contre les vexations que les États généraux des Provinces-Unies font subir aux catholiques maestrichtois). = N° 8. E. Schoolmeesters. L'épitaphe de l'évêque de Liège Baldric II. — J. Ceyssens. La seigneurie de Feneur (petit fief liégeois; va des origines à la fin du xviiie siècle). = N° 9. H. Bourguet. Les mandements des évêques de Liège (signale un certain nombre de ces documents omis par Daris; 1246 à 1772). — J. Paquay. Actes émanés du légat du Saint-Siège et de l'élu de Liège au siège d'Aix-la-Chapelle (mai-octobre 1248).

32. — Le Musée belge. 1903, n°s 2-3. — A. Bloch. Le praefectus fabrum (conteste la théorie de Maué sur la double nature de la praefectura fabrum). — A. Counson. L'influence de Senèque le Philosophe (étudie cette influence chez les écrivains français). — Hohlwein. La papyrologie grecque. — A. Stappers. Les milices locales de l'Empire romain. Leur histoire et leur organisation d'Auguste à Dioclétien (d'après les monuments épigraphiques). = Comptes-rendus : *A. Stern.* Geschichte Europa's (t. III. Résume les meilleurs travaux antérieurs et les complète par l'étude des archives). — *Driault* et *Monod.* Histoire contemporaine (clair et méthodique). — *Vidal de La Blache.* Géographie de la France (remarquable). — *A. Julin.* Les grandes fabriques en Belgique au xviiie siècle (résultat d'une enquête administrative intéressante bien qu'incomplète).

33. — Le Muséon. 1903, n°s 1-2. — P. Oltramare. Le rôle du Yajamana dans le sacrifice brahmanique. — V. Chauvin. Avicenne (d'après l'ouvrage de Carra de Vaux). — F. Demoor. Étude sur les plus vieilles époques historiques de la Chaldée, de l'Élam et de l'Assyrie (1° la première colonisation postdiluvienne de la Chaldée; 2° la première colonisation postdiluvienne du pays d'Assour). — A. Wiedemann. Osiris végétant (description d'un objet unique trouvé à Thèbes par Loret en 1899). — J.-J. Speyer. La carrière de Bouddha, d'après les sculptures de Boro-Boedoer (d'après l'ouvrage de M. C.-M. Pleyte). — E.-H. Parker. Le bouddhisme chinois (on ne peut bien le connaître que par les sources chinoises). = Comptes-rendus : *R. Basset.* Nédromah et les Tràras (compte-rendu d'une exploration historique et archéologique effectuée sur la frontière occidentale de l'Algérie). — *Dussaud* et *Macler.* Voyage archéologique au Safâ et dans le Djebel-ed-Druz (plein d'intérêt au point de vue épigraphique). — *Max Müller.* Aus meinem Leben (intéressant pour l'histoire de l'Allemagne et d'Oxford pendant la jeunesse du célèbre linguiste).

34. — Revue belge de numismatique. 1903, n° 1. — E.-D. Dutieh. Les médailles des nomes de l'Égypte romaine. — B. de Jonghe.

Monnaies luxembourgeoises inédites (du XIIe, du XIIIe et du XVe siècle). — M. DE MAN. La numismatique du siège de Middelbourg, de 1572 à 1574 (contient d'intéressants détails sur les opérations du siège). — E. VAN DEN BROECK. Jetons de magistrats bruxellois (XVIIe siècle). — GILLEMAN. Jetons relatifs à la construction de la coupure de Bruges (1753) et de l'écluse de Slykens, 1757 (expose l'importance de ces travaux publics considérables). — F. DONNET. Les mercaux des brasseurs d'Anvers (détails d'ordre économique sur l'industrie de la brasserie à Anvers depuis le XVIe siècle). — G. BIGWOOD. Fabrications clandestines de monnaies d'or françaises sous l'empereur Charles VI dans les Pays-Bas autrichiens (rend compte des mesures prises aux Pays-Bas en vue d'éviter le contre-coup des perturbations monétaires qui signalèrent en France les débuts du règne de Louis XV). — A. DE WITTE. Biographie de P.-C. Jolivot (numismate français, † 10 septembre 1902). — Id. Biographie de Louis Blancard (archiviste français, 1832 † 1902). = 2^e livr. A. DE WITTE. Les jetons de la verge de Menin (série numismatique inédite de cette importante seigneurie). — A. DE ROISSART. Biographie de Ch. Van Schoor (magistrat et numismate, 1840 † 1902). = Comptes-rendus : *G. Amardel.* Les marques monétaires de l'atelier de Narbonne au VIe siècle (bon). — *A. Blanchet.* Sigillographie française (grande justesse de vue dans les appréciations). — *Évrard de Fayolle.* Bertrand Andrieu, de Bordeaux, graveur en médailles (1761 † 1822; bonne reconstitution d'après les documents authentiques). = 3^e livr. L. FORRER. Les signatures de graveurs sur les monnaies grecques (d'après des spécimens conservés au British Museum). — Ed. BERNAYS. Esterlins inédits de Damvillers (fait, à cette occasion, l'histoire sommaire de ce village du département de la Meuse pendant le moyen âge). — B. DE JONGHE. Monnaies de Reckheim (seigneurie limbourgeoise particulièrement riche au point de vue numismatique). — E. VAN DER BROECK. Les jetons des receveurs de Bruxelles au XVe siècle de la famille Was (détails inédits). — GILLEMAN et VAN WERWEKE. A propos des inaugurations en Flandre sous le régime autrichien (1717-1792, d'après les registres des États de Flandre).

35. — Revue de Belgique. 1903, n° 1. — A.-J. WAUTERS. Jean Gossart et Adolphe de Bourgogne (intéressante étude sur les rapports qui existèrent entre le célèbre peintre et l'amiral de Charles-Quint). = N° 4. O. GROJEAN. Gaston Paris. — J. LHONEUX. Le théâtre contemporain en Hollande. = N° 6. H. PERGAMENI. Les garnisons de la Barrière (d'après le livre de E. Hubert). — F. BLONDEAUX. La légende du chevalier au cygne (origines et développements de la légende). = N° 7. P. ANDRÉ. Bismarck et les femmes. = N° 8. R. BORNAND. Babylone et la Bible (d'après Fried. Delitzch).

36. — Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous. 1903, n° 1. — L. JANNSSENS. Biographie de Thomas Bouquillon (théologien belge, 1840 † 1902). — U. BERLIÈRE. Les évêques auxiliaires de Cam-

brai aux XIIIe et XIVe siècles (important travail puisé aux sources originales). = Comptes-rendus : *Schnitzer*. Quellen und Forschungen zur Geschichte Savonarolas (analyse impartialement la valeur des documents contemporains favorables ou défavorables au célèbre dominicain). — *P. Renaudin*. L'hérésie anti-eucharistique de Béranger (disciple de Jean Scot Érigène, qui vécut au XIe siècle). — *Misermont*. Les Filles de la Charité d'Arras, dernières victimes de Joseph Lebon à Cambrai (émouvant épisode de la Révolution; étude très documentée). — *J.-E. Weiss-Liebersdorf*. Christus und Apostelbilder (étude très consciencieuse des principaux monuments des premiers siècles représentant le Christ et les apôtres). = N° 2. G. Morin. Hilarius l'Ambrosiaster (controverse avec H. Zimmer sur l'attribution au juif converti Isaac des écrits qui circulent sous le nom de l'Ambrosiaster). — U. Berlière. Aux archives Vaticanes (exposé magistral de l'importance que présentent ces archives pour les études historiques). — B. Albers. Le plus ancien coutumier de Cluny (étude critique sur un manuscrit de la bibliothèque Barberini). = Comptes-rendus : *E. Longuemare*. L'Église et la conquête de l'Angleterre. Lanfranc, moine bénédictin, conseiller politique de Guillaume le Conquérant (étudie surtout l'homme politique). — *A. Loisy*. L'Évangile et l'Église (livre surperficiel). — *L. Paulot*. Un pape français : Urbain II (l'auteur connaît bien les sources). = N° 3. Comptes-rendus : *P. Lemaire*. Dom Robert Desgabets, son système, son influence et son école (excellente contribution à l'histoire du Cartésianisme chez les Bénédictins). — *C. de Borman*. La chronique d'Adrien d'Oudenbosch (une des sources les plus précieuses de l'histoire de Liège au XVe siècle). — *L. Froger*. Histoire de Saint-Calais (surtout intéressante au point de vue économique). — *K.-O. Meinsma*. Les bibliothèques du moyen âge (en Hollande). — *E. Grupp*. Kulturgeschichte der römischen Kaiserzeit (important). — *L. Lallemand*. Histoire de la charité; tome I : l'Antiquité (bon groupement synthétique des faits).

37. — Revue de bibliographie et de bibliothéconomie. (Tijdschrift voor Boek en Bibliotheekwezen), 1903, nos 1-3. — M. Rooses. Les éditions plantiniennes des *Emblemata Johannis Sambuci* (1564; important pour l'histoire de la gravure). — V. de la Montagne. Pseudonymes et devises dans la littérature néerlandaise au XVIe et au XVIIe siècle. — E. de Bom. Verhoeven a-t-il été le premier gazetier de l'Europe? (expose bien le problème de l'origine des journaux, mais n'en fournit pas la solution). — W. de Vreese. La reliure néerlandaise au moyen âge. — Enschedé. Remarques sur des incunables néerlandais. — L. Maeterlinck. Le genre satirique dans la peinture flamande (aussi intéressant pour l'histoire sociale que pour l'histoire de l'art).

38. — Revue générale. 1903, n° 1. — C. Woeste. Saint François d'Assise et la légende des trois compagnons (d'après Arvède Barine).

= Compte-rendu : *G.-K. Van Hogendorp*. Mémoires et correspondances (pleins d'intérêt pour l'histoire des débuts du royaume des Pays-Bas). = N° 2. L. Winterer. Le socialisme allemand (résumé des doctrines professées par les chefs actuels du mouvement révolutionnaire en Allemagne). — R. Henry. Allemands de Belgique (détails sur la fraction allemande de la population de la frontière de l'Est). = N° 3. Comte de Villermont. Éducation d'exilé (d'après les mémoires du général d'Hautpoul). — De Trannoy. Malou et l'organisation des conservateurs vers 1852 (détails intéressants sur l'histoire intérieure du parti catholique). = N° 4. De Borchgrave. La colonisation au xixe siècle (d'après l'ouvrage de MM. Pety de Thozée). = Comptes-rendus : *P. Calmettes*. Choiseul et Voltaire (intéresse à la fois le psychologue et l'historien). — *Pariset*. Mémoires de Gouverneur-Morris (révélations curieuses). — *De Suremain*. La Suède sous la République et le premier Empire (annaliste fidèle). = N° 5. P. Poullet. La conférence de Londres, 1830-1831 (étudie spécialement le rôle joué par Talleyrand à la conférence). = N° 6. L. Béthune. L'État indépendant du Congo et l'opinion anglaise (réfutation des calomnies de Burrows et de Fox-Bourne). — M. Zech. Pergame (étude sur les résultats des fouilles récentes). — G. Bapst. La fiancée de Napoléon Ier (étude biographique sur la reine de Suède, veuve de Bernadotte). = Compte-rendu : *E. Descamps*. L'Afrique nouvelle (monographie très complète). = N° 7. L. Béthune. Le débat sur le Congo en Angleterre (réfute les accusations de Dilke et de Burrows). — A. Counson. La légende d'Obéron. = N° 9. A. Roersch. Les fouilles de Knossos (1900-1903).

39. — Revue de l'instruction publique en Belgique. 1903, n° 1. — F. Cumont. La conversion des juifs byzantins au ixe siècle (établit que la formule d'abjuration que l'Église grecque du moyen âge imposait aux Juifs avant le baptême fut composée vers 870 sur l'ordre de Photius). = Comptes-rendus : *J. Asbasch*. Zur Geschichte der römischen Rheinlande (pas très approfondi). — *H. Schiller*. Weltgeschichte (travail considérable, mais où la logique et l'unité font défaut). — *F. Kiener*. Verfassungsgeschichte der Provence seit der Ostgothenherrschaft bis zur Errichtung der Konsulate (excellente dissertation). *Ph. Lauer*. Le règne de Louis IV d'Outremer (comble une des dernières lacunes de l'histoire des Carolingiens français). — *Daumet*. Calais sous la domination anglaise (détails très neufs sur le régime organisé dans la ville par les conquérants). = N° 2. M. Laurent. Les origines lointaines de l'art grec. — M. Wilmotte. Gaston Paris. = Comptes-rendus : *L. Van der Kindere*. La formation territoriale des principautés belges au moyen âge (remarquable). — *V. Friese* et *E. Liesegang*. Magdeburger Schöffensprüche (sources de l'histoire du droit d'une richesse incomparable). — *J. Mees*. Histoire de la découverte des îles Açores (critique soigneusement les travaux antérieurs sur la question). = N° 3. Comptes-rendus : *C. Leclère*. Les avoués de Saint-Trond (très soigné). — *T. Lindner*. Weltgeschichte seit der Völkerwanderung (très exact; manque

peut-être de synthèse). — *E. Millard.* Philosophie de l'histoire. Les Belges et leurs générations historiques (affirme plus qu'il ne prouve). — *J. Lameire.* Théorie et pratique de la conquête dans l'ancien droit (très neuf). — *A. Doren.* Deutsche Handwerken und Handwerkbruderschaften im mittelalterlichen Italien (renseignements pleins d'intérêt pour l'histoire économique). = N° 4. Comptes-rendus : *P. Guilhiermoz.* Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge (prouve une connaissance approfondie des sources). — *Schlitter.* Correspondance secrète de Joseph II avec Trauttmansdorff (source de premier ordre). — *T. Suran.* Les esprits directeurs de la pensée française (la meilleure partie du livre est l'étude consacrée au XVIIIe siècle et à la Révolution).

40. — Revue d'histoire ecclésiastique. 1903, n° 2. — G. Rasneur. L'homoïousianisme dans ses rapports avec l'orthodoxie (discute le livre de Gummerus : *Die homousianische Partei bis zum Tode des Konstantius*). — F. Bethune. Les écoles historiques de Saint-Denis et Saint-Germain-des-Prés dans leurs rapports avec la composition des *Grandes Chroniques de France;* suite et fin. — D.-G. Morin. Un fragment du rouleau mortuaire du cardinal bénédictin Milon de Palestrina (découverte en 1901 à la bibliothèque *Del Santo* de Padoue; intéressant pour l'histoire du XIe et du XIIe siècle). = Comptes-rendus : *K. J. Neumann.* Hippolytus von Rom in seiner Stellung zu Staat und Welt (examine quelle fut l'attitude du fameux écrivain romain à l'égard de l'état, de la civilisation et de la société païennes). — *Fr. Wörter.* Zur Dogmengeschichte des Semipelagianismus (étude minutieuse des sources). — *J. von Pflugk-Hartung.* Die Johanniter und der Deutsche Orden im Kampfe Ludwigs des Bayern mit der Curie (beaucoup de rectifications aux traditions courantes). — *C. Capasso.* La politica di Papa Paolo III e l'Italia (beaucoup de choses neuves). — *F. Richard.* Pierre d'Épinac, archevêque de Lyon (1573-1599). La papauté et la Ligue française (réhabilitation d'après les documents). — *Fraknoï.* Papst Innocenz XI und Ungarns Befreiung von der Türkenherrschaft (met bien en lumière la continuité des efforts déployés par les papes contre les Turcs). — *U. Chevalier.* Le saint suaire de Turin (c'est le dernier mot de la science historique. Ses contradicteurs n'ont pu qu'accumuler les hypothèses). = N° 3. J. Flach. La royauté et l'Église en France, du IXe au XIe siècle (prépondérance envahissante d'un pouvoir laïque violent et fort; nécessité pour l'Église de s'unir étroitement à lui). — A. Cauchie. Le gallicanisme en Sorbonne, d'après la correspondance de Bargellini, nonce en France de 1668 à 1671 (le gallicisme est devenu puissant et même arrogant à la fin de cette période). = Comptes-rendus : *E. von Dobschütz.* Die urchristlichen Gemeinden (études intéressantes sur la vie morale des premiers chrétiens, depuis la mort du Christ jusqu'au règne d'Hadrien). — *K. Lübeck.* Reichseinteilung und kirchliche Hierachie des Orients bis zum Ausgange des vierten Jahrhunderts (beaucoup de sagacité et de finesse). — *Ingold.* La seconde phase du Jansénisme, fragment de l'histoire de la

constitution *Unigenitus* (textes importants). — *A. Kenis*. Le stevenisme en Belgique (détails très intéressants sur la secte peu nombreuse des non-communiquants, qui date du Concordat). — *A. Kannengiesser*. Les origines du vieux catholicisme et les Universités allemandes (unilatéral et tendancieux; c'est l'œuvre d'un polémiste et non d'un historien).

41. — Revue de l'Université de Bruxelles. 1903, n° 6. — M. Huisman. Les théories de Karl Bücher (conteste la réalité de la division tripartite de l'histoire imaginée par Bücher : economie domestique, économie urbaine, économie nationale).

---

42. — Archiv für Papyrusforschung und verwandte Gebiete. Bd. II, Heft 4. — L. Wenger. Documents juridiques trouvés à Tebtynis (d'après les papyrus publiés par Grenfell, Hunt et Smyly. Le papyrus n° 5 a pour nous cet intérêt de nous conserver 46 décrets royaux d'Évergète II; ils donnent une idée très favorable de son gouvernement). — Seymour de Ricci. Le papyrus de Pathyris au musée du Louvre (réédite quatre lettres publiées en 1895 par Revillout). — Fr. Hultsch. Pour servir à la métrologie égyptienne; suite. — J.-G. Milne. Trouvailles de monnaies en Égypte (ces monnaies se placent entre les années 169 et 295-296). — Max-L. Strack. Inscriptions de l'époque ptolémaïque; suite. — Seymour de Ricci. Bulletin épigraphique de l'Égypte romaine; 2e partie : inscriptions grecques, 1896-1902; suite.

43. — Bonner Jahrbücher. Heft 108-109, 1902. — Max-L. Strack. Monnaies coupées en deux dans l'antiquité (il n'y a qu'un seul exemple dans l'antiquité qu'on ait coupé à dessein la monnaie, afin de pouvoir payer, et cela, en Gaule, sous Auguste et ses premiers successeurs. Il est vrai qu'à Nimes, à Vienne, à Lyon, la monnaie fut frappée de manière à faciliter la coupure). — A. Dieterich. La religion de Mithra (à l'occasion de l'ouvrage de Fr. Cumont, auquel l'auteur ajoute des considérations nouvelles incorporées depuis dans l'ouvrage paru sous le titre : *Eine Mithrasliturgie*). — M. Ihm. Les inscriptions d'Apollo Grannus. — Br. Schroeder. Études sur les monuments funéraires de l'empire romain. — Jul. Klinkenberg. Les sépultures romaines de Cologne (recueil chronologique de toutes les pierres sépulcrales provenant de Cologne, avec de nombreuses indications archéologiques, historiques et topographiques. Dans l'intérieur de la *Colonia Agrippinensis*, on n'a pas encore jusqu'ici découvert un seul tombeau, tandis qu'au dehors des cimetières se rencontrent, de la basse époque romaine pour la plupart, qui arrivent jusqu'à toucher les murs romains, subsistant encore aujourd'hui. La ville ne s'est donc pas agrandie entre 50 et 400 environ apr. J.-C. Si la ville a, comme on l'a dit, reçu une nouvelle enceinte au IIIe s., celle-ci doit avoir été établie sur les mêmes lignes que l'ancienne. La *Colonia Agrippinensis* doit être considérée comme la réunion du camp d'hiver de deux légions établi sous Auguste

et de l'*Oppidum Ubiorum,* qui le confinait à l'ouest. Quand le camp des légions eut été levé, on y établit, au début de l'époque flavienne, des troupes auxiliaires. Leur camp était situé au nord de la colonie; il paraît avoir été déplacé après cette époque). — Rud. Weynand. Forme et décoration des tombes romaines dans la région rhénane au 1er s. (avec un coup d'œil sur l'histoire militaire des deux Germanies à cette époque).

44. — Neue Jahrbücher für das klassische Altertum, Geschichte und deutsche Literatur. VI Jahrg., 1903, Heft 1. — Gustav Roloff. La bataille de Tagliacozzo (les récits de cette bataille qu'on a faits jusqu'ici ne tiennent ni devant une étude critique des sources ni devant des considérations de technique militaire. D'après les *Ann. Plac. Gib.,* l'armée de Conradin et de Henri de Castille comprenait de 5 à 6,000 chevaliers, celle de Charles était forte de 4,000 hommes. Les récits, par Primat et Villani, du combat qui fut livré pour passer le fleuve, ne sont pas admissibles; on ne peut guère les croire non plus quand ils racontent la poursuite des Français mis en fuite par Henri et leur retour au combat. D'après les historiens modernes, les armées combattirent en plusieurs lignes, dont chacune formait un corps tactique spécial; de cela, les sources ne disent rien; les chevaliers combattaient en combats singuliers. Quand les sources parlent d' « acies, » il faut entendre une division de l'armée, non pas tactique, mais administrative. Les Français ont dû, après leur surprise, remporter la victoire à force de courage, et cette victoire n'a pas été obtenue aussi aisément que le disent les sources favorables à Charles d'Anjou. La part prise à la bataille par Érard de Valery a été exagérée par la renommée). = Heft 2. W. Nestle. Kritias (tandis que Xénophon et Lysias parlent de Critias comme du plus sanguinaire des tyrans, Platon et Aristote l'admirent comme poète et comme penseur. Pour expliquer cette contradiction, il faut donner une idée juste de la vie publique de Critias et du milieu politique où il vécut. Il s'est formé sous des influences hostiles à la démocratie athénienne; dans ses écrits, il est résolument aristocrate, ami et représentant des sophistes, dont il voulait rendre la culture accessible seulement à une minorité d'élite. Naturellement, quand il eut le pouvoir en main, il combattit le Démos avec ardeur; mais pourquoi l'a-t-il exercé avec despotisme? C'est que, après son bannissement, son antipathie devint de la haine. En Thessalie, il eut des rapports avec les sophistes et les oligarques; c'est surtout sous l'influence de Gorgias et de Thrasymaque qu'il est devenu le tyran que l'histoire connaît d'après son gouvernement. Sa soif de vengeance, jointe à la conviction profonde qu'il avait le droit de gouverner en maître une populace ignorante et indisciplinée, fit qu'il ne recula devant aucune violence); fin dans Heft 3. — Max Lehnerdt. La conjuration de Stefano Porcari et la poésie de la Renaissance (Porcari essaya, en 1453, de délivrer, par un coup de main, Rome, sa patrie, du gouvernement des prêtres; la chose fut ébruitée, les conjurés furent pris; le 9 janvier

1453, Porcari et ses complices furent pendus. Dans le souvenir populaire, il vécut comme martyr de la liberté. L'entreprise de Porcari a suscité deux œuvres poétiques en latin, par des humanistes appartenant à la cour de Rome ; *la Conformatio curiae romanae* de Giuseppe Brippi et la *Porcaria* d'Orazio). = Heft 3. Adolf Deissmann. L'hellénisation du monothéisme sémitique (d'après les Septante). — A. Wahl. De l'objectivité historique. = Heft 4. H. Boehmer-Romundt. Une œuvre nouvelle d'Ulfila? (l'auteur estime que la lettre 155 de Basile de Césarée a été adressée à Soranus, « dux Scythiae, » originaire de Cappadoce. Basile parle, à la fin, des persécutions dirigées contre les chrétiens et demande l'envoi de reliques des Martyrs. Soranus proposa alors au presbytère de l'église de Gotia d'envoyer à Césarée les reliques de Sabas, ce qui eut lieu. La lettre d'envoi adressée par « l'Église de Dieu de Gotia à l'Église de Dieu en Cappadoce, » sur le martyre de saint Sabas, a été publiée dans les *Acta Sanctorum*, avril, I, 2, p. 966-968, d'après le Vatic. 1660. La réponse, qui est la lettre 165 de Basile, a été envoyée à l'évêque de Goths, Ulphilas. L'inscription Ἀσχόλιον ἐπισκόπῳ Θεσσαλονίκης doit être fausse. Tout cela, joint aux indications fournies par l'histoire et par le style, rend très vraisemblable que, dans la lettre d'envoi de l'Église de Gothie, nous avons un écrit original d'Ulphilas). — Hermann Schwarz. Théodore Lindner et la philosophie de l'histoire. = Heft 5. Lud. Schmidt. Les causes des grandes invasions (manque de terres labourables, population surabondante, amour de la guerre et du butin, guerres des tribus les unes contre les autres, pression produite par des ennemis extérieurs, faiblesse de l'empire romain).

45. — Rheinisches Museum für Philologie. N. F. Bd. LVIII, 1903, Heft 1. — H. Usener. La trinité (travail très important au point de vue philologique, mythologique et théologique); suite dans Heft 2 et 3. — R. Kunze. Fragments de Strabon dans Eustathe et dans Étienne de Byzance (addition au mémoire donné au vol. précédent, p. 437). = Heft 2. Von Domaszewski. Recherches sur l'histoire des empereurs romains; III : les inscriptions de Timesithée (qui gouverna l'empire pour Gordien, *C. I. L.*, VI, 1611, et *C. I. L.*, XIII, 1807. Son « cursus honorum » depuis le centurionat légionnaire jusqu'au moment où il devint tuteur et beau-père de l'empereur); IV, Heft 3. — La piraterie dans la Méditerranée sous Alexandre Sévère (de même que l'armée de terre, la flotte, qui aurait dû faire la police maritime, était en décadence; la piraterie était maîtresse de la mer. L'empereur Alexandre Sévère prit contre elle des mesures extraordinaires, *C. I. Gr.*, 2509, mais inutiles, dès le milieu du IIIe siècle, les Goths traversent la Méditerranée sur les navires des pirates, leurs alliés).

46. — Theologische Studien und Kritiken. Jahrg. 1903, Heft 3. — Stange. L'électeur de Saxe Jean et sa confession de foi de l'an 1530 (l'électeur la fit adresser à l'empereur avant la diète d'Augsbourg. C'est une traduction latine, insuffisante et en certains endroits abrégée,

des articles de Schwabach. Texte de la confession). = Heft 4. H. Zimmermann. Saint Luc et la tradition johannite (saint Luc a connu une tradition, différente de saint Mathieu et de saint Marc ou les complétant, et qui se retrouve dans le 4e évangile). — Deux lettres originales de Bugenhagen publiées par Karl Græbert (l'une adressée au conseil municipal de Soest, contre les anabaptistes, le 22 déc. 1532; l'autre à Jean Weinlœb, chancelier de l'électeur de Brandebourg, le 27 mai 1547).

47. — Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. Jahrg. XLVI, Heft 2. — Franz Gœrres. Le pape Honorius Ier (625-638; caractère, administration et actes pontificaux de l'évêque de Rome, à l'exclusion de l'affaire des monothélètes; analyse des lettres de ce pontife qui nous ont été conservées). — A. Hilgenfeldt. Le peuple esséniên (cette communauté, si importante pour l'histoire primitive du christianisme, est considérée d'ordinaire comme une société mystérieuse qui s'est formée dans le sein du judaïsme soixante ou soixante-dix ans avant le soulèvement des Macchabées. Les Esséniens étaient plutôt un très ancien rameau détaché du tronc d'Israël; ils habitaient à l'ouest de la mer Morte; ils sont identiques aux Jesséniens, attestés par Nilus au commencement du ve siècle, qui étaient des descendants de Jonadab, fils de Rechab, et, par conséquent, une branche des Kénites). = Heft 3. Fr. Gœrres. Le synode d'Elvire (près de Grenade, en Espagne, en 300-303 environ. Les quatre-vingt-un canons de ce concile nous découvrent un effrayant tableau de barbarie religieuse et morale).

48. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte, 1903, I. — Otto Hirschfeld. Les *Monumenta* de Manilius et le *Jus Papirianum* (les *Monumenta* du jurisconsulte M' Manilius mentionnés par Pomponius, *Dig.*, I, 2, 2, sont identiques avec ceux que cite Cicéron, *De Rep.*, II, 14. C'était le premier recueil des lois de Numa. Le recueil des « leges regiae », connu sous le nom de *Jus Papirianum*, n'existait pas encore certainement avant 46 av. J.-C.; Varron, Cicéron, Tite-Live ne le mentionnent pas. Même après la publication de cet écrit, les *Monumenta* de Manilius ont subsisté; mais leur substance a passé en grande partie dans le recueil des lois royales). = III. Ed. Sachau. Le premier calife Abou Bekr (étude faite d'après les sources les plus anciennes de sa vie; son étroit rapport avec Mahomet, son califat; en particulier son rôle à l'égard de l'insurrection qui éclata après la mort de Mahomet; ses rapports avec son ami et successeur Omar). = V. M. Frænkel. Contributions à l'épigraphie grecque d'après des mss. = XI. Ad. Harnack. « Jus ecclesiasticum »; étude sur l'origine de cette expression. = XXI. Ad. Erman. Explication du papyrus Harris (ce papyrus, qui raconte les bienfaits de Ramsès III à l'égard des dieux et des hommes, a été écrit pour être déposé dans le tombeau de ce roi et devait le recommander aux dieux. Après sa mort, les temples furent invités à recueillir tout ce que le souverain mort avait fait pour eux. Ces

relations ont été fondues ensemble, avec une introduction, un résumé, un tableau des actes temporels accomplis par le souverain. La première rubrique des listes des temples indique les revenus de ceux-ci, dont la confirmation par le roi est indiquée comme un don de lui. Ces listes nous font donc connaître l'ensemble des revenus possédés par les temples. Ils étaient très importants; ainsi les dieux de Thèbes possédaient au moins la dixième partie des terres labourables et la centième de la population). = XXV. R. Pischel. L'inscription de Paderiya (les fouilles, dirigées par Führer et Peppe à Tarai du Népaul, ont mis au jour, dans le voisinage du temple de Rummindei à Paderiya, une colonne de pierre dont l'inscription détermine l'endroit où est né Bouddha. Commentaire et traduction).

49. — Abhandlungen der philologisch-historischen Klasse der k. Sæchsischen Gesellschaft der Wissenschaften. Bd. XXI, Heft 4, 1903. — W.-H. Roscher. Les termes et les semaines ennéadiques et hebdomadiques dans la Grèce primitive; contribution à la chronologie comparée et à la symbolique des nombres (travail excellent, basé sur un grand nombre de documents grecs et une constante comparaison avec des idées semblables ou analogues d'autres peuples. L'opinion courante que les Grecs dépendaient en ces choses de l'astrologie babylo-assyrienne, en sort au moins ébranlée. Les temps réguliers des Grecs, ainsi que de la plupart des peuples qui leur sont apparentés et même des autres, représentent en général le tiers, le quart ou le sixième du mois; le mois est ou bien le mois lunaire, à révolution synodique ou sidérale, ou bien le mois solaire (Lichtmonat). A côté des temps de 7 et de 9 jours, on trouve aussi chez beaucoup de peuples des temps de 7 et de 9 années; évidemment ici le sens de la semaine est passé à l'année. Les temps décadiques et les mois de 30 jours qui s'en rapprochent étroitement sont d'origine plus récente que ceux de 9 et de 7 jours et que les mois correspondants de 27 et de 28 jours. Curieuses remarques sur la sainteté des nombres 7 et 9. En appendice, K.-Th. Preuss traite de ces nombres dans le calendrier et dans le culte de l'ancien Mexique). = Bd. XXII, Heft 1. Gerh. Seligen. Importance politique et sociale de la seigneurie territoriale dans les premiers siècles du moyen âge. Recherches sur le « Hofrecht », l'immunité et l'infeodation territoriale (important mémoire de 204 pages où l'auteur, étudiant successivement le précaire et le bénéfice, l'immunité, enfin le « Hofrecht », s'efforce de montrer qu'on a singulièrement exagéré l'influence spéciale et juridique du régime seigneurial aux xe et xie siècles).

50. — Berichte über die Verhandlungen der k. Sæchsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig. Philos.-hist. Cl. Bd. LV, 1903. — H. Gelzer. Le ms. retrouvé de saint Clément et autres recueils de documents relatifs au patriarcat d'Achrida (rapport sur une mission scientifique en Macédoine en 1902; l'auteur a retrouvé

à Ochrida le ms. original de saint Clément où l'on a transcrit les procès-verbaux des synodes de 1684 à 1752. Ce fructueux voyage lui a permis d'achever en grande partie les travaux préliminaires d'un « Codex diplomaticus Achridenus »).

51. — Bericht über Bestand und Wirken des historischen Vereins zu Bamberg. 1902. — W. Hess. Histoire du lycée de Bamberg et de son institution, avec des remarques sur la situation générale des lycées bavarois; 1re partie (1803-1854; mémoire de 434 p.).

52. — Annalen des Vereins für Nassauische Altertumskunde, Bd. XXXIII, Heft 1. — R. Bodewig. Villages de l'époque pré-romaine à Braubach et Lahnstein. — W. Soldan. Établissement de l'époque de Hallstatt à Neuhæusel dans le Westerwald; addition. — P. Eichholz. Le château des archevêques de Mayence à Eltville.

53. — Jahrbuch des Geschichtsvereins für das Herzogthum Braunschweig. 1902. — P. J. Meier. Recherches sur l'histoire de la ville de Wolfenbüttel; I (étudie surtout l'importance de la voie militaire qui, de Leipzig, conduisait vers l'ouest, en passant par Wolfenbüttel); II: le duc Jules et les constructions civiles qu'il fit élever à Wolfenbüttel (ce prince a agrandi la ville de sa résidence en y ajoutant un nouveau quartier, la « Juliusstadt »; il a fait élargir les rues, démolir les vieilles maisons et en construire de neuves; tout cela d'après des notes prises d'après les ordres du duc, en 1582 et 1583). — P. Zimmermann. La topographie des duchés de Brunswick et de Lunebourg, par Mathieu Merian (le trait a été exécuté en 1650-1653 par le graveur Konrad Buno, avec le concours des gouvernements; le texte a été rédigé non par Zeiller, mais d'après des rapports composés par le duc Auguste et par J. G. Schottelius au moyen de renseignements fournis par les fonctionnaires des localités. Le livre a paru en 1654). — M. Wehrmann. Le trousseau de la duchesse Anne de Brunswick et Lunebourg lors de son mariage avec le duc Barnim XI de Poméranie, 1525 (d'après un inventaire du temps).

54. — Mitteilungen des Vereins für die Geschichte der Stadt Nürnberg. 1902, Heft 15. — E. Mummenhoff. Les possessions des comtes de Nassau à Nuremberg et près de la ville et la maison dite de Nassau (on prétend que ces possessions remontaient au temps de l'empereur Henri II; non : en ville, les Nassau ne possédèrent que le domaine de Nassau, derrière l'église de Saint-Laurent; ils l'acquirent en 1326 et le vendirent en 1363; hors ville, ils possédèrent quelques fiefs d'empire qu'ils vendirent entre 1360 et 1364 aux burgraves de Nuremberg; quant à la « maison de Nassau, » c'était une maison bourgeoise, qui n'a été construite ni par Charles IV ni par Adolphe de Nassau, comme on commença de le dire depuis la fin du xvie s.). — Heinrich Heerwagen. La chartreuse de Nuremberg, 1380-1525 (cette chartreuse, ou « cella beatae Mariae apud Norimbergam », fut fondée en 1380 par

Marquard Mendel, descendant d'une famille distinguée de Nuremberg Histoire de ce monastère jusqu'à la suppression en 1525, année où les moines, après avoir passé à la Réforme, demandèrent eux-mêmes à l'incorporer, avec ses domaines et ses revenus, à l' « Almoskasten » fondé en 1522). — A. Guembel. Un bref du pape contre Gregor Heimburg, 1461. — W. Friedensburg. Nuremberg en 1547 (publie une relation de Girobamo Faleti, qui séjourna à Nuremberg du 24 au 29 mars 1547 en qualité de secrétaire de don Francesco d'Este, un des seigneurs étrangers qui furent au camp de Charles-Quint pendant la guerre contre les princes de Schmalcalde).

55. — Mitteilungen des Vereins für die Geschichte und Landeskunde von Osnabrück. Bd. XXVII, 1902. — H. Aschenberg. Le château et le monastère d'Iburg (dans la partie nord-ouest de la forêt de Teutobourg. Construction du château par l'évêque Benno II en 1070; histoire de l'abbaye bénédictine fondée par le même. Sous l'évêque comte François de Waldeck, les moines d'Iburg passèrent à la Réforme; mais l'ancienne règle fut rétablie en 1551. Les chefs des anabaptistes de Münster furent incarcérés au château d'Iburg en 1535. Retour offensif éphémère de la doctrine luthérienne en 1633-1645. En 1662, l'évêque Ernest-Auguste Ier établit à Iburg sa résidence). — Paul Rohde. Histoire de la production houillère dans le district d'Iburg (de 1527 à 1722, exploitation par des fermiers de la régale princière d'Osnabruck; de 1722 à 1889, par le fisc; en 1889-1890, l'exploitation est suspendue. 156 pages et une carte). — Klem. Loeffler. La situation des évêques d'Osnabruck dans la querelle des investitures, depuis la mort de Benno II (1088-1122; Benno II était un des plus fidèles partisans de Henri IV; son successeur, Markwald, abbé de Corvey, avait au contraire des opinions nettement grégoriennes; il fut déposé en 1093. Wido, 1093-1101, reprit une politique de fidélité à l'empire; il était déjà, en 1084, entré en polémique contre Grégoire VII et pour le roi, etc.). — Philippi. Remarques sur les diplômes faux de Charlemagne pour Osnabruck (pour des raisons paléographiques déjà, ces deux diplômes ne peuvent être mis sur le compte de saint Benno; ils doivent avoir été fabriqués avant 1023, probablement dans la seconde moitié du xe siècle, surtout sous l'influence de l'évêque Ludolf, 968-978, qui dirigea la chancellerie royale de 952-967. Des arguments juridiques viennent aussi étayer cette conclusion). — Fr. Runge. Les misères de la navigation à Papenburg en 1806 (Papenburg était dans le cercle de Meppen; à la fin du xviie siècle, sa marine était assez prospère; elle souffrit cruellement quand éclatèrent les hostilités entre la Prusse et la France en 1806).

56. — Neue Mitteilungen aus dem Gebiet historisch-antiquarischer Forschungen. Halle-sur-Saale. Bd. XXI, Heft 2. — K. Picard. Coutumes anciennes de Schlotheim (dans la principauté de Schwarzburg, le texte primitif remonte au plus tard au commence-

ment du XIVe s.). — R. Schmidt. Friedrich Gottfried Elteste, le premier historien de Zœrbig (né en 1684, mort en 1751 archidiacre de Zœrbig; il publia en 1711 une *Topographica Sorbigensis;* en 1727-1737, *Ausführtiche Nachricht von der Stadt Zœrbig;* en 1735, *Huebnerus enucleatus et illustratus; Zwey mal zwey und funfzig Lectiones aus der politischen Historie*).—Le plus ancien règlement régional de l'archevêché de Magdebourg, publié par G. Liebe (promulgué en 1440 par l'archevêque Günther). — L. Schmidt. Hartung Cammermeister (en 1896, Rob. Reiche donna une nouvelle édition de la chronique de cet Hartung, mais il n'a pas connu un ms. de Dresde qui contient quelques chapitres curieux pour l'histoire; ces chapitres sont publiés ici). — Nebelsieck. Documents pour servir à l'histoire de la guerre des Paysans, relatifs à Mühlhausen de Thuringe (d'après les archives de Dresde, avec des notes sur les événements qui se passèrent depuis le combat de Frankenhausen, 15 mai 1525, jusqu'à la prise de Mühlhausen, le 25 mai). = Heft 3. K. Schœppe. Questions de droit médiéval (il s'agit d'une consultation demandée aux échevins de Leipzig par le conseil municipal de Naumbourg sur des questions d'héritage). — K. Heine. Albert IV, seigneur de Querfurt, 37e évêque de Magdebourg, 1383-1403. — Pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans, notes tirées des papiers du prof. Opel (sur l'année 1632).

57. — Neues Lausitzisches Magazin. Bd. LXXVIII. — Les chartes du monastère de religieuses cisterciennes à Saint-Marienthal en Haute-Lusace; catalogue détaillé, d'après les originaux des archives, par Rich. Doehler (138 pages et 2 planches avec des reproductions de sceaux). — Th. Stock. Une petite ville de Haute-Lusace en 1600 (Rothenburg, 1580-1680). — P. Arras. Documents relatifs à la lutte pour le marché du sel entre Bautzen et Kamenz, 1505-1507 (Kamenz avait rétabli son marché à sel qui lui avait été inféodé déjà en 1330, mais qui ensuite avait presque disparu).

58. — Pommersche Jahrbücher. Bd. IV, 1903. — Alfred Uckeley. La Réforme à Greifswald (la ville de Greifswald fut fondée au XIIIe siècle par les Cisterciens; en 1250, le duc lui donna le « droit de Lubeck ». Le droit de patronat sur les trois églises paroissiales appartenait à l'abbé d'Eldena, dont les propositions, afin de pourvoir aux cures, n'avaient besoin que d'être confirmées par l'évêque de Kammin. Le soin des âmes était presque entièrement entre les mains des Dominicains. Les nombreuses confréries témoignent de la dévotion et de la piété des habitants; à la différence de ce qui se passait à Stralsund, les mœurs du clergé étaient encore sévères à la fin du moyen âge. Le conseil de la ville demeura d'abord ferme dans la foi catholique; mais les rigueurs de la justice épiscopale et l'exemption d'impôts dont jouissaient les monastères poussèrent à la Réforme, encouragée par les humanistes de l'Université, surtout après la mort du duc Georges, catholique rigide, en 1531. D'après la décision prise par la diète provinciale de Treptow en 1534, Joh. Bugenhagen traça le plan

d'une église évangélique et vint lui-même l'organiser, lors de sa visite à Greifswald en 1535. Sa relation est publiée ici pour la première fois). — W. Friedensburg. Les ducs de Poméranie et la Confédération de la Hanse avec les Pays-Bas, 1616 (cette alliance fut formée dans le but de maintenir la liberté de la navigation et du commerce dans les mers du Nord et Baltique contre les entreprises du Danemark. Utilise de nombreux documents inédits, dont beaucoup concernent les efforts de l'archiduc Albert d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas espagnols, pour défendre ses droits princiers, menacés par la Confédération).

59. — Preussische Jahrbücher. Bd. CXI, Heft 1. — H. Delbrueck. Napoléon III et 1870 (les Mémoires de Mac-Mahon confirment Delbrück dans son idée que Napoléon III recherchait l'alliance de l'Autriche et de l'Italie, non pour pousser à fond la guerre contre la Prusse, mais pour avoir un soutien pour le cas où la Prusse repousserait absolument ses propositions. Escomptant les avantages tirés d'une mobilisation rapide et peut-être d'un succès remporté sur la Prusse, il aurait offert à celle-ci l'Allemagne du Sud et la Belgique à la France. C'est seulement avec cette arrière-pensée que Napoléon pouvait caractériser la campagne commençante comme « une petite distraction » pour Mac-Mahon). — B. de Cramm. L'hiver de 1865-1866 en Hanovre, feuilles détachées d'un journal (intéressants détails sur les préliminaires de la guerre de 1866. L'auteur fréquentait la maison de l'ambassadeur de Prusse, prince Isenburg, et pouvait y apprendre beaucoup de choses. Les notes vont jusqu'à la catastrophe décisive de Langensalza et à la capitulation de l'armée hanovrienne). — W. Struck. Le cardinal de Geissel et le mouvement catholique de 1848-49 (biographie de cet organisateur de l'ultramontanisme en Allemagne. Rôle capital joué par l'école de Mayence, dont le chef spirituel était le prof. Liebermann, étroitement uni à l'ultramontanisme français; c'est de là que sortit Geissel lui-même. Il succéda à l'archevêque de Cologne, von Droste, qui avait soutenu une lutte très vive contre le gouvernement prussien. Il n'était point partisan du gouvernement, mais il profita des concessions faites par Frédéric-Guillaume IV à la cour de Rome pour l'arrangement des troubles de Cologne. Le mouvement catholique, né du mouvement révolutionnaire de 1848, doit en grande partie à Geissel la force que l'ultramontanisme montre aujourd'hui dans la politique intérieure de l'Allemagne). = Heft 2. W. von Blume. Politique et stratégie; Bismarck et Moltke en 1866 et en 1870-1871 (ce que Bismarck raconte des frottements qui se produisirent pendant ces deux guerres entre la politique et le commandement militaire a besoin d'être étudié avec critique et rectifié en beaucoup de points. Par opposition passionnée contre Moltke, Bismarck a plus d'une fois franchi les limites de son ressort et méconnu les conditions du succès militaire. Dans le conflit, le roi Guillaume se rangeait du côté de Moltke). — G. Roloff. Maurice d'Orange et la création de l'armée moderne (coup d'œil sur l'histoire militaire jusqu'au xvie siècle. Un progrès important a été

réalisé par l'organisation de l'armée hollandaise par Maurice d'Orange, qui le rendit capable de vaincre l'armée espagnole, la meilleure du XVIe siècle. Les nouveautés les plus importantes furent la division des masses compactes d'infanterie en petits corps, des exercices systématiques, des manœuvres, des travaux de fortifications exécutés par les soldats, etc. Maurice n'est pas seulement l'auteur de l'exercice moderne, mais aussi le créateur du corps des officiers; mais le dernier progrès, qui consistait à remplacer les armées de mercenaires par le service militaire obligatoire, il ne put l'accomplir). — H. Oncken. Le retour de Lassalle à Berlin (1857-1858; le récit, vivement critiqué par les écrivains social-démocrates, des moyens employés par Lassalle, au beau temps de la réaction, pour obtenir de quitter Dusseldorf et de rentrer à Berlin, est exact quant au fond. Lassalle a présenté une requête au prince de Prusse; il s'est servi de l'intermédiaire d'A. Bœckh, d'Al. de Humboldt, du ministre Manteuffel, pour obtenir l'autorisation de séjour dans la capitale). = Heft 3. P. Sakmann. Condorcet et la pensée démocratique.

60. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. XXII, Heft 1. — C. Koehl. Nouvelles fouilles dans le cimetière néolithique de Hinkelstein à Monsheim, près de Worms (ce cimetière avait été fouillé sans soin en 1866; les fouilles nouvelles ont montré qu'il est identique à ceux de Worms et de Rheindürkheim). — H. Keussen. Origine des églises S. Maria in Capitolio et Klein St Martin à Cologne (critique un mémoire publié par H. Schæfer dans les *Annalen d. histor. Vereins für den Niederrhein,* Heft 74). — Fel. Rachfahl. Les préliminaires de l'insurrection des Pays-Bas (discute le travail d'Ernst Marx, *Studien zur Geschichte des niederlændischen Aufstands,* Leipzig, 1902. En appendice, l'auteur donne pour la première fois le texte complet de l'instruction secrète rédigée par la duchesse Marguerite de Parme pour son secrétaire Thomas Armenteros, envoyé en mission auprès de Philippe II, Bruxelles, 12 août 1563. Il racontera la première période de la séparation des Pays-Bas jusqu'en 1568).

61. — Zeitschrift der Gesellschat für Schleswig-Holsteinische Geschichte. Bd. XXXII, 1902. — G. Hille. L'acquisition du comté de Rantzau par le roi de Danemark Frédéric IV. — E. Baasch. Hambourg et les pilotes de Helgoland (au XVIIe et au XVIIIe siècle). — Rich. Haupt. Églises fortifiées dans les duchés de l'Elbe (les églises dans le Schleswig et le Holstein ne sont pas toujours et partout fortifiées; elles étaient, il est vrai, avec leurs cimetières, propres à devenir des lieux d'asile, des places de défense; c'est le cas en particulier pour la Frise. Dans les lignes de défense établies sur la frontière du pays des Ditmarses et du Danemark, les enceintes qui entouraient les églises ont été appliquées à cet usage. Les tours rondes de beaucoup d'églises étaient moins des ouvrages de défense que des entrepôts et des magasins; mais il faut reconnaître de véritables églises fortifiées avec des

chapelles intérieures dans les deux églises rondes, aujourd'hui disparues, de Saint-Michel de Schleswig et de Saint-Georges à Schlamersdorf). — E. Dænell. Les villes de la Hanse et la guerre pour le Schleswig (xive et xve siècles, jusqu'à la paix de Vordingborg, 1435. Le commerce dans le nord de l'Europe pendant cette guerre).

62. — Zeitschrift des Harz-Vereins für Geschichte und Altertumskunde. Jahrg. XXXV, 1902, Heft 1. — G. Hassebrank. La poésie historique populaire en Brunswick; fin (1606-1674). — P. Hœfer. Les fouilles du domaine royal de Bodfeld (sur la Bode. Elles permettent d'affirmer que l'établissement de la forteresse remonte à Henri Ier. Des constructions ordonnées par cet empereur). = Heft 2. Eckerlin. La condition des paysans dans la principauté de Halberstadt (xvie-xviiie s.). — Voigt. La Staufenburg (retrace l'histoire de cette ancienne forteresse des Guelfes à Osterode du Harz, depuis sa plus ancienne mention en 1130 jusqu'à l'époque moderne). = Jahrg. XXXVI, 1903, Heft 1. G. Blau. Contributions à l'histoire de Grossbodungen jusqu'au début de la guerre de Trente ans. — Hœlscher. Contributions à l'histoire de l'organisation prussienne à Goslar en 1802-1806 (en vertu d'un traité secret entre la France et la Russie, la Prusse reçut en 1802 la principauté de Hildesheim et la ville impériale libre de Goslar, comme compensation de ses possessions sur la rive gauche du Rhin. La réorganisation administrative de Goslar fut l'œuvre de Bohm). — G. Bode. La Alsburg dans l'Eckerthal et ses possesseurs, les sires de Burgdorf.

63. — Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen. 1902, Heft 4. — A. Wendland. Le raugrave Charles-Maurice, hôte palatin à la cour de Hanovre (il était le onzième enfant né du mariage morganatique de l'électeur palatin Charles-Louis avec Louise de Degenfeld; il naquit le 9 janvier 1671. Après la mort de son père, la sœur de celui-ci, la duchesse Sophie de Hanovre, recueillit les enfants raugraves; elle surveilla leur éducation et obtint pour Charles-Maurice, en 1690, un grade dans l'armée brandebourgeoise. Il se distingua dans le service, entreprit de nombreux voyages et se consacra à ses travaux scientifiques. Sa santé fut détruite de bonne heure par l'ivrognerie et il mourut à Hanovre le 13 juin 1702, dernier des raugraves palatins; ses frères étaient morts avant lui). — A. Brackmann. Les deux plus anciens privilèges pontificaux pour l'abbaye d'Ilsenburg, dans le Harz (il a existé une bulle originale, authentique, d'Innocent II, de 1136, de laquelle le texte de Magdebourg est une copie fidèle. Le texte de Halle, au contraire, qui passe pour l'original, et la bulle d'Eugène III de 1148, qui est conservée à Leipzig, sont l'œuvre d'un faussaire du xiie s.). — E. Bodemann. Publications relatives à l'histoire de la Basse-Saxe parues en 1901-1902. = 1903, Heft 1. C. Schuchhardt. L'origine de la ville de Hanovre (en Saxe, le domaine rural est le noyau du système d'occupation et de fortification; de là sont nées la forteresse sei-

gneuriale et la ville. C'est seulement sur la rive droite de la Leine que l'on trouve le « hohe Ufer, » d'où le Hanovre a tiré son nom. La hauteur sur la rive gauche, où se trouvait la forteresse de Lauenrode, est une éminence artificielle. Lauenrode était un lieu de défense établi par le seigneur du pays; elle remplaça le domaine ducal de Saint-Gall, situé sur la rive droite, auquel seul convenait le nom de « Honovere ». Cette grande métairie est donc la « curtis, » avec laquelle les seigneurs du pays prirent possession du « hohe Ufer; » sa création doit remonter au moins au IXe s.; l'auteur cherche à prouver que c'était un domaine des rois carolingiens). — P. Kuehnel. Les noms slaves de localités et de territoires dans le pays de Lunebourg; 2e partie; fin dans Heft 2. = Heft 2. Ernst Baasch. Histoire des rapports entre Lunebourg et Hambourg (Hambourg n'avait qu'un souci, celui d'assurer le libre parcours à ses marchandises sur les routes continentales; elle ne s'inquiétait pas de savoir si elles passeraient ou non par Lunebourg; cette dernière ville avait intérêt, au contraire, à servir d'étape au commerce; de là un double courant d'efforts qui, depuis le XVIe s., poussèrent les deux villes tantôt à se battre tantôt à négocier).

64. — Zeitschrift des Vereins für Geschichte und Alterthum Schlesiens. Bd. XXXVII, 1903. — L. Weniger. Les Français à Neumarkt en 1806 et en 1813 (le séjour des troupes françaises à Neumarkt de novembre 1806 à l'évacuation imposa aux habitants une dette de 51,400 thalers. Séjour de Napoléon dans la ville, du 20 mai au 5 juin 1813, d'après sa correspondance). — Arthur Kern. La réforme des impôts de Silésie, 1666-1671. — Martin Feist. Sylvius Friedrich, duc d'Œls, 1651-1697. — C. Gruenhagen. La Haute-Silésie à travers l'histoire. — J. Krebs. Prisonniers d'État français dans les forteresses de Silésie; V : le comte Alexandre de Lameth à Glatz (arrêté, le 19 août 1792, par les Autrichiens, avec Lafayette, Latour-Maubourg et Bureaux de Pusy, puis enfermé par les Prussiens à Glatz, il fut remis en liberté le 15 novembre 1795). — L. Burgemeister. Le ci-devant monastère de Jacob dans la Sandinsel de Breslau. — W. Schulte. La prétendue charte de fondation pour le monastère de Saint-Vincent-sur-l'Elbing (publiée par Schirrmacher, *Urkundenbuch der Stadt Liegnitz,* p. 1. Il est difficile de la croire authentique. Elle ne peut avoir été rédigée au temps de Boleslas IV, 1146-1173; elle a été fabriquée au XIIIe ou au XIVe s. à l'aide de notes anciennes conservées au couvent). — Bruno Krusch. Kræmer Martinus Kotbus, le chroniqueur de Bolkenhaim (sa chronique est une des sources les plus importantes pour l'histoire des invasions des Hussites en Silésie. Les registres municipaux et les chartes de Bolkenhaim fournissent quelques détails sur sa vie). — F. Friedensburg. Une légende numismatique (la *Chronica Polonorum,* rédigée vers 1300, raconte que les Polonais avaient, pour payer le denier de saint Pierre, fait frapper des deniers à l'image de saint Jean-Baptiste. C'est une fable).

65. — Zeitschrift des westpreussischen Geschichtsvereins.

Heft 45. — W. Behring. Contributions à l'histoire de l'année 1577 ; II : les rapports des ambassadeurs de la Saxe electorale Abraham de Bock et André Pauli sur les negociations pour une paix entre le roi de Pologne, Étienne Bathory, et la ville de Danzig. — Fr. Schultz. Matériaux pour servir à une histoire de la maison de Krockow (cette seigneurie est encore aujourd'hui possédée par la famille, déja mentionnée par les documents en 1288). — Fr. Schultz. Le château de Rutzau, sur la Baltique, et ses possesseurs.

---

66. — Jahreshefte des œsterreichischen archæologischen Instituts. Bd. VI, Heft 1. — W. Kubitschek. L'ère d'Eleutheropolis en Judée (combat les déductions de Saint-Vincent dans la *Revue biblique*, XI, 438, concluant que cette ère a son point de départ en l'an 200-201 ap. J.-C. Nous ignorons quand Baitogabra est devenue Eleutheropolis. Provisoirement, tout ce que l'on peut dire, c'est que l'année ou commence l'ère de cette ville doit être placée à environ quinze ans ou un multiple de quinze avant ou plutôt après l'an 4 ap. J.-C., ou peut-être en cette même année). — A. von Domaszewski. La famille d'Auguste et l'*Ara pacis* (la détermination des personnages placés dans le bas-relief de cet autel peut se faire, si l'on admet que l'artiste a voulu représenter la procession du sacrifice au jour de la consecration du lieu où devait être érigé l'autel, en 13 av. J.-C.). — Dans le *Beiblatt der Jahreshefte* se trouvent des notes sur l'histoire des légions romaines et sur la géographie antique, d'après des inscriptions trouvées récemment.

67. — Mitteilungen der Gesellschaft für Salzburger Landeskunde. XLII, 1902. — W. Erben. L'archevêque de Salzbourg Wolf Dietrich de Raitenau, 1587-1612 (l'auteur n'est pas aussi sévère pour lui que l'a été K. Mayr-Deisinger en 1886. En ce qui concerne la contre-réforme, Wolf Dietrich a renoncé à obtenir des résultats de pure apparence et, pour cela, à compromettre les intérêts vitaux du pays. Quant à la guerre contre les Turcs, on lui a reproché un égoïsme sans scrupule ; mais, s'il s'est récusé en 1598, il n'était pas seul ; les instructions données à ses envoyés avaient pour fondement les écrits de Lazare de Schwendi. A partir de 1594, Salzbourg fut souvent d'accord avec le Palatinat de Neubourg pour établir une diète générale de délégués provinciaux ; cela mit Wolf Dietrich en état d'opposition avec la Bavière et conduisit finalement à la guerre avec Maximilien de Bavière, à la capture et à l'abdication de l'archevêque en 1612). — Le chapitre benédictin de Nonnenberg à Salzbourg ; chartes et catalogue d'actes ; suite. Publié d'après les transcriptions d'Adam Doppler par H. Widmann, 1554-1600.

68. — Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes Bd. XVII, Heft 1. — J. Krall. Le roman démotique du temps du roi Petubastis (au viiie s.; traduit des fragments retrouvés dans la collection des papyrus de l'archiduc Rainer). — Gregor Chalatianz. Artasches

d'Arménie a-t-il été le vainqueur de Krœsus? (sur la question des sources de Moïse de Chorène). — B. Chalatianz. Origine des principautés arméniennes (le royaume d'Urartu des inscriptions cunéiformes se composait d'un grand nombre de petites tribus; malgré sa puissance politique, il ne s'éleva jamais à l'idée de l'unité nationale. L'invasion des Cimmériens au VIIIe s. av. J.-C. a détruit seulement la puissance royale; il fut aisé aux chefs des tribus de maintenir leur indépendance dans leurs montagnes inaccessibles. Beaucoup furent aussi, naturellement, supprimés par les chefs des envahisseurs, qui formèrent désormais avec les anciens princes provinciaux la haute aristocratie de l'Arménie, les « Nacharares ». C'est vers l'an 150 av. J.-C. que l'Arménie, après une longue discussion, se retrouva sous un seul roi, lorsque commença la dynastie des Arsacides). = Heft 2. Greg. Chalatianz. La version arménienne de la Chronique universelle d'Hippolyte (dans les deux mss. conservés, l'un au monastère des Méchitharistes de Venise, l'autre à la bibliothèque patriarcale d'Etschmiadzin, qui portent le titre de « Chronique de Moïse de Chorène, d'André [et d'Ananias Schirakatzi, lit-on dans le second manuscrit], » se trouve une traduction du *Liber generationis* attribué à Hippolyte de Rome. L'auteur suppose qu'Ananias Schirakatzi a traduit d'Hippolyte un extrait d'André, frère de l'évêque Magnos, au IVe s., et l'a continué jusqu'en 640. Le début seulement, jusqu'à Noé, est emprunté à Moïse de Chorène. Il annonce une édition de cet ouvrage).

69. — Sitzungsberichte der k. Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe. Bd. CXLV, 1902. Vienne, 1903. — II : Ad. Menzel. Recherches sur le procès de Socrate (1° l'accusation s'explique par la situation particulière d'Athènes à la suite de sa défaite, dans la victoire du dorisme sur la civilisation iono-attique; 2° il n'y a aucune raison de ne pas croire à la bonne foi des accusateurs; 3° l'accusation ne devait pas cependant aboutir nécessairement à une condamnation ni le verdict à la peine de mort; sur ce point, la conduite de Socrate, surtout dans les discussions sur la peine applicable, a exercé une influence essentielle; 4° dans l'état des sources, il est impossible de dire si le verdict était juste matériellement; il semble que la première partie de l'accusation, celle qui concernait les innovations en matière religieuse, était plus justifiée par les faits que la seconde, relative à la corruption de la jeunesse. La justice s'est trompée, mais n'a pas été criminelle). = III : Ad. Beer. Études d'histoire financière (finances de l'Autriche, 1783-1810). = IV : Carl Wessely. La ville d'Arsinoé, ou Crocodilopolis, à l'époque grecque (documents tirés de papyrus sur la rue Ἀπολλωνίου Παρεμβολῆς, la nationalité des habitants de la ville, les impôts, l'esclavage, les noms des rues aux époques romaine et byzantine, les lieux de culte païen et chrétien, les métiers. L'élément hellénique recommence à perdre le dessus à l'époque byzantine). = VII : Anton Zingerle. Le XLIIIe livre de Tite-Live (critiques de texte).

70. — Zeitschrift des deutschen Vereines für die Geschichte Mæhrens und Schlesiens. Jahrg. VII, 1903, Heft 1-2. — B. Berthold. Étude historique et critique sur Jean de Gelnhausen (après avoir été employé au bureau des mines, il fut « registrator » impérial, 1365-1373, puis notaire à la cour épiscopale d'Olmutz et secrétaire municipal de Brünn, 1380; c'est là qu'il composa son *Collectarius perpetuarum formarum*. De 1400 à 1407, il fut notaire municipal et maître d'école à Iglau; il y composa une traduction allemande du code municipal d'Iglau de l'an 1249. En 1406 et 1407, il écrivit le livre du droit minier en allemand, puis il recueillit les sentences prononcées à Iglau dans les causes minières. Dans Heft 3-4 est publié le *Deutsches Bergrechtsbuch* de Jean de Gelnhausen). — Jul. Wallner. Histoire du séminaire d'Olmütz, depuis sa fondation jusqu'à sa fusion avec l'Académie thérésienne de Vienne, 1566-1782). — M. Simbeck. L'îlot linguistique d'Iglau et son établissement (cet îlot, de langue allemande, se forma depuis le XIIe et surtout le XIIIe siècle d'Allemands mineurs et agriculteurs, tandis que des marchands et des drapiers flamands jetaient les premiers fondements de la ville d'Iglau. Cette ville est mentionnée pour la première fois dans les chartes en 1171. La communauté minière avait déjà sa constitution en 1227; elle obtint les coutumes municipales du roi Wenceslas Ier en 1249). — J. Loserth. Franz von Krones (mort le 23 oct. 1902; notice nécrologique).

---

71. — The Athenæum. 1903, 25 juillet. — English litterature; an illustrated Record (nouvelle histoire de la littérature anglaise; bien illustrée; le t. I, jusqu'à Henri VIII, par le Dr Garnet; le t. III, de Milton à Johnson, par E. Gosse). — *Bradley-Birt*. Chota Nagpore, a little-known province of the Empire (intéressant et bien illustré). = 1er août. *Ch. Oman*. A history of the Peninsular war; vol. II (ce volume raconte les événements de janvier à septembre 1809; très intéressant). — *J. Byrne*. O' Sullivan Bear's History of Catholic Ireland, translated from latin (témoignage important sur l'Irlande au temps d'Elisabeth, par un Irlandais réfugié en Espagne). — *T. Fitzpatrick*. Papers on the insurrection of 1641 (l'auteur s'efforce de montrer que le récit, fait par les protestants, des troubles de 1641, n'est ni exact ni sincère, que la part qu'y ont prise les papistes a été enlaidie à plaisir; recherches très consciencieuses, mais dirigées par un évident parti pris). — *Cheyne* et *Black*. Encyclopædia Biblica; vol. IV (beaucoup d'érudition, mais aussi de graves défauts, dont un rigoureux rationalisme n'est pas le moindre). = 8 août. *Stanley Lane-Poole*. Mediæval India under Mohammedan rule, 712-1764 (excellent). — *W. L. Clowes*. The royal Navy; vol. VII (fin d'un ouvrage d'aspect considérable, mais qui rendra peu de services, parce qu'il est trop chiche de références; le dernier volume est le meilleur, parce qu'il est une chronique plus qu'une histoire). — *A. C. Myers*. Immigration of the irish quakers into Pennsylvania, 1682-1750, with their early history in Ireland (très bon). — Notes sur Junius (par

W. Fraser Rae, avec des fac-similés d'écriture); suite le 15 août. = 15 août. *Ch. Welch.* History of the worshipful company of pewterers of the city of London (fort intéressant recueil de documents puisés dans les archives de la Corporation des potiers d'étain, une des petites « compagnies à livrée » de la cité de Londres). = 22 août. *J. H. Millar.* Literary history of Scotland (instructif). — *Edwin Pears.* The destruction of the Greek empire and the story of the capture of Constantinople by the Turks (bon). — *F. A. Hyett.* Florence; her history and art to the fall of the Republic (intéressant, sauf pour les origines, dont l'auteur parle sans connaître l'ouvrage de Davidsohn). = 29 août. *Lieutenant-colonel C. Greenhill Gardyne.* The History of the Gordon Highlanders, 1816-1898. = 5 septembre. *J. B. Firth.* Augustus Cæsar (très intéressant). = 12 septembre. *Inglis Palgrave.* Bank rate and the money market in England, France, Germany, Holland and Belgium, 1844-1900 (important). — *P. J. Snell.* A book of Exmoor (bonne histoire de la forêt d'Exmoor depuis les plus anciens temps). — *W. W. Portal.* Some account of the settlement of refugees [l'église wallonne] at Southampton and of the Chapel of St Julian attached to the Hospital of God's House [Maison-Dieu], in which they worshipped; also Notes on the papermaking industry, as practised by the Southampton refugees (très intéressant). = 26 septembre. *S. A. Strong.* A catalogue of letters and other historical documents exhibited in the Library at Welbeck (documents de prix intéressant surtout la famille des comtes et ducs de Portland). — *W. Foster.* Letters received by the East India Company from its servants in the East; vol. VI, 1617.

72. — The English historical Review. 1903, juillet. — Miss E. C. Lodge. Le servage dans le Bordelais (bonne étude, faite directement d'après les sources, sur la condition des « hommes questaux » au XIVe et au XVe siècle). — Miss N. A. Tucker. Gian Matteo Giberti homme d'État pontifical et réformateur catholique; fin. — A. Francis Steuart. Les Stuarts de Naples (notes biographiques sur un fils que Charles II, alors prince de Galles, eut à Jersey, en 1646; il fut appelé d'abord Jacques de La Cloche du Bourg, puis, à Naples, il fut plus ordinairement connu sous le nom de Jacobo Stuardo; il mourut en 1669; son fils posthume, le prince don Giacomo Stuardo, se porta plus tard comme « héritier universel du sang royal des Stuarts d'Angleterre, » mars 1752). — J. H. Round. De quelques Croisés anglais sous Richard Ier (notes biographiques sur plusieurs personnages mentionnés dans le poème d'Ambroise sur la troisième Croisade; certaines de ces notes confirment l'hypothèse de G. Paris, qu'Ambroise était sans doute originaire de l'Eure plutôt que du Calvados). — Tout. Une phrase du XIIIe s. (en 1278, le prince de Galles Llewellyn, surpris par Édouard Ier, céda à la peur, « per metum qui cadere potest in constantem virum; » cette phrase, sur laquelle on s'est appuyé comme montrant un trait de caractère gallois, est une phrase toute faite, dont l'origine première se retrouve dans le Digeste). — A. G. Little. Constitutions provinciales

de l'Ordre des Mineurs, constitutions et décrets capitulaires de la province de Saint-Antoine, Venise, 1290-1296 (texte, d'après un ms. de la Bodléienne). — Miss Mary Bateson. Notes sur l'Échiquier de l'Irlande sous le règne d'Édouard Ier (d'après un ms. de Cambridge, qui donne des leçons meilleures de textes connus, entre autres par le « Livre de Howth », et quelque peu d'inédit. Beaucoup d'utiles références). — W. Miller. Le nom de Sancta Maura (nom du fort de Corfou au milieu du XIVe s.). — P. S. Allen. Linacre et Latimer en Italie (ils furent en Italie et en particulier à Venise quand parut la grande édition d'Aristote en 5 vol., de 1495 à 1498; il est probable qu'ils y ont collaboré). — F. W. Maitland. Notes sur Élisabeth; suite : suprématie et uniformité (étude critique ou pour mieux dire diplomatique sur le texte original des deux statuts, où des corrections indiquent les amendements présentés au texte adopté en première lecture). — J. G. Alger. Pensions accordées par le gouvernement français à des Anglais convertis (liste de 1786). — Comptes-rendus : *W. L. Newman*. The « Politics » of Aristotle; vol. III et IV (excellent commentaire). — *H. Zimmer*. The Celtic church in Britain and Ireland (bonne traduction de l'article publié par Zimmer dans la Real Encyclopædie f. protest. Theol. u. Kirche). — *A. J. Butler*. The Arab conquest of Egypt and the last thirty years of the roman dominion (bon; l'auteur a réussi à établir l'ordre chronologique des faits qui ont marqué la perte de l'Égypte pour le christianisme). — *W. Farrer*. Lancashire pipe rolls and early charters (beaucoup d'érudition de bon aloi). — *Gino Arias*. I trattati commerciali della repubblica fiorentina; vol. I, XIII sec. (documents intéressants mal imprimés). — *Id.* Studi e documenti di storia del diritto (notes sur les rapports des banquiers italiens avec le Saint-Siége au XIIIe siècle, les Bonsignori de Sienne et la base économique des Guelfes noirs et blancs; beaucoup de négligences). — *T. D. Murray*. Jeanne d'Arc (traduction des pièces des deux procès, avec une bonne introduction). — *Edw. Armstrong*. The emperor Charles V (excellent). — *Jos. Gillow*. A literary and biographical history, or Bibliographical dictionary of english catholics from 1534 to the present time; vol. V (fin d'une très utile compilation; mais le dernier volume trahit la fatigue de l'auteur et le désir d'en avoir fini au plus vite). — *J. R. Dasent*. Acts of the Privy Council of England; vol. XX-XXVII, 1590-1597. — *J. W. Bund*. Worcestershire county records. Division I. Documents relating to Quarter Sessions. Calendar of the Quarter Sessions papers; vol. I, 1591-1643 (important pour l'histoire administrative sous le règne de Charles Ier). — *W. Begley*. Nova Solyma, or Jerusalem regained (l'auteur n'a pas réussi à prouver que ce roman d'aventure, publié en 1648, est de John Milton). — *A. D. Mardoch*. The loyall Dissuasive and other Papers concerning the affairs of Clan Chattan, by Sir *Æneas Macpherson*, knight of Invereshie, 1695-1705. — *J. E. Th. Rogers*. A history of agriculture and prices in England; vol. VII, 1703-1793 (remarquable). — *W. E. H. Lecky*. Leaders of public opinion in Ireland (troisième éd. très remaniée; les biographies de Grattan et

d'O'Connell surtout, ont été fort modifiées à l'aide de documents nouveaux). — *W. G. Brown.* The Lower South in American history (peinture assez original du rôle joué dans l'histoire américaine par les états producteurs de coton). — *Gay.* Zur Geschichte der Einhegungen in England (bonne étude bibliographique sur la question des « enclosures », dont le rôle au XVIe siècle a été fort exagéré). — *W. Rothschild.* Der Gedanke der geschriebenen Verfassung in der englischen Revolution (bonne étude sur l'histoire constitutionnelle au milieu du XVIIe s.). — *Miss Blauvelt.* The development of Cabinet government in England (bon ouvrage de vulgarisation).

---

73. — Studî storici. Vol. XI, fasc. 4, 1902. — F. Baldasseroni. La guerre entre Florence et Giovanni Visconti, 1350. — A. Crivellucci. Les origines de l'État pontifical; suite (négociations entre le pape et Pépin le Bref). — G. Simonetti. Deux lettres inédites de Girolamo Lucchesini à l'abbé Denina, 1784, 1786. = Comptes-rendus : *A. Pellegrini.* Relazioni inedite di ambasciatori Lucchesi alle corte di Firenze, Genova, Milano, Parma, Torino. — *Id.* Alla corte di Roma (sur l'histoire du XVIIe et du XVIIIe siècle). — *K. Neumeyer.* Die gemeinrechtliche Entwickelung des internationalen Privat-und Strafrechts bis Bartolus (excellent). — *F. Carrabellese.* La Puglia nel sec. XIV (bon; plusieurs points restent encore obscurs). — *A. Messeri.* L'idée et la conscience nationale en Italie (conférence intéressante, sous une forme trop pompeuse). — *J. Marchetti.* De rebus in Lucensi regione a Bonaparte gestis anno 1796 (érudit).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. P.-Ch.-A. Loyseau de Grandmaison, ancien archiviste d'Indre-et-Loire, est mort le 16 juin à l'âge de soixante-dix-neuf ans; on lui doit plusieurs éditions et travaux estimés : *Cartulaire de Saint-Jouin-lès-Marnes en Poitou* (1854); *Chronique de l'abbaye de Beaumont-lès-Tours* (1878); *Fragments de chartes du Xe siècle provenant de Saint-Julien de Tours* (1880); *Nouveaux documents sur les États généraux du XVe siècle* (1886). Ajoutons l'*Inventaire sommaire de la collection de dom Poirier conservée à la Bibliothèque nationale* (1896).

— M. J.-J. Clamageran, mort le 6 juin à l'âge de soixante-seize ans, s'était fait un nom dans l'histoire économique et financière, surtout par son *Histoire de l'impôt en France* (1867-1876).

— Le tome X des *Nouvelles Archives des missions scientifiques et littéraires* (Imprimerie nationale, 1903. Librairie Leroux, 744 p. et 31 pl.) comprend les travaux suivants : 1° Enquête administrative sur les travaux hydrauliques anciens en Algérie, par Stéphane Gsell; 2° Rapport sur une mission scientifique en Annam et en Laos (faune et flore, avec quelques détails historiques et géographiques), par le comte de Barthélemy; 3° Rapport sur une mission scientifique en Turquie et en Syrie (mélodies ecclésiastiques des Syriens, etc.), par dom J. Parisot; 4° Rapport sur une mission scientifique en Tripolitaine (recherches archéologiques à Leptis Magna, sur le plateau de Tarounha, dans les monts Gariana et Yffren et sur le littoral à l'ouest de Tripoli), par H. Ménier de Mathuisieulx; 5° Rapport sur une mission scientifique au Brésil, aux Antilles et au Costa-Rica, par Eugène Poisson; 6° Rapport sur une mission scientifique dans l'Inde britannique (sur les communautés zoroastriennes du Guzerate; documents sur les tribus aborigènes qui habitent les monts du Travancore), par Mlle Menant; 7° Rapport sur une mission scientifique en Lithuanie russe, par R. Gauthiot; 8° Rapport sur une mission scientifique dans le nord du Maroc (faune et flore, topographie), par Gaston Buchet; 9° Rapport sur une mission scientifique dans les régions désertiques de la Syrie moyenne, par René Dussaud et Frédéric Macler. Ce dernier occupe à lui seul la seconde moitié du vol.; les auteurs ont relevé et publient un grand nombre d'inscriptions (1 carte, 30 pl. et 5 fig.).

— Les *Notes de mythologie syrienne*, par René Dussaud (Leroux, 1903, 65 p.), se rapportent aux symboles et simulacres du dieu solaire (l'aigle solaire, Jupiter héliopolitain, le dieu solaire cavalier, les dieux solaires de Palmyre, etc.).

— M. Jacques Flach a fait tirer à part un article sur *la Royauté et l'Église en France, du IXe au XIe siècle,* paru dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* de Louvain (IV, 3); nous le retrouverons très prochainement dans le tome III des *Origines de l'ancienne France.*

— Saluons, avec reconnaissance et respect, la fin d'une grande œuvre bibliographique. Le *Répertoire des sources historiques du moyen âge,* 2e partie, *Topo-bibliographie,* est terminé avec un sixième fascicule qui va des mots *Saint André au mont Scaurus* à *Zylomierz,* évêché de Wolhynie, en Russie. C'est toujours une surprise nouvelle de trouver dans un répertoire de bibliographie locale des articles tels que *Septante, Séquences, Succession, Symbole, Théologie,* etc.; mais que d'utiles notions à prendre dans ce dépouillement formidable! Ne croyez pas, cependant, que M. l'abbé Ulysse Chevalier se donne un repos bien gagné, car il annonce une nouvelle édition « entièrement refondue et augmentée » de son *Répertoire,* 1re partie (*Bio-Bibliographie*), dont le premier fascicule sera terminé à la fin de 1903; et l'on sait que les promesses faites par M. Chevalier ont toujours été tenues. On souscrit, dès à présent, chez A. Picard et fils.

— M. E. Doumergue a donné le tome II de sa monumentale biographie de *Jean Calvin.* Comme sous-titre : *les premiers Essais.* Le volume comprend cinq livres : I. En Italie. II. Calvin à Genève, premier séjour. III. A Strasbourg. IV. En Allemagne. V. Le retour de Calvin à Genève; plus quatorze appendices. L'illustration, très variée et très soignée, a été dirigée par H. Armand-Delille; elle est au plus haut point instructive (Lausanne, Bridel; Paris, Fischbacher; Amsterdam, Feikema, Caarelsen et Cie, 1902, XII-815 p., très gr. in-8o. Prix : 30 fr.).

— On trouvera plus d'un détail intéressant dans les *Souvenirs normands* de M. G. du Bosc de Beaumont (Paris, Lechevalier, 1903. In-8o, III-200 p. Préface de M. Ad. Chenevière. Index). On y verra des nobles qui ne se font aucunement scrupule d'acheter des biens nationaux ayant appartenu à l'Église et qui sont au mieux avec l'évêque constitutionnel. On y verra des chouans ralliés entrer dans ces compagnies de « gardes d'honneur » que Napoléon recruta et qui servirent Louis XVIII. L'étude sur « les conséquences de la Saint-Barthélemy dans le diocèse de Bayeux » n'est pas moins instructive. Quoique M. de Matignon eût empêché les massacres, on compta 719 abjurations en septembre, 509 en octobre, 152 en novembre. Tant il est vrai que, suivant la remarque de Quinet, le sabre convertit fort bien.

— Les historiens du droit liront avec fruit l'*Étude sur la théorie du domaine public* que le savant professeur de Bordeaux, M. Henri Barckhausen, a donnée à la *Revue du droit public* (Chevalier-Marescq, 1903, 85 p.). De la question purement juridique, nous n'avons pas à parler ici; mais l'auteur l'appuie sur des considérations historiques poursuivies depuis l'époque romaine (où la théorie du domaine public était inconnue), et à travers le moyen âge, jusqu'à l'époque moderne et contemporaine; c'est sur cette partie que nous attirons l'attention.

— On vient d'ériger un monument en souvenir de la victoire de Formigny, gagnée le 15 avril 1450. M. Ch. Joret, membre de l'Institut, a profité de l'occasion pour publier un intéressant mémoire : *la Bataille de Formigny d'après les documents contemporains* (Paris, Bouillon, 1903, in-8°). On y trouvera les récits des chroniqueurs contemporains, plus un court résumé de l'action d'après ces récits. M. Joret, qui est né à Formigny même, a pu déterminer exactement le lieu de l'action, tracer la route suivie par les deux armées et montrer comment et pourquoi les Anglais succombèrent ; Richemont, mieux inspiré qu'à l'ordinaire, les prit à revers, au moment où venait d'échouer une première attaque de front. Une carte, jointe au mémoire, permet de suivre la démonstration de l'auteur, qui paraît péremptoire. M.

— La librairie Armand Colin a publié, sous le titre *la France au dehors*, une histoire des *Missions catholiques françaises au XIXe siècle*, sous la direction du Père J.-B. Piolet, avec la collaboration de toutes les Sociétés de Missions. L'ouvrage comprend six volumes, dont voici les sous-titres : I. *Missions d'Orient*, avec une introduction générale, par Étienne Lamy ; II. *Abyssinie, Inde, Indo-Chine ;* III. *Chine et Japon*, IV. *Océanie, Madagascar ;* V. *Missions d'Afrique ;* VI. *Missions d'Amérique*, avec une conclusion par Ferdinand Brunetière. Prix de chaque volume, 12 fr.

— M. Élie Reclus a réédité les études, déjà publiées par lui en 1885, sur *les Primitifs*, études d'ethnologie comparée sur des peuples que la civilisation transforme rapidement : les Hyperboréens, chasseurs et pêcheurs (Inoïts orientaux et occidentaux) ; les Apaches, chasseurs nomades et brigands ; les Naïrs où se conservent quelques-uns des types de la noblesse guerrière et du matriarcat ; les Monticoles des Nilgherris, pasteurs, agriculteurs et sylvestres (Todas, Badagas, Cotas, Iroulas et Couroumbas) ; les Kolariens du Bengale. Si les types d'humanité primitive se retrouvent à peu près les mêmes à travers les âges, ces études sur des états de civilisation actuelle peuvent aider à comprendre des états de civilisation très ancienne et, à ce point de vue, servent utilement l'histoire (Schleicher, 1903, xiv-401 p. in-12. Prix : 4 fr.).

— Il y a sans doute à prendre au point de vue historique dans les notes de voyage rapportées de Sicile par A. Duv (*Trinacria*. Plon et Nourrit, 1903 ; 352 p. in-12) ; mais ce ne sont que des impressions produites par l'actualité la plus récente, ce qui nous interdit d'insister.

— A noter, de M. Henri Omont, le *Catalogue des Manuscrits de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps récemment acquis pour la Bibliothèque nationale* (Bouillon, 1903, 22 p. Extrait de la *Revue des Bibliothèques*, juillet-août 1903), et une *Notice sur les anciens Catalogues des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, qui sert d'introduction aux *Concordances des numéros anciens et des numéros actuels des manuscrits*

latins de la Bibliothèque nationale. Cette notice (Leroux, 1903, XLVII p. et 7 planches) se termine par un état des mss. latins de la Bibliothèque nationale au 1er oct. 1903. Elle est accompagnée de 7 planches reproduisant en photographie soit des parties d'anciens catalogues, soit des signatures d'anciens gardes des mss. de la Bibliothèque du roi.

— Le même érudit a publié au tome XXVIII des *Notices et extraits des manuscrits* une *Notice du ms. Nouv. Acq. lat. 763 de la Bibliothèque nationale, contenant plusieurs anciens glossaires grecs et latins, et de quelques autres mss. provenant de Saint-Germain-des-Prés.* Ce ms. provient de l'antique abbaye de Saint-Maximin de Trèves; il a été acheté, en 1902, à la vente de la bibliothèque de J.-J. de Gœrres (mort en 1848).

LIVRES NOUVEAUX. — DOCUMENTS. — Titres de la maison de Rarécourt, de la vallée de Pimodan, vérifiés en 1766 par *M. de Baujon*, avec continuation jusqu'à nos jours par *A. Roserot.* Plon et Nourrit, VIII-463 p. in-4°. Prix : 20 fr. — *L. Batteret.* Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire, publ. p. *A.-M.-P. Ingold.* Picard et fils. (Doc. pour servir à l'hist. relig. des XVIIe et XVIIIe s.) — Bailliage royal de Montfort en 1789. Procès-verbaux des réunions de Montfort-l'Amaury, de Houdan, de Rambouillet et de Versailles. Versailles, impr. Aubert, 470 p. (Mém. de la Soc. archéol. de Rambouillet, t. XVI.)

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *E.-P. Beaulieu.* Les gabelles sous Louis XIV. Berger-Levrault, IX-233 p. — *G. Guionic.* De Bourges à Villersexel, 20 décembre 1870-10 janv. 1871. Charles-Lavauzelle, 268 p. Prix : 4 fr. — *I. Lameire.* Les occupations militaires en Italie pendant les guerres de Louis XIV. A. Rousseau, VIII-400 p. — *Albert Talbot.* Les théories de Boisguilbert et leur place dans l'histoire des doctrines économiques. A. Rousseau, 155 p. — *Méaly.* Origines des idées politiques libérales en France. Les publicistes de la Réforme sous François II et Charles IX. Fischbacher, 270 p. — *Ed. Minviette.* La médecine au temps d'Henri IV : médecins, maladies, autopsie du roi. J.-B. Baillière, 203 p. — *P. Deslandres.* L'ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs. Plon et Nourrit, 2 vol., XXVII-652 et 520 p. Prix : 15 fr. — *L. Radiguet.* Maîtres imprimeurs et ouvriers typographes, 1470-1903. Société nouvelle de librairie et d'édition, XIII-573 p. Prix : 10 fr. — *C. Parrot.* Fancan et Richelieu. Le problème protestant sous Louis XIII. Montbéliard, impr. montbéliardaise, 86 p.

HISTOIRE LOCALE. — *F. Hue.* Histoire de l'hospice général de Rouen, 1602-1840. Rouen, Lestringant, 331 p. — *F. Chavant.* La peste à Grenoble, 1410-1643. Storck, 83 p. — *L. Darmangeat.* Histoire de la royale et dévote Compagnie des Pénitents gris d'Avignon. Avignon, Roumanille, 256 p. in-16. — *A. Grosse-Duperon.* Les usagers de la forêt de Mayenne, documents divers. Mayenne, Bouly, 152 p. — *A. Lemaitre.* Briouze à travers les âges. Étude spéciale de la condition des cultivateurs et paysans briouzains sous le régime féodal. Pedone, 428 p. — *Albert Maillé.* La principauté de Neufchâtel sous le maréchal Berthier, 1806-1814. Besançon, impr. Jacquin. (Mém. de l'Acad. de Besançon.) — *H. Duffaut.* Roqueville. Monographie du fief et de la chapelle de ce nom. Toulouse, Privat, XVI-440 p. — *G. de Lhomet.* Le bailliage royal de Montreuil-sur-Mer. Abbeville, impr. Lafosse, 191 p. et 3 pl. — *V. Lieutaud.* Le Poil, cant. de Sénez, arr. de Castellane, Basses-Alpes; histoire féodale,

toponymique et religieuse. Sisteron, Clergue, 11 p. — *Abbé B.-J. Thobois*. Les anciens obituaires de l'église d'Alette. Boulogne-sur-Mer, impr. Hamain, 15 p.

BIOGRAPHIES. — *Pol Gosset*. Armorial de l'élection de Reims, dressé par *Chartes d'Hozier*, juge d'armes, en vertu de l'édit de 1696. Reims, Michaud, x-94 p. — *A. Lebeau*. Condillac économiste. Guillaumin, 165 p. — *Chanoine Béral*. Saint Thomas d'Aquin. Croville-Morant, XXVII-373 p.

Allemagne. — Le Dr Friedrich BIENEMANN, professeur honoraire à l'Université de Fribourg en Bade, est mort à l'âge de soixante-cinq ans; ses nombreuses publications se rapportent surtout à l'histoire de la Livonie; ses cours avaient pour objet l'histoire de l'Europe orientale.

— L'Académie des sciences de Bavière a élu membres ordinaires : le Dr. Albert HAUCK, professeur d'histoire ecclésiastique à Leipzig, le Dr. George DE BELOW, professeur d'histoire à Tubingue, et le Dr. Lujo BRENTANO, professeur d'économie politique à Munich. Les Dr. Gustav BECKMANN et Herrmann HERRE ont été nommés membres extraordinaires de la Commission d'histoire.

— Le Dr. Albert EHRHARD a été nommé professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie catholique, récemment créée après les longues et laborieuses négociations que l'on sait, de l'Université de Strasbourg; le Dr E. KORNEMANN a été nommé à la chaire d'histoire récemment créée à l'Université de Tubingue; à l'Académie, récemment fondée, de Posen ont été nommés professeurs les archivistes PRUEMERS et WARSCHAUER; le Dr. Max STRACK, privat-docent à l'Université de Bonn, a reçu le titre de professeur.

— Le Prof. A. SCHULTE ayant décliné la direction de l'Institut historique de Prusse à Rome, le Dr. KEHR, professeur à Gœttingue, a été nommé à sa place.

— Le Dr. RUEBSAM a été nommé directeur des archives centrales de Thurn et Taxis et de la bibliothèque princière à Ratisbonne.

— La Commission d'histoire de Bavière a tenu sa 24e séance plénière à Munich au mois de juin sous la présidence de M. de Sickel. Pendant l'exercice écoulé, elle a publié : 1° le tome I des *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Otton II und III*, par UHLIRZ (Otton II, 973-983); 2° le tome IV des *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Heinrich IV*, par MEYER DE KNONAU (1085-1096); 3° le tome XXVIII des *Chroniken der deutschen Stædte* (formant le tome III des Chroniques de Lubeck), par KOPPMANN; 4° le tome I des *Quellen und Erœrterungen zur bayerischen und deutschen Geschichte*, contenant les œuvres complètes d'André de Ratisbonne, où il y aura beaucoup à prendre pour l'histoire du concile de Constance et des guerres des Hussites; elles ont été publiées par LEIDINGER; 5° les tomes XLVII et XLVIII de l'*Allgemeine deutsche Biographie*, Supplément. Le tome X des *Reichstagsakten*, ancienne série, par HERRE, est presque entièrement imprimé; de même le tome III des Correspondances des Wittelsbach, ancienne série palatine, par BEZOLD (lettres de Jean-Casimir); ces deux volumes paraîtront avant

la fin de l'année. Les travaux préparatoires pour une édition des lettres d'humanistes de l'Allemagne méridionale ont été poussés avec activité.

— Le tome IX du *Hansisches Urkundenbuch,* rédigé par Walther Stein, se rapporte aux années 1463-1470; les matériaux relatifs aux années 1468-1469 à eux seuls n'occupent pas moins de 350 pages. A noter les rapports de la Hanse avec l'Angleterre et surtout avec la Bourgogne à un moment où Charles le Téméraire commence à déployer la plus ardente activité. Le volume comprend 800 documents et se termine par une copieuse table des noms de lieu et de personne (Leipzig, Duncker et Humblot, 1903, xliii-751 p. in-8°. Prix : 27 m.).

— A côté du Recueil des chartes de la Hanse, la Société d'histoire hanséatique a décidé la publication d'inventaires des actes, relatifs à l'histoire de la Hanse, conservés dans les archives des villes qui faisaient partie de cette ligue. M. Constantin Hœlhbaum a été chargé des archives de Cologne; deux volumes lui ont permis d'arriver jusqu'à la fin du xvie siècle, au moment où la Hanse fut écrasée par la rivalité des États généraux néerlandais et l'heureux développement de la politique coloniale de l'Angleterre sous Élisabeth. Pour l'histoire des rapports de la Hanse avec l'Angleterre et les Pays-Bas, les archives de Cologne sont précisément la mine, de beaucoup la plus riche, en renseignements de toute nature. Le tome II s'arrête à l'année 1591. Un appendice considérable (p. 333-984) contient un grand nombre de pièces publiées in extenso. Une table des noms de lieu et de personne, rédigée par Wilhelm Eberhard, termine cette importante publication (*Kœlner Inventar,* vol. II, 1572-1591. Leipzig, Duncker et Humblot, 1903. Prix : 36 m. 80).

— La librairie Carl Winter (Heidelberg) a commencé une nouvelle édition du *Topographisches Wörterbuch des Grossherzogtums Baden,* publié par la Commission de l'histoire de Bade par Albert Krieger. La première moitié du tome I s'arrête, avec la colonne 640, au mot *Fribourg* (prix : 10 m.). L'ouvrage, exécuté sur un plan rigoureusement scientifique, est d'une grande utilité pour l'histoire locale.

— Nous ne pouvons guère faire autre chose que d'annoncer, à cause de son caractère très spécial, l'étude du Dr. Friedrich Albrecht sur les causes du divorce selon le droit des églises évangéliques depuis le xvie siècle (*Verbrechen und Strafen als Ehescheidungsgrund nach evangelischem Kirchenrecht*). Il forme le 4e fascicule des « Kirchenrechtliche Abhandlungen » publiés sous la direction du Dr. Ulrich Stutz (Stuttgart, Enke, 1903, vi-200 p.).

— Le tome II de la *Weltgeschichte,* publiée sous la direction de H.-F. Helmolt (Leipzig et Vienne, Bibliographisches Institut, 1902, viii-638 p.), se rapporte à l'Asie orientale, à l'Océanie et à l'océan Indien et comporte les six chapitres suivants : 1° Japon, Chine et

Corée; 2° Haute-Asie et Sibérie; 3° Australie et Océanie; 4° Inde; 5° Insulinde; 6° Importance historique de l'océan Indien.

— Les tomes III et IV du *Grosses Konversations Lexikon* de Meyer (6e édit. Leipzig et Vienne, Bibliographisches Institut) comprennent les mots de *Bismarck* (archipel Bismarck) à *Differenz*. Le morceau capital est, comme il est naturel, consacré à l'Allemagne (*Deutschland*), qui occupe plus de 150 pages (littérature, mythologie, histoire, armée, marine, colonies, industries diverses). Les villes allemandes (Brême, Breslau, Dantzig) sont aussi largement représentées, sans pourtant faire tort aux autres (comp. Chicago). Au point de vue plus proprement technique, sous les mots *Blut, Buch, Dampf*, est groupée une foule de notions sur la circulation du sang, les applications de la vapeur, l'histoire de l'imprimerie, etc. Les Français constateront que les rédacteurs de l'ouvrage sont assez bien au courant de la politique intérieure de leur pays et, s'ils veulent savoir quel esprit les anime à cet égard, il suffira de quelques indications fournies, par exemple, par les articles *Boulanger* et *Cavaignac*.

Autriche-Hongrie. — L'historien bien connu Onno Klopp est mort à Vienne, âgé de quatre-vingt-un ans; mentionnons ici seulement ses deux grands ouvrages : *Der Fall des Hauses Stuart und die Succession des Hauses Hannover in Gross Britannien und Irland* (14 vol., 1876-1887) et *Der dreissigjæhrige Krieg bis zum Tode Gustav Adolfs* (3 vol., 1891-1896).

— Le Dr. Engelbert Muehlbacher, professeur ordinaire d'histoire du moyen âge et des sciences auxiliaires, est mort à Vienne, âgé de soixante ans. Il dirigeait les *Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung;* de 1880 à 1889, il travailla aux *Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*. Il a donné en outre de nombreux articles dans des revues spéciales. Sa mort prématurée est une sérieuse perte pour l'érudition médiévale.

Pologne. — Dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Cracovie, classe d'histoire et de philologie, M. Stanislas Ketrzynski a inséré une étude sur Gervais de Tilbury; c'est un commentaire sur les sources et la valeur des deux passages des *Otia imperialia* où Gervais de Tilbury trace la géographie de l'Europe orientale ou slave et dresse une liste des sièges épiscopaux et métropolitains du monde entier, disposée par ordre de province. Cette seconde partie, Gervais l'a empruntée au *Provinciale romanum*, attribué au cardinal Cencius; la première partie a été empruntée par lui, directement ou indirectement, à maître Vincent de Cracovie, qui fut prévôt de Sandomir, puis évêque de Cracovie, et qui compila, vers 1200, une chronique de Pologne (*Ze Studyów nad Gerrazym z Tilbury*, 1903; extrait du tome XLVI des Mémoires de l'Académie, 40 pages).

Suisse. — Le 23 et le 24 septembre dernier, la Société générale d'histoire suisse et la Société suisse pour la conservation des monu-

ments historiques se sont réunies à Fribourg. Il n'est pas de ville en Suisse dont l'aspect évoque avec autant de force le souvenir des temps passés. Les nombreux monuments d'architecture religieuse, civile et militaire, qui s'y sont conservés, offrent au visiteur une ample moisson d'enseignements; la beauté et la grandeur du site ajoutent au charme de cette leçon d'histoire. De nombreux travaux ont été présentés à la Société générale, parmi lesquels il faut citer ceux de M. Buomberger, sur l'industrie du drap à Fribourg (cette industrie atteignit son apogée au milieu du xve siècle, au moment de la plus grande prospérité politique de la ville); de M. le professeur Stern, de Zurich, sur l'attitude de la France à l'égard de la Suisse pendant les années 1832 à 1834 (analyse des dépêches de Tschann, ministre suisse à Paris, relatant ses entretiens avec le duc de Broglie); de M. Eugène de Budé, sur les lettres écrites, de 1830 à 1872, par Napoléon III, au général genevois Dufour; de M. le professeur Buechi, de Fribourg, sur l'historiographie fribourgeoise au xve et au xvie siècle; de M. Max de Diesbach, enfin, qui a retracé, à l'aide de papiers de famille, la biographie de Louis d'Affry (1743-1810), le premier landamman de la Suisse sous l'Acte de médiation. — La conférence que M. le professeur Zemp, de Fribourg, a faite, à la Société des monuments, sur l'histoire des monuments de Fribourg jusqu'à la Renaissance, est imprimée dans les *Pages d'histoire* offertes aux membres des deux Sociétés par leurs hôtes fribourgeois (Fribourg, impr. Fragnière, 1903, in-8°, 370 p.). La série d'études historiques et archéologiques que contient ce beau volume est la preuve de l'activité déployée, dans ce domaine, par l'Université de Fribourg et par les deux Sociétés d'histoire du canton.

— Le tome XXVIII de l'Annuaire de la Société générale d'histoire vient de paraître (*Jahrbuch für Schweizerische Geschichte.* Zurich, Fæsi et Beer, 1903, in-8°, xxviii-244 et vi-128* p.). Il renferme quatre mémoires. Celui de M. G. Hauser expose les difficultés financières au milieu desquelles la ville de Winterthour se débattit, au xive et au xve siècle, par suite des engagements que les perpétuels besoins d'argent de ses maîtres, les Habsbourg, l'avaient amenée à contracter. M. G. Tobler publie le travail, dont il a été parlé ici même, sur le « Registre des délibérations de la Société des patriotes suisses [à Paris], 1790 » (voir *Revue historique*, t. LXXXI, p. 219). M. R. Durrer retrace, en détail, les troubles qui éclatèrent dans le Nidwalden après la chute du régime de l'Acte de médiation (1813). Les idées particularistes qui prévalurent alors dans ce demi-canton le conduisirent à refuser, jusqu'en août 1815, d'accepter la nouvelle constitution fédérale. Ni les instances de la diète ni la pression des puissances étrangères ne réussirent à vaincre cette résistance, qu'un revirement graduel de l'opinion publique et une courte occupation du pays par les troupes fédérales purent seuls briser. Cette conduite impolitique fit perdre à Nidwalden la vallée d'Engelberg, définitivement réunie au demi-canton d'Obwalden. L'Annuaire contient, enfin, la première partie d'un

mémoire de M. J. Landmann sur les placements de capitaux faits à l'étranger par le trésor bernois pendant le XVIIIe siècle. Nous reviendrons sur ce travail lorsqu'il sera achevé, nous bornant à rappeler ici qu'une note de M. André-E. Sayous, publiée en 1901 par la *Revue historique* (t. LXXV, p. 101-109 : *les Placements financiers de la république de Berne*), avait signalé l'intérêt du sujet traité par M. Landmann.

— MM. J. Heierli et W. Oechsli ont publié, dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Zurich, une Histoire primitive des Grisons jusqu'à la fin de l'époque romaine (t. XXVI, livr. 1 : *Urgeschichte Graubündens mit Einschluss der Römerzeit*. Zurich, Fæsi et Beer, 1903, in-4°, 80 p., avec 5 pl. et 1 carte). Tandis que M. Heierli réunit, en les classant successivement par régions et par époques, les résultats des trouvailles faites sur le territoire du canton actuel des Grisons, M. Oechsli discute les difficiles problèmes, d'ordre ethnologique principalement, que posent les données souvent confuses des auteurs anciens, et il étudie l'organisation de la province romaine de Rhétie. On retrouve dans ce mémoire les qualités d'information, de méthode et de clarté qui distinguaient le travail analogue des deux savants zuricois sur le Valais, paru en 1896.

— Signalons, parmi les travaux récemment imprimés dans l'*Indicateur d'antiquités suisses* (1901-1903), l'intéressant rapport de M. Albert Naef sur le *Cimetière gallo-helvète de Vevey* (extraits du *Journal des fouilles, février-avril 1898*. Tirage à part, s. l. n. d., in-8°, 64 p., avec plan, 6 pl. et 45 fig.). Sous la direction compétente de M. Naef, l'organisateur et le directeur actuel du Service des monuments historiques du canton de Vaud, les fouilles ont permis l'étude méthodique de trente et une sépultures appartenant à la période de La Tène et elles ont conduit à d'importantes constatations sur le mode d'inhumation, sur le mobilier funéraire et sur les caractères anthropologiques des squelettes.

— Sous la direction éclairée de M. le Dr Kaiser, les Archives fédérales poursuivent, depuis une dizaine d'années, dans les archives d'Italie, le travail qu'elles ont fait exécuter jadis à Venise par V. Ceresole et à Paris par M. Ed. Rott. Ce travail consiste à dépouiller systématiquement les principaux dépôts pour y relever et faire copier toutes les pièces qui présentent quelque intérêt pour l'histoire de la Suisse. Ces copies, réunies et classées aux Archives fédérales, à Berne, y constituent un fonds d'une haute valeur et qui est d'un accès facile. M. G. Wirz, qui a dirigé dès le début les recherches en cours, vient de publier, pour la Société générale d'histoire (*Quellen zur Schweizergeschichte*, t. XXI), un important volume intitulé : *Bullen und Breven aus italienischen Archiven* (Bâle, 1902, in-8°, CXIII-654 p.). Les 628 lettres pontificales qui composent ce recueil, presque toutes inédites, sont tirées des archives du Vatican, des archives d'État de Turin et de Milan, de la bibliothèque Ambrosienne et de la bibliothèque commu-

nale de Vérone ; à l'exception de quelques pièces plus anciennes, elles ont trait à la période de 1448 à 1623. S'il est à peine nécessaire d'insister sur l'intérêt de ces documents pour l'histoire ecclésiastique et politique de la Suisse, il convient de signaler les renseignements que M. Wirz a réunis, dans l'introduction, sur le classement et le contenu des différents fonds qui forment aujourd'hui les archives Vaticanes. Grâce à la sûreté et à l'étendue de l'information, cet aperçu sommaire des richesses contenues dans ce vaste dépôt servira utilement de guide à tous ceux qui voudraient y entreprendre des recherches.

— Nous avons déjà relevé ici le soin que la Société historique de Bâle met à publier l'œuvre des chroniqueurs de cette ville. Le nouveau volume que M. Auguste Bernoulli vient de faire paraître dans la série des *Basler Chroniken* (t. VI. Leipzig, Hirzel, 1902, in-8°, VIII-597 p.) contient un ensemble de petites chroniques ou annales d'importance un peu secondaire, mais qui, grâce aux notes et aux documents dont l'éditeur les accompagne, fournissent cependant d'utiles matériaux à l'histoire de Bâle et de la Suisse à la fin du XVe siècle et durant la première moitié du XVIe.

— La collection des *Sources du droit suisse,* publiée sous les auspices de la Société suisse des juristes, s'est enrichie d'un nouveau volume, qui inaugure la série des sources du droit du canton de Saint-Gall (*Die Rechtsquellen des Kantons St.-Gallen.* Erster Teil : *Offnungen und Hofrechte.* Erster Band : *Alte Landschaft,* éd. Max Gmuer. Aarau, Sauerlænder, 1903, in-8°, XXXII-702 p.).

— Le chanoine J.-G. Mayer vient d'achever l'importante étude qu'il a consacrée au concile de Trente et à la réorganisation de l'Église catholique en Suisse (*Das Konzil von Trient und die Gegenreformation in der Schweiz.* Stans, von Matt, 1901 et 1903, in-8°, VI-346 et 372 p.).

Grande-Bretagne. — Le bref mémoire de M. J. B. Bury, maintenant professeur royal d'histoire moderne à l'Université de Cambridge, sur l'Itinéraire de saint Patrick dans le Connaught, apporte un utile commentaire au texte de Tirechan et jette quelques lueurs sur les sources écrites dont il a disposé (*The Itinerary of Patrick in Connaught, according to Tirechan*). Le mémoire a paru dans les *Proceedings* de la *R. Irish Academy,* vol. XXIV, sect. C, 13e partie.

— M. Charles H. Haskins a fait tirer à part l'instructif article sur les origines du jury en Normandie qu'a donné l'*American historical Review* (juillet 1903 : *The early norman jury*).

— Cinquante pages ont suffi à M. William E. Lingelbach pour donner un tableau substantiel et en partie nouveau de l'organisation intérieure des marchands à l'aventure en Angleterre, au XVIe et au XVIIe siècle (*The internal Organisation of the Merchant Adventurers of England.* Philadelphie, 1903, 50 p.). Il a montré en particulier que le siège de cette puissante Société, composée de gros capitalistes, était, non pas à Londres, comme on l'a toujours dit jusqu'ici, mais à

Anvers, c'est-à-dire au centre même des affaires commerciales dont la Compagnie avait le privilège.

— *Le Dernier Plantagenet, comte d'Anjou, Jean Sans-Terre, d'après un livre récent*, tel est le titre d'un article inséré par M. l'abbé Marchand dans les *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* (Angers, Germain et Grassin, 1903, 20 p.). Le « livre récent » est celui de Mlle Norgate, que nous annonçons d'autre part. M. l'abbé Marchand n'y ajoute ni un fait nouveau ni une observation originale, mais son résumé se laisse lire.

— M. Andrew Lang avait publié en 1900, chez Goupil et Cie, une histoire richement illustrée du Jeune Prétendant. Il vient d'en donner une nouvelle édition (*Prince Charles Edward Stuart, the Young Pretender*. Londres, 1903, in-8°) dépourvue des illustrations nombreuses et du luxe d'impression qui en faisaient la cherté. Je dis la cherté et non le prix, car le mot serait équivoque, et cette histoire de Charles-Édouard Stuart est une œuvre de valeur, la meilleure biographie sans doute du Jeune Prétendant[1]. Elle a été faite avec des documents nouveaux : Andrew Lang en a trouvé d'importants dans les *State Papers* du Record Office et surtout dans les archives de Windsor. Il a pu ainsi apporter des renseignements nouveaux sur la vie du Prétendant, notamment pour les années comprises entre 1746 et 1766. Lang expose aussi avec des détails inédits la vie du prince avant 1745. Il étudie son enfance, son éducation, nous montre comment l'ouverture de la guerre de la Succession d'Autriche fut une occasion favorable à ses projets d'invasion de l'Angleterre. Mais, si forte que soit l'affection de Lang pour son héros, il ne peut cacher que les circonstances, plus que son talent, l'aidèrent à remporter la victoire de Prestonpans. George II, d'abord inquiété par ce succès, se rassura après Culloden. D'ailleurs, à partir de 1746, malgré de courts instants d'espoir, les chances de réussite du Prétendant ne cessèrent de décroître. Louis XV, qui avait promis monts et merveilles, ne fit rien ; l'Écosse, qui fut sans doute très fidèle au jeune prince, ne lui fournit cependant pas autant de soldats qu'il l'eût désiré ; ses officiers manquaient de confiance dans le succès de sa tentative ; en Angleterre, il ne put déterminer aucun mouvement en sa faveur ; sa maîtresse, Miss Clementina Walkinshaw, lui aliéna des partisans. Ce furent d'inutiles tentatives que ses nouveaux efforts en 1752 et 1754. Fixé en Italie, après la mort de son père (le chevalier de Saint-George), il ne put obtenir du pape la reconnaissance de sa dignité royale sous le nom de Charles III. Il devint ivrogne et mourut en 1788. La dynastie des Stuarts avait eu en lui un représentant plein de

1. Tout récemment, M. Charles Sanford Terry vient de publier *The Life of the Young Pretender* (Londres, Methuen, 1903, in-8°), que nous ne connaissons pas encore.

grâce et de charme et qui suscita des enthousiasmes ardents, mais elle avait perdu désormais toute chance de recouvrer le trône d'Angleterre.

J.

Italie. — On lira avec intérêt un rapport du baron de Bunsen, représentant du roi de Prusse à Rome, sur la situation des États pontificaux en 1837, qui a été copié aux archives de Berlin par M. Alfred Stern et publié par lui dans la *Rivista d'Italia* (juillet 1903 : *lo Stato pontificio nel 1837*) ; ce rapport, rédigé en français, est écrit en termes très pessimistes : « Sire, l'état du pays devient d'un jour à l'autre plus désolant... »

Danemark. — Le 23 août est mort le docteur C.-F. Bricka, directeur général des archives de l'État ; il n'était âgé que de cinquante-huit ans. La perte que la science a subie par ce décès est d'autant plus grande que Bricka a été l'âme dirigeante de plusieurs entreprises et un précieux conseiller dans le mouvement historique en Danemark ; il a ainsi rédigé pendant une vingtaine d'années les publications intitulées : *Danske Magazin* et *Historisk Tidsskrift*. Ses recherches historiques témoignaient toujours de ses connaissances profondes des sources imprimées et des manuscrits comme aussi d'une saine critique ; nous mentionnerons spécialement le beau et fin ouvrage sur l'*Amour de jeunesse du roi Frédéric II* (1873). On doit à Bricka la publication d'un grand nombre de textes, ainsi que les sept volumes de *Lettres personnelles de Christian IV*, publiées en collaboration avec M. Fridericia, avec une grande abondance de notes importantes ; un recueil d'oraisons funèbres du XVIe et du XVIIe siècle, publié avec le concours de M. Gjellerup. Son œuvre capitale fut cependant le *Dansk biografisk Lexikon*, une des plus importantes publications de la littérature danoise actuelle. Bricka a su trouver plus de 200 collaborateurs dans toutes les branches de la science et de la vie pratique, il a dressé un excellent plan et il en a surveillé l'exécution avec un soin minutieux et une belle discrétion, sans empiéter sur les droits des auteurs ; il y a lui-même écrit un assez grand nombre de biographies remarquables. Dix-sept volumes de cette œuvre ont déjà paru, il ne manque plus que deux ou trois volumes ; mais Bricka avait déjà fixé et distribué à ses collaborateurs les articles des volumes restants, de sorte que l'ouvrage entier paraîtra sous son nom (MM. L. Laursen et Joh. Steenstrup se sont chargés de sa publication). J. S.

— Le docteur V.-A. Secher a été nommé directeur général des archives ; il est surtout connu par divers ouvrages sur l'histoire du droit et par sa publication de textes juridiques, par exemple le grand recueil des lois du XVIe et du XVIIe siècle.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE[1].

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Cambridge modern history ; vol. VII, 223.
Curschmann. Hungersnœte im Mittelalter, 145.
Gachot (*Ed.*). Les campagnes de 1799. Souvarow en Italie, 122.
Helmolt. Weltgeschichte, 137, 442.
Langeron. Mémoires. Campagnes de 1812-1814, 131.
Positions des Mémoires présentés à l'École normale supérieure pour l'obtention du diplôme d'études supérieures, 210.
Sorel (*Albert*). L'Europe et la Révolution française ; tome V, 120.

ANTIQUITÉ.

Antonine (the) Wall report, 374.
Asbasch. Rœmischer Kaisertum und Verfassung bis auf Traian, 336.
— Sieg des Cerialis an der Moselbrücke bei Trier, 339.
Bardt. Der Zinswucher des M. Brutus, 333.
Bluemner (*H.*). Neue Fragmente des Edictum Diocletiani, 343.
Breysig. Staat und Gesellschaft der Rœmer, 321.
Cichorius. Die Reliefs der Traiansæule, 340.
— Die Reliefs des Denkmals von Adamklissi, 341.
Cohn (*L.*). L. Cincius Alimentus und die historische Kritik, 327.
Dahm. Der Raubzug der Chatten nach Obergermanien im Jahre 50, 339.
Dahm, *Kæpp*, *Læschke*, *Ritterling*, *Schumacher*. Haltern und die Altertumsforschung an der Lippe, 338.
Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 210.
Domaszewski (*A. von*). Die politische Bedeutung des Traiansbogens in Benevent, 339.
— Der Völkerbund des Marcomannenkriegs, 342.
Drumann. Geschichte Roms, nouv. édit., p. *Græbe*, 321.
Dussaud (*René*). Notes de mythologie syrienne, 439.
Fuchs. Hannibal's Alpenübergang, 328.
Furtwængler. Intermezzi, 340.
Geffcken (*Joh.*). Das Regenwunder im Quadenlande, 342.
Groag. Sulpicia Dryantilla, 343.
Græbe. Voy. *Drumann*.
Grupp (*Georg*). Kulturgeschichte der rœmischen Kaiserzeit, 373.
Gurlitt (*L.*). Lex Clodia de exilio Ciceronis, 332.
Gusman (*Pierre*). La villa impériale de Tibur, 211.
Hartwig. Das Schlachtfeld von Cannæ, 330.
Haury. Zur Beurteilung des Geschichtschreibers Procop von Cæsarea, 347.
Heitwald. Kulturgeschichte des klass. Altertums, nouv. édit., p. *Soltau*, 322.
Heer. Der historische Wert der Vita Commodi, 342.
Hirschfeld (*O.*). Decimus Clodius Albinus, 343.
Holzapfel. Die ältesten römischen Tribus, 324.
Ihne. Rœmische Geschichte, 321.
Jung. Italien und die romische Weltherrschaft, 321.
Kalinka. Mitteilungen aus Constantinopel, 331.
Kind (*E.*). Quaestionum Plutarchearum capita tria ad Marii et Sullae vitas pertinentia, 330.
Koch. Rœmische Geschichte, 321.
— Kaiser Julian der Abtrünnige, 345.
Kœrte. Ein Wandgemælde in Vulci, als Dokument zur rœmischen Kœnigsgeschichte, 324.
Kromayer. Kleine Forschungen zur Geschichte des zweiten Triumvirats, 335.
— Die Militærcolonien Octavians und Cæsars in Gallia Narbonensis, 335.
Lengle. Untersuchungen über die Sullanische Verfassung, 331.
Linden (*E.*). De bello civili Sullano, 330.
Meltzer (*O.*). Geschichte der Karthager, 328.

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

Mommsen (*Th.*). Die Diocletianische Reichspræfektur, 344.
— Aetius, 346.
Muenzer. Cæle Vibenna und Mastarna, 324.
Müller (*F.-Max*). Sacred books of the Buddhists, 139.
Neumann (*Joh.*). Die Grundherrschaften der rœmischen Republik, 324.
Neumann (*K.-J.*). L. Junius Brutus der erste Consul, 326.
Niese. Grundriss der römischen Geschichte, 320.
— Zur Geschichte des Pyrrhischen Krieges, 327.
Nissen et *Kœnen*. Cæsars Rheinfestung, 334.
Oehler. Der letzte Feldzug des Barkiden Hasdrubal und die Schlacht am Metaurus, 330.
Osiander. Hannibals Alpenzug, 329.
Paul (*L.*). L. Verginius Rufus, 339.
Pauly. Real-Encyclopædie der klass. Altertumswissenschaft, nouv. édit., p. *Wissowa*, 320.
Petersen. Hadrians Stuererlass, 341.
— Cæle Vibenna und Mastarna, 324.
Petersen, Domaszewski, Calderini. Die Marcussæule auf Piazza Colonna in Rom, 341.
Preger (*Th.*). Konstantinos-Helios, 345.
Rapaport. Die Einfælle der Goten in das römische Reich, 343.
Reitzenstein. Pseudo-Sallusts Invective gegen Cicero, 333.
Reuss (*Fr.*). Zur Geschichte des ersten punischen Krieges, 328.
Ribbeck (*P.*). Senatores romani qui fuerint Idibus Martii a. U. C. 710, 335.
Riese (*A.*). Der Feldzug des Caligula an den Rhein, 338.
Ritterling. Zu Domitians Chattenkrieg, 339.
Ruehl. Zu Tacitus, 338.
Sanders (*Henry-A.*). Die Quellencontamination im 21 und 22 Buche des Livius, 327.
Schiller. Geschichte des Altertums, 321.
Schmidt (*O.-E.*). Die gegenwærtige Krisis in der Auffassung der æltern römischen Geschichte, 323.
— Arpinum, 333.
Schœne (*Alfred*). Die Weltchronik des Eusebius in ihrer Bearbeitung durch Hieronymus, 346.
Schuetz. Die Schlacht bei Cannæ, 329.
Schultess. Hadrians Bauten, 341.
Schvarz (*J.*). Die römische Massenherrschaft, 322.
Schwab. Das Schlachtfeld von Cannæ, 329.
Schwartz (*Ed.*). Die Berichte über die Catilinarische Verschwörung, 331.
— Appianos, 336.
Seeck. Die Schatzungsordnung Diocletians, 344.
— Geschichte des Untergangs der Antiken Welt, 345.
Soltau (*W.*). Der Annalist Piso, 326.
— Claudius Quadrigarius, 326.
— Appians Bürgerkriege, 336.
— Voy. *Hellwald*.
Stein (*A.*). Aegypten und der Aufstand des Avidius Cassius, 343.
Sternkopf (*W.*). Ueber die Verbesserung des Clodianischen Gesetzentwurfes de exilio Ciceronis, 332.
Stiller. Altertümer von Pergamon, 340.
Stolle. Wo Schlug Cæsar die Usipeten und Tenkteren ? 334.
Vogel (*Fr.*). Ueber die Entstehung des Bellum Gallicum, 335.
Vollert. Kaiser Julians religiöse und philosophische Uebezeugung, 345.
Wilhelm. Ein Brief der Kaiserin Plotina, 341.
Wilbrich. Eine neue Inschrift zur Geschichte des ersten Mithridatischen Krieges, 331.
Wilnes. Das Schlachtfeld im Teutoburger Walde, 337.
Wissowa. Septimontium und Sabura, 323.
— Voy. *Pauly*.
Zimmerhæckel (*F.*). C. Julius Cæsars Rheinbrücke, 334.

ALLEMAGNE.

Fisher (*Herbert*). Studies in Napoleonic Statesmanship. Germany, 223.
Hœhlbaum (*C.*). Kœlner Inventar, 444.
Krieger (*A.*). Topographisches Wörterbuch des Grossherzogtums Baden, 444.
Stein (*Walther*). Hansisches Urkundenbuch, 444.

ÉGLISE.

LES CROISADES.

Hagenmeyer (*Heinrich*). Epistulae et chartae ad historiam primi belli sacri spectantes, 148.
Rœhricht (*Reinhold*). Geschichte des ersten Kreuzzuges, 150.
Thatcher (*O.-J.*). Studies concerning Adrian IV, 362.

ESPAGNE.

Aramburu y Zuloaga (*F. de*). Monografía de Asturias, 386.

ÉTATS-UNIS.

Bates (*Gr.*). Rhode-Island and the formation of the Union, 177.

FRANCE.

Allombert et *Colin*. La campagne de 1805 en Allemagne, 129.
Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis; t. XXXI et XXXII, 86.
Algier (*Dr.*). Voy. *Isnard*.
Baguenault de Puchesse. Voy. *Turenne*.
Balagny (commandant). Campagne de l'empereur Napoléon en Espagne, 130.
Besson et *Ledru* (abbés). Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium, 83.
Boelt (*Ch.*). Un chapitre de l'histoire d'Autun : l'année 1815, 216.
Borelli de Serres (colonel). Les variations monétaires sous Philippe le Bel, 98.
Bosc de Beaumont (*G. du*). Souvenirs normands, 438.
Brotonne (*Léonce de*). Dernières lettres inédites de Napoléon, 126.
Bruneau (*Marcel*). Les débuts de la Révolution dans les départements du Cher et de l'Indre, 113.
Bulard (*G.*). Les traités de Saint-Germain, 1679, 384.
Bussières (*Georges*). Études historiques sur la Révolution en Périgord, 115.
Camon (commandant). La guerre napoléonienne, 128.
Chambon (*Félix*). Notes sur Prosper Mérimée, 216.
Charpentier (*E.*). Un curé constitutionnel, 216.
Chérot (*Henri*). Iconographie de Bourdaloue. Le type aux yeux fermés, 211.
Chuquet (*Arthur*). Études d'histoire, 133.
Colin (*J.*). Les campagnes du maréchal de Saxe, 169.
— Louis XV et les Jacobites, 169.
— Voy. *Allombert*.
Couderc de Saint-Chamant (*Henri*). Napoléon; ses dernières armées, 132.
Degert (abbé). Histoire des évêques de Dax, 108.
Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française dans la ville d'Amiens, 215.
Doniol (*Auguste*). Histoire du XVIe arrondissement de Paris, 103.
Doumergue (*E.*). Jean Calvin, 138.
Dupont-Ferrier. Les officiers royaux des bailliages et des sénéchaussées, 93.
Durand (abbé). Un prélat constitutionnel : Jean-François Périer, 118.
Flach (*Jacques*). La royauté et l'Église en France du IXe au XIe siècle, 438.
Guillon. Jean Clopinel, dit de Meung. Le Roman de la Rose, 97.
Helbey. Curé et paroissiens il y a cent ans, 213.
Historiens de la France, 80.
Houlin (abbé). La controverse de l'apostolicité des Églises de France au XIXe siècle, 88.
Isnard (*Jacques*). Siège du fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'île de Ré; trad. fr. par le Dr. *Algier*, 164.
Jaurgain (*J. de*). La Vasconie, 106.
Joret (*Ch.*). La bataille de Formigny d'après les documents contemporains, 441.
Kuhlmann (*Charles*). L'influence de la députation bretonne et du club breton durant la Révolution, 212.
Lacombe (*Bernard de*). Talleyrand, évêque d'Autun, 109.
La Fayette. Correspondance inédite, 1793-1801, publ. p. *Jules Thomas*, 112.
La Morandière (*G. de*). Histoire de la maison d'Estouteville en Normandie, 104.
Lannelongue. Notes descriptives sur la contrée de Valmont, 104.
Lecestre (*L.*). Voy. *Quincy*.
Ledru (abbé). Voy. *Besson*.
Lenôtre (*G.*). Paris révolutionnaire, 212.
Marchand (abbé). Le dernier Plantagenet, comte d'Anjou : Jean Sans-Terre, 449.
Marignan. La tapisserie de Bayeux, 359.
Mathieu (cardinal). Le Concordat de 1801, 124.
Mélanges publiés par la Société des Bibliophiles français, 211.
Missel (abbé). N.-D.-de-l'Épine, près de Châlons-sur-Marne, 105.
Nouvelles Archives des missions scientifiques et littéraires, 137.
Perroud (*Claude*). Voy. *Roland*.
Pierre (*Victor*). Voy. *Rémusat*.
Piolet (*J.-B.*). Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, 441.
Porée (*Ch.*). Les subsistances dans l'Yonne pendant la Révolution, 214.
Quignon. Daours en Amiénois, 102.
Quincy (chevalier *de*). Mémoires, publ. p. *L. Lecestre*, 82.
Rémusat (*Pierre-François*). Mémoire sur sa détention au Temple, 1797-1799, publ. p. *V. Pierre*, 215.
Roland (Mme). Lettres, publ. p. *Cl. Perroud*, 110.
Rosebery (Lord). Napoléon. La dernière phase, 389.
Roucaute (*J.*). Qua ratione et quibus

temporibus fines dominii regii in Gabalitano constituti sint, 160.
Rouvière (*François*). L'aliénation des biens nationaux dans le Gard, 116.
Saige (*G.*). Chartrier de l'abbaye de Saint-Pons-hors-les-Murs de Nice, 88.
Sicard (abbé). L'ancien clergé de France, 119.
Stenger (*Gilbert*). La société française pendant le Consulat, 122.
Tardif (*J.*). Le très ancien Coutumier de Normandie, 82.
Thibault (*Marcel*). Isabeau de Bavière, reine de France, 99.
Thomas (*Jules*). Voy. *La Fayette*.
Turenne (vicomte *de*). Mémoires, publ. p. *Baguenault de Puchesse*, 81.
Viollet (*Paul*). Histoire des institutions politiques et administratives de la France, 89.

GRANDE-BRETAGNE.

Andrews (*William*). Histoire de la torture et des punitions corporelles en Angleterre, trad. p. *Guerie*, 372.
Bain (*Jos.*). The Edwards in Scotland, 1296-1377, 364.
Bœhmer (*Heinrich*). Die Fælschungen Erzbischof Lanfranks von Canterbury, 360.
Bourinot (*John G.*). Canada under British rule, 1760-1900, 176.
Bradley (*A. G.*). The fight with France for North America, 172.
— Owen Glyndwr, 366.
Bury (*J. B.*). The itinerary of Patrick in Connaught, 448.
Camden Miscellany; vol. X, 222.
Churchill (*G. B.*). Richard III up to Shakespeare, 368.
Close rolls of the reign of Henry III, 352.
Gironard (*Désiré*). Supplément au Lake Saint-Louis, 171.
Gough (*Henry*). Itinerary of king Edward I, 365.
Graham (*Rose*). S. Gilbert of Sempringham and the Gilbertines, 370.
Guerie (*Paul*). Voy. *Andrews*.
Hall (*Hubert*). The Pipe roll of the bishopric of Winchester, 351.
Haskins (*Ch. H.*). The early norman jury, 447.
Hingeston-Randolph (*F. C.*). The register of Thomas de Brantyngham, bishof of Exeter, 355.
Hortsman (*Carl*). Nova Legenda Angliae, as collected by John of Tynemouth, 357.
Hughes, Crump et *Johnson*. De necessariis Observantiis scaccarii Dialogus, 350.
Hurry (*J. B.*). Reading abbey, 369.
Jenks (*Edward*). Edward I, the english Justinian, 363.
Kingsford (*Ch.-L.*). Henry V, 367.
Lang (*Andrew*). Prince Charles Edward Stuart, the Young Pretender, 449.
Legg (*L. G. W.*). English Coronation records, 349.
Liebermann (*F.*). Die Gesetze der Angelsachsen, 348.
— Ueber das englische Rechtsbuch : Leges Henrici, 371.
Lingelbach (*W. E.*). The internal organisation of the Merchant Adventurers of England, 448.
Longuemare (abbé *Élie*). Lanfranc, 360.
Malcolm (*Lady*). A diary of St Helena, 1816, 1817; publ. p. Sir *A. Wilson*, 389.
Meyer (*Paul*). L'histoire de Guillaume le Maréchal, 353.
Morris (*John E.*). The welsh wars of Edward I, 364.
Norgate (*Kate*). John Lackland, 361.
Patent rolls of the reign of Henry III, 352.
Plummer (*Ch.*). The life and times of Alfred the Great, 359.
Ramsay (sir *James*). The angevin empire, 361.
Rankin (*R.*). The marquis d'Argenson and Richard II, 365.
Rigg (*J. M.*). Select pleas from the rolls of the Exchequer of the Jews, 355.
Seaton (*R. C.*). Sir Hudson Lowe and Napoleon, 389.
Seebohm (*Fred.*). Tribal custom in anglo-saxon law, 370.
Stephens (*W.*). The english church, 1066-1272, 368.
Turner (*G. J.*). Select pleas of the forest, 354.
Victoria county histories, 372.
Wilson (sir *A.*). Voy. *Malcolm*.

ITALIE.

Agostini (*Antonio*). Pietro Carnesecchi e il movimento Valdesiano, 162.
Bunsen (baron *de*). Lo stato pontificio nel 1837; publ. p. *A. Stern*, 450.
Dorez (*L.*). Voy. *Morosini*.
Dry (*A.*). Trinacria, 441.
Fontana (*B.*). Renata di Francia, duchessa di Ferrara, 379.
Keller (*L.*). Die römische Akademie und die altchristlichen Katacomben im Zeitalter der Renaissance, 376.
Lefèvre-Pontalis (*G.*). Voy. *Morosini*.
Morosini (*Antonio*). Chronique, publ. p. *G. Lefèvre-Pontalis* et *L. Dorez*, 81.

Speranza (*Giuseppe*). Il Piceno, 113.
Stern (*Alfred*). Voy. *Bunsen*.
Varese (*Prospero*). Il calendario romano all' età della prima guerra punica, 373.
Yver (*G.*). Le commerce et les marchands dans l'Italie méridionale au XIIIe et au XIVe siècle, 101.

PAYS-BAS
(BELGIQUE ET HOLLANDE).

Fredericq (*Paul*). Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae, 162.
Huisman (*Michel*). La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI, 165.
Warichez. Les origines de l'église de Tournai, 89.

POLOGNE.

Ketrzynski. Ze studyów nad Gervazym z Tilbury, 445.

SUISSE.

Couvreu (*Émile*). Comment est née la constitution vaudoise de 1803, 220.
Gmuer. Die Rechtsquellen des Kantons St Gallen, 448.
Heierli et *Oechsli*. Urgeschichte Graubündens, 447.
Mayer (*J. G.*). Das Konzil von Trient und die Gegenreformation in der Schweiz, 447.
Naef (*Albert*). Le cimetière gallo-helvète de Vevey, 447.
Wirz. Bullen und Breven aus italienischen Archiven, 447.

BIBLIOGRAPHIE.
CATALOGUES ET INVENTAIRES.

Bale (*John*). Index Britannicae Scriptorum, publ. p. *L. Poole* et *M. Bateson*, 358.
Bateson. Voy. *Bale*.
Chevalier (*Ul.*). Répertoire des sources historiques du moyen âge, 438.
Dieudonné. Bibliothèque de l'École des chartes; table des t. XLI-LX, 217.
Legrand (*Émile*). Bibliographie hellénique, 217.
Le Soudier. Bibliographie française, 217.
Mau. Katalog der Bibliothek des k. d. archæologischen Instituts in Rom, 322.
Meyer. Grosses Konversations-Lexikon, 445.
Omont (*Henri*). Notice sur les anciens Catalogues des mss. latins de la Bibliothèque nationale, 441.
— Notice du ms. Nouv. Acq. lat. 763 contenant plusieurs anciens glossaires grecs et latins, 442.
Pinna (*Michele*). Indice dei documenti Cagliaritani del regio archivio di stato, 223.
Poole (*L.*). Voy. *Bale*.
Shaw (*W. A.*). A bibliography of the historical works of Dr. Creighton, Dr. Stubbs, Dr. Gardiner and Lord Acton, 222.

DROIT.

Albrecht (*Fr.*). Verbrechen und Strafen als Ehescheidungsgrund nach evangelischem Kirchenrecht, 444.
Barckhausen (*Henri*). Étude sur la théorie du domaine public, 440.
Hall (*A. C.*). Crime in its relations to social progress, 372.
Jhering (*R. von*). Histoire du développement du droit romain, trad. p. *O. de Meulenaere*, 373.
Maclaurin (*Richard C.*). On the nature and evidence of title to realty, 371.
Vinogradoff (*Paul*). Wergeld und Stand, 371.

GÉOGRAPHIE.

Reclus (*Élie*). Les primitifs, 441.

HISTOIRE DE L'ART.

Enlart (*G.*). L'art gothique et la Renaissance en Chypre, 158.
Lasteyrie (*R. de*). Études sur la sculpture française au moyen âge, 377.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

P. Bliard. Le conventionnel Prieur de la Marne en mission . 38, 225
H. Carré. La revision du procès Lally 1
H. Hueffer. La fin de la République napolitaine; *1er article* . 243

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

G. Bonet-Maury. Saint Colomban et la fondation des monastères irlandais en Brie au viie siècle 277
E. Déprez. La guerre de Cent ans à la mort de Benoît XII . 58
G. Monod. Cuvillier-Fleury et Jules Michelet, d'après des lettres inédites 77
— Le comte de Lally-Tolendal sous la Restauration. 312
Ch. E. Œlsner. Fragments de Mémoires relatifs à la Révolution française, publ. par Alfred Stern; *suite* . . . 300

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne et Autriche. Publications relatives à l'histoire romaine, 1896-1902, *1er article*, par W. Liebenam . . 320
Angleterre. Moyen âge, par Ch. Bémont 348
France. Moyen âge, par A. Molinier. 80
— Révolution et Empire, par Rod. Reuss 109

CORRESPONDANCE.

Le Congrès de Rome, par G. Monod 135

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

A. Agostini. Pietro Carnesecchi e il movimento Valdesiano. (**J. Guiraud.**) 162
Antonine Wall Report. (**M. Besnier.**) 374
F. de Aramburu y Zuloaga. Monografía de Asturias. (**G. Desdevises du Dezert.**) 386
G. Bates. Rhode-Island and the formation of the Union. (**Ch. Seignobos.**) 177
J.-G. Bourinot. Canada under British rule. (**R. de Kerallain.**). 170
A. G. Bradley. The fight with France for Canada. (**Id.**) . . 170
G. Bulard. Les traités de Saint-Germain, 1679. (**A. Waddington.**) 384

Pages
J. Colin. Les campagnes du maréchal de Saxe. (**E. Manceau.**). 169
— Louis XV et les Jacobites. (**Id.**). 169
Fr. Curschmann. Hungersnote im Mittelalter. (**G. Blondel.**) . 145
C. Enlart. L'art gothique et la Renaissance en Chypre. (**E. Berteaux.**) 158
B. Fontana. Renata di Francia, duchessa di Ferrara. (**G. Bonet-Maury.**) 379
P. Fredericq. Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae. (**Ch. Molinier.**) 162
D. Girouard. Supplément au Lake Saint-Louis. (**R. de K.**) . 170
G. Grupp. Kulturgeschichte der römischen Kaiserzeit. (**Ch. Lécrivain.**) 373
H. Hagenmayer. Epistulae et chartae ad historiam primi belli sacri spectantes. (**A. Molinier.**). 148
H. Helmolt. Weltgeschichte. (**Ch. Seignobos.**) 137
M. Huisman. La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI. (**H. Hauser.**) 165
R. von Ihering. Histoire du développement du droit romain, trad. p. O. de Meulenaere. (**Ch. Lécrivain.**) . . . 373
J. Isnard. Siège du fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'île de Ré. (**M. de Richemond.**) 164
L. Keller. Die rœmische Akademie und die altchristlichen Katacomben im Zeitalter der Renaissance. (**J. Guiraud.**) 376
R. de Lasteyrie. Études sur la sculpture française au moyen âge. (**B. Monod.**) 377
Lady Malcolm. A diary of St Helena, 1816-1817, publ. par A. Wilson. (**R. de Kerallain.**) 389
T. W. Rhys Davids. Dialogues of the Buddha. (**G. Cahen.**) . 139
R. Rœhricht. Geschichte des ersten Kreuzzuges. (**Ch. Kohler.**) 150
Lord Rosebery. La dernière Phase. (**R. de Kerallain.**) . . 389
J. Roucaute. Qua ratione et quibus temporibus fines dominii regii in Gabalitano constituti sint. (**P. Gachon.**). . 160
R. C. Seaton. Sir Hudson Lowe and Napoleon. (**R. de Kerallain.**). 389
G. Speranza. Il Piceno. (**M. Besnier.**) 143
P. Varese. Il calendario romano all' età della prima guerra punica. (**Ch. Lécrivain.**). 373

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

ALLEMAGNE.

1. K. Akademie der Wissenschaften (Berlin). 424
2. Annalen d. Vereins f. Nassauische Alterthumskunde . 426

Pages
3. Archiv für Papyrusforschung 421
4. Bericht über Bestand d. hist. Vereins zu Bamberg . . 426
5. Bonner Jahrbücher 421
6. Deutsche Rundschau 193
7. Gœttingische gelehrte Anzeigen 191
8. Historisches Jahrbuch 192
9. Jahrbuch d. Geschichtsvereins f. Braunschweig. . . 426
10. Mittheilungen d. Vereins f. Geschichte Nürnbergs . . 426
11. Mittheilungen d. Vereins f. Gesch. von Osnabrück. . 427
12. Neue Jahrbücher für das klassische Alterthum . . . 422
13. Neue Mittheilungen aus d. Gebiete histor. Forschungen. 427
14. Neues Archiv 192
15. Neues Lausitzisches Magazin 428
16. Pommersche Jahrbücher 428
17. Preussische Jahrbücher 429
18. Rheinisches Museum für Philologie. 423
19. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften 425
20. Theologische Studien und Kritiken 423
21. Westdeutsche Zeitschrift f. Geschichte und Kunst . . 430
22. Zeitschrift d. Gesellschaft f. Schleswig. Holstein. Gesch. 430
23. Zeitschrift d. Harz-Vereins f. Geschichte 431
24. Zeitschrift d. histor. Vereins f. Niedersachsen . . . 431
25. Zeitschrift d. Vereins f. d. Geschichte Schlesiens . . 432
26. Zeitschrift d. Westpreussischen Geschichtsvereins . . 432
27. Zeitschrift für katholische Theologie. 193
28. Zeitschrift für Kirchengeschichte. 194
29. Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie 424

ALSACE-LORRAINE.

1. Revue d'Alsace 191

AUTRICHE-HONGRIE.

1. K. Akademie der Wissenschaften (Vienne) 434
2. Jahreshefte d. œsterr. archæol. Instituts in Wien . . 433
3. Mittheilungen d. Gesellschaft f. Salzburg. Landeskunde. 433
4. Mittheilungen d. Instituts f. œsterr. Geschichtsf. . . 195
5. Wiener Zeitschrift f. d. Kunde d. Morgenlandes . . 433
6. Zeitschrift d. d. Vereins f. d. Gesch. Mæhrens . . . 435

BELGIQUE.

1. Analecta Bollandiana. 412
2. Analectes pour servir à l'hist. ecclésiastique 412
3. Annales du Cercle archéologique du pays de Waes. . 413
4. Annales de la Fédération archéol. et historique . . . 413
5. Annales de la Société archéologique de Nivelles. . . 414
6. Annales de la Société d'émulation de la Flandre . . 414
7. Annales de la Société des sciences du Hainaut . . . 414
8. Annales de Sociologie 414

Pages
9. Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale . 414
10. Bulletin de la Commission royale d'histoire 415
11. Leodium 415
12. Musée belge (le). 416
13. Muséon (le) 416
14. Revue belge de numismatique. 416
15. Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous 417
16. Revue bibliographique belge 418
17. Revue de Belgique 417
18. Revue de l'Instruction publique 419
19. Revue de l'Université de Bruxelles 421
20. Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain 420
21. Revue générale 418

DANEMARK.

1. Historisk Tidsskrift 204

ESPAGNE.

1. Boletin de la r. Academia de la historia 429

ÉTATS-UNIS.

1. The Nation 202

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 186
2. Académie des sciences morales et politiques 187, 412
3. Ami (l') des Monuments et des Arts. 409
4. Annales de Bretagne 411
5. Annales des sciences politiques 184
6. Annales du Midi 411
7. Bibliographe moderne (le) 184
8. Bibliothèque de l'École des chartes 179
9. Bulletin critique 182, 406
10. Bulletin de littérature ecclésiastique. 184
11. Bulletin hispanique 408
12. Bulletin italien 408
13. Correspondance (la) historique et archéologique . . . 180, 404
14. Études par des PP. de la Compagnie de Jésus . . . 186, 409
15. Mélanges d'archéologie et d'histoire 181
16. Mémoires de la Société éduenne 188
17. Nouvelle Revue historique de droit 185, 409
18. La Révolution française. 181, 405
19. Revue africaine. 190
20. Revue archéologique 408
21. Revue celtique 185
22. Revue critique d'histoire et de littérature 182, 406
23. Revue de Champagne et de Brie 189
24. Revue de Gascogne 189
25. Revue de Géographie 185

Pages
26. Revue de l'Agenais 189, 411
27. Revue de l'histoire des religions 184, 408
28. Revue (la) de Paris 410
29. Revue des Bibliothèques 184
30. Revue des Deux-Mondes 186
31. Revue des Études anciennes 180
32. Revue des Études historiques 180, 404
33. Revue des Questions historiques 179
34. Revue d'histoire de Lyon 189
35. Revue d'histoire diplomatique. 404
36. Revue d'histoire moderne et contemporaine 180, 405
37. Revue d'histoire, rédigée à l'État-major. 185
38. Revue du Berry. 190
39. Revue générale du droit. 185
40. Revue historique et archéologique du Maine 190, 411
41. Société archéologique de Tarn-et-Garonne. 191
42. Société de l'histoire du Protestantisme français . . . 188
43. Société des Antiquaires de l'Ouest 188
44. Société nationale des Antiquaires de France 187

GRANDE-BRETAGNE.

1. The Athenaeum 196, 435
2. The English historical Review. 436
3. The Nineteenth Century. 197

ITALIE.

1. Accademia dei Lincei. 197
2. Archivio della Società romana di storia 199
3. Archivio storico lombardo 199
4. Archivio storico per le provincie Napoletane 200
5. Archivio storico Siciliano 200
6. Cultura (la) 198
7. Miscellanea di storia italiana 200
8. Rivista storica italiana 201
9. Studî storici 438

SUÈDE.

1. Historisk Tidskrift. 205

SUISSE.

1. Basler Zeitschrift für Geschichte 195

Chronique et Bibliographie 209, 439
Index bibliographique 453
Erratum. 224

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

D
1
R6
t.83

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
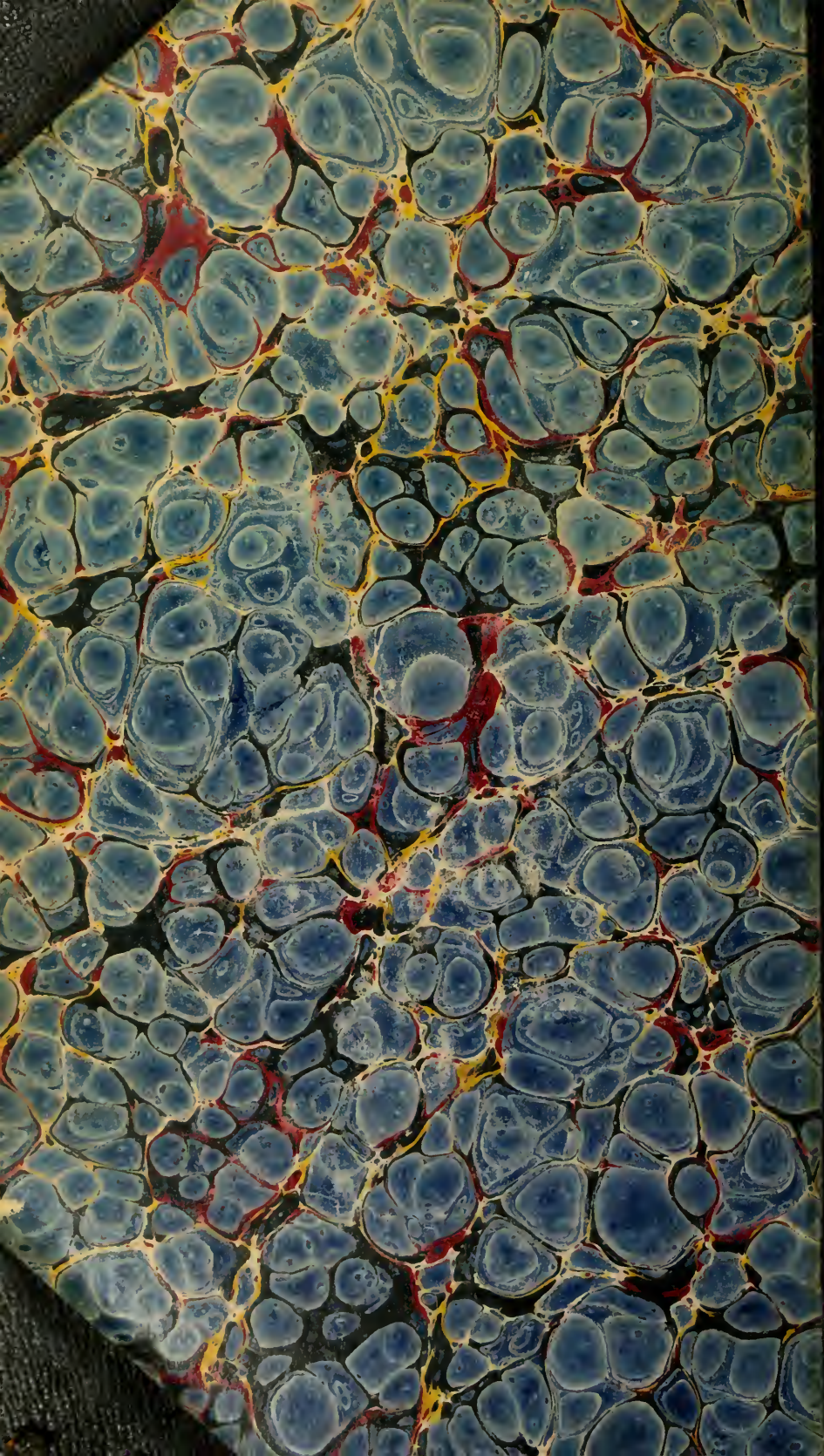
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY